A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08753095 6

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Digitized by Google

*DN
Mercure

Digitized by Google

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Digitized by Google

*DM
Mercure

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
AVRIL 1726.

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, ruë S. Jacques, au Lys d'Or.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

MDCC. XXVI

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

AVIS.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

AVRIL. 1726.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

SATYRE A APOLLON.

NON, Phebus, je ne puis ſans te vouloir du mal,
Voir regner pour les Vers ce dégoût general;
Qui bravant de ton art la Nobleſſe divine,
Le fait depuis long-temps pancher vers ſa ruine.

Digitized by Google

Car ce n'eſt plus le temps où dans les Cours admis,

On ceignoit de lauriers le front de tes amis,

Où les peuples inſtruits à leur ſublime Ecole,

Les menoient triomphans juſques au Capitole :

Ce temps, dis-je, n'eſt plus, un burleſque renom,

Eſt ſouvent ce qu'on gagne à ſervir Apollon.

Dieu des Vers ! librement je rime ma penſée.

Ne me crois point ici partie intereſſée.

Ce que j'ai fait de Vers n'a pas dû meriter,

Qu'un moment le Public voulût bien m'écouter.

Mais, Phebus, envers toi, quelle eſt mon injuſtice !

Veux-je de nos erreurs te rendre ici complice,

Et t'imputer l'effet de notre aveuglement ?

Je me retracte. Excuſe un premier mouvement.

Si des Vers aujourd'hui l'on fait ſi peu d'eſtime,

S'il n'eſt plus parmi nous de lauriers pour la rime,

C'eſt que dans nos écrits, vains & ſourds à ta voix,

Nous-

Digitized by Google

Nous-mêmes les premiers nous méprisons tes loix.

Écrivains paresseux, prompts à nous faire lire,

Nous tirons au hazard des sons de notre lyre,

Et prenons pour le fruit des plus nobles transports,

Le concert languissant de nos foibles accords.

Sinceres une fois, dépoüillez d'artifice,

Faisons ingenument l'aveu de notre vice.

Trop flattez du beau feu que ta faveur départ,

Nous pensons que lui seul peut suffire à ton art,

Ignorant de ce feu la debile nature,

Et qu'il s'éteint souvent faute de nourriture:

Qu'une étude constante est son pur aliment,

Le souffle qui l'enflâme & le rend vehement.

Car tu ne prétens point en échauffant leur veine,

Epargner aux Auteurs le travail & la peine.

Le dur métier des Vers, pour le bien exprimer,

Est un métier égal à celui de ramer.

Le croit-on toutefois? Quand on voit une Muse,

Digitized by Google

Dupe du fol orgüeil qui la berce & l'amuſe;
Et traitant de ton art tous les genres divers,
Nous donner coup ſur coup des volumes de Vers.

Fecondité ſterile, & qui dans ſa manie,
Ne produit que des Vers dépourvûs d'harmonie,
Met le ſens à l'étroit, & d'un ſtile empezé,
Se plaît à nous rebattre un ſujet épuiſé.

De-là ces tours obſcurs, ces écarts ſans yvreſſe,
Cette rime ſans choix, fille de la pareſſe:
Car enfin de nos Vers l'ornement le plus beau,
La rime toujours chere à Racine, à Boileau,
Et qui dans tous ſes droits fut par eux maintenuë,
Etrangere chez nous n'eſt preſque plus connue.

Eh! nous croyons pourtant, de nos Vers enyvrez,
Par notre âge comme eux devoir être honorez:
Quelle erreur! Voulons-nous atteindre aux mêmes graces?
Imitons leur exemple & marchons ſur leurs traces.

Des

Digitized by Google

Des Anciens surtout feüilletons les écrits,
Des neuf Sœurs, quoiqu'on dise, ils sont les favoris.
Loin de nous prévaloir de quelques vains suffrages,
Cent fois sur le métier remettons nos ouvrages.
D'une oreille attentive & d'un esprit soumis,
Ecoutons les conseils de nos sages amis;
Redoutons un Lecteur qui toujours nous encense,
Evitons même en Vers ce qu'on nomme licence,
Et nous pourrons alors, lûs, approuvez, cheris,
D'un Poëme parfait ravir le juste prix.
Certes, nous le pourrons, si notre Muse chaste
Humble dans les succés se presente sans faste,
Et qu'un front coloré des feux de la pudeur,
De son ame modeste exprime la candeur.
Vice affreux! qui toujours eut l'art de nous reduire,
Orgüeil! c'est toi surtout que je voudrois détruire.
Je sçais trop, des neuf Sœurs Conseiller imprudent,

Digitized by Google

Sur tous leurs nourriſſons quel eſt ton aſcendant.

Dans leur eſprit enflé trouvant l'accès facile,

Chez eux preſque toujours tu fais ton domicile,

Et tu deviens ſouvent, groſſiſſant leur cahier,

La ſource des mépris qu'on leur voit eſſuyer.

N'en doutons point. L'orgüeil contre qui tout s'irrite,

Quand il ſoüille un Poëte obſcurcit ſon merite.

Souvent trop prévenu le rebelle Lecteur

Confond injuſtement le Poëme & l'Auteur,

Ou du moins ſi la piece enleve ſon ſuffrage,

C'eſt ſans goût pour l'Auteur qu'il approuve l'Ouvrage.

Mais, qui nourrit l'excès de notre vanité?

Eſt-ce de nos écrits la ſublime beauté?

Ah! ſi tels à nos yeux l'erreur ſçait nous les peindre,

Apollon, dans nos mains que ton art eſt à plaindre!

Que nous connoiſſons peu, dans cette illuſion,

Le ſuprême degré de la perfection.

Qui-

Quiconque en sa hauteur une fois l'envisage,
Effrayé de l'objet, craint & se décourage,
Et toujours sur ses Vers, inquiets, vacillans,
Ne les voit de ses mains s'échaper qu'en tremblant.
Le Comique François, le celebre Moliere,
Chagrin sur ses écrits ne s'y pouvoit complaire,
Et malgré ses succès, mécontent de son feu;
Au fameux Despreaux vingt fois en fit l'aveu.
O Ciel! quel eût été le sort de l'Eneïde,
Si Rome en avoit crû son Auteur trop timide!
Mais tel est le destin des hommes excellens,
De n'applaudir jamais à leurs heureux talens.

TANEVOT.

Digitized by Google

LETTRE écrite de Paris le 17. Fevrier 1726. par M. Rondet au R. P. Castel, Jesuite, en Réponse au Clavecin oculaire.

M. T. R. P.

ON ne peut lire, sans admiration, l'ingenieuse découverte de votre Clavecin oculaire, inserée dans le Mercure de Novembre dernier; aussi picqua-t'elle d'abord ma curiosité : mais la solidité de vos raisonnemens me donna beaucoup à penser, sans neanmoins me faire paroître la chose impossible; quoique les differens obstacles qu'on a alleguez, & ceux qui naissent dans l'execution, auroient pû rebuter tout autre; mais j'étois encouragé par quelques personnes de merite, & dans l'esperance de trouver en vous un Mentor.

L'Analogie que vous faites des sons avec les couleurs, a quelque chose de si convaincant, qu'on n'a qu'à la suivre pas à pas, pour être persuadé de la possibilité de ce brillant Clavecin : aussi est-ce elle qui me frappa le plus; me faisant sentir une realité, que la nature me donnoit,

noit, ſans en penetrer les juſtes cauſes.

Premierement, vous avancez, non ſans fondement, que le plaiſir des yeux, l'emporte de beaucoup ſur celui de l'oüie, & vous le prouvez d'une maniere très-phiſique. Je tâcherai, à votre imitation, M. R. P. d'en convaincre, par des faits, les incredules, ou ceux dont la ſeule envie de critiquer fait tout le merite. Venons preſentement à la preuve, & fermons la bouche à ces eſprits forts. Menons-les pour un inſtant à l'Opera, là, ils pourront, par experience, juger du fait en queſtion. 1°. Le Parallele des ſons & des couleurs s'y fait ſentir : enſuite le mouvement ſubit des décorations & des Machines, l'emporte de beaucoup ſur les ſons ; car rien ne flatte davantage que le premier coup d'archet, & rien n'eſt plus ſaiſiſſant que le premier coup d'œil d'une decoration. Pouſſons plus loin notre comparaiſon, & à votre imitation, élevons les couleurs d'un degré. Je demande donc aux beaux eſprits prétendus, s'ils ſont en état de me rendre compte de la beauté, & des agrémens de la Muſique ; lorſqu'il ſe fait des changemens ineſperez de differentes decorations, non ſans doute, par conſequent la variation des couleurs l'emporte donc ſur les tons. J'entens déja qu'on me répond, que la

surprise occasionne ce fait : eh bien, j'y consens, puisqu'il ne dure qu'autant que la variation des couleurs nous laisse à douter du sujet qui fait notre surprise : mais entretenons cette variation, l'esprit toujours suspendu, & les yeux toujours dans l'attente d'un nouveau plaisir, autant qu'on le voudra, & c'est justement ce qui s'executera dans le Clavecin oculaire.

Il est aussi très-facile de démontrer, que le plaisir des yeux consiste beaucoup dans le mouvement. Car qu'on regarde un tableau, fait par un Peintre des plus habiles, sentira-t-on les mêmes mouvemens, que lorsqu'on voit à l'Opera une même representation, quoique la peinture soit bien dissemblable, & ne donne-t-on pas même du mouvement, à tout ce qu'on regarde, en promenant les yeux continuellement sur l'objet qui fait notre attention : parler du mouvement, ou plutost de l'harmonie qui se fait dans les yeux que vous pourrez voir, M. R. P. si vous ne l'avez déja lû, dans l'Ophthalmographie de M. Briggs, Auteur Anglois, où, à la fin de son Livre, il a mis le plan des productions des fibres de la retine jusqu'à la prunelle ; il démontre que les filets symphatetiques du nerf optique se répondent les uns aux autres, dans

dans une parfaite harmonie ; ses filets étant bandez, & se rendant sur les couches du nerf optique, qui leur sert comme le chevalet au corps d'un Violon. De-là on peut juger la suspension & agitation où l'on se trouvera, lorsque ces couleurs se peindront sur une tapisserie dans une modulation tout-à-fait harmonique.

Il y a plus, M. R. P. c'est l'Analogie parfaite, qui se rencontre entre l'organe de l'oüie, & celui de la vûë, que j'ai eu le temps d'observer pendant plusieurs années, que j'ai travaillé sous M. de Woolhouse, un des plus sçavans Oculistes de l'Europe. Il seroit à souhaiter, qu'il voulût bien, là-dessus, nous communiquer ses Remarques, qu'on verra dans sa Bibliotheque Ophthalmique ; qu'il s'est engagé de donner au Public. En attendant, je vous ferai part de quelques faits sur ce Parallele.

Personne n'ignore, qu'en de certaines vapeurs la vûë se trouble, & qu'en même temps le bourdonnement & teintement des oreilles se fait sentir ; que dans presque toutes les personnes d'un certain âge, la vûë & l'oüie diminuent en même proportion. J'ai vû plus, M. R. P. j'ai vû plusieurs maladies des yeux, occasionner le mal d'oreille, & enfin

enfin certaines maladies, dont la crise a causé la perte totale de l'un & de l'autre de ces deux organes.

Un autre fait singulier, dont j'ai été moi-même témoin, est la guerison du R. P. d'Aumale, Carme de la Place Maubert, qui avoit entierement perdu la vûë, par une maladie, qu'on appelle *goutte serene*. Ce R. P. étoit un peu melancolique, après que M. de Woolhouse lui eût fait quelques remedes, voyant qu'ils ne faisoient pas l'effet qu'il esperoit, s'avisa de lui faire donner de petits Concerts : ce qui réüssit si bien, que sa vûë revint peu à peu jusqu'à parfaite guerison.

M. de Woolhouse m'a raconté plusieurs fois, qu'il avoit vû à Mastrich un Aveugle, qui distinguoit les couleurs par le toucher : c'étoit le fils d'un Mercier, qui avoit perdu la vûë à l'âge de 6. années. Lorsqu'on donnoit à cet homme un drap rouge, il disoit, en le touchant, que cette couleur lui faisoit le même effet, que le son d'une trompette, ou d'un tambour. Le noir, il le connoissoit, parce qu'il étoit raboteux. Pour le blanc, ou le jaune, il disoit seulement, qu'il falloit que ce fût l'un ou l'autre ; aussi-bien que le verd avec le

bleu:

Digitized by Google

bleu : apparemment par l'accord qui se trouve entre ces couleurs.

M. de la Faye, Capitaine aux Gardes, présenta à l'Académie, il y a environ 10. ou 11. années, une experience, qui a rapport au Clavecin oculaire. Voici le fait : il trouva à la Foire Saint Germain une roue, où étoit peint dessus des rayons rouges, bleus & verds successivement. Par le moyen d'une manivelle, on tournoit cette roue, & toutes ces differentes couleurs, se combinant les unes avec les autres, ne laisserent pas que d'attirer l'attention de cette illustre Assemblée.

J'ai crû, M. R. P. être obligé de vous marquer ces faits réels, pour vous faire sentir, que j'ai refléchi serieusement sur cette affaire, sans vous parler de petites experiences que j'ai faites sur votre Clavecin oculaire, qui ont achevé de me convaincre de la réüssite d'une si agreable & si utile entreprise.

Comme il m'est venu plusieurs moyens pour la construction de ce nouveau Clavecin ; je vous les proposerai tous, dans l'esperance que ceux qu'on voudra bien y joindre, pourront m'aider à perfectionner cette découverte qui est pour moi desormais une affaire faite. Je suis fâché, M. R. P. de ne vous avoir pas

connu

connu plutôt : car je puis vous assurer, que si l'execution avoit devancé le projet, elle auroit jetté dans un étonnement considerable, & on auroit eu peine à en deviner le sujet.

Vous proposez premierement, M. R. P. de faire voir dans une chambre l'air rempli de couleurs, à la place du tremoussement que les sons y font ; ensuite, de peindre ces couleurs sur une tapisserie dans un ordre harmonique.

Pour parvenir à la réüssite de ce projet, vous nous proposez un Clavecin, & vous nous donnez à entendre, qu'il faut que les couleurs jouënt en même proportion harmonique que le Clavecin.

Je prens donc un Clavecin ordinaire, & je n'y fais aucun changement, qu'à l'extrêmité des touches, que je rends, ou plus large, ou ovale, ou demi-spherique, ou plus longue, selon qu'il me convient, & j'y attache un cordon, qui passant par une poulie, qui est inferieure à ces touches, va se rendre au Clavecin oculaire. Voilà d'abord tout le changement qui se trouve dans le Clavecin ordinaire, qui n'est pas considerable ; & qui ne dérange, ni ne change rien, ni dans sa disposition, ni dans son jeu.

Main-

Maintenant j'éleve au-dessus de ce Clavecin, & perpendiculairement, à l'extrêmité des touches, une boëte dioptrique, percée par autant de couleurs, qu'il y a de touches au Clavecin. Cette boëte est une espece de coffre, fait de bois, ou de fer blanc, de telle figure qu'il convient, pour faire jetter un grand foyer de lumiere sur les couleurs : car c'est de là d'où dépend la réüssite de ce Clavecin. On pourra même le garnir de glaces & de miroirs convexes & de miroirs concaves, comme je l'expliquerai ci-après.

Pour former mon clavier coloré, je me sers de verres colorez, chacun dans l'ordre, & le diapason des notes de Musique : ces verres sont encadrez dans une espece de chassis. Voilà, comme vous voyez, mon Clavecin oculaire tout fait, mais il s'agit presentement de faire joüer ces couleurs.

Pour cet effet, il faut mettre devant chaque verre un rideau, qui se leve & s'abaisse, dans le même temps que les doigts sont posez sur les touches. Comme ceci est le plus difficile, je proposerai plusieurs manieres pour ce jeu, en me servant du mouvement que font les touches, & des cordons que j'y ai attachez pour cet effet à leurs extrêmitez.

1°.

Digitized by Google

leurs en feront plus vives, sans parler du diapason des prismes, dont j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec vous.

Mais le coup de maître est dans le mouvement des miroirs, dont vous m'avez parlé; pour rendre les couleurs plus étenduës, plus brillantes, & leur donner une pointe, & une legereté capable de réveiller ceux qui ont le moins de facilité à comprendre le plaisir que ce Clavecin peut leur faire goûter. Mais je n'en dirai pas davantage là-dessus, puisque vous avez jugé à propos de le supprimer.

Il y aura enfin mille manieres de perfectionner ce Clavecin, & d'y faire même paroître de temps en temps plusieurs figures, qui non-seulement serviront d'un nouveau spectacle; mais seront encore très-instructives pour peindre les differens jeux qu'on executera. Je me flatte, M. R. P. que vous voudrez bien prendre le soin de perfectionner mes foibles réflexions, étant persuadé du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

ODE.

Digitized by Google

ODE sur le Mariage du Roi.

OU suis-je, & quel nouveau delire,
Me transporte loin de ces lieux ?
Plein de l'yvresse qui m'inspire,
Je prens mon essor dans les Cieux :
Par mille routes inconnuës,
Porté sur le faîte des nuës,
Je vois sous mes pieds l'Univers ;
Audacieux rival d'Icare,
Guidé par une ardeur bisarre,
Je suis Dédale dans les airs.

J'arrive vers cette contrée,
Où dans ses superbes remparts,
Strasbourg, celebre l'Hymenée,
Qu'on annonce de toutes parts :
Qu'apperçois-je.... c'est la Fortune,
Loin d'ici, Déesse importune,
N'aime plus qui ne t'aime pas...
Mais quoi ! ses vœux sont legitimes,
Elle veut, reparant les crimes,
Faire oublier ses attentats.

Digitized by Google

Quels Dieux, quelles augustes têtes,
Etonnent mes sens réjouis?
Quels Dieux, quelles nouvelles fêtes
Enchantent mes yeux éblouis!
Par tout mille chants d'allegresse,
Applaudissent à la Déesse,
Pour qui l'Hymen en ce sejour,
Fait dans sa pompe triomphale,
Briller la torche nuptiale,
Qu'allument les feux de l'amour.

Les cors, les trompettes bruyantes,
Celebrent nos heureux destins:
De l'airain les bouches tonnantes,
L'apprennent aux échos voisins:
Tristes instrumens de la guerre,
Ils n'annoncent plus à la terre,
Qu'un tranquille & charmant repos;
Le Rhin au milieu de ses ondes,
Quittant ses cavernes profondes,
Sort lui-même du sein des eaux.

Ce

Digitized by Google

Ce n'eſt plus ce fleuve terrible,
Qui jadis inondant ſes bords,
Au milieu d'un carnage horrible,
Rouloit moins de flots que de morts :
Son onde orgueilleuſe & captive,
Semble à regret quitter la rive,
Si fameuſe par nos exploits ;
Et reſpecter le joug aimable,
Qui par un deſtin honorable,
La rend ſujette de nos Rois.

Que vois-je, & quel pompeux myſtere,
Avec éclat frappe mes ſens ?
Servez bien mon ardeur ſincere,
Muſes, dictez-moi vos accens.
J'apperçois le char qui s'avance ;
Des Dieux reſpectons la preſence,
Elevons par tout des Autels :
A nos vœux la vertu fidelle,
Deſcend de la voûte immortelle,
Pour habiter chez les Mortels.

Ceſſez,

Digitized by Google

Ceſſez, ô France fortunée,
De répandre toujours des pleurs;
De LOUIS l'heureux Hymenée,
Va mettre fin à vos malheurs:
Une Déïté protectrice;
Vous a rendu le Ciel propice,
Peuples, ne craignez plus ſes coups;
Les Dieux à vos larmes ſenſibles,
Banniſſent les fleaux terribles
De leur redoutable courroux.

Le Soleil caché ſous les ombres,
N'éclairoit plus notre ſejour,
De la nuit les tenebres ſombres,
Loin de nous banniſſoient le jour:
Des nuages qui ſe formerent,
Par tout les orages creverent,
Nos blez nageoient dans leurs ſillons;
Les torrens du haut des montagnes,
Ruinoient dans les vaſtes campagnes,
Le frêle eſpoir de nos moiſſons.

Ainſi

Digitized by Google

Ainsi, lorsque après les tempêtes
Parmi la foudre & les carreaux,
Le Ciel allume sur nos têtes,
L'éclat de ses brillans flambeaux;
Ses feux éloignant les orages,
Dissipent les sombres nuages,
Qui cachoient l'astre radieux,
Dont la lumiere bienfaisante,
Du sein de l'Aurore naissante,
Doit bien-tost éclore en ces lieux.

Tels que l'étoile matinale,
Déesse, tes divins appas,
Ont écarté la nuit fatale,
Qui couvroit ces tristes climats:
Comme d'une tige feconde,
De ton Hymen doit naître au monde,
Le sang de tes premiers Ayeux;
Mets le comble à notre esperance,
Donner des Bourbons à la France,
C'est lui donner des demi-Dieux.

Digitized by Google

Brûlez d'une ardeur éternelle,
Illustres & tendres Epoux ;
De votre gloire mutuelle,
Le Ciel ra point jaloux :
Sous vos favorables auspices,
Aux François les Destins propices,
Soutiendront l'Empire des Lys ;
Déja tout ressent sa puissance,
Et l'Univers dans le silence
N'ouvre les yeux que sur LOUIS.

Soutien d'une tige divine,
Roi, notre appui, notre bonheur,
Monte jusqu'à son origine,
Connois-toi, connois ta grandeur :
Déja la gloire qui t'appelle,
Semble te témoigner son zele,
La gloire est le fruit des travaux ;
Nouvel Alcide, sui sa trace,
Imite les Rois de ta Race,
Qui les imite est un Heros.

Par M. Lefranc.

LET-

Digitized by Google

LETTRE écrite au R. P. Souciet, de la Compagnie de Jesus, par M. . . . au sujet d'une Medaille de Posthume, *dont il est parlé dans les Mercures de Decembre* 1723. *d'Aoust & d'Octobre* 1724.

MON R. PERE,

Comme je ne lis pas plus les Journaux de Trevoux, que vous lisez le Mercure de France, le Memoire que vous avez inseré dans ces Journaux au mois de Septembre dernier, m'auroit été tout-à-fait inconnu, sans un de mes amis qui lit tout, qui me l'a communiqué. J'ai été surpris, je l'avouë, en le voyant, ce n'est pas d'apprendre qu'il y eut une Médaille semblable à la mienne; je suis trop persuadé qu'il n'y a point de Médailles uniques, & que celles qui passent pour l'être, n'ont cet avantage, que parce que leurs doubles se rencontrent entre les mains de gens qui ne les connoissent pas, ou qui n'y font pas d'attention; mais ce qui m'a étonné, c'est de voir que vous donniez pour nouvelle,

Digitized by Google

& de votre cru, l'explication que j'ai donnée, il y a deux ans, à ma Médaille de Posthume, & cela, pour ainsi dire, mot à mot : car enfin, quoiqu'il soit assez ordinaire que deux personnes se rencontrent du même sentiment, il est assez rare, ou plutôt il l'est tout-à-fait, qu'ils s'appuyent entierement sur les mêmes preuves, ce qui se voit cependant dans votre Memoire ; vous avez beau dire dans un Apostille que vous n'avez eu connoissance de mon explication qu'après votre Memoire achevé ; on s'imaginera difficilement que depuis deux ans vous n'ayez rien sçu de cette explication, vous, M. R. P. qui devez lire tout ce qui se fait sur le sujet des Médailles, comme Antiquaire du premier ordre ; car un homme à qui on envoye des Médailles de toutes les parties du Monde, n'est pas un Antiquaire du commun ; malgré tout cela je n'aurois pas fait grande attention à votre Memoire, si je n'avois trouvé quelque chose à redire dans ce que vous y avez mis du votre.

Je ne sçai pourquoi (contre le sentiment de tous ceux qui ont parlé de Cologne) vous avancez que c'est par les ordres, & sous l'autorité de Neron, que cette Ville, appellée auparavant la *Ville des Ubiens*, fût faite Colonie ; certaine-

Digitized by Google

tainement, comme je l'ai marqué, c'est sous l'autorité de Claude. Agrippine y fonda une Colonie, & pour s'en convaincre pleinement, il suffit de lire la fin du 26. Chapitre, & le commencement du 27. du Livre 12. de Tacite, où cet Auteur place cette fondation immediatement après l'adoption de Neron, c'est-à-dire, plus de trois ans avant la mort de Claude; le surnom de CLAUDIA, que porte Cologne dans la Médaille de Posthume, dont il est question entre nous, appartient plus à Claude qu'à Neron, contre votre sentiment. Au reste, de toutes les Colonies dont nous avons des Médailles, Cologne est la seule qui se soit appellée CLAUDIA, & vous remarquerez que celles qui ont voulu flatter Neron, se sont appellées NERONIANÆ, & non pas CLAUDIÆ, ainsi qu'on le peut voir par une Médaille de *Patras*, rapportée par M. Vaillant, T. I. pag. 178. *de ses Colonies.* Donc la preuve que vous tirez de ce surnom de CLAUDIA tombe d'elle-même, mais peut-être dans ces paquets de Médailles qu'on vous adresse de toutes parts, trouverez-vous à justifier votre sentiment, vous ferez plaisir au Public de ne lui point envier cette découverte, si vous la faites.

J'ai encore, M. R. P. un petit manque d'exactitude à vous faire remarquer; vous nous donnez dans votre Memoire l'explication de deux Médailles, & vous ne nous en indiquez ni le metal, ni le volume, cela ne laisse pas d'être de consequence, puisque la difference ou de l'un ou de l'autre, suffit pour rendre une Médaille très-rare; vous nous ferez donc plaisir, si vous voulez bien nous marquer le metal & le volume de celle de Posthume, dont il s'agit ici, car il s'en rencontre de different metal, la mienne est de petit bronze, & on en voit une d'argent à peu près semblable dans le *Tresor Britannique* de M. Haym: sans doute que vous avez vû ce Livre, c'est un Ouvrage qu'un Antiquaire peut lire en seureté de conscience sçavante, & je ne croi pas que vous le traitiez aussi indifferemment que vous traitez le Mercure, dont vous dites que de votre vie vous n'avez lû un seul volume.

Je finis, M. R. P. & afin que vous ne vous trompiez pas sur mon sujet, je vous dirai que je ne suis pas Chanoine, & qu'il n'y a pas apparence que je le sois jamais; qui peut vous avoir donné cette idée de moi? il n'y a rien dans ma Dissertation qui caracterise monétat, je suis, M. R. P. &c. *A Orleans, ce 12. Fevrier 1726.*

ODE

ODE à la Memoire d'Alexiowits le Grand, *Empereur de Russie.*

MUses qui vantez la Memoire
Des redoutables Conquerans,
Vous couronnez souvent de gloire,
Moins les grands Rois que les Tyrans.
Vous celebrez un Alexandre,
Qui par tout se plût à répandre
Le sang, l'épouvante & l'horreur.
Qui donc emporte votre estime,
Est-ce la vertu magnanime?
Ou l'ambitieuse fureur?

Peignez un Prince incomparable;
Vengez-le des coups d'Atropos;
Sur son modele respectable,
Formez les Rois & les Heros;
Consacrez tous ses faits insignes;
En fut-il jamais de plus dignes
De vos melodieux accens?
Le fameux Vainqueur de l'Euphrate,

Dont l'orgueil à vos yeux éclate,
A moins merité votre encens.

Dans un climat jadis sauvage,
Un Roi par mille traits divers,
Fait avec l'honneur de notre âge,
L'étonnement de l'Univers;
Sensible aux faveurs de Bellone,
Les lauriers dont elle couronne,
N'occupent pas tout son grand cœur;
L'avantage auquel il aspire,
Avant d'étendre son Empire,
C'est d'en assurer le bonheur.

Il est une brillante gloire:
Que l'on remporte au champ de Mars:
Mais la plus illustre victoire
Est quelquefois dûë aux hazards.
L'honneur du triomphe des armes,
Pour mon Heros a moins de charmes,
Qu'un autre qu'il prétend gagner,
Malgré l'éclat du diadême,
Il quitte le pouvoir suprême,
Pour s'instruire en l'art de regner.

Digitized by Google

En vain à ce nouvel Ulysse,
Pour seduire & tromper ses sens,
La molesse avec artifice,
Etale ses attraits puissans.
Minerve, c'est toi qu'il écoute,
Il suit fidellement la route,
Que tu prens soin de lui tracer;
Il parcourt toutes les Provinces,
Et visite les plus grands Princes,
Dans l'ardeur de les surpasser.

D'une politique profonde,
Tu lui découvres les projets:
Des Cieux, de la terre & de l'onde,
Tu lui reveles les secrets.
Dans la science du commerce,
Avec toi le Prince s'exerce,
Dans un détail prodigieux;
Son esprit conçoit tout sans peine;
Il est grand Roi, grand Capitaine,
Et Philosophe ingenieux.

Digitized by Google

Quel tumulte.... un foudre de guerre
Le rappelle dans ses climats !
Charles * plus craint que le tonnerre,
Menace ses vastes Etats.
Ton ame de sa renommée,
Grand Prince, loin d'être allarmée,
En sent ranimer sa valeur,
Tu pars, & le Dieu des allarmes,
Te prête son char & ses armes,
Tu combats, tu reviens vainqueur.

Chacun applaudit au Monarque :
La douceur jointe à la fierté,
En lui fait distinguer la marque
De son auguste dignité.
Les Nations sur son passage,
Volent pour offrir leur hommage,
A ce favori de Pallas ;
Par une trace de lumiere,
La Déesse dans sa carriere,
Par tout semble éclairer ses pas.

* Le Roi de Suede.

Des

Digitized by Google

Des utiles Mathématiques,
Les mysteres les plus sçavans,
Des curieuses Mechaniques,
Les ressorts les plus surprenans,
A son abord * tout se découvre.
Minerve pour lui veut qu'on ouvre,
Ses plusmagnifiques trésors;
On entend les neuf Sœurs charmées,
Qui par sa presence animées,
Concertent les plus doux accords.

Rien ne le fixe & ne l'arréte.
Retourné près de ses Sujets,
Il va de conquête en conquête,
Et se livre à d'autres projets.
Riches Palais, superbes Villes,
Ports fâcheux devenus faciles,
Ce sont les fruits de ses travaux:
Par les loix, & par la science,
Des crimes & de l'ignorance,
Il sçait écarter les fléaux.

* Le Czar prend seance à l'Académie des Sciences dont il se fait recevoir membre, & assiste à l'Assemblée de l'Académie Françoise.

Digitized by Google

Que de celebres Personnages,
Secondant son empressement,
Le suivent en ses froids rivages,
Pour en procurer l'ornement!
Climats où bien-tost de la Grece,
Va refleurir la politesse,
Et revivre l'antiquité;
Ainsi, les maîtres de la terre,
Bien plus qu'à lancer le tonnerre,
Acquiérent l'immortalité.

Plus craint que le fils de Pelée,
Plus cheri qu'autrefois Titus,
Ta gloire ne fut égalée,
Grand Heros, que par tes vertus.
Ne vantons plus le fier Alcide,
Ni celui qui de la Colchide,
Enleva la riche toison;
L'illustre & genereux Monarque,
Que vient de nous ravir la Parque,
Effaçoit Hercule & Jason.

LET-

LETTRE d'un Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur, à un de ses amis.

MONSIEUR,

L'engagement où vous m'avez mis de contribuer à tout ce qui peut vous faire plaisir, ne me permet pas de vous refuser l'éclaircissement que vous me demandez, sur la contestation qui s'éleva en 1704. touchant les prérogatives de la Musique Italienne & la nôtre. Je suis également porté à vous instruire des particularitez de la vie de l'Apologiste de la Musique Françoise : n'appréhendez pas neanmoins que les plus prochaines liaisons du sang que j'ai avec lui, m'engagent à dérober à la verité le tribut que je lui dois, pour le rendre à mon inclination. Je donnerois une trop violente atteinte au Caractere de sincerité dont je fais profession, si j'en usois ainsi; d'ailleurs je m'observe trop dans la douloureuse situation où je me trouve, pour faire un sacrifice aussi humble à mon cœur que celui de la verité.

Jean-

Digitized by Google

Jean-Laurent le Cerf, Ecuyer, Sieur de la Vieville, Garde des Sceaux du Parlement de Normandie, naquit à Rouen en 1674. d'une famille originaire du Ponteaudemer, & issuë d'un Pierre le Cerf, Capitaine des Côtes sous Charles IX. qui passant par l'Abbaye de Gresslain, située à quatre lieuës de Ponteaudemer & à une lieue d'Honfleur, Port de mer où Pierre le Cerf exerçoit son Emploi; & ayant été informé du zele qu'il avoit pour son service, lui donna de son propre mouvement des Lettres de Noblesse dattées de ectte Abbaye de l'an 1449. Laurent le Cerf de la Vieville, pere de celui qui fait le sujet de cet éloge, fut revêtu en 1671. de la Charge de Garde des Sceaux du Parlement de Normandie créée en 1499. & qu'ont exercé les deux Cardinaux d'Amboise & Pagen-le-Sueur d'Esquetot, Evêque de Coutances. Dans le même temps il prit alliance avec Magdeleine Helloüin de Menibus, fille de M. de Menibus, en premier lieu Conseiller au Parlement de Mets, & ensuite Président en la Cour des Aides de Normandie, & sœur de M. de Menibus, Avocat General au Parlement de Roüen. Jean-Laurent le Cerf de la Vieville, étoit l'aîné de leurs enfans, il naquit avec desdispositions d'esprit

prit si heureuses, que son pere eut une attention particuliere à les cultiver. Il confia pour cet effet le soin de son éducation aux RR. PP. Jesuites; il eut le bonheur d'avoir pour Regent le celebre Pere de Tournemine; & sous un Maître aussi habile, il fit ses humanitez avec tout le succès qu'on pouvoit en attendre. Le cours de sa Philosophie achevé il étudia en Droit à Caën, moins par inclination que par raison & pour obéïr à son pere qui le désiroit ainsi. Ce fut dans la même disposition qu'il accepta la Charge dont il fut pourvu en 1696. & qu'il exerça avec d'autant moins de contrainte, qu'il pouvoit librement cultiver les Muses, étant seulement du devoir de celui qui en est revêtu, de présider au Sceau le Mercredi & le Samedi de chaque semaine.

Il fit dans sa jeunesse, ce que font tous ceux qui ne se croyant pas encore capables de composer de grands Ouvrages, répandent dans le Public de petites pieces fugitives, afin de se faire un nom dans la Republique des Lettres; celle qui lui acquit le plus de reputation, quoi qu'elle n'ait pas été imprimée, est une Epitre en Vers François qu'il adressa en 1698. au fameux Pere Bouhours, sur le rétablissement de sa santé. Comme il y a

près

près de 30. ans que je ne l'ai lû, je n'en rapporterai que les six Vers suivans où il exprime à quels transports de joye se seroient livrez les sçavans curieux de la gloire du P. Bouhours.

O que... sçauroit en sa retombe obscure,
D'une belle Epitaphe orner ta sepulture ;
A.... en François ; Auteur sauvage & bas,
Te sonnoit en Latin d'un ton de S. Thomas,
Et Simon devenu l'ami de ta memoire,
Feroit en Caldéen des Hymnes à ta gloire.

Après la mort de ce celebre Jesuite, il lui consacra une Epitaphe, où il marque fort bien en peu de mots le vrai caractere du P. Bouhours.

Cy gît Bouhours, que la Cour, que la Ville
Viennent reverer tour à tour
Le Tombeau d'un Auteur habile,
Qui polit la Ville & la Cour.

Pour fortifier son amour pour les Lettres, il entretint un commerce assidu avec les plus sçavans Jesuites. Pour justifier ce que j'avance, il suffit de nommer les RR. PP. de Tournemine, Daniel, Buffier & du Cerceau. Dans cet heureux commerce

Digitized by Google

merce il eut cet avantage, qu'en polissant son esprit, il regla ses mœurs; ces PP. ayant toujours fait une heureuse alliance de la pieté & des Belles-Lettres. Ils profiterent pareillement de la confiance qu'il avoit en eux, pour tirer de temps en temps de petites pieces de son Cabinet, dont ils ont orné les Memoires de Trévoux.

En 1703. ils insererent dans leur Journal l'explication qu'il avoit donnée à quelques endroits difficiles de Lucain, y ajoûtant celle de M. Dutot Ferrare, Conseiller au Parlement de Normandie, avec un éloge fort succint de ce Magistrat. En 1704. il donna une explication beaucoup plus étenduë à ces Vers de l'Eneïde de Virgile.

Nate tua funera mater
Produxi, pressive oculos, aut vulnera lavi.

Dont le vray sens avoit échapé aux plus habiles Commentateurs; car en effet il est assez difficile de sauver à Virgile la honte d'avoir parlé d'ensevelir un corps avant que de lui avoir fermé les yeux & d'avoir lavé ses blessures. C'est neanmoins ce qu'a fait notre Auteur. Il faut convenir que ses conjectures sont très-ingenieuses, & si l'on ne peut précisément assurer que ce soit le vrai sens de

Digitized by Google

de Virgile, au moins cette seule dissertation suffit pour donner une idée du bon goût de l'Auteur & de la facilité qu'il avoit de donner une explication naturelle & plausible aux Vers de ce Poëte, dont il avoit fait une lecture si assiduë, qu'il les sçavoit tous par cœur.

On a imprimé page 2. dans le nouveau Mercure de Trévoux; au mois de Septembre & Octobre de l'année 1708. une Dissertation où il prouve qu'Alexandre ne mourut point empoisonné: cette Dissertation marque un habile critique. Il y a dans le même Volume des remarques du jeune Auteur sur Ausone & Catulle: elles sont ingenieuses & savantes. Ce nouveau Mercure finit au mois de Mars de l'année 1709. il est devenu rare, & merite d'être recherché, à cause de plusieurs autres pieces excellentes qu'on ne trouve point ailleurs.

Je ne m'étendrai pas davantage sur tous les petits Ouvrages, tant de Vers que de Prose, soit imprimés, soit manuscrits, qu'il a composé en differens temps, ce détail me meneroit trop loin; je me bornerai seulement, Monsieur, à vous donner l'éclaicissement que vous me demandez sur la contestation qui s'éleva en 1704.

M. l'Abbé Raguenet publia en 1702. son

son Parallele des Opera Italiens & François, dans lequel au préjudice de sa nation il donne la préference aux Italiens sur ce qui regarde la perfection de la Musique. Cet Abbé s'étoit ainsi expliqué en leur faveur, en reconnoissance des Lettres Patentes de Citoyen Romain que lui avoient liberalement accordées les Conservateurs de la ville de Rome. Il paroîtra sans doute surprenant que de tant d'habiles Musiciens dont est fournie la France, il n'y en ait neanmoins aucun qui entreprit de venger ses interêts. Deux années s'étoient écoulées depuis la publication du Parallele & le nouveau Bourgeois de Rome, commençoit déja à se féliciter du triomphe qu'il avoit remporté sur ses Compatriotes, lorsque la Normandie trouva dans Laurent le Cerf de la Vieville, un sujet fidele qui assura à sa Patrie la gloire d'avoir atteint de plus près que l'Italie à la vraye perfection de la Musique. Il fit imprimer pour cet effet en 1704. un Livre in-12. intitulé *Comparaison de la Musique Italienne & de la Musique Françoise*; cet Ouvrage est écrit d'un stile libre, poli, vif; mais, comme l'ont si bien remarqué les RR. PP. de Trévoux, de cette vivacité modeste & reservée, qui, contente des bontez naturelles re-

rejette les ornemens affectez & les expressions outrées, comme de faux brillans, & qui sçait faire paroître de l'esprit sans donner l'essor à l'imagination. Les Journalistes de Paris parurent entrer dans les mêmes sentimens, ainsi l'Apologiste de la Musique Françoise avoit lieu de se promettre une victoire complete sur son adversaire, mais il éprouva plus que personne l'inconstance qu'on reproche aux François.

L'Abbé Raguenet publia en 1705. la deffense de son Parallele, & sa Réponse doit être sensible au deffenseur des droits de la Musique Françoise. Les Journalistes de Paris firent dans un même Extrait l'éloge de l'Ouvrage de cet Abbé, & censurerent sans discretion celui de son adversaire. Ce seroit ici le sujet d'un nouveau problême, & on auroit droit de demander à qui il en faut croire des Journalistes de Paris, qui en 1704. approuvent avec éloge un Ouvrage intitulé, *Comparaison de la Musique Italienne & de la Musique Françoise*, ou des Journalistes de Paris, qui en 1705. font une censure impitoyable de cet Ouvrage.

Cependant notre Auteur publia deux nouveaux Tomes en 1706. où il entroit dans un détail bien plus circonstancié de ce qui regarde les beautez & la perfection

Digitized by Google

tion de la Musique, en refutant M. l'Abbé Raguenet, il releva pareillement l'Extrait du Journal de Paris. Le Journaliste ne peut être insensible au coup qu'il lui portoit ; & se rendant juge en sa propre cause, il critiqua ce nouvel Ouvrage avec un acharnement dont ses Predecesseurs ne lui avoient point donné l'exemple; & que ses Successeurs ne prendront jamais pour modele. Sans s'attacher à donner au Lecteur une idée de ce que contenoit l'Ouvrage, ce qui neanmoins doit être le premier objet d'un Journaliste, il se contenta de détacher de divers endroits dix ou douze phrases & quelques expressions peu mesurées, & de leur donner un tour ridicule. Il est sensible que l'esprit de ressentiment & la passion avoient dicté un pareil Extrait. Le jeune Auteur fut plus ému qu'il ne le devoit être des traits du Journal. On peut juger de la vivacité de son ressentiment, par le titre d'un nouvel écrit qu'il publia dans la même année, *l'Art de décrier ce qu'on n'entend point.* Il avouë dans cet écrit, que les traits du Journal l'ont percé jusqu'au vif, & qu'il veut bien y être sensible & avoir cet air d'une bienséance douloureuse que nous devons à la colere de nos Maîtres. Ces sentimens modestes garantissent assez la disposition

où

Digitized by Google

où il étoit de profiter des avis que lui eussent donnez de veritables amis sur ses Ouvrages, & l'on doit regreter un jeune Auteur qui auroit fait honneur à sa patrie par d'autres endroits que par la deffense de la Musique Françoise. Neanmoins les Journalistes s'étant vus dans l'obligation de parler dans leur Journal de cette brochure, en prirent occasion de donner quelque sorte de satisfaction à l'Auteur, non en faisant un désaveu public de la censure, mais en exposant seulement les peines où ils se trouvoient engagez parmi cette multitude de Livres, dont ils étoient obligez de donner un Extrait fidele, & en insinuant qu'acablez sous les poids de leurs occupations, il n'étoit pas possible qu'ils entrassent toujours dans les vûës des Auteurs; en un mot ils se précautionerent contre leurs plaintes, dans une Apologie assez étendûë, dans laquelle ils ne condamnoient ni ne justifioient leur censure. C'est ainsi, Monsieur, que s'est terminée cette dispute, que je n'ai pas dessein de renouveller; j'observerai seulement que le zele du deffenseur des prérogatives de la Musique Françoise, devoit bien engager les arbitres de nos querelles litteraires à couvrir du voile de l'indulgence certaines fautes qui échapent au plus habiles

Ecri-

Digitized by Google

Ecrivains. J'avouerai aussi avec ingenuité que l'Apologiste de notre Musique eut tort de traiter d'impertinences ce que l'Abbé Raguenet avoit avancé inconsiderément dans son Parallele. Il eut pû pareillement se dispenser de dire qu'il n'avoit mis que deux veritez dans son Histoire de Cromwel ; à quoi bon s'écarter de la dispute, par des propositions étrangeres à la question dont il s'agit ? D'ailleurs quand on veut se préparer une entrée dans la Republique des Lettres, & qu'on prétend troubler dans ses droits un Auteur qui y a déja acquis quelque sorte de distinction, il faut le faire avec tous les menagemensque prescrivent le devoir & la bienséance ; il convient dans de pareilles occasions d'imiter ce Pere dont il est parlé dans Terence, qui voulant écarter les idées que le Public avoit de sa severité, s'étudioit d'abord à s'attirer la bienveillance du peuple *primulum facio plebem*, disoit-il ; ainsi un nouvel Auteur doit s'efforcer de meriter la confiance publique, en proposant ses difficultez d'une maniere qui ne puisse soulever la delicatesse ni irriter la jalousie. Un même esprit d'équité m'oblige de remarquer, que M. l'Abbé Raguenet s'écarta encore plus que lui des regles de la politesse &

de

de la bienséance, & que dans sa répon se il donna un essor trop vif à son ressentiment. Les contradictions qu'il lu reproche ne sont souvent rien moins que des contradictions ; ces phrases & ces expressions si peu usitées qu'il prétend être répanduës dans tout son livre, ont plusieurs fois été employées par nos meilleurs Ecrivains.

Dispensez moi, Monsieur, de discuter ce qui regarde le fond de cette dispute, n'étant Musicien, ni d'inclination, ni de profession, & n'ayant pas même reçu de la Nature les talens propres pour le devenir, je ne pourrois vous en parler d'une maniere qui pût contribuer à votre instruction ; ainsi je me contenterai de remarquer en finissant cette Lettre, que notre Auteur préparoit encore, lorsqu'il est mort, un quatriéme Tome sur ce qui regarde cette contestation. Il avoit tant d'ardeur pour l'étude, qu'il pâlissoit sur les Livres, en sorte que ces excès ont alteré un temperament d'ailleurs tout délicat, & l'ont conduit au Tombeau. Sept mois avant sa mort il fut attaqué d'un flux épatique qui ne finit qu'avec ses jours, qu'il termina le 10. de Novembre de l'an 1707. étant seulement âgé de 33. ans.

Il eut de l'inclination pour toutes les Scien-

Digitized by Google

Sciences, mais il s'adonna plus particulierement à l'Histoire, à la Poësie & aux Belles Lettres, & la vivacité de son esprit jointe à la facilité de sa memoire, lui applanit le chemin aux connoissances qu'il prétendit acquerir. A l'égard de la Religion, à l'exception de quelques parties de jeu & d'une grande passion qu'il eut toujours pour l'Opera & pour la Comedie, il ne fut jamais déreglé dans ses mœurs; Chretien autant par inclination que par devoir, les dernieres années de sa vie il renonça à toutes sortes de plaisirs, il partageoit son temps entre l'étude & la priere. Penetré de la plus profonde veneration pour nos SS. Mysteres, il n'en parloit jamais qu'avec respect; & réglant ses actions sur ses sentimens, il communioit regulierement une fois chaque semaine. Le Pere Barbereau Jesuite, si connu par la sainteté de sa vie, le disposa à se resigner à la volonté du Seigneur dans ce douloureux passage, & enfin il mourut après avoir reçu tous ses Sacremens avec une pieté qui édifia toutes les personnes qui en furent les témoins. Ce sont là, Monsieur, les particularitez les plus interessantes de la vie d'un Frere que j'ai toujours assez aimé pour être sensible à sa gloire & à sa réputation; si vous me demandez pour-

quoi je n'ai pas plutôt informé le Public de ces circonstances, je vous repondrai ingenument, que n'ayant pas encore acquis le titre d'Auteur, je n'osois m'exposer à sa censure ; mais depuis la publication de la Bibliotheque des Auteurs de notre Congregation, j'ai moins hésité à vous donner de veritables marques de l'attachement & du respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble, le Cerf de la Vieville, R. B. de l'Abbaye de Fecamp.

VERTUMNE ET POMONE.

CANTATE.

Par M. Lépicié.

PRès du Mont Aventin, où le Tibre tranquile,
Semble à regret quitter ses bords delicieux,
La severe Pomone à l'Amour indocile,
Insultoit par ces mots le plus puissant des Dieux.

Coulez, mes jours, coulez dans l'innocence,

Char-

Charmants vergers, vous fixez mes desirs;
Regne en mon cœur, aimable indifference,
Je m'abandonne à tes chastes plaisirs.

Cruel Amour, par tes vives allarmes,
Ne trouble point le repos de mes jours,
J'ignore encor le pouvoir de tes charmes,
Et mon bonheur dépend de l'ignorer toujours.

Coulez, mes jours, coulez dans l'innocence,
Charmants vergers, vous fixez mes desirs,
Regne en mon cœur, aimable indifference,
Je m'abandonne à tes chastes plaisirs.

Vains, & foibles projets! le tendre Amour s'irrite,
Dès qu'un Mortel se dérobe à ses coups;
Pomone, dans nos cœurs il regne malgré nous,
Plus on le fuit, moins on l'évite;
Vertumne l'adoroit, & jamais la cruelle,
N'avoit d'aucuns regards soulagé son tourment.
L'Amour pour se venger inspire à cet Amant,

Digitized by Google

La ruſe & le déguiſement.
Sous les traits d'une vieille il aborde la belle,
Et profitant de ſa forme nouvelle,
Il lui fait un recit fidele,
Des plaiſirs de l'amour conſtant.

Serez-vous ſeule inſenſible à l'amour ?
Suivez les Dieux, imitez la nature ;
Le Soleil à la terre accorde du retour,
Il fait naître les fleurs, les fruits, & la verdure,
Et du Printemps nous ramene la Cour.

La Vigne aime l'Ormeau le ; Ruiſſeau la Prairie ;
Ce charme ſe répand juſqu'au ſombre ſejour ;
Et par leur douce melodie
Tous ces petits oiſeaux vous chantent tour à tour :
Serez-vous ſeule inſenſible à l'amour ?

A ces mots l'aimable Pomone
S'apperçoit tout-à-coup du trouble de ſon cœur,
Elle veut fuir, elle s'étonne,

Du

Digitized by Google

Du feu ſecret qui cauſe ſa langueur ;
Vertumne profitant de ce moment heureux,
Par ſes tendres ſoupirs ſe fit bien-toſt connoître,
Et Pomone approuvant ces vœux,
L'Amour laiſſa l'Hymen le maître,
Du ſoin de couronner leurs feux.

Suivons l'Amour, chantons ſa gloire,
Celebrons ſes divines Loix,
Et pour honorer ſa victoire,
Uniſſons nos cœurs & nos voix,

Il n'eſt plus gueres de cruelles,
On triomphe aiſément des belles,
En ménageant leur vanité ;
Il faut ſçavoir aimer, & feindre,
L'Amant qui ne ſçait que ſe plaindre,
Eſt toujours l'Amant rebuté.

Suivons l'Amour, chantons ſa gloire,
Celebrons ſes divines Loix,
Et pour honorer ſa victoire,
Uniſſons nos cœurs & nos voix.

Digitized by Google

LETTRE écrite d'Evreux le 6. Janvier 1726. par M. L. à M. A. *sur une ancienne & singuliere Ceremonie de cette Ville.*

C'Est avec plaisir, Monsieur, que je vous envoye le petit détail que vous m'avez demandé ; je m'attens bien que vous en ferez part aux Auteurs du Mercure de France, qui pourront réjoüir encore une fois le Public aux dépens de la simplicité & de l'ignorance de nos Ancêtres ; cela nous procurera peut-être d'autres Memoires sur d'anciens usages aussi singuliers. Vous ne pouviez, au reste, mieux vous adresser qu'à moi pour ce sujet, j'en dois avoir une connoissance d'autant plus exacte, que je suis peut-être le seul qui l'ait approfondi ; je suis même muni de toutes les pieces qui le regardent, & que j'ai recueillies depuis près de quarante ans que je suis membre de notre Cathedrale.

La Ceremonie dont j'ai à vous parler, & dont on voit encore quelques traces dans l'Eglise de Notre-Dame d'Evreux, est appellée vulgairement *Ceremonie de la Saint Vital*, à cause qu'on la com-

Digitized by Google

commençoit, & qu'on en pratique encore quelque chose le 28. Avril, jour dédié à ce Saint; cette Ceremonie, dis-je, est un de ces anciens abus, dont on ne trouve point l'origine certaine; mais qui peut remonter jusqu'à l'onziéme, ou dixiéme siecle, comme plusieurs autres, dont les vestiges se sentent encore de ces libertez qui ont été abolies par les Conciles, ou rectifiées par les Puissances particulieres de l'Eglise & de l'Etat.

L'Offrande du *May* qui se faisoit autrefois à Dieu seul, à ce que je croi, & qui ne se fait plus aujourd'hui qu'aux hommes, y a donné occasion, & voici comment. Le premier jour de Mai notre Chapitre avoit coutume d'aller dans le *Bois-l'Evêque*, qui est fort près de la Ville, couper des rameaux, & de petites branches pour en parer les Images des Saints, qui sont dans les Chapelles de la Cathedrale. Les Chanoines firent d'abord cette Ceremonie en personne, mais dans la suite, ne croyant pas devoir s'abaisser jusqu'à aller couper eux-mêmes ces branches, ils y envoyerent leurs Clercs de Chœur; ensuite tous les Chapelains de la Cathedrale s'y joignirent en consequence des fondations posterieures qui se rencontrent ce jour-là,

où il y a une assez bonne distribution ; enfin les hauts Vicaires, *Vicarii Capitulares de aliâ sede*, y trouvant leur avantage, aussi-bien que la Communauté des Chapelains, ne dédaignerent point de se trouver à cette singuliere Procession, nommée *la Procession noire*.

Les Clercs de Chœur, qui regardoient cette commission comme une partie de plaisir, sortoient de la Cathedrale deux à deux en soutane & bonnet quarré, précedez des Enfans de Chœur, des Appariteurs, ou Bedeaux, & des autres Serviteurs de l'Eglise, avec chacun une serpe à la main, & alloient couper ces branches, qu'ils rapportoient eux-mêmes, ou faisoient rapporter par la populace, qui se faisoit un plaisir & un honneur de leur rendre ce service, en les couvrant tous dans la marche d'une épaisse verdure ; ce qui dans le lointain faisoit l'effet d'une forêt ambulante.

Un autre abus s'introduisit peu à peu; c'étoit de sonner toutes les cloches de la Cathedrale, pour faire connoître à toute la Ville, que la Ceremonie des branches & celle du *Mai* étoient ouvertes ; & cet abus augmenta si fort dans la suite des temps, qu'il fit casser des cloches, blesser & même tuer quelques Sonneurs, rompre, briser, & démolir quelque chose

chose d'essentiel aux Clochers. L'Evêque y voulut mettre ordre ; il défendit cette sonnerie & ce qui l'accompagnoit ; mais les Clercs de Chœur méprisérent ses défenses ; ils firent sortir de l'Eglise les Sonneurs, qui pour la garder y avoient leur logement ; ils s'emparerent des portes, & des clefs pendant les quatre jours de la Ceremonie, se rendirent enfin maîtres de tout, sonnerent eux-mêmes à toute outrance, & ne devinrent, pour ainsi dire, raisonnables, que le matin du deuxiéme jour de Mai : ils pousserent même l'insolence jusqu'à pendre par les aisselles, aux fenêtres d'un des Clochers, deux Chanoines qui y étoient montez de la part du Chapitre pour s'opposer à ce déreglement.

Ce fait, Monsieur, vous paroîtroit incroyable, s'il n'étoit expressément ainsi marqué dans des Actes autentiques & originaux, que j'ai entre les mains ; on trouve même le nom des deux Chanoines ausquels on fit cet affront, l'un étoit Jean Mansel, Trésorier de la Cathedrale du temps de Henri II. Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie, qui est qualifié dans nos Archives Conseiller de ce Prince. Il étoit de la Maison des Mansels, Seigneurs d'Erdinton en Angleterre, &c. L'autre étoit Gautier Dente-

lin, Chanoine, qui devint aussi Tresorier après la mort de Mansel, en 1206.

La Procession *noire* faisoit au retour mille extravagances, comme de jetter du son dans les yeux des passans, de faire sauter les uns par-dessus un balai, de faire danser les autres, &c. On se servit ensuite de masques, & cette Fête à Evreux fit partie de la fête, nommé la fête des fous, & des saouls Diacres, *Saturorum Diaconorum*, qui étoit, comme vous sçavez, une fête presque universelle, contre laquelle nous avons tant de Canons des Conciles, & de Reglemens generaux ou particuliers de l'Eglise.

Ces Clercs de Chœur revenus dans l'Eglise Cathedrale, se rendoient maîtres des hautes Chaires, & en chassoient, pour ainsi dire, les Chanoines. Les Enfans de Chœur portoient la Chape, ils faisoient l'Office entier depuis None du 28. Avril, jusqu'à Vêpres du premier jour de Mai, pendant lequel temps toute l'Eglise étoit ornée de branchages & de verdures.

Pendant l'intervale de l'Office de ces jours, les Chanoines joüoient aux quilles sur les voûtes de l'Eglise, *ludunt ad quillas super voltas Ecclesiæ*, disent les titres de ce temps-là. Ils y faisoient des re-

representations, des danses & des concerts, *faciunt podia, choreas & choros*; & ils recommençoient à cette fête toutes les folies usitées aux Fêtes de Noël & de la Circoncision, *& reliqua sicut in Natalibus*.

Au reste, cette Ceremonie de mettre ainsi des rameaux autour des statuës des Saints, passa de l'Eglise Cathedrale dans celles des Paroisses de la Ville, à toutes les Fêtes des Patrons, & surtout aux Fêtes des Confrairies; mais cela ne se pratique plus ici, que dans l'Eglise de l'Hôtel-Dieu, qui dépend des Administrateurs *du Bureau des Pauvres*, & qui n'a pour desservans que des Prêtres par commission. J'ajoûterai que de temps immemorial la Compagnie des Freres de la Charité, a assigné une somme d'argent au Sonneur de cette Eglise pour avoir soin de la *brancher*, ou orner de verdure, du haut jusqu'au bas, à toutes les Fêtes que cette Confrairie celebre, au nombre de quatre ou cinq, dans le cours de l'année.

Voilà, Monsieur, jusqu'où l'on a poussé une extravagante liberté; mais ce n'est, pour ainsi dire, encore rien au prix de ce que vous allez entendre, & certainement, c'est ici où l'on peut bien vous dire, & à vos amis qui verront ma lettre:

Digitized by Google

Spectatum admissi risum teneatis amici?

En effet, les choses étant en l'état que je vous ai marqué ci-dessus, un Chanoine Diacre, nommé *Bouteille*, qui vivoit vers l'an 1270. s'avisa de faire une fondation d'un *Obit* directement le 28. Avril, jour auquel commençoit la fête en question. Il attacha à cet *Obit* une forte retribution pour les Chanoines, Hauts-Vicaires, Chapelains, Clercs, Enfans de Chœur, &c. & ce qui est de plus singulier, il ordonna qu'on étendroit sur le pavé, au milieu du Chœur, pendant l'*Obit*, un drap mortuaire, aux quatre coins duquel on mettroit quatre bouteilles pleines de vin, & une cinquiéme au milieu, le tout au profit des Chantres qui auroient assisté à ce Service.

Cette fondation du Chanoine *Bouteille* a fait appeller dans la suite le Bois *l'Evêque*, où la Procession *noire* alloit couper ses branches, le Bois de la *Bouteille*, & cela, parce que par une transaction faite entre l'Evêque & le Chapitre, pour éviter le dégât & la destruction de ce Bois, l'Evêque s'obligea de faire couper par un de ses Gardes, autant de branches qu'il y auroit de personnes à la Procession, & de les leur faire distribuer, à l'endroit d'une Croix qui étoit proche du Bois.

On

On ne chantoit rien durant cette distribution, mais on ne se dispensoit pas de boire, comme on dit ici, en Chantre & en Sonneur. On ne mangéoit que certaines galettes, appellées parmi nous, *Casses-gueules* & *Casses-museaux*, à cause que celui qui les servoit aux autres, les leur jettoit au visage d'une maniere grotesque, &c.

Le Garde de l'Evêque, chargé de la distribution des rameaux, étoit obligé, avant toutes choses, de faire près la Croix dont j'ai parlé, deux figures de bouteilles, qu'il creusoit sur la terre, remplissant les creux de sable, &c. en memoire, & à l'intention du Fondateur *Bouteille*, qui, comme je viens de le dire, a donné son nom au Bois qui fournissoit les branchages.

On ne sçauroit trop loüer Dieu, & je finis par là ma Lettre, de nous avoir fait vivre dans des temps qu'il a rendu lui-même plus éclairez, & en faisant enfin triompher l'Eglise, toujours contraire aux usages abusifs, de ceux que l'ignorance, & la dépravation de quelques particuliers avoient introduits. Je suis, &c.

SONNET.

Digitized by Google

SONNET.

Sur la retraite d'un Seigneur de la Cour, dans une Communauté Reguliere.

VAines pompes du ſiecle, honneurs, plaiſirs, richeſſes,
Vous n'avez plus pour moi de charmes, ni d'appas.
Mon ame pour vous vaincre a ſouffert cent combats;
Mais ſon triomphe enfin l'arrache à vos molleſſes.

N'attendez plus de moi de ſoins, ni de tendreſſes,
J'ai trouvé le repos que le monde n'a pas;
De ſon theatre affreux j'ai quitté l'embarras;
On n'y monte ſouvent que par mille baſſeſſes.

Lorſque de ma raiſon un effort genereux,
Eclaira mon eſprit & deſilla mes yeux,
A m'éloigner de vous j'eus une ardeur extrême.

Ce ſejour m'a paru l'azile le plus doux,

Et

Digitized by Google

Et je n'ai commencé de vivre pour moi même,

Qu'au moment que le Ciel m'a vû mourir pour vous.

Par M. de Mautour.

LETTRE sur les Bonts mots, *écrite de Dreux, aux Auteurs du Mercure.* Par Mademoiselle de ***.

APrès le louable dessein que vous aviez pris, Messieurs, au mois de Janvier 1724. pag. 88. d'inserer de tems en tems dans votre Journal, un Recueil de BONS MOTS, nous voyons ici avec peine, que vous ne tenez pas votre promesse. Auriez-vous changé de résolution? Les auriez-vous entierement bannis? Et croyez-vous qu'un semblable article ne fût pas assez interressant pour meriter quelque place dans le Mercure de France? Non, Messieurs, je sçai vous rendre justice, & je suis persuadée que vous n'ignorez pas ce que peut un *bon mot* dit à propos. Permettez-moi cependant de vous faire part de ce que je pense sur cette matiere: je me flatte que vous serez de mon sentiment.

Je

Je croi que si quelqu'un souhaite avoir quelque commerce dans le monde, il a besoin d'un certain *je ne sçai quoi* qu'on appelle communément *Politesse*; on peut encore lui donner le nom de *Civilité*, *air du monde*, *jeu d'esprit*, &c. Un Auteur de l'Antiquité la plus reculée, étoit si persuadé de la necessité de cet air enjoüé, qu'il faisoit, pour ainsi dire, un crime à ceux qui n'avoient point cette qualité, *ces reparties vives*, &c. Mais dans quelle occasion peut-on les mettre plus favorablement en pratique, que dans ces Compagnies, où l'on ne s'assemble que pour se délasser de ses occupations serieuses? Y a-t-il rien de plus juste, que de se reposer après s'être livré au travail, puisque c'est le seul moyen de réparer ses forces pour ensuite s'appliquer aux affaires avec plus de courage? C'est pour cela que dès le commencement du monde, l'Auteur de la nature établit un jour de repos. N'est-ce pas encore naturellement pour le repos des hommes, que les jour & les nuits se succedent alternativement?

Il est donc permis dans certains momens de loisir, & surtout pendant le repas, de donner une libre carriere aux ris, aux jeux d'esprit, aux *bons mots*, & l'on pourroit, ce me semble, taxer de

Digitized by Google

de grossiereté ceux qui ont toujours un front stoïque, ou qui ne quittent presque jamais leur serieux.

Le *Bon mot* est un sel qui doit faire l'assaisonnement de la conversation, sans lequel elle languit : mais, Messieurs, si c'est une chose louable d'avoir le talent de dire un *Bon mot*, il faut en user moderément ; il en est de cela comme des repas que l'on donne à ses amis, où deux ou trois bons mets bien assaissonez leur font plus de plaisir, que cette grande diversité de viandes, dont ils ne sçauroient manger, & qui ne servent qu'à les dégouter des autres.

Autant se feroit-on aimer en s'en servant à propos, autant s'exposeroit-on à la risée, & au mépris, si on les portoit à l'excès. Aussi ne doit-on pas faire grand cas de ces gens qui passent toute leur vie à niaiser & à dire des *Quolibets*.

Le *Bon mot* doit être fin, délicat, &c. Il doit paroître, pour ainsi dire, dans les entretiens, comme un éclair vif & brillant. Il faut pour bien l'employer, sçavoir un peu feindre & exprimer quelque raillerie. Quand je parle de raillerie, Messieurs, je n'entens pas qu'elle soit mal placée, satyrique, mordante, elle auroit mauvaise grace ; mais quand elle est dite d'une maniere en-

enjouée, qu'elle ne sent point la medisance, qu'elle n'offense personne, elle est reçuë agréablement; pour cela il faut un certain *sçavoir faire* qu'on n'acquiert pas facilement.

On fait avec la même chair,
Suivant le Cuisinier, bonne ou mauvaise soupe,
Et le Tailleur, suivant la différente coupe,
Fait l'habit ridicule, ou lui donne un bon air.
Un même mot aussi, que d'un ton dissemblable,
Dit un homme civil, ou profere un Brutal,
Plait, ou se rend désagréable,
Selon qu'on s'en sert bien ou mal.
Tout le succès dépend d'un certain savoir-faire,
Soutenu par des airs affables, engageans,
Que la nature, ou l'art donne à certaines gens:
Et tout le mal vient du contraire.

Je ne veux donc point, Messieurs, de ces gens qui, de gayeté de cœur, déchirent la réputation de leur prochain, se moquent insolemment de lui, le tournent en ridicule, &c. Il ne faut point suivant le precepte d'un ancien, qu'une belle

belle personne se mocque d'une autre, que la nature n'a pas doüée des agrémens du corps; ce sont de ces défauts dont nous ne sommes pas les maîtres, & sur lesquels on doit se taire; il est à présumer, que si les perfections de notre corps dépendoient de nous, il ne nous manqueroit rien de ce côté-là. Quoi donc de plus insipide qu'un mauvais plaisant qui dit à un homme camus, qui éternuë, *que Dieu lui conserve la vuë, parce que son nez n'est pas propre à porter des lunettes?*

Un Payen ne pouvoit s'empêcher de rire, lorsqu'il voyoit un Catilina traiter de fripon son complice Cetege, & Milon décrier un assassin. De même, Messieurs, un diseur de *bons mots* de profession, doit bien prendre ses mesures, & faire ensorte de n'en dire qu'avec précaution; car il pourroit quelquefois se jouer à son maître. En voici un exemple. M... qui avoit la barbe rousse voulant railler D... qui n'en avoit point, lui demanda d'un ton railleur, pourquoi il étoit privé de cet ornement, *c'est que le Créateur, répondit-il, faisant la distribution des barbes, & n'en ayant plus que de rousses à donner lorsque je suis venu au monde, j'ai mieux aimé m'en passer que d'en avoir de cette couleur.*

« Il faut sçavoir choisir les occasions, & ne pas trop s'exposer, car il arrive souvent, qu'une plaisanterie est repoussée par une autre, comme on vient de le voir : en voici encore un autre exemple, qui ne me paroît pas moins spirituel. Un Plaisant voulant soutenir la Metempsicose, dit à une Dame, *qu'il se ressouvenoit d'avoir été le Veau d'or*; la Dame lui repliqua, *que depuis un si long temps il n'en avoit perdu que la dorure.*

Quelques personnes admirant la vivacité, & la perfection de l'esprit de M. de B.... qui pour lors n'avoit pas encore fini la neuviéme année de son âge; un vieillard leur dit en presence de ce jeune Seigneur. *Quand les enfans ont tant d'esprit dans leur tendre jeunesse, ils deviennent extrêmement stupides, lorsqu'ils sont parvenus à un âge plus avancé. Si ce que vous dites est vrai*, repartit le jeune enfant, *il faut que vous ayez eu un excellent esprit en votre jeunesse.*

Ma Lettre commence à devenir longue, permettez-moi cependant d'y ajoûter encore quelque chose. Un Poëte Anglois fit en très-beaux Vers un excellent Panegyrique de Cromvel pendant qu'il étoit en faveur. Charles II. ayant été rétabli en 1660. ce même Poëte lui pré-

Digitized by Google

présenta des Vers qu'il avoit faits à sa loüange; le Roi les ayant lûs: lui reprocha qu'il en avoit fait de meilleurs pour Cromvel, il lui dit: *Sire*, nous autres Poëtes, *nous réüssissons mieux en fictions qu'en veritez.*

Un Marquis ruiné par sa mauvaise conduite, eut un jour un démêlé avec un honnête homme: *c'est bien à vous*, lui dit le Marquis, *à me disputer quelque chose, vous qui commencez votre Maison*, il est vrai, répondit-il, *je la commence, mais vous finissez la votre.*

Je finis, Messieurs, par où j'aurois dû commencer; ma sincerité demandoit que je m'expliquasse d'abord, sur ce que l'on pense chez nous de votre Journal; une infinité de personnes s'empressent de le voir. Chacun ici y trouve de quoi se satisfaire; je n'entre point dans le détail des pieces d'érudition, qui ne regardent que les personnes vraiment sçavantes, & qui par consequent sont hors de ma sphere; je me borne à vous marquer en particulier ma reconnoissance, pour le choix que vous faites des pieces qui sont de mon ressort; je veux dire, les Poësies, les Bouts-rimez, &c. Je n'ai pû lire sans admiration l'Eglogue de Mlle l'Heritier, inserée dans votre 2. volume du mois de Juin dernier. On y voit

voit cette naïveté & cette tendresse si desirable, & en même temps si rare dans ces sortes de morceaux. Je ne puis m'empêcher encore de vous marquer le plaisir que je prens à vos Enigmes, en vous priant de vouloir bien continuer vos attentions pour le Public, & d'être persuadez que je suis avec toute l'estime possible, Messieurs, votre très-humble & très-obéïssante. De * * *

ULISSE ET CALYPSO.

CANTATE.

Mise en Musique par M. l'Abbé Bordier, Maître de Musique de la Cathedrale d'Evreux.

DAns un sejour gracieux & tranquile,
Qu'un Printemps éternel rend heureux & fertile,
Ulisse & Calypso, l'un de l'autre charmez,
Se livroient au plaisir d'aimer & d'être aimez.
L'amour dont ils portoient les chaînes,
N'avoit pour eux que des faveurs;

Ils

Ils n'en connoissoient point les peines,
Et n'en goutoient que les douceurs.

Mais bien-tost au Guerrier, la Gloire & la Sagesse,
Viennent prescrire d'autres loix ;
Confus de sa propre foiblesse,

Son cœur, du tendre amour, n'écoute plus la voix.
Pour finir son triste esclavage,
Il se dispose à quitter ce rivage,

Où ses jours s'écouloient dans un honteux repos :

Vainement Calypso, par ses cris, par ses larmes,
Tâche d'arrêter ce Heros,

Inflexible à ses pleurs, insensible à ses charmes,

Il la quitte, il s'éloigne, il fend le sein des flots.

Objets que l'amour fit pour plaire,
Beautez, défendez bien vos cœurs ;
L'Amant qu'on croit le plus sincere,
Offre souvent des vœux trompeurs.
Pour obtenir ce qu'il desire,
Il n'épargne ni soins, ni pleurs ;

Est-il

Digitized by Google

Est-il heureux ? sa flâme expire,
Dans le sein même des faveurs.

Quel sort pour Calypso ! Quelle peine cruelle !
Tu pars, dit-elle, ingrat, tu méprises mes feux !
Tu romps les plus aimables nœuds !
Malgré tant de sermens tu deviens infidelle !
Que ne peut le trépas terminer mes langueurs !
Faut-il que le Destin ne m'ait faite immortelle,
Que pout nourrir d'éternelles douleurs?

Cher Amant que mon cœur adore,
A la fureur des eaux n'expose plus tes jours ;
Revien dans ces beaux lieux, fais-y regner encore,
Et les Plaisirs, & les Amours.

Helas ! dequoi me sert un si tendre langage ?
L'Echo repete en vain mes plaintes & mes cris ;
Punissons un ingrat, oublions un volage ;
Rendons-lui mépris pour mépris ;

C'en

Digitized by Google

C'en est fait, le Dépit, la Vengeance, & la Rage,
Succedent à l'ardeur dont mon cœur fut épris.

Maître des Cieux & de la Terre,
A quoi servent vos feux vengeurs,
Si vous ne lancez le Tonnerre,
Sur le plus perfide des cœurs ?

Frappez, que rien ne vous retienne
Punissez un volage Amant;
Et que tout l'Univers aprenne,
Son crime, & votre châtiment.

Souverain de ces mers profondes,
Secondez mes ressentimens;
Neptune, soulevez les ondes;
Eole, déchaînez les Vents.

Ses vœux sont exaucez; Dieux! quel affreux ravage!
Une noire vapeur s'éleve dans les airs;
Le terrible Aquilon vient exciter l'orage,
On ne voit de clarté, que le feu des éclairs.

Digitized by Google

Du Tonnerre en courroux les Rochers retentissent,
Tous les Vents mutinez font boüillonner les mers ;
D'un bruit affreux les montagnes mugissent,
Et l'horreur & l'effroi regnent dans l'Uninivers.

En vain Ulisse oppose sa prudence
Aux fureurs des flots en courroux,
Son fragile Vaisseau, triste objet de leurs coups,
Cede enfin à leur violence.
L'intrépide Heros redouble ses efforts ;
Minerve prend soin de sa vie :
Les flots le jettent sur les bords,
De la superbe Phenicie.

On le plaint, on l'admire, on le comble d'honneurs,
Et ce Roi genereux aprés tant de malheurs ;
Aborde sa chere Patrie.

Destin, tes rigueurs inhumaines,
Combattent souvent nos desirs ;
Et c'est quelquefois par les peines,
Que tu nous conduis aux plaisirs.

Ton

Digitized by Google

Ton caprice toujours volage,
Peut bien nous éloigner du Port;
Mais la Sagesse & le Courage,
Triomphent des Dieux & du sort.

Le Maire.

MEMOIRE

De M. l'Abbé de Saint Pierre.

Pour rendre les Spectacles plus utiles à l'Etat.

JE suis de l'avis de ceux qui pensent que les bons Citoyens, dans leurs belles Pieces serieuses, peuvent inspirer, entretenir, & fortifier l'amour pour la Patrie, & des sentimens de courage, de justice & de *bienfaisance*; je croi de même, que dans leurs Pieces comiques ils peuvent inspirer du dégoût & de l'aversion pour la molesse, pour la poltronerie, pour le métier de Joüeur, pour le luxe de la table, pour les dépenses de pure vanité, pour le caractere impatient, chicaneur, avaricieux, flateur, indiscret, hipocrite, menteur, misan-

Digitized by Google

trope, medisant; en un mot, pour tous les excès qui font souffrir les autres, & qui rendent les vicieux fâcheux & desagréables pour plusieurs des personnes avec qui ils ont à vivre.

Mais pour diriger les Poëtes, eux-mêmes & leurs Ouvrages, vers la plus grande utilité publique, il est à propos 1°. que le Conseil établisse une Compagnie de douze ou quinze bons Citoyens connoisseurs, qui ayent la direction des Spectacles uniquement par rapport aux bonnes mœurs, c'est-à-dire, aux mœurs desirables dans la Societé, le Roi nommera les quatre premiers, ces quatre nommeront le cinquiéme au scrutin, les cinq nommeront le sixiéme, les six nommeront le septiéme, & ainsi de suite.

Il faut que le Spectacle plaise fort aux Spectateurs, autrement ils n'iroient point en grand nombre au Spectacle, mais il faut que le Poëte rende encore le Spectacle utile, & que les mœurs en deviennent plus aimables, plus desirables, & surtout plus innocentes & exemptes de vices.

Voilà les deux points qu'il faut unir dans la Comedie, c'est-à-dire, dans l'imitation des actions, des sentimens, des discours, & dans la peinture des évenemens ou agreables ou fâcheux de la vie hu-

humaine ; c'est au Ministere à unir toujours ces deux points ; de maniere que le Spectacle, non seulement ne soit jamais nuisible aux bonnes mœurs, mais au contraire qu'il soit propre à inspirer aux Spectateurs des sentimens vertueux, ou du moins opposez au vice.

Au reste, c'est à l'Etat à payer par des pensions une partie des frais des Spectacles, lorsqu'ils sont utiles à la Societé, & c'est aux Spectateurs à payer l'autre partie de ces frais, parce qu'ils en retirent du plaisir.

2°. Il est à propos que le Roi crée une place de premier Poëte tragique ou serieux, & une autre de premier Poëte comique, avec des pensions pour ceux, qui au jugement de la Compagnie auront fait plus de Pieces, qui soient en même temps plus agreables aux Spectateurs, & plus utiles aux bonnes mœurs. Il est de la bonne police de former quelques Poëtes excellens & bons Citoyens, & d'en faire des Officiers importans à l'Etat, & qui puissent dans cette profession y acquerir du revenu, de l'illustration, & même une noblesse hereditaire attachée à la qualité de *Premier*.

Il y a long-temps que j'ai observé, que nos anciennes Pieces de Theatre qui

Digitized by Google

ont le plus réüssi, meriteroient d'être perfectionnées quelque temps après la mort des Auteurs, du moins par rapport aux mœurs, d'un côté la langue change, & de l'autre la raison croît & le goût se rafine; il nous paroît aujourd'hui dans ces Pieces des défauts, qui ne paroissoient point à nos peres, gens d'esprit, il y a cinquante ans; or ces Pieces ainsi perfectionnées vaudroient ordinairement beaucoup mieux, soit pour le plaisir, soit pour l'utilité de l'Auditeur, que les Pieces nouvelles, c'est qu'il est bien plus facile au même Auteur de perfectionner un Ouvrage, qui a déja plusieurs beautez, & d'en faire un excellent, que d'en faire un tout neuf, qui soit exempt de défauts, & rempli de plus grandes beautez, & en plus grand nombre, que l'ancien qui étoit déja fort bon.

Je sçai bien qu'un nouvel Auteur peut traiter le même sujet que l'ancien, mais de peur de passer pour plagiaire, il évitera de copier les plus belles Scenes, & de se servir des plus beaux Vers, il fera peut-être mieux à tout prendre, que l'ancien Auteur qui a traité le même sujet, mais sa piece auroit été beaucoup meilleure, s'il avoit pû, sans scrupule, & sans rien diminuer de sa reputation, se servir de tout ce qu'il a trouvé d'excel-

Digitized by Google

tellent dans l'ancienne Piece ; or pour cela il faudroit qu'il lui fut imposé par un prix proposé de perfectionner telle Piece, alors il ne perdroit rien des beautez de telle Piece de Corneille, de Racine, de Moliere, & de leurs successeurs, ou s'il se trouvoit forcé de perdre quelques-unes de ces beautez, il leur en substitueroit de plus grandes, & y en ajouteroit de nouvelles.

Il y a un autre grand obstacle à l'execution de ce projet, c'est que l'Auteur qui seroit capable de perfectionner une des six plus belles Pieces de Moliere, est capable d'en faire lui-même une nouvelle, qui sera bonne, mais moins bonne que celle de Moliere perfectionnée, & que pouvant se donner le titre d'inventeur, il ne se contentera pas du titre de *perfectionneur*, à moins que par une récompense honorable & utile, telle que seroit un prix proposé, il ne soit dédommagé par une pension du sacrifice qu'il fait au Public, de donner son temps & son talent à perfectionner l'Ouvrage d'autrui, & à préferer ainsi l'utilité publique à sa reputation particuliere.

Mon avis seroit donc, que le Roi donnât tous les ans pour prix une pension de deux cens onces d'argent, à celui, qui, au jugement de l'Académie des

Spectacles, auroit le mieux perfectionné telle Comedie, cette Piece reformée porteroit le nom du Reformateur, jusqu'à ce qu'elle fut elle-même un jour reformée quelques années après sa mort; il est aisé de voir que les Ouvrages excellens ne periroient pas faute de quelques retranchemens, & de quelques additions necessaires pour les rendre aussi beaux & plus utiles dans le siecle suivant qu'ils l'étoient dans le siecle précedent: car il faut toujours faire ensorte, que les Spectacles se perfectionnent, à mesure que la raison humaine se perfectionne, & la meilleure maniere d'avancer beaucoup en peu de temps vers la perfection, c'est de se servir de ce qu'il y a de bon dans les Ouvrages des morts, en diminuant ou corrigeant ce qu'il y a de défectueux, & en embellissant ce qu'il y a de beau.

Je conviens que la reputation des bons Auteurs en durera peut-être cent ans de moins, mais cette perte ne doit pas être comparée à la grande utilité qui en reviendra à un nombre infini de Spectateurs.

On me dira peut-être, que ce qui paroît possible dans la speculation, est réellement impossible dans la pratique, mais je répons que cela se dit sans preuve, & que

Digitized by Google

que la chose vaut bien la peine d'être tentée, & même par plusieurs tentatives, avec le secours des prix, il n'y a rien à risquer, & il peut en resulter un grand *perfectionnement* du Theatre, soit en France, soit dans les autres Etats.

Il faut dans les Pieces comiques observer trois choses capitales ; la premiere est de jetter de l'*aversion* & de la haine contre la fourberie, la trahison & autres scelerateſſes ; la seconde, d'inspirer du *mépris* pour la molesse, pour la fainéantise, & pour les excès du luxe & de la volupté, & qui diminuent le bonheur de ceux qui en souffrent ; la troisiéme, c'est de jetter du *ridicule* sur toutes nos petites vanitez & sur nos affectations, lorsqu'elles ne tendent qu'à nous donner des distinctions, qui ne sont d'aucune utilité pour le Public.

Il faut dans les Pieces serieuses observer deux choses. 1°. Inspirer à l'Auditeur plus d'ardeur pour les vertus & pour les grands talens, par les loüanges que l'on donne aux grands hommes, & par l'admiration que l'on a pour leur vertu. 2°. Lui faire sentir délicatement la difference d'estime & d'admiration pour les differentes vertus, & pour les differens degrez de vertu, en nous apprenant à nous connoître en bonne gloire, & à discer-

ner la distinction la plus précieuse entre nos pareils de la moins précieuse par rapport à notre condition ; or cette distinction précieuse vient toujours des talens les plus utiles à la Societé, & surtout de la pratique de la justice & de la bienfaisance.

Ainsi, avec un des grands mobiles des hommes, qui est le desir de la distinction, le Poëte pourra, en divertissant les Spectateurs, augmenter considerablement l'empire de la vertu & de la gloire aux dépens de l'empire de la molesse & de la vanité, la perte de l'un sera l'augmentation de l'autre, & à dire la verité, les hommes n'ont rien de solide & de durable à opposer au furieux desir des plaisirs des sens si nuisibles dans leur excès à la Societé, que le ressort ou le desir des plaisirs de la distinction la plus précieuse, qui tend toujours au plus grand bonheur de cette même Societé.

Je sçai bien que le fanatisme dans les fausses Religions, pourroit devenir un ressort naturel très-puissant, pour nous porter à quelques actions vertueuses ; mais 1°. le fanatisme n'est pas durable dans les hommes sensez, & n'a pas de force sur les esprits qui s'élevent au-dessus des fausses opinions du Vulgaire. 2°. Ce mobile mal dirigé, au lieu de

Digitized by Google

de produire toujours des actions de justice & de bienfaisance, produit souvent au contraire des persecutions & des actions d'injustice & de dureté, ce qui est très opposé au bonheur du genre humain.

Dans la vraye Religion, qui est la nôtre, la grace de notre Redempteur peut nous porter à la pratique de la justice & de la bienfaisance, d'une maniere incomparablement plus parfaite, que ne peut jamais faire l'amour de la distinction ; mais comme cette grace est surnaturelle, par consequent une espece de miracle, que nous ne pouvons jamais meriter, nous ne pouvons pas nous assurer qu'elle dure toujours, il est donc très-raisonnable que la politique, pour le bien de la Societé, ne neglige jamais de proposer des recompenses honorables, & de fortifier ainsi autant qu'elle peut dans les hommes, le ressort naturel, ou le motif de la gloire, qui est bien moins parfait que le mobile surnaturel de la grace, mais qui a l'avantage d'être perpetuel, pour resister perpetuellement au ressort impetueux & perpetuel des plaisirs des sens, lorsqu'ils nous portent à des excès qui sont nuisibles à ceux avec qui nous vivons.

Quand les Poëtes Comiques auront

Digitized by Google

pris soin de jetter de la *haine*, du *mépris* ou du *ridicule* sur les *crimes*, sur les *vices*, & sur les *défauts* que produit ou l'injustice, ou la paresse, ou la vanité, il sera bien plus facile aux Poëtes serieux, de mettre en œuvre, à l'égard des Spectateurs, le ressort ou le motif de la belle gloire : car il faut bien que l'homme marche vers quelque espece de gloire ou de distinction entre ses pareils, c'est son penchant naturel, c'est un de ses grands plaisirs de se sentir distingué parmi ceux avec qui il a à vivre; ainsi quand les bons Comiques nous auront bien dégoûtez de toutes les sotes distinctions qui gâtent le commerce, nous marcherons naturellement vers la distinction vertueuse, qui naist de l'acquisition des talens & de la pratique des vertus, qui rendent le commerce agréable.

La raison nous dicte donc de travailler à fortifier dans les Citoyens un des deux principaux motifs des actions des hommes, qui est l'amour de la distinction entre nos pareils, mais elle nous dicte en même temps les regles pour bien discerner les distinctions petites, vulgaires, incommodes au commerce, d'avec les distinctions précieuses, qui procurent toujours la commodité & l'utilité

tilité des autres; ce sont ces distinctions qui sont les seules veritablement dignes de loüanges & desirables dans le commerce, il ne faut jamais que le desir de la gloire marche sans la connoissance de la bonne gloire : or je suis persuadé que le Theatre bien dirigé par l'Académie des Spectacles, peut beaucoup servir à rendre les Spectateurs, non-seulement très-desireux de gloire & de distinction, mais encore très-connoisseurs en bonne gloire & en distinction la plus précieuse, afin que les hommes estiment de plus en plus l'indulgence, la patience, l'application au travail, les talens & les qualitez les plus utiles à leur famille, à leurs parens, à leurs voisins, à leurs amis, à leur nation, & au reste du genre humain.

Les Parodies de nos Opera, lorsqu'elles seront bien faites, sont très-propres à tourner en ridicule les maximes lubriques, dont Despreaux fait mention. Dom Guichot, en parodiant finement nos Romans, a fait cesser en Espagne, & même en France, la folie de ce que l'on nommoit autrefois *Chevalerie*, qui faisoit méprifer les devoirs ordinaires de la vie, pour courir après une reputation chimerique & mal entenduë.

Mais par la même raison il me paroît, contre

contre le bon sens & contre la bonne police, de permettre de parodier, & de tourner en ridicule d'excellentes Pieces serieuses, où la vertu est honorée & le vice puni, cet excès dans les Parodies est la suite de la corruption de nos mœurs; le Poëte, pour procurer du plaisir au Spectateur, & pour gagner plus d'argent, ne s'embarasse pas de confondre le bon avec le mauvais, l'estimable avec le ridicule, le grand avec le méprisable, l'odieux avec l'aimable, comme si toutes ces choses étoient égales pour le bonheur & pour le malheur de la Societé, & comme si le but de la raison n'étoit pas d'unir toujours dans les Spectacles l'utilité de la Societé au plaisir du Spectateur.

Les Spectacles peuvent donc être utiles & agréables, mais il faut qu'ils soient dirigez par une Compagnie perpetuelle, composée de gens habiles, & surtout de bons Politiques, qui tendent toujours à rendre dans la Societé la vertu respectable & aimable, les vices honteux & odieux, la vanité méprisable & ridicule. Je demande enfin pour membres de cette Compagnie des Connoisseurs délicats, qui sentent combien les bonnes mœurs sont importantes pour augmenter le bonheur de la Nation.

Je

Digitized by Google

Je doute que de pareils Connoisseurs eussent jamais passé à Corneille l'approbation tacite du duel, que l'on trouve dans le Cid; je doute qu'ils eussent souffert à Racine, d'employer tout son art à diminuer l'horreur naturelle que nous devons avoir du crime de Phedre; Je doute qu'ils lui eussent permis d'inspirer contre les bonnes mœurs au commun des Spectateurs, une sorte de compassion pour le sort malheureux de cette abominable creature; je croi même qu'ils eussent apperçû, & qu'ils eussent condamné dans les Ouvrages de Moliere un grand nombre d'endroits, où quelques sentimens de justice & de bienfaisance sont dans la bouche de gens, d'ailleurs odieux & méprisables, je croi qu'ils auroient remarqué & blâmé des sentimens d'injustice dans la bouche de personnes, d'ailleurs aimables & estimables, & d'autres endroits où l'injustice, jointe à l'adresse & à la finesse, est loüée, & où la vertu & la justice, jointe à des défauts personnels, est blâmée ou tournée en ridicule; & voila pourquoi il faut une Compagnie de Censeurs moralistes & politiques, qui ait soin de diriger suffisamment le Poëte vers le but de l'utilité publique, tandis que son interest le dirige suffisamment vers l'agréable,

c'est-

c'est-à-dire, vers son utilité particuliere.

Il est certain que Moliere nous a enseigné la maniere de bien peindre les hommes, qui sont ordinairement composez de vices & de bonnes qualitez, mais il n'a pas eu assez de soin de peindre toujours en estimable ce qu'ils avoient d'estimable, & en méprisable ce qu'ils avoient de méprisable, & c'est cette confusion qu'il a laissée dans ses peintures, qui fait que ses Comedies sont communément aussi pernicieuses qu'utiles au *perfectionnement* de nos mœurs.

C'étoit un grand Peintre, mais comme il ne visoit qu'à faire sa reputation & sa fortune, à force de plaire aux Spectateurs; & comme il ne se soucioit point du tout du but de la politique, qui est d'inspirer aux Citoyens par des traits de ridicule, le mépris & l'indignation que meritent les vices & les défauts, il negligeoit fort l'utilité publique, pour ne songer qu'à son utilité particuliere, aussi nous ne voyons pas que nos mœurs soient devenuës beaucoup meilleures dans le fonds depuis la representation de ses Comedies, je ne sçai même, si à tout peser, on ne trouveroit pas le contraire.

Je fais tant de cas des avantages que produit l'émulation pour le Public, que

je

je voudrois, si la chose est praticable, qu'il y eut dans Paris deux Troupes de Comediens, dont une fut à un prix la moitié moindre pour les personnes moins riches, cette Troupe serviroit de pepiniere pour la grande Troupe.

Pour contenir les Auteurs & les Comediens dans les regles des bienseances & des bonnes mœurs, il est à propos que deux de ces Commissaires des Spectacles ayent deux places de droit dans l'Amphitheatre, pour assister, quand ils pourront, aux representations comme Censeurs publics.

A l'égard du Spectacle de l'Opera, je croi qu'il n'est pas impossible d'en faire peu à peu quelque chose d'utile pour les mœurs; j'avouë cependant que la chose me paroît très-difficile en l'état de corruption & de molesse, où il est de mon temps : mais après tout, il ne faut à l'Académie des Spectacles, pour en venir à bout, que deux moyens; le premier, d'avoir un but certain où l'on vise, c'est de faire servir la Musique & la Poësie, non à amolir les mœurs par la volupté, mais à les rendre vertueuses par l'amour de la gloire; le second, c'est de faire ensorte que ce perfectionnement soit presque insensible : car pour nous guerir de la molesse, maladie en-

racinée depuis long-temps dans notre Nation par une longue habitude, il faut, pour ne nous pas revolter, se servir d'une methode qui procede par degrez presque insensibles, & je ne désespere pas que nos successeurs n'entendent chanter avec plus de plaisir les sentimens & les actions des grands hommes, que les maximes honteuses de la molesse, & les sentimens extravagans qu'inspire l'yvresse de l'amour.

Si dès-à-present on établit dans un grand Etat une Académie pour diriger les Spectacles vers les mœurs desirables de la Societé, si par les prix qu'elle distribuëra aux Poëtes qui plairont le plus, & qui dirigeront le mieux leurs Ouvrages vers la bonne morale, il arrivera avant trente ans, que les peres & les meres les plus sages meneront leurs enfans à la Comedie, comme au meilleur Sermon, pour leur inspirer des sentimens raisonnables & vertueux, il arrivera que dans toutes les Villes de vingt ou trente mille habitans, il y aura aux dépens du Public des Theatres & des Comediens, afin qu'avec peu de dépense les habitans mediocrement riches puissent assister au Spectacle, & l'on verra ainsi le plaisir devenir très-avantageux au bon gouvernement, ce qui est

le

le ſublime de la politique : car qu'y a-t'il de plus eſtimable, que de mener les hommes par le chemin des plaiſirs innocens & actuels, à une diminution de peines, & même à d'autres plaiſirs futurs ; la Nation ſe poliroit de plus en plus juſques parmi le peuple, les ſentimens de vertu entreroient avec le plaiſir dans les cœurs des Citoyens, & par le perfectionnement de nos mœurs la Societé deviendroit tous les jours plus douce, plus tranquille & plus heureuſe. *Et c'eſt le but que je m'étois propoſé dans ce Memoire.*

STANCES.

Sur le Printemps

L'Hyver, cette ſaiſon fâcheuſe,
Enfin vient de finir ſon cours,
La nature plus gracieuſe,
Nous prepare de plus beaux jours ;
Déja dans les vertes campagnes,
Le Berger conduit ſes troupeaux ;
La neige tombe des montagnes,
Et Flore embellit nos coteaux.

Déja

Digitized by Google

Déja la tendre Philomele,
Témoigne par ses chants plaintifs,
Sa douleur qu'elle renouvelle.
Déja les Aquilons captifs,
Gemissent dans l'antre d'Eole;
Et l'audace des Matelots,
Aidez d'une foible Boussole,
Brave encore la fureur des flots.

Phebus éclaire un nouveau monde,
Déja Zephir des fleurs cheri,
Mêle son soufle au bruit de l'onde,
Déja le Maronier fleuri,
Reprend sa premiere verdure,
La Vigne à l'Orme se rejoint,
Tout change, helas! dans la nature,
Et l'homme seul ne change point.

Par l'Abbé Herault, Chanoine de Soissons.

LET-

*LETTRE écrite par M*** sur les Monnoyes fabriquées à Orleans.*

QUelque considerable qu'ait été la Ville d'Orleans, dans le temps que les Romains ont été les maîtres des Gaules, il ne paroît pas qu'ils y ayent jamais fait battre Monnoye ; la Notice de l'Empire, dressée environ vers le temps de l'Empereur Honorius, ne fait mention que de trois Villes dans les Gaules où il y eut des Hôtels de Monnoyes, sçavoir, Arles, Lyon & Treves, & il nous reste un grand nombre de Médailles du siecle de Constantin & au-dessous, frappées dans ces Villes, ainsi qu'on le peut voir dans les Cabinets des Curieux en cette matiere.

Mais en récompense Orleans est une des Villes où l'on a le plus frappé de Monnoyes, dans le commencement de la Monarchie Françoise, & il nous reste plusieurs sols d'or de la premiere Race qui portent le nom de cette Ville.

M. le Blanc, dans son Ouvrage des Monnoyes de France, en rapporte un, où d'un côté on voit la tête d'un Prince, ornée d'une Couronne radiale, derriere la-

Digitized by Google

laquelle il y a une Croix : pour Legende MONI. Au Revers une Croix pommetée AURELIANIS CIVITA. Ce mot de MONI est mis pour *Monetarius*. A l'égard de la tête, on ne peut dire de quel Prince elle est, n'y ayant rien qui la puisse faire distinguer, non plus que celle d'un autre sol d'or de M. le Baron de Crassier, qui est ceint d'un diadême, avec une Rose de diamant sur le milieu, & dont les épaules sont couvertes d'un manteau ✠ AIRELIANIS F, au Revers une Croix posée sur un Globe, accompagnée de deux Etoiles ✠ BERTVTFVS, qui est le nom du Monetaire, dans quelques autres Monnoyes on trouve AURILIANIS pour AURELIANIS.

S'il est impossible, comme je viens de le dire, de pouvoir déterminer à quels Princes appartiennent ces Monnoyes, il n'est pas plus aisé de dire si ce sont des Rois d'Orleans, nous n'avons que Gontran, dont le nom se trouve sur une Monnoye, & cette Monnoye est frappée à Sens. C'est un tiers de sol d'or rapporté par M. le Blanc, où la tête de ce Prince est couverte d'un casque orné d'un diadême GVNTHACHAM. REX, sur le Revers une Victoire dans un

char

Digitized by Google

char, tenant une Croix à la main SENONI CIVITA. Ainsi nous n'avons que des conjectures à donner sur le nom de ces Princes.

On continua à frapper des Monnoyes à Orleans dans toute la premiere Race, & au commencement de la seconde jusqu'en 805. que l'Empereur Charlemagne, pour arrêter la hardiesse des faux Monnoyeurs, ordonna qu'il ne se fabriqueroit plus d'especes que dans son Palais, ce qui fit appeller cette Monnoye *Moneta Palatina*, & elle est ainsi marquée sur quelques Monnoyes de cet Empereur. Ce Reglement ne dura que pendant son Regne; car on trouve des Monnoyes de Loüis le Débonnaire son fils, frappées dans plusieurs Villes de son Empire. En 864. Charles le Chauve restraignit le nombre de ces Villes à douze, entre lesquelles se trouve Orleans. *Sequentes consuetudinem prædecessorum nostrorum sicut in illorum Capitulis inuenitur, constituimus cui in nullo loco alio in omni regno nostro moneta fiat, nisi in Palatio nostro, in Quintonico, ac Rotomago.... & in Rhemis. & in Senonis. & in Parisio, & in Aurelianis, & Cavillonno, & in Metullo, & in Narbona*, aussi on trouve plusieurs deniers d'ar-

d'argent de ce Prince, de Charles le Simple, frappées dans cette Ville.

Le sejour que firent à Orleans les Rois Hugues Capet, Robert & Henri, fait qu'on trouve plusieurs Monnoyes de ces Princes qui portent le nom d'Orleans. On continua encore long-temps dans cette Ville à en fabriquer, & cela dura jusqu'au temps de François I. où l'on cessa apparemment de travailler. Ce Prince dans son Ordonnance donnée à Soissons le 14. Janvier 1539. où il enjoint de mettre sur les Monnoyes une Lettre de l'Alphabet, pour distinguer les fabriques, ne fait nulle mention d'Orleans, & ce n'a été qu'en 1716. que cet Hôtel des Monnoyes a été rétabli par Edit du Roi, donné à Paris au mois d'Octobre, où il est dit, *que les especes qui y seront reformées & fabriquées, seront marquées de la lettre R.* Cet Hôtel des Monnoyes travaille actuellement.

Il me reste à expliquer ce qu'on a entendu par *Monnoye d'Orleans*, dans ces deux passages, le premier tiré d'une Lettre de l'Abbé Suger, rapportée par Duchesne, T. 4. p. 338. où en parlant de ce qu'il a fait à Baune en Gâtinois, cet Abbé dit; *alias vineas juxta Belnam pene destructas restitui fecimus, alias à quodam homine nostro viginti libris Aurelia-*

relianensis moneta emimus. L'autre passage est tiré de la 18. Lettre de la Comtesse de Nevers à l'Abbé Suger (page 498.) *Unus de Civitate Autissiodorensi super quibusdam hominibus Stampensibus conqueritur Gaufredo crasso, & Radulpho fratre ipsius qui ei debent decem libras & dimidiam Aurelianensis moneta.*

Sur la fin de la seconde Race, les Seigneurs du Royaume un peu considerables, s'approprierent le droit de battre Monnoye, & cela dura long-temps dans la troisiéme Race; on peut voir dans Ducange un long dénombrement de ces Seigneurs, parmi lesquels se trouve l'Evêque d'Orleans; mais ces Seigneurs faisant leur Monnoye chacun de different alloi, & n'étant jamais du même titre ni du même poids que les Monnoyes du Roi, on étoit obligé de specifier de quelle Monnoye on entendoit parler, & souvent on apprétioit ces differentes especes ou à celles du Roi, ou à celles de quelques autres Seigneurs; ce qui se voit par un endroit d'Odorannus, où il parle des presens que le Roi Robert & la Reine Constance son épouse, firent à S. Savinien de Sens, *statim Regina proferens auri 13. solidos ad publicam monetam Aurelianensem appensos*, Ces Monnoyes de Seigneurs, au

reste, n'avoient cours que dans les terres de leur dépendance, au lieu que la Monnoye du Roi passoit dans tout le Royaume.

A Orleans... D. P...

STANCES IRREGULIERES.

De M. de la Monnoye, de l'Académie Françoise; sur la mort de son Epouse, arrivée le 20. Janvier 1726.

CHere Epouse, tu n'es donc plus?
Je te rappelle en vain, mes cris sont superflus;
Rien ne peut adoucir le chagrin qui me ronge;
Je hai la clarté du Soleil,
Et si je cherche le sommeil,
C'est pour te retrouver en songe.

Je ne te verrai plus ici,
Claude, mon unique souci,
Nom pour moi préferable aux noms les plus illustres;

Nous

Nous fumes moins Epoux qu'Amans.

Dix lustres avec toi m'ont paru dix momens;

Et dix momens sans toi me paroissent dix lustres.

Je me souviens de tes secours,

De tes attentions, de tes soins, de tes veilles;

Malgré toi sourde, * à mes discours,

Tes yeux remplaçoient tes oreilles;

Au moindre signe ils m'entendoient;

Et de mes volontez interpretes habiles

Toujours prêts, jamais inutiles;

Au langage des miens d'abord ils répondoient.

Que deviendrai-je? helas! tu pars & je demeure;

Ton ame loin de moi, sans doute, dans les Cieux,

Goûte un repos délicieux.

Moi, sur terre inquiet, je soupire, je pleure.

Unis par un e tendre & sincere amitié,

* Depuis dix ans elle étoit sourde.

Qui devoit être inſéparable;

Nous formions un tout agreable,

Et je ne ſerai plus qu'une triſte moitié.

J'aurois dû préceder, bien-tôt je te vais ſuivre;

Agé de quatre-vingt neuf ans, (*a*)

Deſormais, chere ombre, il eſt temps,

Que la Parque à la mort me livre.

Et ſi l'heure de mon trépas,

Dans cet inſtant ne ſonne pas,

C'eſt que, le nommerai-je? un Heros me fait vivre, (*b*)

Un Heros ... que ne puis-je autrement m'exprimer?

Je le louërois bien mieux, ſi j'oſois le nommer.

(*a*) Madame de la Monnoye avoit 86 ans. M. de la Monnoye en a 89.

(*b*) M. le Duc de Villeroy lui donne ſix cens livres de penſion.

LET-

Digitized by Google

On a dû expliquer les trois Enigmes du mois dernier par la *Clef*, l'*Industrie*, & les *Lunettes*, qui en étoient les vrais mots.

PREMIERE ENIGME.

LE plus actif des Elemens,
Est celui dont je tiens la vie.
L'art me divise ensuite en morceaux differens,
Pour me poser dans des compartimens,
Où nombre de mes sœurs me tiennent compagnie.
Quoique je sois mince & polie,
Je sers à garentir des injures du temps.
Mon corps impenetrable aux vents,
Est à l'épreuve de la pluye.
Vous de qui les soins curieux,
Veulent sçavoir & mon nom & mon être,
Sans sortir de chez vous, vous pouvez me connoître;
J'y suis toujours devant vos yeux.

Le Maire.

Digitized by Google

DEUXIE'ME ENIGME.

TRiste enfant d'un dernier amour,
De chez moi la joye est bannie:
J'excite quelquefois l'envie,
Je parle pourtant sans détour.
Mon pere en me donnant le jour,
Tremble fort souvent pour sa vie;
Ce n'est qu'après qu'il l'a finie,
Que l'on vient me faire la Cour.
J'impose des loix qu'on respecte,
Et ma volonté n'est suspecte,
Qu'à l'ingrat & sordide cœur.
Quoique je sois exempt de crimes,
Par d'inévitables maximes,
On me livre à l'Executeur.

TROISIE'ME ENIGME.

JE suis inébranlable & toujours en repos,
On me fait dire de bons mots.
A l'injure des temps je passe les années,
Et compte des Mortels les tristes destinées.

D'un

Digitized by Google

D'un être seul je suis, & la regle & la loi,

Et ce n'est que par lui qu'on a recours à moi.

Quand on me voit orné de plus d'une figure,

Tout cela ne me sert que de vaine parure.

Mon Maître, en me voyant, court toujours & s'enfuit;

Et n'ai pour ennemis qu'un broüillard & la nuit.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

RECUEIL HISTORIQUE, chronologique & topographique des Archevêchez, Evêchez, Abbayes, & Prieurez de France, tant d'Hommes que de Filles, de Nomination & Collation Royale, avec les noms des Titulaires, la Taxe en Cour de Rome, telle qu'elle est sur le Livre de la Chambre Apostolique. Les revenus, les unions & pensions sur ces Benefices; le tout distribué par Diocése, par ordre alphabetique, & enrichi de 18. Cartes Geographiques, dédié à S. A. S. M. le Duc de Bourbon. *Par Dom Beaunier, Religieux Benedictin.*

Digitized by Google

Idn. A Paris, chez Alexis-Xavier-René Mesnier. 2. *vol. in* 4.

L'Auteur dit dans sa Preface, « qu'il » n'a pas assez bonne opinion de lui-même, pour croire qu'il ne lui ait échapé plusieurs fautes, & peut-être de » considerables, &c. Il declare, que loin » de se fâcher contre ceux qui auront la » bonté de les lui faire connoître, il leur » en sçaura au contraire très-bon gré, » & qu'il est très-disposé, si-tost que » l'occasion s'en présentera, à leur » en faire honneur dans le Public: c'est » pour son utilité, dit-il, qu'il a entrepris cet Ouvrage, & il sera charmé » de le voir conduire à sa perfection, de » quelque maniere que cela arrive.

Comme D. Beaunier n'a pû avoir des Memoires également seurs & détaillez sur tous les articles qu'il traite, il a recours à l'indulgence, ou plutost à l'équité de ses Lecteurs, & les prie de ne le pas traiter à la *rigueur*. Voici un échantillon de cet Ouvrage, pris du Tome II. page 788. CHERBOURG, ou » Sainte Marie-au-Vœu, Abbaye de » l'Ordre de S. Augustin, au Diocése de » Coutances, possedée en Commande par » par M. Valat; en latin *Sancta Maria* » *de Voto Cæsaris Burgi*, à 78. lieuës de » Paris. Elle fut fondée en 1145. par l'Im-

» l'Imperatrice Mathilde, & elle fut
» appellée l'*Abbaye du Vœu*, parce que
» cette Princesse, ayant promis pendant
» une fort grande tempête sur mer, de
» faire construire une Eglise en l'hon-
» neur de *la Vierge*, au lieu où elle pour-
» roit arriver à bon port, elle débarqua
» heureusement à Cherbourg, & fit bâ-
» tir cette Abbaye près de la Ville. Quel-
» ques-uns tiennent qu'elle a été com-
» mencée par Guillaume le Conquerant,
» & Mathilde en augmenta de beaucoup
» les bâtimens, & les revenus. Ce fut
» aussi en 1145. qu'Algare, Evêque de
» Coutances, y mit des Chanoines Re-
» guliers. Mathilde, fille de Henri I. &
» mere de Henri II. Roi d'Angleterre,
» & veuve de l'Empereur Henri, avec
» son fils, voulant rendre leur fonda-
» tion plus considerable, y firent unir,
» après de longues contestations, l'Ab-
» baye de Saint Heliers, Martyr, si-
» tuée en l'Isle de Gersey, de la Con-
» gregation d'Arouaise, qui possedoit de
» gros biens, tant au-delà qu'au deçà de
» la mer, parce que ce Prince dit, par
» une de ses Chartes, qu'il prétend que
» l'Abbaye de Cherbourg soit autant ho-
» norée de graces & de privileges, qu'au-
» cune autre qui se puisse rencontrer
» dans tous ses Etats. La Congregation.

Digitized by Google

» de S. Victor en expulsa celle d'Arouai-
» se. Cette Abbaye a souffert en ses
» biens, quand les Anglois ont été chas-
» sez de Normandie, ou qu'ils y sont re-
» venus à main armée. Le Schisme de
» Henri VIII. lui a enlevé beaucoup de
» Terres & de Domaines qu'elle posse-
» doit en la Grande Bretagne & dans les
» Isles, & Guillaume le Geay qui l'a
» possedée en Commande pendant plus
» de 80. ans, en a laissé perdre & dis-
» siper la plupart des droits, & ruiner
» tous les bâtimens. M. Charles-Fran-
» çois de Lomenie de Brienne, Evêque
» de Coutances, fit venir des Chanoines
» Reguliers du Diocése de Roüen, &
» de la reforme de M. Moulin vers l'an
» 1687. L'Abbé de Cherbourg a deux
» Baronies, & est Seigneur Haut-Justi-
» cier, &c.

La Veuve d'Urbain Coustelier, Quay des Augustins, à Paris, a mis en vente un grand in folio Latin, contenant *les douze Livres de Quintilien, de l'Institution de l'Orateur, revus & corrigez en plusieurs endroits, accompagnez de Notes choisies, tirées de divers Interpretes, & de nouvelles Observations, où l'on éclaircit les Passages les plus difficiles de Quintilien, & où l'on établit la verita-*

ritable signification des termes de l'art, tant Grecs que Latins. Par Claude Capperonnier de Mont-Didier, Licentié en Theologie, de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Langue Grecque.

LES VIES de plusieurs Hommes illustres & grands Capitaines de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present, avec des Portraits. *A Paris, au Palais, chez le Gras*, 2. vol. in 12.

TRAITÉ des moyens Canoniques pour acquerir & conserver les Benefices & Biens Ecclesiastiques, &c. *Par M. Duperray, ancien Bâtonnier de Messieurs les Avocats.* A Paris, au Palais, chez P. Aug. Paulus du Mesnil. 1726. in 12.

METHODE très-aisée pour apprendre l'Ortographe par principes, à ceux ou celles qui n'ont pas étudié le Latin, & utile aux personnes qui ont la connoissance des Belles-Lettres, par le sieur JACQUIER, un vol. in 12. de 232. pages. *A Paris, chez Josse, ruë S. Jacques, Theodore le Gras, au Palais, & Pissot, Quay des Augustins.* 1726. le prix est de cinquante sols, relié en veau.

Tout ce qui est contenu dans cet Ou-

vrage, dédié à Mademoiselle de Baujolois, convient parfaitement à son titre; car tout nous y a paru clair, aisé, & appuyé sur les meilleurs principes; ensorte que nous pouvons assurer, après M. de Fontenelle, son Approbateur, qu'une pareille Methode ne peut qu'être utile au Public.

ANATOMIE du corps humain, avec des Remarques utiles aux Chirurgiens dans la pratique de leurs operations. Enrichie de Figures en taille-douce, par M. JEAN PALFIN, Chirurgien Juré Anatomiste, & Lecteur en Chirurgie à Gand. 2. vol. in 8. 7. liv. *A Paris, chez Cavelier, fils, ruë S. Jacques.*

NOUVEAUX MEMOIRES des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant. *A Paris, chez le même Libraire,* 1725. in 12. de 291. pages.

ANCIENNE ET NOUVELLE DISCIPLINE de l'Eglise touchant les Benefices & les Beneficiers. *Par le R. P. Loüis Thomassin, Prêtre de l'Oratoire.* Nouvelle Edition, revûë, corrigée & rangée suivant l'ordre de l'Edition Latine, avec ses augmentations. A Paris, Quay des Augustins, chez Montalan. 3. vol. in folio.

RE-

Digitized by Google

RELATION DU MIRACLE, arrivé le 31. Mai 1725. jour de la Fête du S. Sacrement, à la Procession de la Paroisse de Sainte Marguerite, au Faubourg de S. Antoine, à Paris, en la personne d'*Anne Charlier, femme de François* de la Fosse, *Maître Ebeniste*, dressée sur les procès verbaux de l'Officialité de Paris, & contenant toutes les circonstances interessantes de ce grand évenement. Publiée par permission de son E. M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris. *A Paris, chez François Babuty, ruë S. Jacques*, 1726. Brochure in 4.

Nous avons déja donné l'Extrait du Panegyrique, que M. l'Abbé Descors prononça le jour de S. Loüis. Une personne d'une grande consideration a exigé de cet Abbé une copie de la Priere qu'il fit pour le Roi à la fin de son Discours, & on nous l'a envoyée telle que nous l'inserons ici.

» Grand Saint, le Pere de nos Rois, » nous vous adressons nos vœux pour » notre jeune Monarque. Que les vertus » chrétiennes donnent le plus beau lus- » tre à ses qualitez royales ; son cœur » est exempt de passions, tout est à es- » perer ; ses guides sont les mêmes genies » qui ont veillé à son éducation, sa gloi-

» re est assurée; veuillez attirer sur sur
» les dons du Très-haut, & ses nobles
» penchans tourneront à notre felicité,
» & ses penibles exercices seront l'ap-
» prentissage de son heroïsme; votre in-
» tercession, grand Saint, fera renaître
» les jours heureux de votre Regne; le
» Prince qui nous commande, & que
» nous aimons, est celui de vos petits-
» fils, qui peut le mieux vous ressem-
» bler, déja il vous imite dans le choix
» d'une Epouse; la Princesse Marguerî-
» te de Provence allioit en sa personne
» les dons de la beauté & de la naissance,
» mais ils ne fixerent pas vos regards,
» elle vous plut par son éducation chré-
» tienne, & par sa vertu exemplaire; la
» Princesse Marie ajoûte à la splendeur
» d'une illustre & ancienne origine les
» graces du corps, & les agréemens de
» l'esprit. Notre Monarque préfere à tou-
» tes ces qualitez le merite de sa noble
» modestie, & de sa solide pieté; vous
» fistes plus d'état des douceurs d'une
» union que la Religion consacre, que
» des avantages d'un Mariage utile: vo-
» tre auguste Petit-Fils estime que les ri-
» chesses valent moins que les fruits d'une
» alliance, que le bonheur de l'Etat exi-
» ge; ce que les Historiens disent de la
» fille du Comte de Provence, la Re-
nom-

» nommée le publie de la fille du Roi » Stanislas, les rapports sont les mêmes, » les benedictions du Seigneur seront » semblables ; votre continuelle protec» tion, grand Saint, sur le Roi, sur la » Princesse, garentit toutes nos esperan» ces ; ils vivront, votre posterité se » perpetuera ; ils se sanctifieront, la sou» mission à la foi fera leur éloge ; ils ac» créditeront les exercices de la Reli» gion, & le Dieu des misericordes les » couronnera dans l'éternité, &c.

M. Meynier a fait imprimer la maniere de se servir du Calendrier qu'il a inventé, & fait graver sur un Porte-crayon ; il la rend très-intelligible par les exemples qu'il donne de toutes les operations qui se font sur ce Calendrier ; de maniere que tout le monde pourra fort facilement en apprendre l'usage de soi-même. Ce Porte-crayon a quatre pouces de long sur trois lignes de diametre, il est limé à huit faces égales : il renferme un compas d'un côté, les divisions qui sont sur les faces servent à trouver avec le compas le jour du mois, en connoissant le jour de la Semaine, ou le jour de la Semaine en connoissant le jour du Mois, pendant l'espace de 56. années, avec la même précision que dans

Digitized by Google

un Calendrier ordinaire ou Almanach, c'est-à-dire, que lorsqu'on doute du jour du Mois de six ou sept jours devant ou après, pourvû que l'on sçache seulement dans quel jour de la Semaine on est, on trouve précisément le jour du Mois pour le jour de la semaine connus ou requis, l'on détermine de même le jour de la Semaine pour le quantiéme de quel Mois que ce soit dans toutes les années depuis 1724. jusques en 1780. on y trouve aussi l'âge de la Lune pour tous les jours du Mois, pendant tout le temps des années qui y sont notées, comme lorsqu'on veut sçavoir l'âge de la Lune pour le jour courant, ou pour quelque autre jour que ce soit des mêmes années. On y trouve aussi les Fêtes Mobiles pour les mêmes années, avec l'heure du lever & celle du coucher du Soleil pour tous les jours de l'année à perpetuité. Outre que cet instrument est fort curieux, il est très-utile à bien des personnes par ses usages, il n'est d'aucun embarras à ceux qui portent un Porte-Crayon, parce qu'il n'en grossit point du tout le volume. Le Roi a voulu en avoir un en or, que M. Meynier a eu soin de diviser, il a eu l'honneur d'en présenter à la Reine & aux Princes du Sang, qui ont bien voulu les agréer, & comme le Public

est

Digitized by Google

est fort empressé d'en avoir, il s'est donné la peine d'apprendre la maniere de les faire au sieur Baradelle, faiseur d'Instrumens de Mathématique, à l'enseigne de l'Observatoire, sur le Quay des Morfondus, à Paris; & afin que le Public ne soit soit pas trompé par des fausses copies, qui pourroient l'en dégouter, n'étant pas exactes, & n'étant pas aisé de copier bien précisément un Ouvrage aussi délicat, sans en connoître la construction, qu'il n'a donnée qu'au sieur Baradelle, en l'obligeant de n'en débiter aucun sans le lui donner à examiner, afin que tous ceux qu'il débitera soient exempts de la moindre faute, il a aussi signé de sa main tous les imprimez, pour en apprendre l'usage, lesquels imprimez le sieur Baradelle contresignera en les livrant aux personnes qui lui acheteront des Porte-Crayons; il les donnera au plus juste prix, & en toutes sortes de Langues pour les Etrangers; il mettra ce même Calendrier dans toute sorte d'étuis de Mathématique, quand on le voudra.

Description d'une Pendule qui marque le temps vrai, avec la difference du temps vrai au temps mayen, inventée par Monsieur Meynier.

Le centre du Cadran de cette Pendule represente le Pole Arctique, & sa plus grande circonference represente l'Equateur, où sont marquées les heures, les degrez, avec les figures des douze Signes du Zodiaque, sont marquées dans une autre circonference. L'intervalle depuis l'Equateur jusques au centre renferme les figures des constellations du tour du Pole Arctique, avec les principales étoiles qui composent les mêmes constellations, les degrez de déclinaison du Soleil sont marquez sur le même Cadran. Les Septentrionaux sont distinguez des Meridionaux. Il y a un petit Soleil sur ce Cadran, qui parcourt les douze Signes du Zodiaque dans l'espace d'une année. Il marque les heures & la déclinaison du Soleil jour par jour.

Il y a aussi une petite Lune qui parcourt le même Zodiaque, & qui marque par un rayon dans une autre circonference, sa conjonction, son opposition, & son âge, non seulement jour par jour, mais même heure par heure;

ce

ce même rayon marque pendant toute l'année sur le cercle des heures, la même heure que la Lune dans le Ciel marque à nos Cadrans solaires ; de sorte qu'on voit continuellement à cette Pendule l'heure solaire & l'heure lunaire ; on y voit de même dans quels degrez du Zodiaque ces deux Planetes se trouvent, la Lune y paroît toujours sur un Ciel étoilé.

Le Meridien & l'Horizon y sont representez en croissans & angles droits, on y voit à tout moment le Dedre du Zodiaque qui passe par notre Meridien, tant dessus que dessous notre Horison, & par consequent l'heure du passage d'Ariés par le même Meridien pour tous les jours de l'année.

Toutes les Etoiles qui sont sur ce Planisphere, qui forment les constellations du tour du Pole Arctique, y passent par le Meridien dans le Ciel. Le centre du Soleil s'y trouve au bord de l'Horison tous les jours de l'année, tant pour son lever que pour son coucher, à la même heure que le Soleil dans le Ciel commence à paroître sur notre Horison, ou à en disparoître, on peut l'ajuster pour les latitudes depuis l'Equateur jusques à 55. degrez tous les jours de l'année, & outre cela l'Horison marque à tout mo-

Digitized by Google

ment l'heure du lever & celle du coucher du Soleil, de même que la difference de l'arc diurne à l'arc nocturne, que le Soleil décrit tous les jours de l'année; & pour concevoir combien la construction de tous ces differens mouvemens doit être simple & naturelle, on n'a qu'à faire attention, que toute la machine va très-bien avec onze onces de poids seulement. On continuera de donner dans la suite la description des autres Ouvrages du même Auteur, avec la construction pour l'Echapement qu'il a inventé à cette même Pendule, qui sera sans doute très-utile au Public.

Nouvelle Pendule d'Equation, portée au point de perfection, dans la plus grande simplicité où elle puisse être.

THIOUT, Maître Horloger à Paris, qui a imaginé ci devant deux differentes constructions de PENDULES pour marquer *le Temps vray*, lesquelles ont été approuvées par Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, en a inventé une troisiéme, qu'il a executé d'une maniere plus simple & moins composée qu'aucune qui ait parû jusqu'à present. Elle marque concentriquement sur un seul CADRAN les heures, minutes, & secondes *du Temps*

Temps vrai, & du Temps moyen; c'est-à-dire, que les aiguilles destinées pour marquer l'heure vraie retardent uniformement, ou avancent tous les jours de l'année d'autant de secondes que le Soleil, suivant précisément l'Equation; de sorte qu'elle fait voir à tous momens l'heure, les minutes, & les secondes du temps present, & par un demi-cercle mobile on connoît la quantité de l'Equation, sans être obligé de la compter par les aiguilles, ce qui ne se trouve dans aucune autre.

Cette nouvelle Horloge est d'une grande utilité, en ce que d'un coup d'œil on connoît distinctement *l'heure vraye, & l'heure moyenne* dans toutes ses parties. Les Sçavans l'approuvent principalement à cause de sa simplicité, de sa précision, & de la facilité de sa construction, comme il paroît par le Certificat de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences du 10. Fevrier 1726.

Ledit THIOUT demeure à present ruë de Gesvres, près le grand Châtelet.

Le sieur la Couruide, demeurant à Paris, ruë des Lombards, vis à-vis la ruë de la vieille Monnoye, enseigne par de nouvelles Methodes l'Arithmetique, les Changes Etrangers, les Arbitrages,

&c

& les Ecritures en parties doubles & simples, suivant ce qui se pratique pour les Finances, Banque, & Marchandises.

Ces Methodes sont si courtes, si faciles, & si instructives, qu'il se fait fort de donner en moins de trois mois une entiere connoissance de cette Science, à une personne qui voudra s'y appliquer, quand même le sujet n'auroit aucune idée des caracteres de l'Arithmétique; elles sont en même temps si claires & si naturelles, qu'il ne paroît pas possible de les oublier, encore que faute d'exercice on fut un temps considerable sans les pratiquer.

Comme le sieur la Couruide travaille actuellement à composer un Ouvrage, avec lequel on pourra apprendre facilement, sans aucun autre secours, ce que dessus, il prie ceux qui ont des cas particuliers, soit en matiere de Finances, Banque, ou Marchandises, de lui en faire part. Toute son application étant de se rendre utile au Public; il donne gratuitement, & avec plaisir, des éclaircissemens sur les parties difficultueuses, lorsqu'on lui fait l'honneur de les lui proposer. *Il prend Pensionnaires.*

Le sieur Albutenort, Banquier Anglois,

glois, établi depuis long-temps à Roüen, a reçu d'Angleterre une Lunette par reflexion, dont les Verres sont de métal. Cette Lunette a été construite sur le modele que M. Newton en a donné, dont on trouve la description dans le Journal des Sçavans du mois de Mars 1672. & dans son excellent Traité d'Optique. Elle n'a que deux pieds de longueur. Le sieur Albutenort a communiqué cette Lunette à Messieurs Cassini & Maraldi, qui l'ont comparée aux Lunettes ordinaires de differentes longueurs, & ils ont trouvé qu'elle fait le même effet qu'une Lunette ordinaire de 8. ou 9. pieds.

Un Laboureur de 16. lieuës de Paris, âgé d'environ 40 ans, homme de bon sens, & qui s'exprime bien à sa maniere, présenta sur la fin du mois dernier à l'Académie Royale des Sciences, une Machine de son invention, propre à labourer la terre par le secours du vent. Elle fut trouvée simple & très-ingenieuse: on croit qu'elle pourra servir au moins dans les terres legeres. Messieurs d'Ons-Enbray & de Reaumur, de la même Académie, ont été nommez Commissaires pour l'examiner.

Les deux Places d'Honoraires de l'Académie

cadémie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, vacantes par la mort de M. Bignon, ancien Prevoſt des Marchands, & le Pelletier de Souſy, ont été remplies par M. le Maréchal d'Eſtrées, & par M. l'Evêque de Metz.

Le College d'Harcourt a été choiſi, pour y placer la Bibliotheque de l'Univerſité, en attendant qu'on ait conſtruit un endroit commode pour cette Bibliotheque, à laquelle le Roi a accordé un Exemplaire de chaque Livre qu'on imprime dans le Royaume.

On aſſure que le Roi de Sardaigne eſt en marché pour acheter la belle Bibliotheque de la Maiſon Conti qui eſt à Rome, & qui a été enrichie par les Papes & par les Cardinaux de cette Maiſon, pour en faire preſent à l'Univerſité de Turin.

On mande de Rome, que la Marquiſe Petronille Paolini-Maſſimi, veuve du Marquis François Maſſimi, mort en 1707. à Ferrare, où il commandoit les Troupes du S. Siege, mourut le 3. Mars en la 63. année de ſon âge; c'étoit une Dame d'un grand merite, d'une érudition ſingulie-

re,

Digitized by Google

re, & aggregée dans plusieurs Académies d'Italie.

Affaires du Palais.

LE Mardi 19. Fevrier il fut jugé à l'Audiance du Grand Conseil, une grande affaire, entre le Comte de Taillebourg, fils du Prince de Talmont, & Madame la Duchesse de Richelieu, & Madame Bouchu, tantes & heritieres de feu M. Roüillé, Comte de Meslay, Introducteur des Ambassadeurs auprès de Sa Majesté. Il s'y agissoit de sçavoir si un Codicile fait il y a quelques années par M. Roüillé de Meslay, pere du Comte, & dont il avoit ordonné par son testament, qu'on ne feroit l'ouverture, qu'en cas que son fils vînt à mourir sans enfans, seroit executé. Le cas prévu étant arrivé, le Codicile a été ouvert; il contenoit une substitution de biens, montant à près de 30000. livres de rente au profit du fils de M. le Prince de Talmont. Les heritiers ayant contesté cette substitution, elle a été confirmée par l'Arrest du Grand Conseil, conformément aux Conclusions de M. l'Avocat General Dobi, qui parla dans cette affaire avec beaucoup d'éloquence pendant

Digitized by Google

dant les deux dernieres Audiences.

Le Vendredi 1. Mars, il a été rendu un Arrest important à l'Audience de la Cour des Aides, entre M. & Madame Billard de Lauriere, Seigneurs de Charenton, & les Freres de la Charité établis au même lieu. Le sujet étoit, que M. & Madame de Lauriere ayant fait construire des murs & des barrieres, & poser des pieux dans le bras de la Riviere de Marne, qui coule le long de leur Seigneurie, les Freres de la Charité les firent assigner en 1720. aux Requêtes du Palais en dénonciation de nouvel œuvre.

M. & Madame de Lauriere, prétendant que cette affaire devoit être portée à la Cour des Aydes, y obtinrent un Arrest, qui fit défenses aux Freres de la Charité de faire poursuites ailleurs. Cet Arrest fut signifié le 24. Octobre 1720. à leur Procureur, qui nonobstant cette signification, obtint le lendemain une Sentence par défaut aux Requêtes du Palais, portant permission de démolir les nouveaux ouvrages. Les Freres de la Charité ne firent signifier cette Sentence que le 29. Octobre. Dès la nuit suivante ils firent la démolition à main armée; ce qui donna lieu à une plainte, & à une

pro-

Digitized by Google

procedure criminelle de la part de M. & Madame de Lauriere, dont l'appel interjetté par les Freres de la Charité fut porté à la Tournelle.

Avant que de faire juger cet appel, les Parties formerent un reglement de Juges entre la Cour des Aydes & les Requêtes du Palais, & par Arrest du Conseil du 24. Juillet 1724. l'affaire fut renvoyée à la Cour des Aydes, où l'Instance criminelle ayant été dans la suite évoquée, les charges & informations y furent renvoyées par le Parlement.

M. & Madame de Lauriere prétendirent alors qu'on devoit, avant que de plaider le fond, ordonner leur réintegrande, c'est-à-dire, la réconstruction des ouvrages démolis; ainsi ayant été décidé par Arrest du 1. Aoust 1725. qu'on ne plaideroit que sur la demande en réintegrande, elle a été seule l'objet d'une plaidoirie de plusieurs Audiences, après laquelle il a été ordonné par l'Arrest du 1. de ce mois, conformément aux Conclusions de M. l'Avocat General le Nain, que les Freres de la Charité seroient tenus de faire rétablir les murs, barrieres, pieux & Tourniquets aussi solides qu'ils l'étoient, & que les Prieur & Souprieur, tant à leur nom, qu'au nom de toute leur Communauté,

se

se transporteroient au Greffe de la Justice Seigneuriale de Charenton, & y déposeroient un Acte signé d'eux, par lequel ils reconnoîtroient que dans tout ce qui s'étoit passé, ils n'avoient point eu intention de faire injure à M. & Madame de Lauriere, & qu'ils en étoient fâchez, & ils ont été condamnez en tous les dépens des instances Civiles & Criminelles.

Le Mercredi 3. de ce mois, il a été rendu un Arrêt à l'Audiance de la Grand'-Chambre pour un fait assez singulier. Paul du Halde, Marchand Jouaillier à Paris, étant mécontent de la societé des hommes en general, & en particulier de ses parens & de ses amis, prend le parti de contracter une societé avec Dieu, & en transcrit les conditions sur son Journal, *en promettant & faisant vœu d'en accomplir tous les Articles.* Il fixe tout son bien à 3000. piastres, monnoye d'Espagne, valant 15000. livres monnoye de France; il en fait le fonds de la societé, qui a pour objet le commerce des pierreries; elle doit durer cinq ans, commencer au premier Octobre 1719. & finir au premier Octobre 1724. Il s'engage de dire tous les matins le *Veni Creator*, de ne contracter pendant cet intervalle aucune autre societé, si ce n'est avec une femme en se mariant. Il stipule qu'il prélève-

levera sur le profit de la societé, 1°. les 15000. liv. de fonds, 2°. la dot de sa femme, au cas qu'il se marie, 3°. les successions qui lui échéront pendant la societé, après quoi l'excedent se partagera entre Dieu & lui.

Il part aussi-tôt pour Madrid, où il arrive le 12. Octobre 1719. le succès répond à ses esperances; il revient en France dans le dessein de ne plus quitter sa Patrie. Il s'y marie au mois de Janvier 1722. sa femme lui apporte en dot 30000. liv. en deniers comptans. La mere de du Halde meurt au mois de Septembre suivant, & il recueille sa succession. Le 20. Mai 1723. il naît un fils de son mariage.

Pendant la societé, il prend sur les fonds en differens temps près de 25000. liv. qu'il déclare sur son Registre avoir distribué aux Pauvres à compte de leur part dans la societé.

Le premier Octobre 1724. jour que la societé devoit finir, il solda le compte des Pauvres; mais comme une partie de ses pierreries étoit en Espagne, il se contente de mettre dans des paquets celles qu'il avoit alors, & y met cette inscription, *Moitié avec les Pauvres.* Il termine le compte en ces termes; *Malheur & malediction à mes heritiers, tels qu'ils soient, qui sous quelque prétexte que ce*

puisse

Digitized by Google

puisse être, ne donneroient pas aux Pauvres la moitié de ce qui proviendra de tous les susdits Articles de pierreries, si Dieu disposoit de moi avant que j'y eusse satisfait par moi-même; encore que mon bien se trouvât par quelque évenement extraordinaire, réduit à la seule somme qui leur seroit duë, puisqu'elle doit être considerée comme un dépost, qu'il faut indispensablement rendre.

Le 1. Janvier 1725. il fait huit billets de 1000. liv. chacun, payables d'année en année jusqu'en 1732. au sieur Badavart, Vicaire de S. Germain l'Auxerrois, ou à son ordre, pour être employez en œuvres pieuses; *relativement*, dit-il, *à l'Article passé de ce jour au journal de mes Livres.*

Etant peu de jours après tombé malade, il fait son Testament le 14. du même mois de Janvier, par lequel après quelques pieuses dispositions, il déclare que sur ses livres *il y a plusieurs Articles, qui font mention de choses qui interressent les Pauvres*; il prie son *Executeur Testamentaire d'examiner ces Articles avec toute l'exactitude possible, & de les faire executer dans toute leur étenduë.*

Il meurt deux mois après, & laisse sa veuve mineure, & son fils en très-bas âge. Le Bureau de l'Hôpital general ayant

eu

eu avis des dispositions du Testateur, envoya deux des Administrateurs pour proceder à l'estimation des pierreries qui se trouvoient dans sa succession ; la moitié qu'ils prétendirent pour les Pauvres, monta à la somme de 18888. liv. & ils firent assigner l'Executeur Testamentaire & le Tuteur de la veuve & du fils, pour être condamnez à leur payer cette somme, ou à leur remettre la moitié des pierreries.

Le Tuteur contesta cette demande, 1°. sur ce que la prétenduë societé n'étoit point valable en soi ; parce qu'on ne stipule point avec Dieu, qu'il n'y avoit point d'obligation de la part de Dieu, & qu'il ne pouvoit y en avoir ; 2°. sur ce que cette societé n'étoit point obligatoire par la religion du vœu ; parce que la signature est suivant l'Ordonnance de 1667. de l'essence du vœu tant solemnel que simple, & que du Halde n'avoit point signé ce qu'il qualifioit vœu, qu'ainsi ce n'étoit qu'un vœu mental, qui ne formoit point d'obligation, ni au for interieur, ni au for exterieur ; 3°. que la societé ne pouvoit pas valider à titre de legs en vertu du Testament, parce que le Testament étoit relatif à la societé, & ne faisoit que la confirmer, & qu'une confirmation ne donne point un nouveau droit ; 4°. sur ce qu'en supposant la societé valable,

lable, l'Hôpital General ne pourroit prétendre que le quart du profit de la societé, le gain des pierreries s'étant fait pendant la Communauté de du Halde avec sa femme, à laquelle par consequent il en appartiendroit la moitié. Et enfin sur ce qu'en faisant un compte avec les Pauvres, il ne leur pourroit rien revenir de cette societé; parce qu'il n'y resteroit rien, après avoir prélevé sur les effets qui la composoient, ou, pour mieux dire, sur tous les biens de du Halde, suivant la stipulation qu'il en avoit faite lui-même dans ce qu'on appelle son traité de societé, 1°. les 15000. liv. qu'il y avoit mis, 2°. les 30000. liv. de la dot de sa femme, 3°. la somme de 70226. livres qui lui étoit échuë pour sa part dans la succession de sa mere.

On répondoit de la part de l'Hôpital General, que la societé contractée avec Dieu par du Halde, n'étoit autre chose qu'un vœu d'associer les Pauvres aux gains qu'il feroit dans son commerce; que ce vœu n'avoit rien de temeraire ni d'inconsideré; que l'ordonnance n'exerçoit pas son empire sur un pareil vœu, & que les loix humaines ne déterminoient point la forme, dans laquelle il est permis, même ordonné aux Chrétiens de faire des aumônes; que l'enga-

ge-

gement du défunt avoit passé jusqu'à ses heritiers ; que son intention étoit marquée sans équivoque dans son Journal, dans ses Registres & dans son Testament; que du Halde avoit de son vivant soldé le compte de ce qui revenoit aux Pauvres; qu'il avoit déclaré que leur part n'étoit plus à lui, qu'il n'en étoit plus que dépositaire, qu'il falloit le rendre indispensablement, & qu'il en avoit chargé ses heritiers ; que la priere qu'il avoit faite à son Executeur Testamentaire, étoit un ordre, & son Testament un Acte dispositif, & non pas seulement confirmatif, puisqu'il avoit déclaré qu'il vouloit que l'aumône par lui faite fût executée dans toute son étenduë ; que le défunt ayant fait par lui-même le compte entre les Pauvres & lui, le Tuteur de sa veuve & de son fils, n'étoit pas recevable à demander à en faire un nouveau ; que les déductions par lui proposées étoient imaginaires, puisque lors du compte fait par le défunt, il avoit prélevé les 15000. liv. qui avoient formé le fonds de la societé, & qu'il étoit tellement vrai qu'il avoit pareillement prélevé la dot de sa femme, & sa part de la succession de sa mere ; qu'indépendament des pierreries, dont les Pauvres avoient moitié, il y avoit dans sa succession de quoi payer

Digitized by Google

cette dot, & remplacer le bien qui lui étoit venu de sa mere. Enfin que la veuve n'avoit point sujet de se plaindre, & que ses interêts n'avoient souffert aucun préjudice de la societé faite par son mari; parce que les gains de cette societé étoient anterieurs à son mariage, ayant été faits en Espagne, & qu'il ne s'étoit déterminé à se marier à son retour, que quand il s'étoit vû audessus de ses affaires; que d'ailleurs le mari étant le maître de la Communauté, il lui étoit libre d'en dissiper les effets suivant sa volonté, sans que la femme fût en droit de s'y opposer; & que s'il étoit en ce cas permis au mari d'être dissipateur, il ne pouvoit lui être deffendu d'être charitable.

Sur ces raisons, le Parlement a conformément, aux Conclusions de M. l'Avocat General Daguesseau, ordonné que le Testament seroit executé; en consequence a condamné le Tuteur de la veuve & du fils de du Halde à remettre aux Administrateurs de l'Hôpital General la moitié des pierreries, si mieux il n'aimoit leur donner la somme de 8000. liv. en argent comptant.

CHAN-

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

Air a Bou

Grav

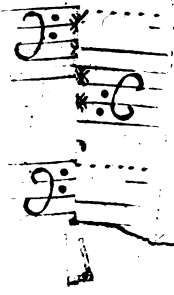

Digitized by Google

CHANSON.

S'il étoit une mer de ce Nectar divin,
Amis, pour les mortels, quel charmant avantage?
Qu'on verroit de Buveurs & d'Amans à la nage
Se submerger sous les flots de ce vin.

Pour moi, malgré l'horreur des vents & de l'orage,
Plutôt que de quitter un si doux Element,
Le plus prochain naufrage
Seroit le plus charmant.

SPECTACLES.

LE 2. de ce mois, les Comediens François representerent à la Cour la Tragedie d'*Attalie*, du celebre Racine, & la Comedie du *Babillard* de M. de Boissi.

Le 4. les Comediens Italiens y jouerent l'*Italien marié à Paris*, le Sr Lelio

Digitized by Google

qui joue le principal rôle, est Auteur de cette Piece.

Les François y representerent le 4. la Comedie de l'*Esprit follet*, & celle de *Crispin Medecin*.

Le 6. les mêmes Comediens donnerent à Paris pour la clôture du Théatre, la Tragedie d'*Attalie* & la Comedie des *Folies amoureuses*, avec un grand concours. Les Italiens representerent le même jour *la Veuve à la mode* & le *Tour du Carnaval*.

EDIPE, Tragedie nouvelle, *par M. de la Mothe, de l'Academie Françoise.*

Extrait.

ACTEURS.

Edipe, *le Sr Quinaut du Fresne.*
Jocaste, *la Dlle Duclos.*
Eteocle, *la Dlle de Seine*, en homme.
Polinice, *la Dlle Labate*, en homme.
Polemon, *le Sr Baron.*
Dimas, *le Sr le Grand, fils.*
Phœdime, *la Dlle Jouvenot.*

Le Scene est dans le Palais des Rois de Thebes.

SI l'on doit juger de la bonté d'un sujet par le desir qu'il inspire de le traiter, on ne peut disconvenir que celui d'Edipe

pe ne soit des plus propres à être mis sur la Scene. On compte jusqu'à dix-neuf Tragedies de ce nom, dont nous en avons vû quatre depuis Corneille. De ces quatre, trois ont été representées avec succès sur notre Theatre & l'autre n'a été qu'imprimée. Il faut rendre cette justice à M. de la Mothe, qu'il s'est ouvert une route toute nouvelle dans la sienne, & qu'il s'est, pour ainsi dire, approprié un sujet, commun à tant d'autres. Voici quelle est sa Fable.

Jocaste menacée par les Dieux de mettre au jour un fils qui seroit meurtrier de son pere, & qui entreroit dans le lit de sa mere, prit le parti de le faire exposer, pour éviter le parricide & l'inceste; elle chargea d'un soin si cruel une femme appellée Phœdime, dont la fidelité lui étoit connue. Cette femme prête à executer les ordres de sa Reine, en fut détournée, par les prieres d'un Berger appellé Polemon, qui la conjura de lui remettre cet enfant; elle n'y consentit qu'à peine; mais ayant appris que Polemon alloit en Thessalie, où il étoit né, elle se persuada que la distance des lieux suffiroit pour mettre obstacle à l'accomplissement de la menace des Dieux, dont on la suppose instruite. Elle remit donc l'enfant entre les mains de Polemon, & revint assurer

Jocaste de la mort de son fils, pour la calmer sur l'avenir dont elle étoit menacée. Polemon emporte l'enfant en Tessalie, & l'éleve comme son fils. Ce Prince, crû Berger, dès que la raison commença à l'éclairer, sentit quelque chose au-dessus de l'état obscur où les Destins l'avoient placé; il fut reveillé par le bruit des Exploits d'Alcide & des autres Heros de son temps; il resolut de marcher sur les pas de ces grands hommes; il brava même les malheurs & les crimes que lui annonçoit un Oracle qu'il interrogea sur le point de partir, il se déroba de Polemon; & après quelques actions d'éclat qui illustrerent le nom d'Edipe qu'il prit, il délivra Thebes du Sphinx qui la ravageoit; il fut placé sur le Trône qui devoit être le prix du vainqueur, il se fit aimer de la veuve du Roi, auquel sa valeur le faisoit succeder; il l'épousa, & en eut deux enfans. Le temps de la vengeance des Dieux étant arrivé, ils annoncerent leur colere par une peste qu'ils répandirent sur les Thebains: Apollon s'apparût à Edipe, ou du moins il crut avoir vû ce Dieu & l'avoir entendu; il lui annonçoit que Thebes ne seroit jamais délivrée du fleau qui la faisoit perir tous les jours, si le sang de son Roi ne désarmoit la celeste cole-

Digitized by Google

colere. Il ne balança point à donner son sang pour son Peuple, & il étoit prêt à s'immoler, quand le Grand-Prêtre fit entendre qu'il falloit que ce fut un fils de Jocaste qui fut sacrifié. Cet Oracle lui parut s'accorder avec ce qu'Appollon lui avoit annoncé, puisque le sang d'un de ses enfans étoit le sien même ; mais la vie de ses enfans lui étant plus chere que la sienne, il ne fut pas si prompt à former la resolution d'en trancher le cours; il voulut implorer pour eux la clemence des Dieux irritez, & le dernier Oracle lui faisant entendre que l'impunité du meurtre de Laïus, son Predecesseur, étoit le motif de la colere des Dieux ; il crut qu'ils pourroient s'appaiser, si l'on vengeoit les Manes de ce Roi. Cependant on ne sçavoit sur qui les venger. Un sujet de Laïus, seul témoin de la mort de son Maître, avoit rapporté, qu'il avoit été devoré par un lion. Ce sujet, qui s'appelloit Iphicrate, s'étoit retiré dans un désert après ce triste évenement. Jocaste & Edipe le soupçonnerent de mensonge, plutôt qu'un Oracle qui annonçoit qu'une main criminelle avoit donné la mort à Laïus. Celui qui fut dépêché vers Iphicrate, lui ayant fait entendre l'Oracle, & Iphicrate apprenant par là que tous les malheurs de Thebes ne venoient que de

Digitized by Google

ce que la mort de Laïus n'avoit point été vengée, fit appeller un viellard qui demeuroit avec lui, & à qui il confia, pour en instruire la Reine, le secret de ce qui s'étoit passé à la mort de Laïus, après quoi il expira, accablé de remords & de douleur. Une mauvaise honte lui avoit fait déguiser le meurtre de son cher Maître; il avoit été assez lâche pour avoir recours à la fuite, dans le temps que son Roi combattoit contre un inconnu; & se croyant deshonoré de paroître devant sa Reine sans blessure, dans le temps qu'il lui racontoit la mort du Roi de son époux, il eut recours au mensonge, & dit que son Maître avoit été devoré par un lion. Cet Iphicrate, dans le nouveau plan de M. de la Mothe, tient la place du Phorbas de Sophocle, & de tous ceux qui ont traité Edipe après ce grand homme; mais ce qui fait le plus d'honneur à M. de la Mothe, c'est que Polemon dans sa Tragedie nous tient lieu de deux personnages. Il nous represente Phorbas qui l'a chargé d'apprendre à Jocaste de quelle maniere & en quel lieu Laïus a été tué, & il est ce même Berger à qui Phœdime a remis l'enfant qu'elle avoit exposé par l'ordre de sa Reine. Polemon arrive auprès de Jocaste, il lui apprend de la part d'Iphicrate que Laïus a été tué par un hom-

Digitized by Google

homme ſeul dans un ſentier qui ſepare Thebes de Corinthe, il lui conte toutes les circonſtances de ſa mort; ce ne ſont là que de foibles indices, & Jocaſte n'eſpere pas pouvoir parvenir par là à une plus parfaite connoiſſance du meurtrier de Laïus. Mais à peine a-t-elle conté ce fait tel qu'il eſt à Edipe, qu'il ſe reconnoît pour le meurtrier de Laïus. Le ſentier qui ſepare Thebes de Corinthe, & où il a combattu autrefois, ſeul contre quatre, dont trois ſont tombez ſous ſes coups, & le quatriéme a pris la ſuite, le temps où cela eſt arrivé, le portrait qu'il fait à la Reine du plus apparent des trois hommes qu'il a tués, toutes ces circonſtances réunies, ne le laiſſent pas douter un ſeul moment, non plus que Jocaſte, que ce ne ſoit lui qui a donné la mort à Laïus.

Cependant le parricide & l'inceſte ſont encore ignorez, & l'auroient été pour toujours, ſi Edipe ſe fut immolé dès qu'il a appris qu'il étoit la victime que demandoit la colere des Dieux; mais ces mêmes Dieux lui font entendre qu'ils ne demandent ce ſanglant ſacrifice, qu'après que ce vieillard qui a commencé a éclaircir leurs decrets aura achevé de les juſtifier, en mettant au jour ce qui reſte à ſçavoir.

En effet, à peine Edipe a-t-il vû Pole-

mon, qu'il le reconnoît pour son pere; Polemon lui apprend qu'il n'est pas son fils, & lui raconte par quel accident il est parvenu entre ses mains. Ce recit de Polemon fait fremir Jocaste, elle y entrevoit des horreurs dont elle veut achever de s'éclaircir avec Polemon; elle prie Edipe de le laisser seul avec elle, Edipe se retire pour aller consoler son Peuple, gemissant aux portes de son Palais. Jocaste interroge Polemon, & toujours plus effrayée des circonstances du récit que le vieillard lui fait, elle acheve de se convaincre de la triste verité, en lui confrontant Phœdime; il la reconnoît; cette malheureuse se jette aux pieds de sa Reine éperduë, & confesse que par un sentiment de pieté auquel il ne lui a pas été possible de resister, elle a remis entre les mains de Polemon ce fils malheureux qu'elle lui avoit ordonné de faire périr. Il reste encore à sçavoir comment Edipe apprendra son sort, & ce que deviendront les personnages.

Jocaste qui a horreur de la vie, & qui ne songe qu'à s'en délivrer, rentre dans son appartement pour s'abandonner à son desespoir: mais à peine y est-elle, qu'Edipe l'y vient trouver: elle en sort aussi-tôt avec horreur & n'ose jetter les yeux sur lui. Il veut sçavoir la raison

son de son trouble ; elle ne lui demande d'autre grace, que de pouvoir s'y livrer sans témoins; il s'obstine à lui vouloir arracher son secret ; elle s'obstine à le lui refuser, & enfin elle lui déclare qu'elle mourra mille fois, plutôt que de lui rien dire ; mais qu'il apprendra tout, s'il lui accorde un moment de liberté. Il cede enfin à cette résolution inflexible de Jocaste, & après qu'il s'est abandonné quelques momens aux horreurs de sa situation, ses enfans lui viennent raconter successivement les circonstances de la mort de la Reine. Elle a écrit, avant que de se tuer, un billet que Polinice remet à Edipe ; il y apprend son sort, & ne pouvant plus douter qu'il ne soit le fils de Jocaste, il se tue. Dimas vient dire que les malheurs des Thebains sont finis, & Edipe reconnoît la justice des Dieux qui punissent son crime par ses malheurs & par sa mort, & qui recompensent en même temps ses vertus par le salut de son Peuple.

Cet Extrait que nous avons fait du plan de M. de la Mothe avec toute l'exactitude qui a dépendu de nous, semble nous dispenser d'en dire davantage à nos Lecteurs ; mais nous ne pouvons nous dispenser de leur donner quelques échan-

tillons de la versification de cette Tragedie.

ACTE I.

SCENE I.

Edipe apprenant à Dimas ce qui l'oblige a s'immoler pour son peuple, lui parle ainsi :

C'est Apollon lui-même.

Je l'ai vû cette nuit, de ses fleches armé,
Le front terrible, & l'œil de courroux enflammé,
Trois fois dans mes esprits répandre l'épouvante.
Je suis encor frappé de sa voix menaçante :
Ce n'étoit point un songe. A l'éclat qui m'a lui,
De mes yeux étonnez le sommeil avoit fui ;
Je tombois à ses pieds : mes soupirs & mes larmes,
Pour mon Peuple imploroient la fin de nos allarmes ;
Trois fois il m'a redit, en dédaignant mes pleurs,
Que Thebes demeuroit en proye à ses fureurs,
Si pour la dérober à ce fleau funeste,
Mon sang ne desarmoit la colere celeste.

Va;

Digitized by Google

Va ; j'obéïs aux Dieux ; obéïs à ton Roi.
Je ne balance point ; dissipe ton effroi.

SCENE III.

C'est une image de la peste qui nous est tracée par Edipe parlant à Jocaste :

Songez depuis quel temps mon ame est accablée
Sous le fleau mortel dont Thebe est desolée ;
Que mon Peuple perit ; qu'ardent à son secours,
Dans les plus tristes soins je consume mes jours.
En vain je le console, envain je le rassure,
On méconnoît par tout l'amour & la nature.
Plus de liens secrets, & plus de cœurs unis ;
Le frere fuit le frere, & le pere le fils.
Les femmes, au mépris des nœuds qui les attachent,
Des bras de leurs Epoux avec horreur s'arrachent :
L'effroi d'un prompt trépas, & d'un affreux tourment,
Eteint dans tous les cœurs tout autre sentiment.

Digitized by Google

Il faut, pour mes Sujets, dans ce desordre extrême,

Que de tous les devoirs je me charge moi-même,

Sans pouvoir leur donner en ce commun effroi,

D'autre soulagement que les pleurs d'un Roi.

SCENE VII.

Dimas raconte à Edipe ce qui s'est passé au Temple, & ce que le grand Prêtre inspiré a prononcé aux Thebains.

Bien-tost, interrompant les augustes prieres,

Du Dieu qu'il imploroit le Prêtre a paru plein.

Son visage alteré marque un transport soudain:

Sur son front effrayé ses cheveux se herissent;

De menaçans éclairs ses regards se remplissent;

Par tout autour de lui sa divine fureur

Répand dans les esprits une sainte terreur:

Tout tremble, tout s'émeut à son aspect farouche,

Et cet Oracle enfin est sorti de sa bouche.

ORA-

Digitized by Google

ORACLE.

Peuple, vos tourmens vont finir.
D'une coupable main, Laïus fut la victime;
Et le Ciel indigné du crime,
S'arme aujourd'hui pour le punir;
Il attendoit qu'à sa justice,
Thebe immolât le meurtrier;
Et lassé de l'attente, il veut, pour l'expier,
Qu'un fils de Jocaste perisse.

On n'a qu'à confronter cet Oracle, avec ce qu'Apollon a ordonné à Edipe pendant la nuit, soit que ce soit un songe, ou une apparition, on verra qu'il n'y a point de contradiction, comme quelques Critiques l'ont voulu faire entendre.

Nous ne donnons ici que quelques Vers du premier Acte, pour faire voir que nous n'avons pas eu besoin de les trier dans tout le corps de l'Ouvrage. Les premiers qui se sont présentez à nos yeux nous ont suffi; & nous esperons qu'ils donneront une grande idée de tout le reste de la versification de cette Tragedie. Tout le monde est convenu que la conduite en est admirable, les applaudissemens ont rendu justice aux beau-

tez

tez qui y ſont répanduës, & cette Piece, indépendamment du ſuccès, doit faire un honneur infini à ſon celebre Auteur.

On doit repreſenter ſur le même Theatre, immediatement aprés la *Quaſimodo*, la Tragedie nouvelle de M. de Crebillon, intitulée *Pyrrhus*, Roi des Epirotes. On dit d'avance beaucoup de bien de ce Poëme ; nous en parlerons dans le prochain Mercure, & nous rendrons compte du jugement du Public.

LEs Comediens Italiens donnerent le 26. Mars, une Comedie en trois Actes, intitulée *La Veuve à la mode*, L'Auteur ne ſe nomme pas, quoique les applaudiſſemens avec leſquels elle a été reçûë du Public, duſſent l'y exciter. Nous avons crû faire plaiſir à nos Lecteurs de leur en donner un Extrait.

Acteurs.

Dorante, Preſident, oncle de Damon... *Le ſieur Pacqueti.*

Damon, Amant d'Eliante... *Le ſieur Lelio, fils.*

Eliante,

Digitized by Google

Eliante, jeune Veuve, Amante de Damon... *La Dlle Sylvia.*

Pasquin, Valet de Damon... *Le sieur Dominique.*

Dorimene... *La Dlle Lalande.*

Marthon, Servante d'Eliante, *La Dlle Flaminia.*

Lisette, Servante de Dorimene... *La Dlle Thomassin.*

Plan de la Piece.

Damon & Eliante, quoiqu'ils ayent de l'amour l'un pour l'autre, aiment encore mieux leur liberté que la chaîne qui les unit, toute legere qu'elle est. Ils sont également portez à fuir un engagement plus serieux, tel que celui de l'Hymen. Dorante, oncle de Damon, entreprend de le marier avec Eliante, qui est aussi sa niece. Tous deux s'y opposent également; voici comment ils développent leur caractere en parlant à leur oncle.

Eliante.

Nous marier ensemble! vous ennuyez-vous de nous voir unis?

Dorante.

Comment? vous marier ensemble, c'est vous broüiller! ne vous aimez-vous pas?

Da-

Digitized by Google

Damon.

Madame me plaît. Je me rappelle son idée avec plus de plaisir que celle d'une autre ; mais comme toutes les jolies femmes se ressemblent en quelque chose, j'amuse indifferemment, avec tout ce que je trouve d'aimable, le fond de tendresse que j'ai pour elle.

Dorante.

Eh bien ! voilà un amour commencé, dont les liens se resserreront encore par ceux du mariage.

Eliante.

Au contraire, ils gâteront tout. Nous nous aimons à present, sans trop croire nous aimer ; nous nous cherchons, sans presque y penser, sans y avoir peut-être jamais refléchi ; nos petits interests, nos amis, nos plaisirs, nos visites sont les mêmes. Ah ! si nous étions mariez, nous nous appercevrions bien-tost de cette ressemblance reciproque, qui se rencontre dans tout ce que nous faisons ; elle nous deviendroit peu à peu à charge ; chacun de son côté la traiteroit de jalousie, de défiance : nous nous gênerions ; les inégalitez, les inconstances qui ne sont rien entre les Amans, parce qu'ils n'y sont ex-

posez

Digitized by Google

posez qu'autant qu'ils le veulent bien, changeroient de noms ; elles deviendroient mauvaises humeurs, dégoûts, entre un mari & une femme, qu'un lien fatal assujettit à vivre ensemble.

Damon.

Que cela est bien dit, ma Cousine ! je vous aime, je vous adore ; non... je ne vous épouserai jamais.

Dorante poussé à bout par la resistance que son neveu & sa nieçe apportent à ses desseins, leur dit enfin d'un ton absolu, qu'il veut qu'ils se marient dès ce jour, & les menace, s'ils lui desobéïssent, de les priver de sa succession, en épousant lui-même une jeune personne appellée Dorimene, à qui il fera une donation de tous ses biens. Il ajoûte que cette même Dorimene n'oseroit refuser sa main, puisque tout le bien qu'elle espere ne lui a été laissé par une de ses parentes, qu'à condition qu'il la mariera comme il jugera à propos, & qu'elle y consentira aveuglément. Ce coup paroît également terrible à Eliante & à Damon, ils n'attendent rien que de lui, & sa succession ne leur est ouverte que par l'Hymen qu'il leur propose ; cependant ils demeurent fermes dans la resolution qu'ils ont

ont formée de ne se jamais marier. Ils imaginent tous deux des expediens pour empêcher que leur oncle ne fasse cette donation, dont il vient de les menacer. Damon se flatte d'être assez aimé de Dorimene, pour l'empêcher d'accepter la main de Dorante. Il se promet de l'engager encore mieux à lui par de nouveaux soins qu'il affectera de lui rendre; Eliante trouve cet expedient trop dangereux, & en conçoit même une pointe de jalousie, elle défend à Damon de rien tenter auprès de Dorimene, & se charge de tout. Voici comment elle s'y prend. A peine Damon l'a-t'il quittée, qu'elle fait part à Marthon sa Suivante, d'un projet qu'elle vient de former. Elle lui dit qu'elle a vû Dorimene pour la premiere fois le jour d'auparavant dans un Bal, & qu'elle lui en a conté sous un habit de Cavalier, mais d'une maniere à avoir fait beaucoup de progrès dans son cœur en peu de temps ; elle ajoûte qu'elle veut la voir chez elle sous ce même habit qui lui a déja été si favorable ; elle ordonne à Marthon d'aller rendre une visite à cette même Dorimene, sous le nom d'Eliante. La servante consent à passer pour la Maîtresse. Le premier Acte finit par là. Elles concertent dans l'Entr'Acte tout ce qui peut

servir

Digitized by Google

servir à donner un bon succès à ce stratagême.

Dans l'Acte second, Dorimene ouvre la Scene avec Lisette sa servante. C'est une Scene d'exposition. Dorimene apprend à Lisette que Dorante la doit épouser, si Damon & Eliante ne consentent à se marier ensemble dès ce jour. Lisette lui demande si elle pourra consentir à épouser Dorante, malgré les tendres promesses qu'elle a faites à Valere, de n'être jamais qu'à lui. Dorimene lui répond d'une maniere à la faire douter de sa constance : elle lui avouë enfin, qu'un jeune inconnu qu'elle a vû au Bal le soir d'auparavant, & qui lui a parlé d'amour, est le plus fort obstacle que Dorante ait à surmonter dans son cœur. Cette Scene non seulement expose ce qui s'est passé, mais elle prépare encore ce qui doit suivre.

Marthon est annoncée sous le nom d'Eliante. Dorimene ordonne qu'on la fasse entrer. Après quelques complimens, tels qu'on en fait, & qu'on en reçoit à une premiere entrevûë, la fausse Eliante prie Dorimene de lui permettre de donner quelques ordres secrets à un Domestique ; Dorimene y consent. La fausse Eliante & Dorimene s'asseyent. La premiere commence la conversation

par

par une ouverture du cœur : voici comme elle s'exprime.

Marthon, ou la fausse Eliante.

Ce n'est point dans le tumulte du monde, où mille amusemens nous dissipent, que nous avons le plus à craindre les surprises de l'amour. L'année de retraite que j'avois sacrifiée à la mort de mon Epoux, n'étoit pas encore expirée, lorsqu'une de mes amies mena chez moi un de ses parens. Qu'il étoit aimable ! quelle vûë pour un cœur que la bienséance forçoit depuis dix mois à ne s'entretenir que d'idées lugubres, & dont les desirs s'augmentoient par le peu d'emploi que je leur donnois ; ce jeune homme me fit plusieurs visites ; enfin un jour il me dit qu'il m'aimoit ; je lui répondis que j'en étois ravie, & que je l'aimois bien aussi.

Dorimene.

Ce début promet.

Marthon.

Ma réponse le fâcha.

Dorimene.

Que vouloit-il donc ?

Marthon.

Qu'à l'aveu de sa passion j'eusse pris un air

Digitized by Google

air severe ; que je l'eusse menacé, maltraité même ; enfin il lui falloit des rigueurs ; mais j'avois trop de délicatesse, pour le satisfaire sur cet article.

Dorimene.

Je ne comprens rien à cette délicatesse.

Marthon.

Elle est fort raisonnable cependant. Une femme qui craindroit que son Amant ne la vit à sa toilette, & qui ne lui inspireroit de l'amour que par des appas empruntez, devroit-elle tirer vanité de sa conquête ?

Dorimene.

Non.

Marthon.

Par la même raison, il me semble que les petits refus, les obstacles, & les difficultez dont s'irrite la passion d'un Amant, étant choses aussi étrangeres à notre personne, que le blanc & le rouge, on ne peut se tenir fiere d'un cœur qu'elles nous conservent. Mais lorsque nous sçavons que notre facilité peut faire tomber un Amant dans l'indolence & l'assoupissment, vouloir lui prêter cette arme contre nos charmes,

Digitized by Google

mes, pour le vaincre encore avec plus d'honneur, voilà la délicatesse d'une Heroïne fiere, seure de son merite, & qui ne veut devoir ses victoires qu'à elle-même, &c.

Cette Scene a paru toute neuve par l'air de paradoxe & de singularité qui y regne. Elle finit par de vifs reproches, que la fausse Eliante fait à Dorimene, de lui enlever ce captif qu'elle a pris de si bonne guerre. Dorimene se défend du larcin que Marthon lui reproche; mais la vraie Eliante, déguisée en Cavalier, vient achever de l'en convaincre; Marthon dit à Dorimene, avant que ce faux Cavalier paroisse, que c'est elle-même qui lui a fait dire, comme de sa part, de venir chez elle, couvert d'un manteau, pour n'être pas reconnu; qu'elle veut qu'il s'explique entre elles deux, & la prie de souffrir qu'elle se cache pour un moment.

Nous avons dit que nos Lecteurs ne seroient pas fâchez de voir ici quelques morceaux de cette Scene, dont le fond & l'execution ont fait un plaisir general aux Spectateurs.

Eliante, d'un ton de petit Maître.

Du moins personne ne m'a reconnu,

Sans

Digitized by Google

Sans trop nous flatter, nous sommes un peu rompus à ces avantures.

Dorimene.

Monsieur?

Eliante.

Morbleu, Mlle, que je suis heureux! je viens ici par vos ordres, & j'y viens déguisé; vous mêlez déja du mystere dans notre premiere visite. Du mystere! il en faut toujours; mais en amour surtout, vive le mystere.

Dorimene.

Monsieur.....

Eliante.

Dès que je vous ai dit que je vous aimois, vous l'avez cru; c'est l'effet ordinaire de la verité; elle frappe & persuade d'abord.

Dorimene.

Monsieur.....

Eliante.

Oui, Mademoiselle, quand même je ne vous l'aurois pas dit, vous l'auriez dû penser, belle & charmante comme vous l'êtes. Permettez-moi que je baise vos belles mains.

Digitized by Google

Elle se jette à ses genoux.

Dorimene.

Monsieur, retenez-vous donc.

Cette Scene est suivie de quelques autres écrites avec le même feu & la même legereté ; mais nous passerions les bornes ordinaires que nous nous sommes prescrites dans nos Extraits, si nous voulions mettre ici tout ce qu'il y a de joli dans cette piece : nous allons finir en peu de mots.

Marthon, ou la fameuse Eliante, qui s'étoit retirée pour laisser un champ libre au faux Cavalier auprès de Dorimene, revient ; elle se retire en faisant croire que l'Amour a fait place au dépit dans son cœur. Dorimene ne peut resister au faux Cavalier, elle capitule, elle se rend ; la loi que le vainqueur lui impose, c'est qu'elle ne verra plus Damon, & sur tout qu'elle n'acceptera pas la main de Dorante. Dorimene souscrit à tout ; Damon arrive : Eliante qui lui a fait un mystere du tour qu'elle joue à Dorimene, continue à le tromper sous son déguisement, elle y ajoute l'accent gascon, pour n'être pas reconnue à la voix. Dorimene les laisse ensemble, après avoir dit tendrement au faux Cavalier, qu'elle l'attend ce soir. La Scene

Digitized by Google

ne entre Damon & Eliante est tout à fait plaisante ; comme Damon ne reconnoît pas sa maîtresse, il lui dit des choses dont elle est picquée au vif, & qui la confirment de plus en plus dans le dessein de ne se marier jamais avec lui; elle lui rend le change, & acheve de lui inspirer une aversion invincible pour le mariage. Le faux Cavalier se retire, Damon ordonne à Pasquin de le suivre ; Lisette qui a reçu le même ordre de Dorimene, se joint à Pasquin, pour tâcher de le reconnoître. Dans l'Entracte, Lisette a reconnu que le faux Cavalier est Eliante même ; Pasquin n'a pas fait la même découverte : il dit seulement à son Maître, que le Cavalier qu'il a suivi par son ordre, est allé droit chez Eliante, & qu'il a pris des libertez qui n'appartiennent qu'à un amant aimé, ou qu'à un mari. Ce nom de mari n'est pas inutile au dénouëment, l'Auteur l'a mis a profit : voici comment. Dorimene picquée du tour qu'Eliante vient de lui jouer, jure de s'en vanger ; & sçachant l'aversion que Damon & lui ont pour le mariage, elle croit ne pouvoir mieux les punir qu'en les mariant ensemble, malgré qu'ils en ayent. Elle persuade à Damon qu'Eliante est mariée secretement depuis six mois ; elle fait croire la

Digitized by Google

même chose à Eliante sur le conte de Damon ; ils donnent si bien dans le paneau tous deux, qu'ils témoignent à Dorante qu'ils sont prêts à former ce lien pour lequel ils ont temoigné tant de répugnance. Dorante les prend au mot, ils signent le Contrat, chacun deux croyant qu'il sera nul par un premier engagement qu'ils supposent ; mais comme cet engagement n'a été qu'un artifice de Dorimene, ils sont obligez de s'en tenir à leur signature ; Dorante en est si reconnoissant envers Dorimene, qu'il consent qu'elle se marie avec Valere son premier Amant. Cette Piece est suivie d'une Fête, dont le sujet est les Grands Jours ou les Arrêts de l'Amour. En voici quelques Chansons.

Amans, qui d'une Belle essuyez le caprice ;
Vous, que pour prix d'un tendre sacrifice,
On immole à d'autres Amours,
Venez, accourez tous, on vous rendra justice ;
L'Amour tient ici ses Grands Jours.

Un Avocat.

Je parle pour Tyrcis.

Digitized by Google

2e. *Avocat.*

Je suis pour Celimene.
Un rendez-vous étoit concerté comme il faut;
Le fidele Tircis attendoit l'inhumaine:
Helas! son attente fut vaine;
Elle ne vint pas assez-tôt.

L'autre Avocat.

Tirsis est lui seul en deffaut;
L'Amour au rendez-vous, fit courir Celimene;
Helas! son attente fut vaine;
Tircis étoit parti trop-tôt.

Arrest.

Ordonné que sans perdre temps,
Un nouveau rendez-vous finisse
Les plaintes de ces deux Amans;
L'Amour en leur rendant justice,
Veut leurs plaisirs pour toute épice,
Et compense entr'eux les dépens.

Vaudeville en Placet.

L'air des Robins déplaît aux Belles:
Plaise à l'Amour les bannir d'auprès d'elles;
Mais si quelqu'un prenoit les airs exquis

Digitized by Google

Du petit Maître, ou du Marquis ;
Qu'il soit aimé des plus cruelles.

L'Amour.

Soit fait ainsi qu'il est requis.

L'Opera.

On a dit dans le dernier Mercure, que le nouveau Ballet des *Stratagêmes de l'Amour* avoit été representé le 28. de l'autre mois, il fut joué encore le 30. & le 31. pour la derniere fois ; ce Ballet n'a pas été aussi heureux que celui des mêmes Auteurs qui l'a précedé de quelques mois. Le Public n'a pas trouvé les Stratagêmes de l'Amour dignes des applaudissemens qu'il avoit prodiguez pour les Elemens. Nous en donnerons un Extrait le plus succinct qu'il nous sera possible, pour faire connoître l'ouvrage à ceux qui ne l'ont point vû.

PROLOGUE.

Acteurs.

La Prêtresse de la Gloire ... *la D^lle Antier.*
Le Prêtre de la Gloire ... *le Sr Chassé.*
Suite de la Gloire.

Le Theatre represente le Temple de la

Digitized by Google

la Gloire consacré à l'éternité de l'Empire François. Sur le Frontispice paroît en lettres lumineuses l'inscription *Æternitas Imperii*. Au fond s'élevent trois Arcades, où la Statue de la France est placée entre celles de Pharamond & de Charlemagne. Ces Arcades portent des Medaillons des Rois des deux premieres races. Celles des côtez sont remplies de Statues d'or, ornées de leurs draperies & representant :

Huges Capet.	*Philippe Auguste.*
Charles le Sage.	*Louis XII.*
François Premier.	*Henry IV.*
Louis le Juste.	*Louis le Grand.*

La Prêtresse de la Gloire invite les Guerriers qui la suivent & les Bergers qu'elle a assemblez auprès d'elle, à celebrer au son des Trompettes & des Musettes les Victoires des Rois, dont les vertus les ont couverts de gloire, & les ont fait jouir d'une heureuse paix. Elle est tout à coup inspirée, & dans son enthousiasme elle annonce le bonheur dont Louis XV. doit combler la France, en réünissant en lui toutes les vertus de ses Augustes predecesseurs. Un Groupe de nuages descend ; il est soûtenu des Amours & des Graces : il porte un Trône sur lequel le Roi & la Reine sont

Digitized by Google

assis ; on voit derriere eux l'Hymen & l'Amour qui les couronnent de Myrthes & de Roses.

Acteurs de la premiere Entrée.

Scamandre.

Leandre . . . *le Sr Thevenard.*
Palemon . . . *le Sr Grenet.*
Callirée . . . *la Dlle le Maure.*
Doris . . . *la Dlle Minier.*
Une Matelotte . . . *la Dlle Souris.*
Troupe de Troyennes.
Troupe de Matelots & de Matelotes, déguisez en Tritons & en Nayades.

Le Theatre represente les ruines de Troye dans l'éloignement, & sur le devant les rivages du Scamandre, ornez de petits Autels d'or, sur lesquels on doit placer les offrandes & les libations destinées au Dieu du fleuve.

Leandre ordonne aux Matelots de sa suite, de faire approcher, dès que la nuit sera venuë, la Barque qu'il a fait préparer pour ses desseins ; Callirée qui survient, suivie de Palemon & de Doris, l'oblige à se retirer ; Palemon qui doit épouser Callirée, lui témoigne la repugnance qu'il a à l'offrir au Scamandre, Callirée expose l'origine de cette Ceremonie : elle dit à Palemon, que Scaman-

Digitized by Google

mandre, irrité contre tous les époux depuis le ravissement d'Helene, qui avoit causé la ruine de Troye, exigea qu'à l'avenir toutes celles qui s'engageroient sous les loix de l'Hymen, lui vinssent offrir des fleurs & des fruits, pour désarmer sa colere. Doris dit à Palemon que son sexe ne lui permet pas d'assister à cette ceremonie. Palemon se retire. Callirée fait connoître à Doris qu'elle ne se donne à Palemon que malgré elle, n'étant capable d'aimer que Leandre, qui sans doute est volage, puisqu'il ne vient pas l'arracher des bras d'un Rival. Cette Scene est suivie de la Fête où plusieurs Troyennes viennent offrir à Scamandre le même hommage que Callirée va lui presenter. Leandre, sous la forme du Dieu Scamandre, ordonne à toutes les Troyennes de le laisser seul avec Callirée. L'ordre de Scamandre effraye Callirée; elle est encore plus épouvantée quand elle l'entend parler d'amour, mais sa crainte est bien-tôt dissippée; ce Dieu supposé se fait reconnoître à elle pour son cher Leandre. En attendant la nuit qui doit servir à cacher leur fuite, il ordonne à ses Matelots & à ses Matelottes, déguisez en Tritons & en Nayades, de témoigner par leurs chants & par leurs danses la part qu'ils prennent à son bon-

heur. Après la fête, la barque arrive; Leandre & Callirée y entrent, & Palemont qui vient trop tard, a le desespoir de se voir enlever ce qu'il aime par un Rival.

Deuxiéme entrée.

Les Abderites.

Acteurs.

Irene... *la Dlle Antier.*
Iphis... *le Sr Muraire.*
Timante... *le Sr Tribou.*
Un Heros furieux... *le Sr Chassé.*
Deux Bergeres... *les Dlles Minier & Souris.*
Troupe d'Abderites furieux.
Troupe de Bergers & de Bergeres.

Irene se trouve contrainte à épouser Timante qu'elle n'aime pas, & à renoncer à Iphis qu'elle aime. Iphis lui propose un enlevement, sous pretexte de la tirer d'un lieu dont la plûpart des habitans sont devenus furieux, pour avoir vû representer les Tragedies d'Andromede, d'Ajax & d'Oreste. Irene s'oppose à son dessein; mais l'Amour lui inspire un artifice qu'elle employe utilement. Elle feint que la fureur de ses compatriotes lui est devenuë contagieuse, & jouë si bien le personnage qu'elle s'est proposé, que Timante ne veut plus l'épouser & la cede à Iphis.

Ac-

Acteurs de la Troisiéme entrée.

Philotis.

Emile . . . *le Sr Thevenard.*
Lycas . . . *le Sr Muraire.*
Albine . . . *la Dlle Antier.*
Troupe d'Esclaves . . .

Emile ouvre la Scene avec l'Esclave Lycas, qui est Roi de la fête qu'on va celebrer à l'honneur de l'Esclave Philotis, par qui Rome fut sauvée sous le regne de Romulus ; un Oracle de Venus engage Emile à assister à cette fête ; la Déesse lui a promis qu'il y trouvera la fin du trouble qui l'agite. Ce trouble est excité dans son cœur par deux causes differentes ; on l'engage à épouser Albine dont il ne connoît que la naissance, & il aime une jeune & aimable personne dont il ne connoît que les attraits. Cette derniere qu'il a vûë pour la premiere fois au Temple de Venus, offrant des vœux à cette divinité qui préside sur les cœurs, vient se presenter à lui sous un habit d'Esclave. Il se plaint aux Dieux de la basse condition dans laquelle ils ont fait naître l'objet de toute sa tendresse ; mais il ne laisse pas de l'aimer toûjours. Cette Esclave a beau l'exhorter à donner tout son cœur à Albine, dont la

Digitized by Google

beauté répond à la naissance qu'elle tient des Rois, il persevere dans le dessein de n'aimer qu'elle. Cette premiere Scene est interrompuë par la celebration des jeux où Lycas préside. Le fond du Theatre s'ouvre & represente la salle des festins de *Philotis*. Tout le fond est décoré de tables & de lys usitez dans les repas de l'antiquité ; des vases de fleurs & de fruits remplissent les aîles du Theatre, & au-dessus sont des Tribunes remplies de joueurs d'Instrumens. Les personnages du festin sont des Eclaves de l'un & de l'autre sexe, magnifiquement habillez, & representant les nations soûmises à l'Empire Romain ; Lycas est au milieu d'eux, & tous chantent des Hymnes à Bachus ; Lycas ordonne à tous les Esclaves sur qui il préside d'aller avec lui faire le tour des murailles de Rome ; ce qui donne lieu à Emile & à l'Esclave qu'il aime, de continuer leur premiere conversation. L'Esclave se fait connoître pour Albine, & dit à Emile qu'elle s'est servie de cet innocent stratagême, pour éprouver si elle seroit aimée pour elle-même & non pour son rang & sa naissance. Les interêts de ces deux Amans étant reglez au gré de leurs desirs, Lycas revient achever la fête ; & c'est par là que cette derniere entrée finit. Nous n'en di-

Digitized by Google

dirons pas davantage, pour laisser à nos Lecteurs la liberté de juger, si les Spectateurs se sont trompez en condamnant cette Piece, qui n'a eu que trois représentations.

La même Académie de Musique a donné, selon la coutume, deux représentations pour les Acteurs, avant la clôture du Theatre. Elle représenta le 2. & le 6. de ce mois differens Actes d'anciens Ballets; sçavoir, *le Professeur de Folie*, du Ballet du Carnaval & de la Folie, mis en Musique par M. Destouches; on joüa ensuite le dernier Acte du Ballet de l'*Europe Galante* de M. Campra, qui represente la Turquie; Mlle Antier chanta, pour finir cet Acte, la Cantate de *Zephire & Flore*, mise en Musique par le sieur Bourgeois. On joüa ensuite l'Acte du Maître à chanter & à danser du Ballet des *Fêtes Venitiennes*, de M. Campra, lequel fut terminé par les caracteres de la danse, que Mlle Prevost dansa avec cette vivacité que tout le monde lui connoît. Ce divertissement finit par l'Acte de la Provençale, ajoûté *aux Fêtes de Thalie*, par M. Mouret. Cet ambigu fut très-bien executé, & très-applaudi, par la nombreuse Assemblée que cette varieté avoit attirée.

Nous croyons (à l'occasion du nouveau

veau Ballet) dont nous venons de donner l'Extrait, qu'il n'est pas hors de propos de dire, que les Comediens Italiens ont une Comedie Italienne en trois Actes, sous le titre *des Stratagêmes de l'Amour*, qui est une excellente Piece, joüée ici à l'Hôtel de Bourgogne en 1716. & qu'on revoit encore avec plaisir. Elle fut composée en Italie en 1658. sous le titre *del Pazzo per forza*, par *Gioanni Andrea Moniglia*, par ordre du Cardinal de Medicis, qui la fit mettre en Musique par le sieur *Iacomo Melani*. Elle fut representée par l'ordre de ce Prince, par les *Academici immobili*, sur leur Theatre de l'Académie *di via Pergola*, avec une grande magnificence. Vingt-neuf ans après, le Grand Duc de Toscane voulut la faire remettre au Theatre, pour la faire representer dans sa maison de campagne *de Pratolino*; mais comme ce Prince trouva la Piece trop longue, & trop chargée de Personnages, & que cette longueur ne convenoit pas à la saison de l'été, tems auquel elle devoit être representée, il ordonna à l'Auteur, qui vivoit encore, de la racourcir, & il la fit mettre en Musique par *Gioanne Maria Pagliardi*. Elle fut joüée par ordre du Prince, par les plus fameux Musiciens de son temps,

avec

Digitized by Google

avec toute la pompe & la magnificence possible, soit par les Habits, soit par les Décorations, les Danses, &c. Il y a un Personnage d'Amoureux dans cette Piece, qui après s'être servi de toute sorte de ruses, pour ne pas épouser la fille que son pere veut l'obliger de prendre pour femme, se resout enfin de feindre qu'il a perdu l'esprit, & se sert si bien de ce stratagême, par des raisonnemens outrez d'extravagance qu'il fait à son pere, que le bon homme touché de l'état où il voit son fils, lui permet enfin d'épouser la Maîtresse qu'il voudra, persuadé que cette complaisance pourra faire revenir l'esprit & la raison à son fils, ce qui ne manque pas d'arriver, dès qu'il a épousé sa Maîtresse. C'est cette Scene qui a donné lieu au titre de la Piece *il Pazzo per forza*. Ce rôle d'Amant est joüé ici sur le Theatre Italien par le sieur Lelio, d'une maniere fort vive, tout-à-fait singuliere, & avec toute l'intelligence convenable au sujet.

L'Opéra Comique donna le Samedi 30. Mars, sur son Theatre de la ruë de Bussi, une petite Piece nouvelle d'un Acte, intitulée *les Songes*, dans laquelle il est parlé de la Tragedie d'*Edipe*, & du

du Ballet *des Stratagêmes de l'Amour.*

Le 8. de ce mois on représenta la même Piece, & on la continua toute la semaine jusqu'au Dimanche des Rameaux exclusivement, sur le Theatre de l'Opera, où le sieur Hamoche, qui jouë le rolle de Pierrot, fit (en habit de ville) le compliment qui suit. *

Messieurs, l'Auteur de la bagatelle que nous allons vous donner, enhardi par un exemple très-recent, m'a chargé d'un petit compliment, tourné en Apologie, au sujet de sa besogne comique. Ce n'est pas pour vous prévenir sur ce qu'il vous offre des matieres rebatuës, il sçait que vous n'aimez pas trop les habits retournez: non, Messieurs, le badinage que nous osons vous presenter, n'est pas du moins entierement usé, puisqu'une partie roule sur un Opera nouveau, que vous avez extrêmement menagé. Ce n'est pas aussi pour vous préparer à un travestissement d'Actrices, les nôtres ne gagneroient pas à joüer des rolles masculins; & de plus elles sont charmées de remplir leurs fonctions de femmes. Voyez donc, Messieurs, ce que j'ai à vous dire: C'est que malheureuse-

* Ce discours est relatif en partie à celui qui fut fait à la Comedie Françoise, avant la premiere representation du nouvel Edipe.

ment

ment pour nous, le Ballet nouveau qui nous a fourni une Scene, a disparu si brusquement, que vous n'auriez pas eu le temps de faire sur lui les Nota, *qui sont necessaires pour l'intelligence de notre Critique; on vous prie, par rapport à ceci, de nous pardonner les obscuritez que vous y pourrez trouver. Vous sçavez parfaitement, Messieurs, que le succès d'une Critique est presque toujours égal à la réussite de l'Ouvrage critiqué, & par consequent, qu'il est très-fâcheux d'avoir à faire à des Opera, qui ne sçauroient demeurer plus de trois jours en place: nous l'occupons aujourd'hui cette place dangereuse.*

Pierrot chante le Couplet qui suit, sur l'air du Divertissement de la Parodie des Elemens.

Avertissement lirique,
Qui tient mal ce qu'il promet,
Et & & & & & & &,
Dit que le noble Comique,
Seul dans ce lieu-ci s'admet,
Et & & & & & & &.
Nous n'oserions y prétendre,
Messieurs, daignez nous entendre.
Sans tirer votre siflet.

Gar-

Gardez vous bien de nous prendre,
Pour quelque nouveau Ballet.

Extrait de la Piece des Songes.

La Scene se passe dans le Château d'un vieux Nouvelliste, où Morphée & sa Cour se sont retirez, en quittant Atys & l'Académie Royale de Musique. Arlequin y arrive, & trouve la Nuit confidente de Morphée, qui lui apprend que les Songes rendent leurs Oracles dans l'Antichambre du Dieu du Sommeil, où ils transportent les Dormeurs, de qui on veut penetrer le dessein ou les sentimens. *Les Dormeurs qu'on amene ici*, dit la Nuit, *ne se réveillent jamais sans ma permission, mais en dormant ils découvrent leurs veritables sentimens; ils marchent, gesticulent, ouvrent même les yeux; enfin, on les prendroit pour des hommes bien éveillez, s'ils mentoient.* Arlequin est curieux de voir comment se passe la ceremonie de ces Oracles là. La Nuit lui dit de rester pour en être témoin. Il vient une jeune personne défrayée par un Notaire, qui veut sçavoir ce que pense de sa conduite son tendre Gardenote; il est amené par les Songes, & prononce en dormant cette resolution

con-

Digitized by Google

consolante pour sa Belle. *Sur l'air, dirai-je mon.*

D'un Rival je sçais le bonheur,
Mais je garderai le silence,
Et pour ratraper votre cœur,
Je vais redoubler ma dépense;
Oui, ma Catin, vous m'aimerez,
Ou bien vous me ruinerez.

On remporte le Notaire, Catin sort, & Arlequin qui est resté avec la Nuit, lui propose de consulter les Songes pour lui. *Voici mon affaire*, dit-il, *Marinette que j'adorois à Paris, m'a sacrifié à Mezetin; son infidelité m'a fait prendre le parti de l'absence. Je serois curieux de sçavoir par le moyen des Songes jusqu'où mon rival a conduit son intrigue.* La Nuit lui dit d'aller faire un tour dans le Château, & qu'elle a des affaires à terminer avant la sienne. Climont vient supplier la Nuit de faire venir l'Amour dormant. *Je suis très-embarassée*, dit-elle, *au sujet d'un Mariage dont on me menace; on débite que le fils de Venus invente à present les plus ingenieux stratagêmes du monde.* L'Amour, dans un rêve qu'il fait, expose les trois stratagêmes du Ballet nouveau, de façon que

la Nuit s'écrie à la fin. *C'est pour le coup qu'on peut chanter en conscience à la Comedie. Palsembleu, l'Amour est un fat.* Cette Scene est suivie d'une qui se passe entre M. Sené, Medecin, & M. Savonette, Chirurgien, qui détaillent comiquement les discussions de la Faculté avec l'Amphitheatre de S. Côme. Ensuite vient un Procureur plein de confiance, qui se croit fort aimé de sa femme, & qui est desabusé par elle-même. Il se trouve que le Procureur est coëffé par son Maître Clerc. Après cette Scene, la Nuit curieuse de sçavoir le sort que préparent les Theatres Comiques à l'Oedipe nouveau, fait amener par les Songes un faiseur de Parodies, qui en dormant s'arrange sur le plan de la Critique. Il se plaint d'abord de ce que l'Opera Comique, la Comedie Italienne, & les Marionettes, lui ont dérobé la Parodie d'Athys, larcin qui ne leur a pas beaucoup profité. De là il fait le calcul de l'âge que doit avoir Jocaste, dans le temps où elle se livre à de tendres vivacitez, cela passe la cinquantaine.

Qu'il est beau de lui voir pousser plus d'un soupir,

Qu'elle donne à l'amour plus qu'à son repentir!

Dans

Dans ces momens du moins la sensible Jocaste,

Des vertus de son fils n'emprunte point le faste,

Elle voudroit encor joüir de son erreur,

Et le crime paroît fort possible à son cœur.

Ensuite il apostrophe la fanfaronade d'Oedipe, qui dès le commencement du premier Acte de la Tragedie nouvelle, annonce hautement qu'il va s'immoler pour son peuple, & qui ne s'en souvient qu'à la fin du cinquiéme : Eh ! fy donc,

Vous balancez, Seigneur, & vos Sujets periss nt !

Après avoir parlé du *Talisman*, dont s'est muni Oedipe, & fait une observation sur la haine mitigée de ses deux fils, qui en Grece ne combattoient que pour se tuer l'un l'autre, & qui à Paris ne disputent que pour se tuer eux-mêmes. Il lâche le Couplet suivant à propos de ces deux freres jumeaux inutilement feminisez. *Il faut loüer*, dit-il, *la fecondité de l'Auteur*, sur l'Air, *quand dans la Mediterranée.*

Loin de se copier lui-même,

Il montre une abondance extrême;

Oedipe prend peu garde aux frais;

Quel

Quel art! qu'en culote on y mette,
Les deux Bambins, qui dans *Inès*
Ne s'étoient montrez qu'en jaquette.

Oh! par ma foi, s'écrie-t-il enfin, *je viens de rencontrer la forme de ma Parodie; il y a quatre Edipes. Nous avons aussi quatre Mariannes: il faut, parbleu, les marier ensemble, ce sont des partis fortables.* O Ciel! interrompt la Nuit.

Unir tant d'ennuyeux! quel Tic!
Le projet est atroce!
Je ne croi pas que le Public
Soit Garçon de la Noce!

On a oublié de mettre à leur place, les noms des quatre futurs. Ce sont l'Edipe du grand Corneille, l'Edipe de Lyon, l'Edipe d'Outremer, & enfin l'Edipe au Talisman. Dès que le Faiseur de Parodies est renvoyé, Arlequin arrive: les Songes, pour le satisfaire, amenent sa Maîtresse Marinette, qui en dormant lui prouve qu'elle lui est fidelle: la Nuit l'éveille, & Arlequin charmé lui propose de l'épouser. On ouvre la Ferme, & on voit Morphée. Les Songes, & tous les Dormeurs ronflans, qui, réveillez, chantent les Couplets suivans sur l'air *du Cahin Caha*, dont voici le dernier.

Vive

Digitized by Google

Vive une Piece,
Dans qui l'Auteur nouveau,
Echauffant son cerveau,
Met du vif & du beau,
Sans orner d'oripeau,
Un Héros de la Grece.
Non: Paris ne voit plus cela.
Dans le Dramatique,
Rime prosaïque,
Bannit l'heroïque,
Et sans rien qui pique,
L'intrigue va
Cahin caha.

Les Spectacles nous ont fourni trop de matieres ce mois-ci, pour que l'Article de la petite Comedie du *Talisman* puisse trouver ici sa place. On en trouvera l'Extrait dans le prochain Mercure.

Digitized by Google

NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

LE bruit a couru à Constantinople, au commencement du mois de Fevrier, que l'accommodement avec le jeune Roi de Perse étoit comme conclu, & que les Turcs alloient détacher 50000. hommes de leurs Armées de Perse, pour les faire marcher vers les frontieres de la Georgie.

On mande aussi de la même Ville, que l'Envoyé du Chef des Rebelles de Perse y étoit arrivé le 18. du mois de Janvier, & que le Grand Seigneur avoit nommé deux Commissaires pour entrer en conference avec lui sur les propositions d'accommodement dont il est chargé.

M. Dierling, Resident de l'Empereur, eut le 2. de Fevrier une Audience du Grand Vizir, auquel il remit la ratification de S. M. I. du Traité conclu en dernier lieu avec la Regence de Tunis.

On apprend en dernier lieu de Constantinople, que l'Envoyé de Sultan Escreff avoit eu sa premiere Audience du Grand Vizir, qu'ayant donné à ce Chef des Rebelles de Perse, le titre de Grand Sophi, ce premier Ministre en avoit été si irrité, qu'il avoit refusé de l'écouter davantage; & qu'il avoit fait assembler à cette occasion le Divan, lequel avoit fait declarer le Sultan Escreff ennemi du Grand Seigneur, & ordonné à son Envoyé de se retirer de Constantinople. Ces Lettres ajoûtent, qu'on avoit donné depuis

ce

Digitized by Google

ce temps-là des ordres, pour faire marcher un renfort considerable de Troupes du côté de la Perse, où la Porte doit faire tous ses efforts pour s'emparer d'Hispahan.

RUSSIE.

ON apprend de Petersbourg, qu'on travaille sans discontinuation dans la Fonderie d'Olonits, à jetter 300. pieces de canon de fonte de differens calibres, & 200. mille boulets, qu'on dit être destinez pour les Ports d'Espagne.

Le Prince Basile Wolodimir Dolhorowki est parti pour aller prendre le Commandement d'un Corps de Troupes du côté de la Mer Caspienne, d'où l'on a reçû avis que le jeune Roi de Perse s'étoit mis sous la protection de la Czarine, & qu'il étoit arrivé à Bachu, dans la Province de Schyrvan au commencement du mois de Mars.

Le Major General Romanshoff, Envoyé Extraordinaire de la Czarine à la Porte, est parti de Constantinople pour se rendre à Petersbourg.

Le Comte de Rabutin, Ambassadeur de l'Empereur, arriva à Petersbourg le 21. Mars dernier. Il reçût le lendemain la visite du Baron d'Osterman, Conseiller Privé, & le jour d'après, celle des Ministres, ausquels il avoit fait donner part de son arrivée. La Czarine a fait poser une Garde devant l'Hôtel de ce Ministre, pour lequel elle a ordonné tous les honneurs qui ont été rendus jjusqu'à present aux personnes honorées d'un semblable caractere dans ses Etats.

La Flote qu'on équipe avec toute la dili-

gence possible, sera composée, à ce qu'on assure, de 22. Vaisseaux de guerre, 6. Fregates, & de 75. Galeres : on ne sçait pas encore si elle est destinée à quelque Expedition, ou si on ne la mettra en mer que pour exercer les Officiers de Marine & les Matelots.

POLOGNE.

LE festin que le Comte de Mniziek, Grand Maréchal de la Couronne, donna le 26. de Fevrier, étoit des plus superbes. Le Palais de ce Seigneur étant d'une Architecture reguliere à la moderne, & très-propre à l'illumination, qui en profiloit toute la façade, annonçoit par son éclat une très-pompeuse Fête. Le Jardin n'étoit pas moins brillant, par un nombre infini de flambeaux & de lampions : on avoit representé dans le Parterre, d'un côté le Chiffre Royal, & de l'autre, l'Ordre Polonois de l'*Aigle blanc*, enrichi d'Emblêmes, & de quantité d'autres ornemens.

On avoit élevé au fond du Jardin une espece de Salon de treillage, avec des glaces de miroirs dans le fond. Le Roi étoit placé à table, vis-à-vis de ces glaces, dans lesquelles S. M. voyoit tout le dessein de l'illumination.

SUEDE.

LE 24. Mars, le Comte de Freitadt, Ministre-Plenipotentiaire de l'Empereur, reçût des mains de M. Hokopen, Secretaire d'Etat, une Declaration de S. M. contenant en subs-

Digitized by Google

substance, Que le Roi & le Senat, ayant reconnu que le Traité d'Hanover n'avoit été fait que pour conserver la balance dans l'Europe, & affermir la paix qui y regne depuis plusieurs années, ils avoient jugé à propos d'y acceder, sans neanmoins y rien stipuler au préjudice de S. M. I. & de l'Empire.

ALLEMAGNE.

LEs Royaumes de Naples & de Sicile, le Duché de Milan, & le reste des Etats que l'Empereur possede en Italie, ont envoyé des Deputez à Vienne avec de magnifiques presens au Prince Eugene, leur Capitaine General & Gouverneur en Chef.

Le bruit court à Vienne, que le Baron de Ripperda passera à Petersbourg, avec caractere d'Envoyé Extraordinaire d'Espagne, aussitôt que le Duc d'Ossone, nouvel Ambassadeur Extraordinaire de S. M. C. sera arrivé à Vienne.

Quelques Lettres particulieres d'Espagne marquent, que S. M. C. a fait offrir sa Flote au Ministre de l'Empereur, pour s'en servir conjointement avec celle que le Roi de Portugal est dans le dessein d'équiper contre les Puissances qui voudroient troubler la Compagnie d'Ostende dans son commerce; & que le bruit couroit à Madrid, que l'Infant Dom Emanuel de Portugal auroit le Commandement general des Troupes Espagnoles, en cas que le Roi d'Espagne se déterminât à une rupture.

Le bruit court que la Reine d'Espagne, premiere Doüairiere, Sœur de l'Electeur Pa-

latin, ira faire un tour à Manheim avant que d'aller faire sa résidence à Rome.

La nouvelle de l'évasion d'un des fils du Prince Ragotski, que les Lettres d'Italie avoient marqué s'être embarqué à Ancone, pour aller joindre le Prince son pere, ne s'est pas confirmée. On a sçu depuis qu'il étoit allé à Venise pour prendre le divertissement du Carnaval, & qu'il étoit encore dans cette Ville.

ITALIE.

LE 15. du mois dernier, on tint devant le Pape, la Congregation de l'examen des Evêques & Reguliers, & l'on y interrogea sur la Theologie morale, l'Abbé Jean Gherardi, Archi-Prêtre de Cervinara, dans le Diocèse de Benevent, nommé Coadjuteur de l'Evêché de Monte-Marano.

Le Patriarche de Venise a fait publier un Mandement, par lequel il ordonne à tous les Ecclesiastiques de son Diocèse qui aspirent à la Prêtrise, de quitter la Perruque & de porter les cheveux courts.

Le 17. Mars au matin, le Cardinal Paulucci, Vicaire & Secretaire d'Etat, donna à Rome la Croix de Chevalier de l'Ordre de Christ, institué à Avignon par le Pape Jean XXII. en 1320. à M. Antoine Valleri, Sur-Intendant de la Fabrique de S. Pierre.

Le 19. le Cardinal de Polignac, chargé des affaires du Roi de France, & nommé par S. M. T. Ch. à l'Archevêché d'Auch, fut sacré dans l'Eglise Nationale de S. Louis des François, par le Pape, assisté des Cardinaux Otthoboni & Gualterio. Le Pape étant de retour

tour au Palais du Vatican, régala à dîner le Cardinal de Polignac & les Cardinaux Otthoboni, Gualterio, Barberin, Orighi & Marini.

Le 20. le Pape tint au Vatican un Consistoire secret, dans lequel le Cardinal Otthoboni, Protecteur des affaires de France, proposa l'Evêché de Grenoble pour l'Abbé Caulet, Aumônier du Roi T. C. & l'Abbaye de Caunes, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Narbonne, pour l'Abbé du Bois, frere du feu Cardinal de ce nom. Il préconisa ensuite l'Abbé de Belingan, Chanoine de S. Germain l'Auxerrois pour l'Abbaye de S. Crespin le Grand, lès Soissons, de l'Ordre de S. Benoît.

Le 25. Fête de l'Annonciation de Notre-Dame, le Pape alla à Ste Marie sur la Minerve, où il tint Chapelle, accompagné de 30. Cardinaux. Après la Messe S. S. donna le *Pallium* au Cardinal de Polignac, Archevêque d'Auch & chargé des affaires du Roi T. Ch. & S. S. lui fit present de trois éguilles d'or, enrichies de Diamans & de Rubis qui doivent l'attacher, & dont elle s'est toujours servie depuis son Exaltation.

On a tenu à Naples un Conseil Collateral en presence du Cardinal Viceroy, pour deliberer sur la maniere dont le Pape sera reçu sur les frontieres de ce Royaume, en cas que sa S. vienne à Benevent, comme elle y paroît disposée. Le bruit court qu'il a été resolu que le Viceroy ira au-devant de S S. jusques sur les confins de l'Etat: qu'on construira un Pont sur la riviere de Guriliano, & un Arc de Triomphe de chaque côté; que le Viceroy sera accompagné d'un détachement des troupes de l'Empereur, de deux Seigneurs Regens, des Secretaires des Guerres & de

Justice, & de quinze Seigneurs des plus qualifiez du Royaume : que le Pape sera conduit de Fondi à Gaëte & ensuite à Sessa, Capouë, Matalonne & Monte-Sarchio, & qu'on établira des Etapes dans tous ces lieux de séjour, dont on a commencé de réparer les chemins.

On mande de Rome, qu'on a vendu depuis peu le superflu des Meubles & des habits du Pape ; ce qu'on a touché de cette vente doit être employé à faire des ornemens pour les pauvres Paroisses des environs de cette Capitale. S. S. alla le 26. du mois dernier pour la seconde fois visiter les Arsenaux, où l'on mit à part 300. Selles, 2. à 3000. Fusils, autant d'épées & autres armes, qui seront venduës pour employer le produit à de semblables usages de pieté.

Le 4. de ce mois, le Senat de Venise élut M. Soranzo, fils du Procurateur de ce nom, pour Ambassadeur à la Cour du Roi T. Ch.

ESPAGNE.

ON apprend de Madrid que le 31. Mars dernier, jour de l'Anniversaire de la naissance de l'Infante d'Espagne, Dom Antoine Guedez Pereira, Envoyé Extraordinaire & Plenipotentiaire du Roi de Portugal, fit representer dans son Hôtel une Comedie en Musique, intitulée, *le Triomphe de l'Amour*, à laquelle les Ministres Etrangers, les Grands du Royaume & les Principaux Seigneurs de la Cour assisterent.

GRANDES

GRANDE-BRETAGNE.

LE 19. de l'autre mois, le feu prit près de Londres à une heure après minuit à la maison d'un nommé Nichols, faiseur de voiles près du Port de l'Hermitage à Wapping. En moins de six heures de temps 120. maisons, tant grandes que petites, furent consumées, ainsi que plusieurs Magazins remplis de bois pour la marine, de godron, & d'autres matieres combustibles, & six Vaisseaux qu'on ne put garantir de l'incendie, parce que la marée étoit basse.

On écrit de la même Ville, que le 25. du même mois, on apperçut près des Dunes, une Baleine qui fut poursuivie par plusieurs Barques de Pêcheurs jusqu'au lendemain après midi qu'ils la prirent & la conduisirent à Foulkstone, elle a environ 70. pieds de long.

L'Escadre destinée pour la mer Baltique, sera de 21. Vaisseaux de ligne, de deux Fregates & de deux Brulots, & l'Amiral Wager en aura le Commandement. Celle de la Mediterranée qui doit être de 12. Vaisseaux, sera commandée par le Chevalier Jean Jennings.

Le 13. de ce mois on fit à Londres, l'insertion de la petite Verole à la Princesse Marie, 4e. fille du Prince & de la Princesse de Galles, qui est âgée d'environ trois ans.

L'Envoyé Extraordinaire du Roi de Maroc, alla le 11. avec les Ducs de Montaigu & de Richemont, voir les Cabinets de curiositez de la Societé Royale des Sciences; après quoi il fut reçu Membre de cette Societé.

Le jeune garçon Sauvage qui fut trouvé au

Digitized by Google

mois de Novembre dernier dans une Forêt d'Allemagne, & qu'on presenta au Roi pendant son séjour à Hanover, est arrivé à Londres au commencement de ce mois. Il est entre les mains du Dr. Harburnhuart qui a entrepris de lui apprendre à parler.

PAYS-BAS.

ON a publié à Bruxelles vers la fin du mois dernier, un Placard du 21. Janvier par lequel il est deffendu sous peine de mort, de contrefaire à l'avenir, dans aucune Ville des Pays-Bas, la monnoye frappée au coin des Princes Etrangers, quoiqu'on lui donnât son titre & sa valeur intrinseque.

L'Evêque & Prince de Liege, ayant obtenu du Pape une Constitution qui lui permet de faire arrêter dans tous les lieux de sa Souveraineté, qui jouissent de l'Immunité Ecclesiastique, tous les Faux-monnoyeurs, Billonneurs, Reformateurs d'Especes Etrangeres, & leurs complices, a fait assembler ses Etats, & dans cette assemblée, a rendu une Ordonnance en datte du 14. du mois dernier, qui porte peine de mort, non-seulement contre ces coupables, mais encore contre ceux qui leur fabriquent les outils necessaires, & contre ceux qui rognent les Especes.

On apprend de la Haye, que les Etats de la Province d'Over Issel ont écrit aux Etats Generaux pour leur faire part de la résolution qu'ils ont prise d'acceder au Traité d'Hanover.

On mande aussi que le 26. du mois dernier, M. Preis, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suede, alla rendre visite au Marquis de Fenelon, Am-

Ambassadeur du Roi T. Ch. à M. Finch, Envoyé Extraordinaire du Roi d'Angleterre & au Grand Pensionnaire, auxquels il fit part de la résolution que S. M. Suedoise avoit prise en plein Senat d'agir de concert avec les Rois de France, d'Angleterre & de Prusse, pour conserver la paix & la tranquillité dans l'Europe.

NAISSANCES.

DOna Agnes Colonne-Borghese, Princesse de Rossano, accoucha le 14. Mars d'une fille qui fut baptisée le même jour, & tenuë sur les fonts par le Comte Alfani, Maître de Chambre de cette Princesse, lequel la nomma Flaminie-Anne-Therese-Gertrude-Marie-Ange-Jeanne.

La Princesse épouse du Margrave Guillaume George de Bade-Baden, accoucha à Rastadt le 18. du mois dernier d'une Princesse qui fut baptisée le même jour par le Cardinal de Schonborn, Evêque de Spire & Coadjuteur de l'Evêque de Constance qui la nomma, Elisabeth-Auguste-Françoise.

Digitized by Google

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LA Reine Douairiere d'Espagne, voulant rendre la visite que le Roi lui avoit faite, envoya à Versailles le Prince de Robecq, Grand-Maître de sa Maison, pour prendre jour & convenir de la maniere que se feroit cette visite; le tout ayant été reglé, S. M. C. partit de Vincennes le Samedy 30. Mars, à deux heures après midi, avec un cortege modeste, & tel que le demande son état de Veuve, composé de six Carosses de son Ecurie. Dans le premier attelé de 6. Chevaux, étoient le Marquis de Varennes, Capitaine de la Compagnie des Gardes Suisses de la Reine & M. de Masparo, Mayordome de semaine. Le second Carosse, ou le Carosse de respect, à 8. Chevaux, précedé de 9. Pages à cheval. Le troisiéme aussi à 8. Chevaux, étoit le Carosse qu'on appelle en Espagne de la Camarera-Major, dans lequel étoient le Prince de Robecq, Grand-Maître de la Maison de la Reine, Grand d'Espagne & Chevalier de la Toison d'or, le

le Duc de Nevers, Grand Ecuyer de la Reine & Grand d'Espagne, & le Chevalier du Bourg, Grand-Maître de la Garde-Robe de la Reine. Dans le 4e. Carosse à 8. chevaux, étoit la Reine, ayant avec elle sa Camarera-Mayor, la Duchesse de Sforce : un détachement des Gardes du Corps de la Reine précedoit ce Carosse ; à la portiere droite marchoient à cheval, le Marquis de Jare, Capitaine de la Compagnie des Gardes du Corps de la Reine, Mrs de Chassincourt & de Champdepy, Lieutenans, & M. Macsuini, Enseigne, tous en habits uniformes : à la portiere gauche étoit le Marquis de Crecy, premier Ecuyer de la Reine, & differens Officiers de l'Ecurie.

Le gros de la Compagnie des Gardes du Corps suivoit le Carosse de S. M. Dans le cinquiéme Carosse attelé de 6. Chevaux, étoient quatre Dames du Palais de la Reine, sçavoir la Duchesse de Nevers, la Princesse de Robecq, la Marquise d'Arpajon & la Marquise de Pomy ; la Marquise de Mailly, aussi Dame du Palais de la Reine, étoit restée malade à Vincennes. Dans le sixiéme Carosse à 6. Chevaux, étoient cinq Camaristes de la Reine, Mesdemoiselles Vaure, O-Brian, Millis, Debete & Barry. Ces 6. Carosses étoient suivis de plu-

ſieurs autres remplis de differens Officiers de la Maiſon de la Reine ; S. M. arriva en cet ordre à S. Clou où elle coucha.

Le lendemain Dimanche 31. Mars, elle ſe rendit à Verſailles dans le même ordre, ayant auparavant envoyé un détachement de ſes Gardes du Corps & de ſes Gardes Suiſſes, pour occuper les Salles & les differens poſtes à Verſailles, ſur la droite des Gardes du Corps du Roi & des Gardes Suiſſes, ainſi qu'il avoit été reglé.

La Reine trouva ſur ſon paſſage les Gardes Françoiſes & Suiſſes ſous les armes dans la premiere Cour, & immediatement en dehors de la ſeconde grille, les Archers de la Prévoté de l'Hôtel. La Reine ſortit de ſon Caroſſe au pied de l'eſcalier à gauche en entrant ; le Prince de Robecq & le Duc de Nevers lui donnant le bras, & le Marquis de Jare, ſon Capitaine des Gardes du Corps, lui portant la Robe. S. M. fut receuë au bas de l'eſcalier par les grands Officiers & monta aux appartemens avec toute ſa Cour ; l'eſcalier étoit bordé des Suiſſes de la Garde du Roi, en habits de Ceremonie & de ceux de la Reine ſur la droite ; ceux-cy commandez par M. de Boliard, premier Lieutenant de la Compagnie

gnie des Suisses de la Reine : au haut de l'escalier, le Roi reçût la Reine d'Espagne, qui en l'abordant, quitta le bras de Mrs de Robecq & de Nevers.

Le Roi conduisit dans sa Chambre la Reine d'Espagne, dont le Marquis de Jare continua de porter la Robe, jusqu'à ce que leurs Majestez fussent assises. Le Roi fit asseoir la Reine à la belle place, & les Dames de sa suite qui en avoient le droit, s'assirent, comme la Duchesse de Sforce, la Duchesse de Nevers & la Princesse de Robecq. La visite ayant duré un quart d'heure chez le Roi, S. M. conduisit la Reine d'Espagne par la grande Gallerie à l'appartement de la Reine, qui reçût & embrassa la Reine d'Espagne à l'entrée de son appartement, leurs Majestez s'assirent, la Reine d'Espagne étant placée entre le Roi & la Reine.

La visite finie, la Reine reconduisit la Reine d'Espagne, jusqu'à ce que S. M. C. la pria de ne pas aller plus loin ; & à quelque distance delà, elle fit la même priere au Roi, qui continuoit de l'accompagner ; ensuite la Reine d'Espagne prit le bras de Mrs de Robecq & de Nevers & descendit l'escalier ; les mêmes Grands Officiers l'accompagnant jusqu'à son Carosse ; elle sortit des Cours dans le même ordre qu'elle étoit sortie de

Vin-

Vincennes. La Reine, sa Camarera-Mayor, ses Dames du Palais & ses Camaristes étoient en robe de Cour à la mode d'Espagne, S. M. C. ayant de plus le Manteau attaché à ses épaules qui traînoit de longueur de sa robe. S. M. C. retourna à S. Cloud où elle séjourna le lendemain premier d'Avril, & le 2. elle retourna à Vincennes par le même chemin qu'elle étoit allée, sçavoir par le Pont de Seve, le Cours, par les dehors de la porte S. Honoré, par le Boulevart, &c. En passant devant la porte S. Antoine S. M. fut saluée par l'Artillerie de la Bastille.

Le Jeudi 4. Avril, la Reine alla rendre la visite à la Reine d'Espagne. Cette visite ayant été annoncée trois jours auparavant, la Duchesse de Sforce, Camarera-Mayor de S. M. C. envoya le 2. aux Seigneurs & Dames de la Cour de France, qui tiennent à la Couronne d'Espagne par des dignitez ou des honneurs, tels que la Grandesse ou la Toison d'or, un Billet d'invitation conçu en ces termes.

» Madame la Duchesse de Sforce, croît » devoir avertir M . . . que la Reine vien- » dra Jeudi 4. du present mois d'Avril » rendre visite à S. M. C. à Vincennes » l'après midy; & comme Madame la » Duchesse de Sforce n'est point instruite

de

» de l'heure que la Reine y arrivera, el-
» le invite M.... de venir dîner chez
» elle à Vincennes si cela convient. Ce 2.
» Avril 1726.

Liste des Seigneurs & Dames qui se rendirent à cette invitation.

Le Maréchal d'Estrées, Grand d'Espagne, & Madame son Epouse.

Le Maréchal de Villars, Grand d'Espagne, & Chevalier de la Toison d'Or.

Le Comte de la Mothe, Grand d'Espagne.

Le Grand Prieur de France, Grand d'Espagne.

Le Comte d'Egmont, Grand d'Espagne.

Le Duc de S. Simon avec ses deux fils, le Duc de Ruffec, Chevalier de la Toison d'or, & le Marquis de Ruffec, Grand d'Espagne.

Le Duc de Noailles, Grand d'Espagne.

Le Marquis d'Arpajon, Chevalier de la Toison d'Or.

Le Marquis de Bethune, Chevalier de la Toison d'Or.

Le Marquis de Brancas, Chevalier de la Toison d'Or.

Le

Digitized by Google

Le Marquis d'Asfeld, Chevalier de la Toison d'Or.

Le Comte de Morville, Chevalier de la Toison d'Or, & Madame son Epouse.

La Duchesse d'Estrées, sœur du Duc de Nevers.

Le Marquis de Tessé n'a pû s'y trouver à cause des fonctions de sa Charge de Premier Ecuyer de la Reine, qui l'attache à sa personne; & Madame son Epouse, étoit une des Dames nommées pour être de la suite de la Reine.

Ces Seigneurs & Dames dînerent à trois tables avec les Dames & Seigneurs de la Cour de la Reine d'Espagne, sçavoir, chez la Duchesse de Sforce, Camarera Mayor de la Reine d'Espagne, chez le Prince de Robecq, Grand-Maître de sa Maison, & chez le Duc de Nevers, son Grand-Ecuyer.

La Reine passa sur le Rempart de Paris, après avoir reçû devant la Porte de S. Honoré les respects du Corps de Ville, à la tête duquel étoit le Duc de Tresmes, Gouverneur de Paris: le Corps de Ville fut presenté à S. M. par le Marquis de Brezé, Grand-Maître des Ceremonies, en survivance du Marquis de Dreux son pere, & par M. des Granges, Maître des Ceremonies. Le Président Lambert, Prevôt des Marchands, porta la parole. Il complimenta la Rei-

Digitized by Google

ne. S. M. en passant à la Porte S. Antoine, fut saluée par le canon de la Bastille : elle fit jetter beaucoup d'argent au peuple, qui étoit accouru en foule sur son passage, & qui marqua par des acclamations réïterées la joye que lui causoit la presence de sa Reine.

Vers les trois heures, la Reine arriva, & fut reçûë par le Duc de Nevers à la descente du Carosse, & par la Reine d'Espagne au haut de l'Escalier en dehors de la Porte de la Salle des Gardes : l'Escalier étoit bordé des Suisses de la Garde du Roi, & de ceux de S. M. & la Salle des Gardes occupée par les Gardes du Corps du Roi, & par ceux de la Reine d'Espagne. Sa Majesté Cath. embrassa la Reine en l'abordant, & la conduisit sur sa droite dans sa Chambre. Le Cercle étoit composé des Princesses du Sang, Mademoiselle de Clermont, Mademoiselle de la Roche-sur-Yon, & d'un nombre considerable d'autres Dames qui suivoient la Reine, & qui étoient sur sa droite ; la Maréchale de Boufflers, Dame d'Honneur de la Reine, étant assise à côté droit, & un peu en arriere du fauteüil de la Reine ; sur le côté gauche, & aussi un peu en arriere du fauteüil de la Reine d'Espagne, étoient assises la Duchesse de Sforce, & ensuite les Dames

invi-

Digitized by Google

invitées, & les Dames du Palais assises & debout, selon qu'elles en avoient droit. La visite finie, la Reine d'Espagne donna la main à la Reine, & l'ayant reconduite jusqu'à ce que la Reine pria la Reine d'Espagne de ne pas aller plus loin, la Reine l'embrassa, & L. M. se separerent. La Reine fut conduite à son Carosse par tous les grands Officiers de la Maison de S. M. C.

Il est à remarquer, que selon l'usage de la Cour d'Espagne, la Duchesse de Sforce porta la robe de S. M. C. allant & venant jusqu'à la porte de la Salle des Gardes, où elle la donna au Capitaine des Gardes. Que S. M. étoit coëffée en pointe & en voile, selon l'usage des Reines veuves d'Espagne.

Liste des Princesses & des Dames, qui ont accompagné Sa Majesté dans la visite qu'elle a renduë à la Reine d'Espagne.

Mademoiselle de Clermont.

Mademoiselle de la Roche-sur-Yon.

La Maréchale de Boufflers; Dame d'Honneur.

La Comtesse de Mailly Dame d'Atour.

Du-

Les { Duchesse de Tallard. Maréchale de Villars. Duchesse de Bethune. Comtesse d'Egmont. Marquise de Prie. Comtesse de Rupelmonde. Marquise de Gontault. Marquise de Nesle. Comtesse de Merode. } Dames du Palais.

Duchesse de la Tremoille.
Duchesse de Grammont.
Maréchale d'Alegre.
Marquise de Nangis.
Comtesse de Tessé.
Marquise de Flamarens.
Comtesse d'Agenois.
Comtesse de Cayeux.
Comtesse de Ribeyrac.
Marquise d'Alegre.

Le 1. le 2. & le 3. de ce mois le Roi alla à la Chasse du Sanglier, du Loup, du Dain, & du Cerf, dans la Forêt de S. Germain & dans celle de Marly.

Le 4. S. M. fit faire une battuë de Lapins dans le petit Parc de Versailles, du côté de la Ménagerie. On en tua 180. & quelques Lievres. Tout ce Gibier fut donné par ordre du Roi aux pauvres Malades de Versailles. La

Digitized by Google

La Chasse ne fait pas le seul plaisir de la Cour. Il y a trois fois la semaine Concert dans les grands Appartemens ; les autres jours il y a Jeu, Comedie Françoise, ou Italienne.

Pendant le Carême il y a eu Sermon à la Chapelle du Château de Versailles, le Dimanche, Mercredi & Vendredi de chaque semaine, où leurs Majestez ont assisté très-regulierement, ainsi qu'aux Offices. Le Pere Boyer Theatin, qui prêche à la Cour cette année, y a été fort applaudi.

Le 5. Avril, le Roi prit le plaisir de la Chasse du Vol, près la grande Grille, au bout du Canal. On vola une Perdrix rouge ; les oiseaux prirent ensuite huit Lievres.

Le 6. le Roi courut le Dain dans la Forêt de S. Germain. Il y en eut deux de pris.

Le 8. S. M. prit trois Cerfs dans la Forêt de Marly.

Le même jour le Prince de Birkenfeld, Colonel du Regiment d'Alsace, Lieutenant General des Armées du Roi, qui étoit absent depuis près de dix ans, fut présenté à S. M. par le Duc de Bourbon.

Le 9. le Roi courut le Loup dans la Forêt de S. Germain. On en prit un.

Le

Digitized by Google

Le même jour, la Duchesse de Vantadour présenta la Princesse de Birkenfeld au Roi, qui la reçût aussi agréablement que S. M. avoit reçû M. son Epoux le jour précedent.

Le 10. le Roi courut aux grands Levriers. S. M. prit 9. Lievres. Il y eut Jeu le soir dans le Salon, attenant la grande Galerie, qui fut tenu par la Reine.

Le 11. le 12. & le 13. le Roi courut le Sanglier, le Cerf & le Dain.

Le 15. le 16. & le 17. il y eut Chasse du Dain & du Loup.

Le 22. le Roi alla voler.

Pendant les jours de la Semaine Sainte que le Roi n'est point sorti, Sa Majesté s'est amusée à tourner sur le Tour que la Dlle Maubois lui a fait. Cette habile Demoiselle a eu l'honneur de montrer à S. M.

Le Roi a donné à M. de Valliere, Lieutenant General d'Artillerie, Maréchal des Camps & Armées de S. M. & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis, la Direction generale des Ecoles & Instructions des Bataillons du Regiment Royal Artillerie, vacante par la mort de M. Camus des Touches.

M. de Chavigny, ci-devant Envoyé

Ex-

Extraordinaire du Roi à Genes, a été nommé Ministre de S. M. près la Diete de Ratisbonne.

Le 31. du mois dernier, l'Abbé Milon, nommé par le Roi à l'Evêché de Valence, fut sacré dans la Chapelle de la Congregation de la Maison Professe des Jesuites, par l'Evêque, Comte de Châlons, assisté de l'Evêque de Rennes & de l'Evêque du Puy.

Le 5. de ce mois à onze heures du matin, les Prevôt des Marchands & Echevins de cette Ville, allerent en Corps & en habits de ceremonie, rendre leurs respects à la Reine Doüairiere d'Espagne à Vincennes, & ils lui porterent des presens, qui consistoient en six corbeilles remplies de confitures, en bougies, flambeaux, &c.

Le 7. de ce mois, Dimanche de la Passion, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique. Pendant la Messe du Roi, les Evêques du Puy & de Valence prêterent serment de fidelité entre les mains de S. M.

Le Roi a donné à M. Blondel, Intendant de la Martinique, la place d'Intendant des Galeres à Marseille, vacante par la mort de M. de Vaucresson.

Le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier

mônier de France, & l'ancien Evêque de Frejus, Grand Aumônier de la Reine, ont porté de la part de Leurs Majestez, des Semaines Saintes, à la Reine d'Espagne à Vincennes, & à S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, au Convent des Religieuses de la Madeleine de Tresnel.

Le 14. de ce mois, Dimanche des Rameaux, le Roi & la Reine, accompagnez du Duc d'Orleans, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, de la Duchesse d'Orleans, de Mademoiselle de Charolois, de Mademoiselle de Clermont, & de Mademoiselle de la Roche sur-Yon, se rendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, où L. M. assisterent à la Benediction des Palmes, qui fut faite par l'Abbé Tenieres, Chapelain de la Chapelle de Musique, qui en présenta au Roi & à la Reine. L. M. allerent à la Procession, adorerent la Croix, & entendirent ensuite la grande Messe, celebrée par le même Chapelain, & chantée par la Musique. L'après-midi, L. M. assisterent à la Prédication du P. Boyer, Theatin, & ensuite aux Vêpres.

Le Roi, qui remplit avec application & toujours exactement, tous les devoirs d'un grand Prince, s'est attaché pendant

la

Digitized by Google

la ſemaine Sainte avec autant de zele que de pieté à tous ceux d'un veritable Chrétien. Non-ſeulement S. M. s'eſt trouvée à tous les Offices, mais elle a fait encore toutes les choſes qui les rendent beaucoup plus longs & plus fatiguans pour elle que pour les Particuliers.

Il y a toûjours Sermon le jour que le Roi fait la Cêne, le Jeudi-Saint ; c'eſt l'uſage de choiſir un autre Prédicateur que celui qui prêche le Carême. Le choix eſt tombé cette année ſur l'Abbé de Bry, Chapelain du Château de S. Germain en Laye.

L'Abſoute après le Sermon fut faite par le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, après quoi S. M. lava les pieds à douze Pauvres & les ſervit à table. Le Duc de Bourbon, Grand-Maître de la Maiſon du Roi, à la tête des Maîtres d'Hôtel, précedoit le Service, dont les plats étoient portez par le Duc d'Orleans, le Comte de Clermont, le Prince de Conty, & par les principaux Officiers de S. M.

Après cette ceremonie, le Roi & la Reine ſe rendirent à la Chapelle du Château de Verſailles, où leurs Majeſtez entendirent la grande Meſſe & aſſiſterent à la Proceſſion.

Le même jour après midi, la Reine entendit

Digitized by Google

entendit le Sermon de la Cêne de l'Abbé de la Nux, Théologal de l'Eglise Cathedrale de Toul; après quoi l'ancien Evêque de Fréjus, Grand-Aumônier de la Reine, fit l'Absoute. S. M. lava ensuite les pieds à douze pauvres filles & les servit à table. Le Marquis de Villacerf, Premier Maître d'Hôtel de la Reine, à la tête des Maîtres-d'Hôtel de S. M. précedoit le Service, dont les Plats étoient portez par Mademoiselle de Charolois, Mademoiselle de Clermont, Mademoiselle de la Roche-sur-Yon, la Comtesse de Toulouze, & par les Dames du Palais de S. M.

Le 19. Vendredy-Saint, le Roy & la Reine entendirent le Sermon de la Passion du Pere Boyer, Theatin. Leurs Majestez assisterent à l'Office, & allerent à l'Adoration de la Croix, & le soir elles entendirent l'Office des Tenebres, chanté par la Musique, ainsi que le Jeudy & le Mercredy.

Le Samedy-Saint, le Roy revêtu du Grand Collier de l'Ordre du Saint-Esprit, se rendit en ceremonie à l'Eglise de la Paroisse de Versailles, où S. M. entendit la Messe, & communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France. Ensuite le Roy toucha un grand nombre de Malades.

Digitized by Google

Le même jour la Reine alla aussi à l'Eglise de la Paroisse, où S. M. communia par les mains de l'ancien Evêque de Fréjus, son Grand-Aumônier. Le soir leurs Majestez assisterent à Complies & au Salut dans la Chapelle du Château.

Le 21. Fête de Pâques, le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle, la grande Messe, celebrée pontificalement par l'Evêque de Rennes, & chantée par la Musique. L'après-midy L. M. assisterent au Sermon du P. Boyer, & ensuite aux Vêpres, où le même Prélat officia.

Le 14. de ce mois, l'Abbé Caulet, cy-devant Aumônier du Roy, & nommé par S. M. à l'Evêché de Grenoble, fut sacré dans la Chapelle de la Congrégation du Noviciat des Jesuites, par l'Archevêque de Roüen, assisté des Evêques du Puy & de Valence.

Le 19. à neuf heures du soir, il y eut un incendie chez le Marquis d'Alincour, ruë de Luxembourg, proche la Place de Vendôme. Le feu prit dans la Garde-Robbe de son Appartement au second étage; le prompt secours des Pompes empêcha qu'il ne se communiqua à la Charpente des Greniers. Tous les Habits, le Linge, &c. & generalement tout ce qui se trouva dans cette Garde-Robbe fut consumé. M. Le Lieutenant General

de

Digitized by Google

de Police s'y transporta, & donna de si bons ordres, que le feu fut entierement éteint en moins de deux heures. Les Capucins y vinrent, & y travaillerent avec beaucoup de zele, à leur ordinaire.

Le 9. Avril on posa en ceremonie la premiere Pierre des Bâtimens qu'on va élever des deux côtez de la grande ouverture faite pour communiquer du Carrefour de la ruë de Bussy, au nouveau Marché qu'on va établir dans le Preau de la Foire saint Germain. Cette Ceremonie fut faite au nom du Cardinal de Bissy, Abbé de saint Germain des Prez, par l'Abbé de Bissy, son frere, lequel fit des liberalitez aux Ouvriers & des charitez aux pauvres.

Le Roy a accordé le Gouvernement de Belle-Isle au Marquis de Saint Hilaire, Lieutenant General des Armées de S. M. Lieutenant General de l'Artillerie, & Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis, lequel s'est démis de ses emplois dans l'Artillerie, pour être en état de faire sa résidence dans ce Gouvernement.

Le Concert de Musique spirituelle recommença au Château des Tuilleries le Dimanche de la Passion. Le sieur Philidor y a fait chanter pendant cette se-

Digitized by Google

maine les plus beaux Motets de M. de la Lande. Le Mercredy les sieurs Rebel & Francœur, de l'Academie Royale de Musique, joüerent une Piece de Simphonie à deux Violons, qui fit beaucoup de plaisir. Les sieurs Blavet & Lucas joüerent aussi séparément sur la Flute Allemande des *Concerto* qui furent très applaudis. Le Dimanche des Rameaux & tous les jours de la semaine, excepté le Vendredi-Saint, on chanta differens Motets, entre autres le *Miserere* de M. Laloüette, *Beati omnes* de M. Desmarets, & *omnes gentes* de M. Courbois. Le sieur Buffardin, originaire de Provence, & Musicien du Roi de Pologne, a joüé plusieurs fois des *Concerto* sur sa Flute Traversiere, avec toute la précision, la vivacité & la justesse imaginable, de même que le sieur Guignon, sur son Violon. Le Concert fut terminé le Samedi-Saint par le *Regina cœli* & par deux Motets de M. de la Lande. Il n'y eut point de Concert le jour de Pâques, & on chanta les autres jours de la semaine, excepté le Mardy, differens Motets; entre autres *Eructavit cor meum* du sieur Dornel, Organiste de l'Eglise de sainte Genevieve, *Diligam te Dominus* du sieur Guignard, Ordinaire de la Musique du Roi, *Exaltabor* du sieur de Monteclair, que les Sçavans

ont

ont goûté. Le *Te Deum* de M. Collin de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roi, & le Motet *Domini est terra* du sieur Philidor, qui a été très aplaudi.

Ce *Te Deum* de M. de Blamont avoit été fait pour le Sacre de S. M. & a été chanté depuis à la Chapelle du Roi; c'est ce même Motet qui a été fort aplaudi, qui a terminé le dernier Concert du Dimanche de Quasimodo. On a chanté aussi le même jour le *Miserere* de M. Bernier, Maître de Musique de la Sainte Chapelle. Le même Concert doit recommencer le 30. May jour de la Fête de l'Ascension.

Quantité de Boutiques de la Foire saint Germain ont été occupées cette année par des gens qui donnent à joüer à la *Rouletie*. Ce Jeu est extrémement en vogue depuis deux ou trois ans. C'est un Plan incliné fort uni, construit de Bois de Noyer, avec une Bordure, monté sur un pied de la hauteur d'un Billard. Sa largeur est d'environ trois pieds & demi & sa longueur de cinq ou six; deux Rigoles sont pratiquées aux deux côtez. La Boulle qui doit décider du sort des Joüeurs est poussée de bas en haut par une de ces Rigoles, dont l'extremité est coudée; elle entre dans le Jeu, & après avoir heurté contre divers petits Rochers disposez de fa-

çon qu'ils la détournent en tous sens, elle continuë de rouler par son propre penchant, & vient entrer dans un des Portiques qui sont au bas du Jeu; ces Portiques sont les uns blancs, les autres noirs, alternativement, & l'ouverture n'est pas plus large que la grosseur de la Boulle. Leur voisinage excite un grand mouvement de crainte & d'esperance, ce qui rend ce jeu très-picquant; car la difference de la perte au gain, est celle du blanc au noir. La Boulle est blanche ou noire, au choix de celui qui la tient, lequel joüe contre tous les autres Joüeurs. S'il prend la Boulle blanche, il faut que cette Boulle entre dans un Portique blanc pour gagner; si elle entre dans un Portique noir, il a perdu, & de même quand il choisit la Boulle noire. Dans les fameuses Roulettes il y a des coups où l'on voit plus de 50 pistoles sur le jeu. Il en est de celui qui tient la Boulle, comme de celui qui a la main au Lansquenet, il ne la quitte point tant qu'il gagne. A chaque coup celui qui a la Boulle donne cinq sols au Maître de la Roulette, & cette rétribution, toute petite qu'elle paroît, produit très considerablement. Il y en a telle où l'on prétend qu'on joüe jusqu'à 2000. coups dans un jour.

EX-

Digitized by Google

EXTRAIT d'une Lettre du sieur de Broßy, Commandant la Flute la Durance, *appartenant à la Compagnie des Indes, écrite au Cap François, Isles de Saint Domingue, le 23. Janvier 1726.*

EN doublant l'Isle de Porto-Rico, je fis rencontre d'un grand Bateau Forban sur les deux heures après midi. Il m'attaqua à neuf heures & demie du soir, en tirant un coup de canon à boulet qui passa au travers de mes Mâts, & ayant battu la charge, je ne doutai plus que ce ne fût un Forban; comme je m'étois préparé, je lui tirai aussi un coup de canon à boulet qui porta dans son bois, & je fis aussi battre la charge pour lui rendre la pareille; comme il avoit le vent sur moi, il m'approcha; je lui demandai d'où il étoit, il me répondit fierement qu'il étoit de la grande Riviere; dans ce moment je lui fis lâcher une bordée de coups de canon, qui l'incommoda fort & le fit aller au large & culer de l'arriere pour se racommoder, après m'avoir aussi tiré sa bordée.

Il m'observa pendant la nuit, tâchant de me surprendre; mais comme je m'étois fort préparé, & que je faisois faire bonne garde, à mesure qu'il s'approchoit

Digitized by Google

je lui tirois plusieurs coups de canon, & il répondoit de même; je le repoussai cependant & lui fire tenir le large pendant la nuit, en nous tirant plusieurs coups de canon de part & d'autre. Vers le jour il se tint hors de la portée du canon, & comme le jour devint grand, & qu'il s'approchoit de moi, il se trouva bientôt par mon travers, alors je lui tirai ma bordée, ce qui le fit encore culer. Il fit ensuite plusieurs feintes pour m'aborder. Comme les vents vinrent à calmer & que mon Vaisseau étoit des plus lourds, ne gouvernant pas, au contraire du Forban qui avoit la marche bien superieure à moi, il ne lui fut pas difficile de m'aborder; il le fit par derriere, afin de se mettre à l'abry de mon canon, que je lui lâchois autant que je le pouvois découvrir, tant à mitrailles qu'à boulets.

Avant l'abordage il avoit Pavillon Forban, il le hissa & amena trois fois, nous faisant signe par là d'amener ou baisser notre Pavillon; & voyant que nous n'en faisions rien, il mit Pavillon *sans quartier*, & n'étant alors gueres éloigné de nous, il arriva, & nous attaqua en premier lieu par tribord; nous tirâmes plusieurs coups de canon, de pierriers & de mousqueterie.

Comme j'étois fort élevé au dessus de lui,

Digitized by Google

lui, je le fis déborder par ma mousqueterie & par des grenades, puis il passa par derriere & me vint une seconde fois aborder par babord ; dans ce temps-là je redoublai le feu de la mousqueterie & des grenades, ne pouvant me servir du canon, lui tuant beaucoup de monde : il paroissoit avoir cent cinquante hommes de toutes Nations ; il me cribla toutes mes Voiles par sa mitraille, coupa toutes mes manœuvres, & offensa mes Mats & même le bord ayant trois coups de canon à fleur d'eau, ou jay été obligé de faire mettre des plaques de plomb.

Le dernier abordage dura cinq quarts-d'heures ; & comme il ne pouvoit résister où grand feu que je faisois, il se laissa enfin culer pour se retirer, n'en pouvant plus. J'aurois bien pû amarer son Beaupré à mes grands Aubans, mais on me dit que le Capitaine Forban avoit auprès de lui un baril de poudre & une meche allumée à la main pour se faire sauter en l'air, ce qui me détermina à le laisser aller, crainte qu'il ne mît le feu dans mon Navire. Comme il passa par tribord de notre Flutte, à portée du pistolet, je lui tirai encore toute ma bordée qui lui fracassa tout son bord coulant bardeau. Il passa aussi-tôt tous ses canons de tribord à babord pour mettre son Bateau à la

bande. Il étoit armé de dix canons & de six pierriers, c'est un Bâtiment du Port d'environ cent vingt Tonneaux ; je doute fort qu'il ait pû se rendre à Porto-Rico, étant éloigné de vingt deux lieuës, sans couler à fond ; il avoit aussi sur son Bord beaucoup de Caraybes ou Americains qui jettoient des Fleches, & des Lances lesquelles restoient dans les voiles & dans le couronnement du Vaisseau ; j'ai eu plusieurs blessez dans ce combat, sans qu'il soit mort personne de ses blessures.

La Dame Manuel a fait afficher & distribuer, avec Permission du Lieutenant General de Police, des Imprimez, dans lesquels elle dit avoir le Secret infaillible pour guérir les Goûtes & les Rhumatismes, sans avoir besoin de Remedes interieurs ni de regime particulier, mais par la simple application de son Remede, dont on frotte la partie malade. L'experience qu'elle en fait tous les jours lui attirent un applaudissement general des personnes qui ont été guéries.

Elle demeure ruë Montmartre, entre la ruë Tictonne & l'égout, chez M. Quertau, Tourneur.

M. Camoin, Prieur de Lauron, du lieu d'Allauch, en Provence, a deviné les Enigmes du Mois dernier.

MORTS

MORTS, MARIAGES.

M. Nicolas Caruel, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de saint Louis, natif de Mauberfontaine, près de Rocroy, mourut le 6. de Fevrier dernier dans la 115e. année de son âge. Il avoit obtenu du Roi Louis XIII. Trisayeul de S. M. une Compagnie d'Infanterie dans le Regiment de Numps, dont la Commission est dattée du 28. Janvier 1636. Il commandoit en 1712. une partie des Milices de Champagne, employée à la garde des Rivieres. Ayant été presenté au Roi au mois d'Avril 1723. S. M. le fit Chevalier de l'Ordre de S. Louis, lui fit payer tout ce qui lui étoit dû d'une Pension que le feu Roi Louis XIV. lui avoit accordée, & lui donna une gratification extraordinaire.

Frere Henry le Bouteiller de Rancé, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, cy devant Lieutenant General des Galeres du Roi, mourut le 14. du mois dernier, âgé de 99. ans. Il étoit frere du Pere Jean Armand le Bouteiller de Rancé, Abbé Regulier & Reformateur de l'Abbaye de la Trape; & il

Digitized by Google

servoit le Roi depuis plus de 70. ans.

Dame Antoinette Collart, veuve de M. Marins Bazile Morel de Boitiroux, Chevalier, Seigneur de Vindé, le Meix, S. Espoing, la Becherelle, &c. Intendant General du Commerce & Directeur General des Domaines de France & des Fermes du Roi, mourut à Paris le 23. Mars dernier âgée d'environ 80. ans.

Le 26. Mars, Charles Emanuel-François de Vatteville, fils de Charles-Emanuel, Marquis de Conflans, Chevalier de la Toison d'or, & de Marie Elisabeth, Comtesse de Merode son épouse, mourut à Paris, âgé de seize ans.

M. Denis Coignet, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Curé de S. Roch & Doyen des Curez de Paris, Abbé de S. Etienne de Femi & Prieur de S. Julien de Concel, mourut à Senlis le 29. Mars, âgé de 85. ans.

Dame Marguerite-Therese de Bautru, Comtesse de Seiran, veuve de M. Nicolas de Bautru, Marquis de Vaubrun, Lieutenant General des armées du Roi, Gouverneur de Philippeville, & Commandant pour le Roi dans la Haute & Basse Alsace, mourut à Paris le 30. du même mois, âgée de 79. ans ou environ. Cette Dame avoit toujours por-

té

té le grand deuil depuis la mort de son mari, qui fut tué peu de temps après M. de Turenne.

Le Reverend Pere Dom Jean-Baptiste Moreau, Religieux Bernardin, ancien Prieur de Cîteaux, Vicaire General de l'Ordre & Bachelier de Sorbonne, mourut le 1. Avril, âgé d'environ 79. ans dans l'Abbaye de Villiers, dont il étoit Directeur. Il avoit beaucoup de talent & de zele pour la Prédication qu'il a toujours exercée dans les differens Postes qu'il a remplis. Nous avons de lui un Eloge funebre de Dame Marguerite le Cordier du Tronc, Abbesse de Villiers, prononcé dans l'Eglise de ce Monastere le 12. Decembre 1719. imprimé à Paris chez Lamesle en 1720. & un compliment à Madame de Clermont de Chatte, lors de sa prise de Possession de la même Abbaye. Il étoit frere de M. Moreau de Mautour, qui a trouvé parmi les Manuscrits de sa composition, outre ses Sermons, les Pieces qui suivent.

Un Traité de la Grace. Sentimens touchant la Prédestination & l'accord de la liberté avec la Grace, & un Abregé des Conciles Generaux, de la conduite & discipline de l'Eglise, de l'Ecriture Sainte & des Sacremens.

Traité sur le S. Sacrement de l'Autel; com-

composé lorsqu'il étoit Prieur de Loc-Dieu, & Visiteur General de la Province de Rouergue, à la priere & avec la permission de M. l'Evêque de Rodez, dans le temps d'un grand Jubilé de l'année Sainte, pour expliquer aux nouveaux Convertis de saint Antonin, Sept-Fonds, Caussade, Realville & autres lieux de son Diocèse, les difficultez qu'ils avoient proposées touchant le Mystere de l'Eucharistie.

Marie-Catherine-Charlote, née Comtesse de Wallenrodt, Comtesse Douairiere de Furstemberg, mourut le 4. de ce mois, dans son Château de la Bourdaisiere, près de Tours, âgée de 78. ans.

Le 17. Avril, M. Pierre Nigot de S. Sauveur, President en la Chambre des Comptes, mourut à Paris âgé de 75. ans.

M. Pierre de Vienne, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Abbé des Abbayes de N. D. de Larrivour, Diocèse de Troye & de S. Martin de Nevers, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, Aumônier Ordinaire de la Reine, Inspecteur General de la Librairie de France, mourut à Paris le 22. de ce mois, âgé de 64. ans, generalement regretté.

Le 6. Avril, Claude du Plessis, Conseiller au Parlement, fils de Michel-François

çois le Bas, Ancien Trésorier General de l'Extraordinaire des Guerres & de Charlotte de Serre, épousa Marie-Catherine le Bas de Girangi, fille de Louis le Bas de Girangi, Seigneur de Clayes, & de Dame Catherine Quentin.

ARRESTS, DECLARATIONS, SENTENCES DE POLICE, &c.

ARREST de la Cour de Parlement du 26. Janvier, portant Reglement pour le payement des Lettres de change tirées à jour certain sur la Ville de Lyon, suivant l'usage immemorial de cette place, où les dix jours de grace portez par l'article 4. du Titre 5. de l'Ordonnance de 1673. n'ont jamais eu lieu.

ARREST du 19. Fevrier, qui ordonne l'Expedition des Quittances de Finance des Offices de Tresoriers, Receveurs des deniers, Biens & Revenus Patrimoniaux d'Octrois; Et admet les Obligations aux Particuliers qui voudront acquerir lesdits Offices.

ARREST du 26. Fevrier, qui proroge jusqu'au premier Juin de l'année 1727. la décharge des Droits des Fermes Generales-unies, sur les Bestiaux venans des Pays Etrangers ou qui passeront d'une Province dans une autre. Et renouvelle les deffenses d'en faire sortir hors du Royaume.

DECLA-

DECLARATION du Roi, au sujet du Droit de Joyeux Avenement dans les Eglises Collegiales. Donnée à Marly le 28. Fevrier 1726. Registrée au Grand Conseil du Roi le 18. Mars 1726.

ARREST du 5. Mars, qui ordonne que dans les Villes Tarifées, où les Offices de Receveurs & Controlleurs des Octrois, Patrimoniaux, Biens & Revenus des Communautez, Tarifs, Dons, Concessions, Subventions & Impositions ordinaires & extraordinaires des Villes & Communautez, créez par Edit du mois de Juin dernier, ne sont point encore levez, les Fermiers, Adjudicataires, Regisseurs ou Receveurs desdits Tarifs, continueront de remettre aux Receveurs des Tailles, les Fonds provenans desdits Tarifs, jusqu'à la concurrence de ce qui doit estre employé au payement de la Taille, ou autre impositions faites au profit de Sa Majesté.

ARREST du même jour, portant Reglement pour la visite & Marque des Bierres fabriquées dans toutes les Villes & Bourgs fermez où il y a des Barrieres; & la perception des Droits d'Inspecteurs des Boissons sur lesdites Bierres.

ARREST du même jour, qui fixe le Droit de Confirmation dû par les Officiers de Judicature & de Police.

DECLARATION du Roi, concernant la Maison de la Reine, donnée à Versailles le dixiéme jour de Mars 1726. par laquelle le Roy ordonne entre autres choses, que le sieur Bon-

Digitized by Google

Bontemps, l'un de ses premiers Valets de Chambre & Gouverneur du Château des Thuilleries, jouira des Privileges attribuez aux Officiers Commenseaux, en qualité d'Intendant & Controlleur General des Bâtimens & Jardin de la Reine, dont S. M. l'a pourveu, &c.

ARREST du 12. Mars, qui enjoint aux Maires, Echevins, Jurats, Capitouls & autres qui ont l'Administration des Deniers communs d'Octroys, & Revenus Patrimoniaux des Villes, de remettre aux sieurs Intendans dans quinzaine du jour de la publication du present Arrêt des Etats d'eux certifiez du montant de chacune des cinq dernieres années de leurs Octroys, Tarifs, & Revenus Patrimoniaux, pour fixer le payement du Droit de Confirmation, &c.

ARREST du même jour, qui permet aux Redevables du Droit de Confirmation, de donner en payement des sommes pour lesquelles ils sont compris aux Rolles arrestez au Conseil, les Quittances des Gages, Taxations fixes, Interests & rentes, dont l'emploi a été fait sur les Etats du Roi.

ARREST du même jour, qui ordonne que les Consuls des Villes & Communautez de la Generalité d'Auch, faisant les fonctions de Receveurs des Octrois & Patrimoniaux, & notamment ceux de la Ville de Mauvezin, seront tenus de remettre aux Acquereurs des Offices créez par Edit de Juin 1725. ou à ceux qui font ou seront commis pour les exercer, des Etats certifiez des Receveurs; ensemble les Fonds en Deniers ou Acquits qu'ils avoient entre

entre leurs mains lors de la publication dudit Edit, & leur fait deffenses, & à tous autres, de s'immiscer dans les fonctions des Offices créez par ledit Edit de Juin 1725. à peine de cinq cens livres d'amende.

LETTRES Patentes sur Arrêt, concernant la distribution du Sel aux Habitans de plusieurs Paroisses dépendantes des Greniers de Langres, Montsaugeon & autres, &c. Données à Versailles le quatorziéme jour de Mars 1726.

ARREST du 19. Mars, qui ordonne qu'il ne sera délivré qu'une seule Quittance, pour laquelle il ne sera payé que trois livres, lorsque les Corps & Communautez voudront payer conjointement les sommes dont sont tenus chacun de ceux qui composent lesdits Corps & Communautez, pour le Droit de Confirmation dû à Sa Majesté à cause de son Avenement à la Couronne.

ORDONNANCE de Police du 22. Mars, qui fait défenses à tous Soldats, Vagabonds, & Gens sans aveu, de s'entremêler du Courtage des Chevaux, & à tous Courtiers de les vendre ailleurs qu'au Marché, à peine de prison, de 300. livres d'amende, & de punition exemplaire.

ORDONNANCE de Police du 23. Mars, qui fait défenses aux Vendeurs & Vendeuses de Poisson, d'en vendre aucuns morts, gâtez & corrompus, à peine de Trente livres d'amende, même de Prison, & de Punition exemplaire.

AR-

Digitized by Google

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 2. Avril, par lequel S. M. a maintenu & gardé le Seigneur & les Habitans de la Principauté d'Ivetot, dans tous les privileges & exemptions, dont ils ont bien & dûement joüi jusqu'à present, & nommément dans l'exemption de toutes recherches & visites des Commis des Fermes pour le Sel, & de toutes poursuites en restitution de droits de Gabelles, &c.

SENTENCE de Police du même jour, qui condamne Nicolas Megret, Maître Boulanger, en trois cens livres d'amende, avec sa Boutique fermée & murée pendant trois mois, pour avoir survendu son pain.

SENTENCE de Police du 5. Avril, qui condamne le nommé Larticle, Maître Boulanger, en six cens livres d'amende, avec sa Boutique fermée & murée pendant trois mois, pour avoir vendu son pain au-dessus du prix courant du Marché.

SENTENCE de Police du même jour, qui défend, sous peine de prison, d'amende, même de punition corporelle, à tous Marchands Bouchers, leurs Etaliers, Garçons; à tous Rotisseurs, Vendeurs & Vendeuses de Poisson, & autres, d'insulter & maltraiter les personnes qui se presenteront pour acheter leurs Marchandises. Et qui condamne le nommé Facio, Boucher, en cent livres d'amende.

ARREST du 6. Avril, qui designe au Garde du Tresor Royal la valeur qu'il doit fournir pour le Remboursement des Offices de Re-

Receveurs & Controlleurs des Octrois & Patrimoniaux, supprimez par Edit du mois de Juin 1725. Regle les Décharges qui doivent lui être par eux données.

ORDONNANCE de Police du 10. Avril, qui fait défenses à toutes personnes de passer sur les terres ensemencées, & d'y causer aucuns degats, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de 300. livres d'amende, confiscation de Chevaux & Bestiaux, & de prison en cas de rebellion.

ORDONNANCE de Police du même jour, portant Reglement pour les Chaises à Porteur & à tirer, & sur ce qui doit être observé, tant par les Proprietaires du droit sur lesdites Chaises à Porteur ou à Tireur, que pour ceux qui voudront se servir de ces sortes de Voitures.

ARREST de la Cour de Parlement du 15 Avril, qui condamne un Libelle imprimé, intitulé : *Justification du sieur Poirier, Principal du College de Tours*, à être lacéré & jetté au feu par l'Executeur de la Haute Justice.

ARREST de la Cour de Parlement, du même jour, qui ordonne la suppression de deux Imprimez, intitulez : *Lettres Pastorales de Monsieur l'Evêque de Montpellier des 20. Octobre & premier Decembre* 1725. L'Ecrit intitulé : *Protestation des Chartreux, &c.* Celui intitulé : *Apologie pour les Chartreux, &c.* Et celui intitulé : *Réfutation de l'Apologie, &c.*

L'Ar-

Digitized by Google

L'Article sur les Modes, avec la Planche en Taille-Douce, representant les differentes Coëffures des Dames, se trouvera dans le prochain Mercure.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure de France du mois d'Avril*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 2. May 1726.

HARDION.

TABLE

SAtyre à Apollon, 643
Lettre écrite au P. Castel sur le Clavecin oculaire. 650
Ode, 661
Lettre au sujet d'une Médaille de Posthume, 667
Ode à la memoire du Czar, 671
Lettre d'un Religieux Benedictin à un de ses amis, 677
Vertumne & Pomone, *Cantate*. 690
Lettre sur une ancienne & singuliere Coutume, 694
Sonnet, 702
Lettre sur les Bons Mots, 703

Ulisse

Ulisse & Calypso, *Cantate*, 712
Memoire pour rendre les Spectacles plus utiles à l'Etat, de l'Abbé de S. Pierre, 715
Stances sur le Printemps, 731
Lettres sur les Monnoyes fabriquées à Orleans, 735
Stances de M. de la Monnoye sur la mort, &c. 738
Enigmes, 741
Nouvelles Litteraires, &c. Recueil historique, chronologique, &c. des Archevêchez, &c. 743
Panegyrique de S. Loüis, &c. 749
Calendrier gravé sur un Porte-crayon, Explication, 751
Description d'une Pendule du même Auteur, qui marque la difference du temps vrai au temps moyen, 754
Nouvelle Pendule d'Equation, &c. 756
Nouvelles Methodes pour enseigner l'Arithmetique, &c. 757
Affaires du Palais, &c. 761
Chanson notée, 771
Spectacles, *ibid.*
Edipe, Tragedie nouvelle, Extrait, 772
La Veuve à la mode, Comedie nouvelle, Extrait, 784
Le Balet des Stratagêmes de l'Amour, Extrait, 798
L'Opera Comique, &c. 807
Nouvelles du temps, de Turquie, &c. 816
Naissances, &c. 825
Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. Visite de la Reine d'Espagne au Roi & à la Reine, &c. 826
Visite de la Reine à la Reine d'Espagne, 830
Concert des Thuileries, 842

Digitized by Google

Jeu de la Roulette, 845
Combat naval, Extrait de Lettre, 847
Morts, Mariages, 851
Declarations, Arrests, Sentences, &c. 855

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 754. l. 9. les heures, les degrez avec les: *lisez* les heures & les degrez. Les figures des.
Page 755. l. 13. Dedre, *lisez* degré.
Page 782. l. 7. d'un Roi, *lisez* de leur Roi.
Page 804. l. 8. lys, *lisez* lits.

La Chanson notée doit regarder la page 771.

Digitized by Google

LISTE DES LIBRAIRES qui débitent le Mercure dans les Provinces du Royaume, &c.

A Toulouse, *chez* la veuve Tene.
Bordeaux, *chez* Raymond Labottiere, *chez* Charles Labottiere l'aîné, vis-à-vis la Bourse, & *chez* Chapui, fils, au Palais.
Nantes, *chez* Julien Maillard, & *chez* du Verger.
Rennes, *chez* Vattar.
Blois, *chez* Masson.
Tours, *chez* Gripon.
Roüen, *chez* la veuve Eustache Herault.
Châlons-sur-Marne, *chez* Seneuze
Amiens, *chez* François, & *chez* Godard.
Arras, *chez* C. Duchamp.
Orleans, *chez* Rouzeaux.
Angers, *chez* Fourreau.
Chartres, *chez* Feltil, & *chez* J. Roux.
Dijon, *chez* la veuve Armil.
Lille, *chez* Danel.
Versailles, *chez* Pigeon.
Besançon, *chez* Charmet.
Lyon, *chez* .....
A Saint Germain, *chez* Doré.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
MAY 1726.

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, ruë S. Jacques, au Lys d'Or.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

MDCC. XXVI

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement; n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

MAY. 1726.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

Vers de l'Abbé de Villiers sur sa vieillesse, à M.....

PAR quelle étrange politesse,
Portez-vous la mauvaise foi,
Jusqu'à me flatter de jeunesse,
Quand je vois mourir de vieillesse,
Des Vieillards moins Vieillards que moi?

Digitized by Google

* *Balnus*, mon compagnon de Classe,
Vient de mourir ; & si la mort
Semble me faire plus de grace,
C'est une faveur qui menace,
D'un semblable ou plus triste sort.

Son âge, dit-on, incapable,
De resister au moindre mal,
Dans un mal peu considerable,
Par une vieillesse incurable,
L'a conduit au terme fatal.

Quelle esperance m'est donnée,
Avec un sang non moins glacé,
D'avoir une autre destinée,
Que celle qu'il a terminée,
Dans un âge moins avancé?

Quel discours encor plus étrange !

* Le Pere de la Baune, celebre Jesuite.

Tient

Digitized by Google

Tient le Bon * Gluſcart, s'il vous dit,
Que l'âge en moi rien ne dérange,
Puiſque je bois & que je mange,
Toujours d'un égal appetit.

Vainement, Medecin commode,
Eſculape moins entêté,
Il me laiſſe vivre à ma mode,
Et m'affranchit de la methode,
Preſcrite par la Faculté.

Quand par ſon obligeant genie,
Ce docte, & ſage Medecin,
M'épargneroit ſa tyrannie;
Pourroit-il garantir ma vie,
D'un plus formidable Aſſaſſin?

Contre moi, Tiran intraitable,
Le temps n'a-t'il pas conſpiré;
Et de ſa faux inévitable,
Le coup eſt-il moins redoutable,
Quoiqu'il ſoit encor differé?

* Fameux Medecin.

Digitized by Google

Vous trouvez dans mon bon visage,
Un long présage de santé ;
Mais je trouve, en comptant mon âge,
De ma fin prochaine un présage,
D'une toute autre autorité.

Insensé l'homme ! qui s'obstine,
A se croire loin du trépas,
Quand les débris de sa machine,
D'une entiere & prompte ruine,
L'avertissent à chaque pas.

Helas ! sous l'éclat équivoque,
D'un teint, dont on paroît surpris,
Mais dont moi-même je me mocque,
Je sens, d'un corps qui se disloque,
De jour en jour quelque débris

A ma legere & droite allure,
On croit que ferme sont mes pieds ;
Mais le chemin, pour peu qu'il dure,

Fait

Fait, qu'au contraire on se figure,
Qu'ils sont tous deux estropiez.

Pour toute voix à basse note,
Pour tout Bredoüilleur je suis sourd,
Moi-même, à mon tour je marmotte,
Et sens que ma vieille voix trotte,
D'un pas plus pesant & plus lourd.

Déja de ma cuillier je moüille,
Ce qui se trouve en son chemin.
Et j'entens ceux qu'elle barboüille,
Se plaindre, & tout bas chanter poüille,
A ma vieille & tremblante main.

Mais de mon propre témoignage,
Je n'aurois pas ici besoin;
Par leur air & par leur langage,
De me representer mon âge,
Tous ceux que je vois, prennent soin.

A peine fais-je une visite,
Qu'on ne me fasse appercevoir,

Que comme déja décrépite,
Ma vieilleſſe partout n'excite,
Deſir, ni plaiſir de me voir.

Quand je ſors on dit, prenez garde,
A deſcendre ſeul l'eſcalier,
A votre âge trop on hazarde;
Et comme un ſoin qui le regarde,
Chacun prend ſoin de m'appuyer.

Vous aimez mes Vers & ma Proſe,
Mais, faites-m'en ici l'aveu,
Vous n'en admirez qu'une choſe;
C'eſt qu'à mon âge je compoſe,
Avec quelque reſte de feu.

Si ma main toujours naturelle,
Peint avec feu, ce qu'elle peint,
Ce feu n'eſt plus qu'une étincelle,
Dont la lueur ſe renouvelle,
A meſure qu'elle s'éteint.

Digitized by Google

Je n'ai donc du temps qui me reste,
Qu'à tâcher de tirer du fruit,
Et soumis à l'ordre celeste,
Fuir du peché que je déteste,
Le vieux penchant qui m'y conduit.

Soumis à cet ordre suprême,
J'attens que l'Auteur de mes jours,
Puisqu'il connoist mieux que moi même,
Ce qui me convient, & qu'il m'aime,
En mesure à son gré le cours.

RE'PONSE Géometrique du P. Castel, à M. de Barras, premier Chef d'Escadre des Galeres du Roy.

EN m'attaquant sur la Géometrie, on me fait souvenir que je suis Géometre. J'userai donc du stile Géometrique; celui-ci pour le moins sera à la portée de tout le monde; & le vrai ni le faux n'y seront point noyez dans l'entassement des paroles.

Digitized by Google

Proposition 1. M. de Barras me fait l'honneur de m'attaquer.

Démonstration. Je n'ai l'honneur de le connoître que par son attaque du Mercure, & par une autre attaque qu'il fait à trois Sçavans; & sur tout à un Géometre que j'estime, dans une Lettre manuscrite qu'un ami commun m'a remise entre les mains. Je ne suis donc pas l'aggresseur. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Propos. 2. L'attaque porte à faux.

Démonstr. Selon M. de Barras, j'ai donné *une approbation precipitée* au Goufre de Marseille, attesté par M. *Boyer*, & mon approbation *a paru dans le Mercure.* Or le fait réel & Géometrique est 1°. que même aujourd'hui je n'ai pas l'honneur de connoître M. *Boyer.* 2°. Que je n'ai donné aucune approbation ni lente ni precipitée ni à lui ni à son goufre. 3°. qu'il n'en a pas paru un seul mot *géometriquement pas un seul mot imprimé* dans le Mercure ni ailleurs. 4°. Parce qu'en effet ma Lettre qui a paru dans le Mercure sur le Phenomene de Marseille étoit écrite & envoyée avant que j'eusse aucune connoissance de ce goufre. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Propos. 3. L'attaque est affectée.

Démonstr. D'autres ont attesté après M. Boyer l'existence du goufre. On les laisse

laisse là pour s'en prendre à moi qui n'atteste rien : sans qu'il soit question de moi on me remet à tous momens sur les rangs, tantôt comme *approbateur*, puis comme fort *credule*, & enfin comme *precipité* dans le goufre. Me voilà pourtant encore assez sur l'eau pour dire & redire que *c'est ce qu'il falloit démontrer.*

Scholie. Je ne désavouerai pas qu'en homme d'honneur, je n'aye crû un homme d'honneur sur un fait qu'il dit avoir *vû, sondé, mesuré en tous sens*, sans parler des autres qui attestoient la même chose. J'ai même assez de candeur pour avouer que je le crois encore, d'autant mieux que j'ai vu le pour & le contre. Mais c'est à M. Boyer de défendre sa bonne foi & son goufre ; je ne prends pas le change, & je prie le Public d'être un peu en garde contre les attaques qu'on me fait. Je mesure autant que je le puis mes paroles. Cela empêche bien qu'on ne m'attaque sur ce que j'ai dit ou pensé, mais cela n'empêche pas qu'on ne m'attaque. Voici de la Géometrie dans toutes les formes, mais toujours à la portée de tout le monde.

Propos. 4. M. de Barras me fait l'honneur de me dire publiquement, qu'il ne me croit pas sur ma Géometrie ; il veut pourtant que je le croye Géometre.

Demonstr. Je suis Religieux ; je le remercie donc du premier, & le crois sur le dernier. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Propos. 4. L'attaque n'est pas bien legitime.

Démonstr. M. de Barras déplace & raproche à son gré mes expressions, & me fait dire ce que je n'ai point dit : par exemple, que je veux me divertir encore quelques années *aux dépens du Public. Ce qu'il falloit démontrer.*

Propos. 6. L'attaque n'est pas Géometrique.

Démonstr. Elle est pleine d'ironie, de raillerie & d'autres figures non géometriques : il y a plus. Ma Lettre à M. de Joly est de deux stiles, l'un *ordinaire*, l'autre Geometrique : car je n'ai pas crû qu'il me fut permis de renoncer à celui-ci sans avoir pris acte juridique & public que je le possedois. M. de Barras m'attaque sur ce stile, il ne veut pas y renoncer, dit-il ; il s'en tient pourtant au premier, & ne s'approprie pas une seule idée, pas une seule expression, pas un mot, pas une syllabe du dernier. Je ne sçavois pas qu'on put m'attaquer sur la Géometrie, sans dire un seul mot géometrique. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Propos. 7. Cette attaque porte encore à faux.

Dé-

Digitized by Google

Démonstr. Je fais mon profit de tout : je remercie donc l'illustre agresseur de m'avoir fourni l'occasion de donner des éclaircissemens sur ma Lettre à M. *de Joly*. 1°. Je n'y attaque absolument qui que ce soit : je m'y deffends seulement d'abord contre deux ou trois personnes, qui, sans avoir le nom même de Géometres, me tracassoient d'une maniere importune sur des choses connuës de tous les Géometres de Paris & d'ailleurs, qui sçavent tous que *le chemin le plus droit n'est pas toujours le plus court pour arriver à un but.* Voilà ceux pour qui je supprimois ma Géometrie à la portée de tout le monde ; car il n'est pas question de ceux qui sont déja Géometres ; ils n'en ont que faire, & le jargon de la Géometrie n'est point pour eux un jargon.

2°. Il est vrai que dans l'autre moitié de ma Lettre, j'annoncois une *Géometrie statique.* Mais à qui cela fait-il du mal ? tous les jours on annonce & on *réannonce* des Ouvrages & des Ouvrages de Géometrie, sans même en donner aucune ébauche, sans aucun préliminaire. Personne ne s'en formalise & n'a droit de s'en formaliser. A plus forte raison me devoit-il être permis d'annoncer un Ouvrage après en avoir donné d'autres dans le même genre, après en avoir

avoir donné tous les Préliminaires ; je dis plus, après en avoir donné presque tous les morceaux, & tandis que j'en donne actuellement tout le précis & le squelete. On se trompe si on me croit un grand prometteur ; j'imite, lorsque je le puis, la Nature chez qui les fruits sont des semences, & les semences sont des fruits.

3°. Je croyois avoir assez averti dans ma Lettre à M. Joly qu'on eut la bonté ou la precaution de ne pas juger de moi par un certain stile dont je ne suis pas la dupe. Car sous le stile de cette Lettre je n'ai pas laissé de donner une vingtaine de Propositions de pure Geometrie, dont chacune en a bien autant dans sa Sphere. Par exemple, c'est, je pense, de la Géometrie & de la Géometrie statique, que *le fléchissement simple produit le cercle*, & que la traction jointe au fléchissement produit l'ovale, & ensuite la *Parabole*, & enfin l'*hyperbole*, que *ces courbes sont réellement rentrantes*, &c. Quel détail un Géometre ne voit-il pas tout d'un coup éclore de cette Proposition compliquée que *l'hyperbole nouée, la conchoïde, la campaniforme, & tout le 3e. dégré est produit par deux fléchissemens à contresens*, sans exclure la traction ? Est-ce que je n'ai pas énoncé distinc-

tinctement mon principe & ma methode? Et quand je n'aurois dit que ces mots, que *la generation Physico-mathematique des courbes se fait dans la Nature par les loix de la statique & de l'équilibre, & non par le glissement ou la rotation d'une ligne*, j'aurois eu droit de dire, non pas que je donnerois, mais que j'avois donné une Géometrie statique: car dès ce moment j'en ai donné la clef, & je puis me reposer sur d'autres du détail qui est immense; &c. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Propos. 8. L'attaque n'est qu'intentée, & en pure perte.

Démonstr. M. de Barras me rappelle *la vipere qui mord à la lime sans y laisser le vestige de sa dent.* Je suis au-dessus de tout soupçon à cet égard. Je suis connu pour applaudir des premiers & avec chaleur à toutes les découvertes des autres; tous les Journaux en font foi. Mais pour aller jusqu'au corps de la Géometrie statique, je me suis mis dans l'esprit qu'il falloit passer sur le ventre à deux ou trois Propositions assez herissées, par exemple, que *la courbe du redressement n'est pas la même que celle du développement*; que *la courbe redressante coupe des portions égales d'une infinité de cercles ou d'Ellipses* (j'ajoute même *de spirales*) *qui se*,

se, &c. Celui qui mordra à ces propositions & aux autres indiquées dans ma Lettre à M. Joly, mordra en effet non à la lime, mais à la Géometrie statique. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Propos. 9. On s'est trop pressé de m'attaquer.

Démonstr. Le temps change toutes choses, & je ne suis pas si prometteur qu'on le diroit bien. 1°. J'avois fait entendre que je ne donnerois pas la Géometrie statique de quelques années. On a donc cru pouvoir triompher de mon silence & insuiter à ma bonne foi : ce n'est pas ce qui m'eut fait changer de résolution. Mais j'avouë que je ne suis pas à l'épreuve d'une bonne maniere. Le Public connoît ses interêts ; il sçait qu'il faut toujours aider au progrès des Arts & au dévelopement des Sciences; il a compris qu'il n'y avoit rien à perdre dans mon projet, & qu'absolument il pouvoit y avoir à gagner pour lui ; que si j'échouois j'en aurois toute la honte, mais si je réussissois, lui seul en auroit tout le profit. Je n'ai jamais mieux connu combien on estime la Géometrie dans le monde, & combien il étoit vrai que si on parvenoit à la rendre facile, tout le monde aimeroit à être Géometre. Bien des gens ont applaudi à ma bonne volonté ; on a voulu

voir

Digitized by Google

voir mon plan, & on m'a encouragé à l'executer, je l'ai montré & je suis prêt de le montrer à quiconque le souhaitera, n'estimant pas assez mon Ouvrage pour en faire un mystere, & sentant parfaitement l'honneur qu'on me fait. Je me suis donc laissé persuader de donner incessament cet Ouvrage, avec clause, que je ne le ferai imprimer que pour ceux qui l'auront demandé après l'avoir vû & examiné à leur gré. Voilà une premiere circonstance qu'ignoroient ceux qui se sont pressez de m'attaquer.

2°. J'ai promis une Géometrie statique, ou pour parler juste, j'en ai donné l'ébauche très-réelle. Mais qu'auroient dit ceux qui ont pris la promesse d'une chose utile pour une déclaration de guerre, si j'avois annoncé un cours entier de Mathematique choisie à l'usage & à la portée de tout le monde, dont cette Géometrie statique n'est que la centiéme partie? C'est pourtant ce que j'ai prétendu donner lorsque je n'ai annoncé que la Géometrie statique, & c'est de quoi j'ai montré le plan tout dressé depuis trois ans à tous ceux qui ont voulu le voir, & je le montre & suis prêt de le montrer à quiconque aura la même curiosité. Je puis même citer bien des personnes qui en voyent tous les jours l'execution qui

est

est presqu'achevée, & qui même seront en peu de mois en état de rendre raison de toutes les parties des Mathématiques, & d'en expliquer le principal détail, sur la lecture que je leur fais de mon Ouvrage à nos momens perdus. *Ce qu'il falloit démontrer.*

CHANSON PASTORALE.

Du Poëte Laînez.

DAns nos champs, dans nos bois, parmi cette verdure,
Nous vivons, nous aimons sans fard,
Sans caprice & sans art;
Nous ne cherchons, Phyllis, qu'à suivre la Nature;
Si le Rossignol chante un air tendre & touchant,
Ou si la Fauvette soupire,
Nous suivons le penchant
Que nous inspire
La douceur de leur chant.
S'il paroît quelques Tourterelles,
Nous gemissons, nous badinons comme elles;
Enfin, charmez de mille oiseaux,
Et les prenant tous pour modeles,
Nous allons jusques aux Moineaux.

LET-

LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure de France.

Sur un point d'Histoire & de Geographie de la Province de Normandie.

VOici, Messieurs, ce que je vous ai promis par ma derniere * Lettre, sur la Ville de Pont-de-l'Arche. Il me paroît qu'on peut rétablir cette Ville, qui est du Diocése d'Evreux, dans la possession d'avoir été l'ancienne Ville de *Pistes* où Charles le Chauve bâtit un Palais, où il fit tenir un Concile en 861. des Assemblées de Grands en 862. 864. un autre Concile en 869. & où il construisit durant ce temps-là le magnifique Pont, qui a enfin donné son nom à cette Ville, en perdant celui qu'elle portoit, comme il est arrivé à beaucoup d'autres lieux, qui n'ont plus aussi que le nom de leurs Ponts. Car on ne doit pas croire qu'ils n'eussent point de nom avant que ces Ponts fussent bâtis.

Ce n'est que depuis environ 60. ans,

* Cette Lettre est imprimée dans le Mercure de Fevrier dernier.

qu'il

qu'il a plû aux Sçavans de transferer cette Ville dans le Diocése de Roüen, &c, trompez qu'ils ont été par un Village de *Pitres*, qu'ils ont découvert à l'embouchure de l'Andelle dans la Seine, alors ils ont privé le Pont-de-l'Arche de l'honneur d'occuper la place de *Pistes*, que Duchesne lui avoit laissée, & ils l'ont attribué à ce Village. M. de Valois convient dans sa *Notice des Gaules*, imprimée en 1675. qu'il ne voyoit plus entr'eux de partage là-dessus, si ce n'étoit en faveur de *Pozes*, autre Village sur la Seine, à une lieuë au-dessus du Pont-de-l'Arche, qui avoit pour lui quelques Partisans, & par cette raison il a suivi le torrent. C'est ce qu'ont fait aussi les PP. Mabillon & Germain dans la *Diplomatique*. Le P. Bessin, dans son Edition des *Conciles de Normandie*, M. le Brasseur, dans l'*Histoire Civile & Ecclesiastique du Comté d'Evreux*, où il appelle même *Conciles de Pitres*, les Conciles tenus à *Pistes*, quoiqu'il y remarque que la Ville de Pont-de-l'Arche est l'Ouvrage de Charles le Chauve, & il n'y a, ce semble, que le P. Hardouin, qui dans la nouvelle Edition de tous les Conciles, soit revenu au premier sentiment, par une Note qui est à côté du Concile de Pistes de 861. qu'il met en 862. où il témoi-

Digitized by Google

témoigne que des personnes habiles croyent que ce lieu est le même que le Pont-de-l'Arche.

Ainsi, ce n'est pas sans fondement qu'on dit que les Sçavans marchent souvent de trop bonne foi les uns après les autres, & qu'ordinairement il leur suffit que quelqu'un d'entre eux, en reputation d'être Critique, ait embrassé un sentiment, pour qu'ils le suivent sans examen, & qu'ils s'égarent par consequent avec lui quand il s'est mépris. C'est justement ce qui est arrivé sur ce point-ci aux hommes doctes dont j'ai parlé. Et ç'a même été d'une maniere d'autant plus étonnante, qu'à l'exception du petit rapport de nom qui est entre *Pistes* & *Pitres*, & de la proximité de ces deux lieux, tout au surplus les condamne, & principalement les passages des Anciens, sur lesquels ils se fondent. Ils sont dans le quatriéme Livre de la Diplomatique du P. Mabillon, où il est traité du Palais de nos Rois.

1°. Selon la vie de S. Conded, Solitaire du VII. siecle, le flux de la mer dans la Seine montoit jusqu'à Pistes, *usque ad locum qui dicitur Pistis*. Le Pont-de-l'Arche en est encore à present le terme ordinaire, & il ne parvient point jus-

jusqu'à Pitres, qui est à une petite lieuë au-dessus de cette Ville.

2°. Il est dit dans les Annales de Saint Bertin, qu'en 862. Charles le Chauve fit venir les Grands du Royaume avec beaucoup d'Ouvriers & de chariots à Pistes, qui *étoit au Confluent de l'Andelle & de l'Eure* dans la Seine, & qu'il y bâtit des forteresses, pour couper aux Normands le passage par ces rivieres. *Carolus.... Primores regni sui ad locum Pistis dicitur*; ubi ex una parte Andella, & ex altera Audura Sequanam influunt.... *cum multis operariis & carris convenire fecit; & Sequana munitiones construens ascendendi vel descendendi navibus propter Normannos aditum intercludit.* Voilà encore la veritable situation du Pont de l'Arche; & celle de Pistes (qui est au seul confluent de l'Andelle, une demie-lieuë au-dessus du confluent de l'Eure) n'y convient pas, puisque des fortifications faites en cet endroit, auroient laissé aux Normands la liberté de cette autre riviere.

3°. On apprend d'une Chronique de Fontenelles, que Charles fit faire à Pistes un Pont, défendu à chaque bout par un très-fort boulevart, après avoir chassé de ce lieu les Normands, qui étoient venus jusques-là avec leur Chef Sidroc

en

en 865. (Normanni Duce Sidroc) *usque Pistis venire contendunt* (Rex pulsis inde Normannis) *pontem mirae firmitatis adversùs impetum eorum super fluvium Sequanam fieri constituit, positis in utrisque capitibus castellis artificiosissimè fundatis.* Flodoard marque aussi, que Hincmar écrivit à Charles touchant ce Pont, *de opera pontis quem rex . . . faciebat ad PISTAS.* Et à Wenilon, Archevêque de Roüen, qui en avoit la conduite, *item Weniloni Rotomagensi de operariis & operâ quam faciebat ad PISTAS.* Enfin, on lit encore dans les Annales de S. Bertin, que Charles se rendit à Amiens par le Mans & Evreux, Ville voisine du *nouveau Château* qu'il avoit bâti à Pistes. *Per Cænomanos & Ebroicense oppidum secùs castellum novum apud PISTAS Ambianos pervenit.* Or il n'y a à Pitres ni Pont, ni vestiges de Pont: mais il y a au contraire au Pont-de-l'Arche un Pont encore digne d'admiration, & avec un Fort à un des bouts qui y fait une Isle, par le moyen d'un très-large fossé, où l'eau de la riviere passe, ce qui le rendoit presque imprénable de ce côté-là, qui regarde la campagne. Il reste aussi quelque trace du Fort qui étoit à l'autre bout du côté de la Ville, & de plus ce Pont n'est point nouveau, car le

ça-

ſçavant Auteur de la nouvelle *Deſcription hiſtorique & geographique de la France ancienne & moderne*, qui n'a point fait attention, que c'eſt celui qui fut bâti par Charles le Chauve en cet endroit, a du moins reconnu qu'il en eſt fait mention dans des Actes de près de 700. ans, ainſi il exiſtoit dès environ l'an 1000. & après cela, qui feroit difficulté de convenir auſſi, qu'il doit être le Pont que Charles conſtruiſit cent quarante ans auparavant dans la même place, puiſqu'il ſeroit ridicule de ſuppoſer qu'un ouvrage ſi fort & ſi ſolide fût ſitôt peri.

On dira peut-être que, quoiqu'il ſoit indubitable que le Pont-de-l'Arche ſoit le Pont bâti à Piſtes par Charles, cela n'empêche pas que la Ville de Piſtes n'ait pû être dans le lieu où eſt aujourd'hui Pitres, parce qu'il ſuffit de croire, que ce Pont aura ſeulement été conſtruit auprès de cette Ville, & dans ſon territoire *ad Piſtas*; mais c'eſt là ce que je ne paſſerois pas encore, car par la diſpoſition du principal Fort qui défendoit le Pont, il eſt clair que le Pont a été fait pour une Ville, qui étoit du côté où eſt celle du Pont-de-l'Arche, & d'ailleurs, ſi Piſtes avoit été du côté oppoſé, les habitans n'auroient-ils pas continué de bâ-

bâtir de ce côté-là ? Enfin, quelle necessité y a-t'il de faire l'hypothese dont il s'agit ? dès que le nom de *Pistes* n'est pas le même que celui de *Pitres*, n'est-il pas possible qu'il y ait eu des lieux de ces deux noms sur les rives opposées de la Seine ? ne voit-on pas encore à son embouchure dans la mer les Villes de *Honfleur* & de *Harfleur*, qui se regardent, pour ainsi dire, l'une l'autre ? & si celle de *Honfleur*, qui est dans le Diocése de Lisieux, venoit à perdre son nom par quelque nouveau & magnifique édifice, seroit-on bien fondé à prétendre que tous les titres, où il seroit parlé de cette Ville, devroient s'entendre de celle de *Harfleur*, qui est dans le Diocése de Roüen. Ou y a-t'il plus de difference entre les noms de ces deux Places, qu'entre les noms de *Pistes* & de *Pitres* ; j'espere qu'à l'avenir on aura honte de soutenir un pareil sentiment.

Au surplus le Pont-de-l'Arche n'est pas le seul que Charles le Chauve fit bâtir pour arrêter les incursions des Normands, il en avoit déja fait un autre à Paris, qu'on prétend avoir été celui qu'on appelloit autrefois le *grand Pont*, & qu'on nomme à present le *Pont au Change*, lequel fut refait dans le siecle dernier ; on en a la preuve dans l'Edi-

Digitized by Google

tion des Capitulaires de M. Baluze, tom. 2. p. 1491. & en 855.

Ce Prince ordonna, de l'avis des Grands du Royaume, qu'on rebâtiroit celui d'Auvers sur l'Oise, lieu qui est entre Pontoise & l'Isle-Adam, & qui neanmoins n'a point à present de Pont, & encore celui de Charenton sur la Marne. *Fidelium suorum consilio pontes super Isaram & Matronam refici curat in locis qui dicuntur Alvernis, & Carenton, quoniam ab incolis, qui ex antiquo ipsos pontes fecerant propter infestationem Normanorum reficere non valebant.* Annal. Bertin.

Ainsi plusieurs autres lieux ont aussi l'obligation de leurs Ponts à cet Empereur; mais vrai-semblablement il n'y a plus que le Pont-de-l'Arche qui n'ait pas été renouvellé, & la Ville qui le conserve encore, me sçaura, sans doute, gré d'appliquer ici à son Fondateur l'Epigramme suivante, qui marque si bien la hardiesse & l'utilité de ces merveilleux Edifices. Elle fut faite à la gloire du fameux Narses, pour le Pont qu'il bâtit à Rome aprés avoir vaincu les Goths; & quoique Charles n'ait pas toujours été aussi heureux à reprimer les Normands, que le General des Romains le fut à l'égard de ces autres Barbares,

son Pont doit être autant au-dessus de ce qu'étoit celui de Narses, que la Seine est au-dessus du Tibre dans l'endroit où il a été construit.

Quam bene curvati directa est semita Pontis,
Atque interruptum continuatur iter.
Calcamus rapidas subjecti gurgitis undas,
Et libet irata cernere murmur aqua.
Ite igitur faciles populi per gaudia vestra,
Et Carlum resonans plausus ubique canat.
Qui potuit rigidas Danorum subdere mentes,
Hic docuit durum flumina ferre jugum.

Je suis, Messieurs, &c.

16. *Decembre* 1725.

LA SALADE EPICURIENNE du Poëte Laisnez, cueillie par lui-même au commencement du Printemps.

DAns les bras de l'hyver la Nature endormie;
S'éveille au bruit railleur d'un Zephire badin,

Et confuse à l'aspect d'une telle infamie,
S'enfuit sur une couche amie,
D'un jeune Jardinier blondin.
Pour prix des premieres fleurettes,
On voit naître dans un clin d'œil,
Baume, Cresson, Raves, Civettes,
Pimprenelle, Estragon, Engelique, & Cerfeuil,
La froide Capucine avec sa crête blonde,
S'échause, & s'anime à son tour,
Le Pourpier sous sa feüille ronde,
Malgré l'avarice qui gronde,
Etale sans frayeur tout son or au grand jour.

Le nouvel Epicure,
Qui par tendresse pure,
Suivoit ses amis pas à pas,
Le long d'un ruisseau qui murmure,
Vous offre, Iris, dans ce repas,
Quelques fruits de leur avanture;
Le reste n'a que trop d'appas.
Mais on sçait ce que font dans un champ de verdure,
Le badinage & la Nature,
Quoiqu'on ne vous le dise pas.

Laissez

Laisnez prenoit volontiers le surnom de nouvel Epicure, & prouvoit que la volupté de l'ancien Epicure étoit bien éloignée de la débauche.

LETTRE de M. l'Abbé de Cipiere, écrite de Bourdeaux à M. L... sur un endroit de l'Histoire des Juifs de Joseph, au sujet de S. Jean-Baptiste.

POur répondre, Monsieur, à votre sçavante Lettre, au sujet de S. Jean-Baptiste, retenu au-delà du Jourdain dans le Château de Macheronte, par l'ordre d'Herode Antipas, Tetrarque de » Galilée, qui étoit accusé, dites-vous, » d'enseigner aux Juifs la vertu, la jus- » tice, la Religion, le Baptême d'eau, » la Penitence, la pureté du corps & » de l'ame, & de se faire suivre par un » grand peuple qui l'écoutoit, & qui se » faisoit baptiser. Ces nouveautez étoient » suspectes à ce Prince, qui ne put se » délivrer de la crainte, que par la mort » de ce saint homme, plus capable d'ins- » pirer à ses Sujets le respect & la sou- » mission que la revolte; mais ce qu'il » craignoit fut prêt de lui arriver en pu- » nition de son injustice, son Armée fut

» défaite par son beau-pere Aretas, Roi » de l'Arabie Petrée, & de la Syrie, &c.

Vous m'avouërez, M. que vous avez suivi l'Histoire qui est rapportée dans le 18. Livre des Antiquitez Judaïques, Chap. 7. pourquoi avez-vous dissimulé que ce Passage eût été interpolé dans Joseph par des ennemis d'Herode, & des admirateurs de S. Jean-Baptiste. Je vous prie de vous ressouvenir que, quoique cette Histoire soit citée par Origene contre Celse, elle ne se trouve point dans les plus anciens & les plus corrects Exemplaires de Joseph; il y a même, que ce Passage de Joseph a été emprunté, aussi-bien que cet autre, où il est parlé de Jesus-Christ comme du Messie, du *Livre de l'Univers*, qu'on attribua long-temps à cet Historien, & qu'on a enfin découvert être l'Ouvrage d'un certain Prêtre Romain, nommé Cajus & Joseph. Nous avons obligation de cette découverte au fameux Photius, le premier Critique de l'Antiquité, n'y ayant eu avant lui aucun Auteur qui ait usé des regles de la Critique, pour examiner si un tel Livre, ou un tel endroit étoit de l'Auteur qu'on lui donnoit. Mais quand on ne feroit qu'examiner le stile de ce Passage different de celui de Joseph, on auroit

lieu

lieu de soupçonner qu'il n'est pas de lui. D'ailleurs, pourquoi cet Historien, qui étoit de la Secte des Pharisiens, ennemis de la doctrine de S. Jean, auroit-il parlé si avantageusement de ce saint homme? & auroit-il attribué à sa mort la défaite d'Herode? Il est bien permis quelquefois à un Historien de faire des reflexions pour l'instruction du Lecteur, mais que Joseph attribuë aux Juifs, de croire que la défaite d'Herode soit une punition de l'injustice cruelle qu'il fit à S. Jean, n'est-ce point Joseph même qui le croit, & qui le dit?

D'ailleurs, qui a dit à cet Interpolateur, que S. Jean pris à Ennon au-deçà du Jourdain, fut conduit au-delà à Macheronte, qui dépendoit du Roi des Arabes? il est certain que S. Jean fut décollé dans la même Ville où Herode tenoit sa Cour, & le jour qu'il celebroit celui de sa naissance. Il résidoit ordinairement à Sephoris, qu'il avoit rétablie & fortifiée auprès de Nazareth dans la Galilée. C'est là qu'il fit aux Grands de ses Etats ce magnifique festin où Salomé sa niece, & fille d'Herodiade, dansa si agreablement, que ce Prince ne put s'empêcher, par un excès d'admiration, de lui promettre tout ce qu'elle lui demanderoit; sa mere habile

Digitized by Google

femme manqua cette fois d'habileté dans le conseil qu'elle lui donna. Car humainement parlant, quand on est le maître de la moitié d'un Royaume, on peut, sans souffrir, laisser parler un homme qui n'a aucun pouvoir, ou qui est déja sous le nôtre.

Si le Garde, qui alla couper la tête à S. Jean, eut dû aller de Sephoris à Macheronte, éloignée de près de trente lieuës, il n'eut pas été de retour le même jour du festin, & Herodiade, ni sa fille, n'eussent pas eu la cruelle satisfaction de voir la tête de ce saint homme dans un plat, & de lui percer les yeux avec une aiguille; cette derniere circonstance rapportée par S. Jerôme, n'est pas fort certaine.

Je ne crois pas, M. que vous dussiez noter si fortement une faute, qui se trouve dans la Version Latine d'Arrias-Montan, qui appelle *Speculator*, ce Soldat ou Garde, qui alla couper la tête de S. Jean, & qui est appellé dans la Vulgate *Spiculator*, de cette sorte de petite lance, ou hallebarde, dont étoient armez les Gardes du Prince. Suidas témoigne qu'on prononçoit anciennement *Spiculator* & *Speculator*, à cause que la diphtongue se change facilement en voyelle simple. Ainsi Tertullien ap-

appelle *Speculatoria caliga*, ce cordon fatal dont on se servoit pour étrangler les criminels avant que de leur couper la tête, & Arias-Montan n'aura fait que suivre le grec *Specoulator* σπεκουλάτωρ, que je crois venir du latin *Spica*, *Spiculum*: car je ne vois pas de quelle autre racine il viendroit, cependant j'aimerois mieux traduire avec vous *Spiculator*, ainsi qu'on le trouve dans Tacite, dans Plaute, & dans le Digeste, Parag. 1. *de bonis damnatorum*.

Mais pour reprendre notre Histoire, n'est-il pas vrai, M. que les Evangelistes ont encore apporté une autre raison de l'emprisonnement de S. Jean? ce n'est pas pour prêcher une Doctrine particuliere, car elle étoit conforme à la Loi de Moyse; ce n'est pas même par la liberté qu'il prit de representer à Herode, qu'il ne lui étoit pas permis d'enlever la femme de son frere Philippe, mais c'est la cabale des Pharisiens & d'Herodiade. La Princesse craignoit qu'Herode ne se laissât toucher par les fortes remontrances de S. Jean; les Pharisiens vains & orgueilleux voyoient avec jalousie que le peuple le suivoit, & se faisoit baptiser: & ce fut à la priere de Salomé qu'il eut la tête tranchée, mort plus honteuse à Herode qu'à S. Jean.

Si l'on vouloit attribuer au crime que ce Prince commit, la défaite de son Armée, on pourroit encore lui attribuer son exil dans les Gaules, où sa femme avoit déja été releguée, & tous les deux privez de leurs Etats par l'Empereur Caius, Successeur de Tibere. On pourroit y ajoûter leur miserable fin en Espagne, mais je ne sçaurois avancer de telles conjectures sur les Mysteres de la Providence, & de la Justice de Dieu, quoiqu'il ne faut pas douter, que Dieu ne punisse souvent les auteurs d'un crime, & d'une injustice, en faisant arriver les choses qu'ils ont voulu éviter par une mauvaise action.

Cela est visible dans les Pharisiens, qui condamnerent Jesus-Christ à la mort, de crainte que le peuple venant à croire en lui, les Romains n'en prissent occasion de châtier les Grands, & de detruire leur Nation. Mais ils n'éviterent point ce qu'ils craignoient, car soixante ans après, toute la Nation fut détruite & dispersée. A Dieu ne plaise, que nous devions souhaiter une telle justice de nos ennemis, tout Chrétien doit avoir appris aux pieds de la Croix, cette grande Loi de l'Evangile, pardonner & prier pour ses ennemis, parce qu'ils ne sçavent ce qu'ils font. Je suis, &c. A Paris, ce 1. Aoust 1725.

On

LE PINÇON ET LA FAUVETTE.

Fable allegorique.

GEntil Pinçon dans un certain bocage,
Leste, galant, né pour l'amour,
A plusieurs oiseaux d'alentour,
Comtoit fleurette en son ramage.
Jamais les Heros de Romans,
Ne sçûrent mieux que lui tourner leurs complimens,
Ce franc Coquet enflammoit maintes Belles:
Charmé d'assujettir un cœur,
Il laissoit à d'autres l'honneur,
D'être amans constans & fideles.
Mais à force de prendre, on est quelquefois pris;
C'est ce qu'à leurs dépens mille gens ont appris.
Sur un Ormeau Pinçon rencontre une Fauvette
Seduisante Venus, elle avoit ses attraits.
Dans l'art de tendre des filets,
Fut il plus habile Coquette?

Notre galant lui fait aussi-tôt les doux yeux,
Lui dit qu'il n'est rien sous les Cieux,
Qui lui puisse être comparable.
La Fauvete répond au discours gracieux.
Fauvete en tel jargon seroit intarissable :
Elle employe si bien ses talens enchanteurs,
Que notre Oyseau tyran des cœurs,
Sent embrazer le sien d'une subtile flamme.
L'amour sur le Pinçon semble épuiser ses traits :
Nul preux Chevalier jamais,
Ne fut autant que lui transporté pour sa Dame :
Du recit de sa peine il frape les échos,
Pour les hôtes des bois il n'est plus de repos.
On parle enfin de mariage.
La Coquete pour engager,
Son Amant sujet à changer,
Affecte humble maintien, & doucereux langage,
Résoluë à changer de ton dans son ménage.
Le bruit de cet Hymen fait grand bruit au Canton ;
Amis & parens du Pinçon,
Accourent à cette nouvelle ;
Lui déclarent tout sèchement,

Que

Que pour entrer dans cet engagement,
Il faut qu'il perde la cervelle.
Cependant notre amoureux fou,
Les laisse jaser tout leur sou,
S'évade, & va former une éternelle chaîne.
Si-tost qu'il est dans ce nouveau lien,
Qu'il croyoit le suprême bien,
Il est en proye aux ennuis, à la peine.
Seigneur Pinçon, veritable étourneau,
N'est plus cet enjoüé, ce charmant Damoiseau.
La Fauvete insolente, altiere & bizarre,
N'a que mépris pour son époux,
De ses chagrins, de ses soupçons jaloux,
Elle fait son plaisir barbare,
Le Pinçon ne voit plus que jours infortunez.

Jeunesse imprudente apprenez,
D'un Pinçon à tête legere,
Qu'il ne faut badiner avec le Dieu d'amour.
Pour punir les badins le traître chaque jour,
De son métier fait plus d'un tour.
Quant au fait de l'Hymen, est sage qui préfere,
Aux vains charmes de la beauté,

Digitized by Google

A quelque agrément affecté,
La vertu, le bon caractere.

LETTRES du P. C. à M. B. sur les Mathematiques.

Premiere Lettre.

JE souscris volontiers, Monsieur, à tous les éloges que vous donnez à la Geometrie, & aux Geomettres modernes, qui l'ont élevée à un si haut degré de perfection. La Geometrie est une science divine, j'en conviens; les Geometres sont des genies sublimes, transcendans, divins, j'en tombe d'accord; & l'on ne me connoît pas si l'on croit que je contredis les idées les plus vulgaires. Loin de les contredire, je commence en toutes choses par les adopter, & par les faire valoir de mon mieux: mais je les lie autant que je puis, j'en saisis l'esprit & le systême, & j'en tire ensuite comme d'autant de principes que cette liaison rend feconds, des consequences des corollaires, des usages qui ne contredisent point les idées précises, mais quelquefois les préjugez vagues, les

Digitized by Google

les demi-idées, les raisonnemens mal combinez, les notions mal assorties. Ainsi je souscris pleinement à vos prétentions en faveur des Geometres; mais agréez que je m'en serve pour autoriser la mienne en faveur de ceux qui veulent le devenir. Car je vous déclare, que, sans m'amuser à faire des éloges d'une Science dont le merite est assez connu, mon but unique est de rendre, s'il est possible, tout le monde Geometre: voici donc comme je raisonne.

La Geometrie est divine, donc elle n'est pas humaine; elle est sublime, donc peu d'esprits peuvent y atteindre. Plus les Geomettres sont admirables, moins ils sont imitables, & moins a-t'on la présomption de se croire fait pour les imiter & pour devenir un homme admirable. Toutes choses ont deux faces; vous loüez, vous exaltez, vous divinisez la Geometrie, & deslors vous croyez que tout le monde va s'y livrer. Croyez-moi, ce n'est pas manque d'estime qu'on neglige la Géometrie; & si vous y regardez de près, vous verrez qu'on ne l'estime peut-être que trop, & que si on l'estimoit moins, on l'aimeroit sans doute mieux. On se trompe fort, lorsqu'on se flate de conduire les hommes par l'esprit & par l'estime, comme s'il

étoit

Digitized by Google

étoit fort rare de leur voir laisser ce qu'ils estiment, & saisir ce qu'ils méprisent. Les hommes, au moins la plûpart de ceux que j'ai connus, se conduisent par sentiment, par goût, par attrait.

Enfin, c'est par les faits, & par la conduite soutenue des hommes que je juge non pas de ce qui devroit être, mais de ce qui est ou de ce qui n'est pas. Tout le monde estime la Geometrie; tout le monde voudroit être Geometre. Depuis l'Artisan mechanique jusqu'à l'Architecte, l'Ingenieur, & le General d'Armée, tout le monde sent que la Geometrie est une Science qui lui manque, & qui lui seroit d'un continuel usage. Tout le monde voudroit l'avoir, mais personne ne veut l'acquerir. C'est leur faute, si vous voulez; on a tort, on devroit, tout ce qu'il vous plaira; mais après avoir bien déclamé contre le genre humain, il reste toujours que la Geometrie est abandonnée, quoiqu'on l'estime, quoiqu'on la louë, quoiqu'on en ait un besoin presque indispensable.

Rendons même justice au genre humain, il y a une infinité de gens qui voudroient, & qui veulent serieusement être Geometres; ils en font tous les premiers frais, achetent des Livres, des étuis de Ma-

Mathematique, des machines, une regle & un compas, & prennent des Maîtres. Mais l'Histoire des faits m'apprend que le nombre des Geometres n'en est pas pour cela plus grand, & que sur cent qui font ces premiers frais, à peine y en a-t'il un seul qui fasse les seconds, & qui pousse au-delà de cinquante propositions effectives de Geometrie; & le peu qu'on en apprend, ou qu'on fait semblant d'en apprendre, est reduit à rien, trois mois après les Maîtres congediez.

Vous me dites, Monsieur, que la Geometrie est une science difficile, abstraite, & épineuse, & qu'il faut être né pour cela; j'en conviens, mais sans préjudice de ma maniere, qui est d'analiser un peu tous les dictons vulgaires, & de les évaluer au plus juste. Je conviens que la Geometrie, telle qu'elle se presente communément, est abstraite & difficile, & que tout le monde n'est pas né pour une Science abstraite & difficile. Mais peut-être n'est-il question que de la façon dans tout cela. En effet, plus j'examine le fonds de la chose, moins je comprens d'où peut venir cette grande difficulté. Car sur quoi roule la Geometrie? sur la grandeur sensible & bornée; sur les lignes que nous voyons;

sur

Digitized by Google

les surfaces que nous touchons ; sur les corps que nous manions ; sur les figures que nous retrouvons par tout ; sur tous les plus grossiers objets de nos sens. Mais peut-être que le procedé de la Geometrie est fort rare & fort élevé ; que fait-elle donc, & que font toutes les Mathematiques ? elles mesurent, elles pesent, elles comptent. Est-ce que tout le monde n'est pas né pour mesurer, peser & compter ? & que faisons-nous autre chose depuis le matin jusqu'au soir, depuis le premier instant de notre vie jusqu'à notre mort ? montrez-moi une seule de nos operations mechaniques qui n'ait cela pour but. Les Mathematiques combinent, comparent, transforment, augmentent, diminuent, multiplient, divisent, examinent des rapports. Trouvez-moi un seul homme qui fasse autre chose, qui parle d'autre chose, qui pense à autre chose. Nous sommes si naturellement Geometres & Mathematiciens, que nos operations les plus spirituelles roulent sur la grandeur sensible & bornée, & que si nous ne pouvions parler, par exemple, des esprits sans les comparer, sans les mesurer, sans les compter, sans les peser, sans les façonner, sans les figurer ; en un mot, sans expres-

sions

Digitized by Google

sions mathematiques, il nous seroit absolument interdit de parler.

Au reste, tout est clair, évident, démontré en Mathematique ; les difficultez, s'il y en a, viennent donc d'ailleurs? la Physique, la Morale, la Metaphysique, toutes les Sciences sont dans tous ces points fort inferieures aux Mathematiques. Leurs objets sont vagues, & pour le moins invisibles, leurs questions indéfinies, leurs stipulations incertaines, leurs connoissances litigieuse, leurs difficultez insolubles, & pardessus tout, leurs erreurs sans nombre ; & malgré cela, pour un Geometre vous trouverez cent Physiciens, cent Metaphysiciens, &c. On méprise la Physique, & on s'y livre ; on estime la Géometrie, & on la laisse là.

C'est de ces Reflexions & de bien d'autres, dont je vous ferai part quand vous voudrez, que j'ai conclu que malgré une certaine facilité absoluë qui est dans les Mathematiques, il y avoit cependant une difficulté relative à la plûpart des esprits, laquelle est une veritable impossibilité morale & de fait dans la pratique. Mais il ne m'a pas été si facile ensuite de remonter à la veritable source de cette difficulté. Car j'avouë que j'ai autant de droit qu'un autre, de me lais-

ser ébloüir de cette haute perfection que vous ne cessez d'exalter, & que j'exalterois tout aussi volontiers qu'un autre, s'il étoit question de cela, pour rendre les gens Geometres. C'est pourtant cette trop haute perfection qui m'a desillé les yeux après me les avoir long-temps ébloüis.

Je me suis souvenu, que le souverain droit faisoit souvent la souveraine injustice, que trop de perfection étoit une grande imperfection, & qu'il étoit question après tout de la perfection des hommes, bien plus que de celle de la Geometrie. Vous exaltez, vous divinisez la Geometrie; mettez-la donc aussi dans une niche avec cette inscription; *ignotæ Deæ*: car c'est-là qu'aboutissent toutes ces Deifications serviles, & en quelque sorte idolatriques. Enfin, sans blâmer personne, ce n'est pas là ma methode; & depuis trois ans mon but unique a été d'humaniser, & si je le puis, de populariser la Geometrie, & toutes les Mathematiques. Quel inconvenient y a-t'il, je vous prie, à mettre la Geometrie à la portée du peuple? c'est la dégrader, c'est la profaner, c'est tout ce qu'un beau zele pourra vous inspirer de plus fort, c'est tout ce qu'il vous plaira. Je m'estimerois fort heureux d'avoir vo-

tre

tre suffrage ; mais il me suffira, en tout cas, d'avoir celui du grand nombre pour qui je travaille ; & je me flate de l'avoir, j'en ai même déja d'assez sûrs garants, & je pourrois vous citer bien des personnes intelligentes, qui ont vu l'effet & le fruit de mes bonnes intentions pour le public en ce point.

Pour vous en donner une idée, je vous dirai ici en peu de mots, que pour le stile de la Geometrie, il y a deux choses qui rebutent jusqu'ici presque tous les esprits curieux de cette Science. 1°. L'enchaînement trop servile des idées. 2°. La secheresse trop austere du discours. Mon dessein est de donner un peu plus de jeu & d'aisance aux idées geometriques, & d'en rendre le discours plus ressemblant à celui que toutes sortes d'esprits goûtent par tout ailleurs. Ma maniere, en un mot, est de converser plutost que de dogmatiser, d'expliquer plutost que de démontrer, de parler aux sens plutost qu'au pur esprit, de persuader plutost que de convaincre, de mettre les Mathematiques en état d'être lûës tout de suite plutost que meditées à loisir, & de parler enfin le langage des Dieux. Mais ce n'est pas là tout mon plan, ce n'en est même que la moindre

partie.

Digitized by Google

partie. Le reste sera le sujet d'une seconde Lettre. Je suis, &c. C...

L'INCONSTANCE RECIPROQUE.

CANTATE.

Tircis enchanté de Climene,
Avoit rendu cette inhumaine,
Sensible à ses tendres soupirs;
Mais l'Inconstant dans la fin de sa peine,
Avoit trouvé la fin de ses plaisirs.
Son ardeur n'étoit plus la même;
Son cœur n'étoit plus enflammé;
Il avoit oublié comme il faut que l'on aime,
Pour avoir trop appris comme l'on est aimé.
La jeune & charmante Lysette,
Etoit l'objet de ses soins amoureux,
Et ce Berger sur sa musette.
Chantoit ainsi ses nouveaux feux.

Beaux yeux à qui tout est facile,
Je livre mon cœur à vos coups;

Et

Et je voudrois en avoir mille,
Pour pouvoir vous les offrir tous.

Si je romps le nœud qui me gêne,
Pour me lier d'une autre chaîne,
Amour, tu ne peux m'en blâmer.
Je brûle d'une ardeur nouvelle;
Je cesse d'être Amant fidelle;
Mais je ne cesse pas d'aimer.

Tout change chaque jour dans la Nature entiere,
La Vieillesse suit les beaux ans;
La nuit succede à la lumiere,
Et l'Hyver fait place au Printemps.
Nous voyons la Rose nouvelle,
Naître & mourir en un moment:
Pourquoi donc nous picquer d'une amour éternelle,
Puisque la loi du changement,
Est une loi si naturelle?

Trop de fidelité
Devient incommode,
A present c'est la mode,

D'aimer

D'aimer à sa liberté.
J'abandonne mon ame
Aux traits du Dieu d'amour ;
Mais ma plus vive flamme
Ne peut durer qu'un jour.

Climene qui d'abord blâmoit un infidelle,
Devient plus attentive aux discours du Berger ;
Bien-tost elle apprend à changer,
Et Licidas est aimé d'elle.
Dans ce nouvel engagement,
Ils trouvent à se satisfaire :
Elle est aimable, il est charmant ;
Il est volage, elle est legere.

Si vous voulez vivre contens,
Vous que le tendre amour engage,
Ne songez qu'à mettre en usage,
Les maximes de ces Amans.

L'ennuyeuse Perseverance,
Nous fait perdre nos plus beaux jours ;
Et les charmes de l'inconstance,

Font

Digitized by Google

Font les vrais plaisirs des amours.

Ne refusons point nos hommages ;
Aux Beautez dignes de nos vœux ;
Mais soyons legers & volages,
C'est le seul moyen d'être heureux.

Le Maire.

Explication d'un terme de la basse Latinité.

Lettre écrite d'Auxerre à M. D. L. R. touchant une ancienne danse Ecclesiastique, abolie par Arrest du Parlement.

EN vous declarant mon sentiment sur l'explication du terme d'*Abbas Cornardorum*, je n'ai pas voulu, Monsieur, vous rappeller ce qu'un Voyageur a écrit touchant la Fête de l'Asne, qu'on solemnise encore (à ce qu'il dit) à Verone en Italie. Une telle Histoire merite confirmation, avant que d'être publiée d'un certain ton : car comme on dit communément : *A beau mentir qui vient de loin.*

Digitized by Google

Pour ce qui est des ceremonies de Sens & d'Evreux, elles ont existé veritablement. Si je n'ai pas trouvé le dénouëment de la derniere, je l'abandonne à Messieurs de Roüen & d'Evreux, parmi lesquels l'Abbé des Cornards a beaucoup brillé. J'ai toujours de la peine à croire, que cet Abbé ait été autre chose que le premier & principal des Joüeurs d'Instrumens, qui avoient permission d'assembler le public aux Places & Carrefours, & de dire là tout ce que bon leur sembloit, au sujet des mœurs & de la conduite d'un chacun. Tels étoient en Province les Spectacles du vieux temps.

Voici un autre mot dont l'explication vous paroîtra moins douteuse. C'est le Substantif *Pilota*. Nos Ancêtres ont passé generalement pour être grands Joueurs de Paume, aussi-bien que grands Chasseurs. On peut juger de leur aptitude à l'un & à l'autre exercice, par les recits qui se trouvent dans les Mercures du mois de Septembre 1724. & Janvier 1725. J'entens parler seulement des Seculiers, qu'il étoit necessaire que l'exercice du corps formât à l'usage des armes, pour soûtenir les guerres si longues de la Bourgogne, dont Auxerre a été & est encore la clef ; ce qui leur a valu des franchises & des privileges particuliers,

Digitized by Google

culiers, confirmez par tous nos Rois. Il ne s'est point presenté jusqu'ici d'occasion de vous parler de l'exercice corporel des Ecclesiastiques de ce pays. Vous allez voir qu'ils ne se le sont point cru défendu, & qu'il y avoit autrefois ici un Jeu de Paume affecté aux Chanoines. Le terme *Pilota*, dont je vais essayer de vous faire l'anatomie, vous en développera l'origine, les circonstances & la durée. Monsieur du Cange cite dans son Glossaire tous les Auteurs indifferemment, pour faire remonter à la plus haute antiquité qu'il peut, les termes de la basse Latinité qui lui sont tombez sous les yeux. Je ne remonterai point, pour celui-ci dont il ne parle pas, plus haut qu'au quatorziéme siecle. Mais pour en avoir la veritable interpretation, il faut auparavant ouvrir Beleth & Durand Ecrivains du douziéme & treiziéme siecles. Ils nous parlent tous les deux du Jeu de Paume, dont les Evêques & Archevêques ne dédaignoient point de joüer quelques parties avec leurs inferieurs. Voici les termes de Beleth, qui écrivoit à Paris vers la fin du douziéme siecle, & qui fleurit ensuite.

Dans l'Eglise d'Amiens. *Sunt nonnullæ Ecclesiæ in quibus usitatum est, ut vel etiam Episcopi & Archiepiscopi in*

cœnobiis cum suis ludant subditis, ita ut etiam sese ad lusum pilæ demittant. Atque hæc quidem libertas ideò dicta est Decembrica, quòd olim apud Ethnicos moris fuerit ut hoc mense servi, & ancillæ, & pastores velut quadam libertate donarentur, sierentque cum dominis suis pari conditione, communia festa agentes post collectionem messium. Quanquam verò magnæ Ecclesiæ, ut est Remensis, hanc ludendi consuetudinem observent, videtur tamen laudabilius esse non ludere. (*a*) Durand, Evêque de Mende, qui écrivoit cent ans, ou environ après Beleth son Rational des Offices divins, & qui copie souvent ce Theologien de Paris, dit, en parlant du jour de Pâques. *In quibusdam locis hac die, in aliis in Natali, Prælati cum suis Clericis ludunt, vel in claustris, vel in domibus Episcopalibus; ita ut etiam descendant ad ludum pilæ, vel etiam ad choreas & cantus.* (*b*) Voilà, selon le témoignage de deux Auteurs graves, un Jeu de Paume pratiqué par des Prelats le jour de Noël ou de Pâques : & le premier assure que c'étoit la coutume de l'Eglise de Reims. Je ne veux point m'arrêter à l'Etymologie du *Pila*, que quelques-uns disent avoir été donné aux bal-

(*a*) Beleth, cap 120.
(*b*) Durand, lib. 6. cap. 86.

les

les de Paume, parce qu'on les faisoit originairement de poil de Chevres : mais il est constant que *Pilota* en est un dérivé. C'étoit une pelotte qui servoit d'amusement au Clergé de quelques Eglises les Fêtes de Pâques, & le terme de *pelotter* usité parmi les Joüeurs de Paume, ne peut venir que de semblables pelottes bondissantes, qu'on se renvoyoit les uns aux autres par maniere de délassement.

Il faut à present vous dire, Monsieur, ce que j'ai trouvé de plus ancien pour prouver l'identité du *Pila* dont Beleth & Durand parlent, avec le *Pilota* de quelques Eglises, & sur tout de la nôtre : & vous serez convaincu que ce *Pilota* n'est qu'une filiation, pour ainsi dire, & une extension du *Pila*. C'est là le Jeu de Paume dont j'ai eu intention de vous parler. Son origine se prend de l'usage particulier de quelques Eglises de France du douziéme & treiziéme siecles. Mais il n'y en a peut-être point eu où il ait plus éclaté & plus duré que dans la nôtre. Je trouve d'abord un Reglement du Chapitre d'Auxerre du 18. Avril 1396. qui est ainsi intitulé. *Ordinatio de pila facienda.* En voici la teneur : *Ordinatum fuit quòd Domini Stephanus de Hamello & Magister Johannes Cle-*

menteti qui fuerunt novi stagiatores, facient pilotam proximâ die Lunæ post Pascha... & consensit primum mensem pro dicta pila solvi.. On nommoit encore alors cette ceremonie, comme vous voyez, tantôt *Pila*, tantôt *Pilota*: mais depuis ce tems-là je ne la trouve plus nommée que *Pilota*. Il s'agissoit d'une balle ou ballon, que chaque nouveau Chanoine devoit presenter à la Compagnie, afin qu'elle s'exerçât dessus. Il falloit que cette balle fut considerablement grosse, puisque le Mercredi 19. Avril 1412. il fut statué que la pelotte seroit reduite à une grosseur un peu moindre, & cependant qu'elle ne seroit point si petite qu'on pût la tenir d'une seule main, mais de telle grosseur, qu'il fut necessaire d'y mettre les deux mains pour l'arrêter; qu'elle seroit offerte avec les solemnitez accoûtumées; qu'on en jouëroit comme à l'ordinaire; & que le Président de la Compagnie pourroit, s'il jugeoit à propos, l'enfermer chez lui, de crainte de quelque inconvenient. Ne vous impatientez point, Monsieur, de tout ce détail. Vous allez voir qu'il conduit à quelque chose de serieux, & que l'un de nos Rois voulut être informé de la ceremonie telle qu'elle se pratiquoit parmi nous il y a deux cens ans. Elle re-

çût

eût quelque échec dès l'an 1471. Il n'y avoit pas long temps que Maître Gerard Royer, celebre Docteur de Paris, avoit été reçû Chanoine d'Auxerre. Son tour vint à fournir & representer la Pelotte le jour de Pâques, qui étoit cette année le 14. Avril. L'heure venuë pour la ceremonie, tous les principaux de la Ville, Gentilshommes, Magistrats, &c. assemblez avec le Clergé dans la Nef de la Cathedrale, il ne se trouva point de Pelotte. Celui qui devoit la fournir étoit present: on s'en prit à lui. Il s'excusa, disant qu'il avoit lû dans le Rational de l'Evêque de Mende, que cette ceremonie n'étoit pas convenable. Mais sa raison n'ayant pas été reçûë, il fut obligé d'avoir recours à Etienne Gerbault, Chanoine, qui avoit chez lui la Pelotte, qu'il avoit presentée l'année précedente, & de l'emprunter de lui. Après quoi le murmure étant cessé, il la présenta publiquement avec sa gravité doctorale, (*a*) à Monsieur le Doyen, qui s'ap-

(*a*) Il est appellé dans nos Registres *Magister in sacra pagina*. On voit au 7. Tome de l'Histoire de l'Université de Paris, p 604. avec quel zele en 1456. l'Université conclut, que la Faculté de Theologie prendroit fait & cause contre l'Inquisiteur à l'occasion de quelques Theses de sa Vesperie qu'il avoit improuvées.

Digitized by Google

pelloit alors Thomas La-Plotte, & à Messieurs du Chapitre, assemblez en presence de Tristan de Toulongeon, Capitaine & Gouverneur d'Auxerre pour le Duc de Bourgogne, de Jean Regnier, Seigneur de Montmercy, Grand-Bailli, de Jean de Thyard, Seigneur du Mont-Saint-Sulpice, & de tous les Citoyens accourus en grand nombre. *Et postea*, dit le Registre, *more solito, inceperunt choream ducere; quâ factâ ad Capitulum redierunt pro faciendo collationem.*

Qui est-ce qui ne reconnoît pas à ce trait une plus grande bizarrerie, dans l'usage que Gerard Royer improuvoit, que dans celui dont le Docteur Beleth avoit dit, qu'il étoit plus expedient de s'en abstenir? La ceremonie cependant, avec tout son ridicule, subsista encore plus de soixante ans. Un Chanoine, nommé Laurent Bretel, qui étoit Curé de Saint Renobert dans la Cité d'Auxerre, crut, sans être Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, qu'il ne lui convenoit pas de tremper dans le *Pilota*, & il refusa de s'y soumettre. Aussi-tôt grand bruit de la part des Zelateurs de la prétenduë antiquité, & Instance au Bailliage d'Auxerre; mais, contre l'attente des demandeurs, la ceremonie qu'on croyoit

croyoit y devoir être soutenue, vu le divertissement qu'elle donnoit aux Magistrats du lieu, aussi-bien qu'aux Bourgeois, fut blâmée & condamnée, & ordre au Chapitre de la changer en quelque chose de plus édifiant. La Sentence fut prononcée le 22. Aoust 1531. Appel intervint de la part du Chapitre, où l'on disoit toujours: *C'est l'usage: donc cela est bon*, c'est-à-dire: *Cela existe; donc cela est bon.* Le vigoureux Chanoine se roidit contre le sophisme grossier, & suivit l'affaire. On ne parloit plus au Parlement & ailleurs que de la Pelotte d'Auxerre. Le Roi François I. en fut informé étant à Lyon. Comme on ne lui en fit le recit que d'une maniere fort generale, en presence des Cardinaux de Lorraine & du Bellay, il se contenta de dire, qu'il falloit ôter *l'abus & la difformité* qui pouvoit y être. Il en dit autant des Festages d'Angers. Je tire ces circonstances d'une Lettre de Monsieur Thibouft, Procureur General, à François de Dinteville, Evêque d'Auxerre, que j'ai en original. Ce Prélat, dont Rabelais & ses Commentateurs ont dit tant de contes pour le décrier, ne laissoit pas de s'interesser à l'abolissement de la ceremonie. Le Procureur General l'avertissoit, que le meilleur moyen

de la faire cesser, étoit d'en dresser un bon procès verbal, qui mettroit la Cour en état de juger des circonstances & dépendances : Il fallut en effet en venir-là. La Cour commit M. François Disque, Conseiller, qui se rendit à Auxerre pour le jour de Pâques de l'année 1535. qui fut le 28. Mars. Florent de la Barre, Doyen, officioit ce jour-là, selon les Registres que j'ai vûs : & comme il n'étoit reçû que depuis un an, il y a apparence que la Pelotte fut aussi fournie par lui ; car aucun n'en étoit exempt. Quoiqu'il en soit, de celui qui fit l'offrande du Ballon, vous pouvez croire que cette fois on fit le reste de la ceremonie le moins mal qu'on put, en presence & sous les yeux d'un Spectateur si distingué, & venu exprès pour la voir. Au retour de ce Commissaire, le procès verbal fut examiné par quatre Conseillers du Parlement, quatre Chanoines de Notre-Dame de Paris, & par quatre Docteurs de Sorbonne, les Procureurs des Parties presens : & enfin en 1538. le 7. Juin, il fut prononcé, en confirmation de la Sentence du Bailliage d'Auxerre, que *la complainte prinse par les Doyen, Chanoines & Chapitre d'Aucerre étoit non recevable*, que la ceremonie seroit reformée, & qu'elle se

feroit

Digitized by Google

feroit *sans aucune oblation de Pelotte en forme spherique . . . ni aucune comessation*; & les Protecteurs de la Pelotte furent condamnez en tous les dépens envers Maître Laurent Bretel. Ce Chanoine déceda dix ans après. Il est representé en soutane de couleur violette & rouge-cramoisi, à l'un des vitrages de la Cathedrale, dans la croisée, du côté du Septentrion. Il est inutile de vous entretenir de la commutation qui fut faite du repas en une somme que tous les Chanoines, nouvellement reçûs, payent encore sous le titre de *Pilota*. Mais ce que je vous reserve, en finissant l'Histoire de la bonne ou mauvaise fortune de ce *Pilota*, est une description abregée de la ceremonie, telle que je l'ai trouvée dans un Manuscrit un peu posterieur au temps de l'Histoire, mais dont les termes énergiques du Latin suppléront au défaut du recit de plusieurs circonstances. *Acceptâ pilotâ à proselyto seu tirone Canonico, Decanus, aut alter pro eo olim gestans in capite almutiam ceterique pariter, aptam diei Festo Paschæ Prosam antiphonabat quæ incipit* Victimæ Paschali laudes: *tum lævâ pilotam apprehendens, ad Prosæ decantatæ numerosos sonos tripudium agebat, ceteris manu prehensis choream circa dædalum ducentibus, dum interim*

per alternas vices pilota singulis aut pluribus ex choribaudis à Decano serti in speciem tradebatur aut jaciebatur. Lusus erat & organi ad choreæ numeros. Prosâ ac saltatione finitis chorus post choream ad merendam properabat. Ibi omnes de Capitulo, sed & Capellani atque Officiarii, cum quibusque nobilioribus oppidanis in corona sedebant in subselliis seu orchestra; quibus singulis nebulæ oblatæ, bellariola, fructeta, & cetera hujusmodi cum apri, cervi aut leporis conditorum frustulo offerebantur, vinumque candidum ac rubrum modestè ac moderatè unâ scilicet aut alterâ vice propinabatur, lectore interim è cathedra aut pulpito Homilia festivam concinente. Mox signis majoribus ex turri ad Vesperas, &c. C'est-à-dire, que le Chanoine nouvellement reçû, étant tout prêt avec sa Pelotte devant sa poitrine, dans la Nef de Saint Etienne, à une heure ou deux après midi, il la présentoit au Doyen ou plus ancien Dignitaire; lequel, pour s'en servir plus commodément, mettoit dans sa tête ce qu'on appelle aujourd'hui la poche de l'aumuce. Ayant reçû la Pelotte, il l'appuyoit pareillement sur sa poitrine avec son bras gauche, & à l'instant il prenoit un Chanoine par la main, & ouvroit une danse qui étoit suivie de celle des

des autres Chanoines, disposez en cercle ou d'une autre maniere. Alors on chantoit la Prose *Victimæ Paschali laudes*, & pour en rendre le chant plus regulier & plus accordant avec le mouvement de la danse, il étoit accompagné de l'orgue. Cet instrument étoit à la portée des Acteurs, puisqu'ils exerçoient leur personnage presque au-dessous du buffet, dans l'endroit de la Nef, où avant l'an 1690. on voyoit sur le pavé une espece de labyrinthe en forme de plusieurs cercles entrelacez, de la même maniere qu'il y en a encore un dans la Nef de l'Eglise de Sens. Mais le plus beau de l'affaire étoit la circulation de la Pelotte, ou le renvoi qui s'en faisoit du premier de l'Assemblée aux particuliers, & reciproquement des particuliers à ce Président. Je ne sçai si ce personnage n'étoit point au milieu du cercle avec tous ses habits & ornemens distinctifs. Il faudroit avoir un détail plus specifié de la ceremonie, & même une copie du procès verbal en entier, pour sçavoir selon quelles regles on y dansoit, & si ce n'étoit pas tous ensemble en maniere de branle. Il paroît au moins que telle étoit cette danse Ecclesiastique, selon l'expression des Registres, qui est conforme à Durand: *inceperunt choream ducere*. En ce cas,

cas, si tous les Chanoines avoient leur aumuce dans leur tête, & leur soutane violette retroussée, je m'en rapporte à vous touchant l'effet que devoit produire derriere eux l'agitation des queuës de l'aumuce qui voltigeoient tout à l'aise, comme vous pouvez agreablement vous l'imaginer. Cette Scene auroit été digne de tenir un rang distingué parmi les peintures Flamandes. Ce n'étoit là au reste que la moitié de la ceremonie, puisque la collation suivoit, en attendant l'heure de Vêpres. Elle étoit fournie dans la Salle du Chapitre par le presentateur de la Pelotte. On y mangeoit avec modestie; on y buvoit avec sobrieté; & même pendant le temps de la refection une personne lisoit dans l'Homiliaire manuscrit le reste de l'Homelie du jour. Mais quoique cette conclusion de la ceremonie n'eut rien de semblable avec le commencement, elle ne laissa pas d'être supprimée par le Parlement, ainsi que vous l'avez vû. Aujourd'hui le mot de *pilota* n'est plus connu que parmi les Chanoines, à cause du Statut qui fut fait alors sur l'évaluation de la collation. Les peuples n'ont aucun souvenir de cette ceremonie; & s'il reste parmi eux quelque vestige de chose approchante, ce ne peut être que dans le terme de

Digitized by Google

de *roullée* ou *grollée*, qui est le nom qu'on donne ici aux presens qu'on fait aux enfans durant les fêtes de Pâques. Je ne sçai si M. Ménage a connu ce terme du bas François. Vous devez être content de celui de la basse Latinité dont je viens de donner l'explication.

Je suis, Monsieur &c.

A Auxerre, le 5. Fevrier 1726.

ETRENNES

A Monsieur Herault, Lieutenant General de Police.

NE presenter ses dons qu'au bout de la quinzaine,
C'est s'y prendre bien tard pour offrir une Etrenne;
Mais il vaut mieux tard que jamais;
Et puis le don que je vous fais,
Valoit bien la peine d'attendre.
Un tel debut doit vous surprendre
Dans la bouche, surtout, d'un hôte d'Helicon,
Riche bijou peut-il venir de ce canton,

Que

Que n'habitent jamais Plutus ni la Fortune,
Où Finance n'étant chose du tout commune
Tout debiteur paye en chanson ?
D'accord : mais en dussiez-vous rire,
Je soutiendrai toujours mon dire :
Mon present, pour venir d'un sterile vallon,
N'en est moins riche ni moins bon ;
C'est d'un grand Magistrat la naïve peinture ;
Et que faut-il de plus pour estimer ce don ?
Le Portrait, il est vrai, n'est point en mignature,
Telle œuvre demandoit un plus leger pinceau ;
Mais le dessein est grand, le sujet en est beau ;
Il y faudroit encor couleurs nobles & belles ;
Et le Peintre indigent n'en a pour ce tableau,
Que de simples & naturelles.
Par leur vernis sincere aucun trait n'est flatté.
Or un peu de simplicité,
Suppléra bien chez vous à la délicatesse ;
Chez vous, qui faites cas de la sincerité.
Ainsi le Peintre, au lieu d'adresse,
Va païer de naïveté.
Voici donc tous les traits qui forment cette image,

Un

Un front, où la candeur & la serenité,
La droiture & l'integrité,
S'attirent le plus juste hommage.
Des yeux dont la vivacité,
Perce à travers l'obscur nuage,
Où le crime toujours cherche aux regards du Sage,
A voiler son iniquité.
Des lévres dont il coule un gracieux langage,
Qui par son éloquence & sa solidité,
D'un Senat en suspens sçait fixer le suffrage, *
Et briser les liens où l'humble verité,
Gémit sous le dur esclavage,
De l'indocile nouveauté.
Un air, où de concert avec la gravité,
L'on voit briller la riante jeunesse,
Un doux accueil, dont l'affabilité,
Mieux que le triste aspect d'une austere sagesse,
Fait des plus dures Loix réverer l'équité;
Une constante pieté,
Des mœurs dont l'innocence rare,
Feroit honneur à la Tiâre.

* Ce qu'il fit étant Procureur General au Grand Conseil.

Digitized by Google

Un esprit délicat & rempli d'agrément,
Vif, appliqué, poli, fertile,
Juste, pénetrant & facile,
Qui du Lycée un jour deviendra l'ornement,
Comme il fit du Barreau la gloire & les délices :
Un sens droit, à l'abri des travers, des caprices ;
Un cœur genereux, bienfaisant,
Cœur sensible & compatissant.
Qui pour venger les Loix, sévit contre le crime,
Et gémit, quand il offre à Themis sa victime.
Et pour achever en deux mots,
De vous tracer de mon Heros,
L'aimable & juste caractere,
Il est bon fils, & tendre frere,
Solide ami, fidele Epoux :
A ces traits le connoissez-vous ?

Digitized by Google

LETTRE d'un Philosophe Gascon au R. P. Castel, Jesuite, sur son Clavecin oculaire.

MON REVEREND PERE,

Dans les Mercures de France des mois de Novembre 1725. & de Fevrier de cette année, qui viennent de me tomber entre les mains, vous entreprenez de tracer le plan d'un *Clavecin pour les yeux, avec l'art de peindre les sons.* C'est le titre de votre Ouvrage.

Un Auteur qui a de l'ordre, pose d'abord l'état de la question, afin que personne ne s'y méprenne. Aussi l'établissez-vous, en disant, *qu'en fait d'art on ne peut rien s'imaginer de plus curieux, que de rendre visibles les sons, & de faire les yeux confidens de tous les plaisirs que la Musique peut donner aux oreilles.* Et c'est cet art que vous avez dessein de nous apprendre par le moyen de votre Clavecin. Vous voulez *peindre les sons, les peindre réellement, ce qui s'appelle peindre avec des couleurs; en un mot, les rendre sensibles & presens aux yeux,*

comme

comme ils le sont aux oreilles, de maniere qu'un sourd puisse joüir & juger de la beauté d'une Musique, aussi-bien que celui qui l'entend..... Vous n'en rabatez rien, & l'on ne sçauroit trop prendre en rigueur ce que vous dites.

Je suis d'un pays, où les pensées hardies, comme celles-là, plaisent infiniment; quand elles nous viennent, nous nous en réjoüissons les premiers, & nous cherchons à en faire un regale aux autres, afin qu'ils en rient avec nous; mais à vous parler naturellement, il arrive souvent que nous ne sommes gueres persuadez nous-mêmes de nos propres pensées. N'auriez-vous pas voulu pour cette fois nous imiter un peu? pardonnez-moi ce doute, mon Reverend Pere, vous sçavez que nos idées Gasconnes sont sans malice, & que nous ne trouvons pas mauvais nous-mêmes qu'on nous accuse quelquefois de ne pas nous croire; ainsi j'aimerois autant avoir ce doute à votre sujet, que de vous dire que votre sistême me paroît absolument impossible, & il l'est en effet.

Mais comme vrai-semblablement vous ne voudrez pas passer pour un homme de notre pays, je vais vous proposer les raisons qui prouvent, à mon avis, l'impossi-

possibilité de l'execution de votre Clavecin.

L'une des qualitez d'un esprit geometrique, tel que le votre, est de ne pas perdre de vûë le point d'une question qu'on examine, & de ne prétendre pas prouver autre chose que ce que l'on a avancé. Tenons-nous-en donc, s'il vous plaît, à vos propres paroles que je viens de citer, & qui me paroissent d'une extrême netteté, surtout celle-ci; *qu'un sourd pourra joüir & juger de la beauté d'une Musique aussi-bien que celui qui l'entend.* N'ayons que cela en vûë. Est-il possible que par le Clavecin du Reverend Pere Castel, & même par telle autre machine qu'on pourroit inventer, *les yeux soient confidens de tous les plaisirs de la Musique, qu'un sourd puisse joüir & juger par les yeux du plaisir que cause cet art merveilleux.*

Non, je ne crains pas de l'avancer, cela est aussi impossible, qu'il est impossible de voir par les oreilles ou par le nez, ou de sentir les odeurs par les yeux; & j'avouë que je ne sçaurois comprendre comment une telle pensée vous est tombée dans l'esprit, ni comment vous avez pû promettre, que vous continuerez d'écrire & de répondre aux difficultez; or répondez donc, s'il y a moyen.

L'Au-

L'Auteur de la Nature nous a donné cinq sens, dont tous les hommes, Philosophes, & autres voyent & sentent, ont toujours vû & ont toujours senti la difference; & ils concourent tous cinq à la conservation du corps, c'est là leur emploi; la vûë est semblable à un admirable flambeau qui sert à nous conduire, & à pourvoir à ce qui est utile à notre corps; l'oüie nous facilite le commerce avec les autres hommes, & nous unit autant qu'il se peut avec les animaux, & avec les corps raisonnans de la nature; l'odorat nous fait éviter ce qui nous seroit nuisible, & nous approche de ce qui nous est convenable; les autres sens ont de même leurs fonctions separées.

Comment donc, je vous prie, avez-vous pû confondre tout cela dans un moment, en nous voulant persuader que les yeux pourront goûter les plaisirs des oreilles, & qu'un sourd pourra juger de la beauté d'une Musique? mais si cela est, pourquoi, par une machine semblable à votre Clavecin, ou par votre Clavecin lui-même, les sourds ne pourroient-ils pas joüir par les yeux d'un entretien de plusieurs personnes qui s'entreparleroient? & ainsi dès que cette machine sera construite, les oreilles devien-

Digitized by Google

viendront inutiles, ou du moins peu nécessaires, & voilà bien des oreilles de reste. Si l'entretien des conversations ordinaires vous paroît trop simple, trop peu cadencé, & par là trop peu ressemblant à la Musique, il sera bien aisé de faire parler les gens en chantant, & du moins en ce cas le Clavecin feroit entendre les sourds, qui joüiront du plaisir de l'entretien de ces personnes. La découverte, je vous assure, seroit heureuse pour les sourds qui ne laissent pas d'être en grand nombre.

Non seulement vous ne suivez pas la nature, & vous voulez corriger ce qu'elle a fait, mais vous confondez deux choses que tous les Philosophes distinguent, & qui sont effectivement aussi distinguées, que l'esprit l'est du corps; vous confondez les sensations que l'ame éprouve avec les causes occasionnelles de ces sensations; celles-là sont dans l'ame, & spirituelles comme l'ame; celles-ci sont corporelles, & ne different entre-elles que comme tous les corps different entre-eux, je veux dire, par le different arrangement des parties de la matiere, qu'on appelle modifications.

Peut-être y a-t'il quelque chose dans les causes occasionnelles du son, qui ressemblent aux causes occasionnelles de la lu-

lumiere & des couleurs, le Soleil, par la force centrifuge de toutes les parties qui le composent, jointe au mouvement prodigieux qu'il a sur son centre, excite dans l'*ether* des vibrations qui viennent jusqu'à nos yeux, & occasionnent en nous la sensation de la lumiere ou des couleurs, selon qu'elles sont diversement modifiées; vrai-semblablement les corps resonnans excitent aussi dans l'air des vibrations, lesquelles étant transmises jusqu'à l'organe de l'oüie, occasionnent la sensation du son; je ne voudrois donc pas nier cette ressemblance; qu'il y ait des vibrations, causes occasionnelles de la lumiere & des couleurs; & des vibrations, causes occasionnelles du son: mais venons à la sensation elle-même, entant qu'elle appartient à l'ame, & qu'elle en est la modification.

Je demande: y a t'il seulement ici l'ombre de ressemblance, & pourra-t'on bien me dire quel rapport ont les couleurs rouges & blanches senties par mon ame, avec les sons graves & aigus aussi sentis par mon ame? actuellement que j'ay l'honneur de vous parler, je vois le papier blanc que j'écris, & j'entens une cloche, je vous proteste en honnête homme, que je ne vois, ou pour mieux dire, que je ne sens pas qu'il y ait plus

de

Digitized by Google

de ressemblance entre la blancheur de ce papier & le son assez aigu de cette cloche, qu'entre le jour & la nuit ; & ce que j'experimente par moi-même, à n'en pouvoir douter, pourquoi tous les autres hommes ne l'experimenteront-ils pas? Prenez une basse, & donnez en même temps un verre de beau vin rouge à un homme, diapasonez-lui des sons aussi harmonieusement que vous le pourrez ; & sans l'avertir de votre systême, demandez-lui s'il ne voit pas un rapport très-marqué entre vos sons & la couleur rouge, & vous aurez la bonté de me marquer sa réponse. En ce pays-ci tous ceux que je consulte, croyent, comme moi, que les sons & les couleurs, considerez dans l'ame, n'ont aucune conformité.

Ce qui vous a trompé, à mon avis, c'est l'uniformité que nous convenons être vrai-semblablement entre les causes occasionnelles des sons, & celles de la lumiere & des couleurs : vibrations, disons-nous, causes occasionnelles des couleurs : vibrations, causes occasionnelles des sons.

Mais la premiere reflexion que je crois qu'il auroit fallu faire là-dessus, est qu'il auroit mieux valu consentir à abandonner ce systême des vibrations, que de

consentir à nier la distinction qui se trouve entre les sensations des couleurs & des sons, & qui est fondée sur notre sentiment interieur, regle infaillible de verité. Lorsqu'un sentiment philosophique détruit les Phenomenes de la nature, au lieu de les expliquer, il faut conserver la nature, & rejetter ce systême comme faux.

Sans toutefois abandonner le systême des vibrations pour expliquer le son, la seconde reflexion qu'il auroit fallu faire, est que ces vibrations peuvent varier infiniment, sans cesser d'être vibrations, de même que les déterminations du mouvement peuvent varier à l'infini, sans que le mouvement cesse. Il y a des vibrations promptes, il y en a de lentes, semblables en cela aux pendules, dont les uns ont un mouvement prompt & les autres un lent; il y en a de fortes & de foibles. Cette promptitude ou cette lenteur, cette force ou cette foiblesse peuvent avoir des degrez de diminution ou d'augmentation en si grand nombre, qu'il n'est pas possible de les fixer.

Sur ce principe incontestable, nous devons juger que la diversité des vibrations excitera dans notre ame des sensations plus ou moins variées, selon que cette

Digitized by Google

cette diversité sera plus ou moins grande; de maniere, que si les organes de nos sens font par leur structure varier ces vibrations, nos sensations varieront aussi.

Or est-il possible de douter de l'extrême varieté de nos organes? Les membranes & les humeurs de l'œil sont tissuës tout autrement que la membrane du timpan, & toute la cavité de l'oreille. Quel rapport en effet y a-t'il entre les humeurs aqueuses, cristallines & vitrées, & entre ce délié & petit morceau de parchemin nommé timpan, aussi-bien qu'entre la coquille & le labirinthe de l'oreille? pas plus qu'entre de l'eau, & du cuir ou de la chair.

Ainsi donc les vibrations, en passant de l'air dans les yeux, souffrent diverses refractions dans les humeurs, & reçoivent des modifications infiniment differentes de celles qui passent de l'air dans les oreilles, & qui après avoir frappé le timpan, ébranlent encore l'air qui est dans le labirinthe de l'oreille. Et voilà, M. R. P. tout le mystere découvert. L'Auteur de la nature a voulu que la varieté de nos sensations dépendit de la varieté de ces vibrations, & que nous eussions le sentiment de la lumiere, ou des couleurs à l'occasion des vibrations qui se

 font

ſont dans les yeux, & qui vont juſqu'à la retine, & le ſentiment du ſon, par le moyen de celles qui ſe font dans les oreilles, & qui vont juſqu'à l'organe de l'ouïe. Nous le venons de voir, elles ſont, du tout au tout, differentes les unes des autres.

Tout ceci étant une fois admis, comme il doit l'être, à ce que je crois, il ſera aiſé de découvrir le faux des nouvelles démonſtrations que vous prétendez donner dans le Mercure de Fevrier: elles ſe réduiſent à deux principaux chefs.

L'un, que les couleurs étant une fois en proportion harmonique cauſeront le plaiſir du ſon.

L'autre, que chaque objet de nos ſens y excitent une même maniere de vibrations, & que la diverſité des membranes, quelque grande qu'elle puiſſe être, n'y fait rien.

L'un & l'autre de ces chefs vient, ce me ſemble, d'être démontré faux. 1°. Mettez entre les couleurs telle proportion que vous voudrez harmonique, geometrique, arithmetique, vous n'aurez que des couleurs & jamais des ſons. Les anciens Peintres n'étoient pas aſſez habiles, & les modernes ne le ſeront jamais aſſez pour créer des ſons.

Digitized by Google

2°. Les objets de nos sens peuvent bien exciter une même maniere de vibration dans l'air; mais quand ces vibrations tombent immediatement dans l'organe des sens, alors elles sont aussi diverses que ces organes eux-mêmes; & il me paroît impossible qu'on puisse le concevoir autrement, puisqu'il est indubitable que des parties d'air ou de matiere etherée, qui tombent dans l'eau, ou dans quelque autre liqueur, soient modifiées de la même façon que celles qui tomberont sur un tambour. Je compare ici, comme vous voyez, l'eau, ou toute autre liqueur, aux humeurs de l'œil, & le tambour au timpan.

Telles sont, M. R. P. les principales difficultez qui se sont offertes à moi à la lecture de ce que vous dites sur votre Clavécin. Apparemment ce qui m'embarasse ne vous paroîtra qu'une bagatelle. Mais c'en est assez pour une lettre. Quelque inconnu que je vous sois, je n'en suis pas moins votre Serviteur.

Ce 23. Avril 1726.

LES PASSIONS,

ODE.

Par M. de Chalamon de la Visclede.

QUel essain d'ennemis terribles,
Nourris-tu dans ton sein, mortel infortuné?
Sous quel joug odieux ces tirans inflexibles,
Tiennent-ils ton cœur enchaîné?
Tantôt de ses liens il sent le poids funeste,
Il en gemit, il le déteste,
Il fait pour les briser mille efforts genereux:
Tantôt esclave infame & digne de ses peines,
Plus il sent aggraver ses chaînes,
Plus il ose se croire heureux.

Sous mille formes differentes,
Ces monstres furieux s'offrent à mes regards,
L'un, farouche Lion aux prunelles ardentes,
Séme l'effroi de toutes parts:
L'autre, Serpent perfide, en secret s'insinuë;

Son

Digitized by Google

Son venin échape à la vûë,
De voiles imposteurs plusieurs sont revêtus,
Et trop seurs d'inspirer sous leur forme ordinaire,
Une horreur souvent salutaire,
Ils se déguisent en vertus.

Fiere du nom de grandeur d'ame,
L'aveugle ambition enyvre les Guerriers,
Eteint l'humanité dans leurs cœurs qu'elle enflame
Du desir de ses vains lauriers.
Je vois par ses fureurs la terre ensanglantée;
La licence au comble portée,
Le crime triomphant de la foible équité,
Je vois des forcenez de sang humain avides
S'assurer par des homicides,
Une affreuse immortalité.

Sous une forme plus humaine,
Le captieux amour sçait nous tirannisér,
Un cœur ne sent le poids de sa cruelle chaîne,
Que lorsqu'il ne peut la brisér.
Il paroît: que d'appas! mais bien-tôt que de larmes!

Digitized by Google

Quels supplices ! quelles allarmes !
Quel trouble renaissant ! est-ce assez ? quels forfaits !
Son feu languit, s'éteint, s'il devient legitime.
Ciel ! j'en fremis : l'attrait du crime
Est le plus doux de ses attraits.

Trop digne fille d'un tel pere,
La jalousie en proye aux plus noires fureurs,
Voit tout à la lueur du flambeau de Megere,
Source de fatales erreurs,
A nourrir ses ennuis, toujours industrieuse,
Toujours follement curieuse,
Elle cherche en tremblant une triste clarté.
La trouve-t'elle enfin ? quels transports phrenetiques !
Dieux ! quels évenemens tragiques,
Vont signaler sa cruauté.

Ton air sombre, ton œil avide,
Te trahissent : en vain tu crois nous imposer,
Cupidité fatale, implacable Eumenide,
Toi seule apprens à tout oser.

Digitized by Google

La fraude, l'injustice, & le meurtre barbare,
Coupables enfans du Tenare,
Te suivent, toujours prêts à t'immoler tes loix.
Tu parles : le devoir en vain prend leur défense ;
L'homme avec toi d'intelligence,
Feint de méconnoître sa voix.

Ta sœur lâchement enchaînée,
Au funeste metal qu'elle croit posseder,
Des hommes, d'elle-même ennemie obstinée,
Se consume à le regarder.
Par un juste supplice au sein de la richesse,
Un besoin éternel la presse.
L'éclat de ses tresors ne sçauroit m'éblouïr.
Ils ne sont, quoi qu'en dise une foule imbecile,
Qu'un amas de boüe inutile,
Pour qui n'ose point en joüir.

L'Envie, à nuire toujours prête,
Par ses fremissemens m'inspire la terreur.
Quels horribles serpens environnent sa tête !
Quel vautour déchire son cœur !

Sans relâche elle cherche à noircir le merite,
L'aspect de la vertu l'irrite,
Dans la publique joie elle verse des pleurs :
Bien-tôt le désespoir deviendroit son partage,
Ses pleurs se changeroient en rage,
Sans nos fautes & nos malheurs.

Toujours de noirs soucis troublée,
La haine ne conçoit que projets inhumains,
Quelquefois découverte & bien souvent voilée,
Pour porter des coups plus certains.
La colere la suit, & dans sa prompre yvresse,
Menace, tonne, frape, blesse ;
De son bras meurtrier rien n'arrête l'effort,
Sa victime sanglante à ses genoux expire :
Tout son sang pourra-t'il suffire,
A calmer son cruel transport ?

Tels sont, de votre aveugle rage,
Cruelles passions les funestes effets,
La terre des enfers trop ressemblante image,
N'offre à mes yeux que vos forfaits,
Quel frein arrêtera votre fougue insensée ?

Themis

Themis justement courroucée,
Envain pour la dompter épuise ses rigueurs,
Tandis que sous le poids de ses coups redoutables,
On voit expirer les coupables,
Vous regnez encor dans leurs cœurs.

Mais Dieux ! quelle clarté suprême !
C'est Minerve : tremblez, tyrans imperieux,
Que son divin aspect terrible à l'enfer même,
Calme vos transports furieux ;
Mortel, par son secours, ta raison souveraine,
Arrachant ton cœur à leur chaine,
Peut braver à son tour leur orgueil abbatu,
Et la sage immortelle ose achever l'ouvrage,
Le Ciel attend de ton courage,
Le triomphe de la vertu.

Dominare in medio inimicorum tuorum.
Psalm. 109.

Cette Ode a remporté le prix de l'Amarante d'or, aux Jeux Floraux de Toulouse, le 3. de ce mois

Digitized by Google

MODES.

ON ſçait depuis long-temps que c'eſt une neceſſité d'être à la mode, & qu'on ne peut s'en diſpenſer ſans paſſer pour ridicule. On oſe dire que la Mode exerce ſa tyrannie ſur la parure & ſur l'ajuſtement, comme l'uſage exerce la ſienne ſur le langage; & on peut ajoûter que rien n'eſt ridicule de tout ce qui peut être autoriſé par la mode, de même que tout paroît dégoûtant & bizarre, quand la Mode n'y a pas mis ſon attache.

Nous employerons donc nos ſoins pour ne laiſſer échaper aucune Mode ſans la remarquer, pas même de celles qu'il faut ſaiſir dans le moment qu'elles paroiſſent, car il y en a qui ſe montrent à peine au grand jour, & qui ſont preſque en même temps effacées par d'autres Modes naiſſantes, qui font une impreſſion plus heureuſe & de plus de durée. On eſpere d'être ſecouru par quelques perſonnes intelligentes ſur ces matieres, qui ſeront allertes ſur les Modes nouvelles, & qui nous en inſtruiront

ront ; nous croyons d'ailleurs, que les amateurs outrez des Modes nouvelles, & qui rencherissent toûjours sur elles, fourniront dequoi égayer & enrichir cet article.

Dans un Livre nouveau qui paroît depuis l'année passée, * l'Auteur s'étend beaucoup sur la Mode ; il remarque entr'autres choses qu'elle conduit & remuë tout en France. » O l'histoire cu-
» rieuse, dit-il, que celle de la Mode
» des François, si nous en avions une !
» & que cette Divinité meriteroit bien
» d'avoir un Temple dans un pays où
» elle est adorée si religieusement ! à
» moins qu'on ne veüille faire son Tem-
» ple de Paris où elle donne ses loix, & où
» tous s'assemblent pour se prosterner de-
» vant elle & lui faire des offrandes. Les
» François, ajoûte-t'il, y vont pour se
» former, & ceux qui n'ont jamais été
» à Paris, ne sont que des Francois in-
» formes, des Provinciaux que les au-
» tres dédaignent. Les Etrangers de mê-
» me y accourent de tous côtez pour se
» façonner, pour prendre un titre de
» merite, un exterieur, & des habits
» qui imposent chez eux, & dont l'hon-
» neur retombe sur les François. Par cet

* Lettres sur les Anglois & les François, & sur les Voyages, 3. vol. in 12.

» en-

» endroit, par les manieres, & par les ha-
» bits, les François ne sont pas éloignez
» de la Monarchie universelle, se voyant
» tout soumis, si ce n'est l'indomptable
» Espagnol.

Cuncta terrarum subacta.

Præter atrocem animum Catonis.

» Ce qui ne doit gueres moins les con-
» tenter, que si les hommes leur étoient
» soumis dans un autre sens, puisque les
» manieres & les habits sont une chose
» capitale chez eux.

Il faut avoüer que les Dames, surtout, ont un grand pouvoir pour mettre en credit en France tout ce qu'elles favorisent. Elles donnent le prix à la nouveauté, mais aussi on peut dire que c'est à ce Sexe qu'on doit la legereté qui domine presque par tout dans ce pays, où il semble que l'étendart de l'inconstance se déploye, & qui inspire à toute l'Europe cette prodigieuse demangeaison de changer. Ici les habits & les ajustemens ont beau être bien faits, bien entendus, & n'être point usez, s'ils ne sont plus à la mode, ils sont rejettez, & on n'oseroit les porter.

Dans le dernier article des Modes, on a dit que les hommes ne portoient presque

que plus le chapeau que sous le bras, & cela est vrai, mais quand dans quelque occasion on le met sur la tête, on le porte de la maniere qu'on a vû dans l'Estampe gravée à la fin de cet article. Ces Chapeaux sont quelquefois bordez d'un Point d'Espagne d'or ou d'argent.

Les Perruques le plus en vogue sont noüées ; on en porte beaucoup en bourse ; la frisure en est moutonnée, c'est-à-dire, en petites boucles, qui forment comme deux oreilles d'Epagneuls; & ces bourses sont fort variées & differemment ornées. La queuë prend souvent la place de la bourse, principalement chez les jeunes gens qui portent leurs cheveux.

Les Perruques à la Chanceliere sont à demi longues. Les Perruques pour monter à cheval sont fort courtes, & noüées avec un petit ruban noir par derriere, avec une boucle pendante. On en voit aussi beaucoup de naturelles & en cadenettes, que les jeunes gens portent avec un petit toupet de cheveux qu'ils laissent croître sur le front, & qu'on couvre d'une prodigieuse quantité de poudre. On voit aussi en Eté quantité de petites Perruques, qui ne different gueres des Perruques d'Abbé, ce sont proprement des Perruques de Cabinet,

ou

Digitized by Google

ou de deshabillé, qu'on appelle des Bonnets.

La derniere Mode des Perruques naturelles, c'est de les porter en boucles pendantes par derriere, qui se partagent vers l'épaule, & font une double boucle pendante en devant; & même aux petites Perruques en bourse, les côtez se terminent en bas par une boucle pendante. On fait le devant de toutes les Perruques fort bas & fort ouverts.

Il ne s'offre pas grande chose à dire presentement sur l'ajustement des Hommes, après ce que nous en avons dit dans le Mercure de Fevrier. On remarquera cependant à l'égard des Culottes, qu'on les porte toujours très-étroites, & boutonnées à côté du genoüil. Les jeunes gens, en assez grand nombre, ont supprimé la roulure du bas, dont une jarretiere bouclée, qui tient à la Culotte, a pris la place. Cette Mode n'a pas fait fortune à la Cour.

On porte toujours des Bas à coins brodez d'or ou d'argent. Pour les Souliers, ils sont ordinairement sans paton, & plutôt arondis que carrez; les talons extrêmement bas; les gens de la taille la plus mediocre s'assujettissent à cette Mode. Les hommes du bel air portent des boucles de diamant. Les boucles d'argent

gent & aſſez grandes, ſont encore fort à la mode. Venons à ce qui regarde les Dames. On ne pourra pas s'empêcher de s'étendre unpeu davantage ſur ce qui les regarde. Leurs ajuſtemens ſont trop compliquez & trop nombreux, pour pouvoir les décrire en peu de mots.

La Mantille que les Dames ont tant portée cet hyver ſur leurs épaules, eſt une eſpece de grand Fichu à trois pointes, dont celle de derriere eſt arrondie. On les fait ordinairement de velours, ou de drap écarlate, bordées d'un galon ou d'une broderie d'or. C'eſt un ornement très utile pour garantir du froid le col, la gorge & les épaules. Les femmes de bon air s'en brident le deſſous du menton, aprés l'avoir tortillée, enſorte que des deux longues pointes, l'une pend par devant & l'autre par derriere. On trouve que cela a fort bonne grace. Quelques Actrices de la Comedie Françoiſe ont déja introduit cette Mode ſur le Theatre dans des rôles comiques, & même dans des rôles ſerieux.

La Palatine, dont la Mantille a pris la place dans le temps de gelée, a déja plus de cinquante ans d'ancienneté. Elle doit ſa fortune à une grande Princeſſe, de la Maiſon Palatine, qui la mit en vogue

Digitized by Google

gue après son mariage, * & on croit que ce fut par un esprit de modestie, & pour bannir les Mouchoirs de col transparens, qui ne s'accommodoient gueres avec la pudeur. Les Palatines étoient alors fort amples, & taillées en forme de Mouchoir de col, pour couvrir & tenir chaudement la gorge & les épaules.

Celles qui ont été le plus en regne l'hyver dernier, taillées à la Mode d'à-present, étoient de Martre, de peaux de Cigne, de plumes d'Autruche, surtout en noir, de plumes de Cocq teintes en couleur de feu. On en fait aussi qu'on appelle de Fougere, parce qu'il y a des ornemens qui imitent la feüille de cette plante : c'est une espece de Campane, faite avec de la soye platte & cordonnée. On en voit aussi de Chenilles, &c.

Les Palatines ou Fichus pour l'Eté, sont de Mousseline brodée ou peinte, de Gaze rayée, & de Blondes de soye, avec des Moulinets, des Pompons, & des Sourcis d'hanneton autour.

On en a porté qu'on appelloit des Follettes, faites avec des bandes de toille blanche éfilée, de taffetas, effrangées & tortillées. On en voit de gaze brodée en or, en argent & en soye ; on en fait aussi avec des franges de toutes couleurs.

* Feu Madame.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

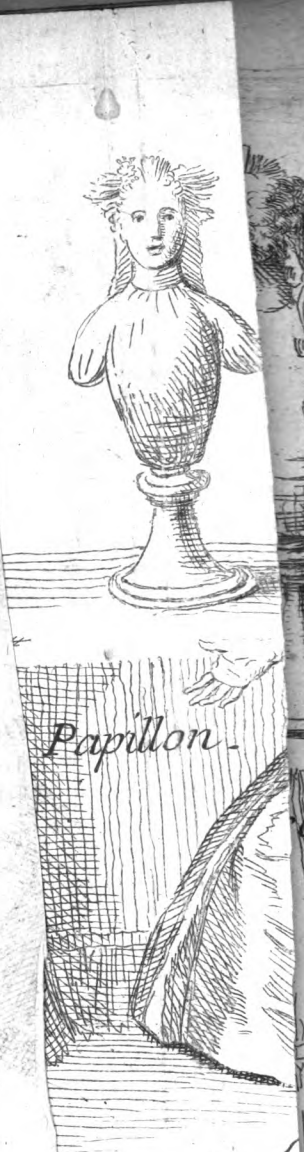

Digitized by Google

Tâchons maintenant de donner une idée juste des differens ornemens de têtes des Dames d'à-present, sans descendre, s'il est possible, dans un trop grand détail. L'Estampe ci-jointe servira de supplément.

La grande Coëffure est basse sur le front, haute sur les tempes, en diminuant sur les oreilles, avec tout le chignon bouclé, ou tapé. Les Dames qui ont conservé leurs cheveux longs derriere, mais il y en a bien peu, les relevent sur la tête, le chignon paroît uni, & on fait un rang de boucles au-dessous. On appelle cette derniere façon de se coëffer, cû nud.

On met, dans la Coëffure de grand apparat, des fleurs artificielles du côté gauche, ou des diamans & des fiches, ou bouts de rubans arrondis en forme d'anneaux, qu'on attache dans les cheveux. On en met aussi du côté droit, mais en plus petite quantité. On a grand soin que la couleur des fleurs & des rubans soit avantageusement assortie avec la couleur du teint de la personne qui s'en pare.

La derniere Mode dans les grandes Coëffures, c'est de ne point mettre de Garniture du tout. On place seulement un bec, fait d'une belle dantelle, sur le front,

front, avec le fond de même. A la Cour ce bec est de dentelle noire & le fond aussi.

L'Indécise, ou Equivoque, est une Coëffure où il paroît un peu moins de cheveux que dans la grande Coëffure. La Garniture est montée sur un bonnet piqué, ou sur un Cabochon. * On y met quelquefois un petit bouquet de fleurs, ou un quadrille en deux sur le côté gauche, & un sur le côté droit, quand il y en a deux sur le gauche. Les cheveux sont bouclez, ou frisez. Cette Coëffure n'est plus à la mode.

La demi-Indécise, ou demi-Equivoque, differe de la Coëffure précedente, en ce qu'elle est plus en devant, & qu'elle laisse voir encore moins de cheveux. Dans celle-ci on met des Fontanges faites d'un ruban qui fait le tour de la tête, & vient sur le haut former plusieurs anneaux ou fiches, le ruban conservant toujours sa largeur.

Les Coëffures qu'on appelle en Papillon, en Chien fou, à oreilles d'Epa-

* Le Cabochon est fait comme un Bonnet piqué, fort pointu vers le front. Il est fait de taffetas de diverses couleurs, de gaze rayée, ou unie & peinte, où l'on met pour ornement, de la chenille, du clinquant d'or ou d'argent, &c.

gneuls,

Digitized by Google

gneuls, ne dépendent que de la Garniture qui avance beaucoup vers l'œil & fuit de l'oreille. On ne porte plus gueres de ces Coëffures.

Dans la Coëffure en Marrons, tous les cheveux sont bouclez.

On appelle Coëffure en Vergette, lorsque les cheveux sont coupez assez courts, sans être frisez.

En Bichon, ou bichonné, c'est d'avoir les cheveux coupez par derriere, faisant la queuë de Canard.

Il y a plusieurs manieres de se coëffer en negligé, & on y employe differentes sortes de Garnitures, dont le détail seroit trop long. Terminons celui-ci par la derniere Mode; c'est la *Dormeuse*. On appelle de ce nom une Garniture un peu plissée de deux pieces qui tiennent ensemble, par le moyen de laquelle on laisse voir fort peu de cheveux. On met ordinairement un ruban plus large qu'une Fontange, noüé en négligé, formant deux cornes, plus couchées que les fiches, une de chaque côté du bec de la cornette. Ce ruban fait le tour de la tête, & se vient renoüer sous le menton en désespoir, ou s'attache le long de chaque barbe, & forme un quadrille au bout.

Beaucoup de Dames, qui ne veulent point

point s'assujettir à se faire friser, ou qui n'en ont pas le temps & la commodité, trouvent un grand secours dans des Tours de cheveux, qu'on fait exprès pour toutes sortes de Coëffures, imitans parfaitement le naturel. On les coëffe sur une Poupée avec la Garniture & tous ses accompagnemens, après quoi une femme n'a gueres plus de peine à se coëffer qu'un homme en a à mettre sa Perruque. *La Dlle Peromet*, qui travaille ces Tours de cheveux avec beaucoup d'art, & qui en a un grand debit, demeure ruë de la Harpe, vis-à-vis la Croix de fer. Elle fait aussi des Croissants pour regarnir les tempes, & des tempes seulement, quand on a le chignon assez garni.

On ne met de Coëffe que très rarement avec les grandes Coëffures; & quand on en met une, elle est attachée de maniere qu'elle ne couvre point les cheveux. Les Coëffes sont en Hyver de taffetas mince & leger, & en Eté de gaze rayée.

Les Garnitures de jour en negligé & autres, se font de Mousseline rayée & unie, avec des dantelles & sans dantelles; en Mousseline brodée, & en Linon uni & rayé, & avec de la dantelle. On porte beaucoup de Garnitures toutes de dan-

dantelles de Malines, d'Angleterre, à feston, à bride, & à raiseau. On en porte de gaze brodée & rayée à festons, avec de l'effilé pour le deüil, de Marly brodé & festonné, &c. On en fait aussi de blondes de soye differemment ornées, à une piece & à deux pieces.

Les Coëffes & Bagnolettes d'Hyver sont de velours, de peluches, de chenilles, & de satin sans envers. On met aux Bagnolettes une dantelle de soye noire tout autour.

Les Bagnolettes d'Eté sont ordinairement de gaze blanche mouchetée, avec une dantelle de fil ou blonde de soye; quelques-unes sont de Marly, ou entierement de point.

Les Gans le plus generalement en usage sont les Gans blancs de peau, de fil, & de soye, dans les habillemens serieux. On porte aussi des Mitaines simples, & en Hyver des Mitaines fourrées qui ne couvrent point la main, ces dernieres sont bordées de peaux de Martre, d'Hermine, de Fouine, &c. on les appelle plus communément des Mitons. Ce sont proprement des Amadis ou bouts de manches, avec des boutons de pierrerie ou autres. Il en a paru sur la fin de l'Hyver dernier, qui au lieu de fourrures étoient bordez de certaines plumes frisées

ſées de diverſes couleurs, qu'on appelloit des Barbichets.

Les boucles d'oreille ſont d'une & de deux pieces, en perle & en diamant; mais on y ajoûte des girandoles de trois pieces, des mêmes pierres, ou de pierres de couleur.

On porte des Coliers de perles, de diamans, & d'autres pierreries, mais les Coliers de grenats ſont le plus à la mode. Les Dames qui ont un peu trop d'embonpoint, portent au lieu de Colier un Papillon de diamans. On porte auſſi des Bracelets de perles & de diamans.

Les Echarpes d'Hyver ſont de velours noir, garnies d'Hermine, doublées de couleur de feu & brodées en or; de ſatin brodé en or & en argent, ornées de chenilles, avec de la dantelle noire autour, & le corps de la même dantelle. Il y en a qui ſont entierement de raiſeau d'or, ou d'argent, ou de dantelle noire; les plus communes ſont de taffetas avec des franges.

Les Echarpes d'Eté ſont de gaze rayée de toutes ſortes de couleurs, garnies de blondes en feſtons & autres figures, extrêmement variées, & ornées de fougere, de chenilles, de moulinets & de pompons. On en voit qui ſont entierement de blondes de ſoye blanche.

Les

Digitized by Google

Les Jupes n'ont aujourd'hui d'autre ornement qu'une frange au bas, faite de ces nœuds qui servent d'amusement aux Dames, aux Spectacles & à la promenade, où on les voit, la Navette à la main, y travailler avec beaucoup de presence d'esprit.

Les Tabliers se font de raiseau d'or & d'argent, ou de quelque étoffe riche ou brodée; mais on n'en voit gueres qu'aux jeunes personnes & aux Marchandes; on ne porte ni Tablier, ni Echarpe en Robe volante.

Les Souliers sont à present plus à la mode que les Mules; ils sont d'étofe, chamarrez ou brodez, avec la piece renversée sur la boucle.

AU MERCURE,

PLACET.

Vous avez, à ce que j'entens,
Par une innocente équivoque,
Vieilli ma femme de douze ans,
Moi de quatre. Ainsi je prétens,
Qu'il vous plaise changer l'époque.

Digitized by Google

Ma femme est morte vers la fin
De sa soixante & quatorziéme.
Pour moi le seiziéme de Juin,
J'entre en ma quatre-vingt-sixiéme;
Heureux si je puis parvenir,
A l'âge que de votre grace,
Vous avez crû m'appartenir,
Quatre ans de plus à l'avenir,
Feroient dans la dixiéme Classe,
Pour ma Tontine surement,
Un bien notable accroissement.
Surement? Non, la conjecture,
N'est, sans doute, rien moins que sûre,
Puisqu'au lieu d'augmentation,
Une cascade inopinée
Me fait éprouver cette année,
Fâcheuse diminution.

Le reste seroit difficile à rimer. Le voici en Prose. L'an 1724. les Rentiers de la dixiéme Classe de la Tontine toucherent en tout la somme de 149. livres 15. sols. L'an 1725. ces Messieurs, nonobstant le décès de 13. de leurs Confreres, trois desquels avoient entr'eux quinze actions, ne touchont en tout que

Digitized by Google

145. livres 2. sols, ensorte qu'outre l'accroissement, on leur retranche 4. livres 2. sols sur la rente de l'an passé, sans marquer là-dessus quelque raison que ce soit. Voilà le grief de ces Rentiers, du nombre desquels est

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,

De la Monnoye.

Nous reconnoissons notre faute, & nous en demandons pardon à M. de la Monnoye; mais nous ne sçaurions nous repentir de l'avoir commise. On en feroit souvent de propos déliberé, si on pouvoit se flatter qu'elles eussent de si heureuses suites.

PREMIERE ENIGME.

NOus sommes deux Gardes fideles,
Placez devant une maison,
Logez en deux trous paralelles,
Que separe toujours une fine cloison.
On découvre sur nous deux voûtes qui s'élevent,
D'où naissent deux petits rideaux,

Digitized by Google

Qui s'abatent & se relevent,
Pour détourner de nous mille funestes maux.
Un seul & même emploi fait tout notre exercice ;
Et c'est un important service,
Que nous avons grand soin de rendre exactement,
Au Maître chez lequel nous avons logement.

DEUXIE'ME ENIGME.

JE sers aux besoins des humains,
Sans recevoir de récompense ;
Les malades plus que les sains,
Ont besoin de mon assistance,
Et mon corps sans pieds & sans mains,
Est rond dans sa circonference.
Je suis couverte quelquefois :
J'ai deux oreilles sans entendre ;
Et c'est par ces deux seuls endroits,
Que je suis plus facile à prendre.
Par trois lettres de l'Alphabet,
On peut dévoiler mon secret.
Joignez la cinquiéme à l'onziéme,
Mettez entre deux la seiziéme,
Vous trouverez mon nom tout fait.

Le Maire.

Digitized by Google

TROISIE'ME ENIGME.

DIfficile à bien définir,
Du monde je fais la durée ;
Je ſuis, d'un mortel ſouvenir,
L'origine trop averée.
Le vent n'eſt pas plus inconſtant,
Je veux que tout à mon caprice,
Se ſoumette au premier inſtant ;
La raiſon devient mon ſupplice.
Souvent & du Singe & du Chat,
On m'a donné le caractere,
Je traite un Vainqueur en Forçat,
Chacun pourtant cherche à me plaire.
Au Sphinx j'avois certain rapport ;
Mais avec cette difference,
Il n'agiſſoit que pour la Mort,
Je ne ſers que pour l'exiſtence.

Digitized by Google

Moralité servant d'Explication aux trois Enigmes du Mercure d'Avril 1726.

Par M. F. A. en P.

LEs Grandeurs d'ici-bas, d'une *Vitre* legere,
Ont l'éclat tout ensemble & la fragilité ;
Mais bien qu'elles ne soient qu'illusion, chimere,
L'homme s'en fait l'objet de sa felicité :
Il vit long-temps tranquille au sein de la mi sere;
Devenu vieux & valetudinaire,
Il dispose par *Testament*,
D'un bien dont le trépas lui ravira l'usage,
Et le *Cadran solaire* indique le moment,
Où franchissant ce dur passage,
Il va d'un Dieu vengeur subir le jugement.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

SYSTE'ME d'un Medecin Anglois sur la cause de toutes les especes de maladies, avec les surprenantes configurations des differentes especes de petits Insectes qu'on voit par le moyen d'un bon

bon Microſcope, dans le ſang, & dans les urines des differens malades, & même de tous ceux qui doivent le devenir. Recueilli par M. A. C. D. *A Paris, chez Alexis-Xavier-René Meſnier*, 1726. *in* 8.

On nous dit dans une eſpece de Préface, qui eſt au commencement de cette Brochure, que c'eſt ici un *Traité*, qui eſt extrait d'un Manuſcrit qui porte pour titre, *Syſtême d'un Medecin Anglois ſur la Nature de Dieu & des Ames, &c.* Un Medecin qui donne dans les Syſtêmes les plus abſtraits, & qui ſe laiſſe entraîner par ſes caprices, peut-il être de quelque utilité au Public? comme ce doit etre l'unique but où il doit tendre.

» Pour le peu, dit l'Auteur, qu'on » veuille ſe repreſenter la diviſibilité de » la matiere à l'infini, que toute la Na» ture eſt animée, &c. on ne doit point » être ſurpris de ce que j'admets pour » cauſe de toutes nos differentes eſpeces » de douleurs, qui ne ſont autre choſe » que nos differentes eſpeces de mala» dies, autant de differentes eſpeces » de ces petits inſectes perceptibles, » neanmoins à la vûë, lorſqu'elle eſt ai» dée d'un bon Microſcope, leſquels ſe » communiquent & ſe generent comme » tous les autres animaux, &c.

Quelque absurde que paroisse ce Systême, notre Medecin se persuade, qu'il pourroit par cent raisonnemens incontestables en prouver la verité, mais il aime mieux tout d'un coup indiquer les experiences qu'il croit qu'on peut faire sur ce qu'il avance.

Il rapporte ensuite près d'une centaine de maladies causées par ses prétendus insectes, dont il donne les differentes configurations, qu'il dit avoir remarquées. Mais quelles difficultez ne faut-il pas surmonter ? quelle patience ne faut-il pas avoir pour faire quelque progrès dans cette étude, quelque bon Microscope qu'on ait, continuë l'Auteur, si par un long & penible exercice vous n'apprenez à vous en bien servir, il vous deviendra presqu'inutile : car il en est du Microscope, comme de la Flute traversiere. Tout le monde sçait souffler & remuer les doigts, cependant ce n'est qu'avec un temps considerable, qu'on apprend à bien joüer de cet instrument.

L'Auteur employe ensuite quelques pages de son écrit à refuter, comme il peut, les sentimens des habiles Medecins, sur la cause des maladies, & il expose le sien de cette maniere.

» Un homme couche avec une personne qui a des puces, ou des poux, ou des

» des cirons, ou des morpions, ou des
» animaux veneriens, il se communique
» en cet homme quelques-uns de ces ani-
» maux; ils vont, ils viennent, jusqu'à
» ce qu'ils ayent trouvé en lui un lieu
» qui leur soit agréable pour leur séjour
» & pour leur nourriture; les puces in-
» differemment par tout le corps; les poux
» dans quelques froncissures de chemi-
» se; les cirons sous l'épiderme; les mor-
» pions au penil, & sous les aisselles;
» les chancrifiques sur le prépuce; les
» gonorrhiques aux prostates; les bu-
» bonistes aux glandes des aînes; les
» veroliques dans toute la masse du sang.
» En ces lieux, chaque espece y établit
» sa demeure; ils y mangent, ils s'y
» nourrissent, ils s'y generent, ils s'y
» multiplient, il s'y fait une demangeai-
» son, un ulcere, ou un abscès, qui sub-
» siste, tant que par quelque drogue, qui
» soit pour de tels animaux un poison,
» l'on trouve le moyen de les tuer.

Nous croyons en avoir dit assez, & peut-être trop, pour faire connoître la bizarrerie de ce Systême, nous ajoûterons seulement, que l'Auteur n'a rien oublié pour le rendre utile, en donnant une *Table Alphabétique des noms des petits insectes, qui causent*, selon lui, *les maladies*.

LETTRES SPIRITUELLES du R. P. Claude de la Colombiere, de la Compagnie de Jesus. *A Lyon, chez les Freres Bruyset, ruë Merciere*, 1725. 2. vol. in 12. de plus de 200. pages chacun.

LA BIBLIOTHEQUE DES PRE'DICATEURS, Tome cinquiéme des Supplémens, concernant les Ceremonies, Pratiques, Coutumes & Maximes de l'Eglise. *Par le R. P. Houdry, D. L. C. D. J.* A Lyon, chez la Veuve Boudet, ruë Merciere, 1725. in 4. de 587. pages.

OEUVRES du R. P. Ignace Gaston Pardies, de la Compagnie de Jesus, contenant 1°. Les Elemens de Geometrie. 2°. Un Discours du mouvement local. 3°. La Statique, ou la Science des forces mouvantes. 4°. Deux Machines propres à faire les Cadrans. 5°. Un Discours de la Connoissance des Bêtes, augmenté dans cette nouvelle Edition d'une Table pour l'intelligence des Elemens de Geometrie, selon Euclide. *A Lyon, chez les FF. Bruyset*, 1725. in 12. de 500. pages, sans la Préface.

RE'PONSE aux Observations sur la Chronologie de M. Newton, avec une Lettre

Digitized by Google

Lettre de M .... au sujet de ladite Réponse. *A Paris, Quay des Augustins, chez N. Pissot*, 1726. broch. in 12. de 28. pages.

DE'CISIONS SOMMAIRES DU PALAIS, par ordre alphabetique, illustrées de Notes, & de plusieurs Arrests de la Cour du Parlement de Bordeaux. *Par feu Maître Abraham la Peyrere, ancien Avocat en la dite Cour*, cinquiéme Edition, revûë, corrigée & augmentée d'un grand nombre de Décisions & d'Arrêts recueillis des Memoires de plusieurs illustres Senateurs de ce Parlement, & à laquelle on a ajoûté plusieurs nouveaux Arrêts notables. *A Bordeaux, chez Simon Boudé, Charles & Simon Labottiere*, & se vend à Paris, ruë S. Jacques, chez Cavelier, 1725. in folio de 552. pages.

LES ELEGIES D'OVIDE pendant son exil, traduites en François, le Latin à côté, avec des Notes critiques & historiques. *Deux Volumes.* Par le P. de Kervillars, D. L. C. D. J. *A Paris, ruë de la Harpe, chez Ch. d'Houry*, 1726. in 12.

NOUVEAU SYSTE'ME sur la generation

de l'Homme, & celle de l'Oiseau, où l'on rapporte, & où l'on refute les differentes opinions qui ont paru sur ce sujet. *Par Charles-Denis de Launay, Chirurgien Major du Regiment Royal, Infanterie.* A Paris, rue Galande, chez G. F. Quillau, fils, 1726. in 12. de plus de 300. pages.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, pour servir de continuation à celle de M. l'Abbé Fleury, Tom. XXI. depuis l'an 1401. jusqu'en 1431. Premiere & seconde Partie. *A Paris, ruë S. Jacques, chez la Veuve de L. Guerin, Hippol. Guerin, fils, & Jean Mariette; & chez Emery, Martin, Quay des Augustins,* 1726. 4. vol. in 12. 2. vol. in 4.

HISTOIRE SECRETTE des Femmes Galantes de l'Antiquité. A Paris, ruë S. Jacques, chez Ganèau, 3. vol. in 12. de plus de 1300. pages.

LETTRES de Marie Rabutin-Chantal, Marquise de Sevigné, à Madame la Comtesse de Grignan, sa fille, Tome I. 381 pages, Tome 2. 324. pages, *sans nom de Ville, ni de Libraire.* Mais on sçait que ce Livre se débite *à Paris chez Pissot, Quay*

Quay des Augustins, 2. livres les 2. vol. 12. 1726.

On voit à la tête de ce Recüeil une Préface & une Lettre, ou plutost une double Préface, dans laquelle on apprend sommairement l'Histoire de la Marquise de Sevigné, & de la Comtesse de Grignan, & quelque chose de ce qui regardé l'Ouvrage qu'on donne au Public. » Quoique le stile de ces » Lettres soit d'un tour aisé, naturel, & » simple en apparence, il ne laisse pas » d'être assez figuré, pour exiger du Lec- » teur bien de l'attention pour le suivre » & pour l'entendre.

» Ces Lettres sont d'ailleurs remplies » de préceptes & de raisonnemens si » justes & si sensez, avec tant d'art & » tant d'agrément, que la lecture en peut » être très-utile aux jeunes personnes & » à tout le monde.

Cette Préface est suivie de quatre Lettres, adressées à M. de Coulanges. Elles sont suivies du Recüeil des Lettres à Madame de Grignan, au nombre de 134. que ces deux Volumes contiennent.

On a sçû que c'est M. Thiriot qui a donné ces Lettres au Public. Elles ont été reçûës fort agréablement, & on les lit avec grande avidité. Le stile en est simple,

ſimple, coupé, leger, naturel, & très-affectueux; les narrations vives & courtes: c'eſt un modele, & peut-être ce qu'il y a de plus parfait en ce genre. Cependant les perſonnes conſiderables, qui tiennent à l'illuſtre Madame de Sevigné par la parenté, ou par l'alliance, ont ſouffert impatiemment que l'on ait pû penſer qu'elles euſſent la moindre part à cette Edition, qui a été faite ſur un Manuſcrit perdu à la mort du feu Comte de Buſſi, & tombé, il y a plus de deux ans, entre les mains de M. l'Abbé Damfreville, par M. de Clemencé. Voici deux Lettres qui pourront éclaircir cette matiere. Elles ont paru imprimées en feüille volante.

LETTRE de M. l'Abbé Damfreville, à M. de * * *

VOus me demandez, Monſieur, quelle part je puis avoir à l'Edition des Lettres de Madame la Marquiſe de Sevigné: je vais vous ſatisfaire en peu de mots. J'avois depuis long-temps par N. de Clemencé, un Manuſcrit de ces Lettres. M. Thiriot m'étant venu voir l'année paſſée, trouva ce Manuſcrit ſur ma table, il me pria de le lui prêter. Je lui accordai volontiers ce plaiſir; cela

eſt

est tout simple, & tout ordinaire dans le commerce des Lettres. A quelque temps de là M. Thiriot se trouvant à la campagne, les a fait imprimer; & j'ai eu tout sujet de me repentir de ma facilité, par les plaintes & les murmures que cette Edition a excitez, & par la peine qu'elle a causée à tout ce qui existe du nom & du sang de Rabutin.

Voilà, Monsieur, avec verité, toute la part innocente & indirecte que j'ai dans cette affaire. J'ai un sensible chagrin d'avoir, contre mon attente, donné occasion à un évenement, qui a déplû à des personnes considerables que j'honore & respecte.

Je suis, Monsieur, &c.

Lettre de M. Thiriot à M. de * * *

L'Interêt, Monsieur, que vous prenez aux Lettres de Madame la Marquise de Sevigné, & le témoignage que je dois à la verité, m'obligent à vous donner l'éclaircissement que vous demandez.

Etant allé voir M. l'Abbé Damfreville le mois de May dernier, j'y trouvai un Manuscrit de ces Lettres, qu'il avoit, me dit-il, environ depuis deux ans. Je le priai de me le prêter, & de m'en laisser prendre une copie. Il me l'accorda sans m'im-

Digitized by Google

m'imposer aucune condition, & avec tant de facilité, que me trouvant à quelque temps delà à Roüen, je crus faire un present agréable & avantageux au Public de lui donner ces Lettres, & je pris la résolution de les faire imprimer. Je pensois que ce Manuscrit étoit beaucoup plus répandu dans le monde, plusieurs de mes amis m'ayant dit qu'ils en avoient déja vû d'autres aussi bien que moi. Enfin, Monsieur, j'ai crû ne faire que ce qui étoit du droit des gens dans la Republique des Lettres. Cependant j'apprens que cette Edition blesse les personnes illustres qui s'interessent par les liaisons du sang à la memoire de Madame la Marquise de Sevigné. J'en ai, je vous l'avoue, Monsieur, une veritable douleur, & je voudrois de tout mon cœur n'y avoir jamais pensé. Je vous prie de le dire à tous ceux qui vous en parleront, & de me croire très-sincerement.

Quoique cet Extrait commence d'être un peu long, nous n'avons pas encore rempli toutes nos obligations. Il reste à donner quelques fragmens de ces Lettres, pour que les Lecteurs puissent en avoir une legere idée. Ils auroient bien lieu de se plaindre si nous y manquions.

La

La septiéme Lettre est écrite de Livri au mois de Mars 1671. où la Marquise de Sevigné alla faire une espece de retraite. » Je vous écris, poursuit-elle, » assise sur le siege de mousse, où je vous » ai vûë quelquefois couchée. Mais, mon » Dieu, où ne vous ai-je point vûë ici, » & de quelle façon toutes ces pensées » me traversent le cœur? Il n'y a point » d'endroit, point de lieu, ni dans la » maison, ni dans l'Eglise, ni dans le » bois, ni dans le jardin, où je ne vous » aye vûë; il n'y en a point qui ne me » fasse souvenir de quelque chose; de » quelque maniere que ce soit, cela me » perce le cœur. Je vous vois, vous m'é- » tes présente, je pense, & je repense » à tout. Ma tête & mon esprit se creu- » sent; mais j'ai beau tourner, j'ai beau » chercher cette chere enfant que j'aime » avec tant de passion, elle est à deux » cens lieuës de moi, je ne l'ai plus. Sur » cela je pleure sans pouvoir m'en em- » pêcher. Ma chere Bonne, voila qui » est bien foible, mais pour moi je ne » sçais point être forte contre une ten- » dresse si juste & si naturelle. Je ne sçais » en quelle disposition vous serez en li- » sant ma Lettre; le hazard peut faire » qu'elle viendra mal-à-propos, & qu'el- » le ne sera peut-être pas lûë de la ma-

niere

» niere qu'elle eſt écrite. A cela je ne » ſçai point de remede. Elle ſert tou- » jours à me ſoulager preſentement ; c'eſt » tout ce que je lui demande. L'état où » ce lieu-ci m'a miſe eſt une choſe in- » croyable. Je vous prie de ne point par- » ler de mes foibleſſes, mais vous de- » vez les aimer, & reſpecter mes larmes, » qui viennent d'un cœur tout à vous.

LETTRE huitiéme. » Je ne ſçai où » me ſauver de vous ; notre maiſon » de Paris m'aſſomme encore tous les » jours, & Livri m'acheve. Pour vous, » c'eſt par un effort de memoire que vous » penſez à moi ; la Provence n'eſt point » obligée de me rendre à vous, comme » ces lieux-ci vous rendent à moi, &c.

LETTRES 16. & 17. de Paris au mois d'Avril 1671. » Le Roi arriva le Jeu- » di 23. au ſoir à Chantilly ; il courut » le Cerf au clair de la Lune, les Lan- » ternes firent des merveilles ; le Feu » d'artifice fut un peu effacé par la clar- » té de notre amie. La Promenade, le » Jeu, la Collation dans un lieu tapiſſé » de Jonquilles, tout alla à merveilles. » On ſoupa ; il y eut quelques tables où » le rôti manqua, à cauſe de pluſieurs » dînez à quoi on ne s'étoit point atten- » du.

» du. Cela saisit Vatel, ce grand Vatel, » Maître d'Hôtel de M. Fouquet, qui » l'étoit présentement de Monsieur le » Prince, cet homme, d'une capacité » distinguée, dont la tête étoit capable de » soutenir tout le soin d'un Etat; cet » homme donc que je connoissois, dit » plusieurs fois, je suis perdu d'hon- » neur, voici un affront que je ne sup- » porterai pas. Il dit à Gourville, la tê- » te me tourne, il y a douze nuits que » je n'ai dormi, aidez-moi à donner des » ordres. Gourville le soulagea en ce » qu'il put. Le rôti qui avoit manqué, » non pas à la table du Roi, mais aux » vingt-cinquiémes, lui revenoit tou- » jours à la tête. Gourville le dit à M. » le Prince. M. le Prince alla jusques » dans sa chambre, & lui dit: Vatel, » tout va bien, rien n'étoit si beau que le » souper du Roi. Il lui dit, Monseigneur, » votre bonté m'acheve. Je sçai que le » rôt a manqué à deux tables. Point du » tout, dit M. le Prince, ne vous fâ- » chez point, tout va bien. La nuit vint, » le Feu d'artifice ne réüssit pas, il fut » couvert d'un nuage: il coutoit 16000. » francs. A quatre heures du matin Va- » tel s'en va par tout, il trouve tout en- » dormi; il rencontre un petit Pour- » voyeur, qui lui apportoit seulement

» deux

» deux charges de Marée ; il lui deman-
» de : Est-ce-là tout ? Il lui dit, oüi,
» Monsieur ; il ne sçavoit pas que Va-
» tel avoit envoyé à tous les Ports de
» de Mer. Il attend quelque temps, les
» autres Pourvoyeurs ne viennent point ;
» sa tête s'échauffoit, il crut qu'il n'au-
» roit point d'autre Marée ; il trouva
» Gourville, il lui dit : Monsieur, je ne
» survivrai point à cet affront-ci. Gour-
» ville se mocqua de lui : Vatel monte à
» la chambre, met son épée contre la
» porte, & se la passe au travers du cœur ;
» mais ce ne fut qu'au troisiéme coup,
» car il s'en donna deux qui n'étoient
» pas mortels ; il tombe mort. La marée
» cependant arrive de tous côtez, on
» cherche Vatel pour la distribuer, on
» va à sa chambre, on heurte, on enfon-
» ce la porte, on le trouve noyé dans
» son sang, on court à Monsieur le Prin-
» ce qui fut au désespoir... Il le dit au
» Roi fort tristement. On disoit que c'é-
» toit à force d'avoir de l'honneur à sa
» maniere. On loüa & on blâma son cou-
» rage. Le Roi dit qu'il y avoit cinq ans
» qu'il retardoit de venir à Chantilly,
» parce qu'il comprenoit l'excès de cet
» embarras. Il dit à M. le Prince qu'il
» ne devoit avoir que deux tables, & ne
» point se charger de tout : il jura qu'il
» ne

» ne souffriroit plus que M. le Prince en
» usât ainsi ; mais c'étoit trop tard pour
» le pauvre Vatel.

LETTRE 19. » Vous aurez été dans
» les Galeres, vous aurez passé sur de
» petits ponts, le pied peut vous avoir
» glissé, vous serez tombée ; voilà les
» horreurs de la separation : on est à la
» merci de toutes ces pensées ; on peut
» croire sans folie que tout ce qui est
» possible peut arriver. Toutes les tris-
» tesses de temperamment sont des pres-
» sentimens, tous les songes sont des
» présages, toutes les précautions sont
» des avertissemens ; enfin, c'est une
» douleur sans fin.

» Ne jettez pas si loin ces derniers Li-
» vres de la Fontaine. Il y a des Fables
» qui vous raviront, & des contes qui
» vous charmeront. La fin des Oyes de
» Frere Philippe, les Remois, les pe-
» tits chiens ; tout cela est très-joli : il
» n'y a que ce qui n'est point de ce stile
» qui est plat. Je voudrois faire une Fa-
» ble qui lui fit entendre combien cela est
» miserable, de forcer son esprit à sortir
» de son genre, & combien la folie de
» vouloir chanter sur tous les tons, fait
» une mauvaise Musique. Il ne faut point
» qu'il sorte du talent qu'il a de conter.

LET-

LETTRE 23. » Une de mes grandes » envies, ce feroit d'être devote ; j'en » tourmente tous les jours la Mousse. Je » ne suis ni à Dieu, ni au Diable, cet » état m'ennuye, quoiqu'entre nous je le » trouve le plus naturel du monde. On » n'est point au Diable, parce qu'on craint » Dieu, & qu'au fond on a un principe » de Religion. On n'est point à Dieu » aussi, parce que sa Loi est dure, & » qu'on n'aime point à se détruire soi-» même. Cela compose les tiedes, dont » le grand nombre ne m'étonne point du » tout. J'entre dans leurs raisons ; cepen-» dant Dieu les hait ; il faut donc en sor-» tir ; voilà la difficulté.

LETTRE 24. » Enfin je respire ; » j'ai été trois ordinaires sans recevoir de » vos Lettres, & j'étois si fort en peine, » que j'étois reduite à souhaiter que vous » eussiez écrit à tout le monde hormis à » moi. Je m'accommodois mieux d'avoir » été un peu retardée dans votre souve-» nir, que de porter l'épouventable in-» quiétude sur votre santé. Mais, mon » Dieu, je me repens de vous écrire » mes douleurs, elles vous donneront de » la peine quand je n'en aurai plus. Voi-» là le malheur d'être éloignée. Helas ! » il n'est pas seul, ... notre ami Du-

bois

Digitized by Google

» bois prend un soin infini de notre com-
» merce, c'est-à-dire, de ma vie.

LETTRE 25. » La divine P * * *
» est justement & à point toute fausse.
» Je lui fais trop d'honneur de daigner
» seulement en dire du mal. Elle jouë
» toutes sortes de choses. Elle jouë la
» Devote, la capable, la peureuse, la
» petite poitrine, la meilleure fille du
» monde; mais surtout elle me contre-
» fait: de sorte qu'elle me fait toujours
» le même plaisir, que si je me voyois
» dans un miroir qui me fit ridicule, &
» que je parlasse à un écho qui me ré-
» pondit des sottises.

LETTRE 27. » Madame de la Fayet-
» te me mande qu'elle se trouve obli-
» gée de vous écrire en mon absence, &
» qu'elle le fera de temps en temps.
» Cela me paroît honnête; mais puisque
» vous lui faites réponse, je ne lui suis
» gueres obligée. Voilà une chose fine.
» L'entendez-vous bien? Il me semble,
» ma Bonne, que je vous fais tort de
» douter de votre intelligence sur ce qui
» est un peu enveloppé; je pense que c'est
» à moi que je parle.

LETTRE 28. » Je les regrette tous
» les

Digitized by Google

» les jours de ma vie, ce temps où je
» vous voyois à toute heure, & j'en sou-
» haiterois un pareil au prix de mon sang;
» ce n'est pas que j'aye sur mon cœur de
» n'avoir pas senti le plaisir d'être avec
» vous; je vous jure, & je vous protes-
» te que je ne vous ai jamais regardée avec
» indifference, ni avec la langueur que
» donne quelquefois l'habitude: mes yeux
» ni mon cœur ne se sont jamais accoû-
» tumez à cette vûe, & jamais je ne vous
» ai regardée sans joye & sans tendres-
» se; & s'il y a quelques momens où elle
» n'ait pas paru, c'est alors que je la sen-
» tois plus vivement.

» A propos de Pascal, je suis en fan-
» taisie d'admirer l'honnêteté de ces Mes-
» sieurs les Postillons, qui sont incessam-
» ment sur les chemins pour porter &
» reporter nos Lettres. Il n'y a jour de
» la semaine qu'ils n'en portent quel-
» qu'une à vous & à moi; il y en a tou-
» jours & à toutes les heures par la Cam-
» pagne. Les honnêtes gens! qu'ils sont
» obligeans! & que c'est une belle in-
» vention que la Poste, & un bel effet
» de la Providence que la cupidité. J'ai
» quelquefois envie de leur écrire, pour
» leur témoigner ma reconnoissance, &
» je crois que je l'aurois déja fait, sans
» que je me souviens de ce chapitre de
» Pascal,

Digitized by Google

» Pascal, qu'ils ont peut-être envie de » me remercier de ce que j'écris, com- » me j'ai envie de les remercier de ce » qu'ils portent mes Lettres.

» Je suis assez blessée des méchans sti- » les ; j'ai quelque lumiere pour les bons ; » & personne n'est plus touchée que moi » des charmes de l'Eloquence. Le stile » de la Calprenede est maudit en mille » endroits : de grandes periodes de Ro- » man, de méchants mots ; je sens tout » cela. J'écrivis l'autre jour une Lettre » à mon fils de ce stile, qui étoit fort » plaisante. Je trouve qu'il est détesta- » ble, & je ne laisse pas de m'y prendre » comme à de la glu. La beauté des Sen- » timens, la violence des passions, la » grandeur des évenemens, & le succès » miraculeux de leur redoutable épée ; » tout cela m'entraîne comme une petite » fille.

LETTRE 34. » Vous me voulez ai- » mer, & pour vous & pour votre en- » fant. Eh ! ma Bonne, n'entreprenez » point tant de choses ? Quand vous pour- » riez atteindre à m'aimer autant que je » vous aime, ce qui n'est pas une chose » possible, ni même dans l'ordre de Dieu, » il faudroit toujours que ma petite fut

» pardessus le marché. C'est le trop plein
» de la tendresse que j'ai pour vous.

On imprime deux nouveaux Ouvrages du P. Buffier, intitulez *Traitez Philosophiques & Pratiques d'Eloquence & de Poësie:* chacun des deux fera un Volume. Comme l'Auteur ne travaille pas d'ordinaire d'après les idées d'autrui, on peut s'attendre à quelque chose de neuf sur des matieres qui semblent usées. On dit qu'il s'y trouve à la fin des Exemples de chaque sorte de Pieces d'Eloquence & de Poësie, avec des Remarques Critiques sur chacune de ces Pieces. L'Ouvrage, ne fut-ce que par cet endroit, pourra exciter la curiosité & servir à former le goût.

Nous reconnoissons avec grand plaisir, que nous avons été mal informez lorsque nous avons dit dans notre Journal du mois de Mars dernier, que la Traduction de Tite-Live, par M. du Laurent, avoit été brûlée dans l'incendie qui a fait perir son Auteur. On nous a certifié de plusieurs endroits, que le Manuscrit de cette Traduction est entre les mains de M. l'Abbé de la Croix, Chanoine de Notre-Dame, neveu de M. du Laurent, & on ajoûte à cette certitude, que M. de

Digitized by Google

la Croix est en état de faire travailler incessamment à l'Edition de ce grand Ouvrage.

Il paroît depuis peu une Carte Géographique très-curieuse & utile. Elle a pour titre *La France Benedictine*, ou Carte generale des Abbayes & Prieurez Conventuels de l'Ordre de S. Benoist, tant d'Hommes que de Filles, Reformées, Non-Reformées & Secularisées.

Elle est accompagnée de Tables Alphabetiques, pour trouver par les longitudes & latitudes, les positions de toutes ces Abbayes & Prieurez. Dressée & mise au jour par Fr. Fr. le Chevalier, Religieux Benedictin, de la Congregation de S. Maur.

L'on trouvera de ces Cartes, chez le sieur Danet, sur le Pont Notre-Dame, à la Sphere Royale, & chez l'Auteur, à l'Abbaye de S. Germain des Prez.

Le sieur Desrochers, Graveur du Roi, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, qui s'applique à graver les Portraits des Personnes illustres dans l'Eglise, dans les Armes, dans la Robe, dans les Sciences & les Arts, comme aussi la Famille Royale de France, &

Digitized by Google

des autres Cours Etrangeres, est parvenu à un nombre de Portraits qui interessent beaucoup le Public, & qui sont d'un grand secours pour l'Histoire. Ces Portraits sont de grandeur in 4. & on en peut former plusieurs Volumes. Il reçut en 1723. une Médaille d'or de l'Empereur, dont S. M. I. le gratifia. Il vient d'en recevoir une de même métal du Prince de Hesse-Darmstadt, par les mains de M. le Baron de Planta, Envoyé de ce Prince à la Cour de France : ce qui prouve le cas qu'on fait en Allemagne de cette grande suite aussi utile qu'agréable. On voit dans la face droite de cette derniere Médaille le Portrait du Prince avec cette Legende : *Ernest. Lud. D. G. Haß. Landg. Pr. Hersf.* Et dans le Revers, un Lion tenant une Epée, & les Armes du Prince, avec cette Legende : *Protegere præstat quam rapere.*

On trouve aussi chez ledit sieur Desrochers les Estampes d'après le Correge qu'il a gravées, & qui ont été dédiées à Monseigneur le Duc d'Orleans, Petit-Fils de France, ainsi que quantité d'autres sujets considerables.

Le sieur Hecquet, Graveur & Marchand Imager, ayant appris par plusieurs

ſieurs lettres de Provinces, que divers Profeſſeurs & Superieurs de Colleges, ainſi que les Marchands d'Eſtampes de differens endroits, ne ſçavent à qui s'adreſſer pour leurs Theſes, a crû devoir leur donner avis, qu'il eſt très-bien aſſorti en Theſes, de toute ſorte de ſujets & de grandeurs differentes, dont il s'offre d'envoyer des Epreuves, & d'en marquer au juſte le prix, afin que les Ecoliers puiſſent choiſir commodément les ſujets qui leur conviendront. Il avertit encore qu'il a fait deux nouvelles Affiches, dont l'une contient le Portrait du Roi, accompagné d'une Victoire & de Bellone, avec des Trophées attachez à un Palmier & à un Chêne, où ſont auſſi deux Médailles qui ont rapport au Mariage du Roi, avec un petit Bas-Relief au-deſſous, où l'on voit la Ceremonie du Mariage. Celle de la Reine en repreſente toutes les Vertus qui caracteriſent cette Princeſſe; la Renommée la couronne, & pluſieurs Génies repreſentent les Arts, &c. Les deux Portraits ſont très-reſſemblans. Ces deux Affiches ſont de la grandeur ordinaire des autres. Il a auſſi plus de cent ſujets, tant du Nouveau que de l'ancien Teſtament, & un un grand nombre de Patrons pour les Affiches. Ceux qui voudront lui faire

l'honneur de lui écrire, son adresse est *à l'Image S. Maur, Place de Cambray, à Paris.*

Le sieur du Quet, Ingenieur pour les forces mouvantes, & les Mechaniques, qui a été envoyé par ordre du feu Roi dans plusieurs Ports de Mer, pour essayer des Rames de son invention, voulant faire part au Public de ses découvertes, il donne avis qu'il fera chez lui des Discours sur differentes matieres de Mechaniques, & prouvera l'utilité qu'il y a à pratiquer ce qu'il a inventé pour la perfection de la Navigation; surtout au sujet de ses Rames, dont il prétend que tous les Bâtimens doivent user. C'est par elles qu'il prétend prouver la possibilité de faire servir la rapidité du Rhône & des autres Rivieres, à remonter les Bateaux chargez avec plus de vitesse, que par le tirage des Chevaux & des Bœux, & par consequent avec plus de facilité, moins de danger, de dépense, d'embarras & d'inconvenient. Il croit pouvoir employer par le même moyen le courant de la Seine à Paris, à faire monter & descendre sans cesse des petits Bateaux couverts, qui pourront servir de voiture publique pour monter & descendre de la Porte S. Bernard aux Thuilleries. Il

Digitized by Google

Il fera connoître dans ses Discours les défauts & les sujettions des Moulins à vent, & enseignera la maniere de les corriger, de les rendre plus simples, plus solides, d'une figure plus agreable, & de moindre entretien.

Il apprendra les moyens de voiturer par terre, les fruits de la Campagne & les marchandises par le moyen du vent, contre le vent même, surtout dans les Plaines, où le vent peut avoir toute son action. Par ce moyen on pourra tirer le bois de diverses Forests sans beaucoup de peine ni de dépense, en employant quatre chevaux, qui serviront à mener au vent 20. ou 30. Charettes, construites exprés, qui porteront chacune au moins une corde de bois. On pourroit même labourer la terre par leur secours & celui du vent.

Il donnera de nouvelles instructions sur la maniere de battre & vanner le bled en même temps, & quantité d'autres choses utiles & agreables dans la vie civile.

Un modele de relief servira à faire entendre dans toutes ses parties le sujet de chaque Discours, & à en donner une parfaite intelligence pour la pratique.

Les Curieux qui voudront profiter de

Digitized by Google

ces instructions, s'adresseront à l'Auteur, ruë de l'Arbre-Sec, vis-à-vis le petit Paradis, où l'on conviendra de l'heure la plus commode. Il y aura un Commis qui recevra une retribution de 30. sols pour chaque Discours; afin de fournir aux petits frais qu'il conviendra faire.

Toujours attentifs à saisir tout ce qui peut faire naître l'amour & le goût des Beaux Arts, nous nous faisons un plaisir & un devoir particulier de les celebrer à toutes les occasions qui se presentent. Le sujet qui donne lieu à cet article, a attiré la curiosité des personnes de la plus grande consideration de la Cour & de la Ville, qui sont venus admirer l'Ouvrage de M. Ballin, Premier Orfevre du Roi, aux Galleries du Louvre, digne heritier des talens du fameux Claude Ballin, son oncle, dont les Ouvrages d'Orfevrerie, soit pour la composition, soit pour l'execution, seront toujours estimez comme des Chefs-d'œuvre des plus grands Maîtres.

Il s'agit ici d'un Service de Vaisselle d'argent, du poids d'environ 2000. marcs, dont on peut dire que le travail surpasse de beaucoup la matiere.

Un grand milieu de table ou *Surtout*, en fait la principale piece. C'est une espece

pece de Temple sur un plan carré-long, à pans coupez, sur lequel tout l'éédifice il est élevé. L'ingenieux Artiste a voulu representer une Fête que donne Comus, Dieu des Festins. Son Simulacre est placé au-dessus d'un Baldaquin qui sert de couronnement à cette riche fabrique. Le Dieu paroît à demi-couché, les bras étendus, dans une attitude, & avec des expressions qui marquent la santé, la joye & le contentement, & qui semblent inviter aux plaisirs de la table. Ce Baldaquin est élevé sur quatre arcades. Sous les deux plus grandes on voit en Termes les figures de Bacchus & de Cerès, avec leurs Attributs, qui remplissent les deux principales faces des grandes Arcades, sur les bords & le sommet des archivoltes. Ces Attributs distribuez avec art enrichissent beaucoup l'Ouvrage, & font une varieté admirable. Du milieu des quatre pieds droits qui forment le bas des Arcades, on voit s'élever vers le ceintre, quatre Bacchantes en demi-corps, dont le bas est terminé en maniere de console d'un dessein fort agreable. Ces quatre demi-figures, posées sur le repos d'une volute, interrompent les montans, & font un fort bel effet. On a eu grande attention à donner à ces Bacchantes des attitudes convenables & ex-

trêmement variées. Elles tiennent les divers instrumens que l'usage fabuleux autorise. Dans toutes ces figures, outre la grace & la correction du dessein, on y trouve encore cet air d'enjouëment & de vivacité qui convient au sujet.

Le milieu au-dessous du Baldaquin est occupé par une espece de Corbeille propre à mettre des Fleurs, des Citrons, des Oranges, & autres Fruits selon la saison. Cette Piece est posée sur une autre beaucoup plus grande, dont tout le pourtour est enrichi d'ornemens convenables & gracieux. Le bord est formé par un cordon de baguettes, réünies par des palmes. Cette bordure est interrompuë à chaque milieu des quatre faces, par les Armes en relief du Maréchal Comte de Daun, Gouverneur general du Milanés, pour qui ce Service a été fait. De ce cordon sortent quatre coquilles couvertes, jonchées de feüilles de Goimont, pour servir de Poivrieres. Il en sort aussi huit branches des angles, des pans coupez, qui portent chacune leur bassinet pour des bougies.

Au-dessus des coquilles dont on vient de parler, il y a quatre Sucriers d'une forme singuliere, & d'une simetrie agréable. Ils sont environnez d'un foyer de cannes de sucre. Sur les flancs & sur les deux

deux bouts, sont posées huit Caraffes de cristal, pour l'huile & le vinaigre, dans des especes de cuvetes qui embellissent cette riche composition. Elles sont aussi environnées jusques vers leur milieu, de seps de Vigne & de branches d'Olivier, avec des feüilles & du fruit.

Ce magnifique Surtout est accompagné de deux Terrines ovales à ances, avec leurs bassins & cuilliers, le tout d'un goût nouveau & d'un travail exquis; de deux Pots à oïlles, de forme ronde, aussi avec leurs bassins & cuilliers. Ces quatre grandes pieces ont chacune leur couvercle ornez d'une maniere singuliere & ingenieuse; De quatre Caisses à foye gras, d'une invention nouvelle: De quatre Seaux à pans, de grand nombre de Soucoupes, Réchauts, Saucieres, Flambeaux, Bassins, Plats & Assietes, de formes & grandeurs differentes, le tout bordé d'un perlé.

M. Ballin travaille actuellement à 32. Corbeilles de differentes formes, grandes, moyennes & petites pour le Dessert, dont la richesse & le goût répondront à la magnificence du Service.

Lettre écrite aux Auteurs du Mercure.

IL paroît depuis peu, Messieurs, un Livre imprimé à Paris, chez Etienne, qui a pour titre, *Abregé de la Vie des anciens Philosophes, qu'on dit avoir reçu des mains de feu M. le Duc de Chevreuse, & que ce Seigneur a assuré qu'il étoit du celebre M. de Fenelon, Archevêque de Cambray.*

Comme je n'y ai trouvé, ni son stile, ni son esprit, ni ses sentimens, j'ai demandé à tous ses parens & amis, s'ils avoient quelque connoissance de cet Ouvrage ; tous le desavouent, & surtout M. le Duc de Chaulnes, fils de M. le Duc de Chevreuse, M. l'Abbé de Beaumont, Evêque de Saintes, & M. le Marquis de Fenelon, Ambassadeur d'Hollande, neveux de feu M. de Cambray.

Ils souhaitent tous qu'on détrompe le Public, non seulement pour rendre justice à la memoire de cet illustre Prélat, mais aussi pour se conformer à ses dernieres volontez marquées par son Testament. *On ne doit*, dit-il, *m'attribuer aucun des Ecrits qu'on pourroit publier sous mon nom. Je ne reconnois que ceux qui auront été imprimez par mes soins, ou reconnus par moi pendant ma vie. Les autres*

tres pourroient, ou n'être pas de moi, ou m'être attribuez sans fondement, ou être mêlez avec d'autres Ecrits étrangers, ou être alterez par des Copistes.

Le Public doit regarder avec indignation ceux qui osent emprunter ainsi des noms respectables, pour debiter des Ouvrages supposez ou estropiez, surtout lorsque ces Ouvrages ne font point honneur à la memoire des personnes ausquelles on les attribue. Tous les Membres de la Republique des Lettres sont interessez à empêcher & à desavoüer une semblable supercherie. C'est ce qui me fait esperer, Messieurs, que vous voudrez bien faire inserer cette Lettre dans votre Mercure. J'ai l'honneur d'être, &c.

Ramsay.

L'ouverture de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, se fit le le Mardi 30. Avril. M. l'Abbé Bignon présidoit à cette Assemblée. M. de Boze, Secretaire de l'Académie y lut l'éloge de M. Bignon, Conseiller d'Etat, ancien Prevôt des Marchands, & celui de M. le Peletier de Souzi, aussi Conseiller d'Etat. L'Abbé Sevin lut une Dissertation sur la vie & sur les Ouvrages d'Evhemere; l'Abbé Souchay, un Discours

cours sur le caractere & sur l'origine de l'Elegie, & M. Hardion une Dissertation sur le Saut de Leucade, Promontoire de l'Isle du même nom, du haut duquel les Amans malheureux alloient se précipiter dans la mer, persuadez qu'ils gueriroient de leur passion.

On donnera des Extraits de ces Discours.

Le Samedi 4. May, l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique. M. de Fontenelle ouvrit la Sceance par la publication de la Piece, qui a remporté le Prix de cette année, dont le sujet étoit les Loix du choc des Corps à ressort, déduites d'une explication probable de la cause du ressort. * Il annonça ensuite le sujet du Prix, qui sera distribué en 1728. & fit l'éloge de M. Arsoeker, Associé étranger de cette Académie, mort depuis quelque temps.

M. de Reaumur lut ensuite un Memoire sur le Fer, dans lequel il donne de nouveaux moyens d'adoucir le Fer, & de mouler toutes sortes d'Ouvrages de ce métal, d'une maniere plus simple & plus sure, que par les methodes qu'il

* Le Pere de Maziere, de la Congregation de l'Oratoire, a remporté ce Prix.

Digitized by Google

a données dans les differens Memoires qu'il avoit publiez sur cette matiere. M. de Reaumur finit sa Dissertation par une Explication physique des causes, par lesquelles le Fer est de tous les métaux celui qui se moule le plus parfaitement.

M. Geofroy le cadet, lut ensuite un Memoire de Chimie, dans lequel il fit voir le procedé qu'il falloit suivre pour enflammer l'huile de Terebentine, en la mêlant avec des acides; experience annoncée depuis plus de 30. années par un celebre Chimiste, & qui n'avoit pû réüssir depuis ce temps là, quoique tentée par plusieurs Chimistes. M. Geofroy montra que toutes les huiles essentielles, & même les baûmes, s'enflamment par leurs mélanges avec de violens acides.

M. Malouet finit la Scéance par la lecture d'un petit Memoire, dans lequel il donne un moyen singulier de guérir la maladie nommée Esquinancie. A la fin de l'Assemblée, M. Geofroy fit toutes les experiences annoncées dans son Memoire qui réüssirent toutes.

M. l'Abbé Bignon présida à cette Assemblée. Il résuma à la fin de chaque lecture les matieres qui avoient été traitées, répandit de nouvelles clartez sur

ce

Digitized by Google

ce qui avoit été dit, & donna les éloges convenables aux Académiciens qui avoient parlé.

On donnera des Extraits plus étendus des Memoires qui ont été lûs à cette Assemblée, & on parlera plus au long des Experiences de M. Geofroy.

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences.

Pour l'Année 1728.

FEu M. Roüillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçû le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences, & à l'utilité que le Public en doit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribuez à ceux qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réüssi sur deux differentes sortes de Sujets, qu'il a indiquez dans son Testament, & dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Sistême general du Monde, & l'Astronomie Phisique.

Ce Prix devroit être de 2000. livres, aux termes du Testament, & se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considerable & il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il

Digitized by Google

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000. livres.

L'Académie se conformant aux veuës & aux intentions du Testateur, propose pour sujet du premier Prix qui tombe dans l'Année 1728.

L'Explication de la Cause generale de la Pesanteur.

Les Sçavans de toutes les Nations sont invitez à travailler sur ces Sujets, & même les Associez Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invitez à écrire en François, ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, surtout quand il y aura des Calcûls d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet separé & cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence, leur nom, leurs qualitez & leur adresse, & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piece ait remporté le prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secretaire perpetuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secretaire en donnera en même temps à celui qui les lui aura remis son Recepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage & son numero, selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçû.

Les Ouvrages ne seront reçûs que jusqu'au premier Septembre 1727. exclusivement.

L'Aca-

L'Académie, à son Assemblée publique d'après Pâques 1728. proclamera la Piece qui aura ce Prix,

S'il y a un Recepissé du Secretaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Tresorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Recepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité;

S'il n'y a pas de Recepissé du Secretaire, le Tresorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

PROGRAME de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts.

MR le Duc de la Force, Pair de France, & Protecteur de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux, propose aux Sçavans un Prix qu'il renouvelle tous les ans. C'est une Médaille d'Or, où sont gravées, d'un côté, ses Armes, & de l'autre, la Devise de l'Académie. Ce Prix sera distribué le premier jour de May de l'Année prochaine 1727. L'Académie le destine à celui qui donnera le Sistême le plus probable sur la cause de la *Variation de l'Aiguille Aimantée.*

Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin. Au bas desquelles il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un Billet separé & cacheté, la même Sentence avec son nom & son adresse. Les Dissertations ne seront reçûës que jusqu'au premier de Janvier prochain inclusivement. Si elles arrivent plus tard, elles n'entreront point en concours.

Les paquets seront adressez à M. Sarrau, Secretaire de l'Académie Royale de Bordeaux, ruë

ruë de Gourgues, ou au sieur Brun, Imprimeur de cette Compagnie, ruë S. Jâmes. Ils seront affranchis de port, sans quoi ils ne seront pas retirez du Courier.

A Bordeaux le premier de May 1726.

Celui qui a remporté le Prix de cette année 1726. sur le Flux & Reflux de la Mer, est le R. P. D. Jacques Alexandre, Religieux Benedictin du Monastere de Bonne-Nouvelle d'Orleans.

SPECTACLES.

LEs Comediens François firent l'ouverture de leur Theatre le Lundi 29. Avril après la quinzaine de Pâques, par la Tragedie nouvelle de *Pyrrhus*, de M. de Crebillon, qui fut generalement & très-vivement applaudie. Nous allons donner l'Extrait de ce Poëme. Avant qu'on commençât, le sieur Dubreuil fit un petit Discours au nom de la Troupe, qui fut fort applaudi

Le Mardi 30. les mêmes Comediens joüerent à la Cour le *Cid* & le *Cocu imaginaire*; & le 6. de ce mois ils y representerent le *Dépit Amoureux*, & la petite Comedie du *Naufrage*.

Ils representerent sur leur Theatre le 8. l'*Etourdi*, Comedie de Moliere, dans laquelle

laquelle le sieur de Montmesnil, nouvel Acteur, representa avec beaucoup d'intelligence, le rôle de Mascarille, & fut trés-applaudi. Il a aussi representé avec les mêmes applaudissemens, le principal rôle dans la Comedie du *Jaloux desabusé*; celui de la Branche, dans celle de *Crispin, Rival de son Maître*; celui de *Patelin*, &c.

Les mêmes Comediens representerent à Versailles le 11. la nouvelle Tragedie de *Pyrrhus* de M. de Crebillon, qui reçût d'aussi-grands applaudissemens à la Cour, qu'elle en reçoit tous les jours à la Ville, où la Salle du Spectacle est toujours extrêmement remplie, malgré les beaux jours de cette saison, pendant laquelle les Theatres sont ordinairement peu frequentez.

Les Comediens Italiens firent aussi l'ouverture de leur Theatre le 9. de ce mois, par la Tragi-Comedie de *La vie est un Songe*. Le sieur Lelio, le fils, qui joue le principal rôle de la Piece, fit un compliment, selon la coutume, qui parut tres-sensé. Le 6. ils donnerent une petite Piece nouvelle, intitulée *Le Chevalier errant*, en Vers, & en un Acte, qui est une Parodie du dernier Edipe. Le 11. ils representerent une autre Comedie

medie nouvelle, en Vers, & en trois Actes, intitulée *l'Amante capricieuse*, par M. Joly. Elle est fort bien écrite. Dans le prochain Mercure on donnera des Extraits de l'une & de l'autre.

L'Académie Royale de Musique, fit l'ouverture de son Theatre le 29. Avril par le même Ballet qui en avoit fait la clôture, & qu'on a intitulé *le Balet des Balets*. Dans le précedent Journal on a expliqué ce qui composoit ce divertissement.

Le 5. de ce mois on reprit *Athys*, qu'on a continué le 9. le 10. & le 12. Le même jour la Dlle Camargo, Danseuse de l'Opera de Bruxelles, qui n'avoit jamais paru ici, dansa les *Caracteres de la Danse*, avec toute la vivacité & l'intelligence qu'on peut attendre d'une jeune personne de quinze à seize ans. Elle est Eleve de l'illustre Mlle Prevost, qui la presenta au Public. Les Cabrioles & les Entrechats ne lui coûtent rien; & quoiqu'elle ait encore bien des perfections à acquerir pour approcher de son inimitable Maîtresse, le Public la regarde comme une des plus brillantes Danseuses qu'on sçauroit voir, surtout pour la justesse de l'oreille, la legereté & la force.

Le

Digitized by Google

Le 16. on joüa *Thetis & Pelée*, la Dlle Pelissier, qui a chanté ici, il y a cinq ou six ans, & qui a rempli depuis les premiers rôles à l'Opera de Roüen, y chante le rôle de *Thetis*, & y est extrêmement applaudie.

LE TALISMAN, Comedie de M. de la Motte, *Extrait.*

ACTEURS.

Madame Fiorelli, Mere d'Angelique; *La Dlle Dangeville.*
Angelique, *La Dlle le Couvreur.*
Valentine, Suivante de Me Fiorelli, *La Dlle du Fresne.*
Alonzo, *Le Sieur Dangeville.*
Renaud d'Ast, Amant d'Angelique, *Le Sieur Quinaut.*
Scapin, Valet de Renaud, *Le Sieur Armand.*
Un Laquais de Madame Fiorelli.
Un Laquais d'Alonzo.

La Scene est dans la maison de Madame Fiorelli.

TOut le monde sçait que le sujet de cette Piece est pris d'un Conte de Bocace, qui a pour titre *l'Oraison de Saint*

Digitized by Google

Saint Julien; M. de la Motte a intitulé sa Comedie *le Talisman*; elle avoit besoin de toute la délicatesse d'une plume comme celle de cet Auteur, pour paroître d'une maniere à ne point blesser les bonnes mœurs. Ce n'est pas un fond comique qui excite de grands éclats de rire, comme font certaines Farces, souvent construites contre le bon sens; mais c'est un assemblage d'une infinité de choses qui rient à l'esprit, & c'est ce qu'on ne recherche pas assez depuis quelques années, que le batelage s'est en quelsaçon emparé du Theatre; nous ne poussérons pas la reflexion plus loin, venons à la Fable que M. de la Motte a inventée d'après Bocace.

L'action theatrale se passe dans la maison de Madame Fiorelli: c'est ainsi que se nomme la mere d'Angelique. Cette fille aime Renaud d'Ast aussi tendrement qu'elle en est aimée; sa mere avoit approuvé sa passion; mais l'opposition que le pere de Renaud d'Ast avoit faite à de si beaux nœuds, jusqu'à menacer son fils de le desheriter, s'il s'obstinoit à vouloir épouser Angelique, & la disparition soudaine de Renaud d'Ast, dont la veritable cause étoit ignorée, engagerent Madame Fiorelli à songer à un autre établissement pour une fille qui lui étoit chere,

chere, & qu'elle ne vouloit pas abandonner à la mauvaise fortune dont elle étoit menacée, si sa beauté ne la garantissoit. Angelique étoit trop bien née, pour manquer de docilité aux conseils de sa mere, & pour desobéïr à ses ordres. La voilà resoluë à immoler l'amour au devoir; tout est prêt pour son mariage avec le Seigneur Alonzo, riche, puissant & Juge de la Ville, auprés de laquelle est le Château où toute l'action se passe; lorsque Valentine, Suivante de Madame Fiorelli, vient avertir sa Maîtresse, que deux malheureux sont exposez à mourir de froid à sa porte, si elle n'a la charité de leur donner le couvert. Madame Fiorelli ne balance pas à exercer les saints droits de l'hospitalité, & Angelique qui y est aussi portée qu'elle, n'a pas besoin de l'y exhorter. Elles se retirent toutes deux pour laisser en liberté ceux à qui elles prêtent un secours si genereux. Valentine les va chercher: elle leur demande par quel malheur ils ont été reduits au déplorable état où elle les voit. Le Valet l'instruit de l'avanture de son Maître. Il lui apprend que malgré la foi qu'il a à un Talisman, qu'il porte à son doigt, il a été volé, & reduit à trouver un très-mauvais gîte, quoique son Talisman lui

en promit un bon. Valentine suffisamment instruite, les laisse auprès d'un bon feu, leur donne du vin, & va chercher des habits pour couvrir leur nudité. L'Auteur prend le temps, où le Valet & le Maître sont restez seuls, pour apprendre aux Spectateurs que ce dernier est ce même Renaud d'Ast, si tendrement aimé d'Angelique. Cette exposition est faite avec beaucoup d'art; elle est égayée par quelques verres de vin, que Scapin (c'est le nom du Valet de Renaud d'Ast) avale, à mesure que son Maître dit quelque chose qui l'engage à prendre des forces, ou à feliciter l'expositeur. Valentine vient leur apporter des habits; ils vont s'habiller; Valentine reste seule, & témoigne qu'elle trouve le Valet fort à son gré. Angelique vient pour s'informer de Valentine quels sont ces malheureux, à qui sa mere a donné du secours; Valentine lui répond, que le Maître lui paroît un des hommes les mieux faits, & qu'elle ne croit pas que son cher Renaud d'Ast lui soit comparable en beauté & en bonne mine. Angelique lui répond, que si elle avoit vû Renaud d'Ast, elle changeroit bien de langage. Elles rentrent toutes deux à la voix de Madame Fiorelli qui les appelle. Le nom d'Angelique prononcé frap-

Digitized by Google

pe Renaud d'Aſt, & le fait venir aſſez à temps pour reconnoître ſa chere Maîtreſſe dans la perſonne de la fille de ſa charitable Bienfaictrice ; il en témoigne ſa ſurpriſe & ſa joye à Scapin, & ne manque pas de mettre une ſi bonne avanture ſur le compte du Taliſman ; cependant, comme il a entendu parler de mariage, il tremble que ſa chere Angelique ne ſoit déja au pouvoir d'un Rival heureux, mais un Valet qui ſurvient, diſſipe ces naiſſantes allarmes, en lui apprenant que le mariage d'Angelique n'eſt pas encore fait. Comme on lui a donné un habit d'Aſtrologue deſtiné pour un Bal qui ſe prépare, il imagine une ruſe, pour apprendre d'Angelique ſi Renaud d'Aſt eſt encore dans ſon cœur. Madame Fiorelli & ſa Fille arrivent ; le feint Aſtrologue leur dit que cet habit que le hazard lui a fait échoir en partage, lui convient parfaitement, comme étant très-verſé dans l'Aſtrologie ; Madame Fiorelli traite cette Science de chimere; mais Angelique plus curieuſe, prie le feint Aſtrologue de la convaincre de la verité de ſa Science. La barbe d'Aſtrologue que Renaud d'Aſt porte, empêche Angelique de le reconnoître. Elle lui préſente ſa main ; l'Aſtrologue lui annonce qu'elle a eu une grande paſſion

dans

Digitized by Google

dans le cœur, mais qu'elle en a été payée avec usure par l'amour de son Amant; il fait plus, il lui nomme cet Amant. Au nom de Renaud d'Ast la curiosité d'Angelique est redoublée, & n'est pas moins grande que son étonnement: elle lui demande des nouvelles de ce malheureux Amant. L'Astrologue lui répond, que son pere l'a tenu dans une étroite prison pendant très-long-temps, pour l'empêcher de donner de ses nouvelles à son aimable Angelique, & d'en recevoir d'elle. Ces dernieres circonstances du sort de son Amant obligent Angelique à le plaindre; elle demande avec empressement à l'Astrologue ce qu'il est devenu; il lui répond, que son sort a bien changé de face, qu'il est à present auprès de l'objet le plus aimable & le plus tendrement aimé, & qu'il sera aussi-tôt marié qu'elle. A ces mots Angelique se livre à ses transports jaloux; elle proteste à sa mere qu'elle est prête à lui obéïr sans répugnance, puisque Renaud d'Ast s'est rendu indigne d'être regretté. Ce tendre emportement met Renaud d'Ast au comble de bonheur; le Seigneur Alonzo arrive, Valentin reconnoît l'habit de son Maître, que ce Juge a pris pour le Bal; Renaud d'Ast en conclut que cet habit a été pris au Greffe, &

Digitized by Google

que ses voleurs ont été arrêtez. Il ne se trompe pas. Il continuë à joüer le rôle d'Astrologue auprès de son Rival. Il lui dit qu'il a été toute la nuit occupé à interroger des voleurs, chargez d'un assez bon butin ; que contre toutes les regles il a emprunté ce nouveau déguisement au Greffe, & qu'il ne tiendroit qu'à lui de faire à Angelique la galanterie de lui présenter son Portrait. Alonzo convient de tout, à l'exception du Portrait ; mais Renaud d'Ast le prenant dans l'endroit de son habit où il sçait qu'il est caché, fait naître un sentiment de jalousie dans son cœur ; l'Epouseur trouve assez mauvais qu'une femme qu'il prend pour neuve, ait déja fait une telle faveur. Madame Fiorelli voyant sa Fille fort embarrassée, prend les devants, & dit au Seigneur Alonzo, que ce Portrait dont il est si fort allarmé, avoit été envoyé à Rome, pour le donner à un de ses parens. Alonzo paroît satisfait de cette réponse, & dit cavalierement qu'il fait grace du passé, pourvû qu'on lui garantisse l'avenir. Renaud d'Ast lui répond que l'avenir ne sera pas meilleur pour lui, & que les Astres s'opposent à son Hymen avec Angelique. Madame Fiorelli, à cette derniere prédiction, ne peut retenir sa colere ; l'Astrologue lui

dit

dit qu'elle sera la premiere à congedier Dom Alonzo, & qu'il ne faut qu'un instant pour ce grand miracle. A ces mots ôtant sa barbe, il se fait connoître pour Renaud d'Ast; il apprend à Madame Fiorelli, que la mort de son pere, qui lui a laissé de gros biens, l'a mis en liberté d'épouser sa charmante Fille: cette nouvelle comble de joye Angelique, dont la Mere ne balance pas un moment à se declarer pour Renaud d'Ast. Le Seigneur Alonzo cede de bonne grace; il assure son Rival que tout ce qui lui a été volé lui sera rendu. La Piece finit par-là; elle est suivie d'un divertissement fait après coup, puisqu'il roule sur des incidens qu'on n'a pû prévoir.

Voilà en quoi consiste la Comedie du Talisman; mais nous n'avons pas crû que cela nous acquittât envers nos Lecteurs; la plume de M. de la Motte leur est trop chere, pour ne leur avoir pas fait naître la curiosité de voir comment un si ingenieux Auteur aura traité son sujet: Voici dequoi satisfaire un si juste desir.

SCENE I.

Madame Fiorelli voyant qu'Angelique lui témoigne un reste de répugnance à accepter l'Epoux qu'elle lui destine, lui parle ainsi:

Seroit-il bien possible qu'il vous fut indifferent de le perdre ?

Angelique.

Je vous avouerai plus, ma Mere, je me croirois la plus heureuse Fille du monde, s'il pouvoit m'échapper. Que ne tient-il à moi d'inspirer à Alonzo des reflexions qui le dégoûtent de ce Mariage? que n'est-il avare? que n'est-il allarmé d'épouser une Fille sans dot? que ne craint-il la disproportion de mon âge & du sien? que n'a-t-il même de mauvaises idées de mon caractere? je ne sçais ce que je ne lui pardonnerois pas, pourvû qu'il ne m'aimât point.

La Mere.

Ne vous verrai-je jamais raisonnable, ma chere Angelique ?

Angelique.

Eh! Comment voulez-vous que je le sois, ma Mere, avec la passion que j'ai dans le cœur? J'aimois Renaud d'Ast avec la plus vive tendresse : il m'aimoit avec la plus vive ardeur : vous-même, vous avez laissé croître notre amour : vous avez trouvé bon que je lui donnasse mon Portrait, pour gage de mes sentimens ; & quand nous nous promettions plus que jamais

Digitized by Google

mais d'être l'un à l'autre, vous m'avez forcée de le quitter. Vous m'avez caché en quels lieux vous me conduisiez, de peur que je ne pusse l'en avertir. Pour comble, vous m'avez conjurée de l'oublier. Il y a un an que je tâche de vous obéïr; mais j'y perds tous mes efforts. Je ne l'ai jamais tant aimé qu'au moment que vous me forcez de me donner à un autre.

La Mere.

Ingrate, faut-il me justifier de n'être occupée que de vous? j'ai souffert les poursuites de Renaud d'Est, tant que j'ai esperé que votre famille, votre beauté, votre vertu vous feroient agréer de ses parens; mais quand je les ai vûs inflexibles, & résolus obstinément à le desherier, s'il osoit vous épouser, il a bien fallu vous sauver du peril, où vous exposoient votre passion & la sienne. Ma propre experience m'a renduë prudente sur vos interests. J'ai été folle comme vous, ma chere Enfant; & je n'avois point de Mere sage pour me gouverner: vous êtes la Fille d'un homme desherité, qui m'aima plus que sa fortune, & que la misere en fit trop-tôt repentir. Je n'ai pas dû vous laisser tomber dans ce malheur. Je suis consolée du mien, puisqu'il m'enseigne

gne à prévenir le vôtre. J'ai compté que votre jeunesse & vos charmes vous attireroient par tout des Amans, que j'en pourrois choisir quelqu'un, maître de sa fortune, & prêt à vous la sacrifier. Je l'ai fait. Le Seigneur Alonzo est riche & puissant. Soyez heureuse, profitez de mon imprudence, & oubliez un Amant, qui, sans doute, vous a oublié lui-même.

Nous avons crû que ce fragment de Scene feroit plaisir à nos Lecteurs, comme elle en a fait aux Spectateurs, quoique ce ne soit qu'une exposition; l'Auteur y a mis une legereté & une délicatesse de stile qui ne lui est presque commune avec personne. Passons à une Scene qui soit toute d'action. Elle se passe entre Renaud d'Ast, déguisé en Astrologue, Angelique, Madame Fiorelli, Scapin, & Valentine.

SCENE XII.

Angelique.

Quoi! Monsieur, vous êtes Astrologue? vous sçavez ce qui doit arriver aux gens?

Renaud.

Oui, Mademoiselle; &, sans avoir recours

Digitized by Google

recours aux étoiles, je puis déja vous promettre, sur votre seule physionomie, toutes sortes de prosperitez.

Angelique.

Vous êtes galant, Monsieur: mais, sérieusement, devinez-vous tout ce qui doit arriver?

Renaud.

Rien n'est plus vrai, Mademoiselle, & je voudrois que votre curiosité me mit en état de m'acquitter un peu du secours que je reçois ici.

Angelique.

Voyons, Monsieur, vous me ferez plaisir.

La Mere.

Laissez, laissez, ma Fille: il ne faut point se remplir l'esprit d'esperances & de craintes frivoles. Car Monsieur me permettra de n'avoir pas grande foi à un Art, dont il ne se vante peut-être lui-même qu'en badinant.

Renaud.

Je ne badine pas, Madame; mes connoissances sont très-réelles. Tenez; Scapin peut vous dire que tout à l'heure,

malgré les portes de la Ville fermées, au milieu de la nege, & presque tout nud, j'osois lui promettre encore un bon gîte; & cela sur la foi du Talisman, que vous voyez.

Valentine.

Rien n'est plus vrai, Madame; je l'ai entendu de mes deux oreilles.

Scapin.

J'ai été incrédule comme vous, Madame; mais il a bien fallu se rendre. A peine se vantoit-il de me tenir parole, que votre porte s'est ouverte.

Angelique.

Eh bien! Monsieur, dites-moi donc quelque chose de ce qui me regarde?

Renaud.

Ne voudriez-vous point, Mademoiselle, que, pour donner plus de credit à ce que j'ai à vous dire sur l'avenir, je commençasse à deviner quelque chose du passé.

Angelique.

Volontiers. Si vous ne rencontrez pas, nous n'irons pas plus loin.

Renaud,

Digitized by Google

Renaud.

Donnez-moi donc, s'il vous plaist, votre main.

La Mere.

Laissez, laissez, ma Fille, à quoi tout cela est-il bon?

Angelique.

Eh! laissez-le dire, ma Mere, je vous demande en grace cette complaisance.

Renaud examinant sa main.

Comment? Mademoiselle, à votre âge! je n'ose presque vous le dire. Je ne sçai jusqu'où vous voulez qu'on penetre votre cœur.

Angelique.

Ne craignez rien.

Renaud.

Ce seroit peu de vous dire que vous avez aimé; c'est une chose trop ordinaire; mais ce qu'il y a de particulier, Mademoiselle, c'est que je n'ai jamais vû de passion si violente que la votre.

Angelique.

Vous me faites rougir, Monsieur, mais cela est vrai.

Digitized by Google

La Mere.

Ah ! finissez, Monsieur, je vous prie.

Angelique.

Souffrez qu'il acheve, ma Mere, si vous voulez que je vous obéïsse.

La Mere.

Il faut bien vouloir ce qu'il vous plaist.

Renaud.

Ne rougissez point de votre passion, Mademoiselle, Madame votre Mere l'approuvoit ; & d'ailleurs vous étiez si tendrement aimée de Renaud d'Ast . . .

Angelique.

Comment ? vous sçavez son nom !

Renaud.

Et je sçai de plus, Mademoiselle, que l'excès de son amour a prévenu le votre, & le justifioit de reste.

Angelique.

Et me direz-vous, Monsieur, ce qu'il est devenu !

Renaud.

Imaginez-le, Mademoiselle, mourant de

Digitized by Google

de douleur à la nouvelle de votre départ, resolu de vous aller chercher par tout aux dépens de sa vie. Mais prévenu malheureusement par son pere, & enfermé dans une étroite prison, où il a langui neuf mois entiers, dans le désespoir de n'entendre pas seulement votre nom.... Vous pleurez, Mademoiselle?

Angelique.

Vous ne vous étonnez point de mes larmes, après ce que vous m'avez dit.

Renaud.

Ah! ne le plaignez point, Mademoiselle, l'état de sa fortune a bien changé. Son pere est mort; il a herité d'un bien considerable. Il est à l'heure qu'il est auprès de la plus belle personne du monde, le plus amoureux des hommes, & peut-être le plus aimé. Et s'il faut tout vous dire, son mariage se conclura tout aussitost que le votre.

Angelique.

Ah! le perfide! qui l'auroit jamais crû? ma Mere, je n'en veux pas sçavoir davantage; je ne vous obéissois qu'avec répugnance; mais, c'en est fait; vous serez contente: j'oublie pour jamais l'infidelle; & je suis impatiente d'épouser

Digitized by Google

ser, d'aimer même le Seigneur Alonzo.

Scapin à Renaud.

N'êtes-vous pas effrayé de sa resolution, Monsieur?

Renaud.

Je suis toujours aimé, Scapin, je ne me sens pas de joye.

Il y auroit beaucoup d'autres Scenes à extraire de la Comedie du *Talisman*, mais nous avons crû que les deux qu'on vient de donner, suffiroient pour donner une idée avantageuse de celles que nous passons sous silence. La Piece finit par un Divertissement avec des Vaudevilles dont voici quelques Couplets.

CE monde-ci n'est qu'un grand Bal;
Chacun s'y masque bien ou mal,
D'une vaine parade.
Et bon, bon, bon, s'y méprend-on?
Ce n'est que Mascarade.

Cloris en grondant son Medor,
En le chassant l'attire encor
Par une douce œillade. Et bon, bon.

Jasmin

Jasmin aux Fermes transplanté,
Prend tous les airs de qualité;
Il fut mon Camarade. Et bon.

Fillette doit fuir les Garçons,
Me dit ma Sœur dans ses leçons,
En attendant Moncade.
Et bon, bon, &c.

Autre Vaudeville.

SAns recourir à la Magie,
Ni chercher son sort dans les Cieux,
L'Amour a son Astrologie,
Et ses Astres sont deux beaux yeux.

Ces Astres contre tout obstacle,
Peuvent asseurer nos desirs,
Un regard tendre est un Oracle,
Qui promet & fait les plaisirs.

Pour bon gîte & bonne avanture,

Faut-il

Faut-il des anneaux & des ſorts ?
Soyez aimable, & je vous jure,
Vous ne coucherez pas dehors.

Le Taliſman de la Coquette ;
Pour faire regner ſes attraits,
C'eſt que ſans ceſſe elle promette,
Et qu'elle ne donne jamais.

Quand on a vieilli prés des Belles,
Qu'on n'attire plus leurs regards ;
L'or fléchit encor les cruelles.
C'eſt le Taliſman des Vieillards.

La Critique nous fait la guerre ;
Traite les Auteurs en Tiran ;
Mais l'indulgence du Parterre,
Eſt pour nous un bon Taliſman.

PYR-

Digitized by Google

PYRRHUS, Tragedie, de M. de Crebillon. *Extrait*

ACTEURS.

Pyrrhus, Roi d'Epire, élevé sous le nom d'Helenus, fils de Glaucias, *Le Sieur du Fresne.*

Glaucias, Roi d'Illirie, *Le Sieur Baron.*

Neoptoleme, Usurpateur de l'Epire, Prince du Sang de Pyrrhus, *Le Sieur le Grand.*

Illirus, fils de Glaucias, *Le Sieur Quinaut.*

Ericie, fille de Neoptoleme, *La Dlle le Couvreur.*

Androclide, Officier des Armées de Glaucias, & Sujet de Pyrrhus, *Le Sieur de Fontenay.*

Cyneas, Confident de Pyrrhus, *Le Sieur Dubreuil.*

Ismene, Confidente d'Ericie, *La Dlle du Bouage.*

Gardes.

Suite.

La Scene est à Bysance, dans le Palais de Lysimachus.

Les applaudissemens que le Public a don-

donnez à la premiere representation de cette Tragedie, bien loin d'être démentis dans la suite, n'ont fait que redoubler tous les jours, & nous n'avons guéres vû de succès plus marqué & mieux merité. Voici quel est le plan de l'Auteur.

Néoptoleme, descendant d'Achille, aussi-bien qu'Æacide, Roi d'Epire, dont les Dieux l'avoient fait naître Sujet, se revolta contre son Maître, le déthrôna & lui ôta la vie. Pyrrhus, fils d'Æacide fut soustrait à sa fureur par un Sujet fidelle, & remis entre les mains de Glaucias, Roi d'Illirie, qui jura de ne jamais abandonner ce malheureux Enfant. Il le fit élever sous le nom d'Helenus, & le fit passer pour son propre fils. Outre ce fils prétendu, Glaucias en avoit un veritable & présomptif heritier du Royaume d'Illirie en qualité d'aîné, il s'appelloit Illirus. A peine Helenus eut atteint l'âge de pouvoir montrer qu'il étoit digne du Sang dont il étoit formé, quoique ce fut un mystére pour lui, qu'il fut conduit par Glaucias dans l'Epire pour en chasser l'Usurpateur. Les premiers effets de sa valeur furent funestes à Néoptoleme; il l'obligea à quitter l'Epire, & à se jetter entre les bras de Cassander, Roi de Macedoine après Alexandre; mais

Digitized by Google

mais par malheur ayant été blessé, la victoire changea de parti en son absence; Glaucias fut vaincu, & Illyrus tomba entre les mains de Néoptoleme, qui jura de ne le rendre qu'aprés qu'on lui auroit livré Pyrrhus, qu'il sçavoit être au pouvoir de Glaucias.

Lysimachus, l'un des Successeurs d'Alexandre, se rendit arbitre de la Paix entre Glaucias & Néoptoleme; Bisance fut choisi pour être l'azile commun; les deux Rois ennemis s'y rendirent. Néoptoleme y mena Illirus son prisonnier, & sa fille Ericie. Il obligea Glaucias à y appeller son Helenus, qui, gueri de ses blessures, lui donnoit de l'ombrage, sur une valeur qu'il n'avoit déja que trop éprouvée. Voilà ce qui fait le sujet de l'exposition dans les deux premieres Scenes.

A peine Helenus est-il arrivé dans Bisance, que Glaucias lui fait connoître la déplorable situation où il est reduit: il lui faut livrer Pyrrhus, ou voir perir Illyrus; si le Sang parle pour l'un, l'honneur parle pour l'autre; Helenus n'oserien lui conseiller, il se plaint pourtant de ce que ce Pyrrhus, à qui on doit faire un si grand sacrifice, que celui de la mort d'un fils livré par son propre pere, ne vient pas lui-même défendre sa pro-

pre

pre cause; Glaucias lui répond que ce Prince n'est que trop malheureux, sans lui faire encore un reproche si injurieux, & qu'il n'a pas merité. Dans la suite du premier Acte, Ericie, qui doit être le lien de la Paix en épousant Illyrus, à condition qu'on livrera Pyrrhus à Néoptoleme, fait entendre à Helenus que son pere lui veut parler. Helenus lui fait une déclaration d'amour qu'elle reçoit avec plaisir, quoique ce soit avec une fierté apparente que la bienséance exige d'elle. Illyrus, Amoureux de cette Princesse, a une explication avec Helenus : il prétend, comme son aîné, l'obliger à lui ceder Ericie, qui d'ailleurs lui est promise par Néoptoleme. Helenus lui répond fierement, qu'en fait d'amour le droit d'aînesse n'a point de privilege, & que s'il étoit seur du cœur de la Princesse, il le disputeroit contre qui que ce fut. Une réponse si fiere de la part d'un Prince qui doit être un jour son Sujet, jointe à la préference que Glaucias lui donne dans son cœur, fait croire à Illyrus qu'Helenus n'est autre que Pyrrhus, & d'autres circonstances qu'il dit avoir remarquées confirment ce soupçon; mais tout cela n'empêche point qu'il n'aime mieux perir que de trahir Pyrrhus, tout son Rival qu'il est. Glaucias, dans ce pre-

Digitized by Google

premier Acte, a déja fait connoître aux Spectateurs qu'Helenus & Pyrrhus ne sont qu'une même personne.

Dans le second Acte Néoptoleme fait entendre à sa fille, qu'Helenus lui convientmieux pour gendre, qu'Illyrus; la raison qu'il en donne, c'est qu'Illyrus doit un jour regner sur l'Illirie, & qu'il pourroit l'accabler lui-même sous sa trop vaste puissance; au lieu qu'Helenus, tenant tout de lui, n'osera rien entreprendre contre son bienfaicteur; il ajoûte, qu'un Heros tel qu'Helenus, le défendra mieux contre les entreprises des Epirotes, qui ne soupirent qu'aprés Pyrrhus, fils de leur premier Maître. Glaucias lui vient apprendre lui-même une seconde victoire que Cassander a remportée sur les Illyriens; mais il lui dit en même temps qu'il veut voir comment il usera de sa prosperité. Il le prie de vouloir bien se contenter de son nouveau triomphe, sans exiger le sang d'un malheureux. Néoptoleme s'obstine à demander Pyrrhus: Glaucias passe de la priere à la menace, & lui proteste qu'il perira plutôt, que de lui livrer un dépôt si sacré; il le quitte en lui disant qu'il peut prendre la vie d'Illyrus, mais qu'il doit trembler au seul nom du vengeur qui lui reste. Néoptoleme surpris

de

Digitized by Google

de voir un pere livrer son propre fils pour sauver Pyrrhus, ne doute point qu'Illyrus ne soit Pyrrhus; il juge de Glaucias par lui-même, & ne comprend pas que la vertu puisse aller si loin, que d'immoler la nature au devoir. Helenus vient, Néoptoleme lui fait entendre, que s'il est vrai qu'il aime Ericie, comme il vient de le déclarer à elle-même, il ne tiendra qu'à lui d'être son Epoux, & que le Royaume d'Epire est la dot que sa fille lui apporte. Helenus lui répond qu'il est vrai qu'il adore Ericie, mais que c'est à Glaucias à disposer de son sort; il ajoûte, que, la Couronne d'Epire appartenant à Pyrrhus, il ne croit pas que Glaucias consente jamais à en dépoüiller un Prince qu'on lui a confié; & que quand même Glaucias pourroit s'y resoudre, un fils tel que lui, loin de l'en avouer, seroit toujours prêt de restituer le Thrône à son veritable Maitre, dès qu'il se présenteroit. Néoptoleme frappé d'une réponse si peu attenduë, le quitte avec colere, en lui disant qu'il instruira sa fille des sentimens qu'il a pour elle, & qu'il ne la verra plus. Venons à l'Acte troisiéme, qui passe sans contredit pour le plus beau.

Ericie fait connoître à Ismene, sa Confidente, qu'elle est indignée des mépris d'He-

d'Helenus, dont elle a été instruite par son pere, mais que pour son malheur elle ne l'en aime pas moins. Helenus vient pour se justifier, Ericie lui témoigne une indifference qui va jusqu'au mépris. Helenus lui répond fierement, qu'il ne portoit pas ses esperances jusqu'à vouloir être aimé ; mais que du moins il se croyoit digne de quelque estime : de la plainte il passe à la menace contre Néoptoleme. Ericie lui reproche ses emportemens contre un objet qu'il avouë lui-même ne lui être pas indifferent. Cette Scene a paru très-neuve, & a produit un grand effet. Ericie quitte Helenus, en lui disant qu'elle va faire pour lui ce qu'elle a vainement attendu de lui-même. Illyrus vient se plaindre à Helenus du peu d'amour que son pere a pour lui, puisqu'il le laisse perir pour sauver Pyrrhus ; Helenus ne peut entendre ses plaintes sans attendrissement. Glaucias arrive, Illyrus lui proteste que, quoiqu'il ait dépoüillé pour lui les sentimens de Pere, son fils ne laisse pas de l'aimer toujours avec la même tendresse. Cette Scene est très-pathetique. Illyrus fait connoître à Glaucias en le quittant, qu'il n'auroit qu'à dire un mot pour se dérober à la mort que Néoptoleme lui prépare, mais qu'il veut prouver à Helenus

lenus par un genereux silence, qu'il n'étoit pas indigne des sentimens de tendresse qu'il vient de lui témoigner. Ces dernieres paroles d'Illyrus frappent Helenus, & commencent à lui donner des soupçons qu'il veut éclaircir. Néoptoleme lui a dit dans le second Acte qu'Illyrus n'est autre que Pyrrhus ; il n'y a point ajoûté foi, mais ce qu'Illyrus vient de lui dire, lui paroît bien plus vraisemblable ; pour s'en éclaircir, il prend pour prétexte ce que lui a dit Néoptoleme ; il en fait part à Glaucias, & lui demande s'il est vrai qu'Illyrus soit Pyrrus, comme son mortel ennemi a prétendu lui faire croire ; Glaucias lui répond, qu'il pardonne ce soupçon à un Tyran, & à un lâche tel que Néoptoleme, mais qu'il ne peut entendre sans indignation, qu'un Prince tel qu'Helenus, élevé dans son sein, & à qui il n'a tracé que des exemples de vertus, le croye capable de sacrifier Pyrrhus sous le nom de son fils. Helenus lui répond qu'il ne lui éclaircit pas tout le mystere, mais qu'il lui suffit de sçavoir qu'Illirus est son frere, & qu'il va trouver ses ennemis. Glaucias l'arrête, & le conjure de ne le point perdre d'honneur en violant l'azile de la Paix ; Helenus lui proteste qu'il ne laissera pas immo-

ler

Digitized by Google

ler son frere, pour un Prince, qui lui paroît indigne d'un tel sacrifice, puisqu'il le laisse achever si tranquillement, & sans oser se déclarer. Si vous connoissiez celui dont vous parlez, lui répond Glaucias, vous changeriez bientôt de sentiment & de langage : ces derniers mots confirment Helenus dans ses soupçons ; il embrasse les genoux de Glaucias, en lui protestant, que s'il n'est pleinement éclairci, il va remplir ces lieux d'horreur. Eh bien ! lui dit Glaucias, apprenez ce grand secret : vous êtes vous-même ce malheureux Pyrrhus qu'on me demande pour victime. C'est assez, répond froidement Pyrrhus, je sçai ce qu'il me reste à faire. Il s'en va, Glaucias court après lui, pour calmer ses transports, & c'est par là que ce bel Acte finit. Nous passerons legerement sur les deux derniers, pour nous renfermer dans les justes bornes que nous nous sommes prescrites.

Dans l'Entr'Acte Pyrrhus a juré à Glaucias de ne point troubler l'azile de la Paix, & de respecter les jours de Néoptoleme. Il a fait dire à ce dernier qu'il est prêt à lui livrer Pyrrhus. L'Usurpateur se flatte que c'est par son amour pour Ericie qu'il se détermine à lui faire ce grand sacrifice ; & d'ailleurs il l'es-

Digitized by Google

time trop pour douter un seul moment de sa foi. Pyrrhus ne cherche plus qu'à voir sa Princesse pour la derniere fois, avant que d'executer ce qu'il a resolu. Il lui fait demander de sa part un moment d'entretien : elle vient, transportée de plaisir, le remercier de ce que son pere vient de lui dire ; mais sa joye est bien-tôt changée en douleur mortelle. Son cher Helenus lui dit un éternel adieu ; il lui fait entendre qu'il va livrer Pyrrhus à Néoptoleme, mais qu'il le livrera sans se deshonorer. Ces dernieres paroles, jointes au cruel adieu qu'il lui dit, ne lui permettent plus de douter qu'Helenus ne soit Pyrrhus qui va se livrer lui-même. Elle lui reproche sa barbarie, il convient qu'il est Pyrrhus ; mais il la conjure en même temps de ne point reveler son secret, si elle ne veut voir perir son propre pere. Ericie le prie de se sauver, mais inutilement. Pyrrhus rejette un conseil trop indigne d'un Prince du Sang d'Achille. La derniere ressource qui reste à son inconsolable Amante, c'est d'aller se jetter aux genoux d'un pere inflexible. Elle le fait dans la seconde Scene du dernier Acte ; elle fait même entendre à son pere, que Glaucias lui fait proposer l'hymen de Pyrrhus, pour lui assurer

l'Epire.

Digitized by Google

l'Epire. Néoptoleme s'obstine à demander sa victime ; & voyant approcher Helenus qui doit la lui livrer, il ordonne d'un ton absolu à sa fille de le laisser ; Ericie obéït malgré elle. Néoptoleme somme Helenus de sa promesse. Helenus l'assure que sa victime lui sera bien-tôt livrée, mais que c'est à lui à commencer tout le premier à rendre la liberté à Illyrus. Néoptoleme commande qu'on aille briser ses fers ; on obéït à ses ordres, de sorte qu'il se trouve seul avec le faux Helenus. Ce Prince, avant que de lui livrer Pyrrhus, lui demande quel est le sort qu'il lui destine ; la mort, répond Néoptoleme. Cruel, lui dit Pyrrhus, si je n'avois donné ma foi, je préviendrois par ta mort le coup fatal que tu veux porter au malheureux que mon honneur m'engage à te livrer ; mais pour te laisser en liberté de suivre les mouvemens de ton cœur, il faut te rassurer. A ces mots il jette son épée à ses pieds, & lui dit, en lui présentant son cœur : Frappe ? voilà Pyrrhus. Illyrus, dont on est allé briser les fers, arrive en ce moment, & se jette entre Pyrrhus & Néoptoleme ; Glaucias & Ericie arrivent en même temps. Glaucias ne sçait que penser de voir un si vaillant Guerrier desarmé devant Néopto-

leme. Tu vois, lui dit l'Usurpateur, un ennemi qui se livre lui-même, & qui me brave encore. Que prétens-tu faire? lui dit alors Glaucias, l'admirer, répond Néoptoleme. Pyrrhus, touché de repentir de son ennemi, lui pardonne la mort de son pere, consent à lui laisser l'Epire, & accepte la main de sa fille. Cette catastrophe si nouvelle de la part de M. de Crebillon, a si fort saisi les Spectateurs, que les applaudissemens se sont succedez coup sur coup à plusieurs reprises, & lui ont annoncé un succès des plus brillans qu'il ait jamais eus, sans en excepter celui de Rhadamiste & Zenobie, dont la memoire est encore recente, & se renouvelle tous les jours. Nous avons crû qu'on verroit avec plaisir quelques Vers de cette derniere Tragedie, en voici qui peuvent suffire pour faire juger de la force de la verification de ce Poëme.

Glaucias ouvre la Scene par ce Monologue.

Vous, à qui j'offre ici tant de vœux inutiles,

Dieux, vengeurs des forfaits, Protecteurs des aziles,

Que le soin de vous plaire & de vous imiter,

Con-

Contre un Roi genereux semble encor irriter ;

Si les pleurs que j'oppose à vos decrets terribles,

Si ma juste douleur vous éprouve inflexibles,

Du moins ne laissez pas succomber ma vertu

Sous les divers transports dont je suis combattu.

Glaucias ne peut-il, sans cesser d'être Pere,

Soûtenir de son rang l'auguste caractere ?

O mon Fils, cher espoir, malheureux Illyrus,

Faut-il livrer ta tête, ou celle de Pyrrhus ?

Voici le jour fatal qui veut que je décide,

Entre l'Ami parjure, ou le Pere homicide.

Il ne m'est plus permis d'accorder dans mon cœur,

Les droits de la nature avec ceux de l'honneur,

L'une attend tout de moi, ma foi doit tout à l'autre :

J'ai rempli mon devoir ; Dieux, remplissez le votre, &c.

SCENE V.

Pyrrhus, sous le nom d'Helenus, après avoir témoigné à Ericie la haine

Digitized by Google

qu'il a pour Néoptoleme, son Pere, lui declare son amour en ces termes :

Je ne vous nierai pas que peut-être, sans vous,
Rien n'eût pû le soustraire à mon juste courroux,
Que ce même Palais, notre commun azilo,
N'auroit été pouz lui qu'un rempart inutile ;
Mais peut-il avec vous craindre des ennemis ?
Les plus fiers ne sont pas ici les moins soûmis,
Les cœurs nourris de sang & de projets terribles,
N'ont pas toujours été les cœurs les moins sensibles ;
Le mien éprouve enfin que les plus grands hazards,
Ne se trouvent pas tous sur les traces de Mars.
Dès mes plus jeunes ans enchaîné par la gloire,
Je n'ai connu d'Autels que ceux de la victoire,
Mais vous m'avez appris qu'il n'étoit point de cœur,
Qui ne dût à la fin redouter un vainqueur.

Dans la seconde Scene du second Acte.

Glaucias, n'ayant pû fléchir Néoptoleme

leme par la priere, lui dit en allant embrasser son fils pour la derniere fois.

Pour dérober ce Fils à ta main meurtriere,
Je me suis abaissé jusques à la priere ;
Mais c'est trop honorer un lâche tel que toi,
Que de lui témoigner le plus leger effroi.
Je brave ta fureur, si tu braves ma plainte ;
Un monstre doit causer plus d'horreur que de crainte.
Délivre, ou perds mon Fils ; je le laisse à ton choix,
Et je cours l'embrasser pour la derniere fois ;
Oui, Barbare, je vole à cet adieu funeste :
Mais toi, tremble en songeant au vengeur qui me reste.

ACTE III.

Ericie trouvant Helenus fier & inflexible, est forcée de fléchir elle-même. Voici comment elle s'exprime :

Cruel, c'est donc ainsi que votre amour s'exprime !
Voilà ce feu si beau, qui pour moi vous anime !
Et l'hommage d'un cœur qui ne se donne à moi,
Que pour remplir le mien de douleur & d'effroi ;

On m'aime, & cependant il faut que je fléchisse !

On m'adore, & c'est moi qui dois le sacrifice !

Il faut de mon devoir, que j'étouffe la voix,

Et que de mon Amant je subisse les loix ;

De l'amour suppliant l'orgueil a pris la place ;

Et je vois à ses soins succeder la menace,

Les refus, les mépris, la fierté, la terreur ;

Vos transports les plus doux ne sont que de fureur,

Impetueux Amant, dont l'ardeur temeraire,

Ne déclare ses feux qu'en déclarant la guerre.

Inspira-t'on jamais l'amour par la frayeur ?

C'est ainsi qu'Helenus se rend maître d'un cœur.

Il ordonne en Tyran ; il faut le satisfaire.

Barbare, ma fierté vous devroit le contraire ;

Je devrois n'écouter que mon juste courroux ;

Mais je veux me venger plus noblement que vous.

Je veux qu'en gemissant Helenus me regrette,

Et qu'il sente du moins la perte qu'il a faite.

Il ne tenoit qu'à vous de faire mon bonheur ;

L'amour à cet espoir ouvroit déja mon cœur ;

Heureuse de pouvoir offrir un diadême,

sans

Digitized by Google

Sans rechercher en vous d'autre bien que vous-même.

Je ne me vengerai de vos refus honteux,

Qu'en vous faisant rougir de mes soins genereux.

Puisque vous le voulez, je vais trouver mon Pere,

Tenter pour le fléchir les pleurs & la priere;

Je vais pour vous, ingrat, tomber à ses genoux,

Et faire ce qu'en vain j'attens ici de vous.

Notre Extrait seroit de beaucoup trop long, si nous y inserions tous les Vers que le Public a applaudis; mais on ne peut se dispenser d'inserer ceux qui ont couronné l'Ouvrage, & qui ont fait la peripatie. Les voici : c'est Pyrrhus crû Helenus, qui parle à Néoptoleme de Pyrrhus même.

Pyrrhus.

Crains un aspect qui pourra te surprendre;

Mais daigne auparavant m'instruire de son sort;

Sois sincere sur tout, quel sera-t'il?

Néoptoléme.

La mort.

Digitized by Google

Pyrrhus.

S'il ne craignoit que toi, Tyran, ta barbarie,
Te couteroit bien-tôt & le Thrône & la vie ;
Voyons donc jusqu'où peut aller ta fermeté ;
Mais pour laisser ta haine agir en liberté,
Je vais te rassurer contre un fer redoutable,
Qui rendroit dans mes mains ta perte inévitable.

Il jette son épée aux pieds de Néoptoleme.

Frappe : voilà Pyrrhus, &c.

Glaucias qui survient, voyant que Néoptoleme se plaint que Pyrrhus le méprise encore & l'offense, lui dit :

Dequoi va s'occuper ton injuste vengeance ?
Sont-ce les mouvemens qu'il te doit inspirer ?
Il se livre à tes coups : que veux-tu ?

Néoptoleme.

l'admirer !

Nous ne pouvons mieux terminer notre Extrait que par ce dernier mot.

Le 22. de ce mois, les Comediens Italiens representerent une petite Comedie nouvelle, intitulée l'*Homme Marin*, en Vers libres, avec un Divertissement.

La

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

La piece est bien écrite, mais le Public n'a pas parû la goûter.

Les Comediens François ont remis au Theatre la Comedie de l'*Important*, du feu Abbé Brueys, qui a fait beaucoup de plaisir. Elle est parfaitement bien representée.

CHANSON.

VOus rassemblez en vous, adorable Cloris,
Les Amours, les Graces, les Ris,
Et malgré tant d'attraits, votre cœur s'interesse,
Dans le beau feu dont le mien est épris.
Ah! si l'on mouroit de tendresse,
Cent fois pour prix d'un sort si doux,
Je serois mort à vos genoux.

AUTRE CHANSON.

DAns la vie,
Sans la Folie,
Sans les desirs,
Il n'est point de plaisirs.

Digitized by Google

Aimable jeunesse,
Souhaitez sans cesse,
Et possedez rarement:
Cette douce chimere,
D'un bien qu'on espere,
Fait tout l'agrément.

NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

LEs Lettres de Constantinople portent, que suivant les derniers avis de Perse, l'Armée du Successeur de Miry-Mamouth, étoit en état de couvrir Ispahan.

On a appris par la voye d'Alexandrie, que le nouveau Bacha du Grand Caire avoit été déposé dans un soulevement general, où plusieurs personnes avoient peri, & que son Prédecesseur, déposé par le Grand Seigneur, avoit été rétabli.

Les nouvelles de Constantinople du mois de Mars dernier, portent qu'on travailloit à un Armement considerable dans les Arsenaux du Grand Seigneur; qu'on avoit envoyé ordre au Bacha de Babilone, de marcher avec son Armée vers Ispahan, & aux Bachas Abdula & Kuproli, de faire avancer les Troupes qu'ils commandent, du côté de Casbin, Ville située entre cette Capitale de la Perse & Tauris.

RUSSIE.

Digitized by Google

RUSSIE.

ON continuë à Petersbourg l'armement des Galeres, sur lesquelles on assure qu'on embarquera 30000. hommes d'Infanterie ; mais on ne dit pas encore à quelle expedition ils sont destinez. Le nombre des Galeres qu'on équipe est environ de 200. Outre cela on construit sur la Riviere de Neva des Bâtimens d'une nouvelle forme, qui seront plus commodes que les Galeres pour transporter des Troupes de débarquement.

Quelques Lettres de Derbent portent que le Prince Thomas, fils de l'ancien Roi de Perse, a accepté les conditions stipulées à son égard, par le Traité conclu à Constantinople entre le feu Czar & le Grand Seigneur.

Le 23. du mois dernier la Czarine nomma le Duc d'Holstein, Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes du Corps, qui porte le nom de Procobazinski, dont cette Princesse s'est reservée le commandement en Chef, comme Colonelle.

POLOGNE.

ON apprend de Varsovie, que le Regent de la Couronne ordonna le 8. Avril à Ujardou, pour le divertissement du Roi & du Prince, une Chasse de quatre Ours, d'un Loup, & d'un Renard. S. Alt. R. qui étoit à cheval, tua deux Ours à coups de pistolet, & le Comte Maurice tua le Loup dans la Riviere, où les Chiens l'avoient suivi à la nage, ce qui donna un spectacle fort divertissant.

Le

Digitized by Google

Le Marquis de Chilly de S. Gilles, créé depuis peu Chambellan du Roi, prit, il y a quelques jours, congé de S. M. & la remercia de son Service, dans le dessein d'appeller en Duel le Comte de Vicedom, Ministre d'Etat, & Grand Chambellan du Roi. Ce dernier donna sa parole, fit son Testament, & le remit entre les mains d'un autre Ministre, avec les Comptes du Roi. Le 13. d'Avril, à la pointe du jour ils se rendirent près de Nadersege, à trois milles de Varsovie, pour se battre à coups de pistolet. Les deux Combattans s'avancerent l'un vers l'autre avec beaucoup de sang froid. M. de Vicedom, qui a tiré le premier, & qui a blessé M. de S. Gilles legerement à la tête, reçut un coup au bas-ventre, dont il tomba mort. Ce Duel s'est fait en presence de plusieurs Seigneurs & Chirurgiens, qui ont inutilement employé tous les moyens possibles pour secourir le Comte. Le Marquis ayant eu l'imprudence de se retirer apres le combat, dans le Convent des Théatins à Varsovie, le Roi ordonna au Grand Maréchal de la Couronne de proceder contre lui selon les Loix : & comme cette Maison ne joüit pas des immunitez des Clôtures, il y a apparence, quoiqu'il se soit refugié dans la Sacristie, qu'il passera mal son temps, à moins qu'il ne trouve le moyen de s'évader. Cette Maison fut investie le même jour par une forte Garde de 150. hommes. Le Corps du défunt fut porté à Viabon, Château de S. M où il sera embaumé, & ensuite transporté en Saxe. Le Comte de Vicedom, âgé de 51. ans, a eu pour Second le Comte de Montmorenci ; & le Marquis de S. Gilles qui n'en avoit que 20. a eu M. Freneuse, Officier François.

Le Comte de Vicedom, la veille du Combat, soupa

soupa chez la Princesse Lubomirski sa fille, où il parut de très-bonne humeur, il joüa même au Piquet jusqu'à minuit, & partit à deux heures du matin pour le rendez-vous

Ce Comte a été fort regretté de tous ceux qui le connoissoient, & particulierement du Roi, qui en a été fort touché, par rapport aux fideles services que S. M. en avoit reçû pendant l'espace de 40. années entieres, qui lui avoient merité les premieres Dignitez de la Cour.

Ce Comte a laissé deux filles, dont l'une a épousé le Prince Lubomirski, Maître de Cuisine de la Couronne, & l'autre le Comte de Vatzdorff, Grand Chambellan Royal & Electoral: il a laissé aussi deux fils de 6. à 7. ans, qui sont à Dresde auprès de leur mere, née Comtesse de Hoym, & sœur de l'Ambassadeur Extraordinaire de S. M. à la Cour de France. Le feu Comte étoit estimé le plus riche Seigneur de la Saxe.

Le General Major, Comte de Castelli, oncle du Marquis de S. Gilles, a reçû ordre de s'absenter de la Cour, & de se retirer du Palais Royal de Sendomir, où il avoit son logement.

Les dernieres Lettres de Pologne portent, que le Comte de S. Gilles, qui étoit refugié chez les Théatins, se sauva le jour de Pâques, déguisé en Domestique, & l'on ignore la route qu'il a prise pour sortir du Royaume

Le bruit court que le Prince Lubomirski, Gendre du Comte de Vicedom, avoit fait appeller le Comte de S. Gilles, pour venger la mort de son Beau-pere, mais que le Roi a empêché ce second combat.

DANE-

DANNEMARC.

ON apprend de Copenhague, que la Flotte Danoise est prête à mettre à la voile, & qu'elle se joindra à celle d'Angleterre, qui doit arriver incessamment dans la Mer Baltique

La Flotte Angloise, composée de 23. Vaisseaux de ligne, de trois Brulots, & d'un Vaisseau d'Hôpital, destinée pour la Mer Baltique, commandée par le Chevalier Charles Wager, Vice-Amiral de l'Escadre Rouge, & qui étoit partie des Ports d'Angleterre le 28. du mois dernier, arriva le 4. Mai dans le Sund, & le soir elle moüilla dans la Rade de Coppenhague. Le 6. le Vice-Amiral Anglois eut Audience du Roi, & eut l'honneur de dîner avec S. M. Il retourna ensuite à bord de ses Vaisseaux, ~~dont il fit lever l'ancre, & se remit à la voile quelques jours après pour la Mer Baltique.~~

ALLEMAGNE.

LE 16. Avril après midi l'Empereur & l'Imperatrice assisterent à Vienne à la Prédication Italienne, & à un Oratoire en Musique, où l'on chanta une Cantate, intitulée, *Le Testament de Jesus Christ sur le Calvaire.*

Le 18. L. M. I. entendirent la Messe celebrée pontificalement par le Nonce du Pape, & receurent la Communion de ses mains. L'Empereur lava ensuite les pieds à douze pauvres Vieillards, & l'Imperatrice en fit autant à douze pauvres vieilles Femmes. L. M. I les servirent à table, & leur firent distribuer des aumônes

L'Em-

Digitized by Google

L'Empereur a accedé vers le milieu du mois dernier au Traité de Paix & d'Alliance conclu à Nistadt en Finlande le 10. Septembre 1721. entre les Plenipotentiaires du feu Czar & ceux du Roi de Suede.

Le 16. Avril un Officier de la Cour partit de Vienne, pour aller au devant de l'Aga que la Porte envoye à la Cour Imperiale, avec caractere de Commissaire du Grand Seigneur, pour l'execution des Conventions particulieres du Traité de Passarowitz, concernant le Commerce entre les deux Nations, & l'accompagner en cette Capitale où il doit resider.

Le 20. Avril au matin, le feu prit par accident à l'Hôtellerie de l'Agneau, dans le Fauxbourg d'Italie à Vienne, & s'étant communiqué aux maisons voisines, il en a consumé 18. en deux jours qu'il a duré.

L'Empereur a donné depuis peu au Prince de Cardonne, Grand-Maître de la Maison de l'Imperatrice, une Seigneurie en Transylvanie, dont le revenu est de 40000. écus.

ITALIE.

L'Abbé d'Althan, neveu du Cardinal Vice-roi, étant arrivé de Rome à Naples au commencement du mois dernier, fit part à ce Cardinal de la resolution que le Pape avoit prise de retarder son départ pour l'Archevêché de Benevent. On a contremandé les Ouvriers qu'on avoit fait partir pour construire un Pont sur le Guariliano, & pour reparer les chemins où S. S. devoit passer.

Le 1. Avril les Députez du Chapitre de la Cathedrale de Luques, présenterent au Pape les Ornemens Pontificaux de damas blanc bro-

dé-

dé d'or, en reconnoissance du privilege que S S. a accordé aux Chanoines de cette Eglise, de porter la Mitre dans les grandes Ceremonies.

Le 5. Avril au matin, il y eut à Rome, après la Prédication, Congregation de l'Examen des Evêques Reguliers, dans laquelle le Pere Christophle Bianchi, Augustin, nommé à l'Archevêché titulaire de Nazaret, & le Pere Charles Cornaccioli, Carme, nommé à l'Evêché de Bobbio, répondirent sur la Théologie Scholastique.

L'Evêque de Cavaillon, dans le Comtat d'Avignon, qui est arrivé à Rome depuis peu, a été nommé Prélat Assistant du Trône.

Le 15. Avril, le Pape alla en Carosse visiter l'Hôpital du S. Esprit, où S. S. confessa quelques malades. Le 16. Elle alla à l'Hôpital de Sainte Marie de la Consolation, où elle donna la benediction *in articulo mortis*, à un agonizant.

Le 17. le Pape celebra la Messe dans la Chapelle de Sixte, & il donna la Communion pour les Pâques aux Prélats du Palais, à ses autres Officiers & à ses Domestiques. Le même jour les Cardinaux firent la même chose dans leurs Palais, à l'exemple de S. S. Le 18. Jeudi-Saint, le Pape, après toutes les autres Ceremonies, n'ayant que l'Etole violette & la simple Mitre, se rendit dans la Salle Ducale, où il lava les pieds à douze pauvres Prêtres Etrangers qu'il servit à table.

On a envoyé des ordres du Pape à Civita-Vecchia, pour y faire équiper deux Galeres de S S. qui doivent aller vers les côtes de Toscane au devant de la Reine Doüairiere d'Espagne, Veuve de Charles II. qu'on attend en Italie.

On a ressenti à Florence depuis peu deux ou trois

trois secousses de tremblement de terre qui ont été assez considerables, mais qui n'ont causé aucun dommage. Ils se sont fait sentir jusqu'à Livourne & le long de la Côte.

On a reçû avis de Turin que l'Empereur avoit cedé depuis peu au Roi de Sardaigne la suprême Jurisdiction & la Souveraineté des dix Fiefs Imperiaux, situez dans les Langues, entre les Rivieres de Sture & de Tenaro d'un côté, & le Belbo de l'autre, moyennant 125000 Pistoles, qui doivent être payées dans certains termes.

ESPAGNE.

ON a appris de Madrid que le 10. du mois dernier vers les sept heures du soir, tout le nouveau Bâtiment & la Voûte de la grande Chapelle du College de saint Thomas d'Aquin, vulgairement nommé de Attocha, tomberent & firent perir sous leurs ruines la plûpart des Massons qui y travailloient, & plusieurs personnes qui faisoient leurs Stations pour le Jubilé de l'année Sainte. Les autres eurent le bonheur de se sauver dans l'ancienne Eglise. Le Roy a donné des ordres pour faire réparer ce Bâtiment le plutôt qu'il sera possible.

Quelques Lettres d'Espagne marquent qu'on y va réformer tous les Regimens qui ne sont pas sur le pied de 2000. hommes, pour en faire ensuite 40. Regimens complets de pareil nombre de Soldats.

Dom Antoine Guedez Pereira, Envoyé Extraordinaire de Portugal, donna le 31. Mars dernier, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Infante d'Espagne, future Princesse du Bresil, une grande Fête, & fit répresenter dans son Hôtel, une Comedie en Musique, intitulée

le

le Triomphe de l'Erreur & de l'Amour.

On a reçû la nouvelle d'un avantage considerable remporté sur les Maures qui assiegent Ceuta. Le Comte de Charni, qui commande dans cette Place, fit faire une sortie, pendant laquelle deux détachemens des Troupes de la Garnison, attaquerent les Assiegeans par deux endroits, en tuerent un grand nombre & comblerent une partie de leurs travaux. Cette action qui dura près de trois heures, a coûté très peu de monde aux Espagnols

GRANDE-BRETAGNE.

L'Amiral d'Hozier, partit le 19. du mois dernier de Sainte-Helene, avec l'Escadre que le Roy envoye dans les Indes Occidentales.

Le Capitaine du *Compton*, Vaisseau qui vient d'arriver du Bombay & du Fort Saint-Georges, a rapporté que les Forbans établis dans l'Isle de Madagascar, avoient si cruellement maltraité les naturels du Pays, que ces derniers s'étoient soulevez & les avoient tous massacré, à la réserve de douze qui s'étoient sauvez dans les Bois où ils périront sans doute.

L'insertion de la petite verole qu'on a faite à la Princesse Marie, opere heureusement, la petite verole sort sans fievre & sans autre accident.

On a reçû avis que le *Grand-Alexandre*, Vaisseau de 26. Canons, d'environ 100. hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Dunn, ayant relâché au Cap Falso, près du Cap de Bonne-Esperance, les Hollandois avoient trouvé moyen de se saisir du Capitaine & du Munitionnaire du Navire, & que pendant qu'ils éxaminoient leur Commission & leurs Passeports, l'Equipage avoit coupé les Cables & s'étoit sauvé

avec

Digitized by Google

avec le Vaisseau, dans le dessein, à ce que l'on croit, d'augmenter le nombre des Forbans.

Il est arrivé à Londres vers la fin du mois dernier, un Roy Indien, venant du Fort Saint-George, qui salua le Roy au Palais de S. James.

Le 15. d'Avril le nommé Bunworth & autres furent condamnez à mort, aux Assises tenuës à Kingston. Bunworth avoit d'abord refusé de répondre; mais la Cour ayant ordonné qu'il fust pressé, on le ramena dans le cachot, où on le coucha tout nud à terre sur le dos, les bras & les jambes étenduës, & on mit sur son estomach un poids de quatre Quintaux qu'il ne put endurer qu'environ une demie heure & promit de répondre.

On apprend par des Lettres de Lisbonne, que le Fort des Anglois à Gambo, sur la Côte d'Afrique, avoit sauté en l'air, le feu ayant pris par accident au Magazin des Poudres.

Les Lettres de la Jamaïque, portent que *le Samuël*, Vaisseau commandé par le Capitaine Grey, y étoit arrivé de l'Isle de Madere, après avoir été retenu pendant quatre jours par trois Vaisseaux Espagnols, Garde-Côtes.

Le Guillaume & l'Elisabeth, qui avoient chargé des Vins à Cette en Languedoc, pour la Hollande, étant le 16. d'Avril à 70. lieuës ou environ du Cap Saint-Vincent, le Capitaine Michel qui le commandoit fut assassiné par l'Equipage, qui conduisit ensuite ce Bâtiment jusqu'à la Baye de Lagos, où plusieurs Matelots se mirent dans la Chaloupe avec deux Grecs qui étoient à bord & vinrent à terre. Trois d'entre eux s'étant rendus à Saint-Ubez, y furent interrogez; & ayant varié dans leurs réponses, le Magistrat Portugais les fit mettre en prison, où ils ont confessé leur crime.

Une femme de la Paroisse de Sutton-Bengor, dans

Digitized by Google

dans le Comté de Wiltz, agée de plus de 40 ans, accoucha vers le milieu de ce mois de cinq enfans, dont trois reçûrent le Baptême.

HOLLANDE, PAYS-BAS.

LE 4. de ce mois, les Augustins de Bruxelles celebrerent la Fête seculaire de la donation faite à leur Eglise en 1626. par l'Infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugenie, de l'Image miraculeuse de Notre Dame de bon succès, qu'elle avoit fait venir d'Ecosse. Cette Image fut portée processionellement au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie des Remparts.

Le Prince de Rubempré, Grand-Ecuyer de l'Archiduchesse, Gouvernante des Pays-Bas comme Provôt, portoit l'Etendart devant l'Image miraculeuse, qui étoit suivie par le Chapitre de l'Eglise Collegiale, en Châpe. L'Evêque de Trical portoit le S. Sacrement, derriere lequel marchoit l'Archiduchesse, tenant un Cierge à la main & conduite par le Comte Visconti, Grand-Maître de sa Maison & suivie des Dames de la Cour, &c.

Après la Procession, les Etudians des Augustins firent une Cavalcade, suivis de divers enfans proprement ajustez & assis sur des Animaux representant les quatre Parties du Monde. On voyoit ensuite trois Chars de Triomphe, dont l'un répresentoit un Temple, l'autre un Vaisseau de Guerre, & le dernier, le Triomphe de la Vierge. La Cavalcade fut terminée par la répresentation des quatre derniers Rois d'Espagne & de leur Cour.

Digitized by Google

DE LA HAYE.

LE 30. Avril dernier, la Compagnie des Bourgeois du Drapeau Bleu, planta selon la coutume, le May en ceremonie, & on y employa les Devises suivantes.

Pour les Etats Generaux.

In dubiis crescit constantia rebus.

Pour les Etats de Hollande & de West-Frize.

Dulci pro libertate laborant.

Pour la Princesse de Nassau-Orange.

Splendet avis atavisque potens.

Pour le Prince.

Stimulat præcordia virtus.

Pour les Magistrats de la Haye.

Amor Civium fructus Justitiæ.

Pour le Colonel Assendelft.

Consilioque, manuque.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE Prince Christian-Auguste de Holstein, de la Branche de Gottorp, Evêque de Lubec, mourut à Eutin le 22. du mois dernier dans la 54e année de son âge. Il avoit épousé le 2. de Septembre 1704. Albertine-Frederique, fille du Landgrave de Bade Dourlach, dont il avoit

eu

Digitized by Google

eu cinq Princes & six Princesses. Il étoit oncle du Duc d'Holstein, gendre de la Czarine.

Le Cardinal Julle Piazza, Evêque de Facuza, dans la Romagne, y est mort le 24. du mois dernier, dans la 64e année de son âge, étant né à Forly le 13 Mars 1663. Il avoit été Internonce à Bruxelles, Nonce à Cologne, à Warsovie & à Vienne. Il avoit été fait Cardinal le 12. May 1712. par Clement XI. qui lui donna le Titre de saint Laurent, *in Pane & Perna*, quelque temps après il alla à Ferrare, en qualité de Légat, après quoi il se retira dans son Diocèse. Il vaque par sa mort un sixiéme lieu dans le sacré College.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 5. de ce mois, le Comte de Massei, Grand Maitre de l'Artillerie, & Ambassadeur Extraordinaire du Roy de Sardaigne auprès de Sa Majesté, fit son Entrée publique dans Paris. Le Maréchal Duc de Roquelaure & le Comte de Monconseil, Introducteur des Ambassadeur, sallerent le prendre dans les Carrosses de L. M. au Monastere de Picpus, d'où la marche se fit en cet ordre. Le Carrosse de l'Introducteur, celui du Maréchal, Duc de Roquelaure, précedé de deux Pages à cheval, la Livrée de l'Ambassadeur

baſſadeur à pied, ſon Ecuyer & ſix Pages à cheval, le Carroſſe du Roy, aux côtez duquel marchoient la livrée du Maréchal Duc de Roquelaure & celle du Comte de Monconſeil, le Carroſſe de la Reine, celui de Madame la Ducheſſe d'Orleans, Doüairiere, ceux du Duc d'Orleans, de la Ducheſſe d'Orleans, de la Ducheſſe de Bourbon, Doüairiere, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, de la Princeſſe de Conty, Doüairiere, de la Princeſſe de Conty, ſeconde Doüairiere, du Prince & de la Princeſſe de Conty, du Duc & de la Ducheſſe du Maine, du Comte & de la Comteſſe de Toulouſe, & celui du Comte de Morville, Miniſtre & Secretaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangeres; & à une diſtance de 30. à 40. pas, le Suiſſe de l'Ambaſſadeur à cheval. Il précedoit les quatre Carroſſes de l'Ambaſſadeur, qui étoient très-magnifiques, ainſi que ſa Livrée. Après que l'Ambaſſadeur fut arrivé à l'Hôtel des Ambaſſadeurs Extraordinaires, il fut complimenté de la part du Roy par le Duc d'Aumont, Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M. de la part de la Reine, par le Marquis de Villacerf, ſon premier Maître d'Hôtel, & de la part de Madame la

Duchesse d'Orleans, Doüairiere, par le Marquis de Crevecœur, son premier Ecuyer. L'Ambassadeur a logé les trois jours suivans au même Hôtel des Ambassadeurs, où il a été traité par les Officiers du Roy.

Le 7. le Prince de Lambesc & le Comte de Monconseil, Introducteur des Ambassadeurs, allerent prendre l'Ambassadeur à l'Hôtel des Ambassadeurs dans les Carrosses du Roy & de la Reine, & le conduisirent à Versailles, où il eut sa premiere Audiance publique du Roy. Il trouva à son passage, dans l'avant-Court du Château, les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses sous les armes, les Tambours appellant; & dans la Court, les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté sous les armes, à leurs postes ordinaires. L'Ambassadeur fut reçû au bas de l'Escalier par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies; & par M. Desgranges, Maître des Céremonies, les Cent-Suisses étant sur l'Escalier, en habit de céremonie, la Hallebarde à la main. Il fut reçû en dedans de la Salle des Gardes, par le Duc de Bethune, Capitaine des Gardes du Corps, qui étoient en haye & sous les armes. Après l'Audiance du Roy, l'Ambassadeur fut conduit à celle de la Reine, par le Prince de

Digitized by Google

de Lambesc & le Comte de Monconseil; & après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à l'Hôtel des Ambassadeurs, par le Comte de Monconseil, dans les Carrosses de L. M. & avec les céremonies accoûtumées.

Le 10. au matin, ce Ministre rendit visite aux Princes du Sang, & l'après-midi les Princes du Sang l'allerent voir à son Hôtel, ruë saint Antoine.

Le Marquis de Maillebois, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Lieutenant General de la Province de Languedoc, a été nommé par le Roy pour aller complimenter le Duc de Baviere sur la mort de l'Electeur son Pere, & sur son avenement à l'Electorat.

Le 25. du mois dernier, le Roy alla coucher à Ramboüillet : S. M. y retourna le 29. & en revint le 30. au soir.

Le 28. Dimanche de la *Quasimodo*, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique. Pendant la Messe du Roy, l'Evêque de Grenoble prêta serment de fidelité entre les mains de S. M.

Le 3. de ce mois, le Roy alla coucher au Château de Ramboüillet. S. M. y retourna le 8. & elle en revint le 9. au soir. Elle y fut encore le 13. & elle en revint le lendemain.

Digitized by Google

Le Prince de Vendôme vend son Régiment d'Infanterie 80000. livres au Marquis de Roussillon-Tonnerre, avec l'agrément du Roy.

L'Abbé de Fontenay, Aumônier de Quartier de la Reine, a été nommé son Aumônier Ordinaire, à la place du feu Abbé de Vienne, & l'Abbé de Sainte-Hermine, Chantre & Chanoine de l'Eglise de Reims, a été nommé Aumônier de Quartier, à la place de l'Abbé de Fontenay.

Le Roy a disposé du Regiment de Brie, en faveur du Comte de la Marche, fils aîné du Prince de Conty.

Le Samedy 11. de ce mois, un des Ouvriers qui travaillent aux échafaux qu'on fait pour réparer la Voute de l'Eglise de Notre Dame, laissa tomber du feu, en fumant, sur une grande toile qui servoit comme de rideau pour couvrir toute cette Charpente, & la séparer du Chœur où l'on fait l'Office. Presque tout d'un coup cette grande toile parut enflâmée, & il y avoit lieu de craindre un embrasement très-considerable. Un prompt secours a garanti de ce malheur; il a été si grand, que le Cardinal de Noaïlles, Archevêque de Paris, a fait chanter une grande Messe & un *Te Deum* en action de grace.

Le

Le Marquis de Courtenvaux ayant parié 300. Loüis contre 100. avec le Marquis de Saillant, qu'un Cheval désigné de l'Ecurie de ce dernier, n'iroit pas de la Grille de Versailles à celle de l'Hôtel des Invalides, en 30. minutes de temps. La course fut faite le 9. de ce mois à six heures du soir. Le Marquis de Saillant perdit de près de trois minutes. Son Valet de Chambre qui montoit le Cheval, étoit chargé d'une cuirasse de plomb d'environ 35. livres; le Marquis de Saillant, qui devoit faire la course, s'étant trouvé peser plus que son Valet de Chambre, d'environ ce poids. On croit qu'une grosse pluye qui survint fut cause de la perte du pary.

BENEFICES.

L'Abbaye Commandataire de Femy, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Cambray, vacante par le déceds de l'Abbé Coignet, à été donnée à M. Trudaine, Evêque de Senlis.

L'Abbaye Commandataire de S. Martin de Nevers, Ordre de S. Augustin, vacante par le décès de l'Abbé de Vienne, à Monsieur Jean-Simon Brissart,

ſart, Clerc du Diocèſe de Chartres.

L'Abbaye Commandataire de la Valette, Diocèſe de Tulles, Ordre de Cîteaux, vacante par le décès de Mr. de Lort, à l'Abbé Neez, Clerc Tonſuré du Diocèſe d'Evreux.

L'Abbaye de Sainte Croix, dans la Ville de Poitiers, vacante par le décès de la Dame de Laval, en faveur de Dame Marie-Thereſe-Radegonde de Baudean de Parabere, Religieuſe dans la même Abbaye.

L'Abbaye Commandataire de Billon, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Beſançon, vacante par la démiſſion du ſieur de Courbouzon, en faveur de l'Abbé de Marnezia.

Affaires du Palais.

LE Jeudy 21. Mars, il a été rendu un Arreſt à la Grand'Chambre du Parlement, ſur deux Appels comme d'abus, reſpectivement interjettez par deux femmes qui avoient épouſé le même homme, & qui s'oppoſoient l'une à l'autre le deffaut de preſence du propre Curé. Le fait étoit que Michel Dauphin, dont le pere étoit Conſeiller au Préſidial de Tours, ayant eu commerce avec la Damoiſelle Françoiſe Ténebre, de la Che-

Digitized by Google

Chevalerie, dont on prétendoit qu'il avoit eu un enfant, alla se marier avec elle dans la Chapelle d'un Prieuré de Poitou, devant un Prêtre, qui se disoit Vicaire de la Paroisse de S. Mazire; les pere & mere du sieur Dauphin, ni aucune personne de sa famille n'assisterent à ce Mariage, qui se fit le 2. Juillet 1708. il étoit alors âgé de 27. ans. En 1714. le sieur Dauphin, dont le Mariage n'avoit point encore éclaté, quoiqu'il en fust venu un enfant, quitta sa prétenduë femme & s'embarqua pour les Isles de S. Domingue; il y établit son domicile au Port de Paix. Le 26. Juin 1716. il y épousa dans toutes les formes Marie Danzé, fille du Major de l'Isle de la Tortuë, & veuve du sieur du Laurent, Colonel des Milices; ce Mariage fut celebré dans la Paroisse de Notre-Dame de Paix, après la publication de deux Bans & dispense du troisiéme, en presence d'un Cousin issu de germain du sieur Dauphin & des Parens de la Damoiselle Danzé. Le sieur Dauphin ayant fait sçavoir son Mariage à ses pere & mere & à sa famille, ils l'approuverent par leurs lettres, & il fut suivi de la naissance de deux enfans. Le 29. Septembre 1722. le sieur Dauphin mourut; après sa mort la Damoiselle Danzé prit

parti de venir en France, & alla à Tours avec ses deux enfans se presenter à la famille du sieur Dauphin, dont elle se disoit veuve. La Damoiselle de la Chevalerie prit aussi-tôt la même qualité & se presenta comme telle à la même famille avec un enfant qu'elle avoit eu du sieur Dauphin. Les pere & mere du mari reclamé par ces deux femmes, ne voulurent point décider entr'eux & déclarerent seulement qu'ils reconnoîtroient en qualité de veuve de leur fils celle qui y seroit maintenuë en Justice. Ces deux femmes interjetterent donc respectivement appel comme d'abus de la celebration de leur Mariage, sur le même moyen, qui étoit le défaut de presence du propre Curé. La Damoiselle de la Chevalerie ne rapporta pour Acte de la célebration de son Mariage, qu'un Certificat du Prêtre qui l'avoit mariée, conçû en ces termes : *L'an 1708. le deuxiéme jour de Juillet, sur l'heure de midy, je François de Largue, Vicaire de saint M Zire, après avoir vû le Contrat de Mre Michel Dauphin, fils de Mre Mich Dauphin, Conseiller au Présidial de Tours, & de Loüise Girault, sa femme, demeurant Paroisse de saint Venant de Tours, & de Damoiselle Françoise Tenebre de la Chevalerie, fille de deffunt M,*

Me Jacques Tenebre, vivant Conseiller du Roy, Maître des Eaux & Forests en la Ville & Fauxbourgs de Tours, & de deffunte Dame Marie Gaudré, demeurante Paroisse de Notre-Dame de Lecrignole, agée de 26. ans & ledit Dauphin de 27. reçû par Giraud, Notaire Royal à Lusignan; j'ay cejourd'hui, pour certaines considerations que notre Mere Sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine nous permet, en l'Eglise dépendante du Prieuré de Fomblanche en Poitou, reçû au Sacrement de Mariage le sieur Dauphin & la Damoiselle Tenebre, & les ayant interrogez sur les principaux points de notre Religion, je leur ay donné dans ladite Eglise la Benediction Nuptiale, en presence de Loüis Martonay, Pierre Dermivant, Jean Taillebaut & Samuël Audinet, en foi de quoi j'ay ausdits sieur Dauphin & Damoiselle Tenebre, octroyé le present Certificat pour leur servir & valoir en tant que de raison. Fait audit Prieuré de Fomblanche, Signé *François de Largue.*

On prétendoit que cet Acte, sous signature privée, non extrait d'un Registre public, ni légalisé, ne pouvoit faire preuve de la verité d'un Mariage, qui d'ailleurs avoit été celebré devant un Prêtre étranger, & qui n'étoit point le Curé des Parties.

A l'égard de la Dame Danzé, elle rapportoit en bonne forme un Acte de la célebration de son Mariage contracté devant le Curé des Parties, & on ne l'attaquoit que par le défaut de domicile de la part du sieur Dauphin, qu'on disoit n'avoir pas demeuré assez long-tems aux Isles de S. Domingue, pour y acquerir un domicile capable d'y faire contracter mariage, & par consequent que le sien n'avoit pas été célebré par son propre Curé; mais outre que la Damoiselle de la Chevalerie ne put pas prouver que le sieur Dauphin n'étoit pas arrivé au Port de Paix aussi-tôt qu'on le prétendoit, on la soutint non-recevable dans son appel, sur ce que son Mariage étant nul, elle n'avoit ni qualité ni interest pour attaquer le Mariage contracté entre le sieur Dauphin & la Dame Danzé.

Sur ces moyens la Cour, conformément aux Conclusions de Monsieur l'Avocat General Daguesseau, a jugé que le Mariage de la Damoiselle de la Chevalerie avoit été mal, nullement & abusivement contracté & célebré, & a renvoyé son fils à se pourvoir pour ses alimens; & sur l'appel comme d'abus par elle interjetté de la célebration du Mariage contracté entre le sieur Dauphin & la Dame Danzé, elle a été déclarée non-rece-

Digitized by Google

recevable, & condamnée en tous les dépens; & faisant droit, sur le Réquisitoire du Procureur General du Roy, il a été ordonné que le nommé François de Largue, Vicaire de S. Mazire, seroit pris & apprehendé au corps; que les témoins qui avoient assisté à la célebration du Mariage de la Damoiselle de la Chevalerie, & elle-même, seroient décretez d'assigné pour être oüis.

Le Samedy 13. Avril, il a été rendu dans le même Tribunal un Arrêt, dans les circonstances suivantes.

La Damoiselle de Saint-Cyr, ou de Choiseul, demandoit à faire preuve par témoins de plusieurs faits par elle articulez pour établir qu'elle étoit née le 8. Octobre 1697. du mariage de Monsieur le Duc & de Madame la Duchesse de Choiseul, & que la grossesse & l'accouchement ausquels elle devoit sa naissance, avoient été publics.

Elle fondoit sa demande sur deux propositions.

La premiere, que pour admettre une preuve testimoniale en faveur de toute personne, dont l'état est contesté, le commencement de preuve par écrit n'est pas necessaire, & qu'il y auroit absurdité de le demander.

La seconde, que quand le commencement de preuve par écrit pourroit raisonnablement être exigé, les pieces qu'elle rapportoit seroient plusque suffisantes pour y satisfaire.

Ces pieces étoient, 1°. l'Interrogatoire de Mr. le Duc de la Valliere, frere de Madame la Duchesse de Choiseul, que la Damoiselle de Saint-Cyr ou de Choiseul prétendoit lui être favorable par l'équivoque & l'ambiguité des réponses. 2°. Un Registre ou Livre journal de le Duc, Chirurgien & Accoucheur, mort depuis quelques années, où il est dit que le 8. Octobre 1697. il a accouché Madame de Choiseul d'une fille, & où il a écrit en détail ce qui a suivi la naissance de cette fille. 3°. L'Interrogatoire de de M. le Chevalier de la Valiere, aussi frere de Madame la Duchesse de Choiseul, où il convenoit de son accouchement, & que la Damoiselle de Saint-Cyr étoit celle dont elle étoit accouchée. 4°. Une Lettre de Madame la Marquise de Tournon, sœur de Madame la Duchesse de Choiseul, dans laquelle elle parloit de la Damoiselle de Saint-Cyr & d'une affaire importante qui la concernoit & qu'on prétendoit être le dessein qu'on avoit pris de la faire reconnoître pour fille de M. le Duc de & Madame la Duchesse de Choiseul.

De

De la part de M. le Duc de la Valiere & de Madame la Marquise de Tournon, on combattoit les deux propositions de la Damoiselle de Saint-Cyr ou de Choiseul, par celle-cy. Qu'en matiere d'Etat, la preuve testimoniale n'est admissible que dans le concours de deux circonstances : quand d'un côté la perte ou l'inexistence des monumens publics destinez à assurer l'état des hommes, met un enfant dans l'impossibilité de rapporter le titre primitif que la Loy exige ; & quand d'un autre côté ce même enfant a en sa faveur une possession qui puisse suppléer au défaut de ce titre primitif. Après quoi on tâchoit de prouver que les pieces dont la Damoiselle de Saint-Cyr, ou de Choiseul tiroit avantage, ne contenoient aucun commencement de preuves par écrit, capable de la faire admettre à la preuve testimoniale.

Monsieur l'Avocat General Gilbert, qui a parlé dans cette affaire, avoit conclu à ce que la Damoiselle de Saint-Cyr fust déboutée de sa demande. Cependant la Cour, par son Arrêt, lui a permis de faire preuve par témoins de son état.

MORTS

Digitized by Google

MORTS, NAISSANCES, Mariages.

HEnri-Auguſtin le Pilleur, ancien Evêque de Xaintes, & ci-devant Abbé d'Epernay, Diocèſe de Reims, mourut à Paris le 25. Avril, âgé de 76. ans.

Dame Marie-Geneviéve Eſchalart de la Mark, Veuve de Pierre, Sire & Comte de Lannion, Baron & Pair de Bretagne, Vicomte de Rennes, Marquis d'Epinay, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur des Villes & Châteaux de S. Malo, Vannes & Auray, mourut le 27. du même mois dans la 76. année de ſon âge.

Jean-Baptiſte de Johanne, de la Carre, Chevalier, Marquis de Saumeri, Seigneur de la Houſſaye, Maréchal des Camps & Armées du Roi, ci-devant Sous-Gouverneur de S. M. Cornette des Chevaux-Legers de la Garde, & Envoyé Extraordinaire du Roi près du feu Electeur de Baviere, mourut le 5. ce mois, âgé de 48. ans.

Il étoit fils aîné de Jacques-François de Johanne, de la Carre, Chevalier, Mar-

Digitized by Google

Marquis de Saumeri, Gouverneur des Isles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat, Capitaine & Gouverneur des Château & Chasses de Chambort, successivement Sous-Gouverneur de MM. les Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berry, & du Roi Loüis XV. & de Dame Marguerite-Charlotte de Montlezun de Besmaus, fille de François, Chevalier, Seigneur de Besmaus, Gouverneur de la Bastille.

Le Marquis de Saumeri est fils de M. Jacques de Johanne, de la Carre, Chevalier, Seigneur de Saumeri, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maréchal de ses Camps & Armées, Gouverneur & Bailly de Blois, Capitaine des Château & Parc de Chambort, Grand-Maître des Eaux & Forêts au département de l'Isle de France, &c. Il avoit été élevé Page de Gaston, Duc d'Orleans, qui lui donna en 1631. la survivance de la Charge de Capitaine des Chasses au Comté de Blois, & en 1644. celle de Capitaine de son Château & Parc de Chambort, & lui donna son Regiment d'Infanterie, vacant par la démission du Marquis de Vardes. La Commission lui en fut expediée le 8. Avril 1651. Il mourut le 4. Mai 1709. Il avoit épousé par Contrat du 26. Fevrier

vrier 1650. Catherine Charron, fille de Jacques, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Intendant des Turcyes & levées, & niéce de Guillaume Charron, Seigneur de Meners, Tresorier General d'Artillerie de France.

Jacques étoit fils de François de Johanne de la Carre, Chevalier, Seigneur de Saumeri, Premier Gentilhomme de la Chambre de Gaston, Duc d'Orleans, Capitaine des Chasses de son Comté de Blois, & Capitaine de son Château & Parc de Chambort. Il fut toujours très-attaché à ce Prince qu'il suivit dans toutes les occasions, & lui donna des marques d'un zele & d'un dévouement si parfait, qu'il le combla de bienfaits. Ce fut à sa sollicitation qu'il fut fait Conseiller d'Etat d'Epée, par Brevet du mois de Fevrier 1647. Il en prêta serment le 6. du mois d'Avril suivant entre les mains du Chancelier Seguier. Il avoit épousé par Contrat du 12. Novembre 1617. Charlote Martin, fille de Daniel, Ecuyer, Sieur de Villiers, Conseiller du Roi, Tresorier Provincial de l'Extraordinaire des Guerres en la Generalité d'Orleans. Il mourut en 1661.

Son pere Arnaud de Johanne de la Carre, Ecuyer, Sieur de Mauleon, de Saumeri & des Landes, fut le premier de

de sa Maison qui passa du Pays de Bearn, d'où il étoit originaire, dans le Blesois, sous le Regne de Henri III. Menaud de la Carré, son oncle maternel, Sieur de de Saumeri, Conseiller & Aumônier du même Roi Henri III. le fit venir, & lui donna sa Terre de Saumeri. Lui-même y avoit été attiré par Bernard de Ruthye, Abbé de Pontleroy, & Grand Aumônier de France, son parent.

Arnaud de Johanne, après plusieurs acquisitions qu'il joignit à sa Terre de Saumeri en 1586. & années suivantes, se fixa à Blois, & s'y maria en 1593. avec Damoiselle Cyprienne Rousseau, Veuve de noble homme Pierre Morin, en son vivant Seigneur de Villecellyer & des Montignys, Conseiller du Roi, Controlleur General-Provincial ordinaire des Guerres és Pays & Gouvernemens d'Orleans, Berry, Blaisois, Dunois, Vendômois, Touraine, le Maine & Anjou, & niéce de noble homme Sebastien Malier, Seigneur de Longuy, & de Villeveuve, Conseiller du Roi, & Tresorier General de France en la Generalité d'Orleans, alors transferée à Blois. Henri IV. lui fit expedier des Lettres Patentes le 4. Novembre 1598. par lesquelles Sa Majesté déclarant qu'elle a particuliere connoissance de sa Maison

&

& Famille, & du lieu dont il est issu, même d'une bonne partie de ses parens & prédecesseurs, qui sont demeurans & habituez en son Royaume de Navarre & Pays de Basque, tous y vivans noblement, n'étant aussi raisonnable, que le changement de demeure qu'il a fait d'une de nos Provinces à une autre lui change en rien la qualité où Dieu l'a fait naître, & en laquelle il a toujours vêcu; Elle veut & enjoint à ses Commissaires, pour le regalement des Tailles en la Generalité d'Orleans, que si dans leurs Procès verbaux ou ailleurs, ils ont déclaré icelui Sieur de Saumeri non taillable à cause de ses Offices seulement, ils ayent à l'en faire rayer & biffer, comme étant contre toute raison & justice, voulant ledit Sieur de Saumeri être tenu censé & reputé, tant par eux que par tous ceux du Pays où il est habitué, pour Gentilhomme issu de noble Race & Famille; & qu'en cette qualité, lui, ses enfans & posterité, joüissent de tous les privileges des autres Gentilshommes du Pays, &c. Ces Lettres furent enregistrées au Bureau de la Commission & Election de Blois, le 3. Fevrier 1599.

Arnaud de Johanne ne s'en tint pas seulement à ces Lettres, il fit faire une Enquête en 1613. à Mauleon de Soule, où

où furent entendus plusieurs témoins, les uns de 90, 80. & 75. ans; entr'autres M. Arnaud de Maytie, Evêque d'Oleron, par laquelle il paroît que ledit Sieur Arnaud de Johanne, natif de Mauleon, y avoit sa Maison noble & Domicile originaire paternel, dit de Johanne, de Mauleon, avec les Terres, Fiefs, Cens, & autres droits & appartenances d'icelle Maison de Johanne, qu'il étoit fils d'autre Arnaud de Johanne, Ecuyer, Sieur dudit lieu, & de Damoiselle Gratianne de la Carre, que cet Arnaud étoit fils de feu Evenot, Sieur de Johanne, Ecuyer, &c. que tous les titres de ladite Maison noble de Johanne, avec le restant de ladite Ville de Mauleon, ont été brûlez deux fois depuis 75. ans ençà. Arnaud de Johanne, après avoir rendu de grands Services importans aux Rois Henri III. Henri IV. & Loüis XIII. avoit rempli differentes Charges, & été honoré d'un Brevet de Conseller d'Etat du 27. Avril 1616, dont il prêta serment entre les mains du Chancelier de Silleri le 29. du même mois, mourut dans un âge très-avancé en 1641.

Le 4. Loüis-Mathieu Duport, Conseiller au Parlement, mourut à Paris, âgé de 54. ans.

Le

Le 9. Jean-Charles Doujat, Maître des Requêtes Honoraire, âgé de 73. ans.

L'Abbé de Secondat de Montesquiou, ci-devant Abbé de la Faise, Ordre de Cîteaux, mourut à Bordeaux le 9. de ce mois, âgé de 82. ans.

Gabriel de Maulde, Marquis de Colemberg, Chevalier de S. Loüis, ancien Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant de Roi, & Commandant des Ville & Château de Boulogne & Pays Boulonnois, mourut le 25. du mois dernier, âgé de 77. ans, generalement regretté.

Le 29. Avril 1726. Dame Marie-Gabrielle-Angelique de la Mothe-Houdancourt, Veuve de Henri-François de la Ferté-Senneterre, Duc & Pair de France, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur de Mets & Pays Messin, de Vic, de Moyenvic, & des trois Evêchez, mort à Paris le 1. Aoust 1703. mourut à Paris, âgée de 72. ans ou environ. Son corps fut transporté de S. Eustache, sa Paroisse, aux Feuillans de la ruë S. Honoré, lieu de sa sepulture. Cette Dame avoit eu l'honneur de tenir le Roi sur les Fonts de Baptême. La Maison de la Mothe-Houdancourt porte *écartelé au 1. & 4. d'azur à la Tour crenelée d'argent, au 2. & 3. d'argent au Levrier courant de gueules*,

gueules accolé d'azur, à la Boucle d'or, accompagné de trois Tourteaux de gueules, & d'un Lambel de même, à 3. pendans, en chef. La Ferté-Sennecterre porte *d'azur* à 5. *Fusées d'argent.*

Le 16. Mai, Dame Claude-Antoinette Cassagnet de Tilladet, Veuve de Gilles du Bouzet, Chevalier, Marquis de Roquespine, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur de la Capelle, mourut âgée de 90. ans.

Le 9. Avril on suppléa les Ceremonies du Baptême à une fille de Jean-François de Creil, Chevalier, Marquis de Choisy, Brigadier des Armées du Roi, &c. & de Dame Emilie de Mailli du Breüil. Elle étoit née le 11. Decembre 1725. & fut nommée Madeleine par le Marquis d'Angennes, & par Dame Madeleine de Jauche-Bouton de Chamilli.

Le 21. du même mois, Dame Marie-Marguerite Duret, Epouse de M. René Herault, Seigneur de Fontaine l'Abbé, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, & Lieutenant General de Police de Paris, accoucha d'une fille, qui fut nommée Jeanne-Charlotte par Jean-Baptiste Duret, Président au Grand Conseil, & par Dame Jeanne-Charlotte Guillard de la Vacherie, Veuve de Loüis

Herault,

Digitized by Google

Herault, Seigneur de Mesnieres, &c.

Le 4. Mai, Dame N. de Ximenés, Epouse du Marquis de Monthiers, Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Legers de Berry, accoucha d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice de Monthiers en Picardie, par le Marquis de Ximenés, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Regiment Royal-Roussillon, Infanterie, & par la Dame de Monthiers son Ayeule.

M. Claude Pellot, Chevalier, Conseiller au Parlement de Paris, petit-fils de Claude Pellot, Premier President du Parlement de Normandie, épousa le 29. Avril dernier D. Marie Megret, fille de François-Nicolas Megret, Seigneur de Passy, Grand-Audiancier de France; & de Marguerite Beaucousin.

Le 26. Mai, M. Loüis-Philippe de Menou, Chevalier, Marquis de Turbilly, Brigadier des Armées du Roi, Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis, épousa D. Elisabeth Roüillé, fille de Pierre Roüillé, Ecuyer, Seigneur de Beauvoir, Conseiller & Secretaire du Roi Honoraire, & de D. Anne Pajot. La Maison de Turbilly est des plus illustres & des plus anciennes de la

Pro-

Province du Maine, & est alliée aux plus considerables du Royaume.

Les Vers qu'on va lire sur ce Mariage, sont de M. Moreau de Mautour. M. de Bousset les a mis en Musique.

Cedez, Trompettes & Tambours,
Cedez aux chants de l'Hymenée.
Pour celebrer cette heureuse journée,
Mars a rassemblé les Amours.

Jadis à la Beauté ce Dieu rendit les armes.
Il joint le Myrthe & le Laurier,
Pour assurer le bonheur d'un Guerrier,
Et veut unir deux cœurs par des nœuds pleins de charmes.
Cedez, Trompettes, &c.

L'Epoux Amant, l'Epouse aimable,
Seront soumis à leurs plus douces Loix.
Et tous deux contens de leur choix,
Joüiront d'un sort favorable.
Cedez, Trompettes, &c.

Le Marquis de Caumont, de la Ville d'Avignon, a qui on a fait un vol considerable de Vaisselle d'argent, offre cinquante pistoles, à quiconque pourra fournir des preuves suffisantes contre

Digitized by Google

contre les coupables, où indiquer le larcin. On pourra s'adresser au Pere Recteur du College des Jesuites de la même Ville, soit par lui-même, soit par quelque Prêtre, Religieux ou autre personne de confiance. Le Pere Recteur fera compter les cinquante pistoles. Si celui qui donnera des nouvelles sûres de ce vol, est un des complices, on lui promet sa grace, par ordre du Vice-Legat, & outre ce, lesdites cinquante pistoles, quand ce seroit même le principal auteur du vol, en revelant les complices. Ces conditions sont contenuës dans une feüille imprimée, que des personnes de consideration nous prient de publier.

On sera obligé de donner deux Volumes le mois prochain, pour avoir lieu d'employer quelques Pieces qui attendent depuis long temps, & qui sont dignes de la curiosité du public.

ARRESTS, DECLARATION, SENTENCES DE POLICE, &c.

ARREST du 5. Mars, portant Reglement pour la visite & marque des Bierres fabriquées dans toutes les Villes & Bourgs fermez où il y a des Barrieres & la perception des Droits d'Inspecteurs des boissons sur lesdites Bierres.

ARREST du 12. Mars qui enjoint aux Maires, Echevins, Jurats, Capitouls & autres qui ont l'ad-

Digitized by Google

l'administration des Deniers communs d'Octrois & Revenus Patrimoniaux des Villes, de remettre aux Sieurs Intendans dans quinzaine du jour de la publication du present Arrêt, des Etats d'eux certifiez, du montant de chacune des cinq dernieres années de leurs Octrois, Tarifs & Revenus Patrimoniaux, pour fixer le payement du Droit de Confirmation, &c.

ARREST du 2. Avril pour le Rang, Séance, & voix déliberative, Fonctions & Privileges des Offices de Receveurs & Controlleurs des Octrois & deniers Patrimoniaux des Villes & Communautez.

ARREST du même jour qui regle dans la Generalité de Paris la levée du Cinquantiéme sur les Bois & sur les Etangs.

ARREST du 9. Avril qui confisque sur le sieur le Grand de Saint-Arts, Receveur particulier des Bois des Maîtrises de saint Germain & de Fontainebleau, la somme de quinze mille quatre cens quatre-vingt-seize livres, le condamne au quadruple de ladite somme & le déclare incapable de posseder aucun Office comptable.

ARREST du même jour, qui maintient plusieurs Receveurs generaux & particuliers des Domaines & Bois dans l'exercice & fonctions de leurs Offices, à condition de payer leur supplément de finance dans le courant de la presente année; & ordonne qu'il sera incessamment commis aux Offices de ceux qui n'ont pas fait leurs soumissions, ou qui les ayant faites, n'ont pas payé un tiers du supplément dont ils sont tenus.

SENTENCE de Police du 16. Avril qui fait défenses à toutes personnes de laisser vaguer dans les ruës, les Chiens qui leur appartiennent, ni de les exciter à se battre les uns contre les autres ; & défend pareillement de faire tirer par aucuns Chiens, des Charettes & Chaises dans les ruës de Paris, au Cours, aux Champs Elizez & autres Promenades publiques, à peine de deux cens livres d'amende.

ARREST du 20. Avril portant Reglement pour le commerce des Matieres d'Or & d'Argent.

DECLARATION du Roi, portant le rétablissement de la pêche du poisson de Mer, & qui interdit à cet effet toutes les especes de Dreiges & autres Filets traînans, excepté pour la pêche de l'Huitre ; & supprime l'usage des Batteaux sans quilles, mats, voiles ni gouvernail pour faire la pêche en Mer le long des Côtes, & aux embouchûres des Rivieres. Donnée à Versailles le 23. Avril 1726. Registrée au Parlement le 18. May.

ARREST du 24. Avril, en interpretation de celui du 12. Février dernier concernant le Droit de Confirmation qui doit être payé par les Notaires.

SENTENCE de Police du 26. Avril, qui fait défenses à toutes sortes de personnes, de vendre & débiter en Regrat aucuns Restes de Viande cuite sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de deux cens livres d'amende, & de confiscation.

ARREST du 29. Avril qui ordonne que tous les Sauf-Conduits, accordez par Sa Majesté aux Mar-

Digitized by Google

Marchands Bouchers, ne pourront avoir lieu à l'égard des dettes qu'ils ont contractées avec les Marchands Forains.

ARREST du 30. Avril qui proroge de deux mois les diminutions ordonnées par les Articles IV. V. & VI. de l'Edit du mois de Janvier dernier, sur le prix des anciennes Especes & Matieres d'Or & d'Argent, &c.

ORDONNANCE de Police du 2. May, qui défend à tous Particuliers demeurans dans le Fauxbourg saint Antoine, & à tous autres, de tirer aucunes Armes à feu ès environs de l'Eglise, Maisons, Bâtimens & Enclos de l'Abbaye des Dames Religieuses de saint Antoine, ni sur leur Colombier, à peine de Prison; & qui fait pareillement défenses à tous Particuliers demeurans tant dans la Ville de Paris, sur les Ports & Quais, que dans ledit Fauxbourg saint Antoine & autres, d'avoir chez eux des Pigeons, à peine de tels dommages, interests & amende qu'il conviendra.

SENTENCE de Police du 3. May qui condamne le nommé Pasquier, Fermier, en mille livres d'amende, pour avoir contrevenu à la Déclaration de Sa Majesté du 19. Avril 1723. qui défend à toutes sortes de personnes, d'acheter & vendre des Grains ailleurs que dans les Halles & Marchez.

AUTRE du même jour qui condamne le nommé Joseph Lorry en deux cens livres d'amende, pour avoir contrevenu aux Ordonnances & Reglemens de Police concernant la vente des Grains.

AUTRE du même jour, qui condamne en une amende plusieurs Particuliers, pour s'être immiscez dans la Vente & Courtage de la Marchandise de Foin.

AUTRE du même jour, concernant la Vente des Foins, & portant confiscation de deux cens six Bottes de Foin de poids plus leger que celui fixé par les Ordonnances.

ARREST du 4. May qui permet aux Bouchers, Rotisseurs, Hôteliers de la Ville de Paris, de tuer & exposer en vente des Agneaux achetez dans les Marchez publics de ladite Ville, & aux Fermiers, Laboureurs & autres, d'en apporter.

SENTENCE de Police du 15. May, qui ordonne qu'il sera informé à la requête du Procureur du Roy au Châtelet de Paris, contre ceux qui par malice ou affectation, répandent dans le Public & dans les Marchez, des bruits qui tendent à interrompre l'abondance & l'apport des Bleds dans les Marchez.

AUTRE du 17. May, portant défense à tous Marchands de Bois d'en décharger sur le Port au Foin, dans l'Isle Louvier; & qui condamne les sieurs Chrestien & Bizot, Marchands de Bois, en cent livres d'amende.

AUTRE du 18. May, portant défenses de faire aucuns dégâts dans les Bleds, sous prétexte d'y cueillir des Fleurs, appellées Barbeaux, n'y d'en vendre & débiter, à peine de cinquante livres d'amende.

ARREST du 26. May, pour l'augmentation des Especes & Matieres d'Or & d'Argent, par

lequel

Digitized by Google

lequel il est ordonné qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest, les Loüis d'Or de la derniere fabrication, ordonnée par l'Edit du mois de Janvier dernier, auront cours pour Vingt-quatre livres, les demis Loüis à proportion; & que les Ecus fabriquez en execution du même Edit, auront cours pour six livres, les demis & autres diminutions de l'Ecu à proportion. Ordonne Sa Majesté que jusqu'au premier Septembre prochain, le marc des anciens Loüis sera reçû en ses Hôtels des Monnoyes sur le pied de six cens trente-sept livres dix sols, & le marc des anciens Ecus sur le pied de quarante-quatre livres, & les autres Especes & Matieres d'Or & d'Argent à proportion. Qu'audit jour premier Septembre prochain & jusqu'au premier Novembre suivant, le marc desdits Loüis ne sera reçû dans lesdits Hôtels des Monnoyes que sur le pied de six cens trente livres, le Marc d'Ecus sur le pied de quarante-trois livres dix sols, & les autres Especes & Matieres d'Or & d'Argent à proportion. Veut Sa Majesté, qu'au premier Novembre, le Marc de Loüis ne soit plus reçû aux Hôtels des Monnoyes que pour la somme de six cens vingt-trois livres, & le Marc d'Ecus pour quarante trois livres, les autres Especes & Matieres à proportion. Ordonne Sa Majesté, pour faciliter à ses Sujets l'occasion de se défaire des anciennes Especes & accelerer le recouvrement de ses revenus, qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest, tous les anciens Loüis & Ecus & autres Especes d'Or & d'Argent fabriquées dans les Hôtels des Monnoyes de Sa Majesté, seront reçûs dans les Bureaux de Recettes de ses deniers; Sçavoir, les Loüis fabriquez avant l'Edit du mois de May 1709, du poids de cinq deniers six grains, pour dix-sept livres six sols chacun; ceux fabriquez en consequence des

Edits

Edits des mois de May 1709. & Decembre 1715. du poids de six deniers neuf grains, pour vingt-une livres; ceux fabriquez en consequence de l'Edit du mois de Novembre 1716. du poids de neuf deniers treize grains, pour trente-une livres dix sols; ceux dont la fabrication a été ordonnée par Edits des mois de May 1718 & Septembre 1720 du poids de sept deniers quinze grains, pour vingt cinq livres quatre sols, & ceux de la derniere fabrication, du poids de cinq deniers deux grains, pour seize livres seize sols, les doubles & demis de tous lesdits Loüis à proportion : Les Ecus fabriquez avant l'Edit du mois de May 1709. du poids de vingt-un deniers, pour quatre livres quinze sols; ceux des fabrications de 1709. & 1715. du poids de vingt-trois deniers dix-huit grains, pour cinq livres sept sols; ceux des fabrications de 1718. & de 1720. du poids de dix-neuf deniers, pour quatre livres cinq sols six deniers; & ceux de la derniere fabrication, pour quatre livres trois sols six deniers, &c.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure de France du mois de May*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 3. Juin 1726.

HARDION.

TABLE

Pieces fugitives. Vers de l'Abbé de Villiers sur sa vieillesse, ... 865

Ré-

Réponse du P. Castel à M. de Barras, 871
Chanson Pastorale du Poëte Lainez, 880
Lettre sur un point d'Hist. & de Geographie, 881
Salade Epicurienne, &c. 889
Lettre sur un endroit de l'Histoire des Juifs au sujet de S. Jean Baptiste, 891
Le Pinçon & la Fauvette, *Fable.* *Ibid.*
Lettre du P. Castel à M. B. sur les Mathematiques, 900
L'Inconstance reciproque, *Cantate.* 908
Explication d'un terme, au sujet d'une ancienne Danse Ecclesiastique abolie, 911
Etrennes au Lieutenant General de Police, 925
Lettre d'un Philos. Gascon au R. P. Castel, 929
Les Passions, Ode de M. de la Visclede, qui a remporté, &c. 940
Article des Modes, *Planche gravée,* 946
Placet au Mercure, 959
Enigmes, 961
Explication des Enigmes, 964
Nouvelles Litteraires. Sistême d'un Medecin Anglois, &c. *Ibid.*
Lettres de la Marquise de Sevigné à la Comtesse de Grignan sa fille, 970
Service somptueux de Vaisselle d'argent, 988
Lettre sur le Livre, intitulé *Abregé de la vie des anciens Philosophes.* 994
Rentrée des Académies, &c. 995
Prix proposé par l'Acad. Royale des Sciences, 998
Programe de l'Académie de Bordeaux, 1000
Spectacles, 1001
Comedie du Talisman, Extrait, 1004
Pyrrhus, Tragedie nouvelle, Extrait, 1023
Chansons notées, 1041
Nouvelles du Temps, de Turquie, Russie, &c. 1042
Morts, &c. 1053
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1054

Digitized by Google

Benefices, 1059
Affaires du Palais, 1060
Morts, Naissances, Mariages, 1062
Arrests, Declarations, Sentences, &c. 1078

DAns le Mercure de Mars dernier, page 574 au haut de la page, après le 1. Vers, il faut mettre celui-ci.

Charmer les Spectateurs;

Par, &c.

A la page 447. ligne 17. du même Vol. en conduisant, *lisez* en condamnant.

Errata d'Avril.

Page 850. attirent, *lisez* attire.
Page 808. ligne 2. du bas, voyez, *lisez* voici.
Page 809. ligne 3. n'auriez, *lisez* n'aurez.

Fautes à corriger dans ce Livre.

Page 594. ligne 10. en deux, *lisez* ou deux.
Page 978. ligne 13. à la, *lisez* à sa.
Page 981. ligne derniere, les *lisez* le.
Page 988 ligne 22. Bœux, *lisez* Bœufs.
Page 1009. ligne 5. du bas, de *lisez* du.
Page 1023. l. 6. du bas, Bouage *lisez* Boccage.
Page 1034. ligne 5 de *lisez* du.
Page 1039. ligne 17. Peripatie, *lisez* Peripetie.
Page 1043. ligne 20. Pocobazinski, *lisez* Preobasinski.

L'Estampe sur les Modes doit regarder la page 953.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY
JUIN 1726.
PREMIER VOLUME.

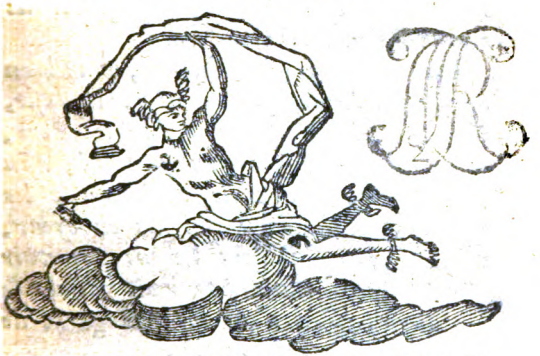

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, ruë S. Jacques, au Lys d'Or.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

MDCC. XXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30 sols.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1726.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

ODE SUR L'AMBITION.

SOurce feconde d'injuſtice,
Redou table Divinité,
Qui veux le nous en ſacrifice,
Nos jours & nos ...

Digitized by Google

Du faux honneur dont tu te pares,
Et de tes maximes barbares,
Serons-nous long-temps les joüets ?
Que tu rends d'ames malheureuses !
Nos miseres les plus affreuses,
Sont l'ouvrage de tes forfaits.

Pour te fuir, l'équitable Astrée,
Se bannit de ces tristes lieux ;
La terre de sang alterée,
La fit retirer dans les Cieux.
L'aimable Paix & la Justice,
Fuyant le tumulte & le vice,
Abandonnerent les Mortels.
Quel les fureurs étoient les nôtres !
Armez les uns contre les autres,
Nous ensanglantions tes Autels.

Quelle erreur ! follement avides,
De la suprême autorité,
Nous armons nos bras parricides,
Pour nous ravir la liberté.
La force jointe à l'injustice,

Digitized by Google

L'aveuglement & le caprice,
Sont les seuls qui reglent les rangs ;
Et l'on voit d'heureux temeraires,
Charger de fers leurs propres freres,
Pour n'être plus que leurs Tyrans.

Laisse les Indiens tranquilles,
Fougueux Vainqueur de Darius ;
Pourquoi par des tributs serviles,
Veux-tu deshonorer Porus ?
Tyran que dévore l'envie,
Quoi ! toute la Perse asservie,
A ton orgueil ne suffit pas !
Vas-tu, des horreurs de la guerre,
Remplir le reste de la terre,
Et dompter tous les Potentats ?

Acheve, cruelle Déesse,
De porter partout ta fureur ;
Que tous les Peuples soient sans cesse,
Remplis de trouble & de terreur.
Etends partout la tyrannie ;
Des fiers Peuples de l'Ausonie,

Digitized by Google

Fais des Maîtres de l'Univers ;
Toi, Rome, tremble pour toi-même ;
Du haut de ta grandeur suprême,
Je te vois tomber dans les fers.

Divinité, des plus sinistres,
Les chutes des plus grands Etats,
De tes sanguinaires Ministres,
Ne sont pas les seuls attentats :
De la plus injuste victoire,
Ils se font un sujet de gloire,
Pour insulter à nos malheurs :
Et nous les voyons dans leur rage,
Appeller du nom de courage,
Les plus execrables fureurs.

Que n'ose pas un cœur perfide,
Dans ses transports ambitieux ?
Ciel ! quel horrible parricide !
Quel spectacle frappe mes yeux.
Je vois tout un Peuple infidelle,
Sur les pas sanglans d'un Rebelle,
Se livrer aux plus noirs projets ;

Digitized by Google

O succés plus noir que le crime !
La Tête d'un Roi legitime,
Tombe aux pieds des lâches Sujets.

Des horreurs qu'enfante la guerre,
Perisse jusqu'au souvenir ;
Pour laisser respirer la terre,
Themis & la Paix vont s'unir.
LOUIS guidé par la Prudence,
Fera respecter sa puissance,
Jusqu'aux plus reculez climats ;
Il ne prétend point d'autre titre,
Que celui d'équitable Arbitre,
Des differends des Potentats.

RE'PONSE au Memoire de M. l'Abbé de S. Pierre, sur les Spectacles, inseré dans le Mercure du mois d'Avril 1726.

MR l'Abbé de S. Pierre, dans son Memoire pour rendre les Spectacles plus utiles à l'Etat, nous propose deux moyens pour y parvenir. Le pre-

Digitized by Google

mier, est la maniere d'empêcher qu'on ne presente au Public de mauvaises Pieces, & de corriger ce qu'il y a de défectueux dans les anciennes ; le second, est d'avoir des regles sures pour réüssir dans les Ouvrages de Theatre.

A l'égard du premier, quelque beau que paroisse un projet dans la spéculation, il devient inutile, s'il n'est pas possible de le reduire en pratique ; il peut être comparé à un objet qui nous paroît magnifique dans un point de vûë éloigné, mais qui se dissipe & se détruit à mesure que nous en approchons, & nous fait regretter de n'être plus placez dans cet endroit, qui nous en donnoit une idée si avantageuse.

M. l'Abbé de S. Pierre propose un conseil de douze personnes, habiles Connoisseurs en Ouvrages de Theatre, à qui chaque Auteur seroit obligé de présenter ses Pieces, pour en être approuvées ou rejettées, & éviter par-là le torrent de mauvaises Pieces, dont nous sommes tous les jours assaillis. Je me tiens très-heureux d'avoir pû penser sur ce point-là comme lui, je m'étonne même que ce ne soit pas établi depuis long-temps chez une Nation aussi polie que la nôtre : car il est assez bizarre, qu'un Auteur, quelque habile qu'il puisse être,

soit obligé de soumettre ses Pieces au jugement des Comediens, qui à la réserve d'un petit nombre, ne peuvent fonder leur décision que sur une espece d'esprit de comparaison, d'une multitude de Pieces dont ils ont la tête remplie, avec celle qu'on leur présente; ainsi un Auteur foudroyé par un Arrest prononcé par ce Senat, se retire honteux sans pouvoir en appeller. Je voudrois exiger encore des Censeurs proposez, qu'ils fussent desinteressez, & sans partialité: car la plupart seroient Auteurs eux-mêmes, ou Partisans d'Auteurs, qui voyent de mauvais œil les autres réüssir; ce que je dis n'est pas sans fondement, l'experience nous le prouve tous les jours.

Mais je ne puis être de l'avis de la création de la Charge de premier Poëte, qui auroit le soin de corriger & d'habiller à la mode d'anciennes Pieces. 1°. Par rapport au Poëte lui-même, tout le monde sçait que la Nation des Poëtes est orgueilleuse, remplie d'elle-même, amoureuse de ses productions à un tel point, que s'ils n'osent pas dire qu'ils ont égalé, & même surpassé leurs Prédecesseurs, ils aiment du moins à le penser; ils se remplissent de cette idée avec beaucoup de complaisance, & les regardent par consequent comme un obstacle

à leur parfaite gloire. Je crois donc que c'est supposer un être de raison, qu'un Auteur qui veüille se dépoüiller de ses propres talens pour relever l'éclat suranné des Anciens, & employer ses veilles pour nous faire trouver ces beautez anciennes, toujours nouvelles. Les récompenses qu'il pourroit esperer de ce penible & desagréable Ouvrage, ne pourroient jamais balancer le sacrifice qu'il feroit au Public ; car la reputation de l'esprit n'est pas à mettre en parallèle avec le salaire qui ne tente que les ames basses. Il est inutile de dire, que les Pieces porteroient le nom du réformateur, le Public sera toujours obstiné à admirer Corneille, Racine, &c. ce seront les Auteurs qu'on se plaira à reconnoître, & le second Poëte n'aura que la gloire d'avoir fait une Edition, revûë, corrigée & augmentée, on n'en imposera pas à la posterité, dans l'esprit desquels il passera pour plagiaire. Quelque Préface qu'il y mette, il lui sera impossible d'éviter ces inconveniens.

2°. Pour ce qui regarde la correction, je ne crois pas, si elle étoit possible, qu'elle fut du goût du Public : il est vrai que les goûts changent, que certains vices regnent dans des temps qui ne subsistent plus dans d'autres, que des

Digitized by Google

traits qui ont paru brillans dans de certaines conjonctures, deviennent insipides dans la suite ; mais il faut considerer si ces défauts à corriger sont le fondement de la Piece, ou s'ils n'y sont qu'accessoires. S'ils en sont le fondement, inutilement se fatiguera-t'on à corriger une chose qui est vicieuse dans son principe. Il vaut beaucoup mieux travailler sur nouveaux frais. S'ils ne sont qu'accessoires, les gens de son goût, sans s'arrêter à ces minuties, sçauront toujours discerner le beau qui sera toujours beau.

Les Peintres conservent avec veneration des morceaux défectueux des grands Maîtres, sans oser les finir, ni corriger les défauts qu'ils y reconnoissent. Je me sers même de la raison du changement des goûts, pour faire connoître qu'il ne faut pas toucher à ces anciennes Pieces de Theatre, car le goût change presque tous les 50. ans ; ainsi ce qu'on trouvera bien corrigé présentement, sera regardé d'un autre œil dans 50. autres années ; par consequent en 200. ans la Piece aura changé quatre fois : ajoûtez à cela que les goûts étant aussi differens que les visages, les premiers Poëtes ne seront pas plus exempts que les autres hommes de cette variation. Cela supposé, telle chose qui aura paru belle à l'un

dans une Piece de Corneille, paroîtra à l'autre digne d'être rayée, soit parce qu'elle lui paroîtra outrée, mise hors de sa place, ou quelque autre prétextes; de sorte que, quand une Piece aura passé par dix mains differentes, il n'y restera plus rien du tout de Corneille; ce sera un Ouvrage qui n'aura point de pere pour en avoir eu un trop grand nombre, qui par amour pour cette production du premier pere, en feront un monstre hideux à la place du premier chef-d'œuvre.

Je demande maintenant à M. l'Abbé de S. Pierre, si dans la Republique Romaine on avoit créé un pareil Officier, auroit-il maintenant le plaisir d'admirer les beautez de Plaute, de Terence, & de tous ces Sçavans des siecles les plus reculez? Non; car ceux qui se seroient trouvez en possession de ces Charges, dans les siecles qu'on appelle d'ignorance, auroient eu le même privilege que M. l'Abbé de S. Pierre veut attribuer à ces nouveaux Officiers.

Je n'ai garde de trouver à redire aux regles que M. l'Abbé de S. Pierre nous donne pour les Ouvrages de Theatre, elles sont justes & fondées sur de bons principes; mais quelques belles & quelques vraies qu'elles soient, je lui repre-

ſenterai cependant que les gens d'un goû exquis, ne ſont pas les ſeuls qui frequentent les Spectacles, qu'il faut avoir un peu de condeſcendance pour ceux qui n'ont pas des vûës ſi relevées, & que quelque beauté qu'il y ait dans le Miſantrope de Moliere, l'Hôtel des Comediens ſeroit ſouvent vuide, ſi on n'y joignoit quelque choſe qui piquât la curioſité du Public. Il faut comparer ce Public à un malade obſtiné, qui ne prendra pas de remedes ſalutaires, ſi on n'a quelque complaiſance pour ſon goût dépravé; on aura beau ſe recrier que c'eſt une corruption dans les mœurs, j'en conviens; mais, après tout, les Spectacles ſont pour le divertiſſement du Public, autant que pour ſon inſtruction; ſi vous ne lui donnez que du ſublime, que penſez-vous que fera le bon Bourgeois, il ira une fois par curioſité à votre Piece; ſi vous voulez l'engager à y retourner, il s'en débaraſſera, en vous diſant que cela eſt trop beau pour lui. Il eſt juſte d'en bannir tout ce qui peut bleſſer la bienſeance & les bonnes mœurs; le Conſeil des Douze, par les mains deſquels paſſeroient toutes les Pieces, remedieroit à cela.

DAPHNIS.

CANTATE.

DAns un Jardin cheri de Pomone & de Flore,
Couché sur un gazon, près d'un Myrthe amoureux,
Daphnis, le beau Daphnis, brûlé de mille feux,
Attendoit l'objet qu'il adore.
Le murmure des eaux, & le chant de Progné,
Ne faisoient qu'irriter sa vive impatience,
Et sans cesse rêvant au moment fortuné
Où son cœur devoit voir son amour couronné,
Des Echos d'alentour il troubloit le silence.

O Nuit, charmante Nuit,
Hâte-toi d'effacer la clarté qui nous luit.
Quand de tes voiles sombres
Tu couvriras les Cieux,
Iris doit se rendre en ces lieux,
A la faveur de tes ombres.
O Nuit, charmante Nuit,
Hâte-toi d'effacer la clarté qui nous luit.

Digitized by Google

Ainsi parloit Daphnis. Dans le sein d'Amphitrite,
L'Astre brillant du jour, bien-tôt se précipite.
La nuit à tous les yeux dérobe les couleurs ;
Et sans soin d'éclairer le Monde,
Diane à son Berger prodigue ses douceurs.
Dans cette obscurité profonde,
Iris vient, les cheveux négligemment épars ;
Venus lui donne sa Ceinture,
Ce tissu séduisant qu'a formé la Nature.
Elle attendrit sa voix, enflamme ses regards ;
Elle l'arme surtout d'un gracieux sourire,
Et de ce doux refus qui charme & nous attire.

L'Amour, l'Arc à la main,
La porte sur ses aîles,
Et fait dans le chemin
Naître cent fleurs nouvelles.
Les Jeux & les Plaisirs,
N'osent quitter ses traces.
Dans son sein les Zéphirs
Vont caresser les Graces.

Que ne pénetrent point les regards d'un Amant !

Digitized by Google

Daphnis la voit de loin, & vole en ce moment,
S'enyvrer du plaisir que cause sa presence.
Alors les enchaînant par des liens de fleurs;
Goûtez, leur dit l'Amour, mes plus tendres faveurs,
Vous êtes seuls ici, je suis d'intelligence.
Soudain éteignant son flambeau,
Ce Dieu les livre en proye à toute leur tendresse,
Et jettant dans les airs mille cris d'allegresse,
Va conter à Paphos un triomphe si beau.

Vous qui dans un lieu solitaire
Confondez vos tendres soupirs,
Le silence & le doux mystere
Augmentent encor vos plaisirs.

On n'est presque jamais sans crainte,
Lorsque l'on est prêt des jaloux;
Et l'Amour qu'on tient en contrainte,
Perd ses agrémens les plus doux.
Vous qui, &c.

Ces Paroles sont de M. Cocquard, *& la Musique de M.* Collet *de Dijon.*

Digitized by Google

REPONSE à l'Auteur d'une Lettre anonyme sur l'Immensité & l'Infinité du Monde, *addressée aux Auteurs du Mercure.*

NOus recevons souvent des Pieces accompagnées de Lettres anonymes, où dont les noms de ceux qui nous les adressent sont visiblement supposez. Ces Pieces pechent ordinairement contre quelqu'une des Regles que nous nous sommes prescrites dans la composition de notre Journal, & en ce cas, nous sommes obligez de les supprimer. Telle est la *Lettre d'un Professeur de Philosophie à un de ses Amis, sur l'Immensité & l'Infinité du Monde.* Lettre qui nous a été addressée pour la seconde fois avec une autre pour nous, signée *Laurent Valbrock*, dans laquelle on nous fait des reproches sur l'omission faite d'imprimer dès la premiere fois cette Lettre Philosophique, & des instances pour l'inserer, s'il est possible, dans le premier Journal, priant aussi de faire part à l'Auteur, par la même voye, *des difficultez qu'on pourra lui faire sur son Systême.*

Nous sommes fâchez de ne nous pas

trouver dans cette possibilité, & d'être obligez de déclarer au sçavant Auteur, que nous avons crû voir dans sa Lettre des principes & des raisonnemens propres à surprendre des Lecteurs peu éclairez, & une Physique qui ne s'accorde pas avec celle de l'Ecriture. De plus comme nous pouvons errer nous-mêmes dans nos jugemens, nous avons communiqué la Lettre en question à quelques personnes intelligentes sur ces matieres, & elles ont approuvé le parti que nous avons pris là-dessus: Voici ce qu'un * Sçavant du premier ordre nous a fait l'honneur de nous en marquer. En rapportant son sentiment, nous donnons à l'Auteur une partie de la satisfaction qu'il nous demande.

» Je vous renvoye l'Ecrit sur l'Im-
» mensité du Monde. L'Auteur a raison
» de dire que le sentiment de M. D. est
» plus dangereux que le sien; mais son
» sentiment n'est ni bien fondé ni exempt
» d'affinité avec le Spinosisme. Toute
» cette prétenduë Immensité n'est établie
» que sur des illusions de l'imagination
» contre laquelle les Cartesiens crient
» fort haut, sans cesser d'être ses esclaves.
» Le monde n'est point immense, je le
» démontre, chaque partie du Monde

* Le R. P. Tournemine.

 » peut

» peut être mesurée : les mesures de tou-
» tes les parties rassemblées donneront la
» mesure du Monde : le Monde peut
» donc être mesuré, donc le Monde n'est
» pas immense.

» Mais ce qui est au-delà du Monde,
» qu'est-ce, Esprit ou Corps? Au-delà
» du Monde il n'y a rien, mais il peut
» y avoir d'autres Mondes, quand il plai-
» ra à Dieu de les créer, d'autres Corps
» quand il plaira à Dieu de les y placer.
» Si j'étois aux dernieres extremitez du
» Monde, je pourrois étendre ma main
» au-delà de ces limites : ma main seroit
» alors dans le vuide. Ne parlons point
» d'espaces imaginaires, c'est un phantô-
» me de mon imagination ; mais disons
» qu'au-delà du Monde, il n'y a point
» d'étenduë actuelle, qu'il n'y a rien,
» mais que Dieu peut y créer ce qu'il
» lui plaira, & que les divisions, les
» mesures que je me figure dans ce vui-
» de, ne sont pas dans le vuide même,
» mais dans mon imagination, qui com-
» pare entr'eux les Corps que Dieu peut
» créer dans ce vuide, & les distances
» possibles de ces Corps.

» La saine Philosophie qui se défie de
» l'imagination, est d'accord dans ce Sys-
» me, avec la Religion & l'Ecriture.

EPIGRAMME A SILVIE.

LEs plus doux instants de ma vie,
Ont commencé sous vos aimables loix ;
C'est de vous que mon cœur, adorable Silvie,
Apprit à soupirer pour la premiere fois.
Pour chanter ma flâme naissante,
J'appris à composer des Vers,
Et de ma Muse bégayante
Les essais vous furent offerts ;
Vous avez de mes feux lieu d'être satisfaite,
Et je serois un grand Poëte,
Si ma Muse, jusqu'à ce jour,
S'étoit accruë ainsi que mon amour.

Par M. Devaulx. B.

Digitized by Google

LETTRE de M. Capperon, ancien Doyen de S. Maxent, à M.... sur les fausses Apparitions, où il fait voir quelles en sont les causes ordinaires; comment on peut les reconnoître & ce qu'il convient de faire pour les dissiper.

NOtre ancien ami, Monsieur, m'étant venu rendre visite ces jours passez, il me dit que la derniere fois qu'il vous avoit vû, la conversation n'avoit presque roûlé que sur les Apparitions des Esprits, qui est un sujet sur lequel presque tout le monde a quelque chose à dire : & comme dans la conversation on avoit avancé que j'avois raisonné beaucoup sur cette matiere l'année derniere, à l'occasion d'une jeune fille de cette Ville qui disoit voir sa sœur, morte depuis deux ans; vous l'aviez instamment prié de m'engager à vous mander ce que je pense sur ces sortes d'Apparitions.

Puisqu'il ne m'est pas possible de vous rien refuser, je vous dirai donc, Monsieur, qu'il faut avoüer, que Dieu permet quelquefois aux ames des deffunts d'apparoître à ceux qui sont vivans, pour leur apprendre des choses qu'il juge

devoir leur être annoncées par ce moyen extraordinaire. Chacun ſçait l'Apparition de Samuël à Saül pour lui faire de juſtes reproches de la part du Seigneur, & pour lui annoncer ſa mort prochaine. Nous voyons dans le Nouveau Teſtament que pluſieurs morts ſortirent de leurs tombeaux, & qu'ils apparurent à differentes perſonnes dans la Ville de Jeruſalem après la Réſurrection du Fils de Dieu, pour confirmer la Divinité du Meſſie, la verité de ſes promeſſes, & en particulier de ſa Réſurrection.

On ne peut diſconvenir que depuis ce temps-là, Dieu n'ait encore permis quelques Apparitions des ames des deffunts pour de juſtes ſujets. Celle de Dinocrate, frere de ſainte Perpetuë, qui lui apparut dans un ſonge, de maniere à lui faire comprendre qu'il lui demandoit des Prieres pour être délivré des peines du Purgatoire, eſt tellement authoriſée de l'antiquité, & ſi autentiquement reconnuë pour vraye par Saint Auguſtin, que perſonne n'oſeroit en conteſter la verité. Il ſe peut donc, que des ames des perſonnes deffuntes puiſſent quelquefois apparoître à ceux qui ſont vivans, afin d'être ſoulagées dans leurs peines par le moyen de leurs Prieres ou d'autres bonnes œuvres.

Mais parce que l'esprit humain est naturellement sujet à se tromper, que plusieurs ont une imagination aisée à se troubler, & qu'on est souvent prévenu que ces sortes d'Apparitions sont fréquentes, cela qui fait que plusieurs s'imaginent avoir des visions qui ne sont neanmoins qu'un pur effet du dérangement de leur cerveau: ce qui se justifie tous les jours, lorsqu'on vient à examiner ces prétenduës Apparitions avec un peu de pénetration & de discernement, ainsi que vous l'allez voir par le récit que je vais vous faire de celles dont j'ai eu une parfaite connoissance.

La premiere fut à une Servante, qui s'imagina voir un esprit, sous l'apparence de quelque chose de blanc qui se presentoit à elle chaque jour, précisément à une heure après minuit. Ayant été témoin des larmes qu'elle versoit & des cris qu'elle faisoit à l'aspect de ce prétendu Spectre, je jugeai par la couleur enflâmée de son visage, par son embonpoint & les insomnies qui précedoient cette vision, que le refoûlement du sang vers la tête, étoit l'unique cause de ce trouble de son imagination: je lui fis faire une ample saignée; & ayant empêché que personne ne lui en parlât, pour ne pas lui en renouveller l'idée, elle dor-

mit tranquillement dès la nuit suivante, & il ne fut plus parlé de cet esprit.

Une autre fois je fus consulté touchant une femme qui disoit voir chaque jour à midi, un Esprit en figure d'homme, vêtu de gris, avec des boutons jaunes, lequel, à ce qu'elle disoit, la maltraitoit très-fort, lui donnant de grands soufflets, & qui paroissoit d'autant plus certain, qu'une de ses voisines protestoit qu'ayant mis sa main contre la jouë de cette femme, dans le temps qu'elle se disoit maltraitée, elle avoit senti que quelque chose d'invisible lui repoussoit fortement la main. Comme il me fut dit que cette femme étoit veuve, & qu'elle n'avoit que vingt-cinq ans, je conclus qu'il convenoit de lui faire une saignée du pied, avec la précaution de lui en cacher le motif; ce qui ayant été adroitement executé, l'Apparition s'évanoüit.

Il arriva peu après qu'une fille, se trouvant attaquée de vapeurs & affoiblie de maladies, voulut me persuader que les douleurs qu'elle souffroit de fois à autres, & les contorsions que son mal lui faisoit faire, lui étoient causées par sa mere qui étoit morte depuis quelque temps; ce que ses parens confirmoient par le bruit extraordinaire qu'ils disoient entendre dans la maison toutes les nuits:

comme je ne doutai aucunement que leur seule prévention produisoit toutes ces idées, je les dissipai absolument, en les raillant sur cette extravagante pensée, & tous ceux qui étoient assez simples pour les croire. Ayant pareillement été consulté touchant une autre femme qui croyoit voir son neveu, mort à l'armée, lequel, à ce qu'elle disoit, la prioit de lui faire dire des Messes dans certaines Eglises; je dissipai encore cette Apparition, en n'en tenant aucun compte, & empêchant même qu'on ne dît ces Messes dans ladite Eglise, pour les détromper plus efficacement, ce qui réüssit parfaitement, & cette prétenduë Apparition dégenera en vapeurs hysteriques très-violentes.

Une bonne femme fort âgée m'étant venu trouver, me dit que toutes les nuits un Esprit la tourmentoit, lui tirant les couvertures de son lit; je vis bien que cette idée ne venoit que de la foiblesse de son âge, & qu'elle n'avoit besoin que d'être fortifiée, & que son imagination fust raffermie; ce que je fis en lui promettant de lui donner une Eau Benite faite exprès contre les malins esprits, l'asseurant que dès le moment qu'elle en auroit jetté sur son lit & dans sa maison, ils n'en approcheroient jamais. En effet la fermeté avec laquelle je l'assurai de la

réüssite, les petits mysteres dont j'usai pour lui donner cette Eau, qui étoit de l'Eau-Benite ordinaire, ce que je lui dis d'observer en la jettant sur son lit, tout cela réüssit de telle sorte, qu'elle me vint remercier quelques jours après, & me dire que ses frayeurs étoient dissipées, & qu'il ne lui étoit plus rien arrivé depuis qu'elle avoit fait ce que je lui avois dit. Enfin la fille qui l'année derniere disoit dans cette Ville que sa sœur lui apparoissoit, s'étant aussi adressée à moi, je reconnus aisément que cette Apparition n'avoit pas d'autre cause que l'âge de dix-huit ans qu'elle avoit, & la situation où elle se trouvoit, ce qui demandoit qu'on lui fist les remedes convenables; mais au lieu de cela, ayant fait de suite plusieurs pelerinages, le mouvement qu'elle se donna par ce moyen ayant eu le même effet que les remedes auroient pû produire, l'Apparition cessa en même temps.

Je vous rapporte, Monsieur, tous ces faits, afin que vous soyez persuadé, que presque toutes ces sortes de visions ont leur source dans une imagination dérangée; mais je ne doute pas que vous ne souhaitiez que je vous dise comment il se peut faire qu'une personne conserve tout son bon sens, & néanmoins qu'elle croye voir

ce qu'elle ne voit pas, entendre ce qu'elle n'entend pas, & sentir des coups qu'on ne lui donne pas : c'est cependant, Monsieur, ce qui ne doit pas vous surprendre, puisque la même chose arrive tous les jours aux Hypocondriaques, lesquels se croyent voir eux-mêmes fort differens de ce qu'ils sont ; quoique d'ailleurs ils conservent aussi tout leur bon sens, lorsqu'il s'agit de raisonner sur toute autre chose.

Celui qui s'imaginoit avoir un nez d'une longueur prodigieuse, croyoit avoir certainement ce merveilleux nez s'étendre fort loin hors de son visage. Celui qui se croyoit de verre, croyoit sans doute voir son corps & tous ses membres transformez en verre. Celui que j'ai vû qui croyoit que toutes ses dents étoient continuellement prêtes à tomber, ce qui l'obligeoit à les toucher & à les regarder sans cesse dans un miroir, n'avoit cette inquiétude, que parce qu'il croyoit les sentir vacillantes, quoique réellement elles fussent bien fermes ; hors de-là néanmoins c'étoit un homme fort raisonnable. Enfin la Parente de S. François de Sales, dont il est parlé dans sa Lettre 23. Liv. 2. qui croyoit être restée enceinte après la mort de son mari, & qui après avoir crû souvent sentir son

enfant, cria pendant tout un jour & une nuit, croyant par un pur effet de son imagination, sentir les douleurs de son prétendu enfantement, ne laissoit pas que d'être hors de-là fort raisonnable.

Oui, Monsieur, l'Hypocondriasme & toutes les fausses Apparitions viennent à peu près de la même source. Voici comme cela se fait. Vous sçavez que nous ne voyons les objets qui sont hors de nous, qu'à la faveur de la lumiere dont les rayons, après être tombez sur l'objet, se réflechissent vers nos yeux; & en ayant pénetré les parties transparentes, vont frapper & ébranler d'une maniere particuliere les fibres ou petits filets du nerf optique qui tapissent le fond des yeux, & qui y forment ce qu'on appelle la retine; alors les esprits animaux qui résident dans ce nerf, se trouvant agitez & inquiétez par cet ébranlement, refluent impetueusement vers leur source, en suivant la direction des diverses fibres qui se trouvent agitées par cette espece de suite, passant avec impétuosité à travers les petits canaux qui composent la racine fibreuse de ce nerf; ils s'y ouvrent de nouveaux passages, par lesquels ils rentrent dans leur commun réservoir: & voilà justement ce qui donne à l'ame l'idée particuliere de l'objet qui frappe

yeux; car ces esprits passant par ces nouvelles ouvertures, y font à peu près le même effet que les rayons du Soleil, lesquels passeroient à travers des trous d'épingle dont on auroit formé quelque figure sur du papier, & qui iroient porter cette même figure sur un plan opposé. C'est donc cette impression lumineuse & figurée, portée ainsi dans le cerveau, qui devient l'occasion speciale de l'idée que l'ame reçoit de l'objet qui est vû par les yeux.

Quand cette idée s'est ainsi formée, c'est par les desirs de l'ame qu'elle se renouvelle ensuite, & qu'elle se conserve; car selon l'ordre établi de Dieu pour la subsistance de l'homme, dès le moment que l'ame desire de percevoir cette idée, au même instant les esprits qui se trouvent vers l'extremité exterieure du nerf optique, refluant en dedans & directement dans les mêmes traces ou ouvertures qui ont premierement formé cette idée, ils les r'ouvrent; & en les r'ouvrant, ils rendent de nouveau cette idée très-presente à l'ame. Enfin, ce sont ces retours réïterez qui entretiennent ces traces & les conservent, pendant que tout au contraire, elles se renferment peu à peu, si ces esprits n'y sont pas rappellez de temps en temps,

ce qui fait qu'alors l'idée de l'objet se dissipe aussi peu à peu.

Ceci posé, Monsieur, voici de quelle maniere se font les fausses Apparitions. Comme c'est le retour précipité des esprits animaux, contenus dans les nerfs vers le centre du cerveau, où est leur commun reservoir, qui est la cause des diverses idées que l'ame reçoit par les sens, il s'ensuit que plus ces esprits refluënt avec rapidité pour tracer une idée, plus cette idée est forte, parce que les traces & les ouvertures de l'extremité des nerfs qui la produisent, sont plus ouvertes & plus dilatées; de sorte que si ces esprits viennent par hazard à refluer avec autant de force qu'ils en ont eu quand un objet exterieur les a agitez, c'est alors que refluant par les mêmes traces avec la même vivacité, l'idée en paroît aussi forte que si elle étoit formée par l'objet même, & c'est à ce moment qu'on croit voir ou sentir réellement la chose; voilà justement ce qui cause les fausses apparitions. Il s'agit maintenant de sçavoir par quel moyen les esprits animaux acquiérent cette force, & pourquoi les traces qui forment ces idées s'ouvrent quelquefois de la sorte.

Vous sçaurez, Monsieur, que cela arrive premierement par le resoulement

trop violent de ces esprits vers la tête; car pour lors s'y trouvant en trop grande abondance, s'il arrive que l'ame rappelle tout-à-coup par une espece de surprise dans les traces qui produisoient certaine idée, il se peut faire qu'ils y reflunent avec une telle précipitation & si abondamment, qu'ils les ouvrent autant qu'elles le pourroient être par l'objet même que l'idée represente; cela étoit ainsi à l'egard de la Servante & de la jeune Veuve dont j'ai parlé cy-dessus. On connoît les personnes en qui cela se fait de la sorte, par la couleur rouge & vermeille de leur tein, par leur embonpoint, le brillant de leurs yeux, leur jeune âge & leur insomnie, & on y peut apporter remede par d'abondantes saignées, particulierement celles du pied, par un regime de vivre rafraîchissant, de fréquens bains des jambes dans l'eau chaude, & leur tenant le ventre toûjours libre.

La seconde chose qui donne aux esprits cette force non accoûtumée, & qui cause de prétenduës Apparitions, sont les mouvemens subits de crainte & de frayeur, qui arrivent quelquefois par hazard lorsqu'on vient à penser à quelque chose d'affreux, sur tout quand cela se rencontre dans une personne dont les esprits

ſont naturellement diſpoſez à ſe refugier à leur centre. Car c'eſt le propre de la crainte & de la frayeur de rappeller précipitamment les eſprits au-dedans ; on le voit aſſez par la pâleur du viſage, par l'abbatement du corps, & les tremblemens qu'elle cauſe. D'ailleurs il y a certaines indiſpoſitions qui produiſent dans les humeurs des particules comme veneneuſes, dont les eſprits animaux ont une eſpece d'horreur, & c'eſt ce qui produit la triſteſſe naturelle de certaines perſonnes, & ce qui diſpoſe ces eſprits à ſe refugier plus facilement & avec plus de rapidité vers leur centre. S'il arrive donc que dans ces perſonnes il ſe forme quelque idée affreuſe, le mouvement de crainte qu'elle cauſe étant joint à la diſpoſition de leurs eſprits, fait qu'ils en ouvrent les traces avec autant de force que ſi la choſe qui fait peur étoit préſente. Les infirmitez qui cauſent cette diſpoſition des eſprits, ſont dans les femmes le dérangement de leurs regles, dans les hommes, la ſuppreſſion du flux hemoroïdal & le mal hypocondriaque, ce qui ſe connoît par les ſignes qui dénotent ces maladies, & ce qu'on peut guérir par les remedes qui conviennent à ces maux. La femme dont j'ay parlé, aux viſions de laquelle ſuccederent des

peurs, & sa fille qui en étoit attaquée, étoient dans ce cas-là.

Enfin les fausses Apparitions peuvent venir encore du peu de fermeté des fibres qui composent les racines des nerfs; parce qu'avec si peu de violence que les esprits y refluent, ils y dilatent extraordinairement les traces par lesquelles ils passent, à cause du peu de résistance qu'ils trouvent dans les fibres, ce qui rend l'idée aussi forte que si elle venoit de la presence de l'objet. La vieille femme dont j'ai parlé, étoit dans cette situation, la même chose peut arriver aux enfans comme aux personnes fort âgées, à ceux qui se trouvent fort affoiblis, soit par maladies ou par des abstinences, des austeritez ou des travaux excessifs, ou enfin par des études, des applications d'esprit trop violentes. On peut y donner remede en fortifiant & ranimant ces personnes par de bonnes & succulentes nourritures, jointes au repos & à la tranquillité.

Il est encore bon de sçavoir que de telle maniere & par telles causes que les fausses Apparitions arrivent, il convient toûjours pour les dissiper, d'empêcher le plus qu'il est possible, les esprits de refluer dans les traces qui les ont produites : ce qu'on peut faire en empêchant

qu'on en parle aux personnes qui en sont frappées, & qu'elles n'en parlent pas elles-mêmes, les détournant d'y penser, soit en les raillant, & en leur en faisant honte, soit en les occupant beaucoup d'autres choses, ou en les engageant à faire quelques voyages en compagnie; car par tous ces moyens, les empêchant de renouveller ces idées, cela fait que les traces trop ouvertes se referment peu à peu, & que l'ame n'est plus frappée de ces fausses apparitions. Je suis, &c.

A Eu le 29. Septembre 1725.

TRADUCTION de l'Ode cinquiéme du premier Livre d'Horace.

Quis multâ Gracilis, &c.

QUel est ce beau Garçon qu'avec un soin extrême,
D'essences on a parfumé ?
Dans ce charmant reduit, s'il me fait voir qu'il t'aime,
Tu m'apprens qu'il est trop aimé.

Tu releves pour lui ta blonde chevelure,
Tu recherches les agrémens,

Toi qui sans employer l'éclat de la parure,
Enchantes si bien tes Amans.

Que je le plains ! combien il pleurera de rage,
Combien il sechera d'ennui,
Quand il reconnoîtra par un subit orage,
Que les Dieux sont changez pour lui !

Il pense que ta foi sera toujours durable;
Il ne prévoit aucun revers;
Celui-là, Cleanthis, est cent fois miserable,
Qui s'expose à porter tes fers.

Pour moi, qui, secondé de ma bonne fortune,
Suis à peine échapé de l'eau,
J'ai placé mes habits au Temple de Neptune;
Mon vœu s'y lit dans un tableau.

D * * *

Digitized by Google

EXTRAIT d'une Explication nouvelle de l'Epitaphe de Poissy, par le R. P. H. insérée dans les Memoires de Trévoux, du mois de Mars dernier, & de ce qu'il dit des noms de quelques Fils de France de la troisiéme Race : à quoi on a joint quelques Remarques.

COmme les diverses Explications de l'Epitaphe de Poissy, que vous avez mise, Messieurs, dans votre Mercure, ont donné lieu au R. P. H. de l'expliquer aussi, & d'une maniere toute nouvelle, vous jugerez, sans doute, que son interpretation y doit pareillement avoir place. Ce sçavant homme prétend que les mots, *Bustorum Comitum cujusdam nomen avitum, gratia dat reliquo*, signifient : *cy gisent deux Comtes de Villes brûlées ou réduites en cendres. L'un d'eux avoit le nom de son Ayeul* (Philippe) *l'autre qui est resté, c'est-à-dire, qui a vêcu quelques années après lui, quoiqu'ils fussent nez ensemble, marquoit par son nom* (de Jean, qui signifie *gracieux*) *qu'il étoit né par une grace particuliere, étant le second jumeau :* & trois choses lui ont fait découvrir un sens si caché.

 La

La premiere est, que le mot *bustum*, qui signifie *un bucher pour reduire les choses en cendres*, a été employé dans le même sens par Pline, qui, parlant de la Ville d'*Engudda*, que Vespasien avoit brûlée après celle de Jerusalem, dit que par là elle étoit aussi comme elle devenuë un bucher. *Engudda oppidum fuit secundum ab Jerosolymis fertilitate; nunc alterum bustum.*

La seconde chose est, que les Villes du Mans & d'Evreux, deslors chef-lieux de Comté, perirent semblablement par le feu que Philippe-Auguste y fit mettre: celle-là en 1189. celle-ci en 1194.

Et la troisiéme est, que Jean, fils de Louis VIII. fut Comte d'Anjou & du Maine, & par consequent, qu'il doit être le Jean de l'Epitaphe, qui eut le même Roi pour pere. Or comme après le Mans, on ne voit point pour ce temps-là d'autre Ville avec titre de Comté, qui eut été brûlée que celle d'Evreux, il faut donc que ce soit ce Comté d'Evreux que le Philippe de l'Epitaphe aura eu en appanage.

A la verité tout cela semble s'ajuster merveilleusement bien: cependant comment pouvoir accorder cette Explication avec le testament de Loüis VIII. du mois de Juin 1225. que le P. Daniel a

Digitized by Google

mis à la fin de l'Histoire du Regne de ce Prince ? car ce ne fut que par cet Acte qu'il regla les appanages de ses enfans. Il donna à son second fils le Comté d'Artois, à son troisiéme fils les Comtez d'Anjou & du Maine, à son quatriéme fils le Comté de Poitou : & il ordonna que son cinquiéme fils * & les autres qui pourroient naître seroient destinez à l'État Ecclesiastique. Ainsi le Philippe de l'Epitaphe,

* Le P. Daniel veut, après Du Tillet, que Jean, fils de Loüis, soit ce cinquiéme fils, & parce que deux ans aprés il fut accordé à titre de Comte d'Anjou & du Maine avec Yolande, fille de Pierre le Maucler, Duc de Bretagne, il croit qu'en sa faveur Loüis aura par quelque codicile changé les dispositions de son testament, comme s'il ne répugnoit pas de supposer sans titre, que Loüis eût ôté un appanage à son troisiéme fils pour le donner au cinquiéme, & principalement pendant leur enfance. Ainsi il doit être constant, & par ce testament, & par ce Traité de Mariage, que Jean étoit alors le troisiéme fils de Loüis, & que Charles devenu Comte d'Anjou & du Maine après la mort de ce Jean, & encore depuis Roi de Sicile, étoit le cinquiéme fils que le pere consacroit à l'Eglise, qui est ce que croyent tous les Genealogistes modernes. Il est de plus à remarquer, que le troisiéme fils de Loüis n'étoit préferé pour ce Mariage à son second fils, l'un & l'autre étant encore enfans, que parce que l'alliance d'un Comte d'Anjou & du Maine convenoit bien mieux à un Duc de Bretagne que celle d'un Comte d'Artois.

 qui

qui étoit décedé avant ce testament, étoit donc mort sans avoir eu de Comté, puisqu'il seroit contre toute vrai-semblance, qu'il eut eu un partage avant le second fils de Loüis, dont il étoit cadet, surtout l'un & l'autre étant encore enfans. Les Fils de France n'avoient point alors, comme à present, besoin de noms d'appanages pour être bien connus, & par cette raison on ne se hâtoit point de leur en donner, leur nom de Baptême, & leur qualité de Fils du Roi les distinguant toujours assez, comme il se pratique encore en Espagne.

Il y auroit plusieurs autres objections à faire contre cette nouvelle Explication du R. P. H. mais on ne doutera pas qu'il ne s'en tirât facilement, s'il donne une bonne solution de celle-la, qui est la plus forte.

L'habile J. observe ensuite, à l'occasion du Philippe de l'Epitaphe, que pendant près de deux cens cinquante ans, nos Rois de la Race presente furent dans l'usage de donner les noms de *Philippe* & de *Loüis* à leurs deux premiers enfans. Il demande la cause de leur attachement à ces noms, que Loüis le Juste & Loüis le Grand rétablirent au siecle passé; & elle meriteroit bien, dit-il, que nos Historiens s'appliquassent à la rechercher.

Mais qui en est plus capable que lui ; que l'on sçait avoir fait l'Histoire de nos Rois des trois Races par les Médailles, qui en sont la source la plus certaine, quand on en a la clef ? Il pourroit bien même avoir déja trouvé le mystere dont il s'agit, & n'en proposer la recherche aux autres Historiens François, que pour avoir le plaisir de voir, s'ils le découvriroient aussi. Quoiqu'il en soit, il seroit toujours fort à souhaiter qu'il ne differât pas davantage à publier cette sorte d'Histoire, que nul autre que lui n'a osé tenter, où l'on apprendra tant de faits nouveaux, & qu'il lui convient si bien de faire paroître sous le regne de notre jeune Monarque.

Cependant, en attendant, ou qu'il veüille bien lui-même nous marquer ce qu'il faut penser des deux noms en question, ou que les habiles Historiens, qu'il provoque là-dessus, daignent nous en instruire, ne pourroit-on point croire par provision, que ce seroit l'inclination particuliere des peres ou des meres, & peut-être aussi celle de la Nation, qui les auroit fait imposer aux deux Princes qui les premiers les ont portez ? car ce ne sont pas toujours des noms d'Ancêtres qu'on donne aux enfans des Rois, & témoin ceux d'*Alexandre* & d'*Her-*

Digitized by Google

cules, qu'eurent d'abord les deux derniers fils de Henri II. & qu'on changea depuis en ceux de *Henri* & de *François*, lorsqu'on vit qu'ils pourroient parvenir à la Couronne. Ainsi on ne peut pas toujours appercevoir la veritable raison de leurs noms.

On voit bien, par exemple, que Robert, fils de Hugues Capet, dont parle l'Auteur, devoit son nom à son Bisayeul & à son Trisayeul, & que Hugues étoit redevable du sien à son pere, à qui il pouvoit avoir été donné en memoire du celebre Abbé Hugues, Duc de France, qu'on conjecture avoir été son grand oncle paternel. Le nom de Henri, fils de Robert, venoit encore manifestement de l'Empereur Henri l'Oyseleur, ayeul maternel de Hugues Capet, & d'autant plus que ce nom avoit déja été donné à un Duc de Bourgogne, frere du même Hugues. Mais pour le nom de Philippe, imposé au fils aîné de ce Henri, comme on ne le voit point dans sa Genealogie, & que dans l'Histoire il faut remonter jusqu'à l'Empereur Philippe, mort l'an 249. pour le rencontrer sur la tête d'un Souverain, on se sent forcé de l'attribuer à quelque prédilection, ou même, si on veut, à quelque caprice. Aussi un Auteur con-

temporain, dit-il, dans la Chronique d'Ingulfe, Abbé de Croiland en Angleterre, que Henri avoit choisi le nom de *Philippe*, à cause qu'*il étoit fort commun parmi les François* : Et c'est en quoi pourtant il exageroit beaucoup : car il étoit seulement vrai, que ce nom que les François sembloient auparavant ne pas connoître, commença dans ce XI. siecle à être assez en usage pour eux. Cet Ecrivain remarque de plus, qu'ils consideroient alors S. Philippe, comme l'Apôtre qui les avoit convertis à la Foi ; quand après avoir annoncé l'Evangile aux Scytes, il passa par chez les Sicambres, dont ils faisoient en ce temps-là partie. Et Ingulfe, qui avoit vû aussi le Roi Henri, ajoûte de son côté, que la France pouvoit être appellée la Terre *Philippique*, parce que le mot de *lieuë*, qui est une mesure de terre propre aux François (lesquels la tiennent neanmoins des anciens Gaulois) vient probablement du mot *leucon*, qui dans la Langue des Scytes signifie *Philippe* : * toutes rêveries

* Et fortè *leuca* dicitur à *leucon*, quod in Scytica Lingua interpretatur *Philippus*. Unde Magister in Isagogis suis O. M. L. 3. & niveus *leucon*, dicit ibi hunc *leucon* fuisse *Philippum* Imperatorem, qui niveus descriptus est, quia Christianus. Et alio loco ubi exponit illud...

 qui

qui étoient assez du goût de ce temps-là, pour avoir pû déterminer le même Henri en faveur de ce nom.

A l'égard du nom de *Loüis*, qu'eut le fils de Philippe, & qui est le même que celui de *Clovis*, premier Roi Chrétien des François, & l'un de leurs plus grands Monarques; puisque Charlemagne, qui le donna à un de ses fils, voulut que ce nom regnât aussi dans la seconde Race; n'étoit-il pas naturel qu'on en usât de même dans la troisiéme Race? & n'a-ce pas toujours été l'usage d'imposer aux Princes nez pour remplir le Trône, des noms des Rois précedens, qu'on sçait être agreables aux Peuples. De plus, la troisiéme

Phebum adamasse Leucothoen, dicit Deum adamasse Christianitatem Regni Franciæ, id est, *Philipporum*, cum apud Francos *nomen Philippi frequentissimum habetur*, in tantum ut Rex Henricus qui modo regnat in Francia *filium suum jam primogenitum Philippum fecerit appellari*. Beatus enim Christi Apostolus *Philippus* cum Scytis verbum Dei prædicasset... rediens in Asiam per Sicambros viam fecit, ac illis Christi nomen primus annuntiavit, de quibus exeuntes Franci, ut plures eorum Hierochronographi testantur, Beatum *Philippum Apostolum suum specialem Protodoctorem & Neapostolum* adhuc tenent. Ex his omnibus colligitur quod *leuca* dicitur à *leucon*, id est, mensura *Terræ Philippicæ*, id est, *Philippi* vel *Philipporum*. Ingulf. fol. 517. verso.

 Race

Race descendoit de la seconde par les femmes, & cette seconde Race prétendoit venir de la premiere par le même côté, ce qui suffisoit pour en prendre les noms.

On dira peut-être que Philippe I. s'étant couvert d'une infamie éternelle pour son Mariage adulterin avec Bertrade de Montfort, qui obligea les Evêques de France à l'excommunier par deux fois, son nom ne devoit plus être en honneur dans la Maison Royale, ni auprès des François : mais les Princes ont-ils jamais été fort frappez de pareils crimes, qui étoient en ce temps-là si frequens parmi eux ? & Philippe II. qui s'en rendit aussi coupable un siecle après, en a-t'il pour cela paru moins grand à la Nation, qui l'a surnommé *Auguste*. Le P. Daniel, & quelques autres Historiens modernes, croyent même qu'à la fin le Mariage de Philippe I. fut approuvé par le Pape Pascal II. mais indépendemment de ce fait qui pourroit bien être très-faux, parce qu'on n'auroit pas manqué de s'en prévaloir dans la cause semblable de son arriere-petit-fils, & qu'il ne fut point allegué en sa faveur ; il est toujours vrai que ce Monarque ne laissoit pas d'avoir de bonnes qualitez qui le pouvoient faire aimer des Peuples. D'ail-

Digitized by Google

leurs, quand ce n'auroit été que par la reconnoissance que Loüis lui devoit, pour l'avoir désigné Roi cinq ou six ans avant sa mort, & avoir partagé avec lui le Gouvernement; ce Prince n'étoit-il pas obligé de faire gloire de l'avoir eu pour pere? Il n'y a que les Souverains qui ont eu une fin funeste, dont les Successeurs n'aiment pas à perpetuer les noms. Mais celle de Philippe I. fut pacifique & assez heureuse. Son fils conduisit lui-meme son corps à S. Benoît-sur-Loire, où il eut la sepulture, & ce fut après un regne de quarante-neuf ans deux mois & sept jours, qui ne cede en durée pour nos Rois qu'à celui de Clotaire I. qui fut de cinquante ans accomplis, & à celui de Loüis le Grand qui a été de plus de 72. ans, ce qui pouvoit encore aider à rendre son nom de bon augure.

Saint Loüis ne se conforma pas sur ce nom & sur le sien propre, à l'ordre que ses Prédecesseurs y avoient tenu, qui étoit d'appeller leur fils aîné *Philippe*, & leur second fils *Loüis*, quand le pere étoit un *Loüis*, & de faire le contraire quand le pere étoit un *Philippe*. Car il voulut que son fils aîné portât le nom de *Loüis* comme lui, & il donna le nom de Philippe à son second fils. C'est ce qui montre qu'il n'y avoit point de re-

gle fixe là-dessus : & si Philippe le Hardi & Philippe le Bel suivirent encore l'ancien ordre, en imposant le nom de *Loüis* à leurs fils aînez, on voit bien que c'étoit plutôt en consideration du même S. Loüis, dont le nom étoit si reveré, que par attachement à cet ordre. Le R. P. H. dit que ces deux noms furent d'usage pour les aînez, tant que la ligne directe dura ; mais il ne s'est pas souvenu que le fils posthume de Loüis Hutin, qui ne regna que quatre jours, selon le P. Anselme, fut nommé *Jean*, & apparemment à cause de *Jeanne* de Navarre son ayeule, heritiere du Royaume de Navarre, & des Comtez de Champagne & de Brie. Il remarque encore, que Loüis le Juste fit rentrer dans la Maison Royale le nom de *Philippe*, qu'il donna à son second fils, & il auroit été bon d'ajoûter, que ce ne fut pas en memoire des Rois de France de ce nom (quoique pourtant ce nom remontât jusqu'à eux par les Ducs de Bourgogne) mais à cause des Rois d'Espagne, Ancêtres d'Anne d'Autriche son Epouse, issus de Marie de Bourgogne, femme de Maximilien d'Autriche, ce qui fut bien observé, quand on vit un de ses arrieres-petits-fils reporter le même

nom sur leur Trône, où il regne heureusement.

Telle sera donc, Messieurs, mon opinion sur les deux noms de *Philippe* & de *Loüis*, que ce sçavant homme a mis en question, jusqu'à ce que lui, ou les Historiens ausquels il nous renvoye, en ayent établi un autre plus sure. Il demande encore pourquoi les noms de *Hugues* & de *Robert* ont disparu, & qu'on a été 500. ans sans revoir celui de Henri, ce qui est même, dit-il, arrivé *par une raison étrange* : mais je ne trouve non plus en cela rien qui ne soit l'effet d'une simple prédilection ou du hazard. Le nom de Pepin, premier Roi de la seconde Race, n'y fut-il pas encore plutôt oublié, que celui de Hugues Capet ne l'a été dans la troisiéme Race dont il est aussi le Chef? Pour en convenir on n'a qu'à repasser la suite des Fils de France; car si dans cette derniere Race tous les *Hugues* n'ont pas regné comme les *Pepins* ont fait dans la seconde Race, c'est que la Couronne ne s'y est jamais partagée, puisqu'on voit encore un Hugues, fils de Loüis le Gros; il en est de même du nom de *Robert*, qu'eut un des fils de S. Loüis, qui est celui dont nos Rois d'aujourd'hui descendent. Le nom de *Henri* fut donné à un fils de Philip-

Digitized by Google

pe I. & à un autre de Loüis le Gros ; mais s'il regna encore après 500. ans dans la personne du second fils de François I. ce fut en effet par une *raison étrange*, c'est-à-dire, par l'empoisonnement du Dauphin François, frere aîné de ce Prince, qui étoit neanmoins très-innocent de ce crime, & aussi par une raison étrangere, Henri II. tenant son nom de Henri VIII. Roi d'Angleterre, qu'il eut pour parrain. Je suis, &c.

Ce 15. Avril 1726.

*Sur Mademoiselle *** par M.F. A.Enp.*

LUcille a, selon moi, tout ce qu'il faut pour plaire,
Esprit, douceur, vertu, beauté,
Grandeur d'ame, surtout un cœur plein de bonté,
Et si ce cœur pour moi se montroit moins severe,
Rien ne manqueroit plus à ma felicité.

LETTRE contenant ce qui s'est passé dans la Séance publique de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux, tenuë le 1. Mai 1726. Fête de M. le Duc de la Force, Protecteur de l'Académie, & jour de la distribution du Prix.

MR de Caupos, Conseiller au Parlement, un des Académiciens, & tenant la place du Directeur absent, ouvrit la Séance dans la Salle, & à l'heure ordinaire, par un Discours, dans lequel il rendit compte au Public des raisons qu'on avoit euës de donner le Prix à l'Ouvrage du R. Pere Dom Jacques-Alexandre, Religieux Benedictin du Monastere de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles à Orleans. On a été obligé de relâcher un peu de l'ancienne rigueur, pour exciter le zele des Sçavans, procurer l'avancement des Sciences, donner de la hardiesse & du courage pour travailler, & suivre l'objet principal d'un illustre Protecteur. Ensuite il dit que, quoique ce fut ici le lieu d'expliquer l'état de la question sur la cause du Flux & Reflux de la Mer, sur laquelle avoit

Digitized by Google

travaillé le Pere Alexandre, & sur laquelle les Anciens n'avoient point satisfait nos desirs, il n'avoit qu'une observation à faire sur l'hypothese des Modernes, tous réünis à celle des Carthesiens. Seduits par l'accord des marées avec le mouvement de la Lune, ils en ont attribué la cause à la pression de cette Planete sur l'air, & à la pression de l'air sur la Mer; mais aujourd'hui que l'on connoît un peu mieux la pression de l'air ou sa pesanteur sous l'Equateur, sous les Poles & partout ailleurs, dans les valons & sur les montagnes, par les variations du Barometre, qui ne varie point au flux & au reflux de la mer: aujourd'hui, dis-je, que l'on a ces experiences, peut-on avoir recours à cette pression de la Lune? si les eaux sont pressées sous l'Equateur, & obligées de courir vers les Poles, sans doute que l'air les suivra dans la même direction, puisqu'il est également pressé. Si cela est, il y aura des vents periodiques, qui ayant suivi l'eau dans son cours, la suivront dans son retour; ainsi le flux nous donnera un vent Sud, & le reflux un vent Nord dans la partie de la terre que nous habitons. Mais, dit M. de Caupos, ces difficultez, & d'autres qu'on peut relever, ne nuiront point à l'idée sublime qu'on s'est formée

du genie de celui qui a formé cette hypothese. Par ces Observations, M. le Directeur fut dispensé de parler de toutes les Dissertations qu'on avoit reçûës pour le Prix, parce qu'elles ne contenoient que l'hypothese Carthesienne. Il se contenta de toucher l'idée singuliere d'un de ces Ouvrages, où l'Auteur prétend que l'air étant plus pressé sous les Poles que sous l'Equateur, il faut que la Mer s'éleve sous cette partie du Globe, où elle trouve moins de resistance, s'étant élevée à un certain point, elle retombe par son propre poids. Suivant ce principe, les eaux doivent quitter successivement les côtes, & y revenir, & voilà les marées. Mais l'Auteur ne s'est point embarrassé des difficultez qui se présentent en foule, de la regularité des marées, de l'augmentation des eaux au plein, au renouveau de la Lune & aux Equinoxes, &c. Peut-être trouverions-nous nous-mêmes des solutions à beaucoup de ces difficultez; mais il ne nous appartient pas de défendre un systême, c'est à l'Auteur de le faire, & à nous de lui donner les éloges qu'il merite. C'est par où finit M. le Directeur.

Ensuite on lut les Conjectures ou la Dissertation sur le flux & reflux de la Mer. Elle avoit pour Sentence *Mirabiles ela-*

Digitized by Google

tiones maris, & elle étoit de l'Auteur déja nommé.

Après cette lecture on publia le Programme pour le 1. Mai de l'année prochaine 1727. Le sujet est, *la cause de la variation de l'Aiguille aimantée*.

Un Religieux Benedictin de Bordeaux, qui étoit dans l'Assemblée, présenta une Procuration du R. P. Alexandre pour recevoir le Prix, s'il lui étoit adjugé, & l'Académie le lui livra sur son recepissé. C'est une Médaille d'or du poids qu'elle a toujours eu, ayant d'un côté les Armes de M. le Protecteur avec cette Legende, *Jacobus-Henricus Nompar de Caumont, Dux* de la Force, *Par Franc. Protect. Acad.* Et de l'autre, la Devise de l'Académie, qui est un Croissant avec cette Ame, *Crescam & lucebo*, & dans l'Exergue, *Prœmium Academiæ*.

Ensuite M. Bellet, Medecin du Roi de cette Ville, associé de l'Académie, lût un Discours sur les Signes, par lesquels on peut reconnoître si un enfant est né mort, ou vivant. Ce qui a donné lieu à ce Discours, est un rapport qu'il avoit fait d'un enfant trouvé dans des aisemens, sur lequel rapport on avoit agité la question de la certitude des Signes. Il appuya ses preuves sur des faits connus, plutôt, dit-il, que sur des sub-

tilitez physiques. Le premier fait est l'état du fœtus dans le sein de la mere, où il ne respire pas; d'où l'on conclut que les poumons de l'enfant n'étant pas imbibez d'air qui en remplisse les vesicules, ils ne peuvent nager jettez dans l'eau, ce qui est un signe certain que l'enfant est mort dans le sein de sa mere.

Il est vrai qu'Hypocrate a dit, que les enfans dans le sein de leurs meres, respiroient par la bouche & par le nez, & qu'il ne leur falloit que très peu d'air. Un seul coup de scalpel, dit M. Bellet, a détruit cette autorité. Neanmoins Charleton est venu après, qui, pour soutenir l'opinion de son Maître, a dit que l'enfant renfermé dans l'uterus succoit un suc laiteux, qu'il ne pouvoit le succer sans comprimer la liqueur, ni la comprimer qu'avec de l'air, & que s'il y a de l'air, l'enfant respire. *Hæc quidem ratio Areopagitica videtur.* Et il ajoûte beaucoup d'autres raisons qui ne paroissent pas plus solides à M. Bellet, ni plus prouvées : car, dit M. Bellet, le sang de la mere, qui n'est souvent que trop abondant dans les grossesses, ne suffiroit-il pas à la nourriture du fœtus sans ce suc laiteux? l'air pourroit-il penetrer les membranes dont ce fœtus est enveloppé? s'il respire, ne se noyera-

Digitized by Google

t'il pas dans le liquide où il nage. Il combat encore ce suc laiteux, dont le passage par l'œsophage jusques au ventricule du fœtus ne peut se faire, toutes les parties de ce canal étant affaissées, & ne cedant qu'au mouvement interne.

L'exemple tiré des poissons par Charleton, ne prouve rien. Il est vrai que les poissons n'ayant pas de poumons, ne respirent pas. Baglivi n'a pas crû pour cela, que les enfans qui avoient des poumons respirassent dans le sein de la mere. Ce sont, dit M. Bellet, des pierres d'attente qui auront bien-tôt leur usage. En effet, il y a des parties dans le fœtus qui ont leur usage dans le sein de la mere, & qui n'en ont plus lorsque l'enfant est né & a grandi. Telles sont le *coccum & son appendice*, & le *Thymus* dans les agneaux & dans les veaux, lesquels ne se trouvent plus dans les moutons & dans les bœufs.

Les autres faits qu'apporta M. Bellet, & qui sont contre la respiration du fœtus, sont pris des Memoires de l'Académie des Sciences de Paris, année 1701. Deux fœtus, l'un mâle, l'autre femelle, sans têtes, ayant le col fermé par la peau; & un autre fœtus qui avoit les narines & la bouche tout-à-fait fermées. Un en-

fant monſtrueux, ſans tête ni col, le tronc bien couvert de la peau, ſe voit dans le 3. vol. du Journal des Medecins de Berlin.

Après de pareils faits, M. Bellet paſſe à la nourriture du fœtus par les vaiſſeaux umbilicaux, & par la circulation du ſang de la mere au fœtus. Cette circulation eſt établie par l'anatomie des parties, & par l'uſage du trou ovalaire. Enſuite, examinant la ſtructure des poumons, leur état different, quand le fœtus eſt dans l'uterus, & quand il a vécu hors du ſein de ſa mere, il trouve dans le ſecond la couleur plus rouge, ainſi que dit Harvée, & les lobules pleins d'air, ce qui les enfle & les rend plus legers, ſignes certains que l'enfant a reſpiré. C'eſt auſſi le ſentiment des Medecins de Berlin, de Keil, Anatomiſte Anglois, de Baglivi, Medecin d'Italie, de Palfin, Profeſſeur de Leyde en Hollande, de M. Meri en France, avec lequel ſon adverſaire M. Verrhoyen s'eſt accordé ſur la reſpiration interdite au fœtus dans le ſein de la mere, quoique contraires ſur le principal ſujet de leur diſpute. M. Bellet avoit auſſi fait venir de Paris une atteſtation de Meſſieurs les Chirurgiens, qui a été remiſe à M. le Secretaire de l'Académie. Cette at-

testation confirme l'usage de cette grande verité. Les signes, par lesquels on peut juger si un enfant est né mort ou vivant. Cet usage est de jetter les poumons dans l'eau. S'ils se précipitent au fond, c'est signe que l'enfant n'a point respiré, & par consequent qu'il est mort avant que de naître; au contraire, s'ils nagent, l'enfant est né vivant, & a respiré. Il seroit avantageux, dit M. Bellet, en finissant, d'avoir toujours dans la Medecine des regles aussi sûres, & des experiences aussi constantes.

M. le Directeur, dans la resomption de ces Discours, dit des choses fort obligeantes à M. Bellet, en faisant voir combien il étoit interessant pour le Public, de reconnoître par des signes certains le crime & l'innocence des accusez, & qu'un honnête homme devoit se mettre au-dessus de l'envie, ou de l'ignorance de ceux qui censuroient ses jugemens.

Digitized by Google

Le Merle, l'Hirondelle & le Hibou, *Fable.*

A MADEMOISELLE....

IRis, il est donc vrai : Damon a son congé ?
Vos yeux n'ont plus pour lui que de l'indifference ;
Et par une sage inconstance,
D'un nœud mal assorti, votre cœur dégagé,
Peut s'applaudir d'avoir changé.
Je l'avois bien prévû ; jeune, opulente, aimable,
Un tel Amant n'étoit point votre fait ;
Pour vous en mieux convaincre, écoutez cette Fable,
C'est votre Damon, trait pour trait.

Un Hibou des plus laids, voisin d'une Hirondelle,
Se mit un jour dans la cervelle
De l'aimer, & soudain lui offrit son cœur :
Un Hibou, direz-vous, fy ! la vilaine bête !
N'importe, il sçût si bien déguiser sa laideur,
Qu'il vint, grace à la nuit, à bout de sa Conquête.

Digitized by Google

L'Hirondelle agréa ses feux;
Bien-tôt d'auprès d'elle elle chasse
Beaux Tarins, doux Pinçons, & Serins amoureux;
A Monsieur le Hibou, tous cederent la place.
Toutes les nuits ce sale Amant
Alloit chercher insolemment
Dans un Bocage des plus sombres,
L'Objet dont il étoit épris;
Et la pauvre femelle, à la faveur des ombres,
Le prenoit pour un Adonis.
Des Amans prévenus, que l'erreur est extrême!
Elle admiroit jusqu'à son chant,
Le trouvoit cent fois plus touchant
Que celui du Rossignol même.
Bref. L'Oiseau de nuit, plus fier
Que l'Aigle de Jupiter,
Osa parler d'hymen. Dans sa flame indiscrete,
Si l'Hirondelle eût consulté son cœur,
L'affaire eût été bien-tôt faite;
Mais il falloit avoir l'aveu de son Tuteur.
C'étoit un Merle fin, à tromper difficile;
Le Hibou que la nuit s'offre à favoriser,
Vole au nid du fin Merle & pense l'abuser

Digitized by Google

Comme il a trompé sa Pupille.
Mais il s'en fallut bien, à ses lugubres cris,
Le Merle reconnut toute la fourberie :
Bel Oiseau, lui dit-il d'un ton de raillerie ;
De cet hymen, vraiment, je conçois tout le prix ;
Sur ma parole que j'en donne,
Assemblez dès demain tous les Oiseaux icy,
De bon matin, rendez-vous-y ;
Si la clarté du jour n'a rien qui vous étonne,
L'Hirondelle est à vous, & je vous l'abandonne.
Vous jugez bien que le Hibou,
Pour s'y trouver ne fut pas assez fou.
Que conclure de-là ? C'est qu'au siecle où nous sommes,
Il est bien des Hiboux sous la forme des hommes ;
Ce sont Tableaux placez dans un obscur séjoûr ;
Des chefs-d'œuvres d'Apelle ils passent pour l'élite ;
Mais ils perdent tout leur mérite,
Dès qu'on les expose au grand jour.

LETTRE écrite de Constantinople par M. de Valnay, Chevalier du Saint Sepulchre & Consul de France aux Dardanelles, à M. de la R. le 1. Février 1726.

JE serois ravi, Monsieur, de pouvoir contenter votre curiosité sur les affaires de Perse, auxquelles & l'Asie & l'Europe prennent également interêt : Mais elles se traittent si secrettement en cette Cour, que je ne pourrois vous en rien dire que sur des conjectures incertaines ; ainsi je ne vous dirai rien sur cet article pour cette fois.

Le Capitaine Fagot de Marseille, a apporté ici le 15. Decembre dernier, le Cœur de M. le Comte Desalleurs, cy-devant Ambassadeur de France, qui mourut à Paris dans la Maison de l'Institution de l'Oratoire, au mois d'Avril 1725. âgé de 82. ans. Il avoit promis aux R. P. Capucins qui desservent la Chapelle du Roy au Palais de France, que son Cœur leur seroit envoyé peu de tems après sa mort, quelque part qu'elle arrivât, & il leur avoit donné une somme pour faire élever un Mausolée à cette occa-

occasion, ce que ces Peres avoient executé lorsqu'ils ont appris la mort de M. Desalleurs.

Toutes les pieces qui le composent ont été travaillées à Venise. Elles sont d'un très-beau Marbre blanc, excepté celle qui contient l'Epitaphe, laquelle est gravée en Lettres d'or sur un Marbre noir. Ce Monument, dont l'Architecture & la Sculpture sont d'un très-bon goût, est surmonté par une Urne, aussi de Marbre blanc, de laquelle sort un Cœur de Marbre rouge jaspé. Comme on attendoit de France ce dépôt plutôt qu'il n'est arrivé, le Mausolée avoit été élevé dès le mois de Novembre dernier, dans une Chapelle séparée du reste de l'Eglise, & située à côté du Grand-Autel.

Les PP. Capucins ayant résolu de faire à cette occasion, un Service des plus solemnels, & ayant pris là dessus les ordres de M. le Vicomte d'Andrezel, Ambassadeur du Roy, on convint que le Service seroit fixé au 22. du mois de Janvier, que les Ministres des Puissances Catholiques y seroient invitez, & que M. l'Ambassadeur feroit les frais d'un grand diner, qui seroit donné au Convent des Capucins après la ceremonie.

Cependant ces PP. firent tendre de

noir toute l'Eglise. Cette tenture étoit chargée, outre les Armoiries, de plusieurs Cartouches contenant des Emblêmes & des Devises convenables au sujet. Du milieu du Jubé pendoit un grand Tableau, contenant l'Eloge abregé de M. Desalleurs, en Langue Latine.

Toute la Corniche qui regne autour de cette Eglise étoit chargée de Chandeliers portant de gros cierges. On dressa au milieu de l'Eglise un grand Catafalque, duquel sortoit une Pyramide, qui s'élevoit jusqu'à quatre pieds près de la Voute; sur le haut de la Piramide étoit posé le Cœur de M. Desalleurs, enfermé dans un Cœur d'argent, couvert d'un crêpe noir. La Pyramide peinte en noir avec diverses representations de têtes & d'ossemens de mort, étoit illuminée de plus de 500. Bougies, & sur son pied-d'estal étoient posez six gros Chandeliers qui contenoient autant de Cierges. Enfin aux quatre coins de la Pyramide étoient quatre gros Flambeaux aussi de cire blanche, pesant chacun 30. livres.

Le jour du Service arrivé on couvrit de Velours noir le Prie-Dieu de M. l'Ambassadeur, sur lequel on mit trois Fauteuils & trois Carreaux, aussi de Velours noir, & vis-à-vis ce Prie-Dieu on plaça un autre petit Prie-Dieu, aussi

Digitized by Google

couvert de noir, avec ſon Fauteüil.

Dès le matin l'Ambaſſadeur de Veniſe & le Réſident d'Allemagne, avec Madame ſon Epouſe, ſe rendirent au Palais de France en habits de deüil, ſuivis d'un grand cortege de gens des deux Nations & de leurs Officiers, ſans parler des Domeſtiques en grande livrée. M. l'Ambaſſadeur les reçut dans ſon Appartement, & leur fit ſervir, ainſi qu'à toute leur ſuite, du Thé, du Caffé, du Chocolat, & des Vins de Chypre & de Tokai. On vint avertir quelque temps après que tout étoit prêt à l'Egliſe; auſſi-tôt l'Ambaſſadeur de Veniſe donna la main à Madame la Réſidente d'Allemagne, & l'Ambaſſadeur de France avec le Réſident ſuivirent immédiatement, accompagnez de tout leur monde.

M. l'Ambaſſadeur fit les honneurs de ſon Prie-Dieu, en y faiſant placer l'Ambaſſadeur de Veniſe & Madame la Réſidente, l'un & l'autre à ſa droite. Le Réſident ſe plaça ſur l'autre Prie-Dieu, préparé à la gauche; vis-à-vis celui de M. l'Ambaſſadeur, & à côté du Réſident, étoit une chaiſe couverte de drap noir & ſans Prie-Dieu, pour M. Dalion, Gentilhomme François, parent de M. le Marquis de Bonac, cy-devant Ambaſſadeur à la Porte.

Digitized by Google

Outre ces Ministres invitez il se trouva quantité d'Anglois, de Moscovites, d'Hollandois, &c. que la curiosité avoit attiré à cette Pompe funebre, sans compter les Grecs distinguez, de Galata & de Pera, de sorte que toute l'Eglise fut extrêmement remplie.

Les Matines des Morts, qu'on achevoit lorsque M. l'Ambassadeur entra, étant entierement finies, le R. P. Thomas Custode des Capucins, monta en Chaire, & prononça une Oraison Funebre, ensuite de laquelle M. l'Archevêque de Carthage, Vicaire General Apostolique à Constantinople, officia pontificalement. Tout le Service, qui dura près de quatre heures, fut fait avec beaucoup de dévotion, de magnificence & de dignité. Tous les Religieux qui sont à Constantinople sous la protection de France, s'y trouverent.

A la fin du Service, M. l'Ambassadeur pria à dîner, au nom des PP. Capucins, l'Ambassadeur de Venise & son Cortege, le Résident & Madame la Résidente d'Allemagne & leur Cortege, l'Archevêque de Carthage, beaucoup d'autres personnes de distinction, & tous les Religieux qui avoient fait quelque fonction, ou qui avoient assisté au Service. Le Repas fut grand & magnifique; on y but

Digitized by Google

differens Vins de Bourgogne, de Champagne, de Hongrie, &c. ensorte qu'avec les secours genereux de M. l'Ambassadeur les PP. Capucins ont parfaitement bien fait les honneurs de leur Maison, dans une occasion importante & qui ne leur étoit jamais arrivée.

Je suis, Monsieur, &c.

IMITATION de la Poësie de Catulle, qui commence ainsi : *Nulli se dicit Mulier, &c.*

SI j'en crois ma Maîtresse, elle n'aime que moy,
De tout autre son cœur méprise les tendresses ;
Je suis l'objet de ses caresses,
Comme je le suis de sa foy.
Quand même Jupiter la voudroit pour Epouse,
Elle est de son bonheur, dit-elle, si jalouse,
Qu'elle n'aura jamais un autre Epoux que moy.
Elle me parle ainsi ; mais tout ce qu'une femme
Dit à celui qui l'aime tendrement,
Pour flatter son amour & soulager sa flâme,
Je ne le crois que foiblement.
Son esprit est leger, son serment est moins stable

Que s'il étoit écrit sur l'onde ou sur le sable.

Elle a des mots flatteurs, mais les plus doux, souvent,

Ne sont que mots en l'air, & que discours frivoles,

De toutes ses douceurs, de toutes ses paroles,

Autant en emporte le vent.

Par M. de Mautour.

QUESTION DE DROIT, jugée au Parlement de Provence, le 23. Avril 1725.

IL se presenta à l'Audiance du Rôle le 23. Avril 1725. deux Questions, dont on sera bien-aise de sçavoir la décision. L'une sur l'*Amovibilité*, & l'autre sur la *Multiplicité des Curez dans une même Paroisse*. Elles formoient les qualitez d'un Procès qui s'étoit élevé entre Melchior de Gombert, Curé de l'Eglise Cathedrale de Sisteron, Appellant d'ordonnance de Pieces mises, renduës le 3. Juillet 1724. avec clause d'évocation du fond & principal, Deffendeur en Requête du 3. Janvier 1725. l'Econome du Chapitre de Sisteron, Intimé, & N.

Digitized by Google

Pierre Roux, autre Curé de la même Eglise.

Dans la premiere Question il s'agissoit de sçavoir, *Si y ayant eu depuis plusieurs siecles deux Curez établis dans l'Eglise Cathedrale de Sisteron, ces deux Curez, par un violement des Constitutions Canoniques, étant devenus dans la suite amovibles & destituables, toutes les années, au gré du Chapitre, cet abus étoit corrigé & les choses rétablies sur le pied de la Fondation* par la Déclaration du Roy du mois de Janvier 1686. & l'Edit de 1695. art. 24. qui ordonnent que les Cures autrefois desservies par des Prêtres amovibles, le seront à l'avenir par des Prêtres ou Curez perpetuels.

Il est bon, pour donner une idée juste des motifs qui ont donné lieu à la décision de cette premiere Question, d'être instruits de l'état & des circonstances particulieres sur lesquelles est intervenu l'Arrêt rendu sur cette matiere au Parlement de Provence.

Après la Déclaration de 1686. le Chapitre de Sisteron nomma un Curé en titre, & négligea (pour avoir peut-être un Prêtre plus soûmis & plus dépendant) de conferer l'autre Cure, & d'y instituer un Curé perpetuel. M. l'Evêque de Sisteron ne fut pas plus vigilant; ensorte

 que

que Melchior de Gombert, Prêtre, Bachelier en Theologie, impetra le 23. Decembre 1723. cette seconde Cure en la Vicelegation d'Avignon, comme vacante *à primævâ erectione*, par le décès du premier possesseur, avec clauses de prévention & dévolution. Il obtint son *forma dignum* le 21. Janvier 1724. & le lendemain il prit possession de cette seconde Cure.

L'Oeconome du Chapitre forma son opposition, ce qui obligea le sieur de Gombert à presenter Requête le 26. Janvier 1724. au Lieutenant General de Sisteron, tendante à obtenir la maintenuë définitive, & subsidiairement la recreance sur laquelle le Lieutenant fit le 13. Juillet 1724. une Ordonnance de Pieces mises, dont il fut relevé appel avec clause d'évocation du fonds & principal,

La Déclaration de 1686. confirmée par l'Edit de 1695. étoit, sans doute, suffisante pour déterminer les Juges en faveur de Gombert, sans une difficulté essentielle, qui venoit de ce que les Religionnaires ayant brûlé les Chartres & les vieux Titres de l'Eglise de Sisteron, l'Acte de Fondation des deux Cures se trouvoit perdu.

On objectoit que c'étoit sans fondement qu'on demandoit que cette Cure

fust rétablie, conformément à la Déclaration du Roy, dès qu'il ne constoit pas de la fondation.

Le Deffendeur du sieur de Gombert convenoit de la perte du Titre Primordial, mais à son défaut il representoit les Statuts de l'année 1259. & une Sentence de réforme de 1431. qu'il soutenoit avoir force du Titre Primordial, puisque le tout n'avoit été fait que pour remplacer & constater les Reglemens contenus dans les Chartres.

La perte des anciens Titres de Sisteron se trouvant justifiée par le témoignage de Bouche, dans son Histoire de Provence & du P. de Colomby dans celle de l'Evêché de Sisteron, l'Avocat de Gombert en tiroit cette consequence, que le Statut & la Sentence de réforme devoient dans ces circonstances avoir le même effet que le Titre Primordial. Sur ce principe il s'attacha à faire voir que plusieurs articles de ce Statut parloient *in terminis* de la Fondation de deux Cures à titre de Benefices, & que la Sentence de réforme de M. l'Archevêque d'Aix & de M. l'Evêque de Digne, qui avoient été commis par une Bulle du Pape Eugene IV. le 29. Avril 1431. pour proceder à la réforme de l'Eglise de Sisteron, s'expliquoit si clairement sur la qualité

des deux Cures dont il s'agissoit, qu'il n'y avoit aucun lieu de douter, qu'avant que le Chapitre eût sçu artificieusement s'attribuer le droit de nommer annuellement les deux Curez, & de les mettre au nombre des simples Officiers de leur Chapitre, ces deux Cures étoient regardées comme deux Benefices veritablement distincts.

Il ne suffisoit pas pour le gain de cette cause, d'établir la Fondation des deux Cures, il falloit encore faire voir qu'il pouvoit y avoir deux Curez dans une même Paroisse, & par là faire tomber la Requête d'intervention & d'adherance du sieur Roux, seul Curé en titre. C'étoit la seconde Question qu'il falloit décider, dont la premiere, de laquelle on vient de parler, devoit dépendre.

Elle fut traitée avec beaucoup d'érudition. M. Honoré, Avocat de Gombert convint que selon la plûpart des Constitutions Canoniques, & l'usage même du Royaume, il ne devoit y avoir qu'un seul Curé dans chaque Eglise, il ne dissimula point que Barbosa ne l'eût décidé ainsi dans son Traité *De officio & potestate Parochi, part.* 1. *ch.* 1. N. 43. il avoüa que Cabassut. *Juris Canonici Theoria, l.* 10. *c.* 17. & Rebuffe, dans sa Pratique, Tit. *de non promotis intra annum, n.* 69. suivoit cette opinion. Il

Il fit voir cependant contre cette maxime generale, qu'il y avoit plusieurs exemples en Provence, comme à la Major, aux Accoules & à S. Martin de Marseille, que ces exemples ont été autorisez par des Arrêts; telle est la disposition de celui du 31. Mars 1707. de ce Parlement, qui rétablit l'une des deux Cures qui avoient été supprimées dans l'Eglise Collegiale de Cueur, aussi bien que celui du 12. Mars 1722. qui rétablit l'une des deux Cures de l'Eglise Collegiale d'Hyeres, & qui en déclara la suppression abusive.

Comme on trouve dans Bengeur Pinsonius, *de Beneficiis*, Tit. *de Divisib. beneficiorum. ff.* 23. *n.* 6. *&* 7. & dans le Journal des Audiances, tom. 1. l. 11. c. 44. plusieurs Arrests contraires en apparence à ceux du Parlement de Provence, l'Avocat en soutint les objections par cette distinction remarquable; SÇAVOIR, que dans la plûpart de ces Arrêts il s'agissoit d'un seul Benefice Curial par sa Fondation; au lieu que dans l'espece de cette cause il s'agissoit de deux Cures établies par le Statut de 1259. & la Sentence de réforme de 1431. par consequent que la Déclaration du Roy devoit avoir son effet à l'égard des deux Cures qui se trouvoient incon-

testablement établies dans l'Eglise Cathedrale de Sisteron. Tant d'Arrêts rendus dans le même cas, une distinction si bien fondée contre ceux qui pouvoient y être contraires, déterminerent le Parlement de Provence à décider en faveur de Gombert. Il intervint Arrêt le 23. Avril qui *mit l'appellation & ce dont étoit appel au neant, & par nouveau jugement, évoquant & retenant le fonds & principal de la matiere, & sur icelui faisant droit, sans s'arrêter à la Requête du sieur Roux, dont il fut démis & débouté, M. Gombert fut maintenu définitivement dans la possession & joüissance de la Cure dont il s'agissoit, l'Oeconome & M. Roux furent condamnez aux dépens.*

ODE tirée du Cantique de Moïse. *Exode, Chap.* 15.

CElebrons du Très-Haut la gloire & la puissance;

Que son Nom soit l'objet de nos chants les plus doux;

Son Bras contre l'Egypte a pris notre défense,

Notre Dieu, le Dieu fort a combatu pour nous.

Nous fuyons au travers d'une Campagne aride,

Digitized by Google

Les fiers auteurs des maux que nous avons souffers ;
Nous fuïons, mais en vain : & la plaine liquide,
Rampart impénétrable, éternisoit nos fers.

Plein de fureur, devant nos Troupes alarmées,
En superbe Geant, sur un Char enflâmé,
A marché le Seigneur, le seul Dieu des Armées,
Du Tonnerre vengeur, son bras étoit armé.

La Mer, à son aspect, a fremi d'épouvante :
Que ces eaux, a-t-il dit, s'élevent des deux parts ;
L'onde a formé soudain, esclave obéïssante,
Dans ses goufres profonds, deux humides ramparts.

Sur tes pas, Dieu puissant, la Troupe Israëlite
Dans ces abîmes creux s'est ouvert un chemin ;
En vain nos Ennemis menaçoient notre fuite,
Nous t'avons vû sur eux appesantir ta main.

Qu'importe, disoient-ils, aveugles dans leur rage,
Qu'à ce Peuple qui met en son Dieu son apui ;

Que s'il étoit écrit sur l'onde ou sur le sable.

Elle a des mots flatteurs, mais les plus doux, souvent,

Ne sont que mots en l'air, & que discours frivoles,

De toutes ses douceurs, de toutes ses paroles,

Autant en emporte le vent.

Par M. de Mautour.

QUESTION DE DROIT, jugée au Parlement de Provence, le 23. Avril 1725.

IL se presenta à l'Audiance du Rôle le 23. Avril 1725. deux Questions, dont on sera bien-aise de sçavoir la décision. L'une sur l'*Amovibilité*, & l'autre sur la *Multiplicité des Curez dans une même Paroisse*. Elles formoient les qualitez d'un Procès qui s'étoit élevé entre Melchior de Gombert, Curé de l'Eglise Cathedrale de Sisteron, Appellant d'ordonnance de Pieces mises, renduës le 3. Juillet 1724. avec clause d'évocation du fond & principal, Deffendeur en Requête du 3. Janvier 1725. l'Econome du Chapitre de Sisteron, Intimé, & N.

Digitized by Google

Pierre Roux, autre Curé de la même Eglise.

Dans la premiere Question il s'agissoit de sçavoir, *Si y ayant eu depuis plusieurs siecles deux Curez établis dans l'Eglise Cathedrale de Sisteron, ces deux Curez, par un violement des Constitutions Canoniques, étant devenus dans la suite amovibles & destituables, toutes les années, au gré du Chapitre, cet abus étoit corrigé & les choses rétablies sur le pied de la Fondation* par la Déclaration du Roy du mois de Janvier 1686. & l'Edit de 1695. art. 24. qui ordonnent que les Cures autrefois desservies par des Prêtres amovibles, le seront à l'avenir par des Prêtres ou Curez perpetuels.

Il est bon, pour donner une idée juste des motifs qui ont donné lieu à la décision de cette premiere Question, d'être instruits de l'état & des circonstances particulieres sur lesquelles est intervenu l'Arrêt rendu sur cette matiere au Parlement de Provence.

Après la Déclaration de 1686. le Chapitre de Sisteron nomma un Curé en titre, & négligea (pour avoir peut-être un Prêtre plus soûmis & plus dépendant) de conferer l'autre Cure, & d'y instituer un Curé perpetuel. M. l'Evêque de Sisteron ne fut pas plus vigilant; ensorte

 que

Propice à son dessein la Mer ouvre un passage,
Nous pouvons dans son sein pénétrer comme lui.

Hâtons-nous. Poursuivons à travers ces abîmes
Des Esclaves craintifs, vil rebut des humains;
Ne cessons de fraper ces indignes Victimes,
Que le glaive émoussé ne tombe de nos mains.

Ils entrent. Parvenus au terme redoutable,
Le Soleil s'est couvert d'un voile ténébreux;
L'air au loin a gémi. La foudre épouvantable,
A sillons redoublez a fait luire ses feux.

A cet affreux signal, cette Montagne humide,
Que sur nous d'un seul mot l'Eternel suspendit;
Sur ces Guerriers hautains que la vengeance guide,
S'ébranle en mugissant, tombe & les engloutit.

Tel du front sourcilleux d'un Mont inaccessible,
Roule un roc arraché par les fiers Aquilons;
L'Echo dans les Vallons raisonne au bruit terrible,

Digitized by Google

Et la terre gémit sous ses horribles bonds.

Redoutable instrument de ta juste vengeance,
Le vent de ta colere a soufflé sur les eaux ;
Seigneur, en tourbillons l'onde fixe s'élance,
Le goufre engloutit tout, Soldats, Armes, Chevaux.

Comme soudain s'abîme une Roche orgueilleuse,
Qu'ébranloient & les flots & les vents furieux ;
Telle de Pharaon l'Armée audacieuse,
Vient d'être, à ta parole, engloutie à nos yeux.

Flaté d'un fol espoir, & prêt à nous atteindre,
En vain nous poursuivons ce Tiran inhumain,
Tu combattois pour nous : eh ! qu'avions-nous à craindre ?
Quand tu combats, Seigneur, le triomphe est certain.

Et qui peut être à toi semblable sur la terre,
Dieu terrible ? Qui peut t'égaler dans les Cieux ?
Tu parles, & ta voix est un affreux Tonnerre,
Sans cesse des éclairs échapent de tes yeux.

Digitized by Google

La Mer te voit, & fuit. La terre, à ta presence,
Se taît, frémit soudain de respect & d'éfroi;
Des Peuples conjurez, l'orgueilleuse puissance
Ne seroit que foiblesse & néant devant toi.

Mais c'est peu de finir notre long esclavage,
D'abîmer dans les flots nos cruels ennemis :
Tu veux guider nos pas vers le riche heritage,
Que tant de fois ta bouche à Jacob a promis.

Le Seigneur, Israël, race benie & sainte,
Déploie en ta faveur la force de son bras;
Loin de toi les accès d'une frivole crainte,
La terreur & la mort marchent devant tes pas.

De ton sang alterez, & fremissant de rage,
Le vaillant Moabite, & l'altier Philistin,
Viendront à flots pressez s'opposer au passage,
Que t'ouvre du Très-Haut la foudroiante main.

Mais l'altier Philistin, le vaillant Moabite,

Digitized by Google

Démentant leur audace & leur fiere valeur,
A ton fatal aspect prendront soudain la fuite,
Et partout de ton Nom porteront la terreur.

D'une course rapide, au travers des Campagnes,
Tel, saisi de frayeur, fuit le timide Dain;
A l'aspect d'un Lion, que du haut des Montagnes,
Dans les sombres Forêts précipite la faim.

De troubles, de terreur, par un nouveau prodige,
L'Eternel frappera les Chefs & les Soldats;
Il répandra sur eux cet esprit de vertige,
Qui renverse, à son gré, les plus fermes Etats.

Hé, Seigneur, faudroit-il pour nous rendre terribles,
Faudroit-il dans leurs cœurs porter ainsi l'éfroi?
Non. Pour nous redouter, pour nous croire invincibles,
Qu'ils sçachent (c'est assez) que notre Dieu, c'est toi.

Oüi, tu l'es. De ce nom ta bonté paternelle

Honora nos aïeux, & nous daigne honorer ;
Eh ! de l'heureux Hebreu le cœur pur & fidele
Est seul, dans l'Univers, digne de s'adorer.

Si dans nos cœurs touchez, si la reconnoissance
Que par ces foibles chants font éclater nos voix,
Tribut que nous rendons à ce pouvoir immense
Qui vient de nous soustraire à de honteuses Loix.

A ton Peuple choisi soit toûjours favorable ;
Si l'ardeur d'un beau zele est digne de secours ;
Nous esperons, Seigneur, que ton bras redoutable,
Comme il nous deffendit, nous deffendra toûjours.

LETTRE écrite par M. le Beuf, Sous-Chantre & Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Auxerre, à M. de la R. à l'occasion du nouveau Breviaire publié par M. l'Archevêque de Sens, & M. l'Evêque d'Auxerre.

VOus m'avez prié, Monsieur, de vous donner des nouvelles du Breviaire qu'on préparoit pour les deux Eglises de Sens & d'Auxerre. Je le puis faire à present, que les deux Eglises Cathedrales de ces Diocèses s'en servent dans l'Office public & particulier. Comme ces deux Eglises, dont l'une est Metropolitaine, & l'autre Suffragante, sont sous l'invocation du même saint Martyr, qui est S. Etienne, & qu'elles avoient conservé à peu près les mêmes pratiques de l'antiquité, il leur a été facile de convenir ensemble pour la composition d'un même Livre de Prieres. Vous n'ignorez pas que dès l'an 1715. feu Monsieur de la Hoguette, Archevêque de Sens, fit une Lettre Pastorale, pour donner avis à tout le Clergé de son Diocèse de la nouvelle Edition qu'il prépa-

roit, afin que tous ceux qui avoient des remarques à communiquer sur le Breviaire qu'on recitoit depuis l'an 1702. les envoyassent à Monsieur Fenel, Doyen de l'Eglise Metropolitaine, qui étoit à la tête de l'Ouvrage projetté. Cette Lettre Pastorale se trouve imprimée dans le troisiéme volume des Pieces fugitives, donnée en 1717. par l'Abbé Archimbaud, & elle a été aussi-tôt répanduë dans le Public, que le Breviaire de 1702. dont un grand nombre d'Exemplaires fut distribué dès l'an 1703. en differens Diocèses, même hors le Royaume. Comme dès le temps de la publication de cette Lettre Pastorale, on se disposoit dans le Diocèse d'Auxerre, à profiter de cet Ouvrage naissant, on y travailla presqu'aussi-tôt à recüeillir le reste des materiaux qui pouvoient être necessaires pour la confection d'un Breviaire propre, dont le fond seroit celui de Sens. Il y eut pour cela des Avis imprimez, qui furent répandus dans tout le Diocèse d'Auxerre, afin que chacun fit ses remarques sur le Calendrier du Breviaire qui étoit alors en usage, sur le Propre des Saints, sur les Rits, Rubriques, &c. en un mot, sur tout ce qui paroissoit avoir besoin d'être changé pour être re-

mis dans son premier état, ou d'être ôté tout-à-fait. On profita en effet des Memoires, qui furent envoyez par plusieurs Ecclesiastiques, studieux & attentifs au bien spirituel de l'Eglise d'Auxerre, & on les confera avec tout ce qui avoit été remarqué dans les Livres les plus anciens, soit manuscrits, soit imprimez à l'usage de la Cathedrale. Il y eut en consequence un projet de Calendrier imprimé dès l'an 1720. & distribué dans le Diocèse, à dessein d'informer le Public de l'usage qu'on avoit fait de plusieurs Memoires venus de divers lieux, & des recherches faites dans les monumens les plus anciens & les plus rares pour la perfection de ce plan.

Tout ce travail du Diocèse d'Auxerre, n'etoit qu'une imitation de celui qui s'avançoit à Sens, sous les yeux & par les soins de l'illustre Prélat, qui gouverne si sagement cette ancienne & venerable Eglise. On tenoit dans la Ville de Sens de frequentes Conferences, pour examiner murement chaque chose. Là se trouverent souvent les personnes de l'un & de l'autre Diocèse les plus versées dans les Antiquitez Ecclesiastiques & Liturgiques, avec toute liberté de faire remarquer les pratiques anciennes dont on s'étoit éloi-

gné mal-à-propos. (a) Et le desir qu'on y avoit de ne tendre qu'au bien, & à ce qu'il y auroit de mieux, fit qu'on les écouta toujours favorablement. De sorte qu'après un travail de plus de dix ans, fait de concert dans les deux Diocèses voisins, il resulte aujourd'hui un Breviaire commun, & cependant propre à chacun de ces deux Dioceses, imprimé à Sens, chez André Jannot, petit Romain, gros œil, 4. vol. in 8.

Le Public doit faire attention, que c'est-là une observation à la lettre de tout ce que les Canons ont jamais dit, pour insinuer cette intelligence qui doit se trouver entre les Eglises d'une même Province : intelligence formée & entretenuë dans celles de Sens & d'Auxerre. L'intention qu'on avoit également dans chacune, de surpasser en exactitude tous les autres Breviaires, & laquelle on n'a vû produire de si bons effets, que parce que dans l'un & l'autre Diocèse on est convenu de se communiquer ce qu'on avoit de plus approchant de la veritable & respectable antiquité, & par consequent de plus conforme à l'origine des

(a) Je puis parler sçavamment de ce fait, en ayant été témoin un grand nombre de fois, soit dans les Conferences, où Monseigneur l'Archevêque de Sens présida, soit dans celles où M. l'Evêque de Waterford le representa.

Digitized by Google

Offices Ecclesiastiques. La Metropole n'ayant pas eu de peine à faire revivre des pratiques loüables & primitives, qui avoient été heureusement conservées par la suffragante, & la suffragante n'ayant pas fait de difficulté de se conformer à tout le bon goût qu'elle voyoit regner dans la disposition des Offices de la Metropolitaine, ni de reprendre aussi quelques Rits anciens que l'Eglise Mere paroissoit avoir conservé plus purs, ou qu'elle avoit rétabli dans leur premier état. Ce bon goût éclate particulierement dans le choix de tout ce qui compose les Antiennes & les Répons. Tout y est de l'Ecriture Sainte, prise dans les sens dans lesquels il est permis de l'employer, sans aucune alteration de temps ni de personnes, & sans qu'une même Antienne, ou un même corps de Répons, soient formez de plusieurs Chapitres joints ou cousus ensemble. Ce qui est encore bien remarquable dans les Répons, & que les veritez du corps des Répons, tirées de l'Ancien Testament, sont toujours confirmées dans le Verset par une du Nouveau; & reciproquement, si le Répons renferme une verité prise du Nouveau Testament, la verité qui lui fait allusion, est tirée de l'Ancien, & employée pour Verset; le tout

cependant de maniere que le Verset renferme toujours un sens complet, & que la reclame, quoique rélative à ce qui vient d'être dit dans le Verset, dise aussi en particulier une verité, ou une Sentence, ce qu'on appelle en Logique une proposition. Si S. Agobard, celebre Archevêque de Lyon, au neuviéme siecle, revenoit sur terre, il auroit la satisfaction de voir ses souhaits accomplis, lui qui étoit si porté à faire employer l'Ecriture Sainte sans gloses ni additions, qu'il ne craignoit point de dire, que c'étoit une folie de ne pas convenir que cet usage est plus raisonnable & plus salutaire, & qu'il ne put s'empêcher d'employer les termes les plus forts contre la liberté qu'on prenoit d'ajoûter à l'Ecriture Sainte, & de lui faire dire ce qu'elle ne dit pas. On a aussi observé dans le Breviaire de Sens & d'Auxerre, en disposant les petits Versets du Psautier, que ces petits passages eussent toujours quelque chose d'édifiant & de propre aux Heures, c'est-à-dire, aux temps ausquels ces Offices doivent être chantez ou recitez, afin de porter à conserver, autant qu'il est possible, l'ancien Rit de dire les Offices à differens temps convenables aux noms qu'ils portent. Par exemple, pour les Nocturnes, vulgai-

 rement

rement appellez Matines, on y voit des Sentences qui rappellent dans l'esprit du Lecteur le souvenir que c'est la nuit qu'il faut reciter cet Office; pour Vêpres, d'autres Sentences qui marquent l'approche de la nuit, & cela pour inculquer toujours aux Ecclesiastiques, que plus on dit les Nocturnes vers le minuit, & Vêpres vers le coucher du Soleil, plus on est conforme à l'Esprit de l'Eglise, si bien conservé dans certaines Cathedràles, & dans plusieurs Monasteres. Il en a été de même des Hymnes du Psautier. On leur a laissé tous les avertissemens qu'elles donnent de l'heure à laquelle chaque Office doit être recité; & quoiqu'on en ait retouché plusieurs pour les rendre plus onctueuses & plus poëtiques, on a mieux aimé laisser dans celles là quelque chose à desirer pour le style, plutôt que de leur ôter leur propre caractere, qui est une leçon perpetuelle & journaliere sur les intervalles differens ausquels il faut recourir à la Priere. On a aussi fait dans ce Breviaire une distribution du Psautier, differente de celle de tous les derniers Breviaires, & même de celui de 1702. ensorte que dans le cours d'une semaine, les cent cinquante Seaumes sont recitez selon le rang qu'ils ont dans la Bible,

excepté de certaines solemnitez. Cette varieté fait que les Ecclesiastiques retournent à la priere avec une nouvelle avidité, ainsi que l'a remarqué S. Basile dans ses Regles détaillées. (a) Et pour réüssir à bien distribuer ces Pseaumes aux differentes Heures de chaque jour de la semaine, on a été obligé de pratiquer ce que dit un Canon du Concile de Narbonne, de l'an 589. c'est-à-dire, d'intercaler le *Gloria Patri* une ou deux fois dans les Pseaumes longs. Il n'y a aucun jour dans l'année où on ne fasse à Matines une Lecture assez considerable, prise dans les endroits les plus importans de la Sainte Ecriture. Les Sermons & Homelies des Peres sont choisis des plus beaux endroits de leurs Ouvrages: & si les Extraits en sont quelquefois courts, on a eu soin de choisir des textes qui disent beaucoup en peu de paroles. Les Actes des Saints sont purgez de toutes les fables qui s'y étoient glissées, & qui étoient reconnuës comme telles, generalement par tous les Agiographes. On a verifié ces Actes sur les recherches des plus habiles Critiques, & l'on s'est servi utilement du grand Recueil de Bollandus & de ses sçavans Continuateurs, qui ont fait part de leurs lumie-

(a) Interrog. 37.

ses aux Examinateurs des Antiquitez Ecclesiastiques du Diocèse d'Auxerre; sans negliger ce que les Gardiens des plus anciens & plus curieux Manuscrits qui sont dans Paris ont bien voulu communiquer pour la perfection de cette partie du Breviaire. Enfin on a tellement muni ce Breviaire de tout ce qui est utile & avantageux pour le maintien du bon ordre, que si sa brieveté pouvoit par hazard inspirer aux personnes moins ferventes du relâchement, & de la molesse dans la Discipline Ecclesiastique, il renferme en même temps des armes, non-seulement capables d'éloigner ces relâchemens, mais encore très-propres à faire rétablir, selon les anciennes Regles, ce qui a été affoibli dans les derniers siecles. Je veux parler des Canons des Conciles qu'on y fait lire entre Prime & Tierce chaque jour de l'année. Ils entrent par ordre des matieres dans un si grand détail, de ce que les Ecclesiastiques doivent pratiquer ou éviter, qu'on peut dire que les Chanoines y trouveront à profiter, pour le moins autant que dans le Concile d'Aix-la-Chapelle, que l'Empereur Loüis le Débonnaire leur prescrivit pour Regle au neuviéme siecle; & que le reste du Clergé y pourra puiser abondamment les

maximes de la conduite qu'on doit tenir dans les differentes fonctions des Ordres sacrez. On espere que cet usage de lire aussi les Conciles & les Peres, rétabli par les Eglises d'Orleans, de Lisieux, d'Angers, de Troyes, &c. sera suivi un jour par toutes les autres, ayant eté autrefois universel; & que les Congregations de Chanoines, qui ont pris le surnom de Regulieres, ne tarderont pas à se conformer aux loüables & trés-sensées pratiques des anciennes Eglises Cathedrales, ou au moins à examiner les usages modernes qu'un Breviaire emprunté leur a fait adopter, en place des anciens qui étoient semblables à ceux de ces Eglises Cathedrales, & qui étoient bien plus raisonnables & dignes de veneration.

Comme la confection des Livres de Chant est une suite necessaire d'un nouveau Breviaire, ce sera aussi le sujet d'une seconde lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire. Les deux Eglises étant dans le dessein de se distinguer par la beauté de leur mélodie, par la varieté de leur Psalmodie, & de profiter de ce que toutes les Eglises, qui avant elles ont reformé leurs Breviaires, ont introduit de Chant nouveau, ou rétabli d'ancien, prennent les mesures de s'en rapporter aux plus habiles Connoisseurs de

tout le Royaume en fait de Plein-Chant. Vous ſçavez que c'eſt un ſujet grave & important pour l'Egliſe de Sens, puiſqu'on n'y chante que le pur Plein-Chant non plus qu'à Lyon. Cependant on y a quitté, ſans grande peine, cette prétenduë myſterieuſe gothicité, qui depuis pluſieurs ſiecles accompagnoit la prononciation des ſyllabes ſous le Chant, & on eſt reſolu, en conſervant les anciennes beautez, d'adopter toutes celles des autres Egliſes en matiere de Chant, comme de donner aux Hymnes Lyriques le mouvement qu'elles doivent avoir, & qui en fait paroître toute l'harmonie, ſuivant l'inſtitution primitive de ces metres empruntez, comme vous ſçavez, des anciens Romains. La Proſe *Veni Sancte Spiritus*, qu'on attribuë au Roi Robert, eſt une preuve de l'antiquité de cette maniere de chanter, auſſi bien que l'Hymne *Conditor alme ſiderum*, qui eſt encore beaucoup plus ancienne.

Vous parlez ſi ſouvent dans vos Journaux de tout ce qui regarde les Sciences & les beaux Arts, & la Muſique en partulier, que j'eſpere que vous ne ſerez pas fâché d'ajoûter à la lettre qui vous fut écrite de la Brie au mois d'Aouſt dernier, les découvertes qu'on ſe propoſe de faire ici ſur la ſcience du Plein-Chant,

par une revuë meditée, & un examen scrupuleux de l'application des principes de cette lettre, desquels tout ce qu'il y a ici de vrais Connoisseurs & de gens sensez sont facilement convenus. Je n'ose vous rien promettre si-tôt de ma part, quoique depuis plus de vingt ans, il n'y ait Livres de Chant manuscrits ou imprimez d'aucun Diocèse où j'ai voyagé, dans lequel je n'aye trouvé à profiter pour l'Ouvrage que je compte donner un jour sur le Chant Ecclesiastique. Il est juste de produire d'abord au Public les découvertes que ceux, qui sont plus âgez que moi, ont eu le loisir de faire depuis trente ou quarante ans qu'ils chantent dans l'Eglise. Mais en attendant, je ne puis m'empêcher de vous faire part des terreurs paniques de ceux qui croyent qu'en mettant de nouvelles paroles en Plein-Chant, on détruit & on abolit le Chant Gregorien. Ces personnes permettront, qu'on se serve d'une comparaison familiere pour leur faire entendre raison, & les remettre de leurs frayeurs. Il arrive tous les jours qu'un Maitre de Musique est obligé de mettre en Musique un Motet composé de nouvelles paroles: peut-on dire pour cela qu'il la détruit, à cause qu'il aura changé le mode ou la mesure qui étoit dans le Motet précedent? La

Musique ne change point de fond, pour être appliquée sur de nouveaux textes. Ce qu'il arrive seulement lorsqu'on donne à un Musicien de nouvelles paroles, c'est que de-là il est à sa liberté de choisir tel ou tel mode selon son genie, le majeur ou le mineur, & de changer de mesures comme bon lui semblera; mais ce qu'il composera, sera toujours de la Musique & non du Plein-Chant. Il en est de même d'un Compositeur de Chant d'Eglise. Dès-là que c'est du Plein Chant qu'il fait, c'est de necessité du Chant Grégorien: le changement de paroles ne change pas la substance du Plein-Chant; il resulte seulement de-là, que les sons qui forment les modes ou les tons, seront autrement disposez; & que les modes, majeur ou mineur, avec leurs soudivisions auront subi la place que le Compositeur aura trouvé bon de leur assigner. Lorsque les Sentences sont belles, pleines de mots nobles, énergiques, & qui demandent de l'expression, elles obligent quelquefois à des progrès plus sonores qu'à l'ordinaire, à des traits mélodieux, élegans, gracieux, à des chutes ou cadences délicates & coulantes; mais c'est toujours du Plein-Chant, du Chant traité dans les bornes de celui qu'on appelle Grégorien; & il n'y a aucune de ces

Digitized by Google

chutes, ou de ces élevations; qui ne se rencontre quelquefois dans les Livres répandus dans Rome, & par toute l'Eglise. Si on s'apperçoit qu'elles deviennent plus communes dans les nouveaux Antiphoniers, ce n'est pas aux Compositeurs du Chant qu'il faut s'en prendre, c'est aux Auteurs des Breviaires qu'il faut imputer la faute, si tant est que ce soit une faute d'avoir rendu les plus beaux textes de l'Ecriture Sainte, & les belles Poësies plus frequentes qu'anciennement; ce qui a engagé à faire des Chants plus harmonieux, dont la majesté correspondit à celles des paroles, des Chants, qui inspirassent la devotion & la componction, ou cette joye spirituelle qui empêche l'ennui dans les Eglises. Si Santeüil, que tant de gens se felicitent d'avoir connu, étoit témoin de l'air chagrin & méprisant, dont quelques-uns envisagent les personnes qui trouvent du goût à accompagner ses Hymnes des plus beaux Chants qu'il est possible, il auroit bien raison de repeter pour le coup le Proverbe de l'Evangile (*a*) qui lui étoit si familier, lorsqu'il voyoit mal executer ses Poësies enlevantes, & d'appliquer à ces Provençaux certains traits de la Fable, qui n'étoient pas rares dans sa bou-

(*a*) Matth. 7. 6.

che. Aussi l'Eglise de Paris qui se glorifie de l'avoir eû pour son Poëte, remit-elle en vigueur, de son temps, plus que jamais les mesures dont les Hymnes Sapphiques & quelques-unes des Alcaïques, demandent à être chantées, pour correspondre à la beauté du Texte; & elle le fit afin que le chant & les paroles eussent une certaine proportion. C'est ce que bien des gens de Province ignorent ou ne veulent pas sçavoir : car s'ils le sçavent, il ne leur est pas pardonnable de croire être d'un meilleur goût que dans la Capitale du Royaume, encore moins de dire en des Assemblées publiques, que le Clergé du Diocèse de Paris, si éclairé, si sage & si grave, chante des Chants puisez dans les Places publiques. Je suis, &c. *Ce 7. May 1726.*

ELEGIE

Sur le départ d'une Maîtresse.

IL est donc résolu, cet injuste voyage,
Qui ravit à mes yeux la Beauté qui m'engage;
Vous avez prononcé, vous & mon mauvais sort
L'Arrêt de votre absence & celui de ma mort :

Digitized by Google

Helas ! j'allois mourir, & cette loy severe,
Pour terminer mes jours n'étoit pas necessaire ;
Au gré de vos rigueurs, j'allois par mon trépas,
Expier des desirs que vous n'approuvez pas,
Vous immoler un cœur dont l'amour est extrême ;
Mais qui n'est criminel que parce qu'il vous aime;
Pourquoi donc, inhumaine, abandonner ces lieux?
Ma douleur suffisoit pour venger vos beaux yeux,
Elle alloit de mes jours vous faire un triste hommage,
Et peut-être adoucir cette humeur trop sauvage ;
Que sçai-je si vos yeux témoins de mes malheurs
N'auroient pas à ma cendre accordé quelques pleurs ?
Vous auriez plaint mon sort & votre ame attendrie
Eût rendu mon trépas plus heureux que ma vie ;
En proye à vos remords vous auriez dit un jour,
C'est ainsi que ma haine a payé tant d'amour.
Quel sort ! & qu'à ce prix la mort me seroit chere !
Mais que j'éprouve helas ! un destin bien contraire !
Rien n'adoucit ma peine, & je m'en vais mourir,
Et sans vous rendre hommage & sans vous attendrir ;
Qu'importe que moi-même enfin je me punisse.

Digitized by Google

Vous sçaurez mon trépas & non pas mon supplice ;
Et vous ignorerez qu'avec vous trop d'accord,
Je vous vengeay moi-même en me donnant la mort.
Ainsi toute esperance à mon cœur est ravie ;
Je perdrai mon trepas en terminant ma vie ;
La mort, terme fatal des plus affreux malheurs,
Ne le deviendra point de mes vives douleurs.
Me refuserez-vous la faveur que j'implore ?
Que je meure à vos yeux ; ne partez point encore,
Armez-vous de rigueur, je n'en murmure pas ;
Mais laissez-moi du moins le choix de mon trépas.
Cesser un seul moment de voir tout ce que j'aime,
C'est bien plus que la mort, c'est pour moi l'enfer même ;
Trouvez-vous que mon cœur soit trop ambitieux,
Quand il borne sa gloire à mourir à vos yeux ?
Cette austere pudeur qui partout vous conseille,
Ne peut vous reprocher une faveur pareille ;
Payer ainsi mes feux est un trait de bonté
Qu'on pourroit dans un autre appeller cruauté.
Mais en vain pour tout prix de ma perseverance,
J'ose à votre pitié porter mon esperance ;

Digitized by Google

Vous ne les plaignez pas, ces jours infortunez,
Et ce n'est qu'en fuyant qu'vous m'assassinez.
Ah ! si dans ce moment qui fait toute ma crainte,
Vous sentiez de mes maux quelque legere atteinte,
Si près d'un triste éxil, pour moi si rigoureux,
Vous donniez un soupir au sort d'un malheureux,
Ce soupir en sortant de votre belle bouche,
Imposeroit silence à l'ennui qui me touche,
Et peut être mon cœur pourroit sans expirer,
Souffrir ce dur moment qui va nous séparer ;
Jusques-là seulement, tâchez de vous contraindre,
Si vous plaignez mes maux, ils ne sont plus à plaindre ;
Et quelque âpre tourment qu'il me faille souffrir,
Si ma mort vous déplaît, je ne sçaurois mourir.
Oüi, malgré les assauts que ma douleur me livre,
Malgré votre rigueur, je tâcherai de vivre
Et de me réserver au bonheur que j'attends
De ma perséverance, & de vous & du temps.

L. S. R.

Digitized by Google

MEMOIRE contenant ce qui s'est passé à Marseille, lorsque M. le Marquis de Pilles a été reçû Capitaine-Gouverneur-Viguier de cette Ville, en survivance de M. le Marquis de Pilles son pere.

NOus avons reçû des Lettres de Marseille qui nous ont appris l'aplaudissement general que cette Ville a donné à l'installation de M. le Marquis de Pilles, fils, dans la Charge de Gouverneur-Viguier de cette Ville.

Cette Charge, qui est depuis longtemps dans la Maison de Fortia de Pilles, est très-ancienne & très-considerable.

Autrefois le Viguier n'étoit pas seulement Gouverneur de Marseille, il étoit encore le Maître de la Justice & de la Police, il faisoit des Reglemens pour la Ville & pour la Marine, & même les Deniers Royaux n'étoient distribuez aux Officiers que sur ses Ordonnances. Cette Charge a été exercée par des Gentilshommes des plus anciennes Familles de la Province, comme de Baux, d'Agout, de Sabran, de Castellane, d'Adhemar, de Porcellet, de Villeneuve, de Glandevés,

Digitized by Google

d'Allamanon, de Brancas, de Barras, de Simiane, de Grimaldi, d'Aube, d'Ancezune, de Pontevés, de Sado, de Candole, de Grasse, de Vintimille, d'Arlatan, de Bouliers, de Quiqueran, de Fourbin, de Vento, de Castillon, de Puget, &c.

L'Historien de Marseille remarque que deux Gentilshommes en ayant été pourvus en même-temps par le Roy, pour terminer leur differend, François de Luxembourg, Vicomte de Martigues, Gouverneur de Provence, & d'une Maison qui a donné des Empereurs & des Souverains à l'Europe, prit lui-même le Bâton de Viguier, & en prêta le serment à l'Hôtel de Ville.

Il y a eu en divers temps des variations sur la durée de cette Charge, anciennement elle étoit annuelle. François I. la mit en vente comme toutes les autres Charges du Royaume; mais sur les remontrances des Habitans de Marseille, il la rendit annuelle, comme elle étoit auparavant. Sous Charles IX. elle fut triennale; Pierre de Sado fut le premier qui l'exerça pendant trois ans avec un désinteressement auquel nos Historiens ont fait honneur.

En 1660. Loüis XIV. donna cette Charge à vie à Paul de Fortia, Baron

de Pilles, &c. & depuis cette Charge est toûjours demeurée dans cette Maison, au grand contentement des Marseillois. Le Gouverneur-Viguier joüit encore de fort beaux privileges, c'est à lui qu'on porte les Clefs de la Ville, il préside à tous les Conseils de Ville & les autorise, c'est lui qui commande les Troupes, quand il y en a, & qui fait à Marseille toutes les fonctions de Commandant, & c'est pour cela qu'il a des Gardes.

Le Roy ayant accordé la survivance de cette Charge à M. le Marquis de Pilles, fils, qui n'a pas encore douze ans, ce jeune Seigneur fut installé le premier de May dernier, & fit son entrée publique dans la Ville ce jour-là. Il donna magnifiquement à dîner à une nombreuse compagnie hors la porte d'Aix. Sur les 5. heures du soir les quatre Capitaines de quartier, à la tête de leurs Compagnies, precedez de Hauts-Bois & de Tambours, allerent se ranger en haye auprès de cette Porte de la Ville. Peu de temps après MM. les Echevins & le sieur Pichatti de Croisainte, Orateur de la Ville, se rendirent aussi à cette Porte; ils étoient en Robe de ceremonie, accompagnez des principaux Habitans, & precedez par les Gardes de Police.

Le jeune Marquis étant entré dans la

Ville par cette Porte, fut complimenté au nom de la Ville, par le sieur Pichatti, auquel il répondit en ces termes : *Je suis d'autant plus sensible*, Messieurs, *aux marques de votre amitié, que je n'ay encore pû vous assurer du cas que j'en fais, la foiblesse de mon âge suspend les occasions de la meriter, sans en diminuer l'envie ; je vous en demande d'avance la continuation, & je vous prie d'être bien persuadez que je ne négligeray jamais les occasions qui pourront m'attirer votre estime.*

Après ces paroles qui furent prononcées avec beaucoup de grace & de dignité, il fut salué par le bruit d'un grand nombre de Boëtes, & prit sa place à la tête des Echevins qui l'accompagnerent chez lui, suivi d'un nombreux & magnifique cortege ; il fut encore salué au bruit des Boëtes qui étoient dans le Cours, & à son arrivée chez lui.

Le lendemain il alla avec son illustre pere, rendre visite à la Noblesse & aux principaux Habitans, & les prier d'assister le 5. du même mois à son installation dans l'Hôtel de Ville.

Ce jour là à 4. heures du soir M. le Marquis de Pilles, pere, se rendit seul à l'Hôtel de Ville ; prit sa place ordinaire ; peu de temps après M. le Marquis, son

 fils

fils, arriva, accompagné de la Noblesse & des principaux Habitans. Les Echevins le vinrent recevoir à la porte de la Sale du Conseil, le conduisirent à la place qui lui étoit destinée : alors le jeune Marquis mit ses Lettres Patentes entre les mains de M. son Pere, qui en ordonna la lecture au Secretaire de la Ville, après quoi M. le Marquis de Pilles, pere, prenant la parole, parla en ces termes à son fils :

Voici, mon Fils, *un jour que vous devez regarder, à juste titre, comme le plus heureux de votre vie. Ce qui s'y passe m'interesse sensiblement par la tendresse que j'ay pour vous, & plus encore par l'honneur que je reçois de voir continuer dans ma Maison les marques de la bonté du Roy & de sa confiance. Vous avez en la personne de votre Bisayeul & de votre grand Oncle, des exemples à suivre qui vous attireront, sans doute, l'estime & l'amitié d'une Ville qui doit vous être chere. Vous avez, comme eux, le bonheur de voir la partie la plus respectable & la plus considerable de cette même Ville, prendre part à ce qui vous regarde; soyez attentif à lui plaire, c'est à mon égard la reconnoissance que je vous demande & que j'attens de vous.* Le jeune Marquis ne répondit que par une profonde réverence;

le pere se leva, prit son fils par la main, le fit asseoir à sa place, lui remit le Bâton de Viguier, & se retira. Alors le fils avec une contenance noble & douce remercia l'Assemblée en ces termes :

Je ressens, Messieurs, *tout le prix de la grace que le Roy a bien voulu faire à mon pere, & celui de l'honneur que je reçois ; il me reste cependant encore à desirer de pouvoir marquer mon zele pour son service & à ma Patrie, l'etenduë de de mon attachement.*

MM. les Echevins & toute l'Assemblée le reconduisirent ensuite chez lui. En sortant de l'Hôtel de Ville il fut précedé de ses propres Gardes, avec leurs Pertuisanes & leurs Casaques d'Ordonnance ; & à son arrivée il fut complimenté en Vers François par un jeune Ecolier, au nom du College de Marseille. Tous les Corps, toutes les Communautez & les Particuliers sont venus rendre leurs devoirs au Pere & au Fils avec tous les sentimens sinceres d'estime & d'affection que doit s'attirer un merite hereditaire.

La Maison de Fortia est ancienne & illustre, elle descend de Bernard de Fortia, General des Armées de Dom Pedro IV. Roy d'Arragon ; ce Prince épousa en secondes nôces Sibille de Fortia. *Voyez*

Mariana, Histoire d'Espagne, liv. 18. Zurita nous apprend que cette Reine eut de grands démêlez avec Dom Juan & Dom Martin, Infants du premier lit de Dom Pedro; & qu'après la mort de ce Prince elle fut mise en prison avec Bernard de Fortia son frere, d'où ils ne furent relâchez qu'à la priere du Pape, mais que ses parens & ses domestiques furent condamnez à avoir la tête tranchée. Il est vrai-semblable, ajoûte l'Historien, que ce fut en cette occasion que les Fortia sortirent d'Aragon. (*Zurita, Chron. Arrag. anno* 1380.)

Les Fortia se retirerent alors à Montpelier, d'où ils se diviserent dans la suite en plusieurs branches; l'une s'établit en Touraine; celle-la s'est transplantée à Paris, où elle subsiste encore en la personne de M. de Fortia, Conseiller d'Etat; elle a eu aussi ses grands Hommes.

Jean de Fortia quitta Montpelier & vint s'établir à Avignon en 1505. il fut pere de Marc de Fortia, Seigneur de Caderousse, qui laissa trois garçons de deux differens lits, & qui ont fait les trois branches d'Urban, de Montreal & de Pilles.

Gilles de Fortia, Chef de la premiere branche, fut Capitaine de Galere, Chevalier des Ordres du Roy & Gentilhom-

me de saChambre. Loüis, son petit-fils, fut Briga er des Armées du Roy & Gouverneur de Montloüis.

Paul de Fortia de la branche de Montreal, s'acquit une gloire immortelle en 1638. au combat des Galeres de France contre celles d'Espagne, il prit la Capitane d'Espagne.

Paul de Fortia I. du nom, fut Chef de la branche de Pilles, il nâquit à Carpentras; il fut Capitaine d'une Compagnie d'Ordonnance sous Henry III. en 1532. Mestre de Camp de la Cavalerie Legere & Etrangere en France sous Henry IV. en 1591. Gentilhomme Ordinaire de sa Chambre en 1595. Le Duc de Savoye ayant rendu la Ville & Citadelle de Berre en Provence, le Roy lui en donna le Gouvernement en 1596. & le fit Chevalier de son Ordre. En 1598. les Florentins ayant évacué le Château d'If & les autres Isles de Marseille. Le Roy le pourvut de ce Gouvernement; le Roy écrivant cette même année au Marquis de Rosni, son premier Ministre, lui dit : *M. de Pilles m'a bien servi, je connoîs son ardeur & sa fidelité; je voudrois en avoir dans mon Royaume plusieurs semblables à lui.* En 1608. le Roy le fit Conseiller d'Etat d'Epée; il mourut en 1621. & laissa six enfans, dont

1. *val.* l'aîné

l'aîné fut Paul II. élevé auprès de Loüis XIII. en qualité d'Enfant d'Honneur. A l'âge d'onze ans il eut la survivance de tous les Gouvernemens de son pere. En 1614. il fut fait Capitaine de Galere, & six ans après Mestre de Camp de la Cavalerie Legere, & Etrangere en France. En 1635. il fut Colonel d'un Regiment d'Infanterie qui porta son nom. Loüis XIII. s'entretenant un jour avec ses Confidens: *Vous ne me dites rien de de Pilles*, leur dit-il, *qui vaut bien autant que ceux que vous venez de nommer; c'est l'un des plus braves hommes de mon Royaume; je le connois, car je l'ai nourri, je l'aime infiniment.* Il se distingua en plusieurs occasions, & surtout aux Sieges de Montauban, & de la Rochelle.

Pendant le Siege de Montauban, le Roi fut averti que le pere de de Pilles étoit à l'extrêmité; le Roi fit chercher de Pilles par tout, on le trouva enseveli tout vivant sous un tas de terre & de pierres enlevées par un fourneau qu'on venoit de faire joüer; le Roi lui apprit l'état où étoit son pere, & lui ordonna de se rendre auprès de lui pour mettre ordre à ses affaires. Quoique de Pilles fut extrêmement affligé de cette nouvelle, il supplia le Roi de lui per-

mettre de ne quitter l'Armée qu'après que S. M. auroit triomphé de cette Ville rebelle, & il ne fallut pas moins qu'un ordre absolu de S. M. pour l'obliger de partir. Loüis XIV. lui témoigna la même estime & la même confiance. En 1644. il lui donna une pension de 4000. livres, en 1649. il le fit Maréchal de Camp, & lui confia l'administration des affaires de la Province, dans les temps de trouble. Ce Prince arrivé à Tarascon en 1660. lui fit l'honneur de le faire souper à sa table; & lorsque le Roi fut arrivé à Marseille, & que M. de Pilles lui présenta les Clefs d'or de la Ville, S. M. les lui remit sur le champ, & lui dit: *Conservez-les, je ne sçaurois les mettre en meilleurs mains que les vôtres.* Ce grand homme mourut à Marseille au mois de Juin 1682. Ses Obseques furent faites à la Cathedrale, où l'on prononça son Oraison Funebre. On porta ensuite son corps par toute la Ville. Le Convoi étoit composé de toute la Noblesse de Marseille, & des environs. Tous les Ordres Seculiers & Reguliers le précedoient avec quelques Troupes reglées, & les Compagnies de Ville. Ces troupes firent trois décharges, ainsi que toutes les Galeres & tous les Vaisseaux qui se trouverent dans le Port: le corps fut

 enfin

enfin porté sur la Galere de M. le Marquis de Fourville son fils. Ses proches parens l'accompagnerent jusqu'au Château d'If, où il fut inhumé avec beaucoup de ceremonie. On croit devoir rapporter ici l'Epitaphe qui fut faite à cette occasion.

Nochers qui sillonnez ses mers,
Ne craignez plus aucun orage,
Sur l'Empire des eaux il n'est plus de naufrage,
Parcourez hardiment tout ce vaste Univers.
Cy gît au milieu de cette Isle,
Le corps de l'illustre de Pille,
Qui par un sort des plus heureux,
Après avoir pendant la guerre,
Dissipé long-temps de la terre
Les broüillards les plus tenebreux,
Va par un doux regard, comme un Astre paisible,
Calmer le courroux dangereux,
D'un Element bien plus terrible.

Il avoit épousé en 1627. Marguerite de Covet, fille du Baron de Bormes, & de Dame Lucrece de Grasse. Il laissa une nombreuse posterité. Charles, Paul

III. Gaspar, Alexandre, Alphonse, Joseph, & Jeanne.

I. Charles Bernard, Baron de Beaunes, Marquis de Sainte Jalle, &c. se signala en Flandres à l'Armée commandée par le Maréchal d'Aumont; il ne laissa qu'une fille, mariée à Joseph François de Coriolis, Baron de Limage.

II. Paul III. Marquis de Pilles, &c. succeda à Paul II. son pere au Gouvernement du Château d'If. Il épousa Geneviéve de Vento, fille du Marquis des Pennes, & de Renée de Fourbin-Janson, sœur du Cardinal de ce nom.

De ce mariage sont issus Loüis-Alphonse, pere du jeune Marquis qui donne lieu à ce Memoire. Toussaint qui a été Page de Loüis XIV. ensuite Mousquetaire, actuellement Capitaine de Galere depuis 1725. Marthe mariée à Joseph Hubert de Vintimille, Seigneur de Saissons. Anne mariée à N. d'Agout, Marquis d'Oliéres. Genevieve, mariée à N. d'Urre, & deux autres filles Religieuses du S. Sacrement à Marseille.

III. Gaspard, Chevalier de Malthe, appellé le Chevalier d'Ambre, mort en Afrique à l'Expedition de Gigeri en 1664.

IV. Alexandre, Abbé de Pilles.

V. Alphonse, Marquis de Fourvil-

le, fut Officier dans les Gardes Françoises en 1659. Capitaine de Cavalerie dans le Regiment des Cravates en 1667. Capitaine d'un des Vaisseaux de S. M. en 1668. d'une Galere en 1669. Capitaine-Gouverneur-Viguier de Marseille en 1682. un des quatre Lieutenans de Roi en Provence au département d'Aix en 1693. Chef d'Escadre des Galeres en 1695. Il commanda en 1706. les six Galeres qui furent envoyées à Naples, où il eut l'honneur de recevoir dans sa Galere Philippe V. Roi d'Espagne; mais le mauvais temps ayant obligé S. M. Catholique de relâcher à Antibe pour prendre le chemin de terre, le Marquis de Fourville continua sa route avec ses Galeres, arriva à Marseille avant le Roi, vint à sa rencontre, & eut l'honneur d'entrer à Marseille, à cheval, à côté de S. M. C. Il mourut en 1710.

VI. Joseph, reçû Chevalier de Malthe en 1657. mourut à Messine Lieutenant de la Galere du Marquis de Fourville son frere.

VII. Jeanne épousa Annibal de Grasse.

Loüis-Alphonse, fils de Paul III. Marquis de Pilles & de Fourville, &c. a été Page de Loüis XIV. ensuite Mousquetaire, & Capitaine dans le Regiment du Roi; il fut pourvû du Gou-

vernement du Château d'If en. . . . . & après la mort du Marquis de Fourville son oncle, il lui succeda en la Charge de Capitaine-Gouverneur-Viguier de Marseille, aussi bien que dans celle de Lieutenant de Roi de Provence. Il a rendu de grands services à sa Patrie, surtout pendant la derniere peste. S. M. lui accorda en 1722. une gratification considerable, & la survivance de sa Charge pour son fils ; il a eu de son mariage avec Elisabeth de Flotte, Toussaint-Alphonse, né le 14. de Juillet 1714. qui fait le sujet de ce Memoire, & qui est le quatriéme de sa Maison qui ait été Capitaine-Gouverneur-Viguier de Marseille.

Fortia porte *d'azur à une Tour ronde d'argent, crenelée de quatre pieces d'or, maçonnée de sable, & portée sur un terre de sinople.*

ELEGIE qui a remporté un des Prix des Jeux Floraux de Toulouze, au mois de May dernier.

Par M. Dulard de Marseille.

AInsi son lâche cœur, au mépris de sa foi,
Soupire pour une autre, & ne vit plus pour moi :
Ainsi de mon amour, cet amour si sincere,
Une noire inconstance est l'indigne salaire ;
Et pour comble à mes maux, quand l'ingrat peut changer,
En de nouveaux liens je ne puis m'engager.
Dieux ! quelle est la rigueur du destin qui m'accable !
Des caprices d'amour, victime déplorable,
Quelle fatalité, par une injuste loi,
Veut que j'éprouve, helas ! un manquement de foi,
Et défend à mon cœur trop tendre & trop fidele,
De former à son tour une chaîne nouvelle ?
Mais que dis-je ? hé, pourquoi m'obstiner dans mes fers ?
Brisons-les. De Daphnis les vœux me sont offerts :

 Ecou-

Ecoutons son ardeur; & dans mon inconstance,

En servant nos plaisirs, servons notre vengeance.

Oublions l'infidele. Aimons, aimons Daphnis;

Et portons mon amour plus loin que ses mépris.

Qu'à jamais..... Cependant si l'ingrat qui m'outrage,

De son cœur fugitif me rapportoit l'hommage!

Si, sensible & touché d'un repentir heureux,

Ce cœur, si cher encor, brisoit ses nouveaux nœuds!

Esperance frivole! Illusion flateuse!

Ta fatale beauté, Rivale dangereuse,

Ne le tiendra que trop asservi sous ta loi;

Et l'ingrat pour moi seule aura manqué de foi.

Si cheri de mon cœur, tant qu'il me fut fidele,

Lieu champêtre, où sans cesse un doux panchant m'appelle,

Bois épais, verds gazons, témoins de ses sermens,

Ruisseaux qui parcourez ces vallons si charmans,

 Toi,

Toi, naître malheureux, où jusqu'alors paisible,
Je le vis, & soudain cessai d'être insensible ;
Non, vous ne verrez point le trop aimable Iphis,
Brûler des premiers feux dont son cœur fut épris.
Vous ne le verrez point comme jadis fidele,
Démentant mes frayeurs sur une ardeur nouvelle,
Me promettre de vivre à jamais sous ma loi,
Et donner son amour pour garand de sa foi.
Plus d'espoir de retour. Amante infortunée,
A quel nouveau malheur es-tu donc condamnée ?
Quoi ! N'est-ce pas assez d'avoir perdu son cœur ?
Faut-il encor, faut-il perdre un espoir flateur ?
Et pour comble aux horreurs de mon destin funeste,
Voir disparoître, helas ! le seul bien qui me reste,
Le seul qui peut..... Des pleurs s'échapent de mes yeux.
Je succombe à mes maux. Cruel, vien dans ces lieux.
Dût ton cœur inhumain m'en haïr davantage,

Vien, & dans mes tourmens reconnois ton ouvrage.

Tu ne me verras point, dans mes transports jaloux,

Déployer à tes yeux, fureur, haine, courroux.

Non. Ma seule douleur punira ton offense,

Les pleurs que je répands t'en donnent l'assurance;

Et, barbare, malgré ton infidelité,

Mon cœur sera toujours plus tendre qu'irrité.

Plus tendre qu'irrité! Dieux, quelle est ma foiblesse!

Ah, lâche! & pour qui donc cet excès de tendresse?

Pour un parjure Amant qui me fuit sans retour,

Qui voit d'un œil glacé le plus ardent amour,

Et qui, d'un sort affreux me faisant la victime,

Ose, injuste & cruel, me punir de son crime.

Mais ce n'est point assez. Il brave ma douleur.

Il insulte à des maux dont il est seul l'Auteur;

Et quand de son image en tous lieux obsédée,

Je ne puis, ni ne veux souffrir une autre idée:

Plein de l'objet nouveau dont son cœur est frappé,

De son bonheur present seulement occupé,
Il ne s'informe point, il ne songe pas même,
Si, tendre ou sans amour, je le hais, ou je l'aime.
Ah! traître, c'en est trop. Venez, dépit vengeur;
Venez, fierté, raison. Etreignez mon ardeur.
J'ai brûlé trop long-temps d'une honteuse flâme,
Rendez la liberté, le repos à mon ame;
Et rentrant dans ce cœur dont j'osai vous bannir,
Qu'il perde de l'ingrat jusques au souvenir.
Que dis-je? Vain projet! Aveuglement extrême!
Ah! dans mes sentimens je m'ignore moi-même.
Je ne veux plus aimer, & toujours dans mon cœur,
L'amour, le tendre amour vit & regne en vainqueur.
J'appelle à mon secours l'heureuse indifference,
D'un fatal ascendant je combats la puissance!
Inutiles efforts! que produisent mes soins?
Helas! cet ascendant ne triomphe pas moins;
Et voulant m'opposer au panchant qui m'entraîne,

J'appesantis encor, je resserre ma chaîne.

Hé bien, je n'ai que trop combattu contre moi.

Je ne resiste plus. Je cede, & sous ma loi,

Ne dussai-je jamais ramener le volage :

Puisque du sort cruel ma constance est l'ouvrage,

Et qu'en l'aimant je suis le panchant de mon cœur,

Aimons-le, & s'il se peut, redoublons mon ardeur.

❁

. . . . Ea sola voluptas,

Solamenque mali.

Virg. Æneid. lib. 3.

Nous nous acquittons de notre promesse ; des trois Dissertations lûës à l'ouverture de la derniere Assemblée publique de l'Académie des Belles-Lettres, voici les Extraits de deux. Il ne tiendra pas à nos soins que nous ne parlions de celle de l'Abbé Sevin sur la vie & les Ouvrages d'Evhemere. Comme les deux Eloges funebres lûs par M. de Boze, ne sont gueres susceptibles d'Extraits, nous n'en rapporterons

rien. M. l'Abbé Bignon qui présidoit à cette Assemblée, donna à ces Discours les éloges qui leur étoient dûs, ainsi qu'aux Ouvrages dont on va parler.

EXTRAIT d'une Dissertation sur l'Elegie.

L'Abbé Souchay, Auteur de cette Dissertation, se proposa de rechercher d'abord l'origine de l'Elegie, & d'en établir ensuite le caractere.

Après avoir rapporté les differentes Etymologies que les Grammairiens donnent de l'Elegie, il se fixe à celle de Didyme, qui dérive ce terme de deux mots grecs qui signifient, *dire helas*, & prétend que l'Elegie fut ainsi nommée, parce qu'elle étoit remplie de l'exclamation lugubre *EE* si familiere aux Poëtes Tragiques Grecs, & qui échape si naturellement aux personnes affligées.

Il définit ensuite l'Elegie, un air triste, & qui se chante sur la flute; & cette circonstance qu'il prouve par les Registres des Jeux Pythiens, le détermine à croire que l'Elegie est aussi ancienne que les plaintes usitées aux funerailles dans tous les temps, & chez tous les Peu-

ples de la terre. L'Auteur appuye son opinion sur la conformité qu'il y a entre ces plaintes & l'Elegie. Il y trouve la même définition, le même caractere, le même instrument, & le même usage. Puis il cherche de quelle maniere on fit un art de ces plaintes dont il donne des exemples, puis de l'écriture, & ajoûte: que bien qu'elles appartiennent de droit à l'Elegie, il n'oseroit décider qu'elles en eussent la forme telle qu'on la voit dans Mimnerme, & dans ceux qui l'ont suivi. Il croit pourtant que c'est Mimnerme qui perfectionna le Vers Elegiaque, en le rendant plus doux & plus harmonieux, & que c'est pour cela qu'il a passé pour en être l'inventeur. La premiere partie est terminée par une Critique des Modernes, qui, quelques sujets qu'ils ayent traité, lui ont donné le titre d'Elegie, comme si la forme suffisoit toute seule pour caracteriser un Poëme sans la matiere qui lui est propre, ou que ce fût la nature des Vers, & non pas celle de l'imitation qui fit & distinguât les Poëtes.

Pour ce qui est de la seconde partie, il semble que l'Auteur fasse consister le caractere de l'Elegie dans une espece de desordre, qui represente seul la situation des personnes qui sont accablées de dou-

 leur,

leur, ou transportées de joye, car voilà proprement les passions que peint l'Elegie; & c'est pour cela que le même Auteur veut que les pensées en soient vives & naturelles, les expressions simples & faciles, les sentimens tendres & delicats. Il appuye toutes ces reflexions d'exemples, en bien & en mal, pris des Latins, des Italiens, & de nos François.

DISSERTATION sur le Sault de Leucade, lûë dans l'Académie Royale des Belles-Lettres le 30. Avril 1726. Par M. Hardion.

L'Objet de cette Dissertation, est d'éclaircir une matiere qui n'avoit été traitée jusqu'ici que très-imparfaitement, & sur laquelle on n'avoit pas eu des idées bien justes. Le Sault de Leucade consistoit à se précipiter dans la mer du haut d'une montagne, ou Promontoire de l'Isle-Leucade. On attribuoit à ce Sault la vertu de guerir l'amour, on entreprenoit de sang froid le voyage de l'Isle-Leucade, on se préparoit par des sacrifices & par des offrandes à se précipiter, & l'on s'y engageoit par un vœu qu'on

faisoit dans un Temple d'Apollon, qui étoit bâti sur le haut du Promontoire; ces circonstances établissent la difference qu'il y avoit entre la resolution qu'on prenoit d'aller à Leucade, pour y chercher une guérison certaine contre l'amour, & ces mouvemens de désespoir, qui portent des Amans malheureux à se donner la mort pour mettre fin à leurs peines.

M. Hardion décrit la situation de l'Isle & du Promontoire de Leucade : il passe ensuite à l'origine de la superstition, qui faisoit regarder le Sault de Leucade comme un remede assuré contre l'amour; il parcourt les divers exemples d'hommes & de femmes qui ont eu le courage de recourir à ce dangereux remede; il observe que de tout ce qu'on trouve de femmes dans l'Histoire qui ont fait le Sault de Leucade, il n'y en a aucune qui n'y ait perdu la vie, & que plusieurs hommes s'en sont sauvez; il ne doute pas que la Physique ne puisse fournir des raisons de la guérison des uns & de la mort des autres, & il fait voir qu'on ne peut contester la verité des faits. Il ne seroit pas possible d'entrer ici dans le détail de tous ces faits que M. Hardion a accompagnez des Observations critiques que le sujet lui a fournies, pour ne rien laisser à de-

firer, autant qu'il étoit possible, sur un sujet dont l'éclaircissement ne lui a pas paru inutile pour l'intelligence de plusieurs passages d'anciens Ecrivains.

Dans le second Volume de ce mois on trouvera les Extraits des Dissertations lûës à l'Académie Royale des Sciences.

On doit expliquer les Enigmes du mois dernier par les *Yeux*, l'*Ecuelle*, la *Femme*.

ENIGME. Par M. F. A.

NOus sommes deux qui ne faisons qu'un Tout;
On nous employe à maint usage,
Utile dans les Arts & dans le Jardinage.
Sans nous, le plus souvent, d'un difficile Ouvrage,
On ne viendroit jamais à bout:
Quand on s'est fait une blessure,
On emprunte notre secours,
Et lorsque de sa tête on cherit la parure,
Six fois au moins par an à nous on a recours:

Une Déesse impitoyable,
Nous tient sans cesse dans ses doigts,
Et par nous, à son gré, d'un coup inévitable,
Décide du destin des Bergers & des Rois.

DEUXIE'ME ENIGME.

SOus une figure polie,
Voyez quelle est ma trahison!
Souvent je pique au vif tel qui fait la folie
De me tenir hors de prison:
Cependant aux humains je suis si favorable,
Que de mes quatre bouts, en me tenant par deux,
Je m'étale, m'agite & je deviens traitable;
Tu suis enfin de moi, Lecteur, ce que tu veux.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

RELATION des Etats de Fez & de Maroc, écrite par un Anglois qui y a été long-temps Esclave, & traduite de l'Anglois; publié par M. Simon Ockley, Professeur en Langue Arabe dans l'Université de Cambridge, vol. *in* 12. *A* 1. *vol.* *Paris*,

Paris, chez Pissot, Quay des Augustins, à la Croix d'Or, 1726.

Ce n'est pas une petite recommandation pour cet Ouvrage, qu'il ait paru digne à M. Ockley, d'occuper son loisir, & qu'il ait bien voulu en être l'Editeur. Ce sçavant Professeur, si versé dans l'Erudition Orientale, & en particulier dans la connoissance de tout ce qui concerne la Barbarie, nous assure qu'il a trouvé cette Relation très-sincere, & digne d'être donnée au Public, après en avoir lû le Manuscrit avec attention & conferé ce que l'Auteur, témoin oculaire, rapporte des coûtumes des Peuples de Barbarie & sur divers autres articles, avec ce qu'il en avoit déja lû dans d'autres Auteurs estimez.

Le stile de celui qui parle dans cette Relation est, au jugement du même M. Ockley, simple & sans affectation : s'il n'a pas, dit-il, étudié l'Eloquence, il fait voir du moins qu'il a eu quelque éducation, & il décrit si naturellement dans son dernier Chapitre, les miseres des Chrétiens Captifs en Barbarie, qu'il a lui-même ressenties, qu'il fait passer jusqu'aux autres, d'une maniere inimitable, à la plus fine Rhetorique, cette tendre compassion dont son cœur est penetré pour ses freres ; tant il est vrai que l'Art

n'arrive jamais au pathetique de la Nature; tant il y a de difference entre un homme qui plaide sa propre cause, & celui qui plaide pour un autre. Sans citer sur ce sujet les plaintes de Job & les Lamentations de Jeremie, Quintilien n'a jamais rien écrit de si touchant que le commencement de son sixiéme Livre; où il déplore la perte de ce qu'il avoit de plus cher au monde, c'est-à-dire de sa femme & de ses enfans.

Le sçavant Editeur fait à cette occasion une remarque sur l'état des Juifs, pendant la Captivité de Babilone, lesquels outre l'affliction de se voir transplantez de Judée en Assyrie, étoient très rudement traitez par les vainqueurs: à quoi il ajoûte cette observation que les Coûtumes qui sont actuellement en usage chez les Mahometans & leur Langue même, sont le meilleur Commentaire qu'on ait de l'Ancien Testament; observation qu'il finit ainsi: « Si l'on est curieux de voir » Abraham dans sa tente, qui régale » ses amis, ou Saül sur son Trône, la » Javeline à la main, on n'a qu'à faire » le voyage du Levant, on les y trou- » vera encore. En effet la plûpart des Peuples du Levant sont précisément tels qu'ils étoient il y a 3000. ans.

Le Lecteur est ici averti qu'il ne doit

pas juger de tous les Mahometans en general, par ce que l'Auteur de la Relation dit des Mores en particulier. Il est vrai, dit M. Ockley, qu'ils ont tous la même Religion; mais leur temperament, leur génie & leur éducation, sont infiment au-dessous de ce qu'on remarque dans ces Asiatiques si polis, parmi lesquels les Persans ont, sans contredit, la préference; sur quoi il nous fait esperer qu'il donnera lui-même quelque jour au Public une Relation de ce Pays-là, & en attendant il lui offre celle-cy, qu'il assure avoir son mérite, bien persuadé que tout ce qui peut donner connoissance des Pays qui s'étendent depuis le Cap Spartel jusqu'au Gange, est utile & interessant.

Il est à souhaiter que M. Ockley puisse s'acquitter bien-tôt de son engagement; nous sommes persuadez que la Relation qu'il prépare sera aussi bien reçûë des Curieux, que celle *du Sud-Ouest de la Barbarie*, qu'il fit imprimer à Cambridge en l'année 1713. dans laquelle l'Auteur rapporte plusieurs Lettres du Roy de Maroc, & prie là-dessus tous ceux qui auront de semblables Lettres Arabes de les lui communiquer, convaincu que ces sortes de Lettres qui representent le genie & la maniere de s'expri-

mer des Orientaux, sont très-propres à nous faire bien entendre plusieurs endroits de l'Ecriture Sainte.

Notre Professeur réïtere ici la même priere, en ajoûtant à la Relation de l'Esclave Anglois, une Lettre de Mouley-Ismaël, Roy de Maroc, au Colonel Anglois Kirk, & une autre Lettre du même Prince au Capitaine Cloudesly-Shovel, avec la Réponse de ce Capitaine. » Je sçai, dit-il, qu'il y aura des gens qui » me railleront de l'usage que je veux fai» re de pareilles Lettres, & qui ne conce» vront pas que je puisse trouver l'expli» cation d'un Passage de l'Ecriture-Sainte » dans une Lettre écrite pour des affaires » ordinaires. Ils n'ont pas lû, sans doute, » ce que rapporte un fameux Commen» tateur Juif de l'Ecriture, que les plus » sçavans Rabins ignoroient la significa» tion du mot Hebreu *Beesom*, dans un » Chapitre d'Isaïe, & qu'ils l'apprirent » par hazard d'une Servante Arabe, qui » se servit de ce mot pour exprimer un » *Balai*, ce terme autrefois commun à la » Langue Hébraïque & à la Langue Arabe, » s'étant perdu dans la premiere, & con» servé dans la derniere.

Nous n'entrerons point dans le détail de cette Relation, que nous croyons d'autant plus propre à amuser agréablement

 des

des Lecteurs intelligens, qu'elle instruit de plusieurs particularitez curieuses qu'on attendroit vainement d'un Ecrivain plus habile que celui qui l'a composée. Nous devons aussi sçavoir bon gré à l'Auteur François qui vient de nous la donner en notre Langue: il seroit à souhaiter que tous les bons Livres Anglois eussent le même sort.

Theodore le Gras, Libraire au Palais, à l'enseigne de l'L couronnée, vient de donner au Public un Livre intitulé, *les Vies de plusieurs Hommes illustres, & grands Capitaines de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present. Ouvrage enrichi de Portraits gravez en Taille-douce.* Quelques Vies de nos Grands Hommes ont déja été écrites chacune en particulier; mais il semble que c'est plutôt l'Histoire des Rois sous lesquels ils ont servi, que leur Histoire particuliere. Le Recueil qu'on vient d'imprimer a cela de nouveau, qu'il ne regarde que les Heros mêmes, leurs Exploits, leurs paroles & leurs traits de sagesse, que l'on a tirez de Memoires particuliers: on y verra même les Vies de nos derniers Heros, lesquelles n'ont jamais été écrites, comme celle du Maréchal de Grammont, du Duc de Ven-

dôme, du Maréchal de Luxembourg, & du Maréchal de Catinat, dont les Campagnes sont très-curieuses, sur tout des trois derniers, & contiennent plusieurs grands évenemens du Regne de Loüis le Grand, sous lequel ils ont vécu, & dont ils ont fait redouter la puissance à ses ennemis. Cet Ouvrage est divisé en deux vol. *in* 12. Le premier de 680. pages, le second de 562. parfaitement bien imprimé, & sur de beau papier.

Comme on n'a point mis d'*Errata*, à cause, sans doute, du petit nombre de fautes d'impression, nous croyons devoir avertir que dans l'Article du Maréchal Duc de Montmorency, T. I. p. 447. & 448. on trouve *le Comte de Charlais*, pour le Comte de Charlus. Ce Seigneur qui demanda de la part du Roy à M. de Montmorency l'Ordre du S. Esprit & le Bâton de Maréchal de France, étoit de la Maison de Levi, & Capitaine des Gardes du Corps, ce qu'on a obmis de marquer dans la même page 448. On lit dans une Note, qu'on fit mourir le Duc de M. dans la premiere Cour *du Palais*, il falloit dire de l'Hôtel de Ville.

Digitized by Google

DISSERTATIONS Historiques & Dogmatiques sur les Liturgies de toutes les Eglises du Monde Chrétien, où l'on voit ces Liturgies, le temps auquel elles ont été écrites, comme elles se sont répanduës & conservées dans tous les Patriarchats; leur uniformité dans tout ce qu'il y a d'essentiel au Sacrifice; & cette uniformité abandonnée par les Sectaires du XVI. siecle. Par le Pere PIERRE LE BRUN, Prêtre de l'Oratoire. A PARIS, chez la Veuve de FLORENTIN DELAULNE, ruë Saint Jacques, à l'Empereur, 1726.

APrès que le Pere le Brun eut donné en 1716. l'*Explication litterale, Historique & Dogmatique des Prieres & des Ceremonies de la Messe*, il conçut le dessein d'exposer de quelle maniere on a celebré les saints Mysteres depuis les premiers siecles dans toutes les Eglises du Monde Chrétien; & il l'a fait en quinze Dissertations qui forment trois volumes in 8°. Il traite d'abord des Liturgies des quatre premiers siecles. On marque le temps auquel elles ont été écrites: on expose ce qui se trouve dans les Auteurs des quatre premiers siecles

pour chaque partie de la Messe ; & l'on voit comment ces Liturgies se sont répandues & conservées dans tous les Patriarchats, en commençant par celui de Rome, qui est le premier, dans lequel on trouve quatre Liturgies principales ; celle de Rome & de la plus grande partie de l'Italie ; celle de Milan, attribuée à Saint Ambroise ; l'ancienne Gallicane, qui a été en usage jusqu'à Charlemagne ; & celle des Eglises d'Espagne, nommée Mozarabe. Ces quatre Liturgies sont le sujet des quatre Dissertations suivantes.

Dans la suite l'Auteur vient aux Liturgies du Patriarchat de Constantinople, qui ont été suivies par un grand nombre de Chrétiens Orientaux, & ensuite par les Russiens ou Moscovites, dont on marque les usages depuis qu'ils ont été Chrétiens. On passe aux autres Patriarchats, où l'on voit les Liturgies des Cophtes, des Ethiopiens ou Abissins, des Syriens Orthodoxes & Jacobites & des Maronites.

On s'étend davantage sur les usages & sur la Liturgie des Arméniens, parce qu'elle n'étoit point connue en France ; & en donnant les Liturgies des Nestoriens qui se sont extrêmement répandus dans l'Orient jusqu'à la Chine, & qui

se sont maintenus dans le Malabar, on a fait une Histoire fort recherchée de leur origine, de leur progrès & de leur décadence.

Les Liturgies de tous ces Peuples sont suivies de la douziéme Dissertation qui fait voir leur uniformité dans tout ce qu'il y a d'essentiel au Sacrifice, & l'on n'a pas manqué de faire observer que le consentement universel de toutes les Nations Chrétiennes touchant la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, se trouve confirmé par des Miracles autentiques, & en dernier lieu par celui qui est arrivé au Fauxbourg S. Antoine de Paris. C'est là ce que renferment les deux premiers volumes des Dissertations.

Le dernier contient les nouvelles Liturgies du XVI. siecle, celles de Luther, des Zuingliens, des Calvinistes, des Anglicans & des autres Protestans, jusqu'à la derniere imprimée à Neufchatel en 1713. où l'on voit toûjours l'uniformité abandonnée dans l'essentiel du Sacrifice.

Il y a dans le même volume deux autres Dissertations; l'une, en quelles Langues on a celebré par tout la Liturgie, où l'on voit que toutes les Nations l'ont conservée dans l'ancienne Langue, quoique le Peuple ne l'entende plus; & l'autre, que la récitation secrete & si-

lentieuse du Canon qui est prescrite dans nos Missels, & que nous avons pris de l'Eglise de Rome sous Charlemagne, remonte jusqu'aux premiers siecles.

DISSERTATION THEOLOGIQUE sur la celebre dispute entre le Pape S. Etienne & S. Cyprien Evêque de Carthage, où l'on explique le veritable sentiment de S. Augustin sur la même dispute. *A Paris, chez la Veuve Mazieres & Jean-Baptiste Garnier, ruë S. Jacques, à la Providence, volume in* 12. 1725.

Cet Ouvrage est divisé en quatre parties. Dans la premiere l'Auteur établit ces deux Propositions : 1°. Que du temps de S. Cyprien la question du Baptême n'avoit point encore été décidée, ni dans un Concile general, ni dans un particulier, au Tribunal du Souverain Pontife. 2°. Qu'il est très-probable, que si cette question eût alors été décidée à l'un ou à l'autre de ces deux Tribunaux, ce saint Martyr n'eût point hésité de s'y soumettre. L'Auteur appuïe son sentiment sur le témoignage de S. Augustin.

Dans la seconde partie cet Auteur prétend, que quand on supposeroit même que la Lettre du Pape S Etienne à S Cyprien, fut un veritable Decret, jamais S. Augustin n'a approuvé S. Cyprien de ne s'y

être pas soumis, ni crû que le Concile Oecumenique fust l'unique Tribunal à l'autorité duquel il fust obligé de se soumettre. Il répond ensuite à toutes les objections que l'on a coûtume de tirer de S. Augustin pour prouver le contraire, & il a soin de les exposer dans tout leur jour.

Dans la troisiéme Partie il assure que bien loin que S. Augustin fist consister le mérite de S. Cyprien dans la maniere dont il s'est comporté à l'égard du Pape saint Etienne dans le differend du Baptême, il l'eût blâmée au contraire, s'il en eût été question, & si par un sage ménagement il n'eût crû devoir s'imposer le silence sur cette dispute, pour ne rien dire qui pût alterer la réputation d'un Saint si recommandable d'ailleurs par ses vertus.

Dans la quatriéme Partie, il établit des regles pour juger sainement des maximes que S. Cyprien établit dans quelques-uns de ses Ecrits sur la Hierarchie de l'Eglise, & il conclud son Ouvrage en détruisant les trois principes sur lesquels l'Auteur du témoignage de la verité fonde tout son systême de la puissance Ecclesiastique; le premier, de l'unité & de l'indivisibilité de la Chaire; le second, de la solidité que S. Cyprien semble donner aux Evê-

ques sur le tout, outre la portion du Troupeau qui leur appartient à chacun en particulier; la troisiéme, de l'égalité entre les Apôtres & entre les Successeurs des Apôtres.

LA MANIERE D'ENSEIGNER & d'Etudier les Belles-Lettres, par rapport à l'esprit & au cœur. *Par M. Rollin, ancien Recteur de l'Université, Professeur d'Eloquence au College Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.* A Paris, ruë S. Jacques, chez Etienne. 1726. vol. in 12. de près de 1100. pages.

VERITEZ ET PRATIQUES CHRETIENNES, avec des Exemples & des Reflexions. vol. in 12. de 351. pages. *A Paris, Quay des Augustins, chez Rollin.*

PRIERE A JESUS-CHRIST, en Vers, &c. avec des Reflexions sur les principales veritez Chrétiennes contenues dans ce Poëme. *Par M. l'Abbé de Villiers.* A Paris, ruë S. Jacques, chez Colombat, 1725. *in* 12. *de* 407. *pages.*

SECONDE LETTRE d'un Professeur de l'Université de Paris, à Monsieur *** sur le Pline du R. P. Hardouïn, brochure 1. *vol.* in

in 4°. & in 12. *A Paris, chez Chaubert*, 1726.

NOUVEAU THEATRE de la Grande Bretagne, dessiné sur les lieux & gravé sur planches. En 4. vol. grand *in fol.* de 12. pouces de large, sur 21. de haut. *A Londres, chez J. Smith, dans le Strand*, 1726.

HISTORIA degli Anni santi, &c. *c'est à-dire*, Histoire des Années Saintes & de leur institution solemnelle, jusqu'en la presente année 1725. sous N. T. S. P. Benoît XIII. aujourd'hui Souverain Pontife. *Par le R. P. Thomas-Marie Alfani, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, Theologien de S. M. Imperiale.* A Naples, chez Gennaro Muzio, *in* 8. de 592. pages.

L'AGRICULTURE & le Jardinage des Anciens, recueillis des Ouvrages de Varron, de Caton, de Columelle, de Virgile, & autres, tant Grecs que Latins. *Par M. Bradlay, Professeur en Botanique dans l'Université de Cambridge.* A Londres, in 8°. de 373. pages, avec figures.

DISSERTATION sur le droit qu'ont les Compagnies de Commerce des Provin-

Digitized by Google

ces-Unies, d'empêcher les Habitans des Pays-Bas Espagnols, à present Autrichiens, de naviger & de faire le Commerce dans les Indes Orientales. *A Amsterdam, chez Rodolphe & Gerard Westeins.* 1724. in 4°. de 24. pages. *Cet Ouvrage est en latin.*

DEFFENSES du Droit qu'ont les Habitans des Pays-Bas Autrichiens, de naviger & faire le Commerce dans les Indes & en Afrique, suivant le Privilege qui leur en a été accordé par l'Empereur. *A Leipsic*, 1724. in 4°. de 132. pages. *Cet Ouvrage est aussi en latin.*

La Vie d'Olivier Cromwel, Lord, Protecteur de la République d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, recueillie des meilleurs Auteurs, & de plusieurs excellens Manuscrits, traduite de l'Anglois. *A la Haye, chez Jacob de Jongh.* 1725. *in octavo.*

LIVRES que Cavelier, ruë S. Jacques, a nouvellement reçûs des Pays Etrangers.

Heineccii (Jo. Got) ad Legem Juliam & Papiam Poppapiam Commentarius, quo multa Juris Auctorumque ve-

terum loca explicantur. in 4. Amst. 1726.

Bibliotheque Ancienne & Moderne, par J. le Clerc, Tome 24. pour l'Année 1725. in 12. *Amst.*

Bibliotheque Germanique pour l'Année 1725. Tome 10. in 8. *Amst.*

Lettres & Negociations entre M. Jean de Wit, Pensionnaire & Garde des Sceaux de Hollande, aux Cours de France, d'Angleterre, de Suede, de Pologne, &c. depuis 1652. jusqu'en 1669. 5. vol. in 12. *Amst.* 1725.

D. Augustinus, D. Thomæ secundis curis conciliatus in Quæstione de gratiâ Primi Hominis, & Angelorum studio, Jo. Hia, Serry Ord. Præd. Sec. Editio priori multo auctior, in 12. *Patavii*, 1724.

Morgagni (Jo. Bap.) adversaria Anatomica omnia, 6. vol. in 4. fig. *Patavii*, 1719.

——— Ejusd. in Cor. Celsum & Samonicum Epistolæ, in 4. *Hagæ*, 1724.

Conringii (Hermanni) introductio in universam Medicinam, singulasque ejus partes cum Præfatione Frid. Haffmanni, in 4. *Halæ*, 1726.

Juncker (Jo.) Conspectus Theropiæ Generalis cum Notis Tabulis XX. Methodo

thodo Statiliana conscriptus, in 4. *Halæ Magd.* 1725.

Ruisch (Fred.) de Musculo in fundo uteri Observationes antetiæ à nemine detecto, in 4. fig. *Amst.* 1726.

——— Ejusdem, Operum Anatomico Medico Chirurgicorum Index locupletissimus, in 4. *Amst.* 1725.

Johrenii, vade mecum Botanicum, in 8. *Colbergæ.*

Bianchi (Jo. Bap.) Historia Hepatica, nov. Editio, aucta, 2. vol. in 4. c. fig. *Genevæ*, 1725.

NEGOCIATIONS secrettes touchant la Paix de Munster & d'Osnabrug, depuis 1642. jusqu'en 1645. inclus. 2. vol. fol. *la Haye*, 1725.

SATYRE MENIPPE'E, de la vertu du Catholicon d'Espagne, & de la tenuë des Etats de Paris, nouv. Edition augmentée, 3. vol. in 8. fig. *Ratisbonne*, 1726.

Amœnitates Litterariæ, quibus variæ Observationes scriptæ item quædam & rariora Opuscula exhibentur, 3. vol. in 8. *Francofurti*, 1725.

Crugeri (Theod.) de eo quod justum circa morem se devovendi pro salute alterius, in 4. fig. *Vitembergæ*, 1724.

Hauberi (Eber.) de Metempsychosi, in 8. *Ulmæ*, 1724.

Dethordingii (Georg.) Intellectus Ani-

mæ insiti ab adventitio probe discernendi eruitur, in 4. *Rostochi*, 1723.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Provence, le 20. Mai 1726.

LE Memoire sur M. de Chasteüil, inseré dans le Mercure de Fevrier, page 326. n'est point exact. Je ne releve point le nom de sa famille défiguré : *Gallope* au lieu de *Gallaup*. Ce n'est apparemment qu'une faute d'Impression ; ce qu'il y a de plus essentiel, c'est qu'on a confondu le pere avec le fils, & l'Avocat General au Parlement avec l'Avocat General à la Chambre des Comptes. Jean de Gallaup, Seigneur de Chasteüil, qui donna le dessein des Arcs de Triomphe, érigez à l'honneur de Loüis XIII. qui travailloit à l'Histoire de la Ville d'Aix, & qui est le pere de celui qui vit aujourd'hui, & le frere du Solitaire du Mont-Liban, fut Procureur General en la Chambre des Comptes. Il laissa d'Isabeau de Puget, des Barons de S. Marc, plusieurs enfans. Hubert de Gallaup, son aîné, fut reçû dans la Charge de son pere, & la quitta ensuite pour en prendre une d'Avocat General au Parlement, qu'il perdit dans les troubles de la Province. Il avoit beaucoup travaillé sur

l'Histoire de l'ancienne Poësie Françoise.

Le même défaut d'exactitude, qui a fait confondre encore un Ouvrage imprimé avec un Ouvrage MS. & a répandu sur le Memoire une obscurité, & une espece de contradiction, qu'on pourroit peut-être mettre sur le compte des Imprimeurs, qui auront oublié quelques lignes. Pierre de Gallaup, frere d'Hubert, a inseré un morceau sur les anciens Troubadours & *les Cours d'Amour*, dans l'Ouvrage qu'il publia lors de l'entrée des Princes à Aix. Il a travaillé depuis à une Histoire particuliere & fort détaillée des Troubadours, qui est encore en MS. & qu'on voudroit faire imprimer.

On nous écrit aussi de Provence, que M. de Maynier, Sieur de Francfort, a composé l'Histoire de la principale Noblesse de cette Province. L'Auteur y a fait des Observations, & a corrigé les erreurs que les précedens Historiens avoient faites : le tout tiré des Chartres & des anciens Titres des Archives de la Province.

Cet Ouvrage est accompagné d'un Traité general de la difference de chaque espece de Noblesse, de l'origine des Fiefs, des Armoiries & de leurs ornemens. Des

Maximes & Reglemens generaux en fait de Noblesse, & une Explication des Monnoyes qui ont eu cours autrefois en Provence, sous la domination des Grecs, des Romains, des Goths, des Sarrazins, sous les Comtes de Provence & sous nos Rois. Cet Ouvrage est dédié à M. le Maréchal Duc de Villars, Gouverneur de la Province.

LETTRE sur le Telescope, dont on a parlé dans le Mercure d'Avril, écrite de Paris le 28. May.

CElui qui a imaginé le Telescope, dont vous avez parlé dans le Mercure du mois d'Avril, Monsieur, est, comme vous avez dit, l'illustre Chevalier Newton, Gentilhomme Anglois, celebre par ses rares découvertes dans les Mathematiques. Cette Lunette est de deux pieds & demi de longueur, & son effet est bien plus considerable, que celui d'une Lunette à longue vûë de 8. ou 9. pieds. Je m'en rapporte pour le Chevalier Newton à Messieurs Cassini & Maraldi, qui sont les plus capables d'en juger, lorsqu'ils auront fait des experiences & observations nocturnes avec ce Telescope.

Je l'ai fait venir d'Angleterre, dans le

dessein de l'offrir au Roi, après avoir fait éprouver, s'il étoit digne de l'attention d'un si grand Prince, & pour cet effet, je l'ai mis à l'Observatoire, à l'examen de Messieurs Cassini & Maraldi pendant quinze jours. Un illustre Prélat a fait naître à mon fils l'occasion de le présenter au Roi, & même de le faire agréer par Sa Majesté. Messieurs Cassini & Maraldi, qui ont bien voulu se joindre à mon fils, pour faire voir au Roi l'utilité de cette curieuse Machine, & ont parlé de l'Inventeur avec l'éloge qu'il merite. Voilà dequoi je crois devoir vous informer, en vous assurant que j'ai l'honneur d'être, &c.

Rob. Arbuthnot, Banq. Ecossois.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Troyes, le 29. Mai 1726.

IL y a quelques jours qu'un Vigneron, travaillant dans une Vigne, qui est dans un des Fauxbourgs de cette Ville, découvrit une Urne de terre, qui a la forme d'un citron, dans laquelle il se trouva 212. Médailles d'or de plusieurs Empereurs Romains, & de quelques Imperatrices. La plus ancienne est de

Digitized by Google

Neron, & elles sont toutes très-bien conservées.

Les Membres de l'Académie Royale des Sciences, qui allerent à Passy le 11. Mai, pour voir l'épreuve de la Pompe Angloise de rarefaction, par le moyen du feu, qu'on a construite chez le Marquis de Bulty, en trouverent la réüssite parfaite. Cette Machine peut élever & fournir environ 21900. muids d'eau en 24. heures. L'Académie a donné un certificat fort avantageux à l'Auteur.

On apprend de Russie, que la Czarine a fait venir de Moscou à Petersbourg, divers Actes publics necessaires pour la composition de l'Histoire du feu Czar, qu'un Membre de la nouvelle Académie s'est chargé d'écrire & de publier en Langue Latine & Russienne.

Le P. Manuel Gaetano de Souza, a lû dans une Assemblée publique de l'Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne, un Catalogue historique des Souverains Pontifes, Cardinaux, Archevêques & Evêques Portugais, qui ont gouverné differentes Eglises hors du Royaume de Portugal. Il a compris dans ce Catalogue deux Papes, un Antipape,

tipape, 17. Cardinaux, & 170. Archevêques & Evêques. L'Inquisiteur Nuno de Sylva-Tellès, fit lecture dans la même Assemblée des Corrections qu'il a faites à l'Histoire des Evêques de Porto, que l'Archevêque Dom Roderic d'Acunha a donné au Public.

On apprend de Madrid, que le 30. Avril, l'Académie Royale Espagnole alla en Corps présenter au Roi & à la Reine le premier Volume du Dictionnaire de la Langue Castillane qu'elle compose. Après avoir eu l'honneur de baiser la main à Leurs Majestez, les Académiciens passerent chez le Prince des Asturies, auquel ils presenterent un semblable Volume.

Le sieur Audran, Graveur du Roi aux Gobelins, vient de mettre au jour deux grandes Estampes, d'après les Tableaux de feu M. Jean Jouvenet. Ce sont deux grandes Compositions. *La Resurrection du Lazare, & la Pêche miraculeuse.*

Il paroît sept autres Estampes moyennes, du même Auteur, dont une du dessein du sieur Openort, en ornemens grotesques, représente *le Triomphe de Venus sur les Saisons & les Elemens.*

Les six autres en douze bandes, aussi en ornemens grotesques, representent *les douze mois de l'Année*, sous les auspices des douze principales Divinitez Payennes, d'après les desseins du sieur Audran, l'aîné.

Le même Graveur donnera dans peu d'autres suites d'Estampes sur differens sujets. Cette simple annonce suffit pour exciter la curiosité des Amateurs des beaux Arts. Ni les Ouvrages, ni l'Auteur n'ont pas besoin d'éloges de notre part.

SPECTACLES.

LE CHEVALIER ERRANT, Parodie de l'Edipe nouveau, représentée sur le Theatre Italien, le 30. Avril dernier.

ACTEURS.

Le Baron Alcipe, Seigneur de Paroisse, *Le Sieur Dominique.*

Madame Cocasse, Mere & Femme d'Alcipe, *La Dlle Flaminia.*

Jannot & Poliche, fils d'Alcipe & de Cocasse.

Ratichon, Barbier de Village, Vieillard, *Le Sieur Thomassin.*

Dimas, Domestique d'Alcipe, *Le Sieur Lelio, fils.*

Claudine, vieille Servante de Madame Cocasse,

La Scene est dans le Château d'Alcipe.

CEtte Piece, dont l'Auteur ne se nomme-point, n'a pas eu beaucoup de succès. On l'a trouvée trop conforme à la Tragedie parodiée; en effet, c'est Oedipe, sous le nom du Chevalier errant; c'est la même Fable, le même fond de Scenes, les mêmes situations, & souvent les mêmes Vers, avec cette difference, que les Personnages y changent de condition, pour passer du Tragique au Comique. Il est vrai que la Parodie n'a qu'un Acte, au lieu que la Tragedie en a cinq; mais un seul Acte de trente Scenes en vaut bien cinq, de six Scenes chacun. Le Lecteur n'a qu'à revoir l'Extrait que nous avons donné d'Oedipe le mois passé, pour être au fait du plan du Chevalier errant. Voici de quoi il s'agit dans cette derniere Piece.

Alcipe, ci-devant Medecin, ayant donné dans la Chevalerie, & tué un Sanglier, qui ravageoit la Terre de Ma-

Digitized by Google

dame Cocasse, reçoit sa main en reconnoissance. Après quelques années de mariage, il voit tous les troupeaux de sa Terre mourir de la clavelée. Sa premiere qualité de Medecin ne lui fournissant point de remede pour un si grand mal, il a recours à celle de Chevalier. Comme les gens de cette derniere profession sont très-souvent visionnaires, il croit voir pendant la nuit un Lutin, qui lui annonce que ses troupeaux ne seront point délivrez de la contagion, s'il ne se sacrifie pour eux. Le voilà déterminé au sacrifice que l'Enfer lui demande; il ne s'agit plus pour lui que de sçavoir par quel genre de mort il doit s'immortaliser dans l'Histoire; il ordonne à un de ses Valets, appellé Dimas, d'aller consulter une Devineresse, sur le choix qu'il lui reste à faire. Dimas instruit Madame Cocasse d'un dessein aussi bizarre que tragique, les enfans d'Alcipe se joignent à leur mere, pour en détourner notre Chevalier errant: ce sont deux Pensionnaires de College, qui représentent Etheocle & Polynice. Ils embrassent les genoux du nouvel Oedipe, pour arracher de son cœur ce funeste dessein de mourir, mais ils n'avancent rien sur lui. Dimas revient; il prie Alcipe de faire sortir ses enfans, il a consulté la Devineresse, qui lui a

déclaré ce que son Maître doit faire ; voici comment elle s'est expliquée à Dimas :

Une coupable main a fait perir jadis
Le vieux Seigneur de ce Village ;
L'impunité du crime est cause du ravage,
Qui désole tout ce pays :
Vos maux ne finiront jamais, quoique l'on fasse,
Sans la mort d'un des fils de Madame Cocasse.

Alcipe frappé de ce que la Devineresse lui annonce, rentre pour se consulter lui même.

Le danger où Madame Cocasse se voit de perdre l'un de ses deux fils, lui rappelle la perte de celui qu'elle avoit eu de son premier mari. Elle l'avoit fait exposer par sa Servante Claudine, pour détourner l'effet sincere de la prédiction d'un vieux Rabin ; la voici :

Le Fils que tu vas mettre au jour,
Ayant tué son pere,
Epousera sa mere :
Si tu veux l'empêcher, garde-toi de l'amour.

Madame Cocasse, parlant à cette même

me Claudine, qu'elle avoit chargée d'exposer ce fils malheureux, qui devoit être inceste & parricide, se reproche de n'avoir pas rempli exactement la condition qui devoit détourner le malheur dont le vieux Rabin l'avoit menacée; c'est-à-dire, de ne s'être pas gardée de l'Amour. Elle n'avoit consenti à épouser Alcipe en secondes nôces, que parce qu'elle l'avoit trouvé aimable. Ses deux fils ayant appris que la Devineresse vient d'ordonner que l'un d'eux soit sacrifié pour le salut des troupeaux, se disputent cette gloire, ils sont jumeaux; l'un s'appelle Jannot, & l'autre Poliche. Voici quelques Vers de la Scene qu'ils font ensemble en la présence de sa mere.

Jannot.

Il vous appartient bien de mourir: c'est à moi
Je suis fils de ma mere, & j'ignore pour quoi,
Me voyant votre aîné....

Poliche.

Doucement, je vous prie,
Vous le croyez ainsi, mais moi je vous le nie.

Madame Cocasse.

Ah! nous y voici donc encor sur nouveaux frais;
Et vous recommencez votre ancien procès.

Poliche.

Avant que d'être nez, vous souvient-il, mon Frere ?....

Jannot.

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere.

Poliche.

Avez-vous oublié que, Freres ennemis,
Déja le droit d'aînesse irritoit nos esprits ?

Jannot.

Non; mais je me souviens du jour qui nous vit naître;
Je nâquis le premier, pour être votre maître:
Je joüis avant vous de la clarté des Cieux;
Et je suis votre aîné d'une minute ou deux.

Poliche.

L'aînesse des jumeaux est encore indécise;
Et, sans vouloir user avec vous de surprise,
Pour resoudre ce fait si souvent disputé,
J'en crois les Avocats.

Jannot.

Et moi la Faculté.

Reprenons le fil de l'action. Comme on l'a déja vûë dans l'Extrait du dernier Oedi-

pe, nous l'abregerons le plus qu'il nous sera possible.

Alcipe, qui est sorti pour se consulter lui même, revient, & dit à Madame Cocasse, que, puisque c'est l'impunité du meurtre de son premier mari, qui attire ce fleau sur les troupeaux, il faut chercher le coupable, & l'immoler au lieu d'un de leurs enfans. Madame Cocasse lui répond, qu'un vieux Serviteur qu'il avoit, & qui avoit été présent à ce meurtre, lui dit alors que c'étoit un loup garou qui avoit tordu le cou à son bon Maître. Alcipe dit que cet Iphicrate pourroit bien avoir menti; & comme il sçait qu'il est encore en vie, il l'envoye chercher à Poissy, où il s'est retiré accablé de tristesse. Dimas execute les ordres de son Maître, mais il trouve Iphicrate mort, & qui ne faisoit que d'expirer. Ratichon, Barbier de Poissy, vient au lieu d'Iphicrate, qui, avant que de mourir lui a confié son secret, avec ordre de ne le reveler qu'à Madame Cocasse. C'est par Ratichon qu'elle apprend que son premier mari fut tué; non par un loup-garou, mais par un Medecin. Elle fait part à Alcipe du testament de mort d'Iphicrate. Alcipe se reconnoît pour ce même Medecin, qui a fait mourir le premier mari de sa femme: voici

comment il s'explique, parlant à Madame Cocasse.

Je venois de Poissy, visiter un Malade,
Lorsqu'entrant dans le Bois, près d'une Palissade,
Je trouve un Gentilâtre au milieu d'un fossé,
Par son Cheval retif, à terre renversé :
Attaqué qu'il étoit d'une étrange colique,
Je lui fis avaler une once d'émetique.

Ce qu'Alcipe dit à Me Cocasse, joint au rapport des temps & des lieux, ne laisse pas douter un seul moment que ce ne soit son Mari qui a tué son Mari; mais comme ce meurtre ne s'est fait que par hazard & avec privilege, elle se contente de pleurer celui qu'elle a perdu, sans cesser d'aimer celui qu'elle a recouvré. Alcipe sort pour aller encore consulter la Devineresse. Madame Cocasse reste avec Claudine, à qui elle dit qu'elle est un peu consolée de son premier malheur, quelque grand qu'il soit, quand elle songe à ceux qu'elle a évitez en lui faisant exposer cet enfant qui devoit tuer son pere & épouser sa mere, selon la prédiction du vieux Rabin; elle lui demande si elle prit soin alors de bien executer ses ordres. Claudine lui jure qu'elle exposa ce malheureux Enfant à Paris

ſur le pas d'une porte, & qu'on l'aſſura qu'il étoit mort quelque temps après, faute d'un prompt ſecours. Mais Ratichon viendra bien tôt la démentir. Il a déja parlé d'un Enfant qu'il a perdu autrefois & qu'il pleure encore tous les jours. Alcipe qui vient de conſulter la Devineresse, & qui a appris d'elle que Ratichon, qu'il n'a point encore vû, lui doit reveler tout ce qui lui reste à ſçavoir de ſon ſort, commande qu'on le faſſe venir. Ratichon vient & reconnoît Alcipe pour ce même Enfant qu'il a tant pleuré. Alcipe qui l'a toûjours tenu pour ſon Pere, l'embraſſe en veritable fils, mais Ratichon le voyant devenu Seigneur d'un Château, lui confeſſe par modeſtie & par amour de la verité, qu'il n'eſt pas ſon fils, & qu'il le reçut d'une maniere aſſez étrange dans le temps que ces cruels Parens l'avoient dévoüé à la mort. Ces dernieres paroles font frémir Madame Cocaſſe. Elle prie Alcipe de la laiſſer un moment avec Ratichon. Elle interroge ce Barbier de Poiſſy ſur la maniere dont il a reçû Alcipe. Il lui raconte cette hiſtoire avec la même ſincerité qu'il vient de faire paroître, en avoüant qu'Alcipe n'eſt pas ſon fils. Madame Cocaſſe n'entend aucune circonſtance qui n'augmente ſa frayeur; elle fait approcher Claudine;

Ratichon la reconnoît pour celle qui lui a remis l'Enfant qu'elle alloit exposer, par ordre de sa Maîtresse ; Madame Cocasse voyant revenir Alcipe, ne peut soutenir sa presence, elle le prie de la laisser un moment en liberté, & lui promet, pour prix de cette complaisance, de lui apprendre le secret qu'il ne peut lui arracher. A peine a-t-elle quitté Alcipe, qu'elle va s'enfermer pour toute sa vie dans un Convent. Alcipe qui l'apprend de ses enfans, se perce d'un coup de coûteau. Dimas vient lui annoncer que dès le moment que Madame Cocasse est partie, la contagion à cessé ; Alcipe lui dit qu'il devoit lui annoncer cette nouvelle un peu plutôt, & qu'il ne se seroit pas frappé ; il acheve ces mots en riant, & fait entendre qu'il n'a pas été si fou que de se tuer sérieusement ; il se console de la retraite de Madame Cocasse, & finit la Piece par ces Vers :

A quels transports faut-il, Ciel ! que je m'abandonne !

Je trouve Mere & Femme en la même personne ;

Les perdant à la fois, la joye & la douleur

Se disputent à qui regnera dans mon cœur :

La Nature me parle & fait taire ma flamme ;

Triste d'être sans mere, & guai d'être sans femme;

Je perds infiniment, & je gagne encore plus.

Ciel, vous récompenserez mon crime & mes vertus.

Le 28. de l'autre mois, l'Académie Royale de Musique donna un nouveau divertissement intitulé *Le Ballet sans titre*, lequel est composé de quelques Actes differens d'anciens Ballets; sçavoir, du Prologue de *Maleagre*, Tragedie représentée en 1709. dont les paroles sont de M. Joly, & la Musique de M. Battistin; de la quatriéme entrée du Ballet *des Muses*, joüé en 1703. & mis en Musique par M. Campra; du troisiéme Acte de la *Venitienne*, Comédie-Ballet joüé en 1705. dont les paroles sont de M. de la Motte, & la Musique de M. de la Barre; & du premier Acte des Fêtes de Thalie, par M. Mouret. Ce Divertissement n'a pas été goûté du Public, puisqu'on n'en a donné que trois répresentations.

Le 5. de ce mois on redonna *Thetis & Pelée*, dont le principal Rôle fut chanté avec applaudissement par la nouvelle Actrice dont on a parlé. Les caracteres de la dânse furent executez par la nouvelle Danseuse, qui est de plus en plus goûtée du Public.

Digitized by Google

Le 16. on remit au Théatre *Ajax*, Tragedie, répresentée dans sa nouveauté en 1716. Les paroles sont de M. Menesson, & la Musique de M. Bertin. Cet Opera a été fort bien reçû du Public, & fait beaucoup de plaisir.

Le 13 de ce mois les Comédiens Italiens joüerent pour la premiere fois une Piece de l'ancien Théatre Italien, qui a pour titre *Arlequin Misantrope*, composée d'un Prologue & de trois Actes, avec des agrémens de Chants & de Danses dans les entr'Actes. Les anciens Comédiens Italiens l'avoient répresentée dans sa nouveauté en Décembre 1696. avec un très-grand succès.

Le 15. de ce mois, les Comédiens François remirent au Théatre, la Tragedie *d'Atrée & Thieste* de M. Crebillon, qui a fait grand plaisir au Public. Ils doivent donner dans peu *Rhadamiste & Zénobie*, du même Auteur.

Le 23. du mois dernier, on répresenta au College de la Ville d'Evreux, une Tragedie intitulée, *Daniel éxaucé*, ou l'Incarnation annoncée, par les Ecoliers du même College.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

4. de ce mois, les Pensionnaires
e de Loüis le Grand, répresente-
n Drame Comique, intitulé *l'E-
es Peres.*

apprend de Venise, que le 26. du
dernier au soir, on ouvrit les Thea-
de saint Samuël & de saint Moyse,
esquels on répresenta deux nouvel-
Pieces intitulées, *les Rivaux gene-
, & le Délire de l'Amour.*

CHANSON.

petit Dieu folâtrant près des Parques,
Leur déroba le Fuseau de mes jours;
tôt mon cœur en ressentit les marques,
mon Printems coula dans les Amours.

is cet Enfant voltigeant sur la Tone,
isse tomber ce Fuseau dans le jus;
cchus le prend. Quel sera mon Autone!
s jours heureux sont filez par Bacchus.

Digitized by Google

NOUVELLES DU TEMPS.

RUSSIE.

DAns la Ceremonie qui se fit à Petersbourg le 26. Avril, lors de la promotion du Duc d'Holstein à la Charge de Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes du Corps, nommé Preobasinski; ce Regiment étoit en bataille dans les Prairies, à côté de l'Amirauté, où la Czarine se rendit vers le midi, accompagnée d'une nombreuse suite. Elle étoit dans un superbe Carosse à moitié découvert, & en habit d'Amazone de velours vert, une Perruque blonde, & un chapeau orné d'un Plumet blanc. S. M. Cz. étoit suivie d'un très nombreux & magnifique Cortege.

On parle du Mariage de la seconde Princesse Czarienne, avec le second fils du feu Duc d'Holstein, Evêque d'Eutin, & l'on assure que ce jeune Prince a du se rendre à Petersbourg au commencement de ce mois.

Le 12. du mois dernier, la Czarine reçût le Collier de l'Ordre de l'Aigle blanc des mains du Prince Menzikoff, que le Roi de Pologne avoit nommé Ambassadeur-Plenipotentiaire pour cette Ceremonie, qui se fit avec toute la solemnité imaginable.

La Fregate Moscovite, qui croisoit dans la Mer Baltique, & qui étoit venuë à Petersbourg, pour donner avis de l'arrivée de l'Escadre Angloise, est repartie avec des ordres pour l'Amiral Kruitz, qui commande les Vaisseaux de la

Digitized by Google

Czarine sur les côtes de Finlande ; auquel S. M. Cz. a fait dire de rendre aux Vaisseaux Anglois & Danois qu'il rencontrera, les honneurs qui sont usitez sur mer.

POLOGNE.

LE corps du feu Comte de Vicedom, qui fut transporté le 27. Avril d'Ujustorf pour être inhumé à Dresde, fut escorté jusqu'à une lieuë hors de la Ville par un Détachement des Gardes du Corps du Roi, tenant à la main leur épée nuë, la pointe contre la poitrine, par les Officiers de l'Ecurie du Roi, les Pages, les Heyduques, & les Palfreniers de S. M. Le corps du défunt étoit sur un Char couvert d'un Poisle, & tiré par six chevaux, aux deux côtez duquel marchoient les Trompettes du Roi. Il étoit suivi d'un premier Carosse de deüil, dans lequel étoit le Prince Lubomirski, gendre du défunt Comte, & le Prince son frere, & de plusieurs autres Carosses des Ministres, Generaux & Chambellans de la Cour. Un second Détachement des Gardes du Corps fermoit la marche. On a reçû avis de Dresde, que le corps de ce Comte étoit arrivé à Welchau, où il avoit été inhumé. Le Comte de S. Gilles, qui s'est sauvé de l'Eglise des Theatins, a pris sa route par le Palatinat de Ploskow, pour se rendre en Prusse. Il a été condamné par contumace à avoir la tête tranchée, & ses emplois ont été déclarez vacans.

Le Roi ayant fait offrir l'Ordre de l'Aigle blanc à la Czarine, on a envoyé à M. le Fort, Envoyé de S. M. à Petersbourg, une Croix enrichie de diamans de la valeur de 20000. écus qui a été présentée à S. M. Cz.

Digitized by Google

SUEDE.

LEs Vaisseaux du Roi qu'on équipoit à Carelscroon, sont prêts de mettre à la voile, & les 4000. hommes qu'on doit transporter dans la Pomeranie, attendent les derniers ordres pour s'embarquer.

L'Escadre Angloise arriva le 20. Mai près des Dunes de ce Royaume, venant de Dantzic; le Ministre du Roi d'Angleterre en ayant reçû avis, alla trouver le Vice-Amiral Wager qui la commande, & l'amena à Stockolm, où ils eurent l'un & l'autre une longue Conference avec le Comte de Horn, lequel donna le 22. un magnifique repas à ce Vice-Amiral, au Ministre de S. M. Brit. & à plusieurs Senateurs & Ministres Etrangers. Le 24 ce Commandant de l'Escadre Angloise prit congé du Roi & de la Reine, & le 23. il partit pour Elsenap, accompagné du Comte de Cerest-Brancas, Ministre-Plenipotentiaire du Roi T. Ch. & du Ministre du Roi d'Angleterre, & vers le soir il remit à la voile.

DANNEMARC.

L'Escadre Angloise qui arriva le 4. Mai à la Rade de Copenhague, en partit le 14. au matin. Le 8. du même mois le Roi fit l'honneur au Vice-Amiral Wager qui la commande, d'aller dîner à bord de son Vaisseau, avec le Prince Royal, & quelques-uns des principaux Ministres de la Cour.

L'Escadre du Roi est sur son départ. Les Regimens des Colonels Geister & Bermer, ont ordre de se tenir prêts pour s'y embarquer.

Google

Le 25. du mois dernier aprés midi, la Flotte partit de Copenhague, & mit à la voile avec un vent très-favorable.

Les Matelots qu'on attendoit de Norvegue ont été embarquez sur les Vaisseaux qui sont allez joindre la Flotte du Roi, commandée par le Vice-Amiral Bille, lequel a mandé en Cour qu'il avoit jetté l'ancre à la hauteur de Bornholm. Le bruit court, que le Roi lui a envoyé ordre de mettre à la voile, & d'aller joindre l'Escadre Angloise qui est allée du côté de Revel. pour mieux observer les mouvemens de la Flotte Moscovite.

ALLEMAGNE.

L'Empereur a nommé l'Abbé Comte de Zinzendorff, fils du Grand Chancelier de la Cour, à l'Evêché de Javarin en Hongrie, vacant par la mort du Cardinal de Saxe-Zeits.

On assure que l'Aga Turc, qui est attendu à Vienne, a ordre d'y faire bâtir une maison, pour loger les Negocians de sa Nation qui viennent aux Foires d'Allemagne, & qu'il prétend établir à Vienne un Consulat, sur le même pied des Ministres Etrangers qui resident à Constantinople.

On a fait un fonds de 400000. florins pour achever les nouvelles Fortifications de Belgrade, que l'Empereur a dessein de rendre la plus forte Place de l'Europe avant qu'il soit deux ans.

Le Comte de Zinzendorff, Grand Chancelier de la Cour de l'Empereur est allé en qualité d'Ambassadeur à la Cour de l'Electeur de Baviere, pour le complimenter sur la mort de l'Electeur son pere, & sur son avenement à l'Electorat.

tat. Il est non seulement accompagné par les Conseillers & autres Officiers de la Chancellerie, mais encore par le Comte de Kufstein, Conseiller Aulique de l'Empire; ce qui forme une députation des plus solemnelles. Le Ceremonial qui a été reglé, est le même qui fut observé en 1662. par le Comte de Diedrichstein, lorsqu'il y fut envoyé de la part de l'Empereur. Ce Comte fut de retour à Vienne le 6. du mois dernier.

On assure, qu'en vertu du Traité de Stockolm & de l'accession de l'Empereur, la Czarine doit fournir en cas de guerre 4000. Cavaliers & 12000. Fantassins, 9. Vaisseaux de ligne & 3. Fregates: le Roi de Suede 2000. Cavaliers & 8000. Fantassins, 6. Vaisseaux de ligne & 2. Fregates; & l'Empereur, 4000. Cavaliers & 12000. Fantassins, outre un équivalent par rapport aux Vaisseaux.

Le General Comte de Merci a été choisi par l'Empereur, pour commander les Troupes Imperiales qui s'assemblent vers les frontieres de Silesie.

On écrit de Munich, que l'Empereur a fait remettre à l'Electeur de Baviere l'Investiture de son Electorat, & qu'il l'a dispensé d'envoyer des Plenipotentiaires à Vienne, pour la recevoir avec les formalitez qu'on a fait observer depuis plusieurs années à tous les autres Princes de l'Empire.

L'Empereur a envoyé des ordres aux Directeurs de la Compagnie des Pays-Bas, de ne faire partir aucun Vaisseau d'Ostende, sans permission expresse de S. M. I.

Le Prince Jean-Frederic de Modene arriva d'Italie à Vienne sur la fin du mois dernier.

Le 20. de ce même mois on tint les portes de Vienne fermées jusqu'à onze heures du matin, pour faire la recherche des gens sans aveu,

dont on arrêta un très grand nombre.

On mande de Berlin, que les Officiers des Regimens, dont le Roi de Prusse a fait la revûë, ont reçû ordre d'augmenter leurs Compagnies de dix hommes chacune: les Generaux qui commandent dans la Prusse, ont ordre pareillement de renforcer les Campemens qu'ils ont faits sur les frontieres de Pologne.

On a publié depuis à Vienne une Ordonnance, pour augmenter les Regimens de l'Empereur jusqu'à 2300. hommes chacun.

L'Aga Turc qui vient resider à Vienne pour l'interest des Commerçans de sa Nation, est arrivé à Belgrade avec une suite de 70. personnes.

L'Empereur a fait notifier à la Diete de Ratisbonne son accession au Traité de Stockolm, mais on ne sçait pas encore si elle sera ratifiée par les Princes & Etats de l'Empire. Le bruit court, qu'aussi-tôt que cette ratification aura été admise à la pluralité des voix, S. M. I. reconnoîtra la Czarine en qualité d'Imperatrice de Russie.

ITALIE.

LE 29. Avril on publia à Rome un Decret de la Congregation des Rites, pour la Canonization du P. Loüis Gonzague, de la Compagnie de Jesus.

On a fondu dans l'Arcenal de Venise, deux Canons de bronze, d'une nouvelle invention, qui seront éprouvez incessamment, & dont les boulets sont de 500. livres.

Le Cardinal Pereira, n'ayant pû obtenir du Pape l'Audiance qu'il avoit demandée, alla le 21. du mois dernier chez le Cardinal Coscia, pour sçavoir quelle étoit la resolution de S. S. tou-

chant la Promotion de M. Bichi au Cardinalat, que le Roi de Portugal sollicite depuis plusieurs années; & le Cardinal Coscia lui ayant fait entendre qu'il n'avoit rien à esperer pour ce Prélat, qu'aux conditions des démarches de soumission que le Pape exige de lui, le Cardinal Pereira déclara qu'il se retireroit avec l'Ambassadeur de S. M. Portugaise & tous les Portugais qui sont à Rome, & que vrai-semblablement tous les Italiens établi en Portugal auroient ordre de sortir du Royaume. S. S. ayant été instruite de cette Conference, a fait dire au Cardinal Pereira de retarder son départ jusqu'au retour d'un Courrier qui a été dépêché à Lisbonne.

ESPAGNE.

ON a ordonné des Prieres publiques dans toutes les Eglises de Madrid, pour l'heureuse délivrance de la Reine, qui est entrée dans le neuviéme mois de sa grossesse : le Cardinal Borgia a visité au nom & à la priere de S. M. les 9. Eglises qui sont dédiées à la sainte Vierge. Le Nonce du Pape & les Ambassadeurs de l'Empereur, d'Angleterre, de Venise & de Hollande, ont été invitez de la part du Roy, d'assister aux couches de la Reine, où se doivent trouver aussi les Grands du Royaume & les Ministres de S. M.

Le Prince Emanuël, frere du Roi de Portugal, arriva à Madrid le 14. May, vers les six heures du soir, accompagné de Dom Gaspard Giron, Majordome de la Maison du Roi, qui étoit allé au-devant de ce Prince jusqu'à Alcala avec les Carrosses de S. M. Il fut reçû à une demie lieüe de la Ville par un détachement des Gardes du Corps du Roi, qui l'accompagna au Palais, où L. M. le Prince des Asturies & les

Infans le reçûrent avec toutes les marques d'honneur & de distinction dûës à son rang. Après avoir demeuré une heure avec L. M. il fut conduit à l'Hôtel qui lui avoit été préparé par ordre du Roi, & dans lequel il est servi par les Officiers de S. M. La même nuit & les trois jours suivans, deux Détachemens, l'un des Halbardiers & l'autre des Gardes Espagnoles & Walonnes, monterent la garde chez le Prince, le Roi ayant voulu qu'il fust traité comme un Infant d'Espagne. Etant arrivé dans son Hôtel, il fut complimenté de la part de L. M. par le Marquis de Villagarsia, Mayordome du Roi, après quoi il fut visité par l'Infant Dom Carlos; le lendemain au matin par l'Infant Dom Philippe, & l'après midi par le Prince des Asturies. Les Grands du Royaume, les Ministres du Roi & la principale Noblesse de Madrid ont rendu leurs devoirs à ce Prince, qui ne sort que dans les Carrosses de S. M. & accompagné d'un Détachement des Gardes du Corps.

Le Roi ayant demandé au Duc de Riperda la démission des differens Emplois, dont il avoit été honoré depuis son retour de Vienne, S. M. a rendu le Gouvernement des affaires étrangeres au Marquis de Grimaldo, en qualité de Secretaire d'Etat, & à Dom Jean-Baptiste Orenduin, pour ce qui regarde l'éxecution du Traité de Vienne; celui de la Guerre, au Marquis de Castelar; la Surintendance des Finances, à Dom François de Arriaza, qui étoit actuellement Gouverneur du Conseil des Finances & la Surintendance de la Ferme generale du Tabac, à Dom Jacob de Elon-y-Zurbaran.

Le 17. May, le Roy accorda au Duc de Riperda une pension de 3000. Pistoles, pour récompense de ses services; S. M en fit expedier le Decret. Aussi-tôt que le Duc l'eut reçû, il alla

chez M. Vander Meer, qui le conduisit dans son Carrosse chez le Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi d'Angleterre, lequel après avoir lû le Decret accordé par S. M. Catholique au Duc de Riperda, ne fit aucune difficulté de le recevoir chez lui. Le Roi informé de cette démarche, envoya le 18. un Détachement de ses Gardes, se poster aux avenuës de l'Hôtel du Colonel Stanhope, qui d'ailleurs avoit promis que le Duc de Riperda ne sortiroit pas de sa Maison. Comme on appréhendoit que ce Duc ne se retirât dans quelque Eglise, dans l'esperance de joüir des immunitez, en attendant qu'il se fust ménagé une retraite dans les Pays Etrangers, le Roi a fait assembler le Conseil de Castille, qui a déclaré qu'un Ministre qui avoit été chargé du secret de l'Etat, ne devoit joüir d'aucun Privilege qui pûtle soustraire à l'autorité de son Souverain. Conformément à cette décision, S. M. a fait arrêter le Duc de Riperda & l'a fait conduire au Château de Segovie. Le bruit court que ce Conseil a été chargé par S. M. d'examiner les chefs d'accusation qui ont été portez contre ce Duc.

On a arrêté par ordre du Roy l'Administrateur du Convent du Bon Succès & Don François Bruzo, l'un des Secretaires du Duc de Riperda.

GRANDE-BRETAGNE.

LE feu prit à Bath le 17. du mois dernier à la maison d'une Blanchisseuse, près du Pont de cette Ville; & s'étant communiqué aux maisons voisines, il en consuma 60. avant qu'on pût l'éteindre.

Le Nassau, l'un des Vaisseaux de Guerre de l'Escadre de la Mer Baltique, qui n'avoit pû la suivre, ayant radoubé, mit à la voile sur la fin

du mois dernier pour aller la joindre à la Rade de Dantzic, où l'on dit qu'on va envoyer encore un renfort de huit Vaisseaux de Guerre.

Le 2. de ce mois le Roi fit l'honneur au Duc de Richemont d'aller souper à sa Maison dans l'enceinte de Whitehall.

Le 4. le Parlement fut prorogé jusqu'au premier du mois d'Août prochain.

Le bruit court que le Roi, pour rendre plus recommandable l'ancien Ordre du Bain, que S. M. a rétabli l'année derniere, a déclaré qu'il n'y auroit dorénavant que les Chevaliers de cet Ordre qui seroient honorez de celui de la Jarretire.

PAYS-BAS.

ON commence à travailler avec toute la diligence imaginable aux Fortifications d'Ostende, ou 500. Ouvriers sont employez. On a commencé à jetter les fondemens de la maison d'un Gouverneur.

L'Archevêque de Cambray qui arriva à Bruxelles le 31. du mois dernier, eut le 3. de ce mois Audiance de l'Archiduchesse, Gouvernante des Pays-Bas, avec les mêmes ceremonies observées à l'égard des Princes de Baviere.

Le 8 de ce mois, le Marquis de Saint-Philippe, Ambassadeur du Roi d'Espagne à la Haye, alla à Amsterdam avec le Comte de Konigsec-Erps, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, pour retirer des mains de M. de Lambilli, Agent du Duc de Riperda, les 80000. Pistoles dont ce Duc l'avoit chargé. L'Ambassadeur de S. M. Catholique revint à la Haye le 10. au soir, & le 11. au matin il mourut subitement dans la 56. année de son âge.

On a publié à Bruxelles le Traité conclu à Tunis le 23. de Septembre dernier entre les Com-

missaires de l'Empereur & la Régence de Tunis, par la médiation des Commissaires du Grand-Seigneur, il consiste en 13. articles qui contiennent une promesse réciproque de cesser les hostilitez par mer & par terre; la liberté de Commerce entre les Sujets de l'Empereur & ceux de cette Régence; celle de retraite dans leurs Ports & Rades pour les Bâtimens des deux Nations; un libre passage pour les mêmes Bâtimens munis de passe-ports convenables; une promesse de la part des Tunissiens, de remettre en liberté les Sujets de l'Empereur qui seroient pris sur des Vaisseaux ennemis de la Regence; une promesse aussi de leur part de ne donner aucun secours ni protection aux Vaisseaux ennemis de S. M Im. Le droit à l'Empereur d'établir à Tunis un Consul pour distribuer des Certificats & décider des differends entre les Sujet de S. M. I sans que les Juges établis par la Régence en puissent connoître; le privilege pour les Sujets de l'Empereur, lorsqu'ils auront quelque contestation avec les Turcs, de ne pouvoir être jugez que par le Conseil du Bacha, du Bey ou du Commandant des Ports; & lorsqu'ils auront frappé un Turc, de ne pouvoir être condamnez & punis qu'après que le Consul aura été mandé, sans que cet Officier Imperial soit obligé de representer le coupable, s'il venoit à se sauver; enfin une liberté pour le Consul Imperial & pour les Sujets de l'Empereur de retourner dans leur Pays, pendant le terme de trois mois, à compter du jour de la rupture formelle de ce Traité, si des cas imprévus obligeoient de recommencer la guerre.

MORTS, NAISSANCES des Pays Etrangers.

LE Cardinal Laurent de Fieschi, Archevêque de Gennes, dont il étoit originaire, y mourut le premier May dans sa 84. année presque accomplie, étant né le 11. May 1642. Il avoit été Nonce Extraordinaire en France. Le Pape Clement XI. le fit Cardinal le 17. May 1706. & lui donna le Titre de sainte Marie de la Paix. Ce Cardinal laisse par sa mort un 7e lieu vacant dans le Sacré College. Le 2. & le 3. son corps fut exposé dans le Salon du Palais Archiépiscopal, & ses Obseques furent célebrées le 4. avec beaucoup de pompe dans l'Eglise Métropolitaine.

Le Chevalier Thomas Mathei, celebre Architecte Romain, mourut le 12. du mois dernier.

Charles Beauclerc, Duc de Saint-Albans, Capitaine de la Compagnie des Gentilshommes Pensionnaires, Lieutenant pour le Roy d'Angleterre, & Garde des Rôles du-Comté de Berks, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, mourut à Bath le 20. du mois dernier. Il étoit fils naturel du Roi Charles II. & de la Dlle Eleonore Gowyn. Il avoit épousé en 1694. la Dlle Diane Vere, fille ainée d'Aubery de Vere, le 20. & dernier Comte d'Oxford de cette famille. Il a eû sept enfans mâles, dont l'aîné, Charles, Comte de Barford, Membre du Parlement pour Windsor, qui doit succeder à ses Titres & à ses biens, est actuellement malade de la petite verole.

M. Thomas Pitt, Membre du Parlement d'An-

Digitized by Google

gleterre pour Salisbury, cy-devant Gouverneur du Fort Saint-George, aux Indes Orientales, d'où il avoit rapporté de grandes richesses, & entr'autres précieux Effets, le gros Diamant qu'il vendit au Roi de France il y a quelques années la somme de 120000 liv. sterlin, mourut subitement à Londres, le 9. du mois dernier.

Le premier de ce mois, la Reine de Danemarc accoucha à Copenhague d'un Prince qui fut Baptisé le 3. ayant pour Parrains le Roi, le Prince Royal de Danemarc & le Roy de Prusse, représenté par le Prince de Culmbach, qui le nommerent Frederic-Christian. La nouvelle de la naissance de ce Prince fut annoncée par une triple décharge de l'Artillerie.

La Comtesse de Kokorzöa, Epouse du Comte Charles Gobert d'Aspremont & Reckheim, accoucha à Maestricht d'une fille le 8. de ce mois, qui fut Baptisée le même jour, & nommée, Marie-Elizabeth-Gobertine-Petronille-Antoinette-Jeanne-Népomucene.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

L'Abbé de Grammont de Lanta, nommé à l'Evêché de Perpignan, fut sacré le 26. de l'autre mois, dans la Chapelle exterieure du Noviciat des Jesuites, par l'Evêque de Lavaur, assisté des Evêques du Puy & de Valence.

Le 30. du mois dernier, Fête de l'Ascension,

cension, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique. Pendant la Messe du Roi, le nouvel Evêque de Perpignan prêta serment de fidelité entre les mains de S. M.

M. Boreel, Ambassadeur des Etats Generaux des Provinces-Unies, qui étoit arrivé à Paris le 15. du mois dernier, eut le 5. de ce mois audience particuliere du Roi & de la Reine, étant conduit par le Comte de Monconseil, Introducteur des Ambassadeurs.

Le même jour, M. le Fort, second Syndic de la République de Geneve, eut Audience du Roi & de la Reine, étant conduit par le même Introducteur, & il fut traité par les Officiers de Sa Majesté.

Le 25. Mai, la Reine Doüairiere d'Espagne, vint de Vincennes au Palais Royal, voir S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, sa mere.

Le Comte de Maurepas, Ministre & Secretaire d'Etat, a fait venir pour le Roi, un Tigre d'une grande beauté, & un jeune Lion de dix mois, qui ont été mis à la Ménagerie de Versailles.

Les gageures sont extrêmement à la mode; on en voit faire chez les gens de tous états de fort singulieres & d'espe-

ces très-differentes. Le 5. de ce mois, Sebastien Langlois, Porteur d'eau du quartier de S. Roch, homme maigre, sec, & à qui on reprochoit sa petite taille & son peu de force, gagea la somme de 12. livres contre ses Camarades, qu'il porteroit une voye d'eau, prise dans la Seine, de Paris à S. Denis, sans se reposer qu'à son retour à la Chapelle. Cette lente course se fit le même jour. Langlois partit à dix heures du matin, après avoir puisé son eau à l'Abbreuvoir de la ruë des Poulies, prit sa route par le bas de Montmartre, suivi de ceux contre qui il parioit, & de quantité de curieux, arriva à la Porte de l'Abbaye de S. Denis, fit trois fois le tour de la Place, (c'étoit une des conditions du pari) reprit le chemin de Paris, & arriva à la Chapelle à une heure après midi, victorieux, se déchargea de ses deux seaux d'eau, que le Cabaretier de la Chapelle fit mettre dans sa fontaine, & fit tirer à la place quantité de pintes de vin, dont Langlois, couvert de gloire, regala ceux qui lui avoient fait cortege. La voye d'eau, la sangle, les crochets, & tout l'attirail que le parieur avoit sur le corps, pesoit près de cent livres.

Le Roi a donné la Lieutenance generale de la Province de Champagne, &

le Gouvernement de Chaumont en Bassigni, vacans par la mort du Comte de Choiseuil-Beaupré, au Comte son fils aîné.

Sur la fin du mois dernier le feu prit à Hannecy, Village près de Pontoise, & y consuma trente maisons en moins de deux heures.

Le 22. Mai, la Reine, accompagnée des Dames de sa Cour, alla se promener au Château de Meudon, & le lendemain au Moulineau, au bout du Canal de Versailles.

Le 24. le Roi alla au Château de la Muette, & la Reine au Val, & de-là au Château de S. Germain en Laye.

Le 25. S. M. alla se promener en grande Caleche, qu'on appelle Gondole, à Vanves, près le Village d'Issy; en montant en Carosse, la Reine nomma les Dames qui devoient l'accompagner.

Le 26. après le Salut, le Roi alla à la Ménagerie, & la Reine se rendit par eau à Trianon dans la grande Barque à voiles, couverte de Damas cramoisy avec des crépines d'or. S. M. étoit accompagnée des Dames du Palais & des Officiers de sa Maison. Le reste de sa suite, les Pages & les Gardes du Corps, suivoient dans deux Gondoles à la Venitienne. Le Roi se rendit aussi peu après

Digitized by Google

par eau à Trianon ; & sur les six heures L. M. retournerent ensemble par eau à la Ménagerie, où l'on servit une magnifique collation.

Le 27. au matin, le Roi partit pour Ramboüillet, d'où S. M. revint le 28. au soir.

S. M. y retourna coucher le 4. de ce mois, & en revint le 6.

Le 8. veille de la Pentecôte, le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre du Saint Esprit, se rendit dans la Chapelle du Château de Versailles, où S. M. entendit la Messe, & communia par les mains de l'Abbé de Suse, Doyen & Comte de Lyon, Aumônier du Roi de quartier ; ensuite le Roi toucha un grand nombre de malades. L'après-midi, le Roi & la Reine entendirent les premieres Vêpres chantées par la Musique.

Le 9. jour de la Fête, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, se rendirent vers les dix heures du matin dans le Cabinet du Roi, d'où S. M. alla à la Chapelle du Château, étant précedée du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, du Prince de Conti, du Duc du Maine, du Comte de Toulouse, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre ; le Roi, devant le-

 quel

quel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en manteau, le Collier de l'Ordre par-dessus, ainsi que les Chevaliers. S. M. entendit la grande Messe, celebrée par l'Abbé de Tessieres, Chapelain de la Chapelle de Musique; ensuite le Roi fut reconduit à son appartement dans le même ordre qui avoit été observé, lorsque S. M. en étoit sortie pour aller à la Chapelle. La Reine, accompagnée des Dames de sa Cour, entendit la grande Messe dans la Tribune. L'après-midi, L. M. entendirent le Sermon de l'Abbé le Beuf, Chapelain du Roi, & ensuite les Vêpres.

Le Roi ayant pris la resolution de gouverner par lui-même, S. M. a supprimé le Titre & les fonctions de principal Ministre.

Le Marquis d'O, Lieutenant General des Armées Navales de S. M. a été nommé Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis.

Le 27. du mois dernier, on brûla un grand nombre d'Actions à la Compagnie des Indes, qui avoient été retirées.

Le 28. la Compagnie des Indes tint une Assemblée generale, dans laquelle les Directeurs rendirent compte de sa situation presente, & firent le détail des fonds employez dans les differentes par-

ties de son Commerce, qui depuis le mois de Mars 1725. jusqu'au 15. Avril 1726. se trouvant monter à 138900000. livres. M. Dodun, Controlleur General, qui présidoit à cette Assemblée, loüa fort le zele & l'activité des Directeurs, & assura la Compagnie de la protection du Roi & de ses bons offices. Il fut resolu que le Dividende continueroit d'être payé sur le pied de 150. livres par Action chaque année.

On écrit de S. Malo, que le 28. du mois dernier, depuis cinq jusqu'à six heures du soir, il y eut une tempête épouventable; le tonnerre y brûla une maison, le Clocher de l'Hôpital General, où deux Couvreurs furent tuez; un Vaisseau dans le Port, appellé le Saint-Esprit, qu'on n'a pû secourir fut aussi brûlée. M. Jolly, Armateur, eut le bonheur de sauver le sien sans être blessé, ayant eu deux hommes tuez à ses côtez.

Le 11. de ce mois, le Roi alla coucher à Ramboüillet, d'où S. M. revint à Versailles le 14. Elle y retourna le 17. & revint à Versailles la veille de la Fête-Dieu.

Le même jour 11. Juin, vers les 7. heures du soir, le Duc de Charost, Capitaine des Gardes du Corps, rendit au Duc de Bourbon une Lettre de la part du Roi.

Ce Prince partit peu de temps après de Versailles pour Chantilly.

Le 13. la Reine sortit pour prendre le plaisir de la promenade. S. M. alla d'abord à Vaucresson, où elle se promena pendant quelque temps, entendit le Salut à la Paroisse de ce Village, & revint ensuite à Versailles par Marly.

Le 16. Dimanche de la Trinité, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & S. M. communia par les mains de l'Abbé de Sainte Hermine, son Aumônier en quartier.

Le 20. Fête du S. Sacrement, L. M. se rendirent à l'Eglise de la Paroisse de Versailles, & y entendirent la grande Messe, après avoir assisté à la Procession. L'après-midi, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château, les Vêpres chantées par la Musique & le Salut.

Le Roi a rétabli M. le Blanc dans les fonctions de Secretaire d'Etat de la Guerre, à la place du Marquis de Breteüil, qui avoit demandé à S. M. la permission de se retirer. Il les a trouvées augmentées du Département des Provinces de Flandres, d'Artois, de Haynault, des trois Evêchez, du Comté de Bourgogne, d'Alsace, du Dauphiné & du Roussillon,

qui en avoient été distraits lors de l'établissement des Conseils, & qui y ont été depuis réünis. M. le Blanc eut l'honneur de saluer le Roi le 15. de ce mois, & il en fut reçû très-favorablement.

M. Dodun, Controlleur Gneral des Finances, ayant demandé au Roi la même permission de se retirer, S. M. a nommé Controlleur General des Finances, M. le Pelletier des Forts, Conseiller au Conseil Royal des Finances.

Le Roi a accordé au Marquis de Breteüil, en consideration de ses services, une pension de dix mille livres, outre celle de six mille livres qu'il avoit déja. S. M. lui a aussi accordé un appartement dans le Château de Versailles.

Le Chapitre General des Benedictins de la Congregation de S. Maur, assemblé en l'Abbaye de Marmoutiers près de Tours, finit le 14 Juin. Le R. P. Dom Pierre Thibault y a été élû Superieur General de la même Congrégation, par les suffrages unanimes de tous les Définiteurs, & les Benedictins paroissent tous très-satisfaits de l'heureux succès de leur Chapitre.

Le 16. de ce mois, le Roi confirma dans son Conseil d'Etat, la resolution qu'il avoit prise de gouverner par lui-même, & de supprimer le titre & les fonctions

Digitized by Google

de principal Ministre. S. M. après avoir expliqué les changemens qu'elle avoit faits dans le Ministere, & la maniere dont les affaires seroient traitées dans la suite, déclara que son intention étoit de gouverner son Royaume, conformément à ce qui s'étoit pratiqué pendant le Regne du feu Roi, son Bisayeul, dont elle vouloit suivre l'exemple le plus exactement qu'il lui seroit possible. Le Roi a fait paroître dans ce qu'il a dit à son Conseil, le desir qu'il a de récompenser la fidelité de ses Peuples, & de rendre son Regne glorieux en contribuant à leur bonheur.

Sa Majesté n'eut pas plutost formé ce dessein, & fait la déclaration dont nous venons de parler, que suivant les mouvemens ordinaires de sa pieté, elle donna ses ordres pour faire des Prieres publiques, afin de demander à Dieu sa benediction sur la résolution qu'elle a prise. C'est en consequence de ces ordres, que M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, donna un Mandement le 19. du même mois de Juin, pour ordonner des Prieres dans tout son Diocèse. Nous croyons devoir le rapporter ici, à cause de l'importance du sujet, & de sa briéveté.

LOUIS-ANTOINE DE NOAILLES, &c. Vous êtes instruits, mes chers Freres, de la résolution que le Roi vient de prendre de gouverner son Royaume par lui-même, & que Sa Majesté n'a pris cette importante résolution que pour faire connoître à ses Peuples tout l'amour qu'Elle a pour eux, & combien Elle est sensible à leur fidelité.

Que ne pouvons-nous point augurer du Regne d'un Prince formé par des mains sages, en qui l'on a reconnu dès son enfance un naturel heureux, un esprit de douceur, de discretion, de discernement, qualitez si nécessaires pour un bon Gouvernement, mais sur tout un profond respect pour les Sacrez Misteres, & pour tout ce qui a rapport à la Religion ? Dans un âge où les Princes ne sont ordinairement occupez que de leur plaisir, notre Monarque donne la consolation à son Royaume de nous annoncer lui-même qu'il veut se donner tout entier aux soins de son Etat, & qu'il n'a point d'autre objet dans ses travaux, qu'il n'envisage point d'autre gloire que celle d'assurer le bonheur de ses Sujets ?

Que ne devons-nous point esperer, lorsque nous voyons Sa Majesté dans une si grande jeunesse marcher déja sur les traces de son Bisayeul, de glorieuse mé-

moire, se proposer son exemple comme le modele qu'Elle veut imiter, établir dans ses Conseils le même ordre que cet Auguste Prince a toûjours suivi, & vouloir mettre en pratique les instructions si sages, si chrétiennes, si dignes d'une experience & d'une vertu consommée qu'Elle a reçûës de ce grand Roy mourant, & qui ont toûjours été depuis gravées dans son cœur.

Notre fidelité & notre attachement inviolable pour la Personne sacrée de Sa Majesté, nous avoient déja porté à remercier Dieu des sentimens qu'il inspire au Roy, & des graces qu'il veut repandre par là sur ce Royaume; mais la pieté de Sa Majesté qui connoît toute la grandeur du fardeau dont elle est chargée, & du besoin qu'Elle a des secours & des lumieres du Ciel pour le soutenir, a désiré que l'on fît des Prieres publiques afin de demander à Dieu pour Elle, à l'exemple de Salomon, * un cœur docile pour suivre les conseils les plus justes & les plus salutaires, la sagesse & l'intelligence qui viennent d'en-haut, pour conduire selon la justice ce Peuple immense qu'Elle va gouverner, pour faire observer exactement la loi de Dieu, & pour maintenir dans toute leur pureté le

* Liv. 3. Reg. c. 3.

culte & la foy de ses Peres.

Que l'amour du Roy pour ses Peuples, & le desir de les rendre heureux, dont Sa Majesté vous donne un gage si précieux, que les vûës de Sagesse & de Religion dont elle est animée, redoublent donc l'ardeur de vos vœux pour sa conservation, & augmentent, s'il est possible, votre fidelité & votre zele pour son service. Pénetrez de ses sentimens dans ce saint temps que l'Eglise consacre à honorer JESUS-CHRIST present dans l'Eucharistie, venez aux pieds des Autels prier avec ferveur le Roi des Rois, afin que Sa Majesté éclairée par l'Esprit de Dieu, soûtenuë par de sages Conseils, dans le choix des Ministres du Seigneur, donne toûjours à son Eglise de dignes Pasteurs; qu'Elle mette sa principale gloire à proteger la Religion, à faire fleurir de plus en plus la Science & la pieté dans son Clergé, & qu'Elle employe l'autorité qu'Elle a reçûë de Dieu, pour faire joüir l'Eglise de France d'une parfaite tranquillité.

Ne doutons point que Dieu, touché de ces saints desirs du Roi & des prieres ferventes que nous lui offrirons dans la même vûë, ne lui accorde comme par surcroît, aussi-bien qu'à Salomon, * des

* Lib. 3. Reg. c. 3. v. 13. & 12.

jours longs & heureux, & une nombreuse posterité, qu'il ne répande l'abondance & les richesses dans ses Etats, & qu'il ne rende son Regne encore plus pacifique & plus glorieux que ceux des plus grands Princes qui l'ont précedé.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux ordres du Roi, & seconder les pieuses intentions de Sa Majesté, &c.

Le 24. Juin on fit dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez, dépendante immédiatement du Saint Siege Apostolique, l'ouverture solemnelle des Prieres publiques, dont nous avons dit le sujet, en vertu d'un Mandement, donné le 22. par le R. P. Dom Charles Conrade, Grand Prieur de cette Abbaye, Vicaire General de M. le Cardinal de Bissy, Evêque de Meaux, & Abbé de Saint Germain, adressé à tous les Fideles qui sont soumis à la Jurisdiction de la même Abbaye. Tout est édifiant & digne d'attention dans ce Mandement. Nous n'en toucherons ici qu'un ou deux traits. » Sa Majesté plus touchée du re-
» pos & du bonheur de ses Peuples, que
» de sa gloire & de son interêt particu-
» lier, ne demande point à Dieu des Vic-
» toires & des Conquêtes, mais cet es-
» prit de conseil qui fait regner avec sa-
» gesse. Elle se voit comme Salomon, au

» milieu d'un grand Peuple, *d'un Peuple* » *infini qui est innombrable, à cause de sa* » *multitude.* C'est ce qui lui fait demander * avec le plus sage des Rois, *un* » *cœur docile pour pouvoir juger son Peuple & discerner entre le bien & le mal....* » Remercions Dieu des sentimens de pieté » qu'il inspire au Roy, & demandons-lui » encore qu'il lui accorde, comme à Salomon, des jours longs & heureux, qu'il » rende son Nom celebre par toute la terre, qu'il fasse croître son amour pour la » Religion & pour l'Eglise, qu'il répande l'abondance & les richesses dans ses » Etats, qu'il lui donne une posterité » nombreuse, & qu'il éleve son Trône » au dessus de celui de ses Augustes Prédécesseurs, &c.

BENEFICES.

LE Prieuré Régulier Conventuel & Electif de la Faye de Jumillac, Ordre de Grandmont, Diocèse de Périgueux, vacant par le décès de Dom Molineau, a été donné à Dom Martial de Puitison, Religieux du même Ordre.

Le Prieuré de Guillestre, au Diocèse d'Em-

* III. Reg. 3.

d'Embrun, qui a vaqué en Régale de fait ou de droit pendant qu'elle étoit ouverte dans l'Archevêché d'Embrun, à M. Gaspard d'Hugues, Prêtre & Grand-Vicaire de l'Archevêque d'Embrun.

La Prévôté de Seillac, au Diocèse de Limoges, à la Collation de l'Evêque de Tulles, qui a vaqué en Régale, de fait ou de droit, pendant qu'elle étoit ouverte dans l'Evêché de Limoges, à M. Charles du Plessis Dargentré, Clerc Tonsuré du Diocèse de Rennes.

MORTS, NAISSANCES, Mariages.

MAdame de Cassainet de Tilladet, veuve du Marquis de Roquepine, Lieutenant General des Armées du Roy & Gouverneur de la Capelle; Dame aussi recommandable par sa vertu que par sa naissance, mourut le 16. May dernier, dans la quatre-vingt-uniéme année de son âge. Elle étoit fille du Marquis de Tilladet, Gouverneur de Brisac, & de Madame le Tellier, sœur du Chancelier le Tellier; elle avoit pour freres l'Evêque de Mâcon, si distingué par son mérite personnel, & le feu Marquis de Tilladet,

ladet, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des Cent-Suisses, Gouverneur d'Arras, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté, qui, commandant la gauche de l'Armée, à la Bataille de Stinquerque, ranima avec tant d'ardeur les Troupes qui avoient plié, qu'elles revinrent à son exemple, suivant celui du grand Prince de Conty, qui de même, avoit rallié la droite, ce qui réussit si heureusement, qu'il eut l'honneur avec cet illustre Prince, d'y ramener la victoire, quoique ce fût aux dépens de sa vie, ayant reçû un coup dont il mourut quelques jours après.

Le Marquis de Tilladet leur pere, étoit frere du Marquis de Firmacon, aîné de la Maison de Tilladet, qui ayant épousé l'héritiere de celle de Firmacon, en a le premier pris le nom.

L'illustre Deffunte avoit eû de son mariage cinq garçons, dont trois ont été tuez au service du Roy & le quatriéme au service de l'Ordre de Malthe, au Siége de Negrepont, & le cinquiéme est l'Abbé de Roquepine, si généralement estimé; elle eut aussi trois filles, choisies pour être à la tête de trois célebres Monasteres, dont deux sont Abbesses.

Le nom de la Maison de Roquepine est du Bouzet, & une des plus anciennes

de la Gascogne ; une Héritiere de ce nom fut mariée à un Neveu du Pape Clement V. à la charge d'en porter le nom & les Armes. La Maison du Bouzet de Roquepine étoit en grande considération dans la Province dont elle est originaire, dès le Regne d'Henry III.

Une Feüille volante, imprimée en 1601. qui nous est tombée entre les mains, contient une Relation de la Pompe funebre faite à Condom pour Renard du Bouzet, Seignent de Roquepine, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine des 50. Hommes d'Armes de ses Ordonnances, Maréchal de Camp en Guienne, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Condom, où il mourut le 8. Décembre 1599.

Dame Antoinette Potier de Novion, Epouse de Charles-Adolphe de Lions, Comte Despaux, &c. mourut le 19. Mai, âgée de 38. ans.

Antoine Cleriadus, Comte de Choiseul Beaupré, Lieutenant General des Armées du Roi, & Lieutenant General pour S. M. au Gouvernement de Champagne, mourut le 19. Mai dans son Château d'Aillecourt en Champagne, âgé de 62. ans.

Le même jour, le Comte de Harteloyre, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis, le plus ancien

des Lieutenans Generaux des Armées Navales de S. M. mourut dans son Château de la Harteloyre près de Tours, âgé de 78. ans & six mois, dont il en avoit passé 66. au service du Roi.

Philippe-Charles Gaultier-Dubois, Seigneur de Ladon, Conseiller en la Grand' Chambre du Parlement de Paris, mourut le 22. Mai, âgé de 70. ans.

M. de Niquet, Lieutenant de Roi d'Antibes, Directeur du Canal Royal qui joint les deux Mers, & des Fortifications de Provence & de Languedoc, après l'avoir été de Bretagne & de Dauphiné, mourut à Antibes le 24. du mois dernier âgé de 86. ans. Il avoit servi le Roi avec distinction pendant plus de 50. années. C'est lui qui fit fortifier Mets, Toul & Verdun, ainsi qu'Antibes & Toulon, où il a fait construire des Arsenaux d'une beauté achevée. Il se trouva au bombardement de Genes, sous les ordres du Marquis de Seignelay, & il donna des preuves de sa capacité & de sa bravoure; mais ce qu'il a fait de plus remarquable, c'est la construction du Port de Cette, capable de contenir des Vaisseaux de 300. tonneaux. Il a rendu les deux Ports des Graux, d'Agde & de la Nouvelle, aujourd'hui navigable pour les plus grandes Barques. Il a aussi

Digitized by Google

garanti des inondations du Rône, pour environ 200. ans, les Salins de Peccais, & toutes les terres qui étoient exposées, depuis Beaucaire & Tarascon jusqu'à la Mer; ce qui a amelioré le bien de la Province de plusieurs millions de rente. M. de Niquet étoit de la Famille des Niquets de Bourges, qui y étoient Maires sous Charles VII. Il étoit parent de l'Abbé de Niquet, l'un des principaux bienfaicteurs des PP. Jesuites de Bourges. Il laisse un fils, Président à Mortier au Parlement de Toulouse, & une fille mariée au Marquis de Grammont-Lanta, Baron des Etats de Languedoc.

Dame Anne Potier de Novion, veuve de François de Montholon, Intendant de Saint Domingue, mourut le 24. du même mois, âgée d'environ 40. ans.

Le 25. Mai, Daniel Tourres, Conseiller-Secretaire du Roi, Syndic de sa Compagnie, mourut âgé de 90. ans.

Demoiselle Anne-Angelique de Malartie, Comtesse de Montricoux, Dame d'Artigues, &c. mourut le 29. Mai, âgée de 70 ans.

Ernès-Bogeslas-Toussaint, Chevalier de Croy, fils de N. de Croy, Duc d'Havré, Grand d'Espagne, Prince du S. Empire, & de Dame Anne de Noirmonstier,

Digitized by Google

mourut à Paris le 30. du même mois, âgé d'environ 8. ans.

Le 31. Dame Loüise-Marie Dabancourt, veuve de M. Esprit de Jousseaume, Chevalier, Marquis de la Bretesche, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur d'Hombourg, mourut âgée de 72. ans.

Pierre Antoine de la Luzerne, Marquis de Arénant, mourut le 9. Juin, âgé d'environ 69. ans. La Luzerne porte *d'azur à la Croix ancrée d'or, chargée de cinq Coquilles de sable.*

Le 8. Juin Dame Anne Helvetius, Epouse de M. Loüis Beraud de la Haye de Rion, Chevalier, Seigneur de la Gauvriere, la Foix, &c. Gentilhomme de la Manche du Roi, mourut âgée de 34. ans.

Le 18. de ce mois, Michel de la Lande, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Surintendant de la Musique de la Chambre du Roi, & Maître de Musique de la Chapelle, qui avoit excellé dans la composition de la Musique d'Eglise, & dont les Ouvrages sont en grande reputation, mourut à Versailles, âgé de 68. ans.

Dame Elizabeth Huguet, veuve de M. Nicolas Poullet, Maître des Comptes, mourut le 19. de ce mois, âgée de 83. ans.

Demoiselle Marguerite Hebert, veu-

ve de M. Dalencé, Bourgeois de Paris, mourut le 20. âgée de 95. ans. Elle étoit née à 7. mois.

Marie-Suzanne Bazin de Bezons, Epouse de Jean-Hector de Fay, Chevalier, Marquis de la Tour-Maubourg, Seigneur de Fay, Sainte Sigolaine, Labatie, Clessi Chassi, &c. Brigadier des Armées du Roi, Inspecteur General d'Infanterie, mourut à Paris le 19. de ce mois, âgée de 30. ans.

Le 8. Mai, Dame Therese-Gillete Loquet de Grandville, Epouse de François, Comte de Broglie, Ambassadeur du Roi en Angleterre, Lieutenant General de ses Armées, Directeur General de la Cavalerie, & Gouverneur de Mont-Dauphin, accoucha d'une fille, qui fut tenuë sur les Fonts, & nommée Marie-Therese, par Jean-Aymar de Nicolaï, Premier Président de la Chambre des Comptes, & par Dame Marie-Jeanne Voisin, veuve de François Chretien de Lamoignon, Président à Mortier.

Le 14. Juin, Dame Catherine Pecoil, Epouse de Charles-Loüis-Timoleon de Cossé, Duc de Brissac, Pair & Grand Pannetier de France, Colonel du Regiment de Laval, accoucha d'une fille, qui fut nommée Anne-Françoise Judith,

par Michel le Tellier, Maître des Requêtes, & par Dame Françoise-Judith de Cossé, Abbesse de S. Pierre de Lyon, representée par D. Catherine le Gendre, veuve de N. Pecoil, Marquis de Septen, Maître des Requêtes.

Le 4. Juin, les Ceremonies du Baptême furent suppléées dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice, à Marthe-Charlotte, née le 10. Decembre 1713. fille de Loüis de la Rochefoucault, Marquis de Roye, Lieutenant General des Galeres, & de Dame Marthe de Baudri : elle a eu pour Parrain, Charles de la Rochefoucault de Roye, Comte de Blansac, Lieutenant General des Armées du Roi, & pour Marraine, N. de Baudri, veuve de Jean Ducasse, Lieutenant General des Armées Navales.

Dame Anne Garnier de Salins, Epouse de Gabriel-Madeleine de Courbon, Chevalier, Marquis de Blenac, accoucha le 6. d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts, & nommé Arnoult-Pierre, par Loüis-Arnoult Garnier, Chevalier, Marquis de Salins, & par Dame Petronille Vandertinde, Epouse de Michel Raune, Ecuyer, &c.

Dame Loüise-Françoise de Villemur, Epouse de Loüis-Pierre, Comte de Houdetot,

Colonel du Regiment d'Artois, Lieutenant de Roi de Picardie, accoucha le 10. du même mois, d'une fille, nommée Adelaide-Loüise-Camille, par Marie-Camille de Villemur, & par Anne-Loüise-Françoise de Montpellier.

Le 20. de ce mois, la Princesse de Conti accoucha à Paris d'une Princesse.

Le 31. du mois dernier, le Marquis de Mailly, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecossois du Roy, épousa avec dispense, dans la Chapelle du Château de Versailles, Mademoiselle de Nesle, sa niéce à la mode de Bretagne, fille du Marquis de Nesle, Chevalier des Ordres de S. M. L'Abbé de Saint-Hermines, Aumônier de la Reine, leur donna la Benediction Nuptiale. Ils avoient été fiancez la veille dans le Cabinet de la Reine, par l'ancien Evêque de Fréjus, son Grand-Aumônier, en presence de L. M. qui signerent le Contrat de Mariage, ainsi que les Princes & Princesses du Sang qui s'y trouverent.

ARRESTS, ORDONNANCES, SENTENCES DE POLICE, &c.

SENTENCE de Police du 17. May, qui condamne le Sieur Prieur de Monthlery en mille livres d'amende, pour avoir contrevenu à la Déclaration de Sa Majesté, qui défend à toutes sortes de personnes de vendre des Bleds, Farines & autres Grains sur une montre, dans les Marchez.

AUTRE du même jour, qui renouvelle les défenses aux Peres & aux Meres, de laisser courir & vaguer leurs Enfans dans les ruës de Paris, leur enjoint d'empêcher qu'ils n'insultent les Passans, & condamne à l'amende le nommé Miseux, pour y être contrevenu.

AUTRE du même jour, qui ordonne que tous Marchands & Artisans qui n'ont encore été reçûs ni pris Lettres de Monsieur le Procureur du Roy au Châtelet de Paris, seront tenus de prester serment devant lui, & prendre Lettres de Maîtrise trois jours après la signification de la presente Sentence.

ARREST du 18. Mai, portant Suppression d'un Ecrit imprimé sous le titre de *Requeste à Son Eminence M. le Cardinal de Noailles*, par lequel le Roy ordonne que ledit Ecrit sera & demeurera supprimé, & que tous les Exemplaires en seront rapportez incessamment entre les mains du Lieutenant General de Police de la

Digitized by Google

Ville & Banlieuë de Paris, pour être lacerez : Fait deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en garder ni d'en distribuer aucun, à peine de quinze cens livres d'amende.

ORDONNANCE du Roy du 19. May, par laquelle il est dit que Sa Majesté étant informée que dans quelques Provinces & Generalitez du Royaume, ceux à qui le sort est tombé pour servir à la Milice, s'attroupent armez de fusils, de bâtons ou autres armes, courent le pays, & entrent par force dans les maisons des habitans, dont ils exigent par menaces & violences des contributions en argent ou en denrées, sous pretexte du service qu'ils doivent rendre pour leurs Communautez : & voulant reprimer une licence aussi severement deffenduë par les Ordonnances, & establir dans le corps desdites Milices la régularité de la discipline militaire, à laquelle elles doivent être assujetties suivant l'Article XIX. de celle du 25. Fevrier dernier ; Sa Majesté a ordonné & ordonne que ceux qui se trouveront prévenus desdits crimes d'attroupemens illicites, avec port d'armes ou sans armes, & d'exaction soit en argent ou en denrées, sous pretexte dudit service de la Milice ou autrement, soient arrestez par les Prevosts des Marêchaux, leurs Lieutenans, & autres Officiers & Justiciers qu'il appartiendra, pour leur être le procès fait comme à des perturbateurs du repos public, pillards & concussionnaires, suivant la rigueur desdites Ordonnances.

ARREST du 20. May, qui ordonne que les Foires de Guibray seront ouvertes & tenuës, tant en la presente année que dans les suivantes, dans les termes qu'elles avoient coûtume de l'être ci-devant, & suivant l'ancien usage.

ORDONNANCE de Police du 27. May, portant défenses de laisser dans les Ruës, Halles, Marchez & Places publiques, aucuns Pieds & Feuilles d'Artichaux, ni Ecosses de Pois ou de Féves, à peine de cinquante livres d'amande & de confiscation.

ORDONNANCE du Roy du 30. May, pour annuller les Engagemens volontaires faits à prix d'argent pour servir à la Milice, par laquelle il est dit que S. M. voulant prevenir les inconveniens qui pourroient resulter de ces facilitez, contre l'esprit de son Ordonnance du 25. Fevrier dernier, & faire connoître encore plus clairement ses intentions à ce sujet, ordonne que les Paroisses qui sans avoir fait tirer au sort auront été admises à presenter des gens achetez, soit qu'ils soient originaires de la Paroisse, ou etrangers, pour remplir le nombre des Miliciens qui leur étoit prescrit, seront tenuës de faire assembler de nouveau la Communauté, pour faire tirer au sort dans la forme prescrite par l'Article VI. de ladite Ordonnance, sans en exclure ceux qui n'auront précisément que la taille de cinq pieds; annullant pour cet effet tous procès-verbaux, enrollemens, conventions & enregistremens qui s'y trouveroient contraires. Ordonne pareillement Sa Majesté, que les particuliers à qui le sort sera échû pour servir à la Milice, seront tenus d'y servir le temps prescrit par ladite Ordonnance, sans pouvoir, sous quelque pretexte que ce puisse être, substituer par des engagemens volontaires, d'autres Miliciens à leur place; déclarant Sa Majesté lesdits engagemens nuls, comme étant directement contraires à la disposition de ladite Ordonnance, &c.

SENTENCE de Police du 31. May, qui condamne le nommé Claude Roger, Maître Boulanger, en cent livres d'amende, pour avoir fait son Pain de poids leger, & avoir contrevenu aux Ordonnances.

AUTRE du même jour, qui condamne le nommé Hebuterne, Limonadier, à deux cens livres d'amende, & ordonne que sa Boutique sera murée pendant une année, pour ne l'avoir pas fermée aux heures marquées par les Arrests, Sentences, Reglemens & Ordonnance de Police.

AUTRE du 4. Juin, qui condamne plusieurs Particuliers en quinze livres d'amende chacun, pour avoir nourri des Pigeons chez eux, au mépris des Ordonnances & Reglemens de Police.

AUTRE du même jour, qui fait défenses aux Porteurs & Porteuses d'Eau, d'empêcher les Bourgeois de puiser avant eux aux Fontaines, & de les maltraiter lorsqu'ils s'y presentent: & condamne les nommez Pagné, Lenoin & Janneton, en trois livres d'amende chacun.

ORDONNANCE de Police du 7. Juin, qui enjoint aux Bourgeois & Habitans de la Ville & Fauxbourgs de Paris, d'arroser deux fois par jour le devant de leurs Portes pendant les Estez & durant les grandes chaleurs.

SENTENCE de Police du 12. Juin, qui défend à toutes Personnes de tirer avec Fusils & autres Armes à feu, tant sur les Quays que le long de la riviere de Seine, depuis les dernieres Maisons de Charenton jusqu'aux dernieres Maisons de

Chaillot & Passy, à peine de trois cens livres d'amende, saisie des Armes, & même de prison.

ORDONNANCE de Police du même jour, qui défend aux Bouchers d'ouvrir leurs Etaux les Samedis pour y vendre Chairs de Boucherie: & qui leur permet de les ouvrir dorénavant les jours de Dimanche depuis le premier Dimanche d'après la Trinité, jusqu'au premier Samedy d'après la Nôtre-Dame de Septembre, à cause des grandes chaleurs.

ARREST du 25. Juin, portant augmentation sur les anciennes Especes & Matieres d'Or & d'Argent, par lequel il est dit que le Roy desirant de procurer à ses Sujets une partie des avantages qu'ils doivent attendre de la connoissance que prend presentement Sa Majesté par Elle même, de tout ce qui concerne l'administration des affaires de son Etat; Sa Majesté a crû que l'une de ses principales vûës devoit être de ranimer le Commerce par une circulation plus abondante des Especes: & comme il ne paroît pas de moyen plus convenable pour y parvenir, que de rapprocher le prix des Especes décriées, de celui fixé pour les nouvelles, en abandonnant encore la portion la plus considerable du benefice de la fabrication; à quoy voulant pourvoir. Oüy le rapport du Sieur le Pelletier, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Controlleur General des Finances, Le Roy étant en son Conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest, le marc des anciens Loüis d'Or fabriquez dans les Hôtels des Monnoyes, ensemble des Pistoles du titre porté par les anciennes Ordonnances des Rois d'Espagne, des

 Mille-

Millerets de Portugal & des Guinées d'Angleterre, sera payé dans les Hôtels des Monnoyes, ainsi que par les Changeurs, à raison de six cens soixante dix-huit livres quinze sols; le marc des Pistoles neuves du Perou, à raison de six cens soixante sept livres trois sols, & les autres Especes & Matieres à proportion, de sept cens quarante livres neuf sols un denier un onziéme le marc d'Or fin ou de vingt-quatre Karats, suivant les évaluations qui seront arrêtées par les Officiers des Cours des Monnoyes.

II.

Qu'à commencer du même jour, le marc des Ecus & des Vaisselles des Provinces, sera payé dans les Hôtels des Monnoyes & par lesdits Changeurs, à raison de quarante-six livres dix-huit sols; celui de la Vaisselle platte du Poinçon de Paris, à raison de quarante-huit livres six sols cinq deniers; celui de la Vaisselle montée du même Poinçon, à raison de quarante-sept livres douze sols deux deniers; celui des Piastres neuves du Mexique, à raison de quarante-six livres deux sols; & les autres Especes & Matieres à proportion de leur titre; & de cinquante une livres trois sols trois deniers trois onziémes le marc d'Argent fin, ou de douze deniers, même celles desdites Vaisselles qui pourront être essayées.

III.

Veut Sa Majesté que lesdites Especes & Matieres d'Or & d'Argent continuënt d'être reçûës sur ledit pied dans les Hôtels des Monnoyes & par lesdits Changeurs, jusqu'au premier Janvier de l'année 1727. auquel jour tous lesdits prix seront réduits à proportion de six cens soixante six livres dix sols dix deniers dix onziémes le marc d'Or fin, & de quarante six livres huit deniers huit onziémes le marc d'Argent

fin, suivant les évaluations qui en seront aussi arrêtées par lesdits Officiers des Cours des Monnoyes.

IV.

Permet Sa Majesté auxdits Changeurs, de continuer à se faire payer de leurs Droits, à raison d'un denier par livre pour ceux qui sont établis dans les Villes où il y a Hôtel des Monnoyes, de trois deniers pour ceux établis dans la distance de moins de dix lieuës, & de quatre deniers pour ceux éloignez de dix lieuës, à condition toutefois de peser toutes les Especes dans des balances proportionnées aux quantitez, & de payer la valeur de tout ce qu'elles peseront, à la seule déduction desdits Droits, sous peine de destitution, même de plus grandes, suivant l'exigence des cas.

V.

Ordonne Sa Majesté que pour la facilité de ses Sujets & l'acceleration de la refonte, les anciennes Especes seront reçûës jusqu'au premier Janvier prochain, à la piece, dans les Bureaux de ses Recettes, sur le pied de dix-huit livres sept sols le Louis fabriqué avant l'Edit du mois de May 1709. du poids de cinq deniers six grains; de vingt-deux livres six sols celui fabriqué en conséquence des Edits des mois de May 1709. & Decembre 1715. du poids de six deniers neuf grains; de trente-trois livres neuf sols celui fabriqué en consequence de l'Edit du mois de Novembre 1716. du poids de neuf deniers treize grains; de vingt-six livres quinze sols celui de la fabrication ordonnée par l'Edit du mois de May 1718. du poids de sept deniers quinze grains; & de dix-sept livres dix-huit sols celui de la derniere fabrication du poids de cinq deniers deux grains, les doubles & demis desdits Louis à proportion; de cinq livres un sol l'Ecu

 fabri-

fabriqué avant l'Edit du mois de May 1709. du poids de vingt-un deniers; de cinq livres quinze sols l'Ecu des fabrications de 1709. & 1715. du poids de vingt-trois deniers dix-huit grains; de quatre livres onze sols celui des fabrications de 1718. & 1720. du poids de dix-neuf deniers; & de quatre livres neuf sols celui de la derniere fabrication; sans que par cet Article, Sa Majesté entende rien innover à ce qui a été reglé pour la confiscation des anciennes Especes qui ne seront pas portées aux Hôtels des Monnoyes, ni permettre en aucun cas le cours desdites anciennes Especes dans le commerce ou entre particuliers, voulant au contraire que tous les Edits, Declarations & Arrests rendus, tant à l'égard desdites confiscations, que de l'exposition des anciennes Especes, soient executez selon leur forme & teneur, &c.

ORDONNANCE de Police, du 15. Juin, pour l'Ouverture de la Foire Saint Laurent, qui commencera le Vendredy 28. Juin.

DECLARATION du Roi, qui revoque la levée du Cinquantiéme en nature de fruits. Donnée à Versailles le 21. Juin 1726. registrée en Parlement le 25. dudit mois, par laquelle il est dit ce qui suit. Voulons & Nous plait, que la perception du Cinquantiéme en nature de fruits, soit & demeure revoquée pour toûjours, nonobstant ce qui est porté par notre Déclaration du 5. Juin 1725. à laquelle Nous avons derogé & derogeons pour ce regard seulement. Voulons neanmoins que pendant la presente année seulement, & en attendant qu'il plaise à Dieu nous mettre en état de pourvoir autant que nous le desirons au soulagement de nos Sujets, ledit Cinquantiéme soit levé en argent par imposition,

ou par forme d'abonnement, tout ainsi & de la même maniere que le Dixiéme a été levé en execution de la Declaration du 14. Octobre 1710. & des Traitez & abonnemens qui ont été faits en consequence. Ordonnons au surplus que notredite Declaration du 5. Juin 1725. sera executé selon sa forme & teneur, en ce qui ne se trouvera contraire à ces presentes.

Le deuxiéme Volume extraordinaire du Mercure de ce mois, est actuellement sous presse, & paroîtra incessamment.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le 1. Volume du *Mercure de France du mois de Juin*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 28. Juin 1726.

HARDION.

TABLE

Pieces fugitives. *Ode sur l'Ambition*, 1087
Réponse au Memoire sur les Spectacles, 1091
Daphnis, *Cantate*, 1098
Réponse à l'Auteur d'une Lettre sur l'immensité & l'infinité du monde, 1101

Epi-

Digitized by Google

Epigramme à Sylvie, 1104
Lettre de M. Capperon sur les fausses apparences, 1105
Ode d'Horace, *Traduction*, 1118
Nouvelle explication de l'Epitaphe de Poissy, 1120
Vers à Mademoiselle *** 1132
Ce qui s'est passé à la Sceance publique de l'Académie de Bordeaux, à la distribution du prix, 1133
Fable, le Merle, l'hyrondelle, &c. 1141
Lettre écrite de Constantinople, 1144
Vers, Imitation de Catule, 1149
Question de Droit, 1150
Ode, 1156
Lettre à l'occasion d'un nouveau Breviaire, 1163
Elegie sur le départ d'une Maîtresse, 1177
Ce qui s'est passé à Marseille à la reception du Marquis de Pilles, Gouverneur-Viguier, &c. 1181
Elegie, qui a remporté un prix des Jeux Floraux, 1195
Assemblée publique de l'Académie des Belles Lettres, Dissertation sur l'Elegie, 1201
Dissertation sur le Sault de Leucade, 1203
Enigmes. 1205
Nouvelles Litteraires, &c. Relation des Etats de Fez & de Maroc, 1206
Les Vies de plusieurs Hommes illustres de France, 1211
Dissertation sur les Liturgies, &c. 1213
Dissertation Theologique, &c. 1216
Extrait de Lettre écrite de Provence, 1223
Lettre sur un nouveau Telescope, 1225
Médailles trouvées à Troyes, 1226
Nouvelles Estampes gravées par le Sieur Audran, 1228

Spec-

Digitized by Google

Spectacles. Le Chevalier errant, Parodie, Extrait, 1229
Chanson notée, 1241
Nouvelles du Temps, de Russie, de Pologne, &c. 1242
Morts, Naissances des Pays Etrangers, 1253
Mouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1254
Gageure singuliere, 1255
Resolution prise par le Roi de gouverner par lui-même, 1262
Mandement du Cardinal de Noailles, 1263
Benefices donnez, 1268
Morts, Naissances, & Mariages, 1269
Arrests, Ordonnances, Sentences de Police, &c. 1278

Errata de May.

PAge 890. l. 7. Engelique, *lisez* Angelique.
Ibid. l. 16. ses amis, *lisez* cet Amant.
Page 1031. l. 21. verification, *lisez* verification.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1141. ligne 18. soudain lui, *lisez* soudain il lui.
Page 1197. l. 1. naitre, *lisez* Hêtre.
Page 1227. l. 8. Bulti, *lisez* Bully.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUIN. 1726.
SECOND VOLUME.

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, ruë S. Jacques, au Lys d'Or.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

MDCC. XXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30 sols.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1726.

PIECES FUGITIVES, *en Vers & en Prose.*

ODE SUR LA MORT.

QUE d'ennuis, que de miseres,
De vos ans suivent le cours !
Mortels, de vaines chimeres,
Vous vous bercez tous les jours.

Digitized by Google

L'image du Monde passe,
La pâle Mort vous menace;
Rien n'est exempt de sa loi :
Tout perit, tout se consume ;
Ces traits legers de ma plume,
Vivront encor plus que moi.

Ouvrez-vous, tombeau funeste;
A mes timides regards,
Etalez ce triste reste
D'os, & de membres épars.
Je fremis quand j'envisage,
Ces mains, ces traits, ce visage,
Ces yeux autrefois vainqueurs;
En vain j'y cherche des traces
De ces attraits, de ces graces,
Qui soumettoient tant de cœurs.

Est-il rien de moins durable,
Que notre fragile corps ?
Travail, repos, tout l'accable ;
Il cede aux moindres efforts.
Déchû de son origine,

Digitized by Google

Il arme pour sa ruine,
Son ennemi * courroucé;
Le bras de la Mort se leve;
Et ce bras vainqueur acheve
Ce que l'homme a commencé.

Nouveau Nestor à qui l'âge
Tient lieu de toute vertu;
De la Mort vivante image,
Jusqu'à quand combattras-tu?
Plus fragile que le verre,
Tu vois le sein de la terre,
S'ouvrir sous tes pas tremblans;
Elle te prête un asile,
Accepte un repos utile,
Tu fatigues les vivans.

Quelque brillante carriere,
Qui s'ouvre devant nos pas,
A la Parque meurtriere,
Nous ne nous dérobons pas.
Comme la flamme legere,

* L'Esprit.

Digitized by Google

Qui du moment qu'elle éclaire,
Echappe à l'œil qui la ſuit:
La plus éclatante vie,
Par le trépas pourſuivie,
Panche vers l'obſcure nuit.

Beautez, qui ſur nos hommages,
Comptiez dans votre printemps,
Voyez les affreux ravages,
Que ſur vous ont fait les ans.
Pleurez vos malheurs extrêmes,
Triſtes ombres de vous-mêmes,
Vous ne vous reſſemblez pas;
Eh! comment vous reconnoître?
Quel regret de ceſſer d'être,
Long-temps avant le trépas.

Marbres froids, rochers ſteriles,
Murs qui défiez le temps,
Vous êtes auſſi fragiles,
Qu'un roſeau battu des vents.
L'infortune eſt generale;
Non; d'une loi ſi fatale,

 Rien

Digitized by Google

Rien ne peut se préserver ;
L'arbre meurt sur ses racines ;
Cependant sur ses ruines,
L'homme prétend s'élever.

Au travers de la Prairie,
S'écoulent vos flots cheris,
Ruisseaux, ainsi notre vie
Voit dissiper ses esprits.
Ce fleuve, fier dans sa course,
En s'éloignant de sa source,
Perd son nom & son orgueil.
Tels nous serons, tels nous sommes.
La gloire des plus grands hommes,
Se perdra dans le cercueil.

Digitized by Google

OBSERVATIONS de M. l'Abbé de Saint Pierre

Sur la beauté des Ouvrages d'esprit.

AVERTISSEMENT.

Ceci est une espece de Plan d'un Ouvrage que j'ay eu autrefois deßein de composer pour perfectionner le discernement de ceux qui veulent juger du prix des Ouvrages d'esprit; mais des vûës plus importantes au bien public, ont attiré ailleurs mon attention; cependant tel qu'il est, il m'a parû que d'autres plus à loisir, pourroient profiter de quelques vûës de mes pensées pour executer eux-mêmes un dessein que je n'ai fait qu'ébaucher.

I.

BEL OUVRAGE.

J'Appelle un Ouvrage beau, dans lequel, selon son étenduë, il y a plus d'endroits qui font grand plaisir à lire aux personnes qui ont & beaucoup de lumieres & beaucoup de vertu.

Explication de cette définition.

1°. Je ne prétens pas assujettir les au-

 tres

tres à ma définition, je les invite à perfectionner celle cy.

2°. Je demande que l'Ouvrage beau soit plus rempli que les autres de beaux endroits ; car un grand Ouvrage où il n'y auroit qu'un ou deux beaux endroits, & où il y auroit beaucoup d'inutile, ne seroit pas un bel Ouvrage.

3°. Je n'appelle ces endroits beaux, que parce qu'ils causent du plaisir, & un grand plaisir ; car s'ils ne causent que peu de plaisir ; je ne les appelle pas beaux.

4°. Je demande que ce soient des personnes éclairées, qui sentent un grand plaisir ; car l'ignorant peut trouver beau ce qui n'est que médiocre pour l'homme éclairé.

5°. Je demande que celui qui est regardé comme juge competant du beau, soit vertueux, & qu'il sçache estimer toûjours les Ouvrages, non-seulement par rapport au plaisir actuel qu'ils peuvent causer aux Lecteurs, aux Spectateurs ; mais encore par rapport à l'utilité, c'est-à-dire aux plaisirs futurs qu'ils peuvent procurer.

Je ne parle ici que de la beauté des Ouvrages qui se lisent, sans avoir égard à la belle prononciation, qui contribuë cependant si fort ou à persuader les opinions nouvelles, ou à confirmer les an-

ciennes, ou à inſpirer des ſentimens nouveaux, ou à fortifier les anciens.

Chaque eſpece d'Ouvrage d'eſprit a ſon but particulier, & par conſequent ſa beauté particuliere ; beauté dans les penſées, beauté dans les expreſſions, beauté dans l'arrangement des parties.

II.

Ouvrages de Géometrie.

Un Ouvrage de Géometrie peut être écrit avec plus de netteté, avec plus de brieveté, avec un arrangement plus commode ; il peut contenir plus de démonſtrations nouvelles, mieux choiſies, plus difficiles à inventer, plus fécondes, plus curieuſes, plus utiles au public ; telle eſt la ſorte d'Eloquence & de beauté qui convient à un Ouvrage de Géometrie.

On peut citer ici les Ouvrages de Mathématique, & en faire quelque comparaiſon : c'eſt l'Ouvrage d'un Géometre, homme d'eſprit.

III.

Ouvrages de Phyſique.

Un excellent Ouvrage de Phyſique eſt certainement un Ouvrage d'eſprit. Quel eſt le but du Phyſicien éloquent ? C'eſt

 de

Digitized by Google

de faire ensorte que les Lecteurs curieux montent avec plaisir par degrez faciles au même point de vûë où il est, c'est de leur bien faire sentir la difficulté d'exciter, ainsi suffisamment, leur curiosité, & de leur développer ensuite agreablement le mystere de la Nature, ou du moins de lui montrer nettement le point où les plus habiles en sont demeurez.

J'imagine une méthode d'écrire la Physique que l'on a commencé à suivre en quelques occasions, mais que l'on peut beaucoup perfectionner; c'est de ranger tellement les faits & les experiences, qu'ils servent par leur arrangement à l'expliquer mutuellement, & à passer insensiblement du plus simple ou du moins composé au plus composé.

Le bel Ouvrage de Physique donne des explications nouvelles meilleures que les anciennes, ou explique mieux les sistêmes des autres, ou arrange mieux ses matieres que les autres; on le lit avec plus de facilité & de plaisir: tel est l'effet de l'éloquence du Physicien, telle est la beauté d'un Ouvrage de Physique.

Citer ici quelques beaux endroits de Descartes, de Rohaut, de Malebranche, de Mairan, de Reaumur, de Fontenelle, Dissertations courtes sur le beau de chacun de ces morceaux.

Digitized by Google

I V.

Beauté des Apologies.

Un excellent Factum, une excellente Apologie, est un Ouvrage d'esprit. Quel est le but de l'Apologiste? C'est de persuader ses Lecteurs de la justice de la cause qu'il défend; il employe l'exposition du Droit & des Loix, l'arrangement & la force du raisonnement, afin d'attaquer l'esprit, il employe la Peinture & l'arrangement des Images propres à exciter la compassion, la colere, l'indignation ou autres passions dans le cœur; car il sçait que le plus souvent l'esprit est la duppe du cœur, & que l'on croit facilement juste ce que l'on desire juste; il fait plaisir au Lecteur par les beaux endroits de ses Ouvrages, & ces endroits ne sont beaux que parce qu'ils sont nouveaux & persuasifs; j'ay vû des Lettres sur des affaires & sur des négociations qui faisoient plaisir à lire par la maniere sage & forte dont les raisons pour persuader tel ou tel parti y sont déduites.

Citer ici quelques endroits des beaux Plaidoyers de M. Patru, des beaux Factums de M. de Sacy, des belles Apologies pour la Religion, examiner ce qui en fait la beauté.

Digitized by Google

V.

Beauté des Ouvrages de Morale.

Un excellent discours de Morale est un Ouvrage d'esprit, quelquefois l'Auteur ne veut qu'éclairer l'esprit par des raisonnemens bien arrangez, quelquefois il veut encore échauffer le cœur par des images vives qui doivent aussi avoir leur arrangement particulier. Le but de l'Auteur est de plaire par la nouveauté des pensées & des expressions, & de persuader, tant par la force des raisons nouvelles que par la vivacité des nouvelles images propres à exciter des sentimens nouveaux.

La moralité tend à développer le vrai interêt du Lecteur, & à le lui faire sentir d'une maniere persuasive.

Citer quelques beaux endroits de Cheminais, de Saurin, d'Abadie, de Nicole, de Bourdaloue, &c. faire des observations sur chacun.

VI.

Ouvrages de Politique.

Un excellent discours de Politique est un Ouvrage d'esprit, son éloquence & sa beauté est dans l'exposition exacte des

Digitized by Google

maux que l'on souffre ou que l'on crain' & que l'on propose de faire cesser ou d'éviter, dans l'exposition exacte des biens que l'on veut procurer, dans la maniere de bien démontrer que tels moyens seroient efficaces, & qu'ils coûteroient peu de peine & de dépense en comparaison des autres moyens, & en comparaison des grands avantages qu'ils procureront.

VII.

Beauté des Ouvrages Historiques.

Une excellente Histoire est un Ouvrage d'esprit, l'Historien a son éloquence particuliere, son but est de divertir & d'instruire, son éloquence, outre le choix des faits & des expressions, demande qu'il excite coutinuellement la curiosité du Lecteur par l'enchaînement des faits les uns avec les autres, par l'interêt qu'il fait prendre aux personnages qu'il met sur la Scene, par les portraits qu'il en fait, par les passions dont il les represente agitez.

Pour plaire, il faut qu'il développe en entier les causes des grands évenemens, il faut qu'il expose bien les difficultez qu'il a fallu surmonter & les moyens proportionnez & efficaces dont le principal personnage s'est servi, il faut sur

Digitized by Google

tout que pour instruire le Lecteur de bonnes maximes, & pour le rendre plus prudent, moins vicieux & plus vertueux, il lui fasse faire attention que les malheurs viennent de l'ignorance, de la paresse & des autres vices, & surtout de l'impatience, & que les grands succès viennent de la grande application à acquerir avec peine des talens utiles, de la grande attention & de la grande patience à pratiquer la justice & la bienfaisance.

Le développement parfait des causes des évenemens demande un esprit de justesse & de raisonnement, qui est rare dans les Auteurs qui ne s'attachent qu'à bien peindre & qu'à bien conter; c'est qu'il faut beaucoup de méditation pour pénetrer les vrayes causes, & beaucoup d'éxactitude pour se tenir dans les bornes du vrai, malgré le penchant que l'on sent à se laisser aller à peindre, non d'après la simple nature qui est mêlée de bien & de mal, mais d'après une imagination vive & féconde, qui selon les passions de l'Ecrivain, fait les hommes, les biens & les maux, tantôt beaucoup plus grands, tantôt beaucoup plus petits que le naturel.

Cette exactitude à peindre bien la Nature demande, non ces imaginations vives & hardies, qui n'aiment qu'à pein-

Digitized by Google

dre, ou plus en grand ou plus en agréable que le naturel même, mais des esprits timides & scrupuleux qui veulent que leurs Peinturés ressemblent parfaitement au vrai & à la Nature elle-même; la Peinture exacte de la Nature est toûjours nouvelle, elle est très-rare, parce qu'elle est très-difficile.

Si la Peinture plate étoit parfaitement exacte dans l'augmentation & dans la diminution des clairs & des obscurs des sujets colorez, nous croirions toujours dans les Tableaux voir de la bosse; & si nous ne croions pas la voir, c'est le défaut de cette exactitude dans la Peinture des degrez de clair & d'obscur des objets colorez, par rapport à la distance supposée; le naïf dans certaines Histoires demande la Peinture des circonstances & même les paroles, le ton, le geste, &c. La plûpart de nos Peintures historiques ne sont que des Tableaux *croquez*; & pour vouloir dire beaucoup de choses en peu d'espace, nos Historiens, loin d'être de vrais Peintres, ne sont que des Dessinateurs de petites figures en lointain & même *croquées*; nos Historiens generaux ne sont que des Cronologistes, & à dire la verité, peu d'actions, peu de personnes méritent d'être peintes avec éxactitude, c'est à-dire avec vérité, cependant

 pour

pour plaire il en faut peindre.

Citer des exemples, les beaux endroits de Polibe, de Plutarque, de Saluste, faire des Dissertations courtes sur les causes du beau de chaque endroit.

VIII.

Fables, Romans, Poêmes Epiques.

Le but de ceux qui écrivent des Romans, soit en Prose, soit en Vers, c'est de plaire au Lecteur & de l'amuser agréablement; mais ce ne doit pas être leur unique but, il faut joindre l'utile à l'agréable; il faut que l'Auteur, outre le plaisir actuel qu'il procure, tâche de procurer au Lecteur des plaisirs futurs, en lui persuadant par des exemples, d'acquerir des talens & des vertus qui procurent du bonheur & d'éviter les injustices qui causent des malheurs; il faut que le Lecteur s'amuse, mais il faut, s'il est possible, qu'il sorte de son amusement & de sa lecture, plus prudent, plus instruit de ses devoirs & plus disposé à pratiquer la justice & la bienfaisance.

Le but du Romancier est le même à peu près que le but du Moraliste & de l'Historien; mais ses moyens sont differens, il donne des avis sages, sans faire semblant

d'en donner, il fait aimer les differentes vertus, parce qu'il a ſoin d'en parer ſes Héros & ſes Héroïnes, & de les rendre d'autant plus aimables, qu'il peint mieux leurs differens caracteres vertueux, qu'il ſçait mieux les contraſter, & qu'il les fait agir plus fréquemment, ſelon leurs caracteres, dans les diverſes ſituations ou les divers évenemens qu'il invente exprès pour avoir plus d'occaſions de les faire ou parler avec eſprit ou agir avec vertu.

Il faut diſtinguer les beautez particulieres des differentes parties du Roman, de la beauté qui réſulte du total de l'Ouvrage à peu près comme l'on diſtingue dans un Tableau la répreſentation vive & naïve des figures & la beauté du Tout enſemble du Tableau qui naît de l'aſſemblage de toutes les figures, & qui répreſente tous les Acteurs & tous les Témoins naturels d'une action, leurs differentes paſſions & les differens degrez de ces paſſions.

En general, plus on peut par les ſituations où l'on met les perſonnages, les rendre agitez de paſſions, plus il eſt facile en les peignant d'intereſſer le Lecteur.

On ne demande pas de vrai dans les évenèmens des Romans & des pures fictions, mais on demande du vrai-ſemblable

& surtout du convenable, mais le vrai-semblable, le convenable, ne suffisent pas pour former le beau, il faut qu'il y ait du nouveau agréable, des vrai-semblances nouvelles, des convenances nouvelles, des situations nouvelles, des veritez anciennes, mais proposées d'une maniere nouvelle.

Roman de Telemaque en Prose, Poëme de Griselidis, Fables de la Fontaine, de la Motte, Observations sur la Construction generale, & sur les beaux endroits particuliers, cela demande une vraie étude.

IX.

Beauté du Tragique.

Ce qui interesse, ce qui agite le plus les hommes, c'est la perte de la vie; ainsi la représentation de la mort ou du peril de mort, interesse fort le Spectateur, surtout lorsqu'il s'agit de personnes considerables par leur grand rang, par leurs belles qualitez, & par leurs grandes reputations; voilà des évenemens dont la représentation est capable d'agiter agréablement, c'est-à-dire, d'interesser vivement le Spectateur.

Mais parmi ces sujets historiques où l'on trouve le grand interest de la mort,

Digitized by Google

ceux où la vertu est malheureuse & le crime heureux, ne sont pas dignes d'être mis sur le Theatre; ce n'est pas que le Poëte habile ne puisse avec beaucoup d'art interesser le Spectateur, comme Racine dans Phedre; mais il l'interesseroit & lui plairoit bien davantage dans un autre sujet, où la vertu aimable est récompensée, & où le crime odieux se trouve puni; le Poëte qui choisit un sujet ingrat, & qui le traite bien, prouve qu'il a de l'esprit & peu de discernement.

Les belles Pieces ne doivent pas se borner à divertir pour le moment, elles doivent faire sur tous les Spectateurs un effet tel, qu'ils en sortent avec plus d'inclination pour les actions vertueuses: la Piece est belle à proportion qu'elle représente bien les sentimens des personnes importantes, aimables, estimables, dans une grande agitation qui soit bien amenée par les évenemens.

Parler de l'effet & de la beauté du tout ensemble des plus belles Pieces de Corneille & de Racine, citer & rapporter un bel endroit de chacun, & faire faire attention à la beauté d'une situation bien amenée.

Digitized by Google

X.

Le Comique.

Le but de l'Auteur eſt de faire plaiſir ; & comme ſon profit augmente à proportion du nombre des Spectateurs, il eſt forcé d'avoir attention au goût de la multitude.

En general ce qui plaît, c'eſt 1°. la naïveté de la repréſentation : ainſi plus la repréſentation approche du naturel, plus il y a de beau dans la Piece.

2°. Plus les Acteurs paroiſſent agitez & embarraſſez, plus le dénouëment en plaît.

3°. Plus les Caracteres ſont marquez par des traits ſaillans, plus il eſt facile de les repréſenter.

4°. Plus il y a du nouveau dans les Caracteres, dans la repréſentation, dans le nœud, dans le dénouëment, dans les ſentimens, plus il y a de beauté.

Donner l'idée de la beauté qui eſt commune au Tragique & au Comique, expliquer la beauté qui eſt particuliére à l'un, & la beauté qui eſt particuliere à l'autre.

Mitridate de Racine, & l'Avare de Moliere, même ſujet, l'un traité tragiquement, l'autre comiquement. *Expo-*

Digitized by Google

ser divers beaux endroits de Moliere.

X I.

Chansons, Epigrammes, Lettres.

Une Chanson est une Epigramme qui se chante, le Chant ajoûte beaucoup d'agrément à l'Epigramme.

Les Chansons historiques, ou les Histoires pastorales versifiées & chantées, ce sont quatre degrez d'agrément. 1°. L'Histoire. 2°. Pastorale. 3°. En Vers. 4°. En Chant.

Tous les Auteurs veulent se distinguer par l'éloquence & par la beauté de leurs Ecrits, & faire plus d'impression sur le Lecteur par les expressions ; mais les Auteurs qui empruntent presque toutes leurs forces des peintures & des images, doivent avoir une attention singuliere aux expressions.

Les Lettres ont aussi leur but & leur sorte d'Eloquence ; les Lettres enjouées, galantes, sont des especes d'Epigrammes en Prose.

X I I.

Force de Raisonnement, Force des Images.

Le Physicien, l'Apologiste, le Mora-

 liste,

Digitized by Google

ste, le Politique, l'Historien sensé pour plaire & pour éclairer, employent beaucoup plus la force du Raisonnement que la force des Images.

L'Historien qui n'est qu'agréable, le Romancier, le Tragique, le Comique, le Fabuliste, le Chansonnier, l'Epigraniste, pour plaire & pour persuader, employent beaucoup plus la force qui vient de la vivacité des Images, que celle qui vient de la justesse du Raisonnement.

XIII.

Joindre l'Agréable à l'Utile.

Un Ouvrage est beau à proportion qu'il cause de plaisir actuel; il est estimable à proportion qu'il est utile, c'est-à-dire, propre à procurer des plaisirs futurs; il faut bien observer qu'un Livre, pour être utile, doit être agreable; car s'il n'étoit qu'agréable, il ne seroit point lû, ainsi il ne produiroit aucune utilité; le parfait, c'est de joindre le beau à l'estimable; & pour juger du prix entre deux Ouvrages, il ne suffit pas d'en comparer la beauté, il faut encore en comparer l'utilité; car, à beauté égale, celui qui est d'une plus *grande utilité*, est l'Ouvrage du plus grand prix; entre deux beaux endroits, celui qui inspire plus de

vertu, une plus grande vertu, une vertu de plus d'usage, est le plus précieux.

X I V.

Difference entre beau & joli.

Nous nous servons ordinairement du terme *beau.* 1°. quand l'objet dont nous parlons, nous plaît. 2°. quand il nous paroît grand ou important; au lieu que nous nous servons du terme de *joli*, quand l'objet qui nous plaît nous paroît ou petit ou peu important : une belle maison, une jolie maison; une belle statuë, une jolie statuë; Telemaque est un beau Roman, Dom Quichotte est un joli Roman; belle Histoire, jolie Histoire; belle Fable, jolie Fable; belle Epigramme, jolie Epigramme.

Citer des Exemples.

Les Regles du beau peuvent s'appliquer au joli, ainsi je ne parle que du beau.

X V.

Arrangement convenable.

Le bel arrangement sert beaucoup à la beauté d'un Ouvrage, il y a un arrangement naturel dans les propositions & dans les raisonnemens, qui est trés-propre à

Digitized by Google

operer la persuasion d'intelligence & la conviction ; il y a de même un arrangement dans les Images, qui est très-propre à operer la persuasion de sentiment, & à exciter les passions qui mettent les hommes en mouvement.

Citer des Exemples des Effets de l'arrangement des Propositions, & des raisonnemens dans les Ouvrages d'intelligence, & de l'arrangement des Images dans les Ouvrages d'imagination.

XVI.

Obscur bien éclairci.

Nous appellons beau dans un Discours, ce qui d'abord nous a paru difficile à développer, & qui dans la suite nous paroît tellement éclairci & développé, que nous sentons notre esprit monté de quelques degrez, & en état de voir avec plus d'étenduë & avec plus de clarté, que nous ne voyons, soit les mêmes objets, soit ceux qui y touchent ; ce sentiment nous fait à peu près le même plaisir, que lorsqu'on se sert d'une bonne Lunette d'approche, avec laquelle on voit avec distinction un objet éloigné, & les autres objets voisins, que l'on ne voyoit que confusément sans Lunette ; mais cette sorte de plaisir ne peut gueres se goûter

que dans les Discours éloquens, où l'on découvre clairement, ou la verité, ou la justice, ou le parti le plus avantageux à l'Etat.

Le beau dans la pensée se remarque, 1°. lorsque la pensée obscure se développe, lorsque l'erreur reçûë disparoît pour faire place à la verité; car on aime à voir clair ce qu'on ne voyoit qu'obscurément. 2°. Le beau se fait sentir, lorsque par une nouvelle preuve on apperçoit du grand, où l'on ne voyoit que du mediocre, où lorsque l'on voit petit, ce qui paroissoit grand ou important.

XVII.

Justesse dans la pensée,
Justesse dans l'expression.

Il est certain que tous les gens d'esprit qui lisent, remarquent à cinquante ans des fautes qu'ils ne remarquoient pas à vingt ans, c'est que la raison se perfectionne, & que la raison fait partie du goût.

De-là il suit que le goût se perfectionne & se rafine, à mesure que l'esprit voit plus distinctement, à mesure qu'il sent plus finement, à mesure que par des reflexions délicates, il met de la

distinction entre ses sentimens, à mesure qu'il s'accoûtume à raisonner plus juste, & à s'exprimer plus juste; le faux raisonnement blesse l'esprit juste. L'esprit accoûtumé à l'ordre & à l'arrangement, est blessé par le bon même, lorsqu'il est déplacé. Celui qui est accoûtumé aux bienséances délicates, se trouve blessé de tout ce qui sied mal.

De-là il suit, que plus l'esprit est accoûtumé au clair, au vrai, au convenable, au bienséant, à l'arrangement, ou à la methode, au raisonnement juste & consequent, plus il apperçoit facilement dans les Ouvrages d'esprit ce qui manque, ou de clarté, ou de verité, ou d'arrangement, ou de vrai-semblance, ou de convenance, ou de bienséance, ou de justesse, ou de consequence, & c'est ce qu'on appelle bon goût, discernement délicat & juste.

Des Exemples.

XVIII.

Beauté d'Expression.

Le beau dans l'Expression se confond souvent avec le beau dans les Images: mais cependant il merite d'en être distingué. La beauté dans l'Expression demande une ressemblance la plus exacte

que l'on peut entre la pensée & l'expression, qui est employée pour exprimer en entier, ou l'idée, ou le sentiment dans l'esprit du Lecteur; cela s'appelle tantôt force, tantôt naïveté, les tours de phrases, les allusions, les metaphores, & les autres figures servent beaucoup à perfectionner ces Expressions.

Le commun des Lecteurs est fort sensible à la beauté & à la gentillesse d'Expression, & souvent c'est le plus grand merite de certaines Epigrammes.

XIX.

Difficulté de juger.

Un Ouvrage d'esprit contient divers beaux endroits, & divers endroits défectueux.

Ce qui est beau pour les esprits de la premiere classe, n'est pas toujours senti par les esprits d'une classe inferieure; ce qui est nouveau pour la classe inferieure ne l'est plus pour la classe superieure.

Les beaux endroits eux-mêmes ont des défauts.

Les défauts paroissent plus aux uns qu'ils ne paroissent aux autres, à proportion du degré de connoissance ou d'ignorance, à proportion de l'habitude

Digitized by Google

que l'on a à raisonner faux, ou à raisonner juste, à proportion que ces défauts blessent les mœurs, les coutumes, les préjugez.

De-là il suit, qu'il est très-difficile de comparer un bel Ouvrage avec un autre bel Ouvrage de même genre & de même espece; peu de gens même ont les principes necessaires pour comparer avec justesse les genres entre eux, & les especes entre elles; voilà pourquoi je ris quand je vois des esprits du commun entreprendre de comparer Cinna avec Polieucte, les Horaces avec Sertorius, eux qui n'ont pas assez de lumieres pour comparer avec justesse deux beaux endroits de la même espece.

XX.

Signification des Mots.

La signification de quelques mots devient plus étenduë avec le temps; la signification de quelques autres se rapetisse & se resserre, de-là vient qu'on ne trouve plus de justesse d'Expression où il y en avoit autrefois, & que l'on peut en trouver dans les Langues mortes, là où originairement il n'y en avoit point.

Le beau en Latin est souvent plus beau pour nous, qu'il ne l'a été pour les Con-

paraiſon à l'excellent ; mais il pourra bien arriver que l'excellent d'aujourd'hui ne ſera que mediocre dans deux cens ans, par comparaiſon à l'excellent de ce temps-là.

Nouveauté dans les penſées. Nouveauté dans les expreſſions.

Pour nous faire ſentir du beau dans un Ouvrage, il faut du nouveau ; car ſi les penſées, les expreſſions où il y avoit du beau & du joli pour nos Ancêtres, c'eſt-à-dire, un nouveau agréable, ne nous paroiſſent plus belles, c'eſt qu'à force de les voir repeter aux enfans, aux femmes, au peuple même, à force d'y être accoûtumez, nous n'y trouvons plus rien de nouveau.

De-là il ſuit, que les Ouvrages anciens ont perdu de leur beauté à notre égard, à meſure que nous avons adopté leurs penſées & leurs expreſſions, & que lorſque nous y trouvons encore de beaux endroits, c'eſt qu'ils ne nous ſont pas encore devenus familiers. Le familier ne pique plus, ne réveille plus ; ſur ce pied-là nous pouvons ſoupçonner qu'il y avoit du temps d'Homere, du temps de Demoſthêne, du temps de Ciceron & de Virgile, beaucoup de beautez dans leurs Ouvrages qui ſe ſont évanoüies pour nous ; mais en récompenſe,

 comme

comme leurs Langues ont cessé de vivre, nous y trouvons plusieurs beautez qui n'y étoient point de leur temps.

De-là il suit, que ce qui est mediocre pour la premiere classe des gens d'esprit, pour qui la chose n'est plus nouvelle, sera beau pour les esprits de la seconde classe, pour qui la pensée ou l'expression est nouvelle.

Exemple. Les Ouvrages mediocres de le Noble ont réüssi pour certaines classes d'esprits, &c.

De-là il suit, que les jugemens sur une même Piece de Theatre, doivent être differens selon les diverses classes des esprits qui en jugent, & selon sa nouveauté.

De-là il suit que plusieurs des Exemples du beau cesseront d'être de bons Exemples dans deux ou trois cens ans, parce que les pensées & les expressions auront passé dans l'usage commun & familier, & par consequent elles n'auront plus rien de beau; & puis à l'égard des expressions, elles auront vieilli, & la langue aura tellement changé, que peut-être ne pourront-elles pas être entenduës sans Commentaires; mais nos Successeurs, en se servant des mêmes observations & des mêmes principes, choi-

firont des Exemples tirez des Ouvrages d'esprit de leur temps.

De-là il suit, que ce qui est beau aujourd'hui du côté des pensées pour nos esprits de la premiere classe, ne paroîtra plus que bon sens, que sens commun à la premiere classe des esprits qui vivront dans trois cens ans, c'est que l'esprit humain va en croissant de generation en generation. Je vois avec étonnement & avec plaisir les Ecoliers de 15. ans, bien plus instruits, bien plus éclairez que je n'étois il y a cinquante ans.

De cette augmentation perpetuelle, soit du côté de connoissances, soit du côté de la justesse du raisonnement, & de cette diminution de nouveauté il suit, que je ne dois pas être étonné de trouver présentement moins de beaux endroits, & plus de fautes dans certains beaux Ouvrages, que je n'en trouvois il y a 40. ans.

De-là il suit, que tel Ouvrage, que tel endroit, lorsqu'il fait plaisir à tel ou à tel, a réellement une sorte de beauté pour tel & pour tel.

De-là il suit, que les Ouvrages & les endroits de ces Ouvrages de Theatre, qui font sentir un plus grand plaisir aux personnes les plus éclairées & les plus vertueuses, sont de la beauté la plus pré-

cieuse, & que ce qui plaît aux ignorans, au peuple, aux personnes mal élevées, sans éducation, de mœurs corrompuës, licentieuses, sont des beautez de bas prix; & que ce qui plaît aux Lecteurs d'esprit séditieux, de caractere malin & medisant, n'a qu'une beauté dangereuse & pernicieuse.

De-là il suit que le degré de beauté d'un Ouvrage doit se mesurer par rapport, non au nombre de personnes à qui il plaît, mais aux qualitez estimables des personnes à qui il plaît, & par rapport au degré du plaisir qu'il leur cause; & de-là est venu la distinction du bon & du mauvais goût; mais ce qui est fait pour plaire au bas peuple & qui lui plaît, est-il mauvais? Non, s'il n'y a point de licence & de corruption, il est bon, il est beau pour le peuple.

De-là il suit, que pour éviter les querelles sur le goût à l'occasion de tel Ouvrage, de tel endroit de cet Ouvrage, chacun devroit se contenter de dire, *cela est bien, ou fort beau pour moy*, & non pas fort beau en general, parce que c'est prétendre assujettir les autres à son goût, prétention aussi injuste que si les autres vouloient vous assujettir au leur, & à sentir ce qu'ils sentent, lorsqu'ils ont un grand plaisir à lire tel endroit d'un Ouvrage,

vrage, lorsque vous ne sentez point pareil plaisir en le lisant.

De-là il suit, que comme il y a des Ouvrages qui plaisent quelque temps, & qui cessent de plaire aux mêmes personnes, on peut dire qu'il y a des beautez superficielles & passageres. Je ne les appellerois pas pour cela fausses beautez ; car le plaisir passager qu'elles causent pour n'être pas durable, ne laissent pas d'être vrai & réel.

De-là il suit, que c'est une supposition fausse que de supposer qu'il y a des Ouvrages & des endroits d'Ouvrages d'une beauté absoluë, indépendante, éternelle ; car ce qui est beau pour moi presentement & du dernier degré de beau, ne seroit pas beau pour un homme dix fois plus éclairé & dix fois plus vertueux que moi, cela ne seroit pour lui qu'une verité commune qui ressemble au plat.

Un Ange riroit de mon admiration sur une pareille beauté, c'est que le nouveau qui fait le beau pour moi, ne seroit ni nouveau ni beau, par consequent pour cet Ange. L'admiration est fille de l'ignorance ; & je me souviens d'avoir bien admiré à vingt ans des choses que je n'admire plus du tout.

Il ne faut pas confondre vérité avec convenance : il y a même divers degrez

de convenance, & il n'y a point de degrez à la verité ; il y a de même des degrez de disconvenance en nombre infini, une obscenité sera une convenance pour le bas peuple, & une disconvenance pour des personnes bien élevées.

Naïveté signifie, ce me semble, Peinture ressemblante de la Nature : or il y a des Peintures plus & moins ressemblantes, plus & moins vives, plus & moins nobles, plus & moins complettes.

A l'égard des circonstances naturelles que l'on veut peindre, on les choisit avec plus ou moins de prudence & de justesse par rapport à l'effet que l'Auteur doit en attendre ; mais l'habile sçait choisir le plus beau, le plus joli, le plus riant de ce que peut offrir la Nature.

XXII.

Regles immuables.

En general il y a des regles immuables, sans lesquelles il n'y a point de beau. Il faut de la verité dans les pensées, il faut de la justesse dans les expressions, il faut de la convenance aux lieux, aux temps, aux personnes ; mais l'essentiel du beau c'est la nouveauté : or la nouveauté a un rapport essentiel à ceux pour qui elle est nouveauté ; ainsi l'on voit que cet *essen-*

tiel est veritable, parce que les Lecteurs pour qui le beau est fait, sont des hommes dont la nature est de changer, le même homme change d'âge en âge, & la même nature humaine change de siecle en siecle. Elle a ses âges.

Pour le beau, il faut, ou des veritez nouvelles, ou une nouvelle combinaison de veritez anciennes; il faut dans les expressions un peu de nouveauté, il faut exciter ou des sentimens estimables & nouveaux, où, par une nouvelle combinaison de sentimens déja connus, faire un effet nouveau sur l'ame du Lecteur; il faut, s'il est possible, des expressions nouvelles de ces sentimens. Le vrai, l'estimable, le convenable, la justesse dans les expressions, dans les allusions, & dans les autres figures, tout cela ne plaît qu'autant qu'il y a de nouveauté; & cela me fait croire que la nouveauté est l'essence de la beauté; or la nouveauté est une qualité relative & personnelle; donc l'essence de la beauté est relative & personnelle; ainsi la beauté dépend de la proportion que l'objet qui doit causer un grand plaisir peut avoir avec l'esprit & le cœur de celui qui doit lire le bel Ouvrage.

AVERTISSEMENT.

Pour encourager ceux qui voudroient écrire sur cette matiere, j'ay à leur faire considerer que c'est un grand avantage pour plaire au Lecteur, de n'avoir à leur exposer que les plus beaux morceaux des plus beaux Ouvrages, & même des Ouvrages de toutes les especes differentes, car la varieté plaît; & que c'est un autre grand avantage de n'avoir à raisonner que sur les causes & sur les effets de la beauté & même sur la comparaison de beauté à beauté.

L'HYMEN d'accord avec l'Amour.

UN jour l'Hymen comblé de gloire
De voir sous ses austeres Loix,
Le plus sage de tous les Rois,
S'applaudissoit de sa Victoire.
Il comptoit depuis quelques mois
Cette Victoire fortunée,
Et de ces mois chaque journée,
Chaque instant consacroit ses droits.
Empressemens pleins d'allegresse,

Pour l'Epouse animoient l'Epoux:
L'Epouse avoir même tendresse;
Ils goûtoient le sort le plus doux.
De ce rare & charmant mystere,
Hymen s'attribuoit l'honneur,
Lorsqu'il vit le Dieu de Cythere,
Des Epoux inspirant le cœur.
Que prétends-tu, Dieu témeraire?
S'écria l'Hymen en colere?
Rendre ces deux Epoux heureux,
Répond l'Amour. C'est mon affaire,
Dit l'Hymen; porte ailleurs tes feux;
Retire-toi. L'Amour s'obstine,
Il résiste au commandement.
Hymen le pousse, il se mutine;
Débat entre eux. Dans le moment,
Hymen de l'Amour saisit l'aîle,
Et pour se montrer le plus fort,
Il s'émeut, il tire, il harcelle;
La plume cede à son effort.
O! trop heureuse violence!
Cria le petit entêté,
Hymen, grace à ton imprudence,

Digitized by Google

Me voilà bien mieux arrêté,
Comment veux-tu que je m'envole?
Un ris malin suit la parole,
L'Hymen voit sa faute à l'instant:
Amour, dit-il, plus de querelle;
Le bonheur d'un couple fidelle,
N'en deviendra que plus constant.
L'Amour souscrit à l'alliance,
Par eux le Styx est attesté.
O charmant, ô divin traité,
Qui fait le bonheur de la France!
L'Hymen regne sans deffiance,
Et l'Amour sans legereté.

Bareau Devarabe.

Digitized by Google

DISCOURS prononcé par M... en presence de ses Pere & Mere & d'une assemblée nombreuse de Parens & Amis, le jour de la cinquantiéme année de leur Mariage, avant la Messe solemnelle qu'il celebra à cette occasion.

C'Est un spectacle bien touchant, & tout-à-fait digne de la pieté Chrétienne, de voir la Religion ramener aux pieds des Autels, des Epoux qu'elle y benit autrefois par un Mariage heureux, & l'Eglise, cette tendre Mere, revoir avec joye ses enfans venir après tant d'années lui demander une seconde Benediction, renouveller à ses yeux des engagemens toûjours saints, toûjours respectables, & la prier de porter au Souverain Trône, le juste tribut de leurs hommages & de leur reconnoissance.

Sensibles à une faveur si rare & si précieuse, & fidèles à un devoir si légitime, vous venez icy, mes très-chers & très-honorez Pere & Mere, presenter au Dieu des misericordes un cœur vivement pénetré de ses bienfaits. Vous invitez une Famille Chrétienne à se joindre à vos actions de graces, & témoin moi-

même d'une grande partie de ce que le Seigneur a fait pour vous, vous m'ordonnez de l'en loüer en votre nom, & de prêter mon ministere & ma voix à votre reconnoissance & à votre amour.

Quelle satisfaction pour moi de vous obéïr dans une circonstance si consolante, & de rappeller à votre souvenir des graces que je regarde comme faites à moi-même, & dont je ne puis assez remercier celui de qui vous les avez reçûës. En effet ne semble-t-il pas que le Seigneur ait pris plaisir à vous combler de toutes les benedictions des Patriarches? Longue vie, fécondité, santé presqu'inalterable, graces spirituelles & temporelles.

Dans le moment où vous formiez ce lien sacré, que l'Apôtre appelle honorable, vous lui adressiez sans doute cette Priere que l'Ecriture (a) met dans la bouche de deux saints Epoux: *Faites-nous misericorde, Seigneur, & que nous puissions vivre ensemble jusqu'à la vieillesse dans une parfaite santé.* Vos vœux ont été exaucez, les siecles fournissent à peine quelques exemples d'une union aussi constante & aussi desirable: il est peu d'Epoux mieux assortis pour le tem-

(a) *Miserere nobis, Domine, & senescamus ambo pariter sani.* Tob. 8.

pérament, le caractere, la sympathie, l'humeur, & nous pouvons assurer que cet amour mutuel, qui fait la douceur & la felicité de cet engagement, & qui finit si souvent avec les premiers jours, se soutient encore, & ne s'éteindra qu'avec le dernier soupir.

Vous vous êtes vûs souvent renaître dans vos enfans, dont plusieurs dérobez de bonne heure à la malice & à la corruption du siecle, sont morts dans l'innocence, & semblent ne vous avoir précedez que pour vous préparer par leurs prieres le séjour heureux que vous devez habiter.

Une fille aînée que les dons de la Nature, de l'esprit & du cœur, n'avoient renduë que trop capable de plaire au monde, & par là devenuë plus digne d'être consacrée à J. C. attendrit souvent votre cœur par le regret de sa perte, (a) & tire encore tous les jours de vos yeux des larmes qui font votre consolation & son éloge.

Deux autres, à son exemple, ont choisi la meilleure part, en prenant la qualité d'Epouses d'un Dieu crucifié à toutes les fortunes périssables, & ne cessent de lui demander pour vous les graces de déta-

(a) Morte Religieuse à l'âge de vingt-deux ans dans de grands sentimens de pieté.

 chement

chement & d'abnégation, que vous leur avez procurées.

L'une d'elles (a) qui m'entend, & qui vous voit au pied de cet Autel, imiter l'offrande genereuse qu'elle y a faite d'elle-même, innocemment jalouse du bonheur de ses freres, a desiré de partager avec eux la benediction paternelle sous le Voile sacré. La Nature a reclamé des droits que la Religion respecte; vos entrailles ont été émuës, & vous n'avez pû refuser à cette chere fille une satisfaction si raisonnable; mais par un heureux retour, c'est à ses pieux empressemens que vous devez la consolation de répandre aujourd'hui les derniers efforts de votre Foi dans un lieu Saint, où l'on a tant de fois sollicité le Ciel en votre faveur, de respirer cet esprit de force & de renoncement, si nécessaire parmi des Vierges sages, que la Grace a mieux instruites que l'experience, sur le néant de tout ce qui n'est pas Dieu, & d'apprendre de ces ferventes Epouses l'usage que vous devez faire d'une vie que leurs prieres ont obtenuë.

Vous rendez ainsi, ma très-chere Sœur, benediction pour benediction, votre sainte Communauté, par une effusion nou-

(a) Fille Religieuse qui a souhaité que cette ceremonie se fist dans l'Eglise de son Monastere.

Digitized by Google

velle de sa charité, toûjours ingenieuse & prévenante, fait comme aujourd'hui une espece de fête & de triomphe à celui que les soupirs & les larmes ont, pour ainsi dire, ressuscité, & nous sentons dans cette ceremonie la considération qu'elle a pour le pere & pour la mere.

Vos autres enfans, mes très-chers Pere & Mere, qu'une vocation moins favorables a retenus dans le monde, n'ont rien qui soit indigne de vous, vous avez lieu d'esperer qu'ils feront honneur à l'éducation que vous leur avez donnée: & qu'après vous avoir rendu toute l'obéïssance, tout l'amour, toute la veneration qu'ils vous doivent, ils fermeront respectueusement vos yeux, & seront un jour votre gloire & votre couronne. Que dirai-je des évenemens de votre vie? Une Providence attentive & bienfaisante a toûjours veillé sur vos besoins, & conduit heureusement toutes vos démarches.

Dieu qui dispose tout avec bonté & avec sagesse, a fait servir à votre bien & à votre sanctification les chagrins mêmes & les disgraces inséparables de la condition humaine. Sa main toute puissante vous a mis au-dessus des tribulations qui vous sont arrivées; & cette fâcheuse (a) épreuve qui a paru si long-temps troubler

(a) Long Procès heureusement terminé.

votre repos, & qui a enfin cedé à nos désirs, ne vous avoit été envoyée que pour former votre (*a*) patience & augmenter votre mérite.

Vous avez passé vos jours avec honneur & sans reproche. Des personnes distinguées par leur mérite, leurs Charges, leur naissance, ont bien voulu vous donner part à leur confiance & à leur estime; & c'est avec raison qu'une Famille qui vous aime & qui vous honore, ne peut retenir les mouvemens de sa joye, & vient aujourd'hui comme celle de Tobie, vous féliciter de tous les biens que le Seigneur vous a faits: *Veneruntque consobrini Tobiæ gaudentes & congratulantes ei de omnibus bonis, quæ circa illum ostenderat Deus.* Tob. 11. 20.

Je sens, mon très-cher Pere & ma très-chere Mere, que vous écoutez avec un plaisir secret l'histoire des (*b*) misericordes de Dieu sur vous; mais j'ai des objets encore plus grands à vous proposer, & voici des graces plus interessantes que je montre à votre reconnoissance.

Quelle grace en effet, de trouver dans un si long usage de la vie des motifs si

(*a*) *Probatio patientiam operatur; patientia autem opus perfectum habet.* Jacob. 1. 4.

(*b*) *Et senectus mea in misericordia uberi.* Ps. 91. 16.

 pressans

pressans & des raisons si fortes de la mépriser & de s'en détacher ! De n'avoir point été surpris comme tant d'autres qui sont tombez à vos côtez au milieu des dissipations de la jeunesse, dans l'embarras & le tumulte des affaires, dans les ténebres & l'aveuglement des passions ; & de sçavoir par experience que tout n'est que néant, que vanité & affliction d'esprit ? Oüi, & vous pourriez le dire mieux que moi ; les plaisirs les plus agréables & les plus séduisans, n'ont qu'une fausse douceur & sont pleins d'amertume.

Les richesses & la gloire n'ont rien de réel, & ne descendent point avec l'homme dans le sépulchre. Les amis nous quittent en mourant, & leur foible protection ne nous accompagne pas devant le Juge Eternel. Les enfans mêmes, quelques talens qu'ils puissent avoir, quelque grande que soit leur fortune, ne sont, à proprement parler, un sujet de gloire qu'à proportion qu'ils sont Chrétiens. Enfin quelque honneur qu'il y ait de se trouver à la tête d'une (*a*) Compagnie considerable par elle-même & utile par ses fonctions, on n'y parvient qu'après l'avoir vû mourir, pour ainsi dire, plusieurs fois, & c'est un titre humiliant qui

(*a*) Il étoit le Doyen de sa Communauté.

avertit bien sérieusement qu'on est mortel. Tout passe, tout périt, la vie n'est qu'un instant, & les bonnes œuvres seules nous suivent dans l'Eternité.

Qu'il est consolant pour un Chrétien d'avoir encore le temps de compter avec la misericorde, avant que de paroître au Tribunal de la Justice, de pouvoir expier par une humble & sincere penitence les pechez d'une longue vie, & à réparer tant de fautes inévitables dans les Emplois publics & dans les inquiétudes du mariage; de reconnoître enfin, après avoir long-temps goûté les biens & les meaux, qu'il n'y a rien de grand, rien de solide, rien de necessaire sur la terre, que de servir le Seigneur, & que la veritable sagesse consiste à assurer son salut.

Permettez-moy de vous le dire, mon très-cher Pere, & souffrez avec bonté cette marque essentielle, & peut-être la derniere de mon zele & de ma tendresse; c'est pour vous occuper uniquement de ces importantes veritez que Dieu a refermé pour quelque temps le tombeau (*a*) que la mort avoit ouvert à vos yeux, & sa misericorde n'a peut-être prolongé vos jours que pour vous donner la consolation de venir encore une fois les lui offrir.

(*a*) Il a été malade à l'extremité deux fois depuis un an.

Profitez d'une faveur si singuliere, & ménagez avec un soin infini des momens si courts & si décisifs; préparez à votre famille, non le triste appareil de ces morts déplorables & si communes, qui affligent la foi, allarment la pieté, mais le doux spectacle d'un Juste qui s'endort tranquillement au Seigneur, & (*a*) la joye de vous voir mourir en Chrétien. Acceptez en esprit de sacrifice les infirmitez de l'âge, & les maux par lesquels il plaira peut-être à Dieu de vous purifier; dites-lui comme (*b*) le Prophete Roy: *Ne me rejettez pas, Seigneur, dans le temps de la vieillesse, & ne m'abandonnez pas dans ces jours de foiblesse où l'on ne vit presque plus.*

Consolez-vous dans vos peines avec l'Epouse fidelle que le Seigneur vous a donnée; aimez-la encore plus, s'il est possible, & récompensez par redoublement d'affection & de confiance, son attention continuelle sur vous, & ses soins à vous plaire.

Pour nous qui sommes vos Enfans, reconnoissez ici votre cœur & vos sen-

(*a*) *Cum gaudio sepelierunt eum.* Tob. 14. 16.

(*b*) *Ne projicias me in tempore senectutis; cùm defecerit virtus mea ne derelinquas me.* Ps. 70. 9.

 timens

timens, mes Freres & mes Sœurs, qui m'écoutez) pour nous, contens de ce que vous avez fait pour notre éducation, & charmez d'avoir occasion de vous en témoigner publiquement notre reconoissance, nous ne vous demandons plus rien que votre propre salut; vous avez assez vécu pour nous, ne pensez plus qu'à vivre pour vous-mêmes: laissez-nous pour notre heritage la justice & la paix, & faites-nous recüeillir dans le souvenir de vos vertus une succession mille fois plus précieuse que tous les trésors de la terre. Prenez plaisir à rassembler vos enfans dans votre maison; & avec cette autorité que l'âge, la sagesse, l'experience donnent aux dernieres instructions d'un bon Pere & d'une bonne Mere, répetez-leur sans cesse ces tendres paroles d'un grand Apôtre: (a) *Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres*; gravez dans leur esprit & dans leur cœur ces admirables leçons du saint homme Tobie: (b) *Mes enfans, servez le Seigneur dans la verité, & travaillez à faire ce qui lui est agreable; recommandez avec soin à tous ceux qui vous appartiennent de faire des œuvres de justice & des au-*

(a) *Filioli, diligite invicem.*

(b) *Servite Domino in veritate, &c.* Tob. 14. 5. &c.

mônes, de se souvenir de Dieu & de le benir en tout temps.

Par là vous nous édifierez, vous nous instruirez, vous nous consolerez; & si nous ne meritons pas que Dieu renouvelle votre jeunesse, comme (*a*) celle de l'Aigle, nous le supplierons du moins avec instance qu'il vous fasse éprouver l'heureux sort de ce saint Patriarche, dont le Saint-Esprit à honoré les derniers jours par ce beau Panégyrique. *Le reste de sa vie se passa dans une joye sainte; & ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut dans la paix.* Tob. 14. 4.

Vous mourrez, il est vrai, mais la mort ne vous effacera point de notre cœur; vous y vivrez malgré la révolution des années & l'ingratitude des Enfans de ce siecle.

Votre mémoire sera immortelle & en benediction parmi nous: l'odeur de votre pieté & de vos exemples se conservera cherement dans votre posterité, & nous esperons de la bonté de Dieu qu'on pourra dire de votre Famille ce qu'on disoit de celle du saint Modele, que je ne puis assez vous mettre devant les yeux. *Tous ses alliez & tous ses enfans persevererent avec fidelité dans une bonne vie & dans*

(*a*) Pseaume 16. 25.

Digitized by Google

une conduite sainte, & ils furent aimez de Dieu & des hommes.

Joüissez donc, heureux Epoux, d'une destinée si digne d'envie, remplissez des esperances si douces & si consolantes, & mettez à profit des misericordes si rares & si extraordinaires.

Ce sont les vœux que va porter au Saint Autel le Ministre que vous avez donné à l'Eglise; ce sont les sentimens & les desirs du plus sincere & du plus respectueux ami que vous ayez au monde. C'est la voix, c'est le cœur de votre fils.

LE REMORS.

POEME.

MUse, raconte-moi quelle main vengeresse,
A sçû punir le crime avec tant de sagesse?
Comment elle a tiré du fond de nos forfaits,
Le juste châtiment dont nous sentons les traits:
Jadis, pour arrêter les crimes de la terre,
Jupiter, malgré lui, s'arma de son tonnerre.
Son bras depuis long-temps levé sur des ingrats,

Pouvoit les écrasser ; mais ne les changeoit pas,

Quoi ! des mortels, dit-il, l'audace devient pire !

Sous mes coups redoublez en vain le crime expire.

Si je plonge un forfait dans la nuit du tombeau,

Aussi-tôt de sa cendre il renaît de nouveau !

Que dis-je ? un criminel, dont j'étouffe l'audace,

Trouve cent criminels qui reprennent sa place !

C'en est trop. Détruisons des hommes si pervers ;

Dans son premier néant replongeons l'Univers.

Il retiroit déja sa main toute-puissante,

Quand, pour fléchir son cœur, Minerve se présente.

Pere des Dieux, dit-elle, embrassant ses genoux,

Soyez pour les mortels, plus severe, & plus doux.

N'en est-il pas encor, dont le culte fidele,

Revere la justice, & ne revere qu'elle ?

En punissant le crime, épargnez la vertu :

Que l'injuste survive à l'injuste abatu ;

Et, sans faire gronder si souvent le tonnerre,

Punissez encor mieux les crimes de la terre.

Digitized by Google

Une trop prompte mort est un tourment trop doux,

Pour ceux dont la fureur semble braver vos coups;

Qu'ils vivent ces objets de votre juste haine,

Et que leurs crimes seuls soient leur plus rude peine;

Que l'image sans cesse en soit devant leurs yeux;

L'horreur qu'ils en auront vous vengera bien mieux.

Elle dit: Jupiter fléchi par la Déesse,

Suspend, prête à partir, la foudre vengeresse,

Et livrant le coupable aux remors de son cœur,

Lui fait de ses forfaits sentir toute l'horreur.

Qu'à cet aspect, dit-il, le trouble le saisisse:

Ce qui fit son plaisir doit faire son supplice.

Depuis ce jour fatal tous les crimes divers,

Comme autant de bourreaux accablent l'Univers.

Là du meurtre sanglant la figure effrayante,

Aux yeux de l'assassin sans cesse se présente;

Fuit-il? elle le suit; & dans son triste sort,

Cent fois en un seul jour lui fait souffrir la mort.

Digitized by Google

Ici la trahiſon, ſecretement tramée,
D'un perfide caché trahit l'ame allarmée;
Il montre aux yeux de tous par ſa noire pâleur,
De quels funeſtes traits elle perce ſon cœur.
Plus loin la volupté ſous l'appas des délices,
Livrer ceux qu'elle enchante aux plus cruels ſupplices;
Du dégoût qui la ſuit le dévorant poiſon
A d'éternels regrets aſſervit leur raiſon.
Contre ſon propre Auteur par tout le crime crie;
Tout pourſuit le méchant; en vain la flaterie
Pour de fauſſes vertus l'éleve juſqu'aux Cieux,
La triſte verité lui défille les yeux;
Au milieu des honneurs il ne voit que ſon crime;
On encenſe l'Autel: mais il eſt la victime.

Par l'Abbé Bellet, Profeſſeur de Rhetorique au College de Guyenne.

Digitized by Google

LETTRE écrite de S. Ouën, au Diocèse d'Amiens, le 19. Mai 1726. sur un faite très-singulier.

JE ne sçai, Messieurs, si les suites du fait extraordinaire, arrivé au Bourg de Domard, dans le Diocèse d'Amiens, & que vous avez rendu public, par le moyen de votre Mercure du mois d'Août dernier 1725. meritent aussi de trouver place dans un autre de vos Journaux; je me trouve cependant engagé par les personnes les plus notables de notre Campagne, à vous marquer la continuation de ce même fait, avec quelques circonstances nouvelles & toutes singulieres. Après tout, je ne prétens point vous imposer la moindre necessité de les donner au Public, à moins que vous n'estimiez qu'elles le meritent.

Le sieur de Laffite, Chirurgien de ce Bourg, après avoir mis en œuvre les remedes, que quelques Medecins de notre Province lui avoient indiqués pour déloger, s'il étoit possible, les Perce-Oreilles, qui séjournent dans la tête de

Digitized by Google

son fils, en tenta un nouveau qui consiste dans une expression d'amers, qu'il seringua dans ses oreilles. Ce remede fit d'abord peu d'effet ; mais ne voulant point y renoncer, il crut devoir le fortifier par de nouveaux amers, & y faire entrer une doze d'eau de Mercure. Il en fit l'épreuve le premier Octobre dernier ; & l'ayant continuée pendant six jours, lui & sa femme virent sortir des oreilles de leur enfant, pendant ces six jours, quatre-vingt-deux Perce-Oreilles, outre plusieurs autres qu'on trouva dans son lit ; & il ne s'est presque passé aucun jour jusqu'à la fin de l'Automne, qu'il n'en soit sorti, même pendant l'hyver de temps à autre.

Mais ce qui a paru de plus singulier, c'est que parmi le grand nombre de ceux qui sont sortis en differens temps des oreilles de ce jeune homme, il s'en est trouvé plusieurs qui sont une fois plus gros que ceux qu'on voit sur les fleurs ou dans les fruits ; & un de ces gros l'ayant fait souffrir beaucoup pendant huit ou neuf heures avant que d'arriver à l'orifice de l'oreille, y étant parvenu, le jeune homme, en le prenant, s'en sentit violemment piqué à un doigt, lequel doigt s'enfla dans l'instant, & il s'y

 forma

forma un pus, que le pere, Chirurgien, nettoya le lendemain. Une autre circonstance encore assez remarquable est, que ces insectes sortent de ces oreilles en reculant, ensorte qu'ils font d'abord paroître leur fourche, ou croissant de derriere.

Cependant, parce que le remede des amers avec l'eau de Mercure parut trop violent au sieur Lafitte, & que son fils ne pouvoit le supporter, il a eu recours à d'autres. Un Prêtre du voisinage lui a fait connoître que l'huille de chenevis est mortelle à ces insectes, & effectivement, nous l'avons remarqué par l'experience que nous en avons faite, puisqu'après en avoir touché plusieurs avec cette huille, ils sont morts sur le champ. Il a donc seringué de cette huille dans les oreilles de son fils, desquelles plusieurs sont sortis morts: mais soit que l'huille n'ait pû se répandre dans tous les *sinus*, où ils se trouvent renfermez, ou qu'elle ne soit pas aussi mortelle qu'elle nous a paru l'être, la source n'a point tari. Il a encore soufflé dans les oreilles de cet enfant, de fumée de tabac & de souffre, qui en faisoit, à la verité, sortir; mais comme l'ovation ne se détruit point, malgré tout ce qu'il a pû faire jusqu'à present; ils

se multiplient sans fin. Pendant l'hyver on a appliqué à ses oreilles souvent des morceaux de poires de bon-chrétien & d'autre fruit, pour les attirer, qu'ils mangeoient entierement durant la nuit, & rentroient si subtilement dans les oreilles, qu'il n'étoit presque pas possible d'en attraper, quelque mesure qu'on prit pour cela. En un mot, soit que les parties, par lesquelles ils sortent & rentrent, soient devenues calleuses, il y a déja long-temps qu'il ne les sent plus sortir ou rentrer. Ce jeune homme, qui souffroit peu l'année derniere, & qui ne ressentoit qu'une douleur legere, quand ces insectes sortoient de sa tête, souffre maintenant beaucoup, & éprouve une insomnie presque continuelle. Depuis les commencemens du Printemps, le nombre de ces petits animaux s'augmente de plus en plus; mais un accident imprévû fournit en lui un nouveau spectacle; spectacle bien digne de pitié. En se divertissant avec ses Camarades, il fit une chûte sur une pierre, & s'étant fait une contusion sur le sourcil de l'œil gauche, cette chute a ouvert un nouveau chemin aux Perce-Oreilles, qui sortent en partie presentement par le nez. Cet accident arriva au commencement de Mai.

Digitized by Google

Voilà, Messieurs, en substance les suites de cet évenement surprenant, & qui paroît bien digne de l'attention de Messieurs les Medecins du Royaume, & des personnes qui exercent la Chirurgie. C'est dans la vûe de les exciter à dévoiler, s'il se peut, cette espece de mystere de nature, qu'on m'a engagé à vous communiquer ce détail, vous le donnant dans la plus grande simplicité. Et afin qu'il fasse foi dans l'esprit des personnes qui ne sont pas absolument incrédules, le sieur de Laffite a invité Messieurs les Officiers de la Baronnie de Domard à le certifier. Leur témoignage doit être d'autant moins suspect, qu'ils en sont les premiers témoins oculaires. Je pourrois en citer d'autres, comme des Officiers du Régiment de Mailly, qui faisant battre la Caisse dans le Bourg de Domard, ont eu la curiosité de voir ce jeune homme, & ont eu aussi celle de voir sortir de ces insectes, & d'en emporter pour les montrer à leurs parens ou amis. Il ne me reste qu'à vous prier, si vous faites usage de ce Memoire, de faire l'honneur à Messieurs les Officiers de la Baronnie qui le certifient, de les dénommer, comme vous avez coûtume d'en user toujours avec la plus grande exactitude. Pour

Digitized by Google

moi, en mon particulier, je suis, avec toute la consideration possible,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéïssant Seviteur, de Savoye, Curé de S. Ouën, & Doyen Rural de Vignacourt.

Vous m'obligerez, Messieurs, de vouloir rectiffier ce qui ne vous paroîtra point juste dans les expressions de cette Lettre, supposé que vous en fassiez usage.

Nous, Officiers, Maire & Echevins du Bourg de Domard, Election de Doullens, Diocèse d'Amiens, certifions que le contenu en la Lettre est veritable, pour avoir vû nous-mêmes sortir les Perce-Oreilles, dont il y est fait mention, en foi dequoi nous avons signé audit Domard, ce 29. Mai 1726.
Coffinier. Du Bos. Foubert. Brandicourt. Roussel. Laffite, pere de l'enfant.

A MADEMOISELLE ***

STANCES.

JE voudrois aimer à mon tour,
Je suivrois vos conseils, mais je n'ose m'y rendre :
On a moins de plaisir à ceder à l'Amour,
Qu'on n'a de peine à s'en défendre.

On resout aisément une jeune beauté,
A souffrir des Amans, attentifs à lui plaire,
Et toute la difficulté
Est sur le choix qu'il en faut faire.

Nous laissons toucher notre cœur ;
Il ne faut pas trop nous contraindre ?
Ce n'est pas l'Amour qui fait peur,
Mais les Amans qui sont à craindre,

Si nous faisons des mécontens,
Ils sont la cause de leurs peines ;

Digitized by Google

Et s'il n'étoit point d'Inconſtans,
Il ne ſeroit point d'inhumaines.

Quand, ſoumis à nos pieds, vous venez nous flatter,
D'une ſûre & pleine victoire,
Quel plaiſir de vous écouter !
Quel chagrin de n'oſer vous croire !

A peine ſommes-nous d'accord,
Que vos vœux inconſtans viennent troubler la fête ;
Vous ne pouvez aimer que juſqu'à la conquête,
Nous voulons par malheur aimer juſqu'à la mort.

Ne nous blâmez donc point d'être pour vous trop fieres,
C'eſt vous qui nous y contraignez.
Nous ſouffrons toujours les premieres,
Les rigueurs dont vous vous plaignez.

D'un nouvel Amant qui ſoupire,
D'abord on ſe trouve aſſez bien ;

2. *vol.* Mais

Mais le meilleur ne vaut plus rien;
Dès qu'il a tout ce qu'il desire.

C'est ainsi que j'ai vû trahir,
La jeune Amarillis & la credule Aminte;
Guerissez-moi de cette crainte,
A l'Amour aussi-tôt je consens d'obéïr.

EXTRAIT des Memoires lûs par M. de Reaumur à la derniere Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences.

Mr de Reaumur fit paroître à la fin de 1722. un Ouvrage, dont nous rendîmes compte dans le temps, qui a pour titre: *L'Art de convertir le Fer en Acier, & l'Art de faire des Ouvrages de Fer fondu, aussi finis que de Fer forgé.* Le premier de ces Arts est en usage depuis long-temps dans quelques Pays étrangers; mais on y a eu tant de soin d'en tenir les pratiques cachées, qu'elles étoient restées inconnuës. M. de Reaumur a découvert & publié les principes de cet Art, qui commence à faire des progrès dans le Royaume, & il ne

Digitized by Google

paroît pas qu'il ait trouvé rien à ajoûter aux préceptes qu'il a donnez sur cette importante matiere.

Pour l'Art de faire des Ouvrages de Fer fondu, aussi finis que de Fer forgé, il est absolument nouveau; on trouve tout au plus des traces des tentatives, qui ont été faites pour le découvrir. On le regarda comme devant être d'une grande utilité au Public. Aussi le Czar, attentif à faire passer dans ses Etats tout ce qui pouvoit leur être avantageux, fit traduire l'Ouvrage entier en Langue Russienne, & fit prier M. de Reaumur, de donner les éclaircissemens necessaires à des Russiens qu'il lui envoyeroit pour recevoir ses instructions, s'il vouloit bien en prendre le soin. Cet Art a pour objet de faire à très-bon marché les plus beaux Ouvrages de Fer, d'en executer qu'on n'a jamais osé entreprendre, a cause des sommes qu'ils eussent coûté. Il embrasse tout ce qui a rapport à la décoration exterieure des Bâtimens, & une infinité d'Ouvrages qui servent à en rendre l'interieur plus sûr, & plus orné, comme les Serrures, les Verroux, les Targettes les Feux, les Lustres, &c. Enfin, il donne les moyens de fondre en Fer & en Acier, presque tout ce qu'on a été obligé de fondre en Cuivre jusques ici.

 Nous

Nous donnerons dans le Mercure prochain une ample annonce des Ouvrages de tous ces differens genres qu'on trouve actuellement à Paris. Quoique le Livre que M. de Reaumur publia en 1722. enseigne les pratiques, qui mettent en état d'éxecuter à bon marché tous ces Ouvrages, il a cherché à les rendre encore plus faciles.

Le succès de ses recherches a été tel, qu'elles ont fait vieillir un Art qui ne faisoit presque de naître. Le premier des deux Memoires qu'il lût, donna une idée generale du nouvel Art qu'il doit rendre public; comme ce Memoire n'est qu'un Extrait que le peu de tems de la durée de l'Assemblée a même forcé de resserrer extrêmement, il ne nous est pas possible de le suivre; nous ferons seulement remarquer un des avantages du nouvel Art sur l'ancien. Les Ouvrages de Fer sortent intraitables des moules, les limes, les ciseaux, les burins n'ont aucune prise dessus. M. de Reaumur a enseigné dans son premier Ouvrage, à adoucir par des recuits ces Ouvrages intraitables, au point de se laisser travailler comme ceux de Fer forgé. Dans le nouvel Ouvrage il apprendra des procedez, au moyen desquels les Ouvrages de Fer n'ont plus besoin de ces recuits; ils sont doux, li-

mables, réparables en sortant des moules, comme le sont ceux du Cuivre. Ce ne sont point des experiences faites en petit qui serviront de preuves, on en a d'incontestables dans les Ouvrages de toutes especes que fait fondre journellement une Manufacture considerable, en suivant cette méthode.

Les recherches de M. de Reaumur pour la perfection de son nouvel Art, lui ont aussi valu des Observations de Physique, qu'il n'avoit garde de laisser échapper. Aulieu de les indiquer toutes, il a crû qu'il valoit mieux en choisir une & la détailler. Elle fit la matiere du second Memoire qu'il lût; il avoit pour titre,

Que le Fer est de tous les Métaux, celui qui se moule le plus parfaitement.

Il est bien singulier que le Fer, qui jusqu'icy n'avoit été jetté en moule que pour des Ouvrages grossiers, prenne plus parfaitement les impressions du moule qu'aucun autre métal. On auroit d'autant moins lieu de s'y attendre, qu'il est très-rare que le feu le rende aussi fluide qu'il rend les autres Métaux; quelquefois on le verse si épaix dans les moules, qu'on doute qu'il y puisse entrer; cependant dans plusieurs

circonſtances pareilles M. de Reaumur a obſervé qu'on tiroit des moules des Ouvrages très-nets. Tous les Fondeurs en Cuivre, & dans les autres Métaux, qui voyent pour la premiere fois des Ouvrages de Fer fondu, ſont ſurpris de les trouver ſi parfaits avant d'avoir été aucunement réparez.

M. de Reaumur avoüe, que malgré tout ce qu'il en avoit vû, il n'auroit pû accorder au Fer la qualité de ſe mouler plus parfaitement que les autres Métaux, juſqu'à-ce qu'il eût reconnu qu'elle étoit une ſuite neceſſaire d'une proprieté de ce Métal, qui paroîtra bien étonnnante à tout Phyſicien.

L'Or, l'Argent, le Cuivre, l'Etain & le plomb, étant rendus liquides, ont plus de volume qu'ils n'en ont ſous une forme ſolide. La loi generale qui veut que tout corps ſe dilate à meſure qu'il s'échauffe, le demande. M. de Reaumur a rapporté les expériences neceſſaires pour démontrer que tous ces Métaux ſuivent éxactement cette Loy; deſorte que lorſqu'après avoir été fondus, ils viennent à ſe figer, à ſe durcir, ils diminuënt de volume; le Fer, au contraire, en paſſant de l'état de fluide à celui de ſolide, acquiert du volume. On n'avoit encore obſervé dans la nature qu'un phénomene

de cette espece, l'Eau le fournit; quand elle se durcit, quand elle se glace, elle acquiert du volume; mais ce phénomene fait l'admiration & l'embarras des Physiciens; & comme M. de Reaumur l'a fait remarquer, si on avoit besoin d'en trouver un pareil, il n'y a guéres d'apparence qu'on eût été le chercher dans le Fer. Il promet de donner l'explication de la cause de cette dilation du Fer dans un autre Mémoire, il s'est contenté dans celui-cy de la prouver par des experiences incontestables, telles que celles-cy, que le Fer en masse surnage le Fer fondu, comme la glace surnage l'eau. Que dans un Creuset qui est simplement rempli de Fer fondu, quand le Fer vient à se figer, qu'il s'éleve au-dessus des bords de ce Creuset, le contraire s'observe dans les autres Métaux.

Or dès que le Fer se gonfle pendant qu'il se fige, & qu'au contraire les autres Métaux se condensent, il est évident qu'il se doit mouler plus parfaitement; ces derniers fuyent les traits du moule dans lequel ils ont été coulez, pendant que le premier les va chercher. L'effort qu'il fait pour acquerir du volume, produit un effet semblable à celui de la main qui presse un cachet sur de la cire d'Espagne.

M. Geoffroy le cadet, lut dans la même Assemblée un Mémoire avec ce titre: *Differens moyens d'enflammer, non-seulement les Huilles essentielles, mais même les Baumes naturels, par les Esprits acides.*

LEs premiers qui ont parlé de produire de la flamme par le simple mêlange de deux Liqueurs froides sont, Beccher & Borrichius. Ces Auteurs ont publié qu'on allumoit l'Huille de Terebenthine, qui est une Liqueur Sulphureuse, avec les esprits acides des Mineraux, tels que les Eaux-fortes & l'Huille de Vitriol.

Ces experiences ayant été tentées plusieurs fois inutilement par les Chimistes, passerent pour suspectes. Cependant Mrs. Tournefort & Homberg firent voir à l'Academie, l'un en 1698. & l'autre en 1702. que l'Esprit de Nitre bien déflegmé, allumoit les Huilles essentielles des Indes Orientales, telles que celles que l'on tire des Bois de Sassafras, de la Canelle & du Gerofle.

Dans un Discours de Chimie, fait au Jardin des Apoticaires en 1706. M. de Rouviere le fils, en repetant les mêmes

Digitized by Google

experiences en découvrit de nouvelles. Entr'autres il alluma l'Huille Fetide, tirée du Bois de Gaïac, en y versant de fort Esprit de Nitre. Cette Experience a cela de singulier, qu'il s'éleve du fond du verre un corps spongieux tout embrasé, qui fait un fort bel effet.

M. Geoffroy le cadet aïant souvent occasion de renouveller toutes ces Experiences pour des personnes de consideration, s'attachoit à tirer un Esprit de Nitre assez déflegmé, ou une Eau forte assez puissante pour faire réüssir ces sortes d'operations, qui sont assez sujettes à manquer.

Il avoit aussi en vûë d'enflammer de cette maniere l'Huille de Terebenthine; puisque c'étoit ce qui avoit donné occasion à toutes ces recherches. Cette Huille en effet doit avoir la même proprieté que nos Plantes d'Europe, & celles d'Asie, qui sont toutes sulphureuses

Comme il s'agissoit d'avoir un Esprit de Nitre ou une Eau-forte, dont l'action fust assez vive pour produire cet effet d'une maniere sûre, il en fit differentes préparations, parmi lesquelles il choisit les plus sûres & les plus commodes.

L'esprit de Nitre qui lui parut le plus propre à ces sortes d'Experiences, fut

Digitized by Google

celui qu'il retira d'une distillation où il avoit mêlé une livre de forte Huille de Vitriol sur trois livres de salpêtre. Quoique cet Esprit allume assez vivement les Huilles essentielles des Plantes Aromatiques des Indes, il ne produisoit point le même effet avec l'Huille de Terebentine.

M. Geoffroi jugeant qu'il n'y avoit point de préparations qui pussent rendre son Esprit de Nitre plus déflegmé, fit attention que Becher disoit avoir fait son experience avec l'Huille de Vitriol. Et comme ces deux Acides, pris chacun à part, n'avoient point encore réüssi à allumer l'Huille de Terebentine, M. Geoffroy essaya de les joindre ensemble.

Il fut fort satisfait de cette épreuve, car le feu prit sur le champ à la matiere. Il répeta depuis fort souvent cette experience avec le même succès.

En étant venu là par ses propres recherches, il trouva dans un Recueil d'Observations Chimiques de M. Hofman, célebre Chimiste de Hall en Saxe, une préparation d'Esprit de Nitre, faite à peu-près comme celle de M. Geoffroy, mais dans une autre proportion, qui allume tout seul l'Huille de Terebentine.

Pour tirer cette espece d'Eau-forte, on prend demi livre de Salpêtre rafiné,

bien ſec, & autant d'Huille de Vitriol très-rectifiée, que l'on mêle enſemble dans une cornuë de verre, & que l'on fait diſtiller à un feu de ſable très-doux. Cette Liqueur acide differe des autres Eſprits de Nitre, en ce que ceux-cy exhalent des vapeurs rouges qui ſont particulieres au Salpêtre, au-lieu qu'elle en répand de blanches.

Il falloit s'aſſurer de la verité de cette préparation; car la Chimie ne s'eſt perfectionnée qu'en vérifiant avec ſoin des operations annoncées quelquefois trop legerement; ce qui n'a pas peu contribué à la débarraſſer d'une infinité de faits ou faux ou déguiſez.

M. Geoffroy entreprit donc de tirer un Eſprit de Nitre, à la maniere de M. Hofman, & il y réüſſit. Cet Eſprit allume l'Huille de Terebentine d'une maniere plus prompte que ne le dit l'Auteur même; puiſque, ſelon lui, il faut un peu de temps & le ſecours de quelque agitation pour faire prendre feu à la matiere; au lieu que M. Geoffroy produit la flamme ſur le champ en verſant cet Eſprit ſur l'Huille de Terebentine.

Il rapporta enſuite toutes les autres differences qui ſe trouvent entre les Experiences de M. Hofman & les ſiennes. Le Chimiſte ne réüſſit qu'en mettant les

Digitized by Google

deux Liqueurs au poids d'une once chacune dans des bouteilles larges & évasées, & M. Geoffroy les a faites à une petite dose, telle que celle d'un gros dans un verre pointu. Il convient pourtant que les operations sont plus brillantes quand on les fait en grand dans un vaisseau haut & large ; & c'est ainsi qu'il les a executées en plein air dans la Cour du Louvre. L'Huille de Terebentine prit feu si subitement, & avec une telle explosion, qu'on en fut extrêmement surpris.

M. Hofman outre l'Huille de Therebentine, n'allume avec son Esprit aucunes des Essences de nos Plantes d'Europe, M. Geoffroy alluma l'Huille de Geniévre, l'Huille qu'on tire de la distillation des Plantes Vulneraires ; il réussit de même avec l'Huille de Citron & plusieurs sortes d'Essences. Bien plus, il n'a pas besoin de ces Essences, puisque par son mêlange d'Esprit de Nitre & d'Huille de Vitriol, il embrase la Terebentine elle-même & les Baumes naturels qui coulent des Plantes.

ROQUILLART ET PICQUE, PLAIDANS.

EPIGRAMME.

DEux Chicaneurs, hagards, de maigre trogne,
Vieux ennemis, le deux de l'an nouveau,
Avec presents s'en alloient à Valogne;
L'un bien muni d'un Porc, l'autre d'un Veau.
J'aurai raison moyennant ce morceau,
Dit *Roquillart*, contemplant sa Genisse;
Si je ne gagne en donnant tel Pourceau,
Morgué, dit *Picque*, il n'est plus de justice.

OBSERVATIONS sur la Colomne antique de Cussy en Bourgogne. Par M. de Mautour.

IL est assez surprenant que de tous ceux qui ont décrit la France ou ses Antiquitez, aucun n'ait jamais fait mention de cette Colomne. Cependant après l'avoir vûë & examinée moi-même sur les lieux en 1722. j'ay crû qu'elle méritoit d'être connuë par le dessein que l'on m'avoit envoyé, & que j'ay com-

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

muniqué au R. P. Dom Bernard de Monfaucon. J'en donnai en 1724. une explication que j'avois faite, telle que les Mémoires que j'ai recueillis & mes conjectures m'ont fourni, n'y ayant aucune inscription qui puisse apprendre le sujet & l'époque de ce Monument, c'est peut-être la raison pour laquelle l'on n'en avoit point vû jusqu'à present de Description publique. Voici cette Colomne gravée en taille-douce:

Le Village de Cussy ou Cussey la Colomne, *Cusseium de Colomna* en Bourgogne, ainsi nommé pour le distinguer de Cussy le Châtel & de Cussy les Forges, dans la même Province, est situé dans un Pays rempli de Bois & de Montagnes, à une petite lieüe du Village d'Ivry, passage de la Diligence de Châlons à Paris, à deux lieuës de la Montagne de S. Romain, à pareille distance de celle de la Rochepot, & environ à cinq lieuës de la Ville d'Autun.

Au sortir du Village de Cussy, à deux portées de mousquet, l'on apperçoit cette Colomne qui s'étend sur la droite jusques à des terres labourables que l'on nomme les Chaumes d'Avenet, & qui bordent une chaîne de Montagnes, sur le penchant de laquelle il y a un Bois appellé le Bois du Deffend.

Cette Colomne étoit beaucoup plus élevée qu'elle n'est à present ; parce que le temps en a détruit une partie par le haut. Mais en ce qui subsiste encore, elle a trente pieds environ de hauteur. Elle est composée de quatre principales parties. A les examiner chacune en détail, l'on voit que les ornemens & les proportions de l'Architecture ont été assez observez par rapport au temps de la construction de ce Monument ; car à considerer les Colomnes antiques & isolées que le temps nous a conservées, comme celle de Pompée à Alexandrie, celle de Trajan & de Marc-Aurele à Rome, & de Théodose à Constantinople, on verra que celle de Cussy est un Ouvrage assez singulier & peu conforme au goût de la belle Antiquité.

Mais sans entrer dans la discussion de cette difference, je remarquerai seulement que la premiere Piece de ce Monument consiste en une baze ou un socle massif, nud & quarré, ayant quatre faces égales, un peu concaves, & terminées aux angles par quatre pans couppez. La seconde partie au-dessus est le pied d'estal. C'est une grande pierre octogone, ayant huit faces égales, qui sont autant de niches, dans chacune desquelles il y a une Figure en bas relief, que les inju-

tes du temps ont un peu effacées. Ces Figures au nombre de huit répresentent des Divinitez Payennes avec des attributs. L'on croit appercevoir Saturne ayant les mains enchaînées, Hercule, Jupiter, Junon, Pallas, Hebe qui presente à manger à l'Aigle de Jupiter, & ayant un Casque en tête pour désigner qu'elle avoit épousé Hercule, Adonis ayant un Chien à ses pieds, & Venus distinguée par une Coquille qu'elle tient dans chaque main, nommée par les Latins Venus Marine, & par les Grecs Anadyomene. Sur ce Pied-d'Estal est posée une Corniche en saillie, d'un bon goût d'Architecture. Elle est composée de son architrave & de sa frise, ornée de modillons en consolles & de rosettes entre-deux.

Enfin sur cette Corniche est une baze attique réguliere, accompagnée d'un plinthe à huit pans coupez, sur lequel est élevé le fût de la Colomne qui est composé de plusieurs pierres jointes l'une sur l'autre. Sur les premieres est une espece de Mosaïque ornée de fleurons quarrez disposez en lozanges. Celles qui suivent sont sculptées en écailles de poisson ou feüilles de Lierre renversées. Au dessus de la derniere de ces pierres on voit deux troux où il y avoit des cram-

Digitized by Google

pons de fer pour lier & en attacher d'autres qui achevoient toute la hauteur du fût de la Colomne, lequel ayant deux pieds de diametre, devoit avoir, selon les regles de proportion, vingt pieds de hauteur, sans compter le reste de l'Ouvrage.

Dans le Cimetiere de la Paroisse l'on voit une partie d'une grande & large pierre qui a été transportée depuis longtemps, & que par la Tradition du Pays on croit avoir servi de chapiteau à la Colomne. Ce qui en fait douter, c'est que l'on n'a jamais vû de Colomne antique ainsi terminée, à moins que cette pierre n'ait été employée pour couronnement à tout l'Ouvrage & au-dessus même du chapiteau ; ce qui le fait juger, c'est qu'elle est figurée comme une Coquille renevrsée, ayant huit especes de canelures, quatre grandes & quatre petites, disposées comme des égoûts pour écouler les eaux, & dont chaque côté & tout le diametre répondent à l'applond & au renfoncement des quatre faces concaves & ainsi qu'aux quatre pans coupez de la premiere baze. C'est ce que l'on peut voir dans le Dessein gravé dans les Antiquitez du R. P. de Montfaucon, T. II. du Supplement.

J'ajoûte à ces Descriptions les circonstances

tances suivantes dont j'ay été informé par M. Cottin, Curé de Monceau, du voisinage de Cussy & autres. Au pied de la Montagne où est le Bois du Deffend & dans les Chaumes d'Avenet dont j'ay parlé, ainsi que dans un Champ défriché depuis quarante ans au bas du Village de Monceau, situé sur une hauteur, à un quart de lieuë de la Colomne, l'on a trouvé & l'on trouve encore en labourant la terre ou en la creusant pour faire des Fourneaux, plusieurs Tombeaux de pierre pleins de cendres ou d'Ossemens humains & quantité de Médailles Romaines du haut & du bas Empire, mais beaucoup plus de ce dernier.

En l'an 1700. deux Gentilshommes de Bourgogne ayant eû la curiosité d'aller visiter la Colomne de Cussy, firent foüiller la terre aux environs par des Païsans. Ils découvrirent plusieurs Ossemens de corps humain, des Médailles antiques & des Figures de bronze de la hauteur de quatorze poulces. Ces Figures qui étoient des Dieux Lares ou Domestiques, dont ils ne connoissoient point le mérite, furent envoyées à Paris à un Brocanteur qui les acheta pour les revendre & l'on n'a pas sçû ce qu'elles sont devenuës. C'est ainsi que l'ignorance d'un côté, & de l'autre l'avidité du gain, lais-

ſent échaper ſouvent des curioſitez qui ſerviroient à l'Hiſtoire antique.

En 1703. Un Magiſtrat du Conſeil, qui a une Terre dans le voiſinage de Cuſſy, eut auſſi la même curioſité. Il fit ouvrir & creuſer la terre au pied de la Colonne. L'on trouva à quatre ou cinq pieds de profondeur, trois Tombeaux de pierre, qui renfermoient des oſſemens de corps humains tout entiers, ayant au-deſſus de leur tête des Médailles Romaïnes. L'on trouva auſſi dans la terre la lame d'une épée antique de la longueur de deux pieds, une garde de cuivre, des eſpeces de boucles de ceinturon de métal, des miroirs d'acier, & beaucoup d'autres choſes.

De toutes ces circonſtances que je viens de rapporter, que peut-on conclure, ſinon qu'il faut qu'il y ait eu autrefois dans la Plaine de Cuſſy, une Bataille qui ait donné occaſion au vainqueur d'élever cette Colonne, qui ſubſiſte encore aujourd'hui en partie.

Pour tâcher d'en découvrir le ſujet, il eſt à remarquer que dans le nombre des Médailles que l'on a trouvées, il y en a beaucoup plus de celles du bas Empire, qui repreſentent les Empereurs Gallien, Claude le Gothique & Tetricus. Or au défaut d'inſcription, & en

conciliant ces Médailles avec l'Histoire, l'on peut déterminer le sujet & l'époque de ce monument, qui doit être du milieu environ du troisiéme siecle, tems auquel l'Architecture & la Sculpture n'avoient pas encore dégeneré; mais aussi qui précedoit celui auquel le goût Gothique avoit commencé à s'établir, ensuite de l'irruption generale des Barbares dans l'Italie & dans les Gaules.

On sçait que sous le regne de Gallien, l'Empire Romain fut divisé & possedé par plusieurs Usurpateurs, surtout dans les Gaules. Car l'an 257. de l'Ere Chrétienne, après la mort de Posthume tué à Mayence, Lollien, Marius, Victorin, Tetricus, du vivant même de Gallien, usurperent le titre d'Empereur, & ce fut vers la fin de la même année, que Tetricus prit la pourpre à Bordeaux, & se rendit maître d'une grande partie de la Gaule.

L'année suivante 268. Gallien fut tué devant Milan. Claude lui succeda, & fut élû à Pavie en 269. Il regna un peu plus de deux ans, suivant l'opinion la plus commune des Historiens.

Dès le commencement de son Regne, les Gots, avec une Armée formidable, vinrent piller & ravager la Thrace, la Macedoine & l'Illirie. Avant que ces

Barbares eussent penetré dans les Provinces qui confinent l'Allemagne, du côté de l'Italie, Claude se mit en devoir de les aller combattre ; & voulant passer par l'Allemagne, dont les Peuples, toûjours ennemis des Romains, s'opposerent à son passage, il les vainquit & les défit entierement proche le Lac de Garde, à l'entrée de l'Allemagne, ainsi qu'il est rapporté par Aurelius Victor, Auteur du quatriéme siécle. Cette premiere Victoire merita à Claude le titre de Germanique, avec celui de Gothique, comme on le remarque sur ses Médailles. Ainsi poursuivant sa route, & étant parvenu à la tête d'une Armée victorieuse, jusques dans les Provinces que les Goths ravageoient, il les défit proche de la Ville de Naissus dans la haute Mœsie.

Mais durant cette expedition, la Ville d'Autun, qui étoit dans le parti de Claude, & toujours fidelle aux Romains, se revolta contre Tetricus, qu'elle regarda comme un Usurpateur. Elle appella Claude à son secours. Ce Prince, plein de valeur, & qui se préparoit à combattre ailleurs pour la gloire de Rome, ne put venir en personne au secours d'Autun & des Autunois.

Zonare rapporte que cet Empereur, ayant appris l'irruption des Goths, &

le Senat déliberant s'il falloit qu'il marchât contre eux ou contre Tetricus (qu'il faut lire ainsi dans Zonare, au lieu de Posthume, qui étoit mort pour lors, suivant la correction de M. Tristan de saint Amant & de M. de Tillemont.) Ce Prince répondit, que la guerre de Tetricus étoit veritablement la sienne, mais que celle contre les Goths étoit celle du Public & de l'Empire Romain, dont il préferoit l'interêt au sien propre.

Cependant Tetricus assiegea la Ville d'Autun : ce Siege dura l'espace de sept mois, pendant lequel les Habitans souffrirent tout ce que la famine a de plus affreux, & furent enfin contraints de se rendre. C'est un fait que l'on apprend, quoique succinctement, d'Eumenius dans son Panegyrique à Constantin, au nom des Habitans d'Autun, où en lui parlant de Claude, il lui dit. *Atten le, quaso, quanti sit, Imperator, quod Divum Claudium parentem tuum, ad recuperandas Gallias primi sollicitaverunt, expectantesque ejus auxilium, septem mensibus, clausi, & omnia inopiæ miseranda perpessi, tum demùm irrumpendas rebellibus Gallicanis portas reliquerunt; cùm fessi observare non possent.* C'est dommage que cet Orateur, ou quelque Historien, ne nous ait rien appris du détail de ce Siege, mais

 ayant

ayant duré l'espace de sept mois, il est à présumer, qu'il y eut pour traverser ce Siege des actes d'hostilité ou une bataille, entre ceux du parti de Claude, & ceux du parti de Tetricus, dans la Plaine de Cussy, à cinq lieuës d'Autun, & que l'un de ces deux partis victorieux de l'autre, a fait ériger cette Colonne. Car, soit qu'un secours soit venu, ou par ordre de Claude, ou par ordre du Senat, peut-on douter que des Legions Romaines, qui étoient préposées pour la garde des frontieres des Gaules du côté de l'Allemagne & du Rhin, ne se soient jointes au Peuple Autunois, Alliez des Romains, & dont la contrée, jadis celle des Eduens, comprenoit le territoire de Cussy & des environs; & puisque, selon les termes de l'Orateur Eumenius, les Habitans d'Autun furent contraints de livrer leur Ville aux rebelles Gaulois, *rebellibus Gallicanis portas reliquerunt.* Il faut croire que ce fut Tetricus qui fut le vainqueur du parti opposé, dans la Plaine de Cussy, où l'on fit construire cette Colonne comme monument de sa victoire, & que quelques-uns de ses Generaux, qui avoient peri dans le combat, furent inhumez au pied de la Colonne, ainsi que beaucoup d'Officiers & de Soldats, dont on voit les tombeaux répan-

 dus

lus en plusieurs endroits aux environs de la Colonne.

On sçait que Tetricus survêquit Claude de beaucoup, & que son Regne dura l'espace de dix ans, au bout desquels s'étant soumis volontairement à l'Empereur Aurelien après la défaite de Zenobie, cet Empereur lui donna le Gouvernement des plus grandes Provinces d'Italie, & le traita toûjours avec honneur. Il fut même deifié après sa mort, comme on le voit dans ses Médailles, par le Senat. Ainsi ce monument de la Colonne de Cussy aura subsisté toûjours, comme une marque publique des premieres victoires de Tetricus dans les Gaules.

Peinture Poëtique du Poëte Lainez.

UN Ruisseau m'endormoit en tombant dans la Seine,
Mille oiseaux m'éveilloient & ranimoient ma veine,
Une aurore naissante éclairoit un chemin,
D'où le Zephit & Flore avec leur douce haleine,
Faisoient neger sur moi la Rose & le Jasmin:

J'apperçus tout-à-coup la Beauté que j'adore,
J'oubliai les Ruisseaux,
Je n'oüis plus d'Oiseaux,
Je ne vis plus de Flore,
De Roses, de Jasmins, de Zephir, ni d'Aurore.

LETTRE écrite de Paris, par M. Sully, le 15. Juin 1726. aux Auteurs du Mercure de France, sur les Longitudes.

VOus avez déja annoncé dans vos Mercures de Decembre & d'Avril, un petit Ouvrage que j'ai donné au Public, sous le titre de Description abregée d'une Horloge d'une nouvelle invention, pour la plus juste mesure du temps sur mer, avec une Dissertation sur la nature des tentatives pour la découverte des Longitudes dans la Navigation, qui se vend chez *Briasson, ruë S. Jacques*; on en a donné un Extrait dans le Journal des Sçavans au mois de Juin, & peut-être en verra-t-on bien tôt un autre dans les Journaux de Trevoux.

J'ai donné cette Description au Public, dans le dessein de satisfaire la curiosité

des personnes ingenieuses, sur une invention qui pourra n'être pas indifferente pour l'utilité publique ; & comme je sçai que les Auteurs sont assez sujets à s'aveugler sur leurs propres inventions, j'ai pris le parti d'exposer le plutôt que j'ai pû ce que j'ai executé à la critique des Sçavans sur ces matieres, dans la vûë de profiter des lumieres qu'on pourra me donner, ou de répondre aux objections qu'on me pourroit faire.

Entre les obstacles qui pourront encore s'opposer au succès que j'ai quelque lieu d'esperer, ce n'en est pas le moindre que les préjugez, qui sont si fort répandus dans le monde, contre la possibilité de trouver les Longitudes en mer par quelque moyen que ce soit. On ne trouve presque par tout, que des gens qui mettent au pair, la recherche de la Quadrature du Cercle de la Pierre philosophale, du Mouvement perpetuel, & des Longitudes ; & on ne rencontre que rarement ceux qui sçavent distinguer les principes sur lesquels roulent chacune de ces recherches. On a vû, dit-on, nombre de fous & d'ignorans dans la poursuite de pareilles découvertes, & toujours sans succès ; pourra-t-on se mettre dans l'esprit, que des gens sensez & capables de faire quelque chose d'utile, donnent dans ces

sortes d'entreprises chimeriques & ridicules? Il n'est pas aisé de déraciner ces préjugez de l'esprit de ceux qui en sont imbus de bonne foi, & on ne peut pas en conscience exiger des honnêtes gens, qui ne sont occupez que de leurs affaires, ou de leurs plaisirs, d'apprendre de propos deliberé, ce qu'il leur faudroit sçavoir pour entendre seulement une proposition de cette nature, & pour en juger.

J'ai donné dans ma Dissertation quelques éclaircissemens sur cette matiere, qui pourront faire plaisir à ceux qui ne sont pas au fait de la question, & qui tendent à affoiblir les préventions mêmes les mieux fondées, contre la possibilité de la chose; peut-être feront-ils leur effet: mais à present, Messieurs, je crois mieux faire; je viens muni d'une autorité, qui justifie à la fois & mes recherches & mes raisons.

J'ai sçû depuis long-temps, que l'Angleterre & la Hollande avoient proposé des récompenses considerables pour la découverte des Longitudes sur mer, & j'ai cité autant que j'en sçavois, page 21. de mon Livre; mais ce n'est que depuis peu que l'Acte du Parlement d'Angleterre fait à ce sujet, m'est tombé entre les mains. Je l'ai traduit en François, &

je vous l'envoye, Messieurs, pour que vous l'inseriez, si vous le voulez bien, dans votre Mercure.

Les motifs énoncez dans cet Acte, me paroissent suffisans pour persuader ceux qui ne le sçavent pas déja, que la recherche des Longitudes n'est pas une entreprise ridicule, & les sages & genereuses dispositions qu'on y voit ne sont pas moins propres pour encourager ceux qui travaillent à cette recherche avec connoissance de cause. Au reste, je ne doute pas, Messieurs, que les Curieux ne vous sçachent gré de la publication de cette Piece, qui fait honneur au Gouvernement de l'Angleterre, & qui merite d'être imitée par toutes les autres Puissances maritimes. Je souhaite du moins qu'elle donne lieu à quelque Sçavant, de vous communiquer les particularitez de ce que les Etats, ou les Amirautez d'Hollande ont fait sur ce sujet. Ce seroit faire honneur à ce sage & florissant Etat. Je suis, &c.

Digitized by Google

Anno duodecimo.

ANNÆ REGINÆ.

Acte de Parlement, pour récompenser publiquement quiconque découvrira la Longitude en mer.

DAutant qu'il est bien connu à tous ceux qui entendent bien la Navigation, que rien n'y manque tant, ni n'est autant desiré sur mer que la découverte de la Longitude pour la sureté & pour l'expedition des Voyages, & pour la conservation des Vaisseaux & la vie des hommes: & dautant que suivant le jugement d'habiles Mathematiciens & Navigateurs, plusieurs methodes ont été déja découvertes, vrayes dans la Theorie; quoique difficile dans la pratique, dont il y en a quelques-unes, lesquelles il y a lieu d'esperer qu'elles pourront être perfectionnées, quelques autres peut-être déja découvertes, qui pourront être proposées au Public: & dautant qu'une telle découverte seroit d'un avantage particulier au Commerce de la Grande Bretagne, & feroit honneur à ce Royaume; mais, qu'outre la grande difficulté de la chose en ellemême, soit faute de quelque récompense publique proposée pour un Ouvrage si utile & si avantageux, soit faute d'argent pour faire les épreuves & les experiences necessaires, que les inventions jusqu'ici proposées n'ont pas été assez perfectionnées; pour ces causes, soit ordonné par l'au-

l'autorité de la Reine, & de l'avis des Seigneurs Spirituels & Temporels, & des Communes assemblées en Parlement, que les personnes cy-après nommées, soient constituées Commissaires perpetuels pour la découverte des Longitudes en mer, & pour examiner, essayer, & juger de toute invention ou proposition qui leur pourra être fait. Sçavoir :

1. Le Grand Amiral de la Grande Bretagne, ou le premier Commissaire de l'Amirauté.

2. L'Orateur de la Chambre des Communes.

3. Le premier Commissaire du Commerce.

4. 5. 6 Les trois Amiraux des Escadres, Rouge, Blanche & Bleuë.

7. Le Directeur de la Maison nommée de la Trinité.

8, Le Président de la Societé Royale.

9. L'Astronome Royal de l'Observatoire Royale de Greenwich.

11. 12. 13. Les trois Professeurs de Mathematique, Savilien, Lucasien, & Plumien, des Universitez d'Oxford & de Cambridge.

13. Les Comtes de Pembroc & de Mongomery.

14. Phillippe, Lord, Evêque de Hereford.

15. George, Lord, Evêque de Bristol.

16. Thomas, Lord Trevor.

17. Le Ch Thomas Hanmer, Baronet.

18. François Roberts, Ecuyer.

19. Jacques Stanhope, Ecuyer.

20. Guillaume Clayton, Ecuyer.

21. Guillaume Lowndes, Ecuyer.

Soit ordonné par l'autorité susdite, qu'un nombre de ces Commissaires, qui ne sera pas moindre que cinq, aura plein pouvoir de joüir & recevoir toute proposition qui leur sera

faite pour la découverte des Longitudes en mer.

Et lorsque les Commissaires seront assez satisfaits de la probabilité d'une telle découverte pour la juger digne qu'on en fasse l'expérience, ils le certifieront sur leurs signatures aux Commissaires de la Marine, avec le nom de l'Auteur & la somme que lesdits Commissaires pour les Longitudes jugent devoir être avancée pour faire les experiences proposées, laquelle somme pourvû qu'elle n'excede pas (a) 2000. livres Serlings, le Trésorier de la Marine est requis par l'autorité de ce present Acte, de payer à vûë du Certificat ratifié par les Commissaires de la Marine, ce qui leur est aussi enjoint de faire par l'autorité susdite.

Il est de plus ordonné par la même autorité, qu'après telles experiences faites, les Commissaires nommez par cet Acte, à la pluralité des voix, déclareront & détermineront jusqu'où la chose expérimentée s'est trouvée praticable & jusqu'à quel degré de justesse.

Il est de plus ordonné par la même autorité que pour suffisamment encourager ceux qui pourront tenter utilement la découverte des Longitudes, la personne qui y aura réüssi ou ses ayans cause, auront droit aux récompenses suivantes; scavoir,

A la somme de (b) 10000. livres sterlings, si la méthode trouvée sert à déterminer la Longitude à un degré près d'un grand cercle, ou à 60. milles Geographiques près.

A la somme de (c) 15000. liv. sterlins, si la

(a) 2000. livres sterlins à 15. francs la livre sterlings, font 30000. liv. de France.

(b) 130000. liv. de France.

(c) 225000. livres de France.

méthode trouvée sert à déterminer la Longitude à deux tiers de cette distance ou à 40. milles Geographiques près.

Et à la somme de (*b*) 20000. liv sterlings, & la méthode trouvée sert à déterminer la Longitude pour la moitié de cette distance ou à 30. milles Geographiques près.

La moitié de chacune de ces sommes respectives sera payée aussi-tôt que les Commissaires cy-dessus, ou la pluralité d'eux conviendront, que la méthode trouvée s'étende à la sureté des Vaisseaux, à la distance même de 80. milles Geographiques près des Côtes, qui sont les lieux où il y a le plus grand danger, & l'autre moitié sera payée lorsqu'un Vaisseau aura par l'ordre desdits Commissaires fait un Voyage sur l'Ocean, de quelque Port de la Grande Bretagne à quelqu'autre Port de l'Amerique, au choix desdits Commissaires, sans avoir par ladite méthode perdu la Longitude au-delà des limites cy-dessus prescrites; & ces sommes seront payées sur les Certificats desdits Commissaires.

Il est de plus ordonné par la même autorité, que si l'invention ou methode proposée ne répondoit point dans l'experience aux conditions cy-dessus, elle se trouve pourtant dans le jugement des Commissaires, de quelque utilité considerable au Public, que même en ce cas l'Auteur d'une telle invention ou méthode, aura le titre & droit à telle moindre somme que celle cy-dessus, qui lui sera adjugée par lesdits Commissaires & lui sera payée de la maniere susdite.

(*b*) 300000. livres de France.

LETTRE de M. Vergier à M. L. de M. 1690.

QUe vous venez de m'apprendre une agréable nouvelle, mon cher frere; car je ne puis maintenant vous donner ce nom, & qu'elle a bien frappé mon cœur par son endroit le plus sensible: vous aimant comme je fais, que pouvais-je souhaiter avec plus de passion que de vous voir dans le chemin où vous êtes enfin entré? Je me suis senti des entrailles de pere, à la lecture de votre Lettre, me flattant que mon bon exemple n'a pas peu contribué à vous engendrer en Bacchus; que j'aime à voir le zele que vous me marquez; cependant, & j'espere que vous voudrez bien me le pardonner, je ne sçaurois m'empêcher de m'en défier: je sçai que les meilleures actions ont souvent des causes vicieuses, & je crains que votre conversion ne soit de ce caractere.

N'est-ce point, dites-moi, quelque tendre dépit,
Qui vous fait renoncer à l'amoureux Empire?
Souvent on croit éteindre un feu qui s'assoupit;
Mais à peine en air libre un moment on respire,

Qu'on renoüe un lien qu'à regret on rompit.

Notre Chronique n'est remplie

Que de semblables Deserteurs,

Qui, si-tôt que l'Amour presente une Amnistie,

Quittent l'Etendart des Buveurs;

Un regard un peu fier fait fuïr leur cœur volage;

Un regard un peu doux dans l'instant les rengage.

Consultez bien votre cœur & examinez avec soin votre vocation avant que de vous engager plus avant. Bacchus n'est pas un Dieu qui souffre impunément qu'on profane ses Mysteres, & l'exemple de Penthée doit vous faire trembler; cependant si votre conversion est véritable, & s'il n'y a plus à craindre en vous que les fragilitez attachées à l'humaine nature, vous pourrez les prévenir en suivant éxactement les préceptes que je vais vous donner.

Si vous voulez vous conserver fidele

A ce Dieu, qui par sa Liqueur,

Maintient la paix dans notre cœur,

Déclarez à l'Amour une guerre éternelle,

Fuyez, mais avec fermeté,

Tout ce qu'on appelle beauté,

Digitized by Google

Fuyez même jusqu'à la laide.
L'Amour se sert de tout ; cet artificieux
Vous séduira peut-être à l'aide,
D'une bouche édentée ou d'un œil chassieux.
Votre vertu trop chancelante encore,
Contre ce Sexe entier doit vous tenir armé ;
Sous cette fleur repose un Serpent qui dévore.
Quand vous serez en grace confirmé,
Ainsi que nous le pouvons être,
Nous vous en permettrons davantage peut-être,
Peut-être même alors nous vous ordonnerons,
Suivant la fermeté que nous vous trouverons,
De joindre au vin quelque peu de tendresse,
Une pointe d'amour assaisonne un repas,
Pourvû qu'il n'y domine pas ;
Et que mettant à part, ennui, soupçon, tristesse,
On aime seulement pour boire à sa Maîtresse.
Défaites-vous sur tout d'un vain entêtement,
D'acquérir le surnom d'aimable & de charmant,
Ce fantôme leger autrefois prit naissance
Au bord de la Garonne, & d'un cours véhement,
Il s'étendit par tout presque dans un moment.
Pour pere il eut l'orgueil, pour mere l'insolence.

Digitized by Google

Ses Sœurs sont la legereté,
Le mensonge, la vanité,
Il est sans corps, & n'a que l'apparence.
Tant que de ce poison vous serez infecté,
De revivre en Bacchus, perdez toute esperance;
Ce Dieu veut la simplicité;
L'innocence, la verité,
Sont les seules vertus qu'il aime:
Du moment que vous le suivrez,
Il vous rendra le maître de vous-même;
A sa suite vous trouverez
La joye & les plaisirs, les grandeurs & la gloire;
Mais si vous désirez être encore mieux instruit
Des solides biens qu'il produit,
Lisez seulement mon Histoire.

TRAIT SINGULIER de l'Histoire de Mahomet IV.

LA Chasse a toûjours fait l'un des plus grands plaisirs des Princes Orientaux; mais ces Princes font en chassant des dégâts funestes, & ruinent des Pays entiers; telle fut la Chasse prodigieuse de Genghiscan, Empereur des Mogols &

Tartares, dont nous avons donné une curieuse Description dans notre Journal du mois d'Octobre 1724.

Mahomet IV. fils d'Ibrahim, qui monta sur le Trône en 1648. aimoit passionément la Chasse. Suivant l'éxemple des Princes Mogols il faisoit venir quantité de monde de quatre ou cinq lieuës des environs du lieu où il vouloit chasser, pour entourer un grand espace de terrain, & l'enfermer si bien qu'aucune bête n'en pût échapper. Cela ne se pouvoit faire qu'en ruinant les Campagnes & en fatiguant le Paysan, qui quittoit son travail pour entrer dans un autre encore plus rude, sous lequel il succomboit souvent. Ces corvées presque continuelles firent enfin murmurer. Un Eunuque qui étoit dans la faveur, ayant pris un jour la liberté de répresenter au Sultan le grand préjudice qu'il causoit à ses Sujets, il se mit en colere contre lui; & après quelques jours de prison, il le chassa honteusement du Serrail.

Le mal augmentant de jour en jour, le Grand Visir & les Principaux Pachas, prierent le Mufti de lui en remontrer les suites. Le Mufti s'en deffendit d'abord, & le fit enfin avec beaucoup d'adresse &

de ménagement. Il parla surtout au Sultan de la coûtume de ses Prédecesseurs, qui prenoient plaisir à s'occuper à des gentillesses, & à travailler des mains, quand la guerre ou les affaires de l'Etat le leur permettoient; ajoûtant que le Sultan Amurath, son oncle, faisoit fort bien des anneaux de corne pour tirer de l'Arc; qu'Ibrahim son pere travailloit proprement à des curedents & à d'autres petits Ouvrages d'écaille de tortue; que d'ailleurs il étoit beaucoup plus honnête de vivre du travail de ses mains, que de la sueur des Peuples, ce que la Loy deffendoit aux Princes Musulmans. Il n'oublia pas que la dépense de bouche de ses Ancêtres, pour leur personne seule, ne venoit ordinairement que de leur travail, parce, dit-il, que quand ils avoient achevé quelqu'Ouvrage, ils l'envoyoient par une grace particuliere à quelque Grand de leur Cour, qui le recevoit avec un profond respect & avec reconnoissance: car le Porteur ayant dit, en le presentant, que cet Ouvrage étoit de la propre main du Grand-Seigneur, qu'il l'envoyoit vendre pour se nourrir, celui à qui il étoit adressé envoyoit sur le champ quantité de Bourses, * sans compter la gratifica-

* Chaque Bourse contient 1500. livres de notre Monnoye.

cation qui étoit duë au Porteur.

Le Grand-Seigneur dissimulant, témoigna au Mufti, qu'il avoit souvent pensé à ce qu'il venoit de lui dire, & qu'il avoit un Métier en tête; où il esperoit de bien réussir, dont on entendroit bientôt parler. Quelques jours se passerent sans que le Grand-Seigneur parlât d'aller à la Chasse, ce qui fit bien augurer du succès de la remontrance. Mais enfin ce Prince sortit du Serrail pour chasser, il tua d'abord un Lievre d'un coup d'Arquebuse; & à l'heure même il l'envoya au Mufti par un Officier, avec ordre de lui dire qu'il avoit suivi son conseil; & qu'ayant appris le métier de Chasseur, il lui faisoit present de la premiere piece du fruit de son métier, lui ordonnant, au surplus, de lui envoyer vingt Bourses, sans oublier les droits du Porteur.

Le Mufti qui ne s'attendoit pas à ce message, reçût le Lievre avec de grands témoignages de respect & de joye, il envoya sur le champ soixante Bourses au G. S. & en donna vingt à l'Officier.

Digitized by Google

L'AIGLE ET LA PIE PROPHETESSE, OU LES OISEAUX D'AUGURE.

FABLE.

UN Aigle qu'un songe inquiete,
Fait publier dans ses Etats,
Que, parmi ses Sujets s'il se trouve un Prophete,
Qui puisse de son rêve éclaircir l'embarras,
Il paira grassement le nouvel Interprete.
Aussi-tôt d'accourir de par tout maints Oiseaux;
A bon titre paroît un Doyen des Corbeaux,
Puis le Vautour, puis la Choüete,
Puis le Hibou sournois; mais la Pie indiscrete,
Tranche de la Sibylle, & comme faits constans,
Se vante d'annoncer la pluye & le beau temps.
Et qui n'eût crû la bonne babillarde?
Bref à prophetiser la belle se hasarde.
Montrez, dit-elle, un peu ce gros becq rabatu,

Cette griffe affilée, & cet ongle pointu,
Ouvrez la patte ? Hé quoi ! voilà des doigts bien croches,
Et des yeux bien hagards, vous soit dit sans reproches ;
Mais çà : voyons un peu la Constellation,
Qui présida sur vous lors de votre naissance :
C'est justement le Signe du Lion.
Ah Ciel ! quelle noire influence !
Tant de meurtres, de vols, & d'autres attentats,
Me paroissent par vous commis dans votre Empire,
Que le Ciel irrité, puisqu'il faut vous le dire,
Vous menace d'un prompt & funeste trépas !
Mais vous, Madame la causeuse,
(Lui répondit l'Aigle en courroux !)
Vous que l'on dit par tout une voleuse,
Ce Ciel que fera-t'il de vous ?
Moi ! dit-elle, jamais sur la gent volatile,
Je n'ai porté de parricides coups ;
J'ai pû gruger par fois quelque petit reptile,
Mais ces vils animaux ne sont faits que pour nous ;
Partant j'espere une fin bien tranquille,

Et mon étoile me prédit,

Que dans vingt ans je mourrai dans mon nid.

Or, pour faire mentir le Prophete & l'Epoque,

Apprenez ce que l'Aigle fit:

Il prend la Pie, & vous la crocque,

Ton présage, dit-il, ayant failli pour toi,

Peut bien encor mentir pour moi.

De tout ceci, Causeurs, voici la consequence,

Il ne faut pas aux Grands dire tout ce qu'on pense.

*LETTRE de Monsieur *** écrite à Mademoiselle de *** au sujet de la Lettre sur les* bons Mots.

J'Avois déja lû plus d'une fois, Mademoiselle, la Lettre sur les *bons Mots*, inserée dans le Mercure du mois d'Avril dernier, lorsque Madame la Marquise de la S** dont le merite & les talens de l'esprit égalent les avantages de la naissance, me dit que vous en étes l'Autrice. Cette illustre Dame ne m'a, pour

ainsi dire, rien appris de nouveau, elle n'a fait au contraire que me confirmer dans les pressentimens où j'étois déja ; car sans trop faire le devin, j'y avois reconnu votre capacité, quelque peine que vous eussiez prise de la cacher : le stile aisé & coulant avec lequel elle est écrite, ne m'avoit presque laissé aucun sujet de douter, que cette Lettre ne fut sortie de votre plume. Sans être tout-à-fait asseuré d'où elle partoit, je l'ai lûe avec plaisir ; elle m'a divertî extrêmement, & je suis persuadé que beaucoup de personnes auront eu le même agrément que moi, tant vous sçavez donner le bon tour, & l'assaisonnement, pour ainsi dire, aux choses les plus communes.

Oüi, Mademoiselle, il est permis, comme vous l'avez si judicieusement remarqué, pendant certains momens de loisir, & surtout pendant le repas, de se donner carriere dans la conversation. Nous voyons que les Anciens introduisoient dans leurs festins des gens dont l'emploi étoit de dire sans préparation des choses plaisantes, pour réjoüir les Convives ; c'est ce que nous voyons particulierement dans le banquet de Xenophon. Il est necessaire d'interrompre ses occupations serieuses, *ce qui ne se fait pas à plusieurs reprises*, dit un Auteur,

ne peut durer, le repos soulage le corps, & lui redonne des forces, & en ceci, je ne sçaurois être du sentiment de M. Pascal, qui dit dans le Recueil de ses pensées, *Diseurs de bons mots, mauvais caracteres.*

Les *bons Mots* d'un certain genre, sont au contraire agréables, ils sont utiles, ils sont même, si je l'ose dire, necessaires. Les regles que vous donnez pour paroître dans les conversations, sont très-judicieuses, & très-loüables, & je ne doute nullement que quiconque les mettra en pratique, ne s'attire, comme vous le dites, l'estime & la consideration de tout le monde.

Nous avons plusieurs exemples dans l'antiquité, que les *bons Mots* ont toujours fait l'agrément des conversations, & qu'on s'est fait un plaisir de les recueillir dans tous les temps, chez les Nations policées, &c. Les Grecs & les Romains ont témoigné le cas qu'ils en faisoient, par le soin qu'ils ont eu de les ramasser, & de les citer dans leurs écrits. Plutarque, l'un des meilleurs Historiens de l'Antiquité, est fort exact à rapporter tous ceux des Hommes illustres dont il a écrit les vies. Ce sont comme autant de fleurs qu'il répand sur leurs tombeaux, &. qui sont l'un des

principaux ornemens de son Ouvrage. Diogene Laerce, qui a écrit la vie des Philosophes, l'a imité en cela, & tout le monde convient que le petit Recueil que nous a laissé Valere Maxime, approche assez de ce dessein.

Rien donc n'est plus propre que les *bons Mots*, à faire connoître le genie & le caractere des personnes : on y remarque la vivacité, la subtilité, & même la naïveté de leur esprit. En voici quelques exemples.

Le frere de Ciceron, interrogé par Philippe, pourquoi il aboyoit, c'est, répondit-il, parce que je vois un larron. Comme on bâtissoit la façade du Palais, où se tient le Parlement de .... un Paysan étoit attentif à regarder travailler : Un Procureur, qui s'en alloit au Palais avec quantité de sacs à la main, s'approcha de lui, & lui dit en raillant: *Compere*, je parie que vous ne comprenez pas ce que c'est que ce lieu où l'on bâtit. Non, Monsieur, je voudrois vous le demander : c'est un Moulin, répondit le Procureur; vous avez raison, reliqui le Manant, en le regardant, car je vois que les Asnes y portent des sacs.

En voici un autre d'une grande naïveté. Une Dame passant sur un Pont

 assez

assez large, pour qu'il n'y eut point de danger, demanda à un Paysan, pourquoi on n'y avoit pas mis de garde-fous: hé, Madame, répondit le Paysan, on ne sçavoit pas que vous deviez y passer.

Je ne m'apperçois pas, qu'insensiblement je m'éloigne de mon sujet, & que ma Lettre, par laquelle j'ai seulement prétendu vous marquer, Mademoiselle, le plaisir que j'ai ressenti à la lecture de la votre, commence à devenir longue, vous n'avez rien laissé à desirer sur ce sujet; vous avez fort bien fait connoître l'agrément & l'utilité qu'on pouvoit retirer des *bons Mots*. Ainsi, je ne doute point, qu'on ne se fasse un plaisir d'en envoyer aux Auteurs du Mercure, & qu'ils ne s'en fassent un eux-mêmes, de les inserer dans leur Journal. Tout ce que je pourrois donc dire à present sur ce sujet seroit superflu. Je vais cependant encore joindre ici quelques *bons Mots*.

Lorsque M. l'Abbé D***, dont les connoissances sont fort bornées, eût été choisi pour être Bibliothecaire de . . . la nouvelle en étant venuë dans une Compagnie, où il y avoit plusieurs Dames, une d'entre-elles dit, que c'étoit lui confier un trésor, auquel il ne toucheroit point. Une autre personne ajoûta, avec autant de spiritualité, que c'étoit un Ser-

rail que l'on donnoit à garder à un Eunuque.

On a dit de Mademoiselle * * * qui avoit le teint plus que basané, & qui portoit un habit vert, que c'étoit une Corneille dans un Pré.

Le Marquis de.... fort connu à la Cour par ses saillies agréables, & par ses plaisanteries ingenieuses, paria un jour contre quelques Courtisans, qu'en donnant la main à une grande Princesse, dont il avoit l'honneur d'être Ecuyer, il la lui serreroit si fort, qu'elle seroit obligée de crier, ou de se plaindre tout haut. En effet, en menant un jour la Princesse à la Messe, il lui serra si fort les doigts, qu'elle cria fort haut: *ah! vous me blessez.* Alors le Marquis, sans s'émouvoir, se tourna du côté des parieurs, qui suivoient; & élevant sa voix, leur dit, Messieurs, vous l'avez entendu, cela suffit. Qu'est-ce que cela veut dire, demanda la Princesse? Je vous demande pardon, Madame, répondit le Marquis, mais vous venez de me faire gagner cent pistoles. La Princesse ayant voulu sçavoir comment, ne put s'empêcher d'en rire beaucoup: mais, dit-elle, vous avez tort, car vous n'aviez qu'à m'avertir de votre gageure, & sans être obligé de me faire du mal, j'aurois crié,

& vous auriez également gagné. Non, Madame, reprit l'Ecuyer, je n'aurois pas gagné de bon jeu, & en conscience j'aurois été obligé à restitution.

Mais comme je crains fort de vous ennuyer, Mademoiselle, je suivrai le précepte des gens qui sçavent leur monde. Je vais finir. Vous avez cependant tellement paru prendre plaisir aux Enigmes, que je ne puis m'empêcher de vous en envoyer une, que je prends la liberté de vous proposer, vous priant de m'en dire votre sentiment; je le fais d'autant plus volontiers, qu'elle me paroît telle que vous me les demandiez autrefois, quand j'avois le bonheur d'être à portée de profiter de vos conversations.

ENIGME.

Quoique j'aye un très-petit corps,
Il ne faut pas qu'on y regarde,
Pourvû que mon Maître me garde,
Je garde bien tous ses tresors.

Je n'ai plus qu'à vous asseurer, qu'on ne peut être avec plus d'estime & de respect que moi, Mademoiselle, votre très-humble, & obéïssant, &c.

A Renancourt le 15. Mai 1726.

DEUXIE'ME ENIGME.

JE ne ſçaurois ſervir ſans un guide éclairé,
Ma fille par ſes ſoins va d'un pas meſuré;
Mon corps étroit & long, toujours en eſclavage,
Eſt expoſé ſans ceſſe à tout vent, à l'orage,
Tantôt la tête en haut, tantôt la tête en bas,
De côté, de travers, cela n'importe pas;
Selon le temps, le lieu, ma puiſſance eſt bornée:
De differens atours ma demeure eſt ornée;
Mes ſujets ſous mes yeux ſont rangez avec art,
Chacun ſelon ſon rang, & ma poſture,
Et ſuivant un deſtin contraire à la Nature,
La jeuneſſe a chez-moi le pas ſur le vieillard;
Au reſte, remarquez, Lecteur, mon indulgence,
Chacun a tour à tour ſon heure d'audience.

Par M. C. Germaiſe.

Digitized by Google

TROISIE'ME ENIGME.

JE te prens par le nez, incorrigible yvrogne ;
Et par mainte tentation,
Je suis prochaine occasion,
D'un peché qui rougit ta trogne :
Tu ne me connois bien, qu'en joüissant de moi,
Je suis une Enigme pour toi.
Je crains, Lecteur, que tu ne t'imagine,
Que je suis la liqueur divine ;
Il est vrai que je suis souvent pernicieux,
Pour être trop délicieux.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

METHODE très-aisée pour apprendre l'Ortographe par principes à ceux ou celles qui n'ont pas étudié le Latin, & utile aux personnes qui ont la connoissance des Belles-Lettres. *Par le Sieur Jacquier.* A Paris, chez J. Josse, Theodore le Gras, & N. Pissot 1726. in 8. de 232. pages.

2. vol.

TRAITE'

TRAITÉ de la Societé civile, & du moyen de se rendre heureux, en contribuant au bonheur des personnes avec qui l'on vit, avec des Observations sur les Ouvrages renommez de Morale. *A Paris, ruë Saint Jacques, chez Giffart, Briasson, Bordelet*, 1726. in 12. de 472. pages, *sans la Preface & les Tables.*

REGLES pour travailler utilement à l'éducation chrétienne des Enfans. *A Paris, ruë S. Jacques, chez G. Desprez & J. Desessarts*, 1726. in 12.

RECUEIL de Poësies diverses, troisiéme Edition, revûë, corrigée, & beaucoup augmentée. *A Paris, ruë S. Jacques, chez Jacques Etienne.* 1726. in 8. de 520. pages.

Jean Villette, fils, ruë S. Jacques, débite actuellement les nouveaux Livres suivans imprimez en Hollande.

THEOLOGIE PHYSIQUE, ou Démonstration de l'Existence & des Attributs de Dieu, tirée des Oeuvres de la Création, accompagnée d'un grand nombre de Remarques & d'Observations curieuses, par Guillaume Dorham, Recteur d'Up-

2. *vol.*

Digitized by Google

d'Upminster, dans le Comté d'Essex, & Membre de la Societé Royale, traduite de l'Anglois. *A Roterdam.* 1726. 2. vol. in 8. avec 24. Figures contenuës dans une seule planche.

L'on trouuera chez le même le TRAITÉ de l'Existence & des Attributs de Dieu, des Devoirs de la Religion naturelle, & de la verité de la Religion Chrêtienne du Docteur Clark, 2. vol. in 14.

LE MISANTROPE. A la Haye, 1726. 2. vol. in 12.

Le même Libraire avertit ceux qui ont souscrit pour les Negociations secrettes de la Paix de Munster & d'Osnabrug, que les Tomes trois & quatre sont achevez, & qu'il leur livrera ces deux derniers Volumes quand bon leur semblera. Il est dit dans le Projet de ladite souscription, donné au Public au mois de Mars 1723. que les quatre Volumes auront 560. feüilles, & en cas qu'il y en ait plus, que l'on payera au dernier payement un sol par feüille du surplus. Lesdits quatre Volumes ont à present 610. feüilles, ce sont 50. feüilles de plus; ainsi, au lieu de 10. florins, ce sont 13. florins 10. sols pour le petit papier, & au lieu de 18. florins pour le grand papier ce sont 22. florins à payer, en retirant lesdits deux derniers Volumes.

REPONSES aux Objections sur divers endroits d'une Brochure, qui a pour titre,

tre, *Explications nouvelles des mouvemens les plus considerables de l'Univers, accompagnées de Démonstrations par le jeu de differentes Machines qui les imitent.* Par M. Mathulon, Docteur en Medecine, in 4. 1726. *A Paris, chez Guillaume Debure, Quay des Augustins.*

Cette Brochure est de 56. pages, avec une Planche pour les Démonstrations géometriques. L'Auteur, dans ses Réponses aux Objections qu'on lui a faites sur l'Ouvrage qu'il a déja donné au Public, entreprend de démontrer parfaitement & sans replique, suivant ses nouveaux principes, tous les Phenomenes des mouvemens de la Terre, & des Planettes autour du Soleil & sur leurs axes, du flux & reflux de la Mer, & la cause physique de la pesanteur, & il a l'attention d'assurer souvent le Lecteur, que ses Démonstrations sont très-claires.

Ensuite viennent ses Essais de Géometrie & de Physique, qui ne renferment pas moins que la découverte de la Quadrature du Cercle, du Mouvement perpetuel & des Longitudes, qui sont à ce qu'en dit l'Auteur, de ces verités simples, qu'un Physicien attentif & dégagé de beaucoup de faux-préjugez, ne

cherche pas inutilement, & qui semblent même, pour ainsi dire, ceder aux moindres efforts de l'esprit humain.

Nous ne nous mêlons pas de porter notre jugement sur un Ouvrage si extraordinaire, dont la simple annonce exceitera sans doute la curiosité du Public. Mais nous croyons que l'Auteur, en attendant, ne fera peut être pas mal de se préparer à de nouvelles Objections; car il n'y a pas d'apparence qu'on ne trouve quelque chose à redire, où un seul Sçavant donne si gratuitement tant & de si grandes découvertes à la fois.

DISSERTATION sur une Médaille de Posthume, Brochure in 12. A Paris, chez Mariette, 1726.

DISSERTATION sur les causes du Flux & Reflux de la Mer, qui a remporté le Prix de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts, pour l'année 1726. par le R. P. D. JACQUES ALEXANDRE, Benedictin du Monastere de Bonne-Nouvelle, d'Orleans, Brochure in 12. à Bordeaux, chez R. Brun, Imprimeur de l'Académie Royale, 1726. avec des Figures.

LA VIE de François-Eudes de Meze-

ray, Historiographe de France. Par M***. *A Amsterdam, chez Pierre Brunel*, 1726. 111. pages.

ANATOMIE du corps humain, avec des Remarques utiles aux Chirurgiens dans la pratique de leurs operations, enrichie de 40. Figures en taille-douce. *Par M. Palfin, Chirurgien-Anatomiste*, à Gand, 2. vol. in 8. *A Paris, chez G. Cavelier, ruë S. Jacques*, 1726. relié en un, 7. livres.

ANATOMIE du corps de l'homme en abregé, ou Description courte de ses parties, où l'on donne l'explication de leurs differens usages, tirée de leur structure, & des Observations les plus modernes. *Par M. Noguez*, 2. Edition, corrigée & augmentée d'un grand nombre de Planches, *A Paris, chez Cavelier, ruë S. Jacques*, 1726. 464. pages, outre 51. de l'Explication des Figures & la Préface, in 12. 3. livres 10. sols.

REFLEXIONS sur l'usage de l'Opium des Calmans & des Narcotiques, pour la guerison des malades, en forme de Lettre. *Par M. Hecquet*, in 12. Paris, 1726. *chez G. Cavelier, ruë S. Jacques*, 374. pages, 2. liv. 5. s.

HISTOIRE des Pirates Anglois, depuis leur établissement dans l'Isle de la Providence, jusqu'à present, leurs avantures, eruautez, &c. avec la vie de deux femmes Pirates, Marie Read & Anne Bonny, *traduit de l'Anglois*, de C. Johnson in 12. de 360. pages. 56. de Introduction. *Paris*, 1726. *chez Cavelier*, 2. liv. 10. s.

TRAITE' des Vertus Medicinales de l'Eau commune, où l'on fait voir qu'elle prévient & guerit une infinité de maladies, &c. avec quelques regles pour le régime de vivre. *Par M. Smith*, & le g. Febrifuge du Docteur Hancock, trad. de l'Anglois. On a ajoûté les Theses de Messieurs Hecquet & Geoffroy, 2. Edition, augmentée de quelques Reflexions sur l'eau à la glace, in 12. *Paris*, 1726. *chez G. Cavelier, fils, ruë S. Jacques*, de 340. pages, sans la Préface, 2. liv. 10. s.

L'OFFICE de la quinzaine de Pâques, selon l'usage de Rome & de Paris, en Latin & en François, traduction nouvelle, *dédié à la Reine*, avec l'explication des ceremonies propres de ce saint temps, des Méditations sur les Evangiles, de chaque jour. *Paris*, 1726. *chez* 2. *vol.* G.

G. Cavelier, fils, ruë S. Jacques, in 12. de 621. pages, 2. l. 10. s.

Le même Libraire a sous Presse.

Freind (Jo.) Emmenologia in qua fluxus muliebris menstrui Phœnomena, cum medendi methodo, in 12.

TRAITE' de la vente des Immeubles par Decrets. *Par M. Dericourt*, 2. vol. in 4.

LE DICTIONNAIRE des Arrests, par M. Brillon, 6. vol. in fol.

RELATION des Côtes d'Affrique, par le R.P. Labat, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, 5. vol. in 12. Figures.

Les Antiquitez de l'Eglise de Valence, avec des Reflexions sur ce qu'il y a de plus remarquable dans ces Antiquitez, recüeillies par M. Jean de Catellan, Evêque & Comte de Valence, pour l'instruction & l'édification du Clergé & du Peuple de son Diocèse, 1. vol. in 4. imprimé à Valence, & *se vend à Paris, chez Chaubert, Quay des Augustins, à la Renommée.*

On trouve chez le même Chaubert un 2. *vol.*

Livre

Digitized by Google

Livre nouvellement imprimé à Roüen, en 4. vol. in 12. dont voici le titre : Abregé historique de la Bible, avec des Notes litterales, & de courtes Explications pour en faciliter l'intelligence, & aider la memoire à la faveur d'un Distique, exprimant en substance le contenu de chaque Chapitre. Nouvelle Methode pour l'apprendre avec facilité, & la retenir fidellement. Par le R. P. de Saint-André, Religieux Minime.

M. Garengeot, Auteur des *Operations de Chirurgie*, se prépare à donner une nouvelle Edition augmentée de cet Ouvrage, en trois Volumes, & enrichie d'un grand nombre de Planches, qui representeront l'attitude du Malade, du Chirurgien Operateur, & des Aides, pendant le temps de l'operation ; ce qui sera fort utile pour bien apprendre la maniere d'operer.

THESE dédiée au Roi Stanislas.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Blois, le 30. Mai 1726.

On a soûtenu dans cette Ville le 24. de ce mois, une These de Theologie, dédiée au Roi Stanislas, dans l'Eglise

des Religieux de S. Dominique. La Décoration étoit magnifique. La Cour de Chambort, le Clergé, la Chambre des Comptes, les Maire & Echevins de Blois y ont assisté en Corps, & generalement toute la Ville a donné en cette occasion des marques publiques du respect qu'elle a pour le Prince, pere de notre Auguste Reine. La These a été soutenuë par le Pere Szezerbinski, Dominicain Polonis, Bachelier de Sorbonne, que la Faculté de Théologie de Paris a dispensé du *Quinquennium*, à la demande de la Reine. Il a donné dans cet Acte des preuves de son érudition sous la Présidence du R. P. Desvignes, Docteur en Théologie, & Grand-Vicaire de Beauvais.

Le 11. Juin, cette These fut présentée à la Reine au Château de Versailles: S. M. la reçût avec beaucoup de bonté. Le P. Szezerbinski, qui portoit la parole, eut l'honneur de la complimenter en Polonois, & le P. Desvignes, son Président, en François. Ils étoient accompagnez de M. Knabé, Resident à la Cour de France, pour le Roi Stanislas, & ils furent présentez par la Comtesse de Mailly, Dame d'Atour de S. M.

Le 2. Juin, M. Démoz, Prêtre, après avoir conferé de son nouveau Systême de Chant avec des Personnes habiles, qui l'ont approuvé, eut l'honneur de le presenter à Messieurs de l'Academie Royale des Sciences, qui nommerent deux Commissaires pour l'examiner. Les Commissaires firent leur rapport le 5. du même mois, & l'Académie approuva ce Systême pour le Plein-Chant.

L'Auteur fait voir dans son explication, que par ce moyen le Plein-Chant devient, sans comparaison, plus court, plus facile, plus seur à imprimer, à apprendre & à mettre en pratique, que par tous les précedens moyens.

Plus court, ensorte qu'on renfermera dans un volume *in* 12. de la grosseur d'une des Parties du Breviaire Romain ou Parisien, géneralement tout le Plein-Chant de l'Eglise avec tout le Psautier.

Plus facile, desorte que quiconque a, dit-il, assez de jugement pour apprendre à lire, peut aussi apprendre le Chant avec la même facilité, ce Systême étant naturel & à la portée de tout le monde; obviant à tous les changemens, bouleversemens des Notes, degrez conjoints, & differens intervales, causez par les differentes Clefs, & leurs transpositions, qui causent bien des difficultez & fati-

Digitized by Google

guent extraordinairement l'attention, la mémoire & la vûë, & dégoûtent enfin la plûpart des gens d'apprendre cet Art, si nécessaire & si agréable.

L'Auteur fit en même-temps & en presence de Messieurs de l'Académie, quelques experiences des plus difficiles pieces de la Musique, selon son nouveau principe. Il espere dans la suite de soumettre à l'examen de ces Messieurs, une Méthode très-facile pour la Musique, à laquelle il travaille. Son Systême consiste à cet égard, en un seul principe très-naturel, & en une seule espece de caractere, qui ne tiendra pas plus de place qu'une lettre ordinaire, & qui sera mise en ligne directe, après les syllabes ausquelles peuvent appartenir les Notes. Ce principe & ce caractere constitue, selon l'Auteur, tout ce qui est essentiel au Chant, comme on le verra dans ses Livres imprimez. On y trouvera que les Notes se connoissent par elles-mêmes, & forment toûjours juste & également la distance qui se doit trouver entre les Notes qui forment un degré conjoint, ou differens intervales, soit qu'on imprime en gros ou en menu caractere.

Enfin l'Auteur soutient qu'un enfant peut apprendre la suite des Notes, selon sa Gamme, dans un seul jour; à plus

 forte

Digitized by Google

ſorte raiſon, dit-il, ceux qui ſçavent déja le Chant, pourront chanter plus facilement, & avec plus de ſeureté qu'ils n'ont jamais chanté par les principes ordinaires: enſorte qu'on peut dire, qu'on apprendra dans un jour, ce que l'on ne pouvoit ſçavoir bien ſeurement, après un exercice de toute la vie.

Les 19. & 21. du mois dernier, M. Delaunay, Chirurgien Juré, fit en préſence de pluſieurs perſonnes habiles de ſa profeſſion, diverſes épreuves d'un nouveau Bandage ſans acier, qu'il a inventé pour les Hernies ou Deſcentes.

Il l'appliqua à un nommé Piquet, Serrurier, demeurant au Fauxbourg Saint Antoine, attaqué d'une Epiplocele des plus conſiderables, du côté gauche, & ancienne de 23. à 24. ans, à qui rien n'a paru depuis, auſſi-bien qu'à trois Soldats invalides, des plus incommodez depuis long-temps dans ce genre de maladie, & d'un âge très-avancé. Le rapport & la viſite des malades fut faite par Meſſieurs les Prevôts de S. Côme, & par M. Moran, Chirurgien en chef de l'Hôtel Royal des Invalides. Ils aſſurent unanimement les avantages de cette nouvelle invention: ſur les bandages

dont on s'eſt ſervi juſqu'à preſent, dont elle n'a point les inconveniens.

Les experiences en avoient été commencées le 5. & le 6. du même mois, aux Invalides, devant M. Moran, & pluſieurs perſonnes de la profeſſion, ſuivant les ordres que M. Delaunay en avoit reçûs.

Il ſera toujours diſpoſé à en donner la preuve à ceux qui voudront s'adreſſer à lui pour leur curioſité, ou pour leur beſoin.

Par cette nouvelle ceinture, les parties ſont contenuës avec exactitude, ſans gêner le malade dans aucune ſituation, & dans quelque effort qu'il puiſſe faire. Par une Démonſtration particuliere qu'il eſpere donner au Public, l'on jugera mieux des prérogatives de cette nouvelle Methode. Sa demeure eſt au coin de la ruë de Nevers & d'Anjou, qui eſt la premiere ruë à droite en entrant dans la ruë Dauphine par le Pont-neuf. On peut s'y rendre auſſi par la petite ruë de Nevers.

On apprend de Bruxelles, que le corps du feu Marquis de S. Philippe doit y être inhumé aux Dominicains dans la Chapelle Eſpagnole, deſtinée pour les Miniſtres & Generaux de cette Nation.

Digitized by Google

Cet Ambassadeur avoit écrit en Langue Espagnole la Vie de Philippe V. depuis son avénement à la Couronne jusqu'à son abdication. On a aussi de lui l'Histoire de la Monarchie des Hebreux, & la Vie de Job en Vers; de même que plusieurs Ecrits de Philosophie & de Morale en Langue Latine.

Le Docteur Jurin, Secretaire de la Societé Royale, a publié à Londres le détail du succès de l'insertion de la petite verole en Angleterre pour l'année 1725. par lequel il paroît que cette operation ayant été faite à 143. personnes, il en étoit mort seulement trois.

M. Uleughels, Peintre du Roi, & ancien Professeur en son Académie Royale de Peinture, à present Directeur de l'Académie de France à Rome, a été depuis peu honoré par le Roi de son Ordre de S. Michel, en consideration de son merite, & de l'honneur qu'il fait à la Nation dans le poste qu'il remplit.

PROGRAMME.

L'Académie des Jeux Floraux fait sçavoir au Public, que le troisiéme jour du mois de Mai de l'année 1727. elle distribuera les quatre Prix,

ou Fleurs qu'elle doit donner chaque année.

Le premier des Prix que l'on distribuë tous les ans est une Amaranthe d'or de la valeur de quatre cens livres, qui sera adjugé à une Ode.

Le second est une Violette d'argent, de la valeur de deux cens cinquante livres, qui sera adjugé à un Poëme de soixante Vers au moins, & de cent Vers au plus, tous Alexandrins & suivis, ou à rimes plates, dont le sujet doit être heroïque.

Le troisiéme est une Eglantine d'argent, du prix de deux cens cinquante livres, qui sera adjugé à une Piece de Prose d'un quart d'heure, ou d'une petite demie-heure de lecture, dont le sujet sera pour l'année prochaine 1727.

La Noblesse ne fait honneur qu'autant que l'on est vertueux.

Le quatriéme Prix est un Souci d'argent, de la valeur de deux cens livres. On le donnera à une Elegie, à une Eglogue ou à une Idile.

L'Académie a reservé cette année le Prix du Poëme, qui avoit été reservé l'année derniere, aussi-bien que les deux Prix de la Prose, qu'elle avoit reservez les deux dernieres années. Cette abondance de Prix excitera sans doute une nouvelle émulation.

Le sujet de toutes sortes de Poësies qui peuvent prétendre à ces Prix, sera au choix des Auteurs.

A l'égard des Vers, ils doivent être réguliers, & n'avoir rien de burlesque, de satirique, ni d'indécent. On recommande surtout aux Auteurs d'avoir une grande attention à ne rien laisser glisser dans leurs Ouvrages qui puisse blesser les mœurs.

Toutes Personnes, de quelque qualité & pays

 qu'elles

qu'elles soient, de l'un & de l'autre sexe, pourront aspirer aux Prix.

Les Auteurs qui y prétendront, feront remettre leurs Ouvrages dans tout le mois de Janvier de l'année 1727. lequel étant expiré, on n'en recevra plus.

Si les Auteurs n'envoyent pas trois Copies de leurs Ouvrages, ils ne seront point examinez, & seront exclus des Prix.

Il faudra qu'on s'adresse à M. le Chevalier de Catelan, Secretaire perpetuel des Jeux Floraux, qui loge près la Place du Salin.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages; mais seulement une Sentence, & ils prendront les précautions necessaires pour n'être pas reconnus & nommez dans le Public comme Auteurs de ces Ouvrages, avant qu'ils ayent été examinez & jugez.

Le Secretaire des Jeux en écrira la reception sur un Registre, où il mettra le nom, la qualité & la demeure de s Personnes qui lui auront délivré les Ouvrages, lesquelles signeront le Registre, & en même tems en recevront un Recepissé. Les Auteurs seront obligez de lui fournir trois Copies pareilles & bien lisibles de chacun de leurs Ouvrages.

On avertit les Auteurs de ne se point faire connoître avant la distribution des Prix, & de s'abstenir de toute sollicitation, les Statuts de de l'Académie excluant du Prix tout Ouvrage pour lequel on aura sollicité.

On avertit encore que c'est une Loi de l'Académie de n'adjuger les Prix qu'à des Ouvrages nouveaux, & d'exclure ceux qu'on reconnoîtra avoir déja paru; que les Auteurs qui font courir leurs Ouvrages avant qu'ils soient examinez & jugez, contreviennent à cette Loi; & qu'à l'avenir un Ouvrage dont il aura couru des Copies

dans le Public, ne sera pas regardé comme nouveau, & qu'il sera exclus du Prix.

Les Ouvrages qu'on découvrira n'avoir pas été faits par celui qui s'en dira l'Auteur, seront aussi exclus du Prix; c'est un des Statuts de l'Académie. On avertit donc les Auteurs de qui les Ouvrages auront remporté des Prix, qu'ils seront obligez, pour les recevoir, de se présenter eux-mêmes l'après-midi du troisiéme jour du mois de Mai, s'ils sont dans la Ville de Toulouse; & en ce cas, on leur délivrera les Prix, dès qu'ils se présenteront. Que s'ils sont Etrangers, & hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils seront obligez d'envoyer à une Personne domiciliée à Toulouse, une Procuration en bonne forme, pour la remettre à M. le Chevalier de Catellan, avec le Recepissé qu'il aura fait de l'Ouvrage.

Après que les Auteurs se seront fait connoître, on leur donnera des Attestations portant qu'un tel, une telle année, pour un tel Ouvrage par lui composé, a remporté un tel Prix; & l'Ouvrage en Original y sera attaché sous le Contre-Scel des Jeux.

Celui qui aura remporté trois Prix, l'un desquels sera l'Amaranthe, pourra obtenir des Lettres de Maître, & il sera toute sa vie du Corps des Jeux Floraux, avec droit d'assister & d'opiner comme Juge avec le Chancelier, les Mainteneurs & les autres Maîtres aux Assemblées publiques & particulieres qui regarderont les jugemens des Ouvrages & l'adjudication des Prix.

On avertit aussi, que ceux qui remettront au Bureau de la Poste des Paquets adressez à M. le Secretaire des Jeux, les doivent affranchir, s'ils veulent qu'on les retire: sans cette précaution ils doivent être assurez qu'on laissera leurs Paquets au Bureau; ou que, quand même on les re-

 tireroit

tireroit, on ne les remettra point à la Compagnie. D'ailleurs, pour ce qui regarde les Ouvrages qu'on envoyera pour les Prix, il est necessaire de se servir de la voye de quelque Habitant de Toulouse, qui remette les Ouvrages, & en retire le Recepissé de M. le Secretaire, pour éviter l'embarras qui surviendroit, si une Piece ainsi remise par le Courier, à droiture, à M. le Secretaire, venoit à être jugée digne du Prix, parce qu'on ne sçauroit à qui le délivrer.

Les Ouvrages de Poësie, composez sur des sujets proposez par d'autres Académies, n'entreront point dans le concours, & on ne recevra point de correction des Ouvrages, aprés que M. le Secretaire les aura remis. L'on ne suppléera point non plus aux omissions; ainsi les Auteurs doivent examiner avec soin les Copies qu'ils font faire de leurs Ouvrages.

On avertit que les Recüeils des Pieces d'Eloquence & de Poësie, qui ont été présentées à l'Académie des Jeux Floraux, pour la Distribution des Prix de chaque année depuis 1710. *se trouveront à Toulouse chez le Sieur Lecamus, Imprimeur du Roi & de l'Académie des Jeux Floraux, ruë de la Porterie, & chez le Sieur Huart l'aîné, Marchand Libraire à Paris, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S. Severin, à la Justice.*

HISTORIETTES, Contes, Bons Mots, Fables, Pasquinades, Reparties vives & piquantes, Jeux de mots, Naïvetez plaisantes, Pensées & Questions ingenieuses, Simplicitez pueriles, Traits d'Histoire & de Morale singuliers, Griphes, Lo-

Digitized by Google

gogriphes, Rebus, Equivoques, &c.

L'Auteur de cette compilation prie les Curieux, de vouloir lui faire part des morceaux de cette espece propres à enrichir son Recueil, avant qu'il le fasse mettre sous presse.

La nouvelle Tragedie de Pyrrhus de M. de Crebillon, est actuellement sous presse, chez la Veuve Coustelier, Quay des Augustins, qui la mettra en vente incessamment, & non chez la Veuve Ribou, comme on l'a imprimée par abus.

MUSETTE.

Reveillez-vous, ma Musette,
Retentissez à jamais,
Celebrez de ma Lisette,
Les adorables attraits.
Que l'Echo de nos Prairies;
Ne repete que son nom,
Et que ses rives fleuries,
Me prennent pour Celadon.

Elle a l'air d'une Déesse,
Et les appas des Amours,

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

Elle a toute ma tendresse,
Mon cœur l'aimera toujours.
Que, &c.

Sa belle voix qui m'enchante,
Charmeroit même les Dieux,
Sa vivacité brillante,
Ravit les cœurs & les yeux.
Que, &c.

Toute la Cour de Cithere,
N'allume pas plus de feux,
Que les yeux de ma Bergere,
Font naître de tendres vœux.
Que, &c.

Quoique l'éclat de ses charmes,
Range cent cœurs sous sa loi,
Je l'adore sans allarmes,
Car elle n'aime que moi.
Que, &c.

Qu'une Bergere fidelle,
Est un trésor précieux !

Puisque ma Lisette est telle,
Mon sort vaut celui des Dieux.
Que l'Echo de nos Prairies,
Ne repete que son nom,
Et que ses rives fleuries,
Me prennent pour Celadon !

L'Affichard.

VAUDEVILLE.

HE ! comment ne pas se rendre ?
Comment sauver ma raison dans ce jour ?
Le Dieu du vin pour la surprendre,
A fait ligue avec l'Amour.

Accordons dans cette Fête,
Deux vainqueurs qui m'attaquent tour à tour,
Au Dieu du vin livrons ma tête,
Et mon cœur au tendre Amour.

Cher Bacchus, si je soupire,
Si je neglige ton jus précieux,
Pardonne-moi, c'est pour Themire,
Mon excuse est dans ses yeux.

Digitized by Google

SPECTACLES.

ON apprend de Londres, que l'on y represente l'Opera d'*Alexandre*, que le Roi & toute la Famille Royale ont honoré de leur présence.

TRAGEDIE D'ESTHER.

Representée à l'Hôtel de l'Enfant Jesus.

L'Hôtel de l'Enfant Jesus, rue de Vaugirard, où étoit ci-devant la pension du Sieur le Jeune, est loüé depuis quelques années par M. le Curé de S. Sulpice, pour loger en Communauté plus de 30. jeunes Demoiselles, qui sont élevées d'une maniere convenable à des Filles de condition, & entretenuës de tout, sans payer aucune pension, sur le fond de la Providence. Plusieurs de ces Demoiselles, qui ont eu de la vocation pour être Religieuses ont été reçûës gratuitement dans les meilleurs Monasteres, ou bien la même Providence a pourvû à leur dote. Elles sont continuellement occupées ou au travail, ou aux Instructions Chrétiennes qu'elles reçoivent.

Digitized by Google

On leur a permis depuis quelque temps d'apprendre, à leurs heures de recréation, pour former leur memoire, la Tragédie d'*Esther*, que le celebre Racine avoit faite pour la Maison de Saint Cyr. Elles la representerent enfin le Mardi 18. Juin, de la même maniere qu'elle l'a été plusieurs fois à S. Cyr, c'est-à-dire, avec ses intermedes de Chants & de Symphonies. On peut dire que ce fût avec un très-heureux succès, tant pour la Déclamation que pour le Chant. On avoit dressé pour cela un Theatre dans la grande Cour, qui separe la principale porte de l'Hôtel, du corps du Bâtiment. Sa Décoration étoit d'une agréable simplicité. La Symphonie consistoit en Hautbois & Flutes traversieres, dont joüoient les enfans des sieurs des Jardins, Hautbois des Mousquetaires. Il y avoit aussi une Basse continue, joüée par le sieur Labbé. La Musique & la Symphonies furent conduite par le sieur Clérambaut, Organiste de Saint Sulpice, si connu par ses Cantates, & estimé dans sa Profession. Quoique ces Demoiselles n'eussent invité presque personne à cette representation, il y eut cependant un très-grand concours, tant des gens de la plus haute qualité, que de la plus honnête Bourgeoisie. Enfin, quoi-

que la Piece ait duré plus de trois heures, tout le monde en sortit extrêmement satisfait.

Nous n'oublierons pas, que dans ce même Hôtel, & dans de grandes Salles séparées, on y fait travailler depuis près de deux ans toutes les pauvres Filles qui s'y sont présentées, ensorte que cet établissement a fait subsister près de 500. personnes dans les temps les plus difficiles. Ces pauvres Filles passent la journée à filer le plus beau lin de Flandres, & à chanter les loüanges de Dieu pendant leur travail. Le soir elles s'en retournent dans leur famille; & avec un salaire raisonnable qu'on leur donne chaque jour, elles y portent les bonnes instructions qu'elles ont entenduës.

Ce sont les Filles Hospitalieres de S. Thomas de Villeneuve, qui sont préposées pour la conduite de cette Maison; les unes sont occupées uniquement à l'instruction & à l'éducation des Demoiselles dont on a parlé, les autres à conduire le travail des pauvres Filles de dehors qui y viennent tous les jours.

L'AMANTE CAPRICIEUSE, Comedie de M. Jolly, representée sur le Theatre de l'Hôtel de Bourgogne.

ACTEURS.

Orphise. *La Dlle Silvia.*
Clitandre, Amant d'Orphise. *Le Sieur Lelio, fils.*
Dorante, ami d'Orphise & de Clitandre, *Le Sieur Lelio.*
Justine, Suivante d'Orphise, *La Dlle Flaminia.*
Scapin, Valet de Clitandre. *Le Sieur Dominique.*
Un autre Laquais.

La Scene est à Paris dans la maison d'Orphise.

QUoique cette Piece n'ait pas eu beaucoup de succès, on n'a pas laissé de rendre justice à la plume dont elle est partie. On l'a trouvée bien versifiée, & s'il y avoit eu un peu plus d'action, elle auroit été du gré de tout le monde; mais il a paru que la simplicité, qui fait le prix des Comedies des Anciens, est poussée un peu trop loin dans celle-ci.

Le Public a trouvé que l'*Amante Capricieuse*, que l'on y jouë, ne dément jamais son caractere; mais que ses caprices ne sont pas assez variez, & ne sortent point du petit cercle où l'Auteur les a renfermez. Voici en peu de mots à quoi se réduit toute l'action.

ACTE I.

Clitandre aime Orphise; il en est aimé. Elle lui a promis de l'épouser avant que l'action theatrale commence; elle se repent de cette promesse, & lui fait dire par Dorante, leur ami commun, qu'elle ne veut plus l'épouser. Voici ses propres termes:

Sans rien approfondir, allez lui faire entendre;
Qu'à recevoir ma main il ne doit plus penser.

Dorante qui ignore ce qui se passe depuis quelques momens dans le cœur de sa Maîtresse, vient, en Amant assuré de son bonheur; elle trouve fort mauvais qu'il ne se soit pas fait annoncer, & le quitte brusquement, en lui disant que Dorante l'instruira de ses intentions. Clitandre ne sçait que penser de ce qu'il

vient d'entendre ; Dorante lui explique l'énigme en cette maniere.

Ce que tu dois penser, c'est que tous ces sermens,
Ces transports, cette joye, & ces empressemens,
Ce prochain Hymenée, & cette foi promise,
Ont disparu soudain.

Le conseil qu'il lui donne, c'est de cesser de la voir pendant quelque temps, pour éprouver par cette absence s'il est aimé. Clitandre a beaucoup de répugnance à y consentir ; mais enfin il s'y résout par complaisance pour son Ami.

ACTE II.

Orphise s'allarme de ne voir plus Clitandre, quoiqu'il ne fasse en cela que lui obéïr ; elle le soupçonne d'inconstance, elle lui envoye dire de lui venir parler. Il obéït encore. La broüillerie & le raccommodement se suivent de bien près, elle lui promet de l'épouser sans plus de délai, & le charge d'aller chercher le Notaire. Clitandre y court tout transporté de joye. A peine sort-il d'auprès d'Orphise, qu'elle se repent encore de cette seconde promesse, qui n'est,

Digitized by Google

à proprement parler, que la premiere; elle va dans son Cabinet, pour executer ce que son caprice vient de lui inspirer. Clitandre revient, il est surpris de ne point trouver Orphise, qui lui avoit promis de l'attendre dans le même lieu où il l'avoit laissée; mais il n'a que trop tôt de ses nouvelles; un Laquais vient de sa part lui apporter une lettre, dans laquelle Orphise, après l'avoir assuré de la plus vive tendresse, lui signifie un second congé. Les suites funestes que trop d'amour traîne aprés soi en sont la seule raison. Voici la fin de la lettre en question:

Nous nous aimons trop, Clitandre; pour nous unir. Demeurons comme nous sommes. Ne maccusez point de caprice. Ma passion seule me dicte ce que je vous écris, & je croi vous en donner une preuve évidente en rompant notre Hymen.

Clitandre picqué d'un procedé si étrange, jure de ne la revoir de sa vie, & se retire après avoir chargé Justine, de dire à sa Maîtresse qu'il l'oubliera pour toujours. Toute la difference qu'on a trouvée entre ce second Acte & le premier, pour le fond de l'Action, c'est que du moins, par la lettre qu'Orphise lui écrit, il apprend qu'il est aimé; cependant, malgré cette heureuse décou-

verte, il se détermine à la fuir pour toujours, lui qui ne s'y étoit résolu qu'avec peine, quand il avoit lieu de douter qu'elle répondit à son amour.

ACTE III.

Justine, Suivante d'Orphise, vient apprendre à Dorante, que sa capricieuse Maîtresse veut s'aller confiner dans un recoin du Maine, prendre une houlette en main; & oubliant le reste du monde, ne s'occuper que de son troupeau. Orphise vient elle-même le confirmer à cet Ami de son Amant; cependant elle a mandé Clitandre, à qui elle veut faire part de son projet. Clitandre vient, & commence par lui dire qu'il obéit à ses ordres pour la derniere fois. Orphise est picquée de ces derniers mots; la resolution que son Amant a prise de ne la plus voir, déconcerte toutes les siennes; elle lui reproche son peu d'amour; Clitantandre lui dit qu'il pourroit bien aller jusqu'à la haine; cependant sa tendresse éclate à travers son dépit. *Vous vouliez me haïr*, lui dit enfin Orphise, *& moi je veux vous plaire.* A peine a-t'elle proferé ces dernieres paroles, qu'un Laquais lui vient dire que le Notaire, qui avoit été mandé dans le second Acte, est arrivé.

Digitized by Google

Venez signer, dit-elle à Clitandre. Cette Piece, de l'aveu des Spectateurs, ne pouvoit finir d'une maniere plus conforme au caractere qu'elle traite, & Clitandre ne pouvoit être heureux que par un caprice.

Cet Extrait doit suffire, pour prouver que c'est avec raison que le Public a trouvé la simplicité poussée trop loin dans ce qui s'appelle Action theatrale; il ne nous reste plus qu'à faire voir, qu'on n'a pas eu moins de raison de trouver le Poëme bien écrit. En voici la preuve dans la premiere Scene du premier Acte, c'est Scapin, Valet de Clitandre, qui parle à son Maître.

Ah! vraiment, c'est bien là comme on aime à present.

Etre indiscret, volage, & fort peu complaisant;

Courir de Belle en Belle, & n'en aimer aucune;

Suivre un temps celle-ci, pour tenter la fortune;

S'attacher à cette autre, à dessein seulement,

D'arborer en tous lieux le nom de son Amant;

Desservir un Rival, pour se mettre en sa place;

Essuyer à son tour une même disgrace;

Etre de mille soins nuit & jour occupé;

Courir, se voir fort peu, tromper, être trompé....

Que vous dirai-je enfin? il est mille manieres,

Qui toutes, en un mot, ne se rapportent gueres,

A la façon d'aimer, qu'ici vous débitez, &c.

Ce même Scapin fait le portrait d'Orphise en ces termes:

Ce Frere que je dis, a donc servi chez elle.

Il croyoit voir sans cesse une Orphise nouvelle,

Prenant de sa Maîtresse, & la taille & les traits,

Soit dans tous ses discours, soit dans tous ses projets;

Même en ses actions; jamais déterminée,

Et d'idée en idée à toute heure entraînée.

Sans sujet, sans raison, une sombre vapeur,

La rendoit difficile & de mauvaise humeur:

Ce mouvement passé, la joye & l'allegresse,

Sans que l'on sçût pourquoi, dissipoient sa tristesse.

Enfin dans son cerveau, pour vous en bien parler,

Par un prodige insigne, elle sçait rassembler,

Toutes les volontez qui chamaillent entre elles,

Digitized by Google

Et se font tous les jours des disputes nouvelles,

Et je ne pense pas qu'il soit aucun effort,

Qui puisse les reduire à se mettre d'accord.

Clitandre, loin d'être dégoûté d'Orphise, par le portrait que son Valet vient de lui en faire, lui répond, que ce sont ces mêmes caprices qui la rendent plus aimable à ses yeux:

Je hais dans une femme,

Ces desirs mesurez, cette égalité d'ame,

Que rien ne peut troubler, & de qui la tiedeur,

Est peu propre à nourrir une amoureuse ardeur;

C'est là ce qui produit une extrême indolence,

Qui fait mourir l'amour presque dans sa naissance.

Autre portrait de la Capricieuse, fait à elle-même par Justine sa Suivante, dans la quatriéme Scene du second Acte.

Vous vous adressez mal, Justine est veridique;

Sur tous vos procedez, s'il faut qu'elle s'explique,

Elle usera très-bien de cette liberté,

Et parlera, Madame, avec sincerité.

Digitized by Google

Je ne puis approuver cette manie extrême,

D'un esprit qui toujours se broüille avec lui-même;

Qui n'est jamais d'accord, &, du matin au soir,

Approuve, blâme, veut, & cesse de vouloir.

Avec égalité je veux qu'on se conduise;

Que la droite raison nous guide & nous maîtrise;

Qu'on l'écoute souvent, que, d'un Amant cheri,

Si la chose est possible, on fasse un bon Mari;

Et qu'à ce seul objet attachant sa pensée,

On passe pour agir en personne sensée.

Dans le troisiéme Acte, Justine raconte à Dorante un nouveau caprice de sa Maîtresse.

Oui, pour fuir tout le monde,

Et vivre desormais dans une paix profonde,

Elle choisit le Maine, & partira demain.

Là, dit-elle, je veux, la houlette à la main,

Conduisant mes troupeaux dans les vastes prairies,

Entretenir en paix mes douces rêveries;

Là, je ferai revivre avec mes habitans,

Du monde encore naissant les plaisirs innocens.

Digitized by Google

En suivant ce projet en mille biens fertile,
Loin du tumulte affreux & du bruit de la Ville,
Je passerai des jours tranquilles, fortunez :
Au soin de mon repos tous mes desirs bornez,
N'auront plus à former ces souhaits inutiles,
D'un ennuyeux loisir amusemens stériles :
Voilà ses propres mots, sans y rien ajoûter.

Nous avons crû que ces Vers suffiroient pour faire juger à nos Lecteurs que la Piece est bien vérsifiée.

Le 25. Juin, les Comediens Italiens donnerent la premiere Répresentation d'une Comedie nouvelle françoise, composée d'un Prologue & de deux Actes, avec trois Divertissemens, intitulée *le Temple de la Verité*. Cette Piece a été parfaitement bien reçûë du Public & très applaudie. Elle est du Sieur Romagnesy, l'un des Acteurs de la Comedie Italienne qui a aussi composé la Musique des Divertissemens. Il y a un Pas de deux, dansé par le sieur Romagnesy, en Suisse, & par la Dle Flaminia, en Femme Suisse, qui a fait beaucoup de plaisir, de même qu'une autre Entrée, dansée par la Dle Silvia en Arlequine, & par le sieur Lélio le fils en Polichinelle ; en voici l'Extrait.

Acteurs du Prologue.

Un Auteur	*Le sieur Dominique.*
Un Libraire.	*Le sieur Paquetti.*
Le Vicomte.	*Le sieur Romagnesi.*
Le Marquis.	*Arlequin.*

Acteurs de la Piece.

Arlequin.	
Dindonnet.	*Le sieur Dominique.*
Un Philosophe.	*Le sieur Riccoboni, pere.*
Un Normand.	*Le sieur Paquetti.*
Un Gascon.	*Le sieur Riccoboni, fils.*
L'Illusion.	*La Dlle Silvia.*
Un Suisse.	*Le sieur Romagnesi.*
La Verité.	*La Dlle Riccoboni.*
Un Procureur.	*Le sieur Mario.*
Lucinde.	*La Dlle la Lande.*
Eraste.	*Le sieur Romagnesi.*
La Gazette.	*Le sieur Dominique.*
Un Comédien Italien.	*Riccoboni, pere.*
Un Comédien François.	*Le sieur Mario.*
Un Poëte.	*Le sieur Paquetti.*
Un Commissaire.	*Scaramouche.*

EXTRAIT.

Prologue.

LE Théatre répresente la Chambre de l'Auteur du Temple de la Verité. Un Libraire lui dit franchement que sa

Digitized by Google

Piece ne vaut rien, & qu'elle n'a rien de bon que le Titre, qu'elle ne remplit pas. l'Auteur ne l'en croit point. Un Vicomte & un Marquis viennent chez lui pour en entendre une lecture. Il se met en état de satisfaire leur curiosité ; mais ils l'interrompent à chaque mot par des questions hors de saison ; ils lui promettent enfin de l'écouter attentivement, mais à peine a-t'il lû le Titre & les noms des Acteurs, qu'on vient l'avertir que les Comédiens Italiens vont joüer sa Piece, sans l'avoir affichée, pour prévenir les cabales. Il en est au désespoir, parce qu'il comptoit beaucoup sur la premiere représentation, qui n'ayant pas été annoncée, ne sçauroit lui rapporter beaucoup d'argent. Passons à la Piece.

ACTE I.

Le Théatre répresente un Bois.

Arlequin est chassé d'une Hôtellerie par le Maître qui s'appelle Dindonnet. Pressé par la faim, il étoit venu demander à dîner, en homme qui ne prenoit pas garde aux frais, mais après s'être fait servir ce qu'il y avoit de meilleur, il avoit avoüé à Dindonnet qu'il n'avoit point d'argent. Il le prie pourtant de compter, pour avoir lieu de boire encore une bouteille.

Dindonnet le quitte en jurant de faire toûjours payer d'avance.

Arlequin se trouve bien malheureux de ce que la Nature lui ayant donné un si bon appétit, la Fortune ne lui a pas fourni de quoi le satisfaire. Un Philosophe attiré par ses plaintes, vient le consoler & l'exhorte à se donner à la Philosophie & à s'attacher à la recherche de la Verité. Il lui assure même, sur sa physionomie, qu'il est tel qu'il faut être pour la trouver. Arlequin se met en état de chercher cette Divinité qui doit le rendre heureux, il regarde de tous côtez où peut être son Temple; mais les obstacles naissent à mesure qu'il veut executer ce que le Philosophe lui a conseillé. Dabord un Normant se presente à lui; il lui dit que rien n'est plus facile à trouver que la Verité, & que dans son Païs on la fait comparoître à l'Audiance quand on veut. Arlequin le chasse. Au Normant succede un Gascon, qui lui fait entendre que les trésors de la Verité roulent sous les eaux de la Garonne, comme les Lettres de Change; Arlequin le traite comme le Normant. Une belle Nymphe se presente à lui, il en est enchanté; il lui demande des nouvelles de la Verité; la Nymphe lui répond qu'il cherche ce qui n'éxista ja-

mais. Elle lui parle avec tant de grace, qu'il croit que c'est elle seule, & non la Verité, qui doit faire son parfait bonheur. La Nymphe a beau lui protester qu'elle le trompera, il ne laisse pas de se fier à elle; enfin elle consent en apparence à le rendre heureux, elle se livre à lui; mais croyant la posseder, il s'apperçoit qu'elle est disparuë à ses yeux, & ne lui a laissé que son voile. Il reconnoît par là que cette Nymphe dont il étoit si enchanté, n'étoit autre chose que l'Illusion; ce qui acheve de l'en convaincre, c'est une troupe de mensonges dont il se voit tout à coup environné; ils voltigent autour de lui & font le divertissement du premier Acte. Ils sont dissipez par le Portier du Temple de la Verité. Arlequin le prend pour un esprit, mais il lui répond naïvement qu'il n'est qu'un Suisse, & lui prouve qu'il est un corps par un coup de poingt qu'il lui applique sur la face. Cette preuve démonstrative est adoucie par quelques verres de vin dont il le régale; ils chantent ensemble, &, pour verifier le proverbe *in vino veritas*, ils n'entrent dans le Temple de la Verité qu'après s'être enyvrez.

ACTE II.

Le Theatre represente le Temple de la Verité, orné des attributs qui conviennent à cette Déesse.

La Vérité paroît sur son Trône, environnée de sa Cour. Le Suisse lui presente Arlequin. Elle lui demande ce qu'il souhaite d'elle. Arlequin lui répond qu'il vient la prier de le rendre heureux, en lui donnant assez d'argent pour satisfaire à son appétit & à tous ses desirs. La Vérité, après lui avoir fait entendre que ce ne sont pas les richesses qui font la félicité des hommes, le transporte tout à coup à Paris avec elle, pour lui faire examiner toutes les differentes conditions de la vie, afin qu'il choisisse celle qui lui conviendra mieux. Le Théatre change & répresente un Palais où la Verité donne audience à tout le monde. Le bruit de son arrivée y attire les curieux, ce qui donne lieu à plusieurs Scenes, dont quelques-unes ont été fort applaudies.

Un Procureur qui a plaidé contre sa femme en séparation, prie la Vérité d'éclairer le Public, & de lui faire voir que ses Juges ont eu tort de le débouter de sa demande; la Vérité lui répond qu'il vaut bien mieux pour lui que le Public

demeure dans son erreur, & croye que sa femme ne lui a point manqué de foi.

Un Cavalier & une Dame viennent implorer le secours de la Vérité, pour des motifs bien differens. Le Cavalier, qui s'appelle Eraste, voudroit être débarrassé de Lucinde, c'est le nom de la Dame. Lucinde reproche à Eraste une inconstance qui la désespere, & Eraste se plaint d'une fidelité qui l'importune. La Vérité récompense la Dame fidele & punit le Cavalier inconstant. A peine a-t-elle touché Lucinde d'une espece d'Egide qu'elle tient dans sa main, que cette Amante, trop prévenuë en faveur de son volage, reconnoît tous ses deffauts & le méprise autant qu'elle l'a aimé; le même Egide ouvrant les yeux au Cavalier, lui fait voir tout le prix de sa conquête. Il veut revenir à Lucinde, mais elle le fuit comme un objet indigne de son attachement. Cette Scene a été goûtée des connoisseurs.

La Gazette vient se vanter aux yeux de la Vérité, d'avoir tenu sa place à Paris pendant son absence, & lui rapporte des nouvelles comiques de la Cour & de la Ville; Arlequin égaye cette Scene.

Une Coquette se plaint à la Vérité des malheurs où elle n'est tombée que pour l'avoir trop suivie. La Vérité étonnée

d'un pareil discours, lui en demande l'explication. La coquette lui dit qu'elle s'est décriée par tout pour avoir été trop sincere envers ses Amans, en leur déclarant tout ce qu'elle sentoit pour eux, & qu'elle s'est fait mépriser pour avoir fait un aveu trop fidelle de son panchant aux plaisirs. La Vérité lui fait connoître qu'une pareille sincerité est un défaut, & qu'on peut prendre des plaisirs, sans perdre l'estime des honnêtes gens.

Deux Comédiens, l'un François & l'autre Italien, prient la Vérité d'apprendre aux Auteurs à ne pas donner dans le faux; ils se blâment l'un l'autre, en paroissant se loüer. Un Auteur survient, qui ne sçachant pas qu'il parle devant des Comédiens, prie la Vérité de vouloir bien rendre ces Messieurs assez bons Acteurs pour ne pas gâter ses Pieces, qu'il croit parfaites. Les Comédiens le traitent assez mal, quoiqu'il veuille chanter la palinodie, dès qu'il apprend qui ils sont; il repousse enfin l'outrage par l'outrage & enchérit encore. De tous les divers états qui viennent de passer sous les yeux d'Arlequin, celui de Comédien lui paroît le plus propre à faire son bonheur, trouvant l'Italien plus à son gré que le François; il se détermine en faveur de la Troupe Italienne; la Vérité approuve son choix.

L'au-

Digitized by Google

L'audience finit par l'arrivée du Portier de cette Déesse, qui vient tout allarmé l'avertir qu'on va mettre le feu à son Palais, si elle ne quitte Paris. La Vérité fait disparoître cette demeure qu'elle n'avoit choisie que pour faire plaisir à Arlequin, & pour lui donner lieu de faire un choix qui pût le rendre heureux. Un Commissaire qui venoit chercher la Vérité pour la faire déloger, est très surpris & très-mortifié qu'elle ne l'ait pas attendu. Une troupe de gens qui s'étoient masquez pour bruler le Palais de la Vérité, ne l'y trouvant plus, se réjoüissent de son évasion, & c'est par cette Fête que finit la Piece. Les applaudissemens dont elle a été honorée, en font assez l'éloge, sans que nous en disions notre sentiment. On y a remarqué des beautez & des deffauts; mais il y a apparence que les beautez l'emportent, puisque les applaudissemems continuent. Les critiques ont beau en appeller; le Public ne conviendra jamais qu'il ait pris le change; & quand il l'auroit pris, on devroit toûjours faire un mérite de l'illusion, à l'Auteur du Temple de la Verité.

M. Hérault, Lieutenant General de Police, fit l'ouverture de la Foire S. Laurent le 28. de ce mois, avec les céré-

Digitized by Google

moni s accoûtumées. Les Entrepreneurs de l'Opera Comique se préparent à donner des Divertissemens au Public. Ils ouvriront leur Théatre le 3. Juillet par le *Saut de Leucade*, suivi de *l'Amant Brutal*, Parodie de l'Opera d'Ajax, précedée d'un Prologue. On parlera plus au long de ces Pieces, si elles amusent le Public.

Les Comédiens François doivent joüer incessamment une Piece d'un Acte, qu'ils ont reçûë depuis peu, sous le titre de la *Fausse Comtesse*. Elle est de M. d'Alinval, Auteur *du Tour de Carnaval*, qu'on a joüé il n'y a pas long-temps sur le Théatre Italien. Nous en rendrons compte dans le prochain Mercure.

NOUVELLES DU TEMPS.

RUSSIE.

LE 18. May, on celebra à Pétersbourg avec beaucoup de magnificence, l'Anniversaire du Couronnement de la Czarine. Cette Princesse se rendit l'après midi à son Palais d'Eté, où il y eut un grand festin, auquel avoient été invitez les Ministres Etrangers, les Principaux

Digitized by Google

Clergé & les Seigneurs & Dames de la Cour. On avoit dressé dans la grande Salle de ce Palais, une table en forme d'un C. qui est la premiere lettre du nom de S. M. Cz. Cette Table fut splendidement servie des mets les plus exquis. Grand nombre de personnes de distinction occuperent une autre Table. Il y avoit aussi des Maîtres de Navires, Pilotes Hollandois & autres Etrangers nouvellement arrivez en Russie, ensorte qu'on compta plus de 900. Conviez. On entendit pendant le Festin une excellente Musique, & on but les santez au bruit du Canon. Après le repas on vit le Spectacle d'un beau Feu d'Artifice qui fut terminé par un Bal.

On a reçû avis que les Tartares de Crimée menacent d'entrer sur les Terres de la domination de la Czarine, avec 200000. hommes.

On a parlé dans le dernier Journal, de l'Ordre de l'Aigle blanc, que la Czarine a reçû à Petersbourg. Le Roi de Pologne avoit choisi le Prince Menzikoff, son Ambassadeur-Plenipotentiaire, comme le plus ancien Chevalier de cet Ordre qui soit en Russie, pour en revêtir en son nom S. M. Cz. Après un fort beau Discours, ce Prince presenta le Collier à la Czarine & l'en revêtit en l'embrassant.

Ce Collier passe pour une piece d'une grande magnificence par les Diamans brillans dont il est enrichi. Ce Prince presenta ensuite à S. M. Cz. l'Etoile de l'Ordre que la Princesse, Epouse du Prince Menzikoff, attacha à la poitrine de la Czarine.

Les 18. Vaisseaux de la Flote de la Czarine qui mirent à la voile le 18. May, sont allez sur la Côte d'Esthonie, avec deux Régimens de Milice qu'on a embarquez dessus.

Le premier de ce mois, le feu prit pendant la nuit au Chantier de la Marine à Pétersbourg; & s'étant communiqué aux Galeres, il y en eut huit de consumées avec un autre Bâtiment nouvellement construit.

POLOGNE.

LE Vice-Amiral Wager, qui commande l'Escadre Angloise dans la Mer Baltique, a donné ordre au Commissaire Anglois qui réside à Dantzic, d'assurer les Magistrats de cette Ville de la part du Roi d'Angleterre, que l'arrivée de la Flotte dans ces Mers, ne causeroit aucune interruption dans leur commerce.

On apprend de Stockolm, que depuis le départ de l'Escadre Angloise des en-

Digitized by Google

virons d'Elſenap, le Comte de Horn a eu des Conferences plus frequentes avec le Miniſtre du Roy d'Agleterre, & l'on ne doute point en Suede que les Traitez conclus entre les Rois de France, d'Angleterre, de Dannemarc & de Pruſſe, ne ſoient exactement obſervez.

Au commencement de ce mois, le Roi donna Audiance publique à l'Envoyé du Kan des Tartares, qui y parut ſans Manteau, ſans Bonnet & ſans Sabre, ſelon la coûtume. En preſentant ſes Lettres de Créance au Roi, il prononça un Diſcours en Langue Tartare, contenant des aſſurances de la part que ſon Seigneur & Maître prenoit à la proſperité de S. M. Le Grand Chancelier de la Couronne lui répondit au nom du Roi, en Langue Polonoiſe : après quoi ce Miniſtre ſe retira, & on lui rendit ſon Bonnet dans l'Anti-Chambre, ſon Manteau ſur l'Eſcalier & ſon Sabre hors du Palais.

ALLEMAGNE.

LE Baron de Riperda, fils du Duc de ce nom, qui étoit chargé à Vienne des Affaires du Roi d'Eſpagne, reçut le 2. de ce mois par un Exprès dépêché de Madrid, des ordres de S. M. Cat. de remettre ſes pouvoirs, & le ſcellé a été mis ſur ſes papiers.

Digitized by Google

L'Aga Turc qu'on attendoit à Vienne, y est arrivé dans le Fauxbourg de Leopolstadt, où l'on avoit fait préparer l'Hôtellerie de l'Agneau blanc pour le loger jusqu'à nouvel ordre.

Il y a un differend dont on ne sçait pas encore le sujet, entre les Troupes Imperiales commises à la garde des frontieres, & les Turcs. Cette querelle a donné lieu à un combat entre un parti de 60. Soldats Imperiaux & un autre de 150. Turcs. Ces derniers ayant fait feu sur les autres dans un défilé, en ont tué deux hommes, mais les Imperiaux ont vangé la mort de leurs Camarades, ayant massacré près de 70. Turcs, & mis les autres en fuite.

ITALIE.

DAns le Consistoire secret que le Pape tint le 3. de ce mois, le Cardinal Ottoboni, Protecteur des affaires de France à Rome, préconisa l'Abbé de Premeaux, ancien Agent general du Clergé de France, pour l'Evêché de Couserans, l'Abbé d'Antelmy, Provost de l'Eglise de Fréjus, pour l'Evêché de Grasse, & le P. Jerôme Coquelin, Religieux Benedictin, de la Congrégation de S. Vannes, pour la Coadjutorerie de

Digitized by Google

l'Abbaye Reguliere de Notre-Dame de Favernay, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Besançon.

Le 8. de ce mois, on éprouva deux fois de suite au Lido, les deux canons de bronze nouvellement fondus dans l'Arcenal de Venise, & dont les boulets sont de 500. livres. On les avoit mis sur un Vaisseau de guerre où ils firent l'effet qu'on en attendoit.

Le Pape a nommé Vicaire de Rome, à la place du Cardinal Paulucci qui vient de mourir, le Cardinal Marefoschi. La Charge de Secretaire d'Etat qu'avoit ce Cardinal, a été donnée par S. S. à M. Lercari, Archevêque de Nazianze, & son Maître de Chambre.

ESPAGNE.

LE Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi d'Angleterre à Madrid, s'est retiré de la Cour, après avoir protesté contre la violence qu'il prétend qu'on a exercé contre lui, en enlevant le Duc de Riperda de son Hôtel. Ce Ministre a écrit, avant que de partir pour la campagne, au Marquis de la Paz, Secretaire d'Etat, & aux Ministres Etrangers qui sont à la Cour d'Espagne, pour leur faire part de sa resolution. La démarche

de ce Colonel a donné lieu à un Manifeste, qu'on a publié par ordre du Roi, & qui a été communiqué à tous les Ministres Etrangers, pour justifier la conduite de S. M. & l'avis donné par le Conseil de Castille.

Le Duc de Riperda est toujours étroitement gardé dans le Château de Ségovie, où personne n'a la permission de lui parler.

Dans le dernier Conseil particulier, tenu en présence du Roi, il a été resolu d'envoyer en Catalogne seize Regimens de Cavalerie, sept de Dragons, 60. Bataillons & trois Compagnies des Gardes du Corps; dans la Navarre, un Regiment de Cavalerie & trois Bataillons, outre les huit que le Pays entretient pour sa défense; dans la Galice, un Regiment de Dragons & six Bataillons, qui serviront à renforcer les neuf de Milices employez à la garde des Côtes.

On mande de Barcelone, que la disgrace du Duc de Riperda a causé une grande joye dans toute la Catalogne, à laquelle ses arrangemens mal digerez étoient très-préjudiciables. On lui reproche, qu'en traitant de la Paix avec l'Empereur, il a negligé les interêts de cette Principauté, qui n'a ressenti d'au-

Digitized by Google

tre effet de cette Paix, que celui de la restitution de quelques Dignitez à trois ou quatre Ecclesiastiques, qui en étant pourvûs par l'Empereur, du temps qu'il occupoit le Pays, n'avoient pas encore été reconnus par S. M. C. D'un autre côté les Catalans s'étoient flattez que la Cour Imperiale auroit stipulé par le Traité de Vienne, le rétablissement de leurs anciens privileges, dont ils n'ont été dépoüillez que par leur trop grand dévouëment aux interêts de Sa Majesté Imperiale.

GRANDE-BRETAGNE.

MR Thomas Ripley a été choisi pour bâtir le Pont qui doit être construit incessamment sur la Tamise entre Fulham & Putney.

On a reçû des Lettres de Madere, qui portent que l'Escadre commandée par l'Amiral d'Hosier, étoit arrivée à la vûë de cette Isle le 16. du mois dernier, & qu'elle en étoit partie cinq jours après pour continuer sa route vers les Indes Occidentales, d'où l'on a eu avis que les Commandans Espagnols des Vaisseaux garde-côtes avoient ordre de saisir tous les Vaisseaux étrangers qui passeroient à la vûë des côtes, sur lesquels

Digitized by Google

on trouveroit du bois de Campeche & des pieces de huit.

On a appris par une Lettre écrite du 11. de ce mois, que le Vice-Amiral Wager, Commandant de l'Escadre Angloise dans la Mer Baltique, étoit arrivé le 10. près de l'Isle de Nargin, à trois lieuës de Revel, avec tous les Vaisseaux de son Escadre; que le 11. au matin il avoit écrit au Lieutenant General Woulkoff qui commande à Revel; au retour de l'Officier, qui avoit été chargé de sa Lettre, il avoit fait partir pour Cronsloot le Vaisseau le *Port-Mahon*, avec M. Barnet, l'un de ses Lieutenans, que ce Commandant avoit chargé d'un paquet pour l'Amiral Apraxin, dans lequel étoit la Lettre du Roi d'Angleterre à S. M. Cz. & qu'ensuite il avoit dépêché une Fregate au Commandant de la Flotte Danoise, qui étoit prêt de Bornholm, pour l'avertir de ne pas joindre l'Escadre Angloise jusqu'à nouvel ordre.

Le Messager d'Etat qu'on avoit envoyé à Madrid, & qui revint à Londres le 20. de ce mois, a rapporté que le 2. il avoit remis au Duc de Wharton, la Lettre de cachet de S. M. Brit. par laquelle elle lui ordonnoit de revenir incessamment en Angleterre; que ce

Duc ayant sçû du Messager d'Etat ce qu'elle contenoit, avoit refusé de l'ouvrir, & l'avoit jettée par terre : que le Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi d'Angleterre, informé que le Duc de Wharton faisoit courir le bruit, qu'il s'étoit plaint au Roi d'Espagne de ce prétendu attentat, avoit écrit au Marquis de la Paz à ce sujet, & que ce Secretaire d'Etat lui avoit fait réponse le lendemain, que S. M. C. avoit sçû par une autre voye ce qui s'étoit passé, mais qu'elle n'interposeroit point son autorité en faveur du Duc de Wharton.

PAYS-BAS.

L'Imperatrice & le Marquis de Prié, Vaisseaux de la Compagnie de Commerce d'Ostende, commandez par les Capitaines de Clerck & Ulaenderlink, qui partirent d'Ostende au mois de Janvier de l'année derniere, arriverent le 18. de ce mois des côtes de la Chine à la rade de cette Ville, avec une charge très-considerable. Le troisiéme Vaisseau de cette Compagnie qu'on attendoit, est arrivé de Bengale, sur les côtes de Portugal.

NAISSANCES, MORTS des Pays Etrangers.

LE 11. Juin, à six heures trois quarts du matin, la Reine d'Espagne accoucha heureusement à Madrid d'une Princesse, qui fut baptisée le même jour, & nommée Marie-Therese-Antoinette-Raphael. Les Ministres Etrangers, les Chefs des Maisons Royales, les Prélats, les Grands du Royaume & les Ministres de la Cour d'Espagne, invitez ou nommez pour assister, suivant l'usage, aux couches de S. M. se trouverent dans la Chambre voisine de celle de la Reine.

Le nommé Pierre Onghena, du Village de Lokeren, situé dans le Pays de Waës, y est mort le 13. de ce mois âgé de 112. ans, après 78. ans de mariage, avec Catherine Vermehrem, morte le 13. Avril 1717.

Le Cardinal Paulucci, Vicaire & Secretaire d'Etat, mourut à Rome le.... âgé de

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 26. de ce mois au matin, la Reine alla à la Maison Royale de Saint Cyr, & y passa la journée. S. M. y entendit la Messe, & communia par les mains de l'Abbé de Saint Hermines, son Aumônier en quartier. L'après-midi, la Reine assista à la Prédication du P. Segaut, de la Compagnie de Jesus, qui avoit déja prêché dans la même Maison devant S. M. le 21. & le 24. de ce mois.

Le Roi a accordé à M. Portail, Premier Président du Parlement, l'agrément de sa Charge de Président à Mortier, qui vaquoit depuis qu'il avoit été nommé Premier Président, pour M. Portail son fils, Conseiller au Parlement. S. M. a accordé en même temps l'expectative de la premiere Charge vacante de Président à Mortier, à M. Molé, Conseiller au Parlement.

M. Amelot de Chaillou, Intendant de la Rochelle, a été nommé Intendant des

Digitized by Google

Finances, à la place de M. Berthelot de Montchesne.

Le Dimanche 23. de ce mois, il y eut Prieres publiques & Procession à Sainte Marguerite, Fauxbourg S. Antoine, en commemoraison du Miracle arrivé il y a un an, au sujet de la maladie de la Dame de la Fosse.

Le Roi a indiqué à Melun, l'Assemblee generale des Députez du Clergé au mois de Septembre prochain, afin qu'elle soit plus près de la Cour, qui sera pour lors à Fontainebleau.

Le 19. de ce mois, la Reine, accompagnée des Dames de sa Cour, alla se promener à Choisi, chez la Princesse de Conti, premiere Doüairiere, qui fit servir une magnifique collation à S. M. & aux Dames de sa suite.

Le 30. du mois dernier, Fête de l'Ascension, on chanta au Concert spirituel des Tuilleries *le Miserere* de M. Bernier, Maître de Musique de la Chapelle du Roi, & le *Confitebor* de M. Petoüil, aussi Maître de Musique.

Le 9. de ce mois, Fête de la Pentecôte, on y chanta, *Dominì est terra*, Motet du Sieur Philidor, & un autre nouveau Motet, *Quare fremuerunt, &c.* du Sieur Courtois.

Le 20. jour de la Fête-Dieu, il n'y

Digitized by Google

eut point de Concert, les excessives chaleurs qui regnent depuis quelque temps, ont empêché le Sieur Philidor de faire chanter ; il a remis le prochain Concert au 15. du mois d'Aoust prochain, Fête de l'Assomption.

Le Roi a accordé la Charge d'Intendant des Finances, vacante par la démission de M. Berthelot de Montchesne, à M. Amelot de Chaillou, Maître des Requêtes, & Intendant de la Rochelle, qui est remplacé dans cette Intendance par M. Bignon, Maître des Requêtes.

Le 18. Juin, M. le Pelletier des Forts, Controlleur General des Finances, fut reçû à la Chambre des Comptes avec les ceremonies accoûtumées. Il fit un très-beau Discours, dans lequel il promit de faire remettre exactement à la Compagnie generalement tous les Comptes, comme du temps du feu Roi, & de rétablir toutes choses sur l'ancien pied.

Le Duc de Chartres, le Neptune & l'Apollon, Vaisseaux de la Compagnie des Indes, arriverent le 20. du mois dernier au Port de l'Orient, richement chargez. On en attend trois autres au mois de Septembre prochain, qui sont l'Hercule, la Syrene, & la Minerve,

venant de Bengale, de Pondichery, & de la Chine.

Le 27. de ce mois, la Marquise d'Alincourt fut nommée Dame du Palais de la Reine, à la place de la Marquise de Prie.

Bouts rimez à remplir.

Bêche.
Email.
Camail.
Méche.

Bréche.
Portail.
Serrail.
Pêche.

Reconfort.
Fort.
Chaume.
Manoir.
Baume.
Amenoir.

MORTS.

Digitized by Google

MORTS.

JEan-Baptiste-Dominique Ricard, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Lieutenant au Régiment du Roi, fils de M. Joseph-Paul, Marquis de Ricard & de Bréganson, Conseiller au Parlement de Provence, & de défunte Dame Anne de Julhans, sa premiere femme, est mort âgé de seize ans & demi le 21. de ce mois, en l'Hôtel de M. Jules de Ricard, Baron de Courgy, second Président de la Cour des Aydes de Paris, son oncle.

C'étoit un jeune homme très-bien fait, & qui promettoit beaucoup; il avoit été reçû Chevalier dès l'âge de huit mois. Cette Famille a donné plusieurs autres Chevaliers, Commandeurs & Grands-Croix, tant à Rhodes qu'à Malthe, qui ont tous contribué à la Gloire de la Religion, & notamment le Bailly de Ricard, oncle du défunt, lequel étant capitaine de Galere, il y a environ 30. ans, aborda le premier un Vaisseau Turc de 30. pieces de canon, qui fut pris après un sanglant combat, où le Chevalier de Ricard, frere de ce Bailly, & Lieute-

nant de sa Galere, fut dangereusement blessé. Le principal Etendart de ce Vaisseau fut envoyé à Aix, lieu de leur naissance, par l'ordre du Grand-Maître, pour être mis dans l'Eglise de la Commanderie de cette Ville, en mémoire d'une si belle action.

M. N... Lambert de Torigny, Conseiller du Roy en ses Conseils, Président aux Requêtes du Palais, mourut à Paris de la petite verole, le 22. Juin, âgé d'environ 40. ans.

M. Jean Dupuis, Ecuyer, Conseiller Trésorier General de la Maison du Roi, mourut à Paris, le 24 Juin, âgé de 66. ans.

Le même jour mourut Dame Magdeleine Pellé, Epouse de M. Jaques-Etienne Hallée, Conseiller du Roy en son Grand-Conseil, âgée de 32. ans.

SUPPLEMENT.

LEs Eaux Minérales, Ferrugineuses, du Village de Passi, près Paris, sont beaucoup en regne depuis environ six ans, elles guérissent & soulagent quantité de Malades. Il y a quatre Sources de ces Eaux, qui ne different entr'elles que par le plus ou le moins de force, le plus ou moins du Mineral dont elles sont em-

 prein-

preintes. La premiere Source est de la force des Eaux de Spa ; la seconde & la troisiéme sont au même degré de force, que la Royale de Forges, & la quatriéme répond aux Eaux de Provins & d'Abecourt. On assure que ces Eaux, entre les propriétez generales des Eaux de cette espece, ont encore une vertu specifique pour guérir les maladies inveterées, les maux de tête, les affections mélancoliques, les vapeurs, les vertiges, les palpitations de cœur, l'apétit dépravé, la plus grande partie des maladies des reins & de la vessie, &c. On les employe de toutes les manieres, en boisson, & c'est le plus grand usage, en gargarisme, en injection, en bains, en suffumigation, en douche, en friction, ou en bassinant ; quelquefois on prend seulement les résidences ferrugineuses ou leurs sels séparez des Eaux ; & quelquefois les Eaux toutes seules & séparées de leur fer. Elles sont de toutes les saisons, toûjours résidentes dans la mine de fer & à couvert de l'injure de l'air. Et soit en yver, soit en été, elles sont également limpides & salutaires. On doit le soulagement qu'on trouve dans l'usage de ces Eaux, aux soins, à l'application & aux dépenses de M. l'Abbé le Ragois, qui en donne libéralement aux pauvres.

QUESTION DE DROIT, jugée au Parlement de Provence le 2. Juin 1725.

IL fut jugé au Parlement de Provence le 2. Juin 1725. une Question notable qui renfermoit deux difficultez. Dans la premiere, il s'agissoit de sçavoir, *si le fond subsidiairement dotal, joüit du privilege de la dot dans le cas de l'insuffisance des biens du mari*; dans la seconde, il fallpit décider *si l'action contre le fonds subsidiairement dotal, dure trente ans entre le premier, le second acquereur & le troisiéme, qui ne peut pas opposer la prescription de dix ans.*

Ce Procès s'étoit élevé entre Jean Roubin, Laboureur du lieu du Bausset, en qualité de mari & maître de la dot & droits de Magdelene Seren, & les Hoirs du sieur Augustin Guerouard de la Ciotat, desquels Magdeleine Souliers prenoit le fait & cause.

Dans tout le fait particulier de ce Procès, il paroissoit que Marguerite Blanc fut mariée à Jean Seren. Par Contrat de Mariage du 2. Aoust 1664. il lui fut constitué une Vigne pour le prix de 500. liv. cette estimation rendoit le mari acheteur du fonds, & parconsequent maître d'en disposer.

Il est certain que cette faculté étoit subordonnée aux droits que la femme avoit sur le fonds. Cependant Seren le vendit & déceda en 1706. Sa Hoirie prise par Inventaire, Marguerite Blanc fut rangée au huitiéme degré de la Sentence d'Ordre, degré infructueux à cause des créanciers antérieurs, ce qui l'obligea à se pourvoir devant le Juge de la Ciotat, aux fins que Gueroüard, qui étoit le troisiéme acquereur, & possedoit ladite Vigne, fut condamné à la lui desemparer. Le Juge de la Ciotat débouta Roubin de sa revendication par Sentence, dont il fut relevé appel devant le Lieutenant du Siege d'Aix, lequel la réforma & condamna Gueroüard à la désemparation. Cette Affaire fut portée au Parlement.

Il est bon de faire remarquer sur cette premiere difficulté, qu'il est certain en Droit, que le fonds subsidiairement dotal est sujet à la revendication & à l'action de dot. Dans l'espece de ce Procès, le mari étant insolvable, on ne devoit plus distinguer si le fonds avoit été donné avec estimation ou non, *interest Reipublicæ dotes salvas fore*, ce fonds devoit être régardé comme dotal, suivant la L. 30. du Code *de jure Dotium* & la Loy *ex pecunia* sur laquelle, pour juger si elle est bien dans le cas, je crois que l'on

doit consulter M. Cujas, qui la concilie en son Observation 29. liv. 5. L. 55. d. *de donatio inter virum & uxorem.* Dumoulin suit cette opinion, *Concilium Parisiense*, *ff.* 1. glo. 2. n. 45. ainsi que Fabert, deff. 45. Cod. liv. 5. tit. 7. M. le President de Saint-Jean, decis. 18.

Sur la seconde difficulté qui dépendoit de sçavoir *si l'action du fonds subsidiairement dotal, devoit durer 30. ans ou 10. ans seulement.* Il fut dit, qu'il auroit été inutile d'introduire une action de revendication sur le fonds subsidiairement dotal, si cette action n'avoit dû durer que 10. ans, la femme ayant l'action hypotequaire qui a le même cours.

On alleguoit au premier acquereur, que la Constitution de Justinien & la Loy *Quemadmodum* 7. Cod. de *agricolis*, déclare nulles toutes les aliénations faites contre la prohibition de la Loy, suivant la Loy *ubi est de usuris*, l'achat ou titre étant nul, l'acheteur ne peut se servir de la prescription de 10. ans, parceque son titre étant déclaré nul par la Loy, il possede en effet sans titre, & la prescription de 10. ans requiert un titre, & la bonne foi sur ces raisons. On objectoit au premier acquereur du fonds subsidiairement dotal de Marguerite Blanc, que son titre ne valoit rien, attendu qu'il

 avoit

avoit acquis un fonds subsidiairement dotal, & que c'étoit inutilement. Ce fonds ayant été estimé, que le mari qui l'avoit vendu, prétendoit avoir pû l'aliéner, puisque deslors il étoit insolvable; ainsi que l'acquereur d'un heritage substitué ne peut se servir que de la prescription de 30. ans à compter depuis que la condition du *fidei-commis* est arrivée, parce que l'aliénation des biens substituez est prohibée par la Loy: de même le mari de Marguerite Blanc n'avoit pû vendre le fonds subsidiairement dotal.

Au second acquereur on opposoit la mauvaise foi de son vendeur qui étoit passée en sa personne. Suivant la doctrine de Mornac, l'authentique *male fidei* & le sentiment de tous les Jurisconsultes.

Quant au troisiéme acquereur qui pouvoit seul opposer la bonne foi & à qui la prescription de 10. ans eût suffi: comme il n'avoit possedé que pendant trois ans, & que d'ailleurs on estime generalement que l'action sur le fonds subsidiairement dotal dure 30. ans, il intervint Arrest le 2. Juin 1725. en faveur de Marguerite Blanc.

BOUQUET presenté à Madame la Marquise de .... le jour de sa Fête, par Monsieur .....

LA Personne à qui ce Bouquet a été offert, est non-seulement recommandable par sa naissance, mais encore par les qualitez de son cœur & de son esprit. Elle a une inclination toute particuliere pour l'Architecture, & elle est actuellement occupée à faire bâtir une magnifique Maison de Campagne.

L'Auteur du Bouquet avoit fait faire une Figure d'Apollon, habillé en Maçon, d'environ un pied de hauteur sur un pied d'estal d'Ebene. Dans ce pied d'estal il y avoit un tiroir. L'Apollon avoit une Truelle d'argent à son côté, une Regle à la main, & dans le tiroir étoient les instrumens d'Architecture, que les Muses offroient à la Dame. Tout cela étoit d'argent limé & travaillé avec la derniere délicatesse.

APOLLON EN MAÇON.

A MADAME

LA MARQUISE DE....:

VOus qui mille fois m'avez vû,
De tout mon éclat revêtu,
Faire pour orner votre Fête,

Un amas délicat de ces aimables Fleurs,
Que sur le double Mont cultivent mes neuf sœurs.
Lorsqu'à l'envi chacun s'apprête,
A vous donner de son zele en ce jour,
Une marque fidele, un tendre témoignage ;
Oserois-je esperer, qu'en ce nouvel atour,
Vous daignerez aussi recevoir mon hommage ?
Banni du celeste séjour.
Errant de Rivage en Rivage,
Tantôt Berger, tantôt Maçon,
Autrefois chez Laomedon,
De ce Métier je fis l'apprentissage.
Depuis m'en étant rebuté,
Par des raisons ici trop longues à vous dire,
Je quittai la Truelle & je repris la Lyre.
Long-temps sur elle j'ay chanté
Les mépris, les refus, l'outrageante fierté,
Dont Daphné paya ma tendresse ;
Souvent aussi quittant de si tristes accords,
J'ay de votre beau nom fait retentir les bords,
Qu'arrose le cours du Permesse :
Mais sçachant qu'à bâtir vous donniez tous vos soins,
Toûjours veillant pour vous marquer mon zele,

Toûjours prêt à tous vos besoins,
J'abandonne la Lyre & reprens la Truelle,
Regner parmi les Dieux est un destin moins doux
Que de servir auprès de vous.

URANIE,

donnant un Compas.

N'osant en Filles bien nées,
Quitter de notre Vallon,
Les Solitudes sacrées,
Pour aller comme Apollon,
Vous donner de notre zele
Un témoignage fidele;
Nous l'avons, mes sœurs & moi,
Prié d'en prendre l'emploi;
Assez souvent occupées,
A vous amasser des Fleurs,
Dont les brillantes couleurs,
Ne craignent point les rigueurs,
Des frimats ni des gelées.
Au dessein d'Apollon, d'un même esprit que lui,
Toutes de concert animées,
A l'envi, nous voulons concourir aujourd'hui,
Je vous offre un Compas, il seroit difficile,

Digitized by Google

De vous bien tracer dans ces Vers,
Les usages divers,
A quoi sçait l'employer un Architecte habile,
Propre à conduire, à mesurer,
Le Dessein, le Plan d'un Ouvrage,
Il est bien malaisé de ne pas s'égarer,
Quand on en néglige l'usage.

MELPOMENE,

donnant un Niveau.

Du Niveau qu'à vos yeux je fais ici paroître,
Je ne m'amuse point à vous faire connoître,
Le mérite, la qualité,
Ni quelle est son utilité :
Un quart-d'heure d'experience,
Vous en aura bientôt donné la connoissance.
Vous qu'on ne vit jamais agir que seurement,
D'un cœur & d'un esprit droits & pleins de justesse,
Recevez dans cet Instrument,
Le Symbole de la sagesse,
Et je veux desormais que la regle du beau,
Soit prise sur votre Niveau.

Digitized by Google

CALLIOPE,

donnant une Equerre.

Non moins jalouse de vous plaire,
Que le sont aujourd'hui mes Sœurs,
Je vous offre un present utile, nécessaire,
Un present qui vaut tous les leurs :
L'Equerre seule fait l'office,
En cent occasions de Regle & de Compas,
Et l'on ne peut sans injustice,
Sur eux, lui refuser le pas.

ERATO,

donnant des Ciseaux & des Aiguilles.

En ce qui dépend de son Art,
Ce n'est pas assez qu'un Mansart,
Qu'un Vitruve moderne, ait rempli votre attente,
Ainsi que les dehors, on sçait que les dedans,
Demandent leurs ajustemens ;
Dans ce dessein je vous presente,
D'Aiguilles un petit paquet,
Aquoi, pour grossir mon Bouquet,
Je joins des Ciseaux une paire,
Puissent mes soins trouver le secret de vous plaire.

Digitized by Google

La divine Pallas, ces Aiguilles en main,
Executa plus d'un charmant dessein,
Vous en avez la beauté, la sagesse,
Pourriez-vous moins avoir d'adresse ?

THALIE,

donnant des Gans de toile.

Daignez agréer, je vous prie,
Les Gans qu'ici je vous ai destinez ;
Par les mains d'Aracné, la toile en fut ourdie,
Les miennes les ont façonnez,
Qu'entre mes sœurs & moi je verrois de distance,
Si mes soins étoient couronnez,
Par une heureuse préference !

CLIO,

donnant des Cloux.

Je ne m'attache pas en vous donnant des Cloux,
A vous faire un present qui soit digne de vous,
Il faudroit épuiser l'un & l'autre Hemisphere,
D'ailleurs je vais au nécessaire ;
Ce ne sont que des Cloux, mais les Cloux ont leur prix.
D'un Bâtiment ils rendent la durée,
Constante, solide, assurée :

Digitized by Google

Dehors, dedans, en tout, leur usage est requis;
A peine pourrois-je suffire,
A vous en définir l'emploi :
Mais pour qui ce discours, & que puis-je vous dire,
Que vous ne sçachiez mieux que moi ?

EUTERPE,

donnant un Ciseau.

Sur le Ciseau qu'ici vous presente mon zele,
Je ne vous ferai point un discours étendu,
En tous lieux, je le sçais, son usage est connu.
Si quelquefois il vous rappelle
Le souvenir de celle
Qui vous l'a presenté,
C'est plus en vous l'offrant, que je n'ai mérité.
A côté de Pallas nous voyons votre image,
Elevée au sacré Valon,
Où chaque jour nous lui rendons homage:
Ce Ciseau change de destin;
De la main d'Apollon il passe en votre main,
Et je ne sçay quel sort l'honore davantage.

Digitized by Google

TERPSICORE,

donnant des Tenailles.

Comme il arrive assez souvent,
Qu'un Clou chassé trop brusquement,
'ait un mauvais effet, choque & blesse la vûë.
Je vous fais un Present
D'une necessité qu'on peut dire absoluë,
Et qui réparera ce desordre à l'instant.
De ce vil instrument, Dieu quelle utilité !
'il arrachoit du cœur certain trait qui le blesse,
Comme il arrache un Clou, qu'un coup précipité,
Souvent place avec peu d'adresse.

POLYMNIE,

donnant un Marteau.

Bien ou mal, selon qu'en sa tête,
Chacune de nous le résoût ;
'une croit qu'un Niveau sera de votre goût,
'autre offrant un Compas, veut se faire de fête,
Clio vante ses Cloux, *Euterpe* son Ciseau,
Moi je vous presente un Marteau ;
Sans lui dans un Ouvrage,
es Cloux & le Ciseau seroient de peu d'usage.

Peut-on condamner mon dessein ?

Vous donnant pour avis à ce beau jour de fête,

Qu'il vaut mieux s'amuser, un Marteau dans la main,

Que de porter toûjours martel en tête.

Le Comte de Jumelle & ses Associez, continuent toûjours à poursuivre l'obtention du Privilege, pour la construction du nouveau Canal de Paris, pour communiquer de la Seine à la Seine, depuis la pointe de l'Arcenal jusqu'au-dessous de l'Isle S. Denis en France, vis-à-vis de la Maison Seine.

Il y a quelques personnes qui ont voulu s'attribuer l'honneur de l'invention de ce Canal, mais mal à-propos. Le Comte de Jumelle en est l'Auteur : M. de Seine, de l'Academie des Sciences, l'Ingenieur : & les Associez de M. de Jumelle par leur travail & par de grosses dépenses, ont éclairci & suivi la chose pour la mettre au point où elle est aujourd'hui.

Voici une Fable qui a été composée à ce sujet.

Digitized by Google

LE SANGLIER ET LA TAUPE.

FABLE.

NOn loin d'une Forêt antique & venerable,
Du Roi des Animaux, majestueux sejour,
Et qui dans son vaste contour,
Renfermoit un Peuple innombrable;
Sur un sable doré serpentoit un Ruisseau,
Dont l'Onde transparente & pure,
Des Prez fleuris nourrissoit la verdure,
Et désalteroit maint troupeau.
Là, pour calmer l'ardeur pressante,
De la soif toûjours renaissante,
Accouroient à tous instants,
De la grande Forest, les nombreux habitans;
Mais pour y parvenir, leur peine étoit extrême,
Quoique le Ruisseau fût voisin:
Un rude & fatiguant chemin,
Qui par de longs détours revenoit sur lui-même,
Faisoit aux plus constans, maudire leur destin.
Que ne peut point le sçavoir, l'industrie!
Que ne peut point l'amour de la Patrie!
Il n'est rien qu'avec eux on ne puisse tenter:
Ils ont produit plus d'un miracle:

La Nature elle-même, en vain leur fait obstacle,
A leurs nobles efforts rien ne peut résister.
Aussi pour adoucir, pour abreger la course,
Qui faisoit arriver à l'agréable source,
Un Sanglier fourni d'un excellent cerveau,
Et ne démentant point sa race genereuse,
Par une tentative heureuse,
Bien-tôt ouvre au Public un chemin tout nouveau :
Il fend la terre, il perce les collines :
Les arbres sont coupez jusques dans leurs racines
Le Rocher saute en l'air, & ses morceaux brisez
Retombent au loin dispersez :
Dans peu l'on apperçoit une route applanie,
Conduite de droit-fil, courte, facile, unie :
Un si gracieux changement,
Semble fait par enchantement.
Le Lion l'applaudit : sa Cour en est charmée ;
Mais tandis qu'en tous lieux encourt la renommée,
Et que le Sanglier en reçoit tout l'honneur,
Une émulation frivole & déreglée,
Se glisse dans le fond du cœur,
Et tourmente l'esprit d'une Taupe aveuglée.

Du Perroquet elle emprunte la voix :
lle fait publier dans les Champs, dans les Bois,
Qu'elle est l'auteur du chemin qu'on admire,
Et que sa force a pû suffire,
Pour fracasser les Rochers & les Monts.
e discours aussi vains, loin qu'on fasse aucun compte,
On s'en mocque en tant de facons,
u'elle est contrainte enfin de chercher à tâtons
Son trou, pour y cacher sa honte.

DESCRIPTION *de la Sphere mouvante, que M. Meynier, Hidrographe du Roi, a inventée & executée en Provence en l'année* 1719.

CEtte Sphere a 20. pouces de diametre, l'Auteur l'a fait apporter à Paris, il eut l'honneur de la faire voir au Roi le 12. du mois d'Avril de l'année 1724. & de lui faire remarquer l'Eclipse centrale du Soleil qui arriva ensuite le 12. du mois de Mai de la même année; de même que tous les mouvemens des autres Planettes qui sont representez dans cette Sphere avec beaucoup d'industrie, & de précision. Il fait tourner d'Occident en Orient, Mars, Jupiter & Satur-

ne autour de la terre, qu'il a placée dans le centre. Il fait tourner Venus & Mercure autour du Soleil, afin de faire remarquer comment ces deux Planettes se trouvent, tantôt entre le Soleil & la Terre, & comment le Soleil se trouve tantôt entre ces deux Planetes & la Terre, il les considere pour lors comme satellites du Soleil. Le Zodiaque n'y est representé que par trois lignes paralleles entre elles, & également distantes, les deux des côtez terminent la largeur de ce Cercle, & celle du milieu represente l'Ecliptique. Tous ces Cercles sont divisez exactement de degré en degré; les degrez de 10. en 10. sont marquez par des chifres. Le Zodiaque est à jour, afin de pouvoir remarquer la grandeur des Eclipses, lors des nouvelles ou pleines Lunes; il n'y a de plein dans toute sa largeur que l'espace des corps des douze Signes, que l'on ôte quand on veut, par la même raison des Eclipses. Les figures des Signes sont peintes des deux côtez. Tous les Cercles sont ornez des lignes paralleles, qui ferment des moulures, tant en dedans qu'en dehors, & sur les côtez. Le tout est executé avec beaucoup de propreté & de justesse.

Des Eclipses.

Les Eclipses y sont representées par
:s corps même du Soleil, de la Terre,
: de la Lune, lesquels corps pour cet
fet sont proportionnez à la Sphere se-
on leurs apparences, & sont par con-
:quent si petits, qu'ils n'y sont d'aucu-
rnement à la vûë. Pour y suppléer, il
mis toutes les Planetes doubles, c'est-
-dire, une grande & une petite; la pe-
ite, pour la justesse des apparences, &
a grande pour l'ornement. Il a aussi mis
eux Terres, dont la grande est un Glo-
e de trois pouces de diametre, sur le-
quel Globe sont dessinées toutes les par-
ies du monde assez distinctement sei-
eurs positions. Les degrez de latitude,
& ceux de longitude, y sont marquez
le même. L'Europe y est distinguée par
une couleur rouge fort claire, l'Asie par
une jaune, l'Afrique par une gris-de-
in, & l'Amerique par une rouge, dif-
erente de celle de l'Europe. Les points
où doivent être les Capitales des Royau-
nes sont marquez par des petits clous
l'or, afin de les distinguer facilement,
& de voir plus au juste l'heure du lever
& celle du coucher du Soleil pour ces
mêmes endroits.

Du Jour & de la Nuit sur la Terre.

Il y a sur le Globe de la Terre un Cercle d'acier blui, qui represente l'horison du Soleil, ou la nuit & le jour; le jour du côté de l'Astre, & la nuit côté opposé. Ce même Cercle porte une bandelete de laiton, sur laquelle le Soleil marque ses degrez de déclinaison.

Il y a un second Cercle de laiton qui represente l'Equateur terrestre, autour duquel sont gravées les heures, & indiquées par un Meridien fixe, lequel Meridien sert lorsqu'on veut, pour tous les endroits de la terre.

Du lever & du coucher du Soleil.

Pour sçavoir à quelle heure le Soleil se leve, ou se couche, à quelque endroit proposé de la terre à un jour nommé, on n'a qu'à mettre le Meridien fixe sur l'endroit proposé, le Soleil dans son cercle au jour requis, & faire tourner la Sphere du mouvement diurne, jusques à ce que le Cercle qui represente l'horison du Soleil, couvre ou découvre le point de l'endroit proposé; lorsqu'il le couvre, le Soleil s'y couche; & lorsqu'il le découvre, le Soleil s'y leve; le Meridien marque en même

Digitized by Google

temps l'heure sur l'Equateur. Il y a un second Meridien mobile qui suit le Soleil.

De la Longitude à la Mer.

Par le moyen de ces Cercles l'on voit au même moment l'heure qu'il est dans tous les endroits du monde, & l'on y comprend facilement comment, par le moyen d'une Montre parfaite, s'il étoit possible de l'avoir, on connoîtroit en mer les degrez de longitude d'une maniere assez assurée, & comment un Pilote, qui seroit desorienté à la mer, pourroit sçavoir où il a trouvé la route qu'il auroit à faire.

De l'horison universel du Soleil

L'on voit aussi sur la même terre, tous les endroits où le Soleil se leve, & tous ceux où il se couche, dans le même moment & à toutes les heures qu'on souhaite. Exemple, on veut sçavoir à Paris, à une heure connue, dans un jour proposé, tous les endroits du monde où il est jour, & tous ceux où il est nuit, tous les endroits où le Soleil se leve, & tous ceux où il se couche, il n'y a qu'à mettre le Meridien fixe sur Paris, le Soleil dans son cercle au jour proposé, & faire marquer l'heure requise sur l'E-

quateur, en donnant à la Sphere le mouvement diurne, il sera jour pour lors dans tous les endroits de la terre qui seront vûs du côté du Soleil sur le bord de son horison, il sera nuit dans tous ceux qui seront de l'autre côté du même horison, le Soleil se leve en même temps à tous les endroits qui sont sur la moitié du bord de ce Cercle, & se couche aux endroits qui sont sur le bord de l'autre moitié, lesquelles moitiez sont distinguées par le Meridien mobile, les noms des lieux sont écrits sur la terre autant que sa grandeur l'a pû permettre.

De l'inégalité des jours & des nuits.

La raison de l'inégalité des jours & des nuits s'y remarque très-distinctement, de même que celle qui fait que les nuits égalent les jours pendant toute l'année sous la Ligne Equinoxiale. La terre en grand se meut, lorsqu'on veut, du mouvement diurne sur son axe, on voit par là que les apparences des mouvemens celestes sont les mêmes, soit que la terre tourne sur son axe dans l'espace de 24. heures, ou qu'elle soit fixe, & que tous les Cieux lui tournent autour dans le même espace de temps.

On voit dans cette Sphere les apparences des Planetes avec beaucoup plus

Digitized by Google

de précision, & d'une maniere plus sensible, que dans une autre construite selon le sistême de Copernic, où on ne sçauroit voir de la même maniere toutes les Planetes, jour par jour, dans leur vrai lieu du Zodiaque, parce qu'il est impossible de construire une Sphere selon le sistême de Copernic, où le cercle que la terre fait autour du Soleil dans l'espace d'une année par son mouvement propre, ne soit qu'un point en comparaison de la distance de la terre au Zodiaque ou au Firmament.

Du Soleil.

Les jours & les mois de l'année sont marquez sur un cercle, il y a un autre petit arc qui porte le Soleil, & en même temps une aiguille qui marque les jours & mois, en la faisant circuler autour de ce cercle, & en l'arrêtant au jour & mois que l'on souhaite. Le Soleil, outre son grand cercle, y parcourt un Epycicle, par le moyen duquel on voit de combien cet Astre est plus près de nous en Hyver qu'en Eté, & la raison pourquoi il nous paroît aller plus vîte dans un temps que dans l'autre.

On voit aussi dans la même Sphere un demi cercle de laiton qui porte une Alidade sur son centre, qui se meut lorsque

que la Sphere est muée du mouvement diurne, & qui fait voir à toutes les heures du jour & de la nuit, de combien de degrez le Soleil est élevé sur l'horison dans tous les endroits du monde, & de combien de degrez il se trouve sous l'horison à toutes les heures de la nuit.

De la Lune.

La Lune en grand y est representée par un petit Globe argenté d'un pouce de diametre, sur lequel Globe est marquée la face qui est toujours apperçûe de la terre, pour faire voir que la Lune, dans cette Sphere, ne tourne pas sur son axe, non plus que la Lune dans le Ciel. Ce même Globe est couvert à moitié par une petite calotte noire, qui represente l'ombre que la Lune se fait elle-même, à mesure que le Soleil l'éclaire, cette calotte est placée de maniere, que lorsqu'on fait tourner la Lune de son mouvement propre autour de la Terre, ou le Soleil du sien, ou toute la Sphere du mouvement diurne, on remarque que le Soleil ne peut jamais éclairer de la Lune que ce que la calotte ne couvre pas; cette même calotte represente la nuit de la Lune, si on met cette Planete dans son cercle sur le zero qui y est marqué, & qu'on la regarde comme

si on étoit sur la petite terre on ne verra que la calotte, c'est-à-dire, qu'on ne verra que la partie qui n'est pas éclairée; mais si on la place à son second ou troisiéme jour, on la voit en croissant, le dos duquel fait face au Soleil comme dans le Ciel; si ensuite on avance la Planete jour par jour dans son cercle, on voit augmenter son Croissant, à proportion de ce qu'elle a été avancée, elle paroît à moitié éclairée lorsqu'on l'a avancée à son septiéme ou huitiéme jour, & entierement, c'est-à-dire, dans son plein, lorsqu'on l'avance à son quinziéme jour. Si pour lors on continue de l'avancer sur son cercle successivement d'un jour à l'autre jusques au zero dont on a parlé, on la verra décroître de la même maniere qu'elle a crû, & former son Croissant de la même maniere, les pointes duquel répondent continuellement aux mêmes endroits du Zodiaque que ceux de la Lune dans le Ciel.

Des differens mouvemens de la Lune.

Il a donné à cette Planete trois mouvemens, qui sont le periodique, le sinodique, & un troisiéme dans un Epicicle, par le moyen duquel on voit de quelle maniere la Lune nous paroît parcourir une Ellipse dans l'espace

d'environ 29. jours & demi, & pourquoi elle se trouve plus proche de nous lors de sa conjonction, & opposition que lors de ses quadratures; ce troisiéme mouvement sert aussi à faire voir l'inégalité des jours lunaires, & des Lunaisons, en ajoûtant à ce dernier cas la cause que lui produit l'irregularité du mouvement propre du Soleil. Le mouvement periodique de cette Planete est marqué autour de son cercle, par une aiguille sur des divisions qui valent huit heures chacune, trois desquelles font un jour. La portion de cercle quiporte la Lune, porte en même temps une deuxiéme aiguille qui marque ses degrez de latitude, si elle est ascendante, ou descendante, meridionale ou septentrionale, l'année, le mois, & le mouvement sinodique y est marqué par une troisiéme aiguille.

Usage de cette Sphere pour les Eclipses.

Pour sçavoir si une nouvelle ou pleine Lune sera écliptique, il n'y a qu'à mettre le mouvement des nœuds au jour & an de la nouvelle ou pleine Lune en question, & le Soleil de même au jour du mois; si pour lors il y a Eclipse, en alignant avec l'œil les trois petits corps qui representent le Soleil, la Terre & la Lune, on voit qu'ils se trouvent tous trois dans la même ligne, plus ou

Digitized by Google

moins, selon que l'Eclipse est plus ou moins grande; l'on remarque dans le même temps, si l'Eclipse n'est pas totale, la latitude de la Lune, & l'on voit si elle est meridionale ou Septentrionale, & par consequent si la Planete est éclipsée vers le midi, ou vers le Septentrion. S'il n'y a pas d'Eclipse, les trois corps ne se rencontrent pas en ligne droite, & on remarque pour lors que la Lune est hors de l'Ecliptique vers le Midi, ou vers le Septentrion, conformément à sa latitude. L'âge de la Lune est marqué sur son cercle par une aiguille que le Soleil entraîne.

De la durée des jours & des nuits sur la Lune.

On remarque sur le Globe de la Lune, par le moyen de cette calotte, que la durée d'un jour sur cette Planete en vaut près de 15. des nôtres, & la durée d'une nuit autant, que les jours & les nuits sont éternellement de la même durée, à très-peu de chose près, d'où il conclut que chaque jour y doit être un Eté extraordinaire, & chaque nuit un Hyver de même.

Si la Lune peut être habitée par des Hatans de notre espece.

Si la Lune est une terre habitée, comme

l'ont avancé quelques Philosophes, elle ne doit l'être que par des Habitans fort differents de notre espece. Pour pouvoir resister à des saisons si differentes des nôtres, & réïterées environ 13. fois dans l'année, il n'est pas non plus probable, qu'aucune des Plantes qui servent à notre nourriture, puisse y croître, & y donner des fruits.

Des autres Planetes en general.

Les cercles sur lesquels sont divisez les mouvemens propres des autres Planetes, le sont d'une maniere, que, par le moyen des années qui y sont marquées autour, qui sont toutes celles du present siecle, l'on peut sur le champ mettre la Planete dans son cercle au jour & mois de l'année proposée, afin qu'elle se trouve répondre à l'endroit du Zodiaque qu'elle doit.

De l'heure du lever & du coucher des Planetes.

Si l'on souhaite de sçavoir à quelle heure se levera, ou se couchera une Planete dans un jour déterminé, d'une année proposée, l'on n'a qu'à mettre le Soleil dans son cercle au jour précis, la Planete de même dans le sien, & donner à la Sphere le mouvement diurne.

Jusques à ce que l'on voye paroître la Planete sur l'horison, ou se cacher dessous; l'heure que marquera dans le même temps le Meridien fixe de la terre, sera l'heure pour le lever, ou pour le coucher de la Planete.

Il a donné des Epicicles à Mars, à Jupiter, & à Saturne qui sont divisez de maniere qu'on y place très facilement la Planete au jour de l'année, ce qui se fait de même que dans son grand cercle. Ces trois Planetes y sont vûes stationaires, directes, & retrogrades dans les mêmes temps qu'elles le sont dans le Ciel, Mars parcourant dans sa retrogradation plus de degrez que Jupiter, & Jupiter plus que Saturne du même nombre de degrez, que les mêmes Planetes retrogradent dans le Ciel dans le même espace de temps.

Outre les deux mouvemens qu'il a donnez à toutes les Planetes, qui sont celui du grand Cercle, & celui de l'Epicicle, il leur a aussi donné celui de leurs nœuds, pour les faire répondre au degré du Zodiaque, que répondent les nœuds des mêmes Planetes dans le Ciel.

De Venus & de Mercure.

Venus & Mercure y sont representez comme Satellites du Soleil, elles tournent autour de cet Astre, de la même

maniere que les Satellites de Jupiter tournent autour de Jupiter, elles ne peuvent jamais s'en écarter davantage, sçavoir Venus de 48. degrez, & Mercure de 28. Elles y sont aussi veuës stationaires, directes, & retrogrades dans leur temps.

Cette Sphere représente le Sisteme de Copernic, en donnant à la terre le nom du Soleil, & en donnant au Soleil celui de la terre, en donnant le nom de la Lune à ce qui represente Venus, & le nom de Venus à ce qui représente la Lune; on y voit pour lors comment la terre du mouvement annuel emporte avec elle la Lune, & de quelle maniere la Lune tourne autour de la terre, de son mouvement propre, & comment la Terre tourne sur son axe du mouvement diurne, on y voit en même temps l'impossibilité qu'il y a de pouvoir pour lors voir la Lune, jour par jour dans son vrai lieu du Zodiaque ni dans sa veritable ascension droite; le centre de la terre n'étant pas le même que celui du Zodiaque, & que cette difference devient plus grande si ces deux centres sont plus éloignez l'un de l'autre.

Cette Sphere jointe aux autres instrumens de Mathematique que M. Meynier a inventez, qui ont eu une approbation

 gene-

Digitized by Google

generale de tous les connoisseurs dont nous avons parlé dans les Mercures du mois de Février & du mois d'Avril de cette année, fait assez connoître les talens de cet Auteur, pour l'invention & pour l'execution. Nous avons appris qu'il résidera à l'avenir au Havre-de-Grace, où le Roi l'a nommé Professeur d'Hydrographie & qu'il se fera un plaisir de communiquer ses Ouvrages aux Sçavans & aux Curieux.

ARRESTS, ORDONNANCES, SENTENCES DE POLICE, &c.

DECLARATION du Roy, concernant les Lettres de Veterance des Officiers de la Maison du Roy. Donnée à Versailles le 22 Mars 1726. Enregistrée à la Cour des Aydes, le 31 Juillet suivant.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 30. Mars, qui proroge jusqu'au premier Septembre prochain, le terme fixé par celui du 26. Decembre dernier, pour faire proceder à la liquidation des Offices & Droits supprimez; & jusqu'au premier Octobre aussi prochain, le terme fixé par ledit Arrest, pour en recevoir le remboursement; & qui ordonne que jusqu'audit jour premier Octobre 1726. il soit délivré par

les Gardes du Trésor Royal, pour valeur desdits remboursemens, des Quittances portant interest au denier Cinquante, ou des assignations sur les Rentes perpetuelles au denier Cinquante sur les Tailles, créées par Edit du mois d'Aoust 1720. conformément à l'Arrest du 27. Aoust 1725. passé lequel temps les proprietaires desdits Offices & Droits supprimez, demeureront déchûs de toutes prétentions.

ARREST du 23. Avril, qui ordonne que les sommes employées sur les Etats du Roi, des années 1724. & 1725. soit pour Gages, Augmentations de Gages, Taxations fixes, Interests & Rentes, pourront être données en payement pour l'acquisition des Offices créés par les Edits du mois de Juin mil sept cens vingt cinq.

ARREST du même jour, qui ordonne que le sol pour livre attribué aux Offices de Controlleurs des Octrois, sera imposé, levé & perçû outre & pardessus les droits d'Octrois, Tarifs & autres Impositions, & conjointement avec iceux dans la quinzaine, à compter du jour du present Arrest, à la diligence des Fermiers, Adjudicataires, Régisseurs, Collecteurs, Commis & Préposez au nom des Villes & Communautez, &c.

ARREST du même jour, qui ordonne que tous les Offices de Receveurs Generaux & Particuliers des Bois, pourront être acquis, possedez & exercez sans incompatibilité par une seule & même personne dans une même Generalité, avec faculté de les desunir, vendre & en disposer toutes fois & quantes : dispense les Officiers supprimez qui acquereront lesdits Offices, de prendre de nouvelles Provisions, ni de se faire

de nouveau recevoir, tant aux Chambres des Comptes, qu'aux Bureaux des Finances.

ARREST du 7. Mai, qui ordonne que les Acquereurs des Offices de Conseillers-Tréforiers-Receveurs des Deniers, Biens & Revenus patrimoniaux, d'Octrois, Dons, Concessions, Tarifs, Subventions & Impositions ordinaires & extraordinaires, qui se levent au profit des Villes & Communautez du Royaume, joüiront des mêmes Privileges & Prérogatives, dont joüissoient les Officiers supprimez par l'Edit du mois de Juin dernier; & qu'en attendant la vente desdits Offices, ceux qui seront commis ou preposez pour en faire les fonctions, joüiront de tous les Privileges énoncez dans le present Arrest.

ARREST du 14. Mai, qui décharge les Officiers des Bureaux des Finances des Provinces & Generalitez y mentionnées, leurs Veuves & Veterans, du Droit de Confirmation, comme étant Officiers de Cours Superieures.

ARREST du 21. May, qui décharge du Droit de Confirmation ceux des Engagistes des Domaines de Sa Majesté, ausquels il aura été signifié des Arrests de revente de ces mêmes Domaines, &c.

ARREST du même jour, concernant la coupe des Herbes de Mer connuës sous les noms de Varech ou Vraicq, Sar ou Goüesmon; & qui fait deffenses de la pratiquer depuis le 16. de Fevrier, jusques & compris le dernier Septembre de chaque année.

ARREST du même jour, qui ordonne l'inter-

diction des Notaires, Procureurs, Huissiers & Sergens, faute par eux de satisfaire au payement du Droit de Confirmation dans quinzaine, du jour de la signification du present Arrêt.

ORDONNANCE du Prevôt des Marchands & Echevins, du 3. Juin, par laquelle il est fait tres-expresses inhibitions & deffenses à tous Soldats, Gagne-Deniers, gens sans aveu & autres, de s'attrouper les jours de travail, jours de Dimanches & de Fêtes, sur les Ports & Quais, Isle Louvier, Isles aux Cignes, dans les Bateaux, sur les Trains, dans les Chantiers & sur les Cours & Remparts de cette Ville, Fauxbourgs & Banlieuë, d'y joüer à aucuns jeux, d'y jurer & proferer aucunes paroles scandaleuses, à peine de prison, & d'y porter & allumer aucuns feux, sous quelque prétexte que ce soit. Fait aussi deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de tirer aux Hirondelles ni au blanc, ou d'essayer aucunes armes le long de la Riviere de Seine, sur les bords d'icelle, sur les Ports & Quais, Isle Louvier, Isle aux Cignes, sur les Bateaux & Trains de bois, dans les Chantiers & sur les Cours & Remparts de cette Ville, Fauxbourgs & Banlieuë.

ARREST du 4. Juin, qui ordonne qu'à compter du jour & datte du present Arrest, & jusqu'au premier Janvier 1727. ceux qui leveront des Offices vacans aux Parties Casuelles, demeureront déchargez du payement du Droit de Confirmation.

EDIT du Roy, portant suppression des Greniers à Sel de Montmiral, de Conneré & de la Gravelle, qui composent les Directions du Mans & de Laval. Donné à Versailles au mois de May

Digitized by Google

1726. Registré en la Cour des Aydes, le 5 Juin suivant.

ARREST du 11 Juin, qui maintient le sieur des Baratz, seul Curé de la Ville de Pau, Capitale de Bearn, dans le droit d'avoir séance & voix délibérative au Bureau de la Direction & Administration de l'Hôpital General & Hôtel-Dieu de ladite Ville, en exécution des Déclarations du Roy, des 12 Decembre 1698 & 18 Juillet 1724.

ORDONNANCE de Police, portant Reglement pour la Foire S Laurent. Du 15 Juin 1726. par laquelle il est dit ce qui suit : Il est enjoint à tous Marchands de cette Ville de Paris & Forains, qui seront établis à la Foire S. Laurent, pour y vendre leurs Marchandises & Denrées, de garder & observer les Ordonnances, Arrêts & Reglemens de Police concernant le débit d'icelles : Leur faisant deffenses de tenir leurs Boutiques ouvertes, d'y vendre n'y étaller les Dimanches & Fêtes de commandement: Comme aussi de débiter leurs Marchandises & Denrées ailleurs que dans l'Enclos de la Foire, & de les colporter par les ruës pour les vendre en regrat, à peine de saisie des Marchandises, & de cent liv. d'amende.

Deffendons à toutes personnes de tirer l'épée, de blasphémer & jurer le Saint Nom de Dieu, ni de commettre aucun désordre dans l'Enceinte & Preau de la Foire ; & à tous Soldats, Femmes de mauvaise vie, Vagabonds & Gens sans aveu de s'y arrêter & attrouper, à peine de Prison, d'amende & de punition exemplaire.

Faisons deffenses sous les mêmes peines, à toutes personnes, autres que celles reservées par la Déclaration du Roi, & Reglemens de Police rendus en conséquence, de porter aucunes Armes

à feu, Poignards, ni autres prohibées ; & à tous Laquais & Gens de livrée, soit François, soit Etrangers, de porter aucunes Armes, Cannes, Bâtons & Baguettes, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être.

Deffendons aux Marchands, Maîtres des Spectacles, & autres, d'embarrasser la voie publique, d'arrêter ni retenir les passans, sous prétexte de les faire entrer dans leurs Loges ; & à toutes personnes de nuire aux Arbres qui sont dans les ruës & préau de la Foire, ni aux Boëtes posées pour les conserver, à peine de cent livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts dont les Maîtres & Maîtresses seront civilement responsables.

Faisons pareillement deffenses à tous Marchands & autres de donner à joüer, ni de souffrir que l'on joüe dans leurs Boutiques & Loges, si ce n'est pour le payement des Marchandises de leur Commerce qui y seront actuellement exposées, & qui y auront été achetées, à peine de cinq cens livres d'amende pour chaque contravention, & de plus grande peine s'il y échoit.

Leur enjoignons de se retirer & fermer leurs Boutiques & Loges à dix heures du soir au plus tard, sans permettre qu'il y reste aucunes personnes autres que celles de leur famille & domestiques, ausquels il est expressément deffendu de faire aucunes danses dans les ruës à heure indüe, ni de troubler la tranquilité publique, à peine d'amende & de telle autre peine qu'il appartiendra.

Enjoignons aussi aux Syndics de la Foire d'en faire fermer toutes les Portes à dix heures précises du soir, & de veiller à l'observation de la presente Ordonnance, à peine de demeurer responsables en leur propre & privé nom, de la négligence des Portiers, &c.

ORDONNANCE de Police du 21 Juin 1726. qui condamne quelques Particulieres, Marchandes de Marée, en quinze livres d'amende chacune, pour avoir exposé leurs Denrées sur le passage des Processions le Jour de la Fête-Dieu.

AUTRE du même jour, qui fait défenses de tirer dans les Cheminées, en cas d'incendie, aucuns coups de Fusil, chargez à balle ou de gros plomb, &c.

ORDONNANCE de Police du 28 Juin 1726. qui fait deffenses aux Porteurs d'eau de puiser de l'eau pendant l'Eté, depuis les grands Dégrez jusqu'au Pont Neuf, & depuis le Port Saint Paul jusqu'au Quay de l'Ecole, à peine de punition corporelle: Et à toutes personnes de se baigner dans cette étenduë de la Riviere, à peine de quatre cens livres d'amende, &c.

LETTRES Patentes, qui ordonnent des coupes dans les Bois de la Maitrise de Saint Germain en Laye, pour l'ordinaire de 1727. Données à Versailles le 21 Mai 1726. Registrées en Parlement le 21 Juin 1726.

ORDONNANCE du Roy, concernant les Spectacles; du 17 Janvier 1726. renouvellée & publiée le 26 du même mois, par laquelle Sa Majesté fait tres-expresses inhibitions & deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, même aux Officiers de sa Maison, ses Gardes, ses Gendarmes, Chevaux-Legers, Mousquetaires; & à tous Pages, Valets de pied, Gens de livrée & autres, sans aucune reserve, exception ni distinction, d'entrer sans payer ausdits Spectacles des Foires de S. Laurent & de S. Germain, même aux Pages de Sa Ma-

jesté, des Princes & autres personnes de distinction, de se placer sur le Théatre, mais seulement dans les Loges qui leur seront indiquées par les Maîtres des Jeux. Deffend pareillement Sa Majesté à toutes personnes qui assisteront auxdits Spectacles, d'y commettre aucun désordre ni trouble, ni d'interrompre les Acteurs pendant leurs Representations & Entr'Actes, à peine de désobéïssance: Comme aussi de commettre aucun désordre, ni violence, ni indécence aux entrées ou aux sorties, ni auprès des Loges & des lieux où se font les Représentations, sous telles peines qu'il sera jugé convenable. Permet Sa Majesté d'emprisonner les contrevenans, &c.

ARREST du 30 Juin, concernant les Stipulations en Especes, par lequel Sa Majesté ordonne que toutes Lettres de Change, tirées sur des Négocians ou autres Particuliers, résidans dans les Provinces de la domination de Sa Majesté, Billets & autres dettes de Commerce contractées avant les dernieres diminutions, avec stipulations de payement en Especes suivant le cours qu'elles avoient alors, seront acquitées en Especes de la nouvelle fabrication, à raison de dix-huit livres pour la valeur du Loüis de trente-sept & demi au marc, & de quatre livres dix sols pour celle de l'Ecu de dix & trois huitiémes au marc; dans lesquelles Especes lesdites Lettres de Change, Billets & dettes de commerce auroient été payées, si lesdites Especes n'étoient décriées de tout cours & mise, &c.

EDIT du Roy, portant suppression de l'Office de Garde du Trésor Royal Triennal, dont étoit pourvû le sieur Paris de Montmartel. Donné à Versailles au mois de Juin 1726. Registré en Parlement le 3 Juillet 1726.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le 2. Volume du *Mercure de France du mois de Juin*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 2. Juillet 1726.

HARDION.

TABLE

du second Volume de Juin.

Pieces Fugitives, Ode sur la Mort, 1301
Observations sur la beauté des Ouvrages d'Esprit, 1306
L'Hymen d'accord avec l'Amour, *Poëme*, 1337
Discours pathetique sur la cinquantiéme année de Mariage, &c. 1340
Le Remords, *Poëme*, 1351
Lettre sur un fait très-singulier, 1353
Stances à Mademoiselle *** 1361
Memoire de M. de Reaumur, sur l'Art de faire des Ouvrages finis en Fer fondu, 1364
Memoire de M. Geoffroy, contenant differens moyens d'enflâmer, non-seulement les Huilles Essentielles, mais les Baumes, &c. 1369
Epigramme, 1374
Observations & Planche gravée sur la Colonne de Cussy, *ibid.*
Peinture Poëtique de Lainez, 1387

Digitized by Google

Lettre de M. Sully, sur les Longitudes, 138[illegible]
Acte du Parlement d'Angleterre, pour récompenser ceux qui découvriront la Longitude en Mer, 1392
Lettre en Prose & en Vers de M. Vergier, 1392
Trait singulier de Mahomet IV. 1393
Les Oiseaux d'Augure, *Fable*, 140[illegible]
Lettre sur les Bons Mots, 140[illegible]
Enigmes, 140[illegible]
Nouvelles Litteraires, 141[illegible]
These dédiée au Roy Stanislas, 141[illegible]
Nouveau Systeme de Chant, 142[illegible]
Nouveau Bandage sans Acier, 142[illegible]
Programme de l'Académie des Jeux Floraux, 142[illegible]
Muzette & Couplet notez, 1430
Spectacles, Tragedie d'Esther, 1431
L'Amante Capricieuse, *Comedie*, Extrait, 1436
Le Temple de la Verité, autre, 144[illegible]
Nouvelles du Temps, de Russie, Pologne, 145[illegible]
Naissances, Morts & Mariages, 146[illegible]
Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 146[illegible]
Morts des Personnes de consideration, 1469
Supplément. Eaux Minerales de Passy, 1470
Question de Droit, 147[illegible]
Bouquet en Vers, &c. 1476
Nouveau Canal de Paris à S. Denis, 148[illegible]
Le Sanglier & la Taupe, Fable, 148[illegible]
Description d'une Sphere mouvante, 148[illegible]
Arrêts, Ordonnances, Sentences de Police, &c. 150[illegible]

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1355. ligne 3. faite, *lisez*, fait.
Page 1391. lign. derniere, joüir, *lisez*, oüir.
Page 1394. ligne 5. ne, *ôtez ce mot*.
Page 1415. ligne 12. ou un seul, *l.* qu'un seul.

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROY.

OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarr : à nos Amez & Feaux Conseillers, les ; tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des uêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, ifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & au- nos Officie s & Justiciers qu'il appartiendra. SA- : l'applaudissement que reçoit le MERCURE DE NCE, cy-devant appelé le Mercure Galant, posé depuis l'année 1672. par le sieur de Visé, & es Auteurs, nous fait croire que le sieur Dufreni, rlaire du dernier Brevet étant decedé, il ne con- it pas que le Public soit à l'avenir privé d'un ou- ge aussi utile qu'agréable, tant à nos sujets qu'aux ingers; c'est dans cette vûë que bien informé des ns, & de la sagesse du sieur ANTOINE DE LA ROQUE, ıyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des ndarmes de nôtre Garde ordinaire, & Cheva ier nôtre Ordre Militaire de Saint Loüis; nous l'avons iisi pour composer à l'avenir exclusivement à tout re ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE ANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé nôtre evet le 17. Octobre dernier, pour l'execution du- el ledit sieur de la ROQUE nous a fait supplier de accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessai- : A CES CAUSES, conformément audit Brevet, Nous avons permis & permettons par ces Presentes de mposer & donner au Public à l'avenir tous les mois lui seul exclusivement, ledit Mercure de France, qu'il ourra faire imprimer en tel volume, forme, marge, racture, conjointement, ou separement, & autant fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le ire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, & ce endant le temps de douze années consecutives, à ompter du jour de la datte des Presentes; à condi- ion neanmoins que chaque volume portera son Appro- ation expresse de l'Examinateur, qui aura été com-

Digitized by Google

mis à cet effet. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient d'en introduire d'impressions étrangeres dans aucun lieu de nôtre obéïssance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre, ou planches en tout ou en partie, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, corrections, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de 6000. livres d'amende, payables sans déport par chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à l'Exposant, ou à ceux qui auront droit de lui, & de tous dépens, dommages & interests; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur les Registres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en fin papier, & en beau caractere, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état, où les Approbations y auront été données ès mains de nôtre très-cher & Feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliotheque publique, une dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtredit très-cher & Feal Chevalier, Garde des Sceaux de France; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles Vous enjoignons de faire joüir ledit Exposant, ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles & empêchemens, & à cet effet nous avons revoqué & revoquons tous autres Privileges qui pourroient avoir été donnez cy-devant à d'autres qu'audit Exposant; Voulons que la copie des Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amés & Feaux Conseillers-Secretaires, foy soit ajoûtée, &c.

ISTE DES LIBRAIRES
qui débitent le Mercure dans les Provinces du Royaume, &c.

Toulouse, *chez* la veuve Tene.
ordeaux, *chez* Raymond Labottiere, *chez* Charles Labottiere l'aîné, vis-à-vis la Bourse, & *chez* Chapui, fils, au Palais.
lantes, *chez* Julien Maillard, & *chez* du Verger.
ennes, *chez* Vattar.
lois, *chez* Masson.
ours, *chez* Gripon.
oüen, *chez* la veuve Eustache Herault.
hâlons-sur-Marne, *chez* Seneuze
miens, *chez* François, & *chez* Godard.
rras, *chez* C. Duchamp.
Orleans, *chez* Rouzeaux.
Angers, *chez* Fourreau.
Chartres, *chez* Feltil, & *chez* J Roux.
Dijon, *chez* la veuve Armil.
Lille, *chez* Danel.
Versailles, *chez* Pigeon.
Besançon, *chez* Charmet.
Saint Germain, *chez* Doré.
Lyon, *chez* .....

Digitized by Google

CATALOGUE des Mercures de France, depuis l'année 1721. jusqu'à present.

JUin & Juillet 1721.	2. vol.
Aoust, Septembre, Octobre, Novembre & Decembre	5. vol.
Janvier & Fevrier 1722.	2. vol.
Mars 1722.	2. vol.
Avril.	1. vol.
Mai.	2. vol.
Juin, Juillet & Aoust.	3. vol.
Septembre.	2. vol.
Octobre.	1. vol.
Novembre.	2. vol.
Decembre.	1. vol.
Année 1723. le mois de Decembre double.	13. vol.
Année 1724. les mois de Juin & de Decembre double.	14. vol.
Année 1725. les mois de Juin, de Septembre & de Decembre doubles.	15. vol.
Les six premiers mois de 1726. le mois de Juin double.	7. vol.
	72. vol.

La Chanson doit regarder la page 1430.
La Planche gravée, page 1375.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 17 1930

Digitized by Google

Digitized by Google